



**HAL**  
open science

# Les investissements étrangers dans l'agro-business en Afrique : accaparements fonciers ou facteurs de développement ? Les paradoxes de la République du Congo

Mélanie Favrot

► **To cite this version:**

Mélanie Favrot. Les investissements étrangers dans l'agro-business en Afrique : accaparements fonciers ou facteurs de développement ? Les paradoxes de la République du Congo. Géographie. ED 355 – ESPACES, CULTURES, SOCIÉTÉS, 2019. Français. NNT : . tel-02499397

**HAL Id: tel-02499397**

**<https://hal.science/tel-02499397>**

Submitted on 5 Mar 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

ECOLE DOCTORALE 355 - Espaces, Cultures, Sociétés

LABORATOIRE POPULATION ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT- UMR 151- AMU-IRD

## THESE DE DOCTORAT

Pour obtenir le grade universitaire de Docteur en géographie

### LES INVESTISSEMENTS ETRANGERS DANS L'AGROBUSINESS EN AFRIQUE : ACCAPAREMENTS FONCIERS OU FACTEURS DE DEVELOPPEMENT ? LES PARADOXES DE LA REPUBLIQUE DU CONGO

Foreign Investment in Africa's agribusiness : *Landgrabbing* or factors of  
development : Paradoxes of the Republic of Congo

Présentée par Mélanie FAVROT

Le 04 juillet 2019

Membres du jury :

**Pierre JANIN**, Chargé de recherche en géographie, UMR Développement et sociétés, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne - IRD, Rapporteur.

**Robert ZIAVOULA**, Professeur de géographie, Pôle des Langues et civilisations - Inalco - Université Sorbonne Paris Cité (UPSC) CESSMA UMR 245, Rapporteur.

**Florence BRONDEAU**, Maître de conférence en géographie, UMR 8185 ENeC Espaces Nature Culture - Université Paris Sorbonne, Examinatrice.

**Valérie GOLAZ**, Directrice de recherche INED, LPED-Aix-Marseille Université, *Examinatrice*.

**Luc CAMBREZY**, Directeur de recherche honoraire IRD, LPED-Aix-Marseille Université, *Directeur de thèse*.

**Elisabeth DORIER**, Professeure de géographie, LPED-Aix-Marseille Université, *Directrice de thèse*.

## REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier les membres de mon jury d'avoir accepté d'évaluer mon travail de thèse.

Mes remerciements vont ensuite à mes directeurs de thèse Elisabeth Dorier et Luc Cambrézy. A Elisabeth Dorier, pour sa grande connaissance du terrain de recherche que nous avons en commun et pour la confiance qu'elle a placée en moi en me donnant accès à sa base de données sur le Congo. A Luc Cambrézy, qui me suit depuis mon master 2 à l'IFG, que je n'ai pas lâché pour faire une thèse sous sa direction et qui est resté pour m'encadrer, même après son départ à la retraite. Il m'a accompagné tout au long de ce travail et les riches échanges que nous avons eus m'ont guidé dans mes réflexions et aidé à construire mon raisonnement. Merci encore à eux deux pour leur exigence, leur rigueur et leurs conseils avisés qui m'ont permis d'enrichir ma recherche.

Une thèse ne peut être réalisée que dans un environnement de travail collectif, je tiens donc à remercier tous les membres du LPED, doctorants et permanents. A mes collègues de bureau Célia, Nelly, Angèle et Elise mais aussi au pôle administratif Myriam, Amélie, aux autres collègues Bénédicte, Valérie, Benoît, Jeff et tous les autres. Je vous remercie pour votre aide, votre écoute et vos conseils.

Pour avoir partagé plus qu'un bureau, une fin de thèse ensemble, même si j'étais un peu à distance à la fin je vous remercie Nelly et Célia pour les moments de réflexion sur la construction d'un plan, d'une problématique, pour les entraînements d'oral ou les apprentissages d'instruments bibliographiques. Merci à Clémence, Jérémy et Damien pour leur aide dans mon initiation aux SIG.

Sur mon terrain au Congo, je tiens à remercier chaleureusement mes trois Yaya : Dan, Kébèn et Ifrikia. Ils m'ont fait découvrir la vie congolaise et sont devenus des amis sincères qui m'ont épaulé sur le terrain. Le DGA de l'agriculture, qui m'a ouvert de nombreuses portes auprès des investisseurs étrangers, m'a donné accès aux archives du

ministère de l'agriculture. Merci à tous ceux qui m'ont accordé du temps pour des entretiens, des visites de terrains et pour m'avoir hébergé : les membres de Todi (Deon, Christo, Gavin et Francis), de Tolona (Oscar, Luis et Lydia), d'Asperbras (Henrique et Innocent) les agents de la CIB-Olam (Jean-Do et Roger) et ceux d'Eco Oil (L'or, Victor, M. Matouala et Papa Frédérique) ainsi que tous mes enquêtés.

Enfin, je pense tout particulièrement à ma famille et à mon conjoint. Vous m'avez toujours soutenu dans mes choix d'orientation et m'avez encouragé. Vous avez passé de longs moments à relire mes parties et corriger mes fautes d'orthographe. A toi, Jessy, qui m'a accompagné dans cette aventure, sur le terrain au guidon de la Jakarta et m'a porté et supporté pendant la longue épreuve de rédaction. Merci pour tes encouragements et ta présence.

# TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	5
<b>PARTIE 1 LE PHENOMENE DES « ACCAPAREMENTS FONCIERS » ET LA SINGULARITE DU CAS CONGOLAIS .....</b>	<b>23</b>
CHAPITRE 1- LES « ACCAPAREMENTS FONCIERS » ET LES REFORMES FONCIERES .....	25
CHAPITRE 2- CONTEXTE CONGOLAIS SINGULIER : LES CONTRAINTES DU MILIEU ET LE POIDS DE LA RENTE, FACTEURS EXPLICATIFS DU PEUPEMENT .....	71
<b>PARTIE 2 – EVOLUTION DES POLITIQUES AGRICOLES ET FONCIERES EN REPUBLIQUE DU CONGO .....</b>	<b>129</b>
CHAPITRE 3 - LES POLITIQUES AGRICOLES : DE LA COLONISATION A L’ENTRE-DEUX .....	131
CHAPITRE 4 – GESTION DES TERRES AU CONGO : UN SCHEMA CLASSIQUE .....	177
<b>PARTIE 3 – LES TERRITOIRES DE L’AGROBUSINESS ETRANGERS AU CONGO, ETUDES DE CAS .....</b>	<b>199</b>
CHAPITRE 5 – LE NORD CONGO, TERRITOIRE FORESTIER DES PLANTATIONS DE RENTE .....	203
CHAPITRE 6 – LA FILIERE ELEVAGE, LES CEREALIERES ET LES RANCHS DU SUD ET LES MODELES DU CENTRE .....	263
<b>CONCLUSION GENERALE .....</b>	<b>337</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>345</b>
<b>TABLE DES MATIERES COMPLETE .....</b>	<b>385</b>



## INTRODUCTION

Cette thèse est consacrée aux investissements étrangers dans l'agriculture congolaise, interrogeant cette stratégie d'agrobusiness, qui reflète les normes des institutions internationales, comme moyen d'accéder à l'autosuffisance alimentaire et de contribuer au développement rural. Elle questionne, à travers des études de cas en République du Congo, la stratégie des gouvernants à confier leur approvisionnement alimentaire ou tout du moins leur intensification agricole à des investisseurs agro-industriels étrangers à grande échelle. L'étude des investissements agricoles étrangers à grande échelle en Afrique, récemment remis à l'agenda scientifique (Burnod & Tonneau, 2013), interroge cette stratégie comme moyen d'accéder à l'autosuffisance alimentaire. Ces investissements renvoient aux questions d'indépendance, voire de souveraineté alimentaire, de croissance démographique et de sécurité foncière dans un contexte mondialisé dirigé par le libre marché.

Dans le monde, de nombreux cas d'acquisitions de terres à grande échelle sont devenus polémiques en raison d'expropriations plus ou moins forcées (globalement qualifiées d'accaparements), du détournement des ressources en eau, de la monoculture industrielle (à fort impact environnemental), ou encore en raison des exportations des denrées produites dans des pays non autosuffisants. L'ensemble de ces situations renvoie aux questions d'indépendance, voire de souveraineté alimentaire et aux visions alarmistes accompagnant la croissance démographique et la sécurité foncière dans un contexte mondialisé dirigé par le libre marché. Les chercheurs de plusieurs disciplines scientifiques étudient cette thématique des investissements étrangers à grande échelle : l'économie, le droit, l'agronomie, la géographie. Cette thèse se situe à la croisée des champs géographiques : entre géopolitique, géographie du développement et géographie rurale.

Cette thèse repose sur l'étude empirique de cas d'investissements étrangers dans l'agriculture congolaise. Leurs implantations sur des portions de territoire font de l'analyse des rapports de force entre les différents acteurs sur ce territoire un objet d'étude géohistorique et politique. L'analyse de la stratégie politique du gouvernement congolais, orientée par les organisations internationales vers l'agrobusiness pour le développement de la production agricole, s'insère dans les questions de géographie du développement.

L'analyse des conséquences des choix du gouvernement sur le territoire et pour les populations qui y vivent, relève de la géographie rurale.

## Cadre thématique et géographique

Depuis 2005, on observe une importante fluctuation des prix des denrées alimentaires de base, avec une tendance à la hausse pour les céréales et les oléagineux. Pour l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO, 2011) : « entre 2005 et 2008, les prix mondiaux des produits alimentaires de base ont atteint leur plus haut niveau depuis 30 ans ». Les populations des pays fortement dépendants des importations alimentaires se sont retrouvées en difficulté pour s'approvisionner à des prix abordables, mettant leur sécurité alimentaire en péril, illustrant ainsi le danger d'une trop grande dépendance vis-à-vis des marchés internationaux.

Afin de développer une stratégie visant à venir en aide aux pays les plus fragiles, la FAO a mis en place en 2007 « l'initiative sur la flambée des prix des aliments ». Elle a été rejointe par la Banque mondiale (BM), le groupe de la Banque africaine de développement (BAD), le Fonds international de développement agricole (FIDA), le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (Nepad). L'agriculture est considérée comme un moyen de développement devant permettre le renforcement de la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté (BAD, 2010).

Depuis le milieu des années 1980, l'agriculture en Afrique était un secteur d'activité peu attractif pour les investisseurs internationaux (Gabas, 2011). Mais l'envolée spéculative des prix agricoles a suscité une accélération des investissements dans un secteur agricole longtemps négligé par les bailleurs de fonds comme par les gouvernements nationaux (Brondeau, 2014; Laroche Dupraz & Postolle, 2010). C'est dans ce contexte que le phénomène des acquisitions foncières à grande échelle a connu une croissance considérable à la fin des années 2000, particulièrement en Afrique (W. Anseeuw et al., 2012).



## *Les acquisitions foncières agro-industrielles en Afrique : investissements ou « accaparements fonciers »*

Alors que le terme d'acquisition se veut « neutre », celui « d'accaparement foncier », souvent utilisé, est d'emblée chargé idéologiquement du fait qu'il renvoie à un contexte de libéralisation des marchés fonciers, envisagé de manière plus ou moins critique. Le terme d'investissement peut supposer une valorisation économique (ou simplement spéculative), tandis que celui d'accaparement, ouvertement critique, considère que la terre n'est pas une ressource comme les autres et envisage un mode inégalitaire d'acquisition par certains acteurs, entraînant la spoliation d'autres acteurs. Les pays d'Afrique sont les principales cibles des acquisitions foncières agricoles à grande échelle, comme le montre l'initiative *Land Matrix* (LMI), qui suit le phénomène depuis 2000. Les profils et origines des investisseurs sont divers : fonds de pension, multinationales ou encore États (Ward Anseeuw, Alden Wily, Cotula, & Taylor, 2012). L'arrivée de ces nouveaux acteurs étrangers réquisitionnant pour leur activité plusieurs centaines, voire plusieurs milliers d'hectares de terres agricoles en Afrique, dans des pays aux législations foncières en mouvance, a remis les enjeux fonciers à l'agenda tant politique que scientifique (Burnod et Tonneau, 2013). (voir chapitre 1)

## *Le modèle de l'agrobusiness pour garantir la sécurité alimentaire et faire face à la croissance démographique*

Ce phénomène s'insère dans le débat qui entoure la croissance démographique, dans un espace fini. La peur d'une « explosion démographique » associée à celle d'une « ruée sur les terres » relance les analyses catastrophistes (Baxter, 2010; Courtin & Guengant, 2012). Ceci contribue à interroger les choix de modes de productions agricoles pour garantir la sécurité alimentaire d'une population grandissante. En effet comme le souligne Janin (2010), « derrière ce besoin vital se dresse indubitablement la question des ressources (produire plus et mieux) mais se profilent également des questions sociales (réduire les inégalités) et politiques (éviter les conflits) ».

Dans le modèle de développement encouragé par les organisations financières internationales, les investissements de type *agrobusiness* sont privilégiés. Le concept

économique d'*agrobusiness* se définit en opposition à l'agriculture familiale. Ce type d'exploitation dont la logique de production est orientée vers le marché, utilise généralement d'importants capitaux et entretient des liens étroits avec les chaînes d'approvisionnement en intrants, de transformation et de marketing, voire est même impliqué dans ces activités (Zoundi, Hitimana, & Hussein, 2005). Un ensemble d'institutions internationales a rédigé un programme cadre pour l'Initiative ID3A : *initiative pour le développement de l'agrobusiness et des agro-industries en Afrique* (UA et al., 2010). La FAO elle-même<sup>1</sup> fait l'éloge de l'*agrobusiness*<sup>2</sup> : elle considère que « *les méthodes de production et de distribution traditionnelles [doivent être] remplacées par des réseaux mieux planifiés et mieux coordonnés regroupant les entreprises agroalimentaires, les agriculteurs, les détaillants et autres acteurs de la chaîne de distribution* ». C'est ainsi que certains attendent de l'*agrobusiness* qu'il contribue au développement des campagnes africaines et à la sécurisation de l'approvisionnement alimentaire des populations rurales et urbaines (Brondeau, 2014).

### *La République du Congo*

Même s'il n'y a pas de pénurie alimentaire au Congo, les problèmes de malnutrition sont bien présents et soulevés par les organisations internationales pourvoyeuses de financements telles que le PAM, la FAO ou la BM. Les importations, suffisent à compléter la production périurbaine et à couvrir la demande de vivrier de Brazzaville et de Pointe-Noire. Mais les prix sur les marchés sont très élevés ce qui rend les pauvres urbains ne disposant pas de champ ou d'espace de stockage, vulnérables aux flambées des prix des denrées alimentaires. Aussi, les problématiques de risques ou de sécurité alimentaire font l'objet de normes de la part des institutions internationales, permettant aux pays qui les suivent, d'avoir accès à des financements. C'est ainsi qu'on observe une uniformisation des stratégies mise en œuvre pour assurer l'autosuffisance alimentaire des populations (Janin, 2018). L'attraction des investisseurs étrangers en fait partie.

---

<sup>1</sup> Site internet de la FAO consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2016 : <http://www.fao.org/ag/ags/developpement-de-lagribusiness/fr/>

<sup>2</sup> En effet, cela est en contradiction avec la promotion de l'agriculture familiale faite par la FAO en 2014, où celle-ci l'affichait comme « indissociablement liée à la sécurité alimentaire... et moyen de stimuler l'économie locale ». <http://www.fao.org/family-farming-2014/fr/>

Le cas du Congo actualise ces débats et permet de remettre en question certaines fausses évidences sur les stratégies politiques de développement de la production agricole. Le pays est peu peuplé (environ 5 millions d'habitants sur 342 000 km<sup>2</sup>), avec de faibles densités (13hab/km<sup>2</sup> en moyenne). Mais il confronté aux besoins de consommation d'une population majoritairement urbaine (près de 70%) et même principalement concentrée dans deux grandes villes Brazzaville et Pointe-Noire, face à des campagnes très peu peuplées et vieillissantes (voir Chapitre 2, 2.3). La production agricole nationale congolaise est insuffisante depuis 40 ans. La capacité productive de la paysannerie a été mise en cause de manière récurrente par le pouvoir colonial, puis par l'Etat et les bailleurs de fonds internationaux à travers des politiques successives misant sur l'agro-industrie (voir Chapitre 3). Le pouvoir, qui n'a pas changé de main depuis trente ans, a d'abord misé sur les fermes d'Etat, pendant une période « socialiste » (Guichaoua, 1989), puis sur les investisseurs étrangers étudiés ici.

La vulnérabilité du pays face à la volatilité des cours des denrées alimentaires importées (FAO, 2011), n'a d'égale que celle vis-à-vis des produits pétroliers depuis 1974, dont les revenus représentaient 80% des recettes publiques en 2014 (Dia & Andrianarison, 2017). Si ses revenus issus de la rente pétrolière sont restés élevés pendant la crise des cours alimentaires de 2008 (et jusqu'en 2014, permettant des dépenses publiques élevées et facilitant le recours aux emprunts privés), ils se sont effondrés depuis 2016. Pour souscrire aux exigences des bailleurs internationaux concernant le renforcement de sa sécurité alimentaire, la stratégie politique en matière d'agriculture de la République du Congo a été de démarcher des investissements étrangers dans l'agriculture.

## Problématique

**L'approche géohistorique nous permettra d'expliquer la faiblesse du peuplement rural et de l'agriculture en République du Congo : pourquoi l'agriculture paysanne congolaise est si déstructurée de longue date, pourquoi son peuplement rural est-il si faible et sa production tellement insuffisante.**

**Comment le modèle de l'agrobusiness se développe-t-il en République du Congo, dans des zones reculées, hors des foyers de peuplement ? Comment les sociétés agro-**

**industrielles se sont-elles insérées dans les sociétés rurales ?** Quelle **réforme foncière** le gouvernement a-t-il mise en place pour la favoriser ? Comment expliquer l'absence de conflit foncier suite à leur implantation? Quels facteurs sociaux et territoriaux peuvent conditionner la réussite de ces projets et plus globalement, **comment ces mêmes facteurs impactent-ils les objectifs affichés d'intensification agricole et de développement rural ?**

Pour autant, ce contexte congolais ferait-il **des cas d'investissements étrangers suivis dans cette thèse, une singularité** au sein du phénomène d'acquisitions massives de terres agricoles ? **Y a-t-il une homogénéité des cas** étudiés ? Comment les distinguer ?

## Méthodologie

### *Insertion dans l'axe TRAMES du Lped*

Cette thèse s'insère dans une série de travaux menés et dirigés par Elisabeth Dorier au Congo depuis 1993 au sein du Lped en partenariat avec l'Université Marien Ngouabi et avec le Ministère des Affaires Sociales de l'Action Humanitaire et de la Solidarité du Congo. J'ai ainsi eu accès dès le début de ma thèse à la base de données GeoCongo et au Système d'information géographique SIG-Congo élaborés collectivement par des enseignants-chercheurs et des étudiants, compilant la cartographie détaillée du pays (limites administratives, hydrographie, topographie, voies de communication, données démographiques de base par district). Récemment, des diagnostics territoriaux sur la période post-conflit en zones rurales, notamment sur les équipements ruraux de voirie, santé et éducation, ont été menés entre 2011 et 2015 au sein de l'équipe TRAMES du Lped (Dorier, Kinouani, Morand, Rouquier, & Fleuret, 2011; Dorier & Mazurek, 2013, 2015; Mazurek & Joncheray, 2011). Cet héritage de connaissances, issu de travaux de masters, de thèses (Joncheray, 2013a; Kinouani, 2014) et de recherches sur le long terme, notamment sur les approches des guerres puis du post-conflit au Congo et de leurs impacts tant à Brazzaville qu'en zones rurales (Dorier & Joncheray, 2013; Dorier & Mazurek, 2015), m'a permis de mieux appréhender le contexte congolais.

## *Le terrain, les terrains de thèse*

Ce travail de thèse se situe dans la continuité de l'étude effectuée lors de mon mémoire de master 2 en 2012 à AgroParisTech et au Muséum National d'Histoire Naturelle, intitulé « L'investissement de fermiers sud-africains dans l'agriculture congolaise : accaparement foncier ou opportunité ? »<sup>3</sup>. Il s'agissait d'une demande émanant de la SACAU (Confédération des Syndicats Agricoles d'Afrique Australe). L'objectif du projet, à l'échelle de l'Afrique, était de comprendre les différents modèles d'investissement et de développement agricole des fermiers sud-africains de la confédération investissant dans différents pays d'Afrique, d'en analyser les modalités de mise en œuvre et les implications en ce qui concerne le développement rural local. La confédération souhaitait ainsi comprendre les facteurs sociaux, économiques, environnementaux, de réussite ou d'échec d'implantation de ces fermiers.

Dans cette thèse l'échantillon a été élargi à toutes les entreprises étrangères entrées en production au Congo lors du début de la thèse en 2013 et dont la concession excédait 10 000 hectares, afin de suivre leur évolution sur deux ans (correspondant à deux séjours de terrains en 2014 et en 2015).

J'ai effectué mon premier séjour de terrain du 20 juillet au 9 octobre 2014<sup>4</sup>. Cette période correspondait à la saison sèche, ce qui a permis une mobilité dans le pays. Le second séjour de terrain s'est déroulé du 20 juin au 28 novembre 2015, principalement en saison sèche, mais aussi au début de la saison des pluies afin d'appréhender le pays et les projets à cette période où l'activité diffère.

## *Bibliographie historique et archives scientifiques*

Le territoire congolais rural a fait l'objet de travaux et de publications académiques en continu entre période coloniale, phase de transition vers indépendance et indépendance, puis jusqu'aux années 1990 (Soret, 1954; Vennetier, 1966; Sautter, 1966; Auger, 1970; Sénéchal, 1979; Guichaoua, 1989; Leplaideur & Moustier, 1991; Berton-Ofouémé, 1996;

---

<sup>3</sup> Mémoire encadré par François Léger (UMR Sad-Apt) et Ward Anseeuw (Cirad).

<sup>4</sup> Séjout pour lequel j'ai obtenu une bourse de terrain de l'Institut Français d'Afrique du Sud (IFAS).

Mengho, 1999). L'Orstom<sup>5</sup>, y possédait un important centre de recherche à Brazzaville, qui rayonnait dans toute l'Afrique centrale, tant en sciences sociales qu'en agronomie tropicale ou en entomologie, mais dont la bibliothèque a été entièrement pillée et dispersée lors des guerres de 1993-1994. La consultation des quelques exemplaires conservés au ministère de l'agriculture constituait donc une aubaine. Un important travail de dépouillement d'archives locales a été effectué à Brazzaville, en partie aux Archives Nationales, mais surtout aux archives du ministère de l'agriculture. Le corpus historique est principalement composé des rapports rédigés principalement par des membres de l'administration coloniale puis par les chercheurs de l'Orstom<sup>6</sup> (Auger, 1970; Serres, 1975), évaluant les entreprises agro-industrielles d'élevage, de palmier à huile et de cacaoyer, établissant un atlas des pays du Niari (Orstom, 1965). Les rapports étudiés ont été choisis pour leur implantation géographique, c'est-à-dire sur les terres aujourd'hui exploitées par les entreprises suivies dans la thèse.

L'objectif de ces lectures était de comprendre les difficultés qu'avaient rencontrées les entreprises agro-industrielles par le passé, afin de les comparer avec celles que rencontrent les entreprises aujourd'hui.



Photo 1 : Répertoire des archives du ministère de l'agriculture (2015)

<sup>5</sup> Office de la recherche scientifique et technique outre-mer, l'Orstom est aujourd'hui l'Institut de recherche pour le développement (IRD).

## Revue de presse

Depuis le début de ce travail de thèse, une lecture quotidienne du journal « *Les Dépêches de Brazzaville* » a été effectuée. L'objectif était d'en tirer une revue de presse des nouvelles officielles du pays selon une sélection de mots clés : « *agriculture, alimentation, coopération, investissement, foncier* ». Les informations issues de ce journal, crédité par le pouvoir sont soumises à caution (Joncheray, 2013a). Disposant d'importants moyens et d'un site web performant<sup>7</sup>, il sert de publicité aux politiques menées dans le pays. Sa consultation est intéressante car il recense les informations officielles concernant l'arrivée de nouveaux investisseurs dans l'agriculture, l'évolution de la législation foncière, les programmes agricoles nationaux ou menés par des associations, etc. Les objectifs du gouvernement et les encouragements des institutions internationales y tiennent une place prépondérante comme le montre la une ci-dessous. La lecture de ce journal national a été complétée par d'autres journaux nationaux et internationaux ayant une posture un peu différente comme « *la Semaine Africaine*<sup>8</sup> », « *Jeune Afrique* » ou encore « *RFI* ».



Figure 1 :  
 Une des  
 Dépêches de  
 Brazzaville  
 du 24 février  
 2015

<sup>7</sup> <http://www.lesdepechesdebrazzaville.fr/>

<sup>8</sup> La Semaine Africaine est une publication historique du diocèse de Brazzaville, qui s'est peu à peu écartée de l'approche critique qui la caractérisait dans les années 1990.

## *Recensements démographiques et agricoles*

Au Congo, l'accès aux données démographiques est une préoccupation constante rencontrée par tous les chercheurs. Le dernier recensement de la population remonte à 2007. Mais seules les données des populations par sexe, par départements ont été publiées et mises en ligne sur le site de l'Institut national de la statistique (INS) en 2011. L'accès aux données par districts et localités est difficile, nécessitant une autorisation de la Présidence. Il est impossible d'accéder à celles qui concernent les équipements ou les aspects socio-économiques. L'analyse de ces données doit être faite en sachant que leurs résultats sont contestés, soupçonnés d'avoir été manipulés à des fins électorales.

Les résultats du recensement précédent en 1996 étaient jugés de bonne qualité par les observateurs de l'époque, mais les résultats définitifs auraient été détruits lors de la guerre de 1997. Une version partielle et provisoire du dénombrement démographique par sexe a été publiée en novembre 1998 (après le coup d'Etat et la guerre de 1997 qui ramène Denis Sassou Nguesso au pouvoir). Mais cette version n'a finalement pas été validée après l'épisode suivant de la guerre de Brazzaville et des environs (décembre à mai 1999, puis dans le Pool en 2002-2003). Quelques exemplaires imprimés circulent officieusement dans les administrations congolaises et les institutions internationales. Un exemplaire partiel a été archivé par ma directrice de thèse. La population de 1996 des districts a pu être saisie et géolocalisée par son équipe au LPED et mise à ma disposition. Mais il faut garder à l'esprit que ces résultats ne sont pas officiels.

Pour faire des comparaisons, il faut donc remonter au recensement de 1984. Mais ce dernier avait été rendu public uniquement à l'échelle des régions et des communes urbaines. Un exemplaire papier a également été mis à ma disposition au laboratoire.

Le recensement prévu pour 2017 n'a pas été réalisé, en raison des bombardements du Pool par l'armée et de son déploiement dans le département d'avril 2016 (peu après la réélection du Président Sassou Nguesso) jusqu'à fin 2017. Suite à des attaques attribuées à une milice *Nsilulu* du Pasteur Ntoumi, l'armée a été déployée dans le département au motif de « stabiliser la région » supposée sous l'influence de cette milice. Les routes ont été coupées et la circulation du Chemin de fer Congo-Océan (CFCO), dont les rails ont été



détruits, a été interrompue. Plus de cent mille personnes auraient été déplacées de force jusqu'à un accord et l'intervention du HCR dans le pays (Morice, 2017).

Lors des séjours de terrain en 2015, un recensement général de l'agriculture était en cours de réalisation en partenariat avec la FAO sur l'ensemble du territoire. Le recensement précédent de l'agriculture remontait à 1985. Les résultats sont partiellement disponibles sur le site *countrystat* du Congo mais aucune analyse n'est consultable « à distance ». Depuis 2015, avec l'assistance de la Banque Mondiale (BM), le pays devait produire davantage de statistiques fiables, transparentes et accessibles à travers le *Programme de renforcement des capacités en statistique* (Pstat). Fin 2018, le *Plan stratégique de développement des statistiques agricoles et rurales du Congo* (PSSAR\_COG) a été mis en place avec la FAO pour travailler sur l'accessibilité des statistiques agricoles.

### *Les entretiens*

166 entretiens ont été réalisés lors de deux séjours de terrain (65 en 2014 et 101 en 2015)<sup>9</sup>. Leur répartition est détaillée par les tableaux placés dans l'Annexe 1 : un tiers d'interlocuteurs « institutionnels » (principalement membres de ministères et chefs de villages); un tiers d'agronomes (principalement les membres étrangers appartenant aux entreprises ciblées) et un tiers d'habitants des villages voisins des entreprises ciblées, des travailleurs, des agriculteurs, des représentants de la société civile. L'organisation des séjours de terrain ainsi que l'obtention de documents (rapports ou statistiques) ont nécessité des rencontres multiples avec certaines personnes, que j'ai qualifiées : « personne-ressource ». Pour suivre les entreprises, les mêmes exploitations et les mêmes acteurs ont été rencontrés d'une année sur l'autre. En 2015, la durée la plus longue de terrain m'a permis de rencontrer de nouvelles entreprises. Celles-ci ne font pas partie de l'échantillon retenu pour le suivi, mais les informations recueillies dans ces exploitations permettent de mettre en perspective celles des entreprises suivies.

Les entretiens, de type « papier-crayon », ont été menés de manière semi-directive avec des questions ouvertes et une place importante laissée à la discussion. Ils n'ont pas été

---

<sup>9</sup> L'ensemble des entretiens a été numéroté dans l'Annexe 1, les références dans le texte aux informations recueillies seront donc indiquées selon le numéro de l'entretien correspondant à une personne rencontrée à une date mentionnée dans ledit tableau.

enregistrés. Les grands thèmes à aborder ainsi que quelques questions précises (sur la culture, le foncier, ou les difficultés) étaient préparées en fonction de la personne rencontrée, du terrain et des informations que je souhaitais recueillir. Les thèmes étaient différents selon que je rencontrais un cadre du ministère des affaires foncières à Brazzaville ou un agriculteur sud-africain dans les champs qu'il exploite dans une zone assez reculée au sud du pays. Des observations participantes ont été réalisées dans les exploitations, à l'occasion de la cautérisation des cornes des veaux ou encore de la plantation des fèves de cacao auxquelles j'ai participé. De nombreuses discussions informelles ont également complété les connaissances générales sur le pays.

Pour obtenir un entretien avec un membre d'un ministère, j'ai suivi les procédures officielles d'usage, nécessitant d'être munie de lettres de recommandations officielles (ordres de mission de l'université et du laboratoire ainsi que l'attestation du rectorat de l'université Marien Ngouabi<sup>10</sup>). Mes déplacements dans le pays ont été autorisés et formalisés dans un ordre de mission du ministère de l'agriculture et par des attestations fournies par les entreprises, notamment du nord, facilitant ainsi mon passage aux barrages routiers. Lors de mes terrains, j'ai eu l'occasion de rencontrer la plupart des acteurs en lien avec les investisseurs dans le foncier agricole du pays (voir la liste des entretiens en annexe). J'ai pu être intégrée à une mission de prospection à proximité de mes terrains dans le sud du pays et ainsi assister à une mission exploratoire de prospection de terres pour de futurs investisseurs. Cette entrée officielle auprès des dirigeants de projets agricoles étrangers m'a permis un gain de temps (ex : voyage sur la route bitumée, alors non terminée et ouverte seulement aux véhicules officiels). Les entreprises étudiées, intéressées par mon projet de thèse, m'ont parfois fourni un hébergement et des solutions de déplacement afin de réaliser dans de bonnes conditions mon séjour dans leurs concessions. J'ai ainsi pu visiter les sept grands projets agricoles étrangers en production que j'avais ciblés pour ma thèse (Tableau 1) et répartis sur l'ensemble du territoire (Carte 1).

Dans le sud du pays, j'ai effectué plusieurs séjours dans les exploitations de maïs et de soja d'investisseurs sud-africains (Todi Rivers Farm à Malolo II), des espagnols (Tolona à Loudima) et des brésiliens (Asperbras et de leur troupeau en transit à Mouindi). Au centre du pays, j'ai visité les Nouveaux Villages agricoles et la ferme présidentielle. Ces derniers ne

---

<sup>10</sup> Fourni lors de l'entretien n°9 (2014).

s'étendent pas sur une superficie de 10 000 hectares, comme le prévoyait l'échantillon au départ défini plus haut. Ils ont été étudiés, car ils complètent la filière élevage dans laquelle s'inscrivent les céréaliers pour les « Nouveaux Villages » et parce qu'ils représentent pour Asperbras le prolongement du ranch de Mouindi dans la ferme présidentielle. Au nord du pays, je me suis rendue à Makoua, Mokeko et Ouesso pour visiter les projets de palmiers à huile de l'entreprise malaisienne Atama Plantation et de la filiale congolaise Eco Oil Energie ainsi qu'à Pokola et le long de la route historique de culture du cacao entre Sembé et Souanké pour le projet de relance de la filière cacao par la CIB<sup>11</sup>-Olam (groupe singapourien).

Carte 1: Localisation des terrains de recherche

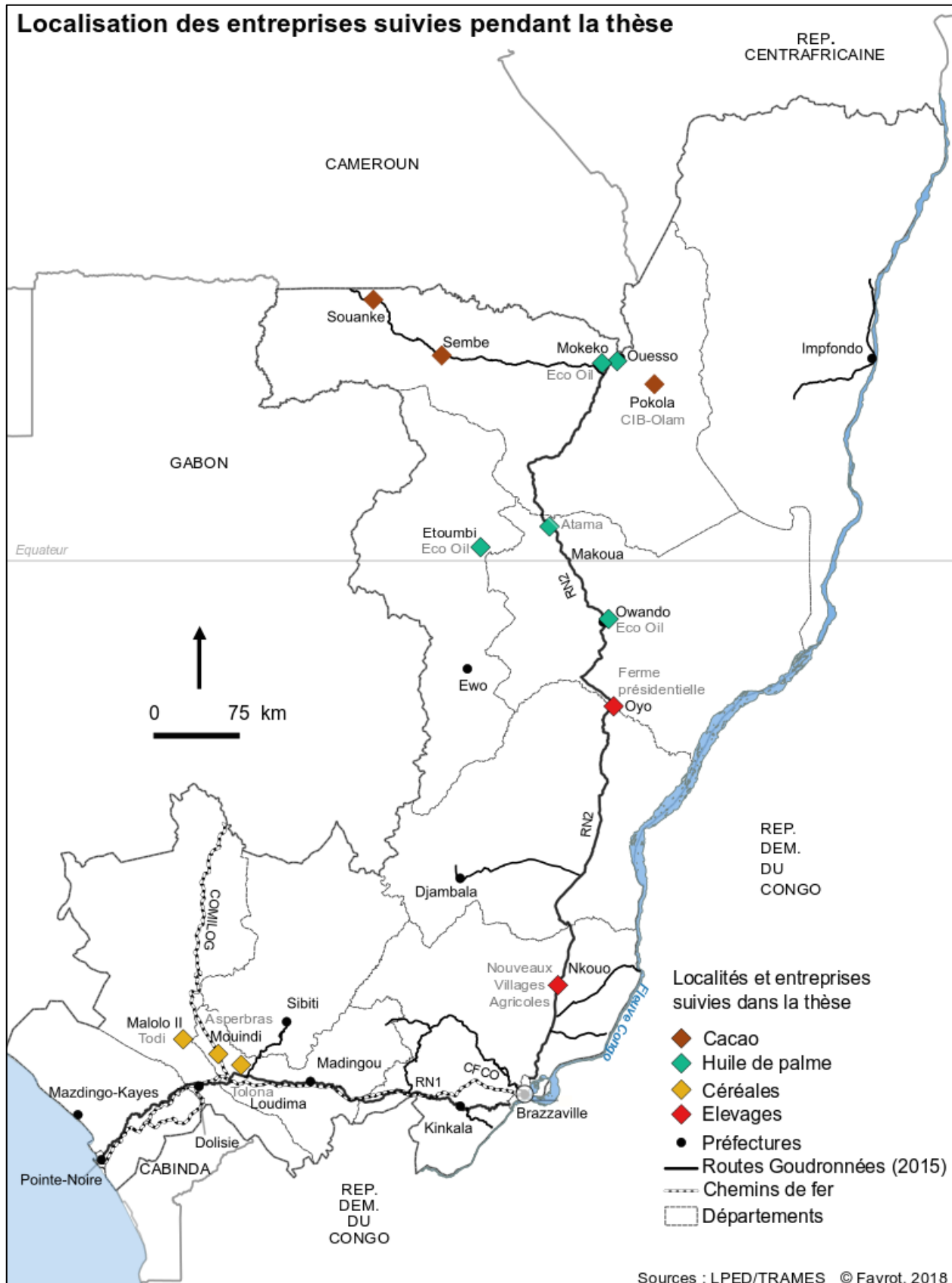
Tableau 1 : Présentation des entreprises ciblées pour la thèse

Ci-après

---

<sup>11</sup> Congolaise industrielle de bois (CIB).

# Localisation des entreprises suivies pendant la thèse



Sources : LPED/TRAMES © Favrot, 2018

NOM ENTREPRISE	DATE D'ARRIVEE	LOCALISATION	ORIGINE	TYPE DE CULTURE	SUPERFICIE OFFICIELLE CONCESSION EN 2015 (ha)	SUPERFICIE MISE EN VALEUR EN 2015 (ha)
ASPERBRAS	2012	- Mouindi - Ferme présidentielle	Brésil	Céréales, Elevage bovin, Canne-à-sucre	40000 ?	100 ?
ATAMA PLANTATION	2012	Makoua (Yengo Mambili)	Malaisie	Palmier à huile	180000	750
CIB-OLAM	2012	Pokola-Sembé-Souanké	Singapour	Cacao (pour export)	60000	1000
ECO OIL ENERGY	2013	Ouessou Mokeko	Congo	Palmier à huile	50000	100 (pépinière)
TODI RIVERS FARM	2011	Malolo II	Afrique du Sud	Céréales	40000	2500
TOLONA	2014	Loudima	Espagne + France	Céréales	20000	1000
<b>TOTAL</b>					<b>390000</b>	<b>5450</b>

D'un point de vue organisationnel, Brazzaville était mon point de ralliement. Chaque séjour de terrain commençait avec les rencontres des acteurs institutionnels basés à la capitale pour obtenir un maximum de contacts dans les entreprises. Plusieurs d'entre-elles, Atama, la CIB-Olam et Eco-Oil, disposaient d'un siège administratif à Brazzaville. Il s'agissait aussi d'organiser mon agenda en fonction de leurs disponibilités, de manière à planifier toutes les visites de terrain sur l'ensemble du pays dans le temps du séjour. Les séjours auprès de la CIB-Olam qui est à la fois une entreprise forestière et une entreprise engagée avec le Congo dans la relance de la filière cacao, furent les plus compliqués à organiser. Il fallait que le responsable du projet cacao soit sur place, à Pokola, alors que son bureau était situé à Brazzaville, et qu'il ne soit pas pris par une délégation de la Banque Mondiale ou de l'Agence Française de Développement.

Mes deux terrains de thèse ont été bien différents de celui du master en 2012 et même différents l'un de l'autre pour plusieurs raisons. La première est liée à l'implantation de ma « base-vie » à Brazzaville. Lors du premier terrain, j'ai résidé au Plateau des 15 ans, quartier plutôt aisé et culturellement mixte, situé près de la Préfecture entre des quartiers populaires et des quartiers administratifs. Le second séjour de terrain a eu pour principal lieu d'ancrage à Brazzaville, Bacongo, quartier à forte « identité ethnique » et historiquement peuplé en majorité par des Lari dans le cadre d'un urbanisme colonial ségrégatif (Dorier-Apprill, 1999). Bacongo est devenu l'épicentre de tensions politiques, le siège de partis politiques et médias d'opposition, le cadre de conflits et de répressions, depuis la première guerre des milices de 1993 jusqu'aux contestations électorales de 2016 (Dorier-Apprill & Ziavoula, 1996; Dorier-Apprill, 1999). Aujourd'hui encore, Bacongo est considéré comme le quartier de l'opposition.

Le second élément qui différencie les deux séjours est le contexte politico-économique. Lors du premier séjour, les cours du baril de pétrole étaient au plus haut et les élections n'étaient prévues que pour deux ans plus tard. La politique du gouvernement consistait depuis une dizaine d'années à la promotion de « Grands Travaux » d'aménagement organisés chaque année dans un département, ainsi qu'à la mise en œuvre d'aménagements structurants (Route Nationale 1 entre Pointe-Noire et Brazzaville goudronnée entre 2009 et 2016, barrage hydroélectrique) le tout financé sur fonds propres et emprunts privés (Dorier & Joncheray, 2013). En 2015, les Jeux Africains qui se sont tenus

à Brazzaville ont coûté très cher en infrastructures. En revanche, dans les domaines de la santé, de l'éducation, ainsi que pour l'amélioration de l'agriculture tant paysanne qu'agro-industrielle, l'Etat laissait principalement agir les institutions internationales, même si les travaux étaient rattachés aux ministères publics, peu d'argent public fut investi en dehors des salaires des fonctionnaires impliqués (Dorier & Mazurek, 2015).

A l'inverse, lors du second séjour, les cours du pétrole avaient chuté et le FMI a annoncé le surendettement du pays (voir chapitre 2). Le contexte était très tendu. La perspective de l'approche du scrutin présidentiel de 2016 a nécessité, pour le président Sassou, l'organisation d'un référendum pour modifier la constitution, celle en vigueur depuis 2002, mise en place par lui-même, lui interdisait de participer à un nouveau scrutin. Plusieurs modifications de constitutions en vue de permettre aux présidents de garder le pouvoir ont été faites dans des pays voisins comme au Cameroun, au Gabon, au Tchad, au Burundi, etc. L'organisation et la tenue du référendum se sont déroulées dans un climat de tension extrême. Les manifestations pacifiques contre le changement de la constitution ont été violemment réprimées par l'armée qui a tiré sur les manifestants à balles réelles à Brazzaville et à Pointe-Noire alors que la ville pétrolière avait toujours été épargnée lors des guerres précédentes. A Brazzaville, le quartier de Bacongo était bloqué, les communications téléphoniques et internet ont été coupées pendant trois jours. Le déploiement de l'armée partout dans le pays pour encadrer le jour du référendum (le 25 octobre 2015) a mis fin aux manifestations. Le 27 octobre, le « oui » pour le changement de la constitution ainsi que l'approbation de la nouvelle constitution est passé à la majorité. Le résultat du référendum a été suivi par la programmation anticipée des élections présidentielles dès le mois de mars 2016. L'approche des élections a instauré un sentiment de crainte. La réélection du président Sassou, qualifié par certains observateurs de « coup d'état démocratique » (Yengo, 2016), a été suivie de contestations qui ont déclenché une répression militaire de grande ampleur, avec des bombardements, dirigés contre les zones sud et sud-ouest de Brazzaville (Pool). Cette nouvelle séquence de terreur, de fin 2015 à 2017, a déplacé des centaines de milliers de ruraux du Pool vers les départements voisins (Niari, Bouenza) et vers Brazzaville. En conservant le pouvoir par la force, le parti au pouvoir au Congo s'inscrit dans une forme de « restauration autoritaire » à l'image de plusieurs pays de la sous-région (concept de Bayart repris par Allal & Vennetzel, 2017 et Yengo, 2016).

## *Plan*

**La première partie** vise à situer les investisseurs étrangers de l'agro-business au Congo dans le phénomène global des investissements étrangers à grande échelle.

*Le chapitre 1* (page 27), opère un retour sur le phénomène et les analyses pluridisciplinaires qui ont été publiées : géographiques, politiques, historiques et surtout économiques et agronomiques. A travers les terminologies employées pour le qualifier, les enjeux que chaque acteur lui confère apparaissent. Ces acquisitions foncières à grande échelle ont relancé l'intérêt porté aux questions foncières et aux conditions d'accès à la terre et à leur évolution notamment sur le continent africain suite aux politiques de réformes foncières.

*Le chapitre 2* (page 73) se penche sur le contexte géopolitique du Congo. Ceci afin de comprendre la situation agricole du pays et la stratégie politique du gouvernement de faire à nouveau appel, depuis les années 2010, à des investisseurs étrangers pour atteindre ses objectifs d'indépendance alimentaire. Il s'interroge sur l'influence du faible peuplement ainsi que des conflits et du système de la rente pétrolière sur l'agriculture congolaise.

**La seconde partie** questionne l'efficacité du modèle agro-industriel au Congo dans ses formes passées sur les mêmes territoires que ceux étudiés dans la thèse ainsi que de celle de la réforme foncière, notamment en zones rurales, pour l'intensification de l'agriculture.

*Le chapitre 3* (page 133) montre que depuis la colonisation, les modèles agricoles qui ont été développés ont échoué. Des compagnies concessionnaires aux fermes d'Etat, les politiques successives ont contribué à déstructurer la paysannerie congolaise et à favoriser une dépendance croissante aux importations alimentaires.

*Le chapitre 4* (page 179) est consacré à la réforme foncière au Congo. Il suit d'abord les différentes étapes de la réforme. Puis il s'intéresse aux conditions foncières d'accès à la terre pour les investisseurs dans l'agriculture.

**La troisième partie** se penche précisément sur le suivi et les résultats sur le terrain des acteurs récemment implantés dans des territoires ruraux très différents les uns des autres. Les nouveaux investisseurs se sont vus attribuer des concessions sur des territoires où étaient autrefois cultivés les mêmes types de productions que celles que doivent

développer les nouveaux aujourd'hui, prolongeant ainsi les trajectoires agricoles passées de ces territoires. Deux types de filières peuvent être distinguées, celle des cultures de rentes avec le cacao et l'huile de palme et celle de l'élevage avec le maïs à ensilage, la fabrication d'aliments pour bétail et les fermes d'élevage.

*Le chapitre 5* (page 205) étudie les cultures de rente au nord du pays telles que les palmeraies et les cacaoyers. Ces cultures historiques abandonnées depuis les années 1990 sont davantage source de revenus que de denrées alimentaires. Actuellement en cours de réhabilitation par des entreprises, elles connaissent des niveaux de réussite très inégaux.

*Le chapitre 6* (page 265) se penche sur la filière de l'élevage dans le sud et le centre du pays. Dans le sud, dans les districts du Niari et de la Bouenza, les investisseurs sud-africains, espagnols et brésiliens ont signé des « Contrats d'Autorisation Express » pour des cultures de céréales, principalement de maïs, et pour de l'élevage futur. Dans le centre du pays, l'usine de transformation en aliments se situe à Brazzaville, entre les producteurs de maïs et les fermes d'élevage au nord de Brazzaville comme les Nouveaux Villages agricoles, version congolaise des kibboutz implantés par une société israélienne, et la ferme présidentielle gérée par des opérateurs brésiliens.



## **PARTIE 1 LE PHENOMENE DES « ACCAPAREMENTS FONCIERS » ET LA SINGULARITE DU CAS CONGOLAIS**

Cette partie vise à définir les caractéristiques, logiques et mécanismes principaux du phénomène mondial des « accaparements fonciers » dans l'agriculture. Seront également abordées les différentes terminologies désignant le phénomène ainsi que les enjeux qu'ils soulèvent. Derrière le terme militant et souvent employé « d'accaparement », la question foncière est sous-jacente. Aussi il importe de s'interroger sur les impacts des réformes foncières en cours depuis des décennies en Afrique afin de déterminer si elles ont une incidence sur l'émergence de conflits fonciers lors de l'arrivée de grands projets agro-industriels. Après cette description du phénomène global des acquisitions massives de terres, il s'agira de montrer la particularité du cas de la République du Congo et les conditions ayant conduit à l'arrivée nouvelle d'investisseurs étrangers dans l'agriculture. Le contexte congolais est caractérisé par une population fortement urbaine, un très faible peuplement rural, une agriculture paysanne déstructurée, une situation de post-conflit, une production agricole insuffisante engendrant une dépendance vis-à-vis des cours du baril. Ce contexte justifie, selon le gouvernement et les institutions internationales, le recours à des investisseurs étrangers du secteur agro-industriel pour assurer l'autonomie alimentaire du pays.



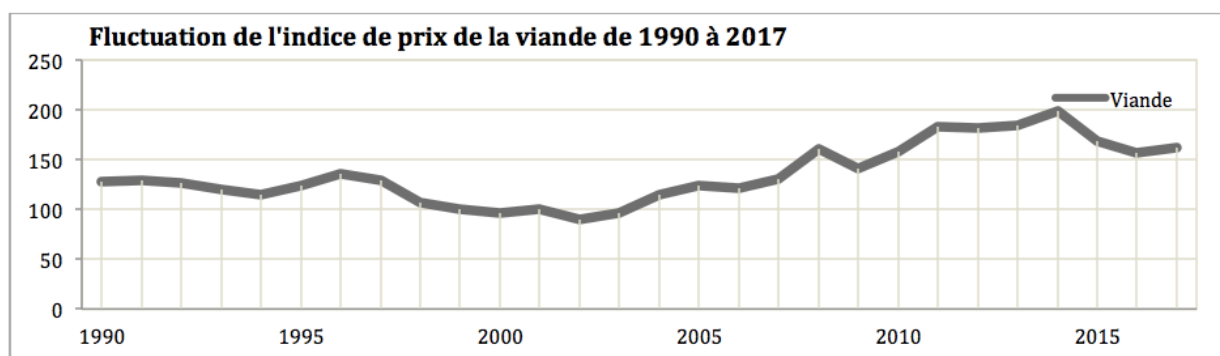
## CHAPITRE 1- LES « ACCAPAREMENTS FONCIERS » ET LES REFORMES FONCIERES

Le phénomène des accaparements fonciers et les études qui se sont penchées sur cette problématique révèlent la complexité et la diversité des types d'investissements, de cibles et d'objectifs. Ce chapitre essaie de montrer les différentes représentations qui s'illustrent à travers l'utilisation des termes employés par les acteurs qui les utilisent.

Les investissements étrangers dans le foncier agricole ne relèvent pas nécessairement de l'accaparement et réciproquement, les accaparements ne sont pas toujours d'origine étrangère. Il est intéressant de replacer le phénomène dans un temps plus long et de voir comment il s'insère dans une dynamique de conquêtes anciennes de territoires qui ont entraîné des bouleversements notamment sociaux et environnementaux et des mouvements de populations, comme c'est le cas de la « situation coloniale » décrite par Balandier.

Cette complexité est le reflet du système économique mondialisé qui marchandise la terre et impose la mise en place des conditions nécessaires pour la liberté de marché. Les réformes foncières concernent la ressource terre-territoire qui n'est pas une ressource comme les autres. Les pays d'Afrique qui disposent de droits fonciers coutumiers consentent à cadastrer et titrer leurs terres, mais conservent une dualité de droit. L'influence des institutions internationales pour diffuser un modèle unique de transaction foncière est aussi questionnée.

L'importante fluctuation des cours des denrées alimentaires de base (ex. la hausse des céréales et des oléagineux), observée depuis 2005 par la FAO a été particulièrement marquée par une envolée spéculative de ces denrées entre 2007 et 2008. Cette flambée des cours s'est répétée en 2010 et 2011 (Géronimi & Maître d'Hôtel, 2012). Le graphique ci-dessous montre l'instabilité des indices de ces cours depuis 1990 :



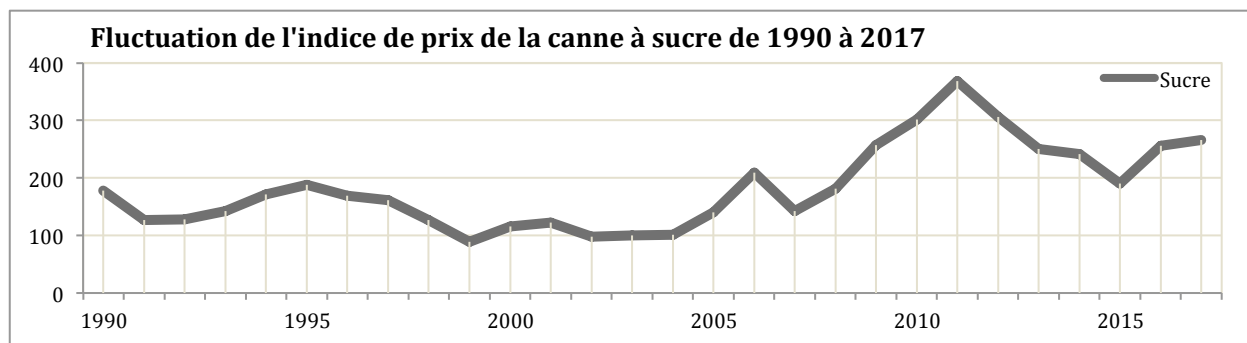
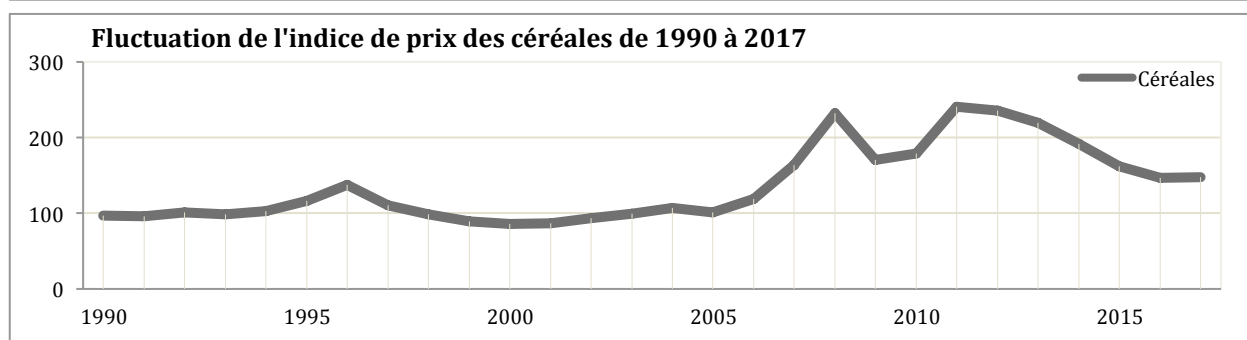
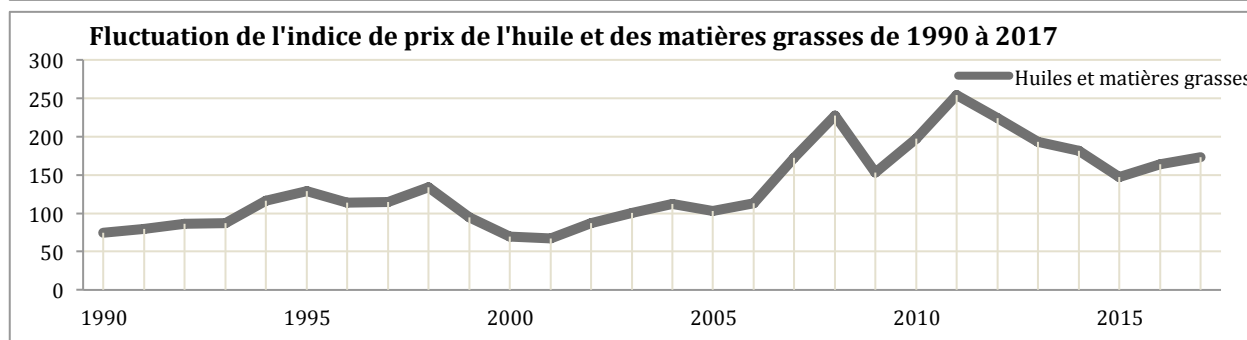
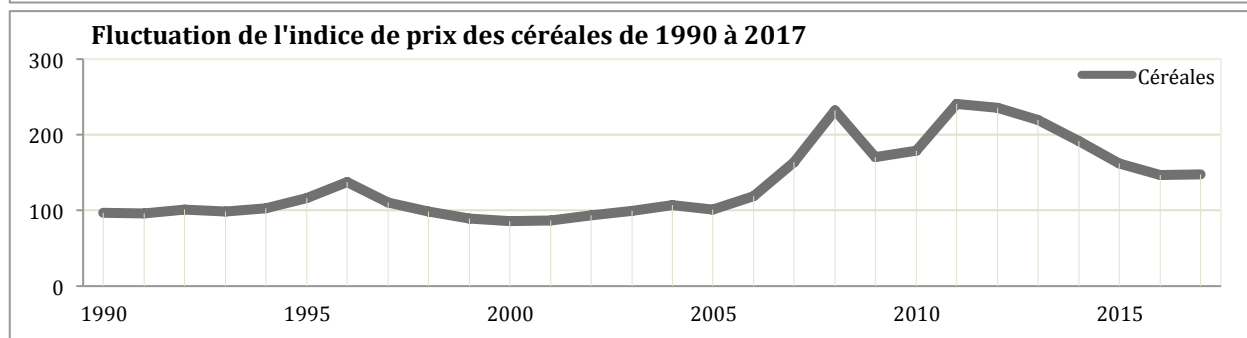
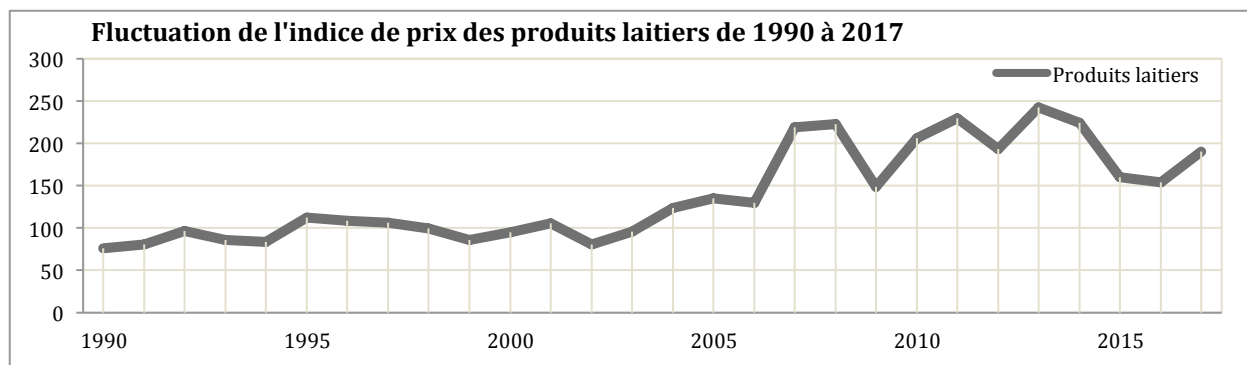


Figure 2: Fluctuations des indices FAO des prix de cinq denrées de base de 1990 à 2016<sup>12</sup>  
(viande, produits laitiers, matières grasses/huile, céréales et canne à sucre)

Cette instabilité a eu principalement deux effets : (1) Pour les pays fortement tributaires des importations alimentaires, elle a montré le danger d'une trop grande dépendance vis-à-vis des marchés internationaux. Les populations pauvres de certains pays se sont retrouvées en difficulté pour s'approvisionner, car elles n'avaient pas les moyens financiers pour faire face à cette augmentation brutale des prix des denrées alimentaires (FIDA, 2011). La montée de l'insécurité alimentaire a conduit certains de ces pays à investir en faveur du développement de l'agriculture et de la production agricole. (2) Parallèlement, ces fluctuations ont suscité une accélération des investissements financiers (privés et publiques) dans un secteur agricole longtemps négligé par les bailleurs de fonds comme par les gouvernements nationaux et les élites nationales (Brondeau, 2014). En 2009, lors de la triple crise pétrolière, financière et alimentaire un pic de transactions a été enregistré, reconnu comme « une ruée sur les terres » (Ward Anseeuw et al., 2012; Hall, 2012; McMichael, 2012).

C'est dans ce contexte que le phénomène des acquisitions foncières à grande échelle a connu une croissance considérable. Les « accaparements fonciers » visent des ressources multiples, à la fois minières, forestières, agricoles, la terre elle-même, le tourisme (W. Anseeuw et al., 2012). Ce phénomène suscite un grand nombre de questions liées à la sécurisation foncière (Brondeau, 2014), au développement rural (Burnod et Tonneau, 2013), ou aux risques de conflits (Durand-Lasserve, Le Roy, Papazian, Thirion, & Uku, 2012; Merlet, 2012). Les enjeux politiques liés à la gouvernance du foncier ont été attisés avec ces investissements étrangers dans les terres agricoles africaines (Burnod et Tonneau, 2013).

---

<sup>12</sup> Données FAO : <http://www.fao.org/worldfoodsituation/foodpricesindex/fr/>

### ***1.1. « Accaparements fonciers » un phénomène hétérogène : discussion sur la terminologie, historicité et caractéristiques***

Comment nommer ce phénomène, est-il nouveau, peut-il être replacé dans l'histoire, quelles en sont les principales caractéristiques ? Voici les questions auxquelles cette partie souhaite répondre.

#### ***1.1.1-Terminologie désignant le phénomène (ou processus) :***

Certaines thématiques sont abordées sous le prisme du catastrophisme tant par les journalistes que par les chercheurs. Dans le contexte de changement climatique et de ses conséquences humaines, les réflexions sur les migrations environnementales utilisent une multitude de terminologies pour en désigner les victimes : « *réfugiés de l'environnement* », « *éco-réfugiés* », voire « *réfugiés climatiques* » (Cambrézy & Lassailly-Jacob, 2010). Mais ces termes recouvrent une réalité large et ne sont pas équivalents. L'article de Cambrézy et Lassailly-Jacob intitulé *Réfugiés climatiques, migrants environnementaux ou déplacés ? Du consensus de la catastrophe à la Surenchère médiatique* (2010), montre bien l'importance du choix des termes à employer, d'autant plus lorsque la thématique est fortement médiatisée. Il en est de même pour le phénomène des acquisitions foncières à grande échelle.

Le vocabulaire utilisé pour évoquer ce phénomène reflète de manière implicite des prises de positions très tranchées en termes économiques et politiques. Les termes employés présentent ou non les enjeux qui se cristallisent autour de lui. Concernant ce phénomène, les acteurs en cause utilisent un vocable différent. Principalement deux terminologies s'opposent, celle des organismes financiers internationaux et celle employée par les chercheurs et les ONG. En 2012 dans son ouvrage intitulé *Terres porteuses entre faim de terres et appétit d'espace*, Chouquer a établi une liste (non exhaustive) des différents termes employés en français pour désigner le phénomène :

« Investissements agricoles à grande échelle ; investissements directs étrangers en agriculture ; investissements fonciers ; transactions foncières ; agriculture de firme<sup>13</sup> ; cessions d'actifs agricoles à des investisseurs étrangers dans les pays en développement ; achat de terres à l'étranger ; appropriation de terres à grande échelle ; appropriation des zones agricoles ; acquisitions massives de terres ; acquisition de droits fonciers ; concentrations massives de terres ; commerce foncier international ; commerce transnational de la terre ; agriculture offshore ; pressions commerciales sur les terres ; appropriation et concentration de terres à grande échelle ; appropriation de terres à grande échelle et investissement agricole responsable ; convoitise sur les terres agricoles mondiales ; accaparement de terres ; appropriation illicite/illégale de terres ; confiscation de terres ; razzia sur les terres, etc. »

Certains termes sont plutôt neutres comme « investissements à grande échelle ou acquisition de droits fonciers » (en noir dans la liste), d'autres au contraire disposent, par les qualificatifs qu'ils contiennent, d'une dimension négative comme « concentrations massives de terres ou razzia sur les terres » (en gris dans la liste). A cette liste s'ajoutent de nombreux termes anglo-saxons, en commençant par celui de *land grabbing* (accaparement des terres), qui est le plus usité, mais aussi d'autres termes comme *land rush*, *land investment*, *foreign investment*, etc.

Chouquer (2012) oppose les termes en fonction du point de vue que l'auteur adopte, celui des investisseurs ou des pays hôtes, les premiers utiliseront le registre de l'appropriation tandis que les seconds celui de la concession ou de la cession. L'utilisation d'un terme ou de l'autre reflète la diversité d'appréciation et la charge idéologique que chacun attribue au processus.

---

<sup>13</sup> Synonyme d'agrobusiness. Pour Bertrand Hervieu et François Purseigle, l'agriculture de firme est une forme d'agriculture hautement capitaliste, industrialisée et financiarisée que l'on rencontre principalement en amont des marchés de matières premières (Hervieu & Purseigle, 2009).

*La bienveillance des organismes financiers internationaux vis-à-vis des acquisitions de terres à grande échelle : rapports d'expertises et guides de bonne conduite*

Les organismes financiers internationaux utilisent les termes *d'acquisition massive des terres ou achat/acquisition de terres à grande échelle, investissements fonciers à grande échelle*, et abordent le processus avec une relative bienveillance. Celui-ci pourrait, selon eux, apporter une solution pour répondre à la demande alimentaire croissante liée à l'accroissement démographique. Le rapport de 2009 financé par la FAO, l'Institut International pour l'Environnement et le Développement (IIED) et le FIDA intitulé *Land grab or development opportunity ? Agricultural investment and international land deals in Africa*<sup>14</sup> (Cotula, Vermeulen, Leonard, & Keeley, 2009) est un des premiers à être publié après les affaires médiatiques et controversées de Daewoo à Madagascar (Song, Olivier, & Burgis, 2008) et après la publication du rapport de l'Organisation non gouvernementale (ONG) Grain<sup>15</sup> « *Main basse sur les terres agricoles en pleine crise alimentaire et financière* » (Grain, 2008). Le rapport de Cotula, Vermeulen, Leonard & Keeley (2009) utilise principalement les expressions « *international land deals* » et « *large-scale land deals* » que l'on peut respectivement traduire par transactions foncières internationales et transactions foncières à grande échelle. Ce rapport s'interroge sur les risques et les opportunités qu'elles peuvent engendrer. Il met en garde contre « *la perte de l'accès à la terre pour les populations locales, la destruction des entreprises locales et les impacts sur l'environnement* » (Cotula et al., 2009). D'un autre côté, il s'interroge aussi sur les opportunités potentielles de développement de l'agriculture et d'amélioration de la sécurité alimentaire pour les pays cibles, grâce à l'apport de capitaux et au renforcement des capacités découlant de nouveaux investissements dans le secteur agricole, longtemps négligé par l'aide publique au développement (Anseeuw et al., 2012; Cotula, Vermeulen, Leonard & Keeley, 2009; Gabas, 2011). Pour finir, il cherche les pistes pour un investissement « gagnant-gagnant » à travers la rédaction de recommandations pour les parties prenantes éditant des principes pour un engagement au niveau local.

---

<sup>14</sup> « Accaparement des terres ou opportunités de développement? Investissements agricoles et transactions foncières internationales en Afrique » (traduction libre).

<sup>15</sup> Grain soutient la cause paysanne « pour renforcer le contrôle des communautés sur des systèmes alimentaires fondés sur la biodiversité » <https://www.grain.org/fr>.



Face à la médiatisation de certains cas et aux mouvements sociaux qu'ils ont parfois engendrés, mettant en avant des organisations militantes plus anciennes comme le *Mouvement des ruraux sans terre*<sup>16</sup> au Brésil ou la *Via Campesina*<sup>17</sup>, les institutions internationales ont dû réagir. Ce premier rapport a été suivi par de nombreux autres textes sur le même modèle. Tous mettent en garde contre le manque de transparence et de gouvernance, recommandent la mise en place d'une législation encadrant le processus et proposent des directives volontaires ou guides de bonne conduite à destination des investisseurs et des pays cibles. Nous présentons dans les pages suivantes une liste non exhaustive de ces rapports.

Date	Titres des recommandations	Institution
2009	11 principes pour un investissement foncier responsable	FAO
2009	« Land Grabbing » by Foreign Investors in Developing Countries: Risks and Opportunities	IFPRI
2010	Sept principes pour des investissements agricoles responsables qui respectent les droits, les moyens d'existence et les ressources	BM, la FAO, FIDA, CNUCED
2010	Rising Global Interest in Farmland. Can it Yield Sustainable and Equitable Benefits ?	BM
2011	Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	OCDE
2012	Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire	FAO, CSA
2006	Land Policy Initiative	UA, CEA, BAD
2008	Cadre et lignes directrices sur les Politiques foncières en Afrique	UA, CEA, BAD
2011	Plan d'action de Nairobi	UA, CEA, BAD
2014	6 principes directeurs fondamentaux relatifs aux investissements fonciers à grande échelle en Afrique.	UA, CEA, BAD

Tableau 2 : Publications visant à responsabiliser les investissements

En France un guide d'analyse pour étudier le phénomène a également été rédigé : *Guide d'analyse ex ante de projets d'investissements agricoles à emprise foncière* (Benkahl, Cotula, Merlet, & Berger, 2014) et un consortium de chercheurs a été créé à l'échelle mondiale pour suivre l'évolution du phénomène à l'échelle mondiale = *Land Matrix Initiative* (LMI).

- En 2009, le rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, Olivier de Schutter présentait à la 65<sup>ème</sup> assemblée générale des Nations Unies un rapport sur la

<sup>16</sup> Le Mouvement des travailleurs ruraux sans terre (MST) a été fondé au Brésil en 1985. C'est un mouvement emblématique qui porte les revendications foncières des paysans ruraux (Rosa, 2015).

<sup>17</sup> En avril 1992 s'est tenu le Congrès de l'Union nationale des agriculteurs et éleveurs où se réunirent différents dirigeants d'organisations paysannes d'Amérique centrale, d'Amérique du Nord et d'Europe. Ils se sont alors regroupés pour former une coopération. L'année suivante, en 1993, se tenait la première conférence internationale de la Via Campesina (Thivet, 2014).

relation entre l'accès à la terre et le droit à l'alimentation. Il emploie principalement l'expression *acquisitions et locations de terres à grande échelle*. Il propose à son tour 11 principes pour un investissement foncier responsable, "*Land Grabbing*" by Foreign Investors in Developing Countries: Risks and Opportunities résumés dans l'encadré ci-contre :

**DROITS DE L'HOMME : PRINCIPES MINIMAUX APPLICABLES AUX ACQUISITIONS OU LOCATIONS DE TERRES A GRANDE ECHELLE**

- 1- *Transparence des transactions avec participation des populations locales ;*
- 2- *Consentement indispensable des populations locales et autochtones, recours aux expropriations exceptionnel et encadré par la loi ;*
- 3- *Encadrement législatif mis en place par les pays hôtes pour ce type d'investissement et pour protéger les droits des communautés locales ;*
- 4- *Répartition des bénéfices selon les besoins des populations locales et si possible instauration d'une agriculture contractuelle plutôt que des baux emphytéotiques ou des achats de terres ;*
- 5- *Privilégier une agriculture à haut besoin en main d'œuvre locale avec des salaires permettant d'améliorer les conditions de vie des populations locales, élément clef du droit à l'alimentation ;*
- 6- *Privilégier des modes d'agriculture durables ;*
- 7- *Termes des arrangements et des sanctions en cas de non-respect doivent être clairs et des études d'impacts indépendantes doivent être réalisées régulièrement ;*
- 8- *Pour ne pas aggraver l'insécurité alimentaire, une partie de la production doit rester sur les marchés locaux. Renforcer les moyens de production des agriculteurs locaux pour qu'ils ne pâtissent pas de l'arrivée des nouveaux investisseurs ;*
- 9- *Des études d'impact doivent être réalisées avant le début des négociations sur l'emploi et les revenus sans discrimination de genre ou de groupe ethnique, l'accès aux ressources productives des populations, l'arrivée de nouvelles technologies et les investissements dans les infrastructures, l'environnement et l'accès à une alimentation suffisante ;*
- 10- *Protéger les droits des populations autochtones dont le consentement à tout projet est nécessaire ;*
- 11- *Les salaires et protections sociales doivent être conformes aux recommandations de l'Organisation internationale du Travail (OIT). (De Schutter, 2009)*

- La même année, l'IFPRI (International Food Policy Research Institute) publie "*Land Grabbing*" by Foreign Investors in Developing Countries: Risks and Opportunities<sup>18</sup>. Ce rapport utilise principalement l'expression « large scale land acquisition » usuellement traduite par *acquisition foncière à grande échelle*. Il considère que les investissements peuvent fournir des ressources financières clés pour l'agriculture et permettre le développement des infrastructures, sauf s'ils engendrent des expropriations ou qu'ils relèvent d'une utilisation non soutenable. Il préconise aussi quelques *Key elements for a*

<sup>18</sup> Accaparement des terres par des investisseurs étrangers dans les pays en développement : risques et opportunités (traduction libre).

*code of conduct for foreign land acquisition*<sup>19</sup>. Toutefois, il considère qu'en raison de la nature transnationale de ces investissements, seule une combinaison du droit international, des politiques gouvernementales et de la participation de la société civile, des médias et des communautés locales peut minimiser les menaces et risques et garantir des bénéfices (von Braun & Meinzen-Dick, 2009).

- En janvier 2010, la Banque Mondiale, la FAO, le FIDA et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) ont publié à leur tour des principes de responsabilités :

**SEPT PRINCIPES POUR DES INVESTISSEMENTS AGRICOLES RESPONSABLES QUI RESPECTENT LES DROITS, LES MOYENS D'EXISTENCE ET LES RESSOURCES**

- 1- Les droits existants sur le terrain et les ressources naturelles associées sont reconnus et respectés ;
- 2- Les investissements ne mettent pas en danger la sécurité alimentaire, mais plutôt la renforcent ;
- 3- Les processus d'accès à la terre et à d'autres ressources et les investissements associés sont transparents, surveillés et garantissent la responsabilité de toutes les parties prenantes, dans un environnement commercial, juridique et réglementaire approprié ;
- 4- Tous ceux qui sont concernés sont consultés et les accords de consultations sont enregistrés et exécutés ;
- 5- Les projets sont viables économiquement, respectent la primauté du droit, reflètent les meilleures pratiques de l'industrie et aboutissent à une valeur partagée durable ;
- 6- Les investissements génèrent des impacts sociaux et de distributions souhaitables et n'augmentent pas la vulnérabilité ;
- 7- Les impacts environnementaux découlant d'un projet sont quantifiés et les mesures prises pour encourager l'utilisation durable des ressources tout en minimisant le risque / l'ampleur des impacts négatifs et en les atténuant. (FAO, IFAD, UNCTAD, & World Bank Group, 2010)

Trois mois plus tard, en avril 2010, plus de 120 ONG ont co-signé une déclaration d'opposition à ces *sept principes*, car selon elles « aucun principe ne peut justifier l'accaparement des terres »<sup>20</sup>. Les termes ici s'opposent : les uns proposent des directives pour des *investissements agricoles responsables* tandis que les autres dénoncent une justification des « *accaparements fonciers* ».

- En septembre 2010, la Banque Mondiale a également publié un rapport intitulé *Rising Global Interest in Farmland. Can it Yield Sustainable and Equitable Benefits?*<sup>21</sup> (Deininger & Byerlee, 2011). Ce rapport très attendu a été assez mal accueilli (Grain,

<sup>19</sup> « Eléments clés pour un code de conduite pour les acquisitions foncières à l'étranger » (traduction libre).

<sup>20</sup> <http://www.grain.org/system/old/ofiles/wb-landgrab-2010-fr.pdf>

<sup>21</sup> « L'intérêt croissant pour les terres agricoles dans le monde peut-il apporter des bénéfices équitables à long terme? » (traduction libre).

2010; Lallau, 2012; Luna, 2017). Il reprend pourtant les recommandations formulées par De Schutter en 2009. Il officialise la reconnaissance embarrassée selon (Lallau, 2012), par les organisations internationales, de la non-soutenabilité des investissements fonciers à grande échelle. Les explications sont liées selon elles à l'opacité des négociations et à des problèmes de gouvernance. Elles fixent donc des principes pour y remédier. Mais le rapport compte seulement sur les capacités autorégulatrices des marchés fonciers et la bonne volonté des acteurs et ne remet pas en question le modèle qui porte ces investissements.

- En 2011, l'Organisation de coopération pour le développement économique (OCDE), publie les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Le premier de ces principes était que ces entreprises devraient « contribuer aux progrès économiques, environnementaux et sociaux en vue de parvenir à un développement durable » (OCDE, 2011). En contrepartie de la promotion de ces principes auprès des entreprises investissant dans leur pays, les gouvernements doivent mettre en place « un climat des affaires favorable », selon les recommandations formulées par les organismes internationaux financiers.

Les premiers rapports ont été jugés trop favorables à l'agriculture de firme au détriment de l'agriculture familiale, et valorisant la « sécurisation foncière<sup>22</sup> » au détriment des usages locaux coutumiers (Bouquet, 2015; Lallau, 2012). Les principes édités dans ces rapports ont finalement laissé place aux *Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale* initiées par la FAO et approuvées par le Comité pour la sécurité alimentaire (CSA) en 2012 (FAO, 2012).

Au niveau régional, le consortium regroupant l'Union Africaine (UA), la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et la BAD a créé en 2006 une « initiative sur les politiques foncières » (Land Policy Initiative, LPI) puis, en 2008, le « Cadre et lignes directrices sur les Politiques foncières en Afrique » (CLD). Ce dernier décide des orientations stratégiques des politiques foncières sur le continent. En 2011, le Plan d'action de Nairobi a appelé à élaborer d'urgence des politiques foncières pour réduire les risques sous-jacents aux *Investissements fonciers à grande échelle* (IFGE). Cela passe par la sécurisation des droits fonciers, la

---

<sup>22</sup> Entendue ici comme synonyme de titrisation foncière.

documentation des IFGE en s'appuyant sur les meilleures pratiques, le renforcement des capacités et la promotion d'IFGE équitables et transparents. Après avoir commandité une étude continentale sur les IFGE de plus de 200 hectares entre 2000 et 2013 concluant sur les échecs et les risques liés aux IFGE (UA et al., 2014, p. 3), le consortium a publié en 2014 ses 6 principes fondamentaux directeurs en matière d'IFGE (voir l'encadré ci-dessous).

#### **6 PRINCIPES DIRECTEURS FONDAMENTAUX RELATIFS AUX INVESTISSEMENTS FONCIERS À GRANDE ÉCHELLE EN AFRIQUE**

- 1- *Les IFGE respectent les droits humains des communautés, contribuent à la gouvernance responsable des terres et des ressources liées à la terre ; en outre, ils respectent les droits fonciers coutumiers et se font en conformité avec les principes de l'état de droit ;*
- 2- *Les décisions relatives aux IFGE sont guidées par les stratégies nationales pour le développement durable de l'agriculture qui reconnaissent l'importance stratégique des terres agricoles africaines et le rôle des petits exploitants agricoles dans la réalisation de la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et la croissance économique ;*
- 3- *Les décisions relatives aux IFGE et leur mise en œuvre sont fondées sur les principes de bonne gouvernance, y compris la transparence, la subsidiarité, l'inclusivité, la participation préalablement avisée et l'adhésion sociale des communautés concernées ;*
- 4- *Les IFGE respectent les droits fonciers des femmes, tiennent compte de leurs avis, génèrent des opportunités significatives pour elles aux côtés des hommes et n'aggravent pas la marginalisation des femmes ;*
- 5- *Les décisions sur les avantages et la faisabilité des Large Scale Land Based Investments<sup>23</sup> (LSLBI) sont prises sur la base d'une évaluation indépendante et globale des coûts et avantages économiques, financiers, sociaux et environnementaux relatifs à l'investissement proposé, envisagé tout au long de la durée de vie de l'investissement ;*
- 6- *Les États membres maintiennent des normes élevées de coopération, de collaboration et de responsabilité mutuelle afin de s'assurer que les IFGE bénéficient aux économies africaines et à leurs populations. (UA et al., 2014)*

En France, un rapport du Conseil d'analyse stratégique français propose la création par l'Union européenne d'un label « Agro-investissement responsable ». La multiplicité des études de cas a conduit le Comité technique « Foncier et développement »<sup>24</sup> à rédiger une méthode d'analyse consignée dans le *Guide d'analyse ex-ante de projets d'investissements agricoles à emprise foncière* (Benkahla, Cotula, Merlet et Berger, 2014).

<sup>23</sup> Investissements fonciers à grande échelle (traduction libre).

<sup>24</sup> Comité consultatif créé par le ministère des affaires étrangères (MAE) et l'Agence française de développement (AFD) pour proposer des analyses sur les questions foncières dans les pays en développement. Il regroupe des chercheurs, des membres d'ONG comme Agter et des professionnels du développement qui rédigent de nombreuses publications : <http://www.foncier-developpement.fr/qui-sommes-nous/le-comite-technique-foncier-et-developpement/publications/>.

Un observatoire mondial intitulé *Land Matrix* (LMI) a été créé en 2012. La LMI est un consortium d'étude du phénomène des « investissements étrangers à grande échelle » regroupant notamment : le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad), le Centre pour le développement de l'environnement (CDE) de l'université de Berne, le German institute of global and area studies (GIGA) de l'université d'Hambourg, la Deutsche Gesellschaft für internationale Zusammenarbeit (GIZ), Oxfam International et l'International land coalition<sup>25</sup> (ILC). C'est une base de données participative, en accès libre en ligne, qui répertorie depuis 2012 à l'échelle mondiale l'ensemble des acquisitions foncières à grande échelle et récolte des données qui remontent jusqu'à 2000.

Les recommandations unanimes formulées par les institutions internationales concernant le processus d'investissements fonciers à grande échelle s'adressent en priorité aux états et aux investisseurs et se rejoignent en de nombreux points. Ces investissements doivent se faire dans le respect des droits des populations locales et des droits fonciers coutumiers, selon les objectifs d'un développement soutenable et les principes de bonne gouvernance des états. Ils doivent aussi tenir compte des droits des femmes, et être planifiés de manière à être réalisables et à répartir les bénéfices entre toutes les parties prenantes. L'objectif final étant que ces investissements ne débouchent pas sur des accaparements.

Toutes ces recommandations renvoient aux principes des Nations Unies et particulièrement aux deux premiers Objectifs de Développement Durable (ODD) de 2015.

#### **17 OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

- 1- *Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ;*
- 2- *Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ;*
- 3- *Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ;*
- 4- *Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ;*
- 5- *Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ;*
- 6- *Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable ;*
- 7- *Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ;*
- 8- *Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ;*
- 9- *Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ;*

---

<sup>25</sup> Alliance mondiale regroupant des membres de la société civile et d'organisations intergouvernementales.

- 10- Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre ;
- 11- Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ;
- 12- Établir des modes de consommation et de production durables ;
- 13- Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ;
- 14- Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable ;
- 15- Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité ;
- 16- Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous ;
- 17- Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser. (ONU, 2015)

Tout comme ces *guides de bonne conduite* ou *principes responsables*, les ODD doivent être en accord avec les préceptes de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Les visions de régulation par le marché demeurent. Sur son site, l'OMC commente les ODD ainsi : « les ODD mettent un accent particulier sur le rôle que le commerce peut jouer dans la promotion du développement durable »<sup>26</sup>. L'objectif reste de favoriser la croissance. Cela renvoie d'ailleurs aux interrogations concernant les indicateurs et à la volonté d'évaluer le développement à travers des indicateurs comme la croissance économique d'un pays à travers le Produit intérieur brut (PIB) notamment. La vision orthodoxe des économistes des Nations Unies apparaît au travers des ODD 8 et 9 et est clairement énoncée sur le site de l'OMC :

*« Dans le cadre des ODD, il est reconnu qu'un marché agricole mondial plus ouvert, transparent et efficace constitue un élément essentiel à la mise en œuvre d'une stratégie plus large visant à éliminer la faim, à assurer la sécurité alimentaire, à améliorer la nutrition et à promouvoir l'agriculture durable. Les politiques ayant des effets de distorsion de la production et des échanges de produits agricoles de base peuvent saper les efforts déployés pour atteindre ces objectifs, car elles favorisent souvent une production coûteuse et peu rentable qui n'existerait pas autrement et empêchent les producteurs les plus compétitifs, dont beaucoup se trouvent dans des pays en développement, de participer au commerce mondial. L'ODD 2 préconise de mettre fin aux restrictions et aux distorsions des échanges sur les marchés agricoles mondiaux » (OMC, 2015).*

La libéralisation du marché est ici promue, de même que la fin des subventions agricoles afin de laisser libre champ aux producteurs compétitifs dans les pays en développement. Il n'est nullement question ici de soutenir le développement de l'agriculture familiale et de maintenir un investissement agricole responsable.

<sup>26</sup> Site consulté le 03 juin 2017, lien : [https://www.wto.org/french/thewto\\_f/coher\\_f/sdgs\\_f/sdgs\\_f.htm](https://www.wto.org/french/thewto_f/coher_f/sdgs_f/sdgs_f.htm).

*Landgrabbing ou accaparement des terres : termes favorisés des ONG, en discussion chez les chercheurs*

Parallèlement au « *land rush* » les publications sur les acquisitions foncières se sont multipliées, certains parlent même de « *litterature rush* » (Oya, 2013). Pour Boche (2014), cette course à la publication s'est parfois faite au détriment de la qualité des articles et a surtout conduit à une stigmatisation du débat au détriment de l'émergence de certaines questions de recherche. L'utilisation du terme *landgrabbing* ou accaparement foncier n'est pas neutre. La symbolique négative que véhicule l'expression semble adaptée au discours engagé des ONG ou des mouvements paysans comme le Mouvement des sans-terre, Terre de lien, la Via Campesina, Grain, etc. En 2008, un des premiers signaux d'alarme sur l'accaparement des terres a été tiré par Grain<sup>27</sup> (2008). L'ONG dénonçait plus de 100 cas d'« *accaparements fonciers* » en Afrique et sur d'autres continents. Ces acteurs et les chercheurs engagés utilisent et discutent ces termes :

*« L'accaparement des terres est un risque majeur auquel on ne peut répondre simplement par la revendication des droits de l'homme. Il faut également faire prendre conscience à tous que les enjeux sont avant tout économiques et sociaux. Les petites unités de production agricoles créent beaucoup plus d'emplois et produisent plus de valeur ajoutée par hectare que les grandes. C'est aussi et avant tout pour cela qu'il faut mettre un terme à l'accaparement des terres. On est bien ici aussi dans une situation où la survie de l'humanité est engagée, comme sur le plan écologique et climatique. » (Comby, Merlet, Mongin, & Renard, 2016)*

Cette expression n'est pas employée par les organisations internationales, elle est principalement utilisée par les ONG et discutée par les chercheurs : *l'accaparement de terres* est une « *traduction littérale de l'expression land grab ou land grabbing, couramment employée en anglais pour désigner le phénomène des acquisitions massives de terres* » (Chouquer, 2012). Phénomène qu'il définit à son tour comme « *l'ensemble des transactions foncières mondiales récentes portant sur des superficies importantes et constituant une forme d'appropriation ou d'accaparement de terres et de ressources disputées* ». L'accaparement est alors une conséquence du phénomène, un risque que les acquisitions massives de terres peuvent engendrer. D'ailleurs, pour Luna (2017), le *land grabbing* désigne la forme contemporaine de concentration des terres. Les expressions : *accaparement des terres ; appropriation et concentration des terres à grande échelle,*

---

<sup>27</sup> Cette ONG « soutient les paysans et les mouvements sociaux pour renforcer le contrôle des communautés sur des systèmes alimentaires fondés sur la biodiversité ». <https://www.grain.org/fr/pages/organisation>



présentent l'avantage de faire référence au changement dans la possession des terres, de même qu'à leur contrôle effectif en les associant aux évolutions de la production agricole industrielle et de l'investissement.

Toutefois, l'utilisation systématique dans un travail de recherche du terme accaparement des terres est discutable, car il porte une charge symbolique, une représentation négative qui tient au sens premier du terme accaparer. Ce verbe d'action consiste selon la définition du Larousse<sup>28</sup> à : 1- Amasser un bien en grande quantité pour en provoquer la rareté et le revendre à un prix élevé. 2- Prendre quelque chose entièrement pour soi, au détriment des autres ; s'en emparer. Et l'accapareur est synonyme de spéculateur. Ces deux définitions montrent d'une part l'aspect spéculatif, de l'autre l'appropriation des bénéfices.

Lorsqu'ils sont employés dans les articles ou ouvrages scientifiques, les termes d'*accaparement foncier* ou d'*appropriation* sous-entendent les conséquences négatives liées à l'insécurité foncière et sociale, menaçant les droits et les moyens de subsistance des ruraux pauvres dans les pays du Sud, avec comme conséquence l'augmentation de leur fragilité<sup>29</sup> (Cotula, 2012; Cotula et al., 2009) et l'apparition de tensions et de conflits (Brondeau, 2010; Durand-Lasserre et al., 2012; Hall, 2012; Merlet, 2012). Pour De Loeul (2009), on peut distinguer les terminologies en fonction du statut d'origine des terres concernées selon qu'il relève d'un droit coutumier ou de la propriété privée, dans le premier cas, il s'agira d'accaparement, dans le second de pression commerciale. Cette distinction accaparement / pression commerciale est intéressante, mais elle manque peut-être de précision et semble difficile à appliquer sur le terrain où bien souvent une dualité floue d'application entre droits fonciers coutumiers et propriété privée s'entremêle.

Pour Luna (2017) les expressions : *accaparement des terres ; appropriation et concentration des terres à grande échelle*, présentent l'avantage de faire référence au changement dans la possession des terres, de même qu'à leur contrôle effectif en les associant aux évolutions de la production agricole industrielle et de l'investissement. D'un

---

<sup>28</sup> Sur le site internet <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/accaparer/381>, consulté le 23 mai 2017.

<sup>29</sup> C'est-à-dire, comme le soulignent Cotula et al. (2009), en « *créant des risques comme la perte de l'accès à la terre pour les populations locales, la destruction des entreprises locales et les impacts sur l'environnement* ». Traduction de l'auteur.

point de vue de géographe, ce changement d'usage est intéressant à observer et d'un point de vue de géopolitologue, la prise de contrôle l'est tout autant.

Parmi les chercheurs qui utilisent le terme *landgrabbing*, certains envisagent le phénomène comme un marqueur de l'accentuation des contradictions dans le système alimentaire mondial. Selon McMichael (2012), le phénomène a restructuré ce système actuel en le déplaçant vers les terres des pays du Sud. Ce système d'entreprise développé à partir des années 1980 repose sur la libéralisation de l'agriculture via des programmes d'ajustements structurels et des programmes encourageant l'agro-exportation et la libéralisation des économies des pays en développement. Ce système a induit une financiarisation<sup>30</sup> et une industrialisation de l'agriculture entraînant plusieurs cycles de déstructuration de l'agriculture paysanne et une accumulation globale du capital (McMichael, 2009, 2012). Pour Boche (2014), ce courant de pensée soutient que cette trajectoire d'accumulation est aujourd'hui en crise et que le *landgrabbing* constitue une réponse du capitalisme qui cherche à se déplacer vers les derniers réservoirs de croissance, notamment l'Afrique.

A travers ces discussions, les différentes terminologies illustrent la diversité des cas et des enjeux propres aux divers contextes, notamment législatif et géopolitique, dans lesquels ils s'inscrivent, ainsi qu'à l'engagement politique des auteurs. Certains, organismes et chercheurs, s'interrogent sur les opportunités potentielles de développement et de renforcement des capacités découlant de nouveaux investissements dans le secteur agricole, longtemps négligé (Anseeuw et al., 2012; Chouquer, 2012; Cotula et al., 2009).

#### *Terminologie utilisée dans la thèse*

Il conviendra ici d'utiliser les différentes terminologies selon les emplois qui en ont été faits par les auteurs, les enquêtés sur le terrain ou selon les définitions qui viennent d'être détaillées ci-dessus : cession de terres, pression commerciale, appropriation foncière, investissements étrangers à grande échelle, accaparement foncier. Toutes ces expressions font référence au phénomène global que Chouquer qualifie d'*acquisition massive de terres* et qu'il définit comme « *l'ensemble des transactions foncières récentes portant sur des*

---

<sup>30</sup> La financiarisation de l'agriculture pour (Ducastel & Anseeuw, 2013), se définit par l'implication d'acteurs issus du secteur de la finance et par le développement de mécanismes de gestion au sein de l'activité agricole.

*superficies importantes et constituant une forme d'appropriation ou d'accaparement de terres et de ressources disputées* » (Chouquer, 2012). Plus précisément, il sera défini dans ce travail de thèse comme : ***l'ensemble des projets industriels impliquant des transactions foncières mondiales récentes, mettant en jeu des montages financiers internationaux, un triangle de relation entre le pays d'origine, le pays hôte et les institutions garantes, mais dont les populations locales ont été écartées, portant sur d'importantes superficies et constituant une forme d'appropriation de la terre et des ressources clés.*** Ce phénomène dont l'ampleur est aujourd'hui un facteur nouveau existait bien avant la crise de 2008. L'objectif de la partie suivante est donc de dresser un rapide rappel des phénomènes similaires survenus au cours de l'histoire de l'humanité, afin de montrer que le phénomène actuel d'accaparement des terres n'est pas un phénomène nouveau.

### **1.1.2- Accaparement des terres, un phénomène récent ?**

*« La concentration et l'accaparement des terres sont des phénomènes anciens, puisqu'ils ont accompagné toutes les colonisations agraires historiques et qu'ils sont encore et toujours les caractéristiques des fronts pionniers. Après la décolonisation des années 1960, le mouvement a changé de nature mais ne s'est pas interrompu : le mouvement de concentration des terres a profité des nouvelles opportunités économiques (par exemple la demande en agrocarburants), s'est logé dans les grands fronts pionniers mondiaux, a multiplié les structures financières et fiduciaires pour mieux allier nécessités économiques et intentions spéculatives. De tout ceci, il ressort que le phénomène n'est évidemment pas nouveau, à la fois dans sa dimension de concentration de la terre et de privatisation de sa possession» (Chouquer, 2012).*

Les analyses historiques du phénomène faites par Chouquer (2012) et par Luna (2013) montrent des similitudes avec des processus similaires dans le passé tout en trouvant des points qui distinguent la nouvelle vague.

La conquête de territoires et l'accaparement des terres et de leurs ressources sont des faits géopolitiques intrinsèques, ils font partie de l'histoire de l'humanité. La géopolitique « à la française » vise, selon Lacoste, à **analyser les rivalités de pouvoirs et rapports de force pour le contrôle de territoires, des ressources et des hommes qui s'y trouvent** (Lacoste, 2008). Elle repère, identifie et analyse les phénomènes conflictuels, les stratégies liées à la possession d'un territoire, sous le triptyque des influences du milieu géographique, des arguments politiques des acteurs et des tendances historiques (Lorot, 1995 ; Lorot & Thual, 2002). L'objectif est d'expliquer les motivations/intentions des

constructions politiques (acteurs, groupes, organisations, etc.), pour le pouvoir d'un territoire en retrouvant la trame des causes et des objectifs des événements (Lorot & Thual, 2002; Thual, 1996). Il s'agit également de rendre compte des représentations contradictoires et partiales que les acteurs se font du territoire en jeu et qui dépassent les données naturelles et historiques (Giblin, 2011).

### *Les accaparements dans l'histoire*

Chouquer (2012) remonte aux méthodes d'accaparement des terres réalisées par la République puis l'Empire romain à partir du IV<sup>ème</sup> siècle av. J.-C. où les terres étaient confisquées et devenaient un territoire romain. Quant à l'investissement étranger, il évoque une anecdote dans laquelle Cicéron aurait défendu un investisseur romain, en Gaule Narbonaise, dans un plaidoyer prononcé en 81 avant J.-C. Le système féodal régissait le contrôle des terres en Europe au Moyen-Âge. La gestion du territoire était déléguée à des vassaux dont le fief, domaine terrien de taille importante, était cultivé par des paysans libres et des serfs. Ceux-ci devaient s'acquitter de travaux, de taxes et devaient une partie de leur récolte à leur suzerain, contre protection. En Italie et en Espagne s'était développé le système des grands domaines, les latifundia : cette grande propriété, caractérisée à la fois par son importante superficie, allant de quelques centaines à des dizaines de milliers d'hectares, et par la très faible mise en valeur des terres, était le plus souvent consacrée à l'élevage très extensif, complétée par quelques cultures vivrières ; des paysans sans terre, liés au maître du domaine par des liens de dépendance à la fois personnelle et financière, assuraient les travaux (Ciparisse, 2005). Ce modèle a été exporté dès le début de la conquête par les colons en Amérique Latine, comme au Brésil ou au Mexique entre autres (Dufumier, 2004; Roudart & Mazoyer, 2015).

### *Les conquêtes et la colonisation : un accaparement savamment orchestré*

Les accaparements ont continué avec les explorateurs puis sous la période coloniale. A la fin du XV<sup>ème</sup> siècle et jusqu'aux indépendances, les conquêtes européennes sur le continent américain ont mis en place les outils législatifs nécessaires à un large accaparement des terres, des espaces et des richesses (Karsenty & Ongolo, 2012; Luna, 2013). L'histoire des Amériques a été fortement marquée par la conquête des terres, au XVI<sup>ème</sup> siècle avec l'arrivée des explorateurs suivi de la prise de possession des terres accessibles

alors occupées par les peuples amérindiens. Le pouvoir royal confisquait les territoires conquis et les attribuait sous la forme d'*encomiendas* – immenses fiefs – aux chefs d'expédition, soldats, officiers royaux, religieux et aussi aux dignitaires indiens ralliés. Mais les exactions commises par les *encomienderos* et les conséquences désastreuses de ce modèle sur la population amérindienne qui chuta de 10 millions de personnes en 1530, à 2,5 millions en 1560 et à 1,4 million en 1590 conduisirent le pouvoir royal à passer au modèle des *haciendas ou fazendas* (Roudart & Mazoyer, 2015).

Dans les régions à forte valeur commerciale du Brésil portugais du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècles, les «*capitaines-propriétaires*» ont accumulé d'immenses étendues de terres sur les côtes (Weaver, 2006). Les planteurs de canne à sucre ont également amassé des terres, au-delà des possibilités d'exploitations immédiates, car la terre contribuait à l'établissement d'un statut social au sein d'une «*aristocratie coloniale de plantation*» (Weaver, 2006). Ces stratégies de concentration des terres se sont progressivement structurées jusqu'à la création d'empires industriels par des «*entrepreneurs soucieux de faire fructifier leur capital foncier par tous les moyens*» (Karsenty & Ongolo, 2012). Comme le montre l'exemple, dans l'encadré ci-contre, de la *United Fruits Compagny* largement étudié au Costa Rica et plus largement en Amérique Centrale.

#### **LE CAS DE LA UNITED FRUITS COMPAGNY EN AMERIQUE CENTRALE**

« Le cas de Minor Keith, fondateur de la célèbre United Fruits Company, firme spécialisée dans l'agro-industrie de la banane en Amérique centrale a été bien documenté. Cet entrepreneur américain s'est imposé comme l'interlocuteur incontournable des gouvernements d'Amérique centrale auprès des banques américaines et européennes. Il négociait les crédits d'investissement pour la construction des infrastructures ferroviaires (par ailleurs utiles pour le transport de sa production de bananes) et, en échange, se faisait rémunérer en nature par l'allocation de vastes domaines fonciers, exonérés de toutes taxes. Lors d'un contrat au Costa Rica en 1882, le butin de Minor Keith atteint 3 000 km<sup>2</sup> de terres, plus une concession de 99 ans de libre exploitation du chemin de fer entre San José et Puerto Limon. » (Karsenty & Ongolo, 2012)

Pendant la même période, en Afrique Équatoriale Française (AEF) était instauré le système des compagnies concessionnaires. Pour administrer d'immenses territoires à moindre coût et exploiter rapidement et au maximum les ressources naturelles (le caoutchouc et l'ivoire), le territoire de l'AEF avait été réparti entre quarante compagnies concessionnaires. L'objectif de ces compagnies dont le monopole garantissait l'impunité était d'importer des marchandises médiocres surévaluées contre des ressources naturelles à peine rémunérées. Ces compagnies eurent recours au travail forcé ainsi qu'à un impôt de

capitation payable en nature (Coquery-Vidrovitch & Moniot, 1992). Le cas du Congo est détaillé dans le chapitre 3. L'empire britannique n'appliqua pas le principe de l'administration française des « terres vacantes et sans maître ». En revanche, il mit en place un système de réserves et de grandes concessions. La majorité des terres appartenait à la Couronne et était mise en concessions, gérées par des colons ; le reste des terres, réservé aux indigènes, était géré de manière coutumière (Coquery-Vidrovitch, 1982). La fin de la période coloniale n'a pas marqué la fin de l'intérêt que représente le contrôle des terres agricoles. Le système de concessions s'est maintenu et celui des fronts pionniers s'est développé.

*Les fronts pionniers et les concessions : nouveaux modes d'acquisitions de terres ?*

Après les Indépendances en Afrique, à partir des années 1980-1990, la libéralisation de l'économie a permis à l'agriculture de firme de se développer sur d'importantes superficies formant des capitaux fonciers et favorisant la concentration et la privatisation des terres. Deux principales formes se sont développées : les fronts pionniers et les concessions. Les premiers peuvent être définis comme « *une zone où se développent des formes nouvelles d'occupation de l'espace : déforestation ; création de grandes entreprises agro-industrielles ; installation de colons agraires à l'occasion d'une réforme agraire* » (Chouquer, 2012). Dans un certain nombre de cas, notamment dans le bassin du Congo, en Indonésie, en Malaisie, en Amazonie et plus largement au Brésil, ils représentent une opportunité pour le développement agro-industriel et pour les investisseurs directs étrangers. Tandis que les concessions se sont développées davantage en Afrique de l'Est, notamment au Kenya dont le passé colonial agro-industriel, lié au thé a été conservé.

*Les points communs avec le phénomène actuel*

Selon l'historien Luna (2013) il y a un mouvement de moyenne durée, presque cyclique où la terre et ses ressources ont successivement fait l'objet d'appropriation, d'usurpation, d'expropriation, mais aussi de réappropriation et de reconcentration.

Parmi les points communs entre le phénomène des « *accaparements fonciers* » et les entreprises de colonisation il y a l'incapacité de prise en charge de l'immensité géographique par les gouvernements qui s'exprime par un manque d'infrastructure, faute

de financement. Toutefois, la notion de néocolonialisme doit être nuancée, car les origines des investisseurs proviennent du Nord et du Sud, quand il ne s'agit pas d'investisseurs nationaux.

*« Si le landgrabbing peut bien être apparenté à des processus ayant eu lieu dans le passé, sur des territoires plus ou moins étendus (par exemple dans les Amériques de la période moderne ou durant la colonisation du continent africain), l'accaparement en cours excède également ces phénomènes. » (Luna, 2017)*

S'il y a des similitudes avec les phénomènes passés, il y a aussi des caractéristiques particulières au mouvement actuel des investissements fonciers à grande échelle.

#### *Ce qui distingue le phénomène récent des précédents*

Les acquisitions de terre à grande échelle au cours de l'histoire partagent certaines caractéristiques économiques et sociales : « petit nombre de bénéficiaires et grand nombre de dépossédés, exploitation de la terre et du travail des dépossédés, exclusion d'une partie d'entre eux dans certains cas, résistance, violence armée, législation favorable aux acquisitions, rôle décisif des gouvernements, discours légitimant » (Roudart & Mazoyer, 2015). Toutefois, la vague actuelle d'acquisitions présente des spécificités : « échelle mondiale, contexte de libéralisation des politiques publiques, rôle facilitateur des gouvernements et des organisations internationales, risque d'exclusion massive » (Roudart & Mazoyer, 2015). L'échelle planétaire est une des caractéristiques nouvelles du phénomène actuel qui mobilise des protagonistes venant de divers horizons économiques, géographiques et institutionnels (y compris du Sud), et disposent de moyens financiers – mais aussi politiques et diplomatiques – d'une tout autre ampleur. Et comme le souligne Luna (2017), « sa rapidité d'expansion est considérable et sa logique économique – celle qu'il déploie sur les terres et les territoires visés – a incorporé la dimension spéculative comme une composante permanente et désormais inhérente ».

Pour Borras et ses collaborateurs, ce qui différencie la nouvelle vague d'acquisition réside dans sa dynamique de stratégies d'accumulation du capital, en réponse à une convergence de crises multiples : alimentaire, énergétique, climatique, financière (...) ainsi qu'à des besoins croissants de ressources pour de nouveaux bassins de capital, notamment

dans les BRICS <sup>31</sup> (Borras, Hall, Scoones, White, & Wolford, 2011). L'implication d'investisseurs provenant de pays émergents comme le Brésil, l'Inde et l'Afrique du Sud ainsi que des pays du Golf est vue comme une recomposition de la géopolitique alimentaire (Boche & Pouch, 2014). L'ampleur du phénomène d'appropriation des terres depuis les années 2000, la complexité des modèles économiques d'acquisition et les relations politiques et diplomatiques mises en jeu, semblent être autant de caractéristiques qui distinguent les acquisitions massives de terres actuelles des entreprises coloniales passées. Toutefois, pour Luna (2017), une véritable approche historique du *landgrabbing* et une plus grande participation des historiens à l'examen de ce mouvement sont nécessaires.

### ***1.1.3- Caractéristiques des acquisitions massives de terres actuelles***

A travers les différences avec les phénomènes historiques d'acquisitions foncières, certaines caractéristiques du nouveau processus ont été évoquées, il convient ici de les détailler. De nombreux chercheurs pensent qu'il est difficile de quantifier le phénomène (Burnod, Anseeuw, Bosc, & Even, 2010). Les données sur le sujet sont sensibles et comme elles ont trait au domaine commercial, financier et politique, elles ne sont pas toujours accessibles. Pourtant plusieurs études quantitatives officielles ont été menées. Elles ont par la suite été vivement critiquées, mais permettent de porter un certain regard sur le processus en cours, sans pour autant être prises comme vérités absolues. C'est le cas notamment de l'initiative quantitative, la LMI, qui a créé une base de données à l'échelle mondiale. Malgré les mises en garde sur sa non-exhaustivité et les explications concernant les données « ***The data should not be taken as a reliable representation of reality***<sup>32</sup> », celle-ci a été vivement critiquée :

« La base de données la plus citée, la Land Matrix, mise en place par la International Land Coalition, recense et vérifie les situations d'acquisition des terres à grande échelle dans le monde. Mais les informations qui lui parviennent ne sont absolument pas exhaustives et sous-estiment énormément **les transactions entre des acteurs nationaux**. Le site met maintenant ses utilisateurs en garde sur les risques d'une utilisation inadéquate des données qui sont publiées. Mais la présentation très séduisante des chiffres et les croisements des données par pays, par produit, etc., incitent l'internaute à considérer les chiffres comme représentatifs des évolutions, alors qu'ils ne représentent que la somme des cas qui ont été documentés. Même l'émission de télévision, pourtant sérieuse, « le

<sup>31</sup> Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud.

<sup>32</sup> Les données ne doivent pas être considérées comme une représentation fiable de la réalité (traduction libre).



Dessous des cartes » est tombée dans le piège et elle est très loin d'être la seule. Selon nos propres estimations, les chiffres mis en avant par la Land Matrix sous-estiment de façon considérable les phénomènes de concentration et d'appropriation privative des terres de ces dernières décennies. »  
Propos de Merlet dans (Comby, Merlet, Mongin, & Renard, 2016)

La version bêta de la base de données a été mise en ligne en avril 2012, suivie du premier rapport d'analyse, souvent cité et concerné par la critique précédente. Depuis, les méthodes de recueil et de croisement des données ont été reprises et un nouveau rapport a été publié en 2016 intitulé : *Fresh insights from the Land Matrix: Analytical Report II*<sup>33</sup> (Nolte, Chamberlain, & Giger, 2016).

Toutefois, cette critique ouvre le débat sur les représentations des accaparements fonciers. En effet, les accaparements ne sont pas toujours d'origine étrangère, ils peuvent provenir d'investissements fonciers nationaux. Il semble pourtant plus facile de considérer que les investissements étrangers relèvent de l'accaparement. Cela renvoie probablement au sentiment de souveraineté que ne viennent pas perturber les investissements nationaux. Ces derniers peuvent constituer des accaparements comme c'est le cas en Amérique Latine au Brésil et en Argentine ou encore en Afrique du Sud.

---

<sup>33</sup> Nouveaux aperçus de la Land Matrix : rapport analytique II (traduction libre).

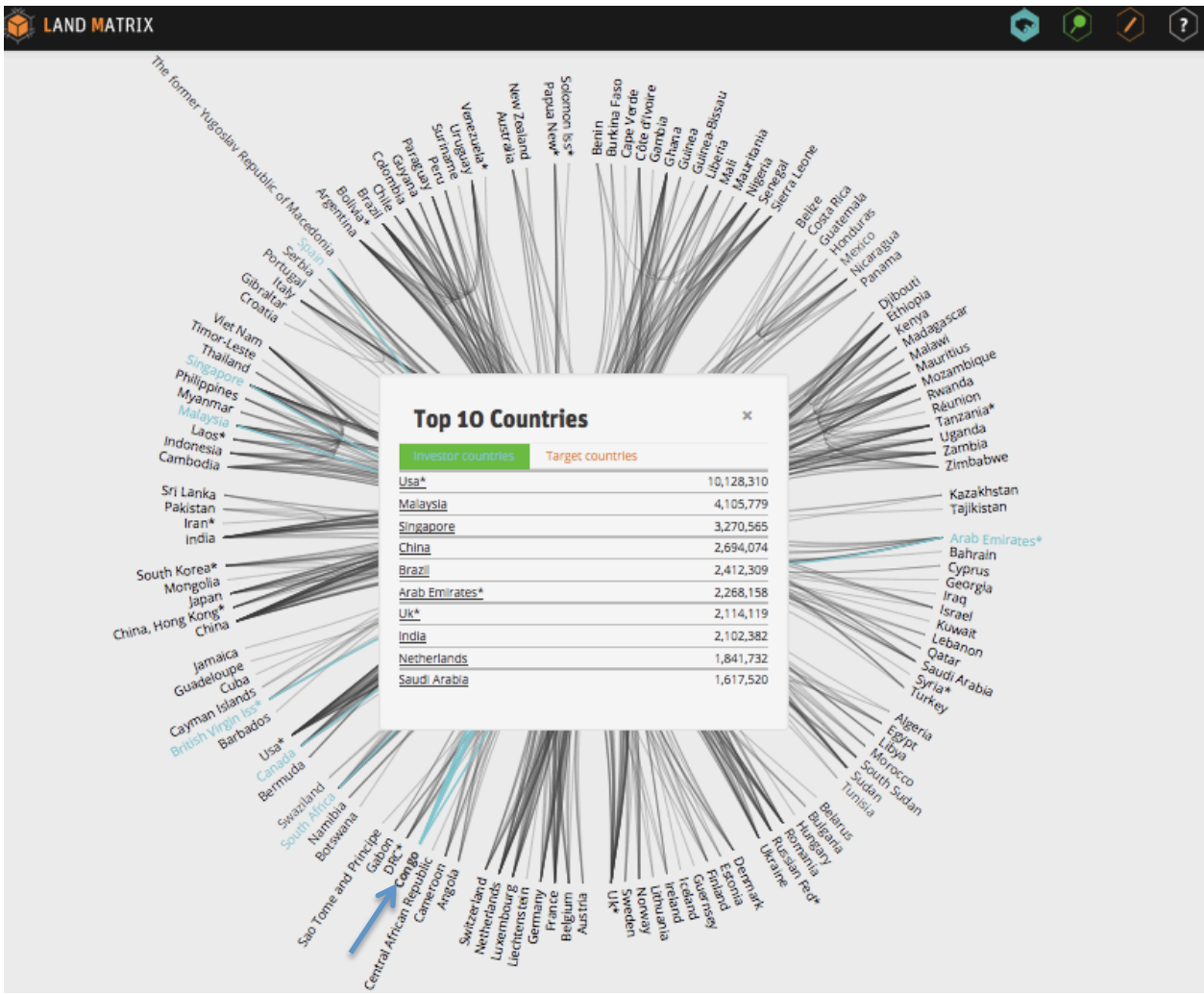


Figure 3 : Impression d'écran des données de la Land Matrix : exemple origines des investissements ciblant le Congo



Carte 2 : Pays cibles d'investissements agricoles – Impression d'écran de la Land Matrix

Pour Chouquer (2012), les caractéristiques définissant les acquisitions massives de terres sont les suivantes :

*« Le phénomène met en jeu des surfaces (souvent) considérables ; des montages financiers internationaux ; une pression venant d'un pays source ; un triangle de relation entre le pays d'origine, le pays hôte et les institutions garantes ; enfin des projets agro-industriels. Ces acquisitions massives provoquent des tensions avec les populations locales, généralement laissées à l'écart. » (Chouquer, 2012)*

Le processus met en jeu un **volet foncier** : *les surfaces considérables* ; un **volet économique** : *des montages financiers internationaux* ; et un **volet géopolitique** : *un triangle de relation*. Ceci explique l'intérêt de plusieurs disciplines scientifiques pour le phénomène des acquisitions massives de terres. Il convient alors de présenter d'une manière générale les différentes parties prenantes du processus à savoir les investisseurs et leurs intentions ; les principaux pays cibles et les raisons les ayant motivés à avoir recours aux investisseurs étrangers et les modalités d'accès à la terre.

#### *Une diversité des types d'investisseurs à relativiser*

Dans le rapport LMI, les auteurs ont distingué 6 principaux types d'investisseurs qui dans une grande majorité sont des investisseurs privés, les sociétés, les firmes cotées en bourses, les fonds d'investissement et les entrepreneurs individuels, restent les ONG et les états (Nolte et al., 2016).

- 1. Les sociétés privées (de toutes tailles) représentent le principal type d'investisseurs puisqu'elles représentent 45% des surfaces et 41% des opérations ;*
- 2. Les entreprises cotées en bourse viennent en second avec 32% des surfaces et 30% des opérations. (Les sociétés privées et les sociétés cotées représentent à elles deux plus des 2/3 des opérations et des superficies) ;*
- 3. Des Etats via des entreprises publiques ou semi-publiques qui cherchent à garantir leur sécurité alimentaire par le biais d'acquisitions de terres cultivables en dehors de leur espace de souveraineté. Comme la Chine, la Libye ou l'Arabie Saoudite (Burnod et al., 2011) ;*
- 4. Des investisseurs financiers tels que les fonds d'investissement et les sociétés de gestion d'actif. Ducastel et Anseeuw (2013) ont expliqué comment elles transforment les exploitations agricoles en actifs financiers ;*
- 5. Des entrepreneurs individuels ;*
- 6. Des ONG*

TYPE D'INVESTISSEUR	AFRIQUE	AMERIQUES	ASIE	EUROPE	TOTAL
SUPERFICIES EN 1 000 HECTARES					
Société privée	4 571	2 139	1 247	2 224	12 088
Entreprise cotée en bourse	1 683	1 334	3 152	2 257	8 486
Fonds d'investissements	1 254	809	6	452	2 521
Entreprise publique	422	190	277	36	925
Entrepreneur individuel	223	314	6	106	649
Autre	67	0	0	7	74
Pas d'information	2 332	31	522	55	3 203
<b>TOTAL</b>	<b>10 552</b>	<b>4 817</b>	<b>5 210</b>	<b>5 137</b>	<b>27 946</b>

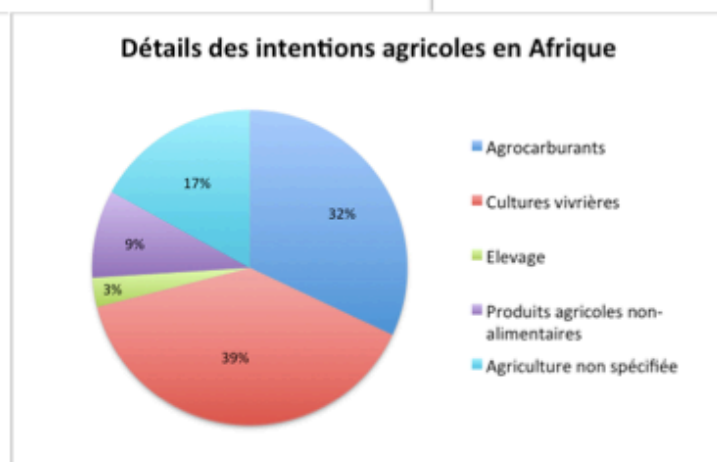
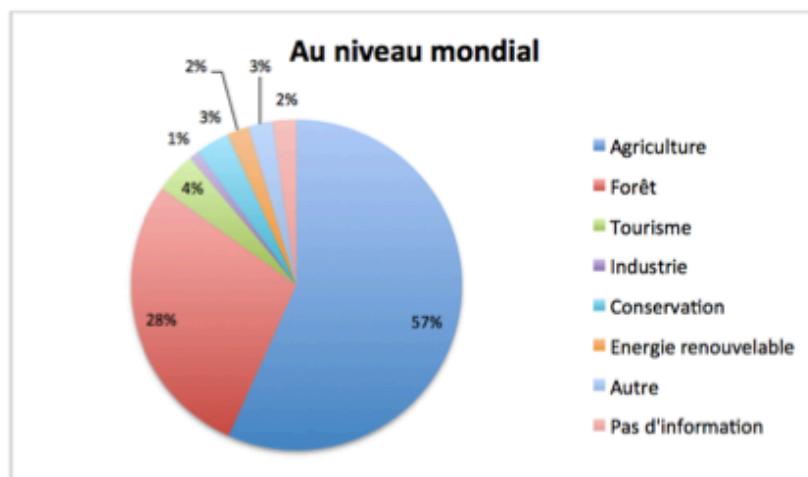
Tableau 3 : Types d'investisseurs

Selon les données de la LMI (Nolte et al., 2016), les principaux investisseurs appartiennent au secteur privé et en premier lieu sont représentés par les entreprises privées suivies par les entreprises cotées en bourse, alors que les entreprises d'Etat ne représentent pas une part importante (4% des superficies et 6% des opérations en 2016). Concernant cette prépondérance du secteur privé, Daniel (2012) insiste sur le rôle du soutien des institutions financières de développement. Les sociétés de gestion d'actif ont transformé les exploitations agricoles en actifs financiers (Anseeuw, Ducastel, & Boche, 2013 ; Boche, 2014). Cette financiarisation des exploitations agricoles illustre l'expansion du modèle de l'agrobusiness.

#### *Des intentions ancrées dans le marché mondial : les agrocarburants*

Selon la LMI, les projets concernent prioritairement l'agriculture, mais aussi la forêt, le tourisme, l'industrie, la conservation, les énergies renouvelables comme le montre la figure suivante comparant les intentions au niveau mondial et au niveau de l'Afrique. Les intentions de productions agricoles des investisseurs sont détaillées selon plusieurs types de culture : les agrocarburants, les productions vivrières, l'élevage, les produits agricoles non alimentaires, les « *flex crops* » (traduction littérale : cultures flexibles) comme l'huile de palme (Nolte et al., 2016).

Figure 4 : Intentions de valorisation des investisseurs dans le monde et détails des intentions agricoles dans le monde et en Afrique ; Source (Nolte et al., 2016)



Les fluctuations des cours du baril de pétrole et l’augmentation de la consommation d’hydrocarbures associées à la volonté des Etats de s’affranchir des énergies fossiles ont entraîné une augmentation de la demande en agrocarburant. En 2009, l’Union européenne adoptait une directive fixant « *une part minimale de 10 % de biocarburants dans la consommation totale d’essence et de gazole destinés au transport* » (Parlement européen & Conseil de l’Union Européenne, 2009). La demande croissante a induit une hausse importante des productions d’agrocarburants (éthanol), notamment à partir de maïs, d’huile de palme, de canne à sucre et de jatropha<sup>34</sup>, comme le montre le graphique suivant de l’évolution du marché mondial de l’éthanol de 1990 à 2025 :

<sup>34</sup> L’huile issue des fruits de l’arbuste, originaire d’Amérique du Sud et aujourd’hui répandue en Asie et en Afrique, est utilisée comme agrocarburant.

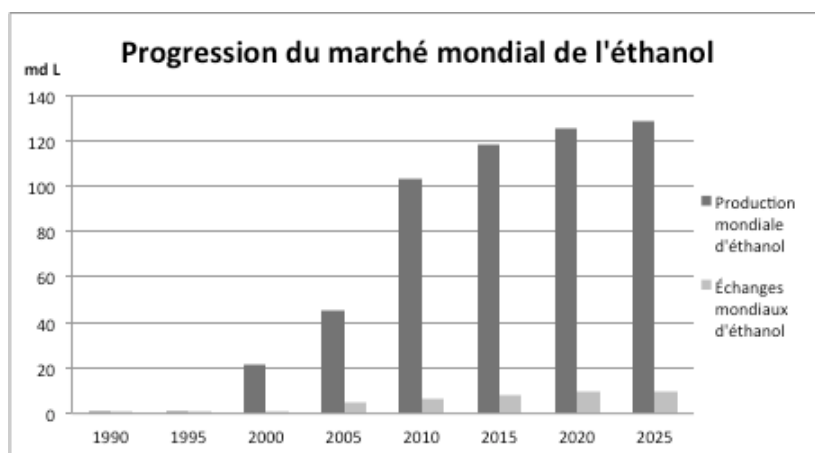


Figure 5 : Evolution du marché mondial de l'éthanol de 1990 à 2025

Source : OCDE & FAO (2018)<sup>35</sup>.

Un nombre important de transactions foncières ont donc eu pour objectif de développer ces productions (Anseeuw et al., 2012; Nolte et al., 2016). Ce type de production agricole suscite d'importants débats, notamment parce qu'elle n'est pas à destination de l'alimentation humaine, dans un contexte mondial où la faim n'est pas éradiquée. Le débat porte également sur l'aspect durable des agrocarburants. Ainsi, d'importantes zones de forêts primaires ont été déforestées en Indonésie et en Malaisie pour développer le palmier à huile et au Brésil afin de produire du maïs et de la canne à sucre. La demande croissante en agrocarburants a influencé les cours des denrées alimentaires et a participé à l'augmentation des prix de ces denrées (Hubert, 2012). Finalement les impacts économiques, agricoles et environnementaux de ces cultures, détaillés dans la thèse d'Amine Akbi intitulée « *Les implications du développement des biocarburants : Quel impact sur les pays en développement?* » (Akbi, 2013), ont conduit les pouvoirs publics à revoir leurs recommandations. Ainsi en 2014, l'Union Européenne a proposé d'abandonner l'objectif de 10% d'agrocarburants dans les transports en raison des « *incertitudes quant à la manière de réduire les effets indirects des changements d'affectation des sols liés aux biocarburants sur les émissions* » (Parlement européen, 2017).

#### *Les cibles ou hôtes en quête de revenus*

Les pays principalement ciblés par les investisseurs appartiennent à l'ancien « *tiers-monde* » ou le Sud global soit « *principalement des territoires anciennement colonisés puis décolonisés, où d'autres usurpations et expropriations de terres ont déjà eu lieu par le passé,*

<sup>35</sup> Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO « Biocarburants », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

*selon les différentes vagues du fait colonial moderne et contemporain entre le XVI<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècle* » (Luna, 2017). Parmi eux, les pays d’Afrique sont les principales cibles des investisseurs comme le montre le tableau suivant issu des données de la LMI (Nolte, Chamberlain, & Giger, 2016).

Région	Nombre de transactions conclues	Superficies totales des transactions (en million d’hectares)
Afrique	422	10
Europe de l’Est	96	5,1
Asie	305	4,9
Amérique Latine	146	4,5
Océanie	35	2,2
Total	1004	26,7

Tableau 4 : Répartition des transactions agricoles selon les principaux continents ciblés

Avec l’arrivée d’investisseurs agro-industriels, ces pays hôtes souhaitent garantir la sécurité alimentaire de leur population, stimuler leur économie et créer des emplois (Luna, 2017). Mais le phénomène est mondial et les pays d’Afrique, s’ils constituent les principales cibles, ne sont pas les seuls à être touchés par ce phénomène. Les agriculteurs français achètent des terres peu cher en Europe de l’Est qu’ils mettent en production via de la main-d’œuvre bon marché (Rongerass, 2013). Les terres agricoles du monde entier subissent cette vague d’investissements, y compris les terres françaises qui connaissent d’importantes acquisitions par des entrepreneurs chinois ces dernières années. Leur méthode consiste à acquérir 98% des parts d’une société agricole plutôt que la totalité de celle-ci, leur permettant ainsi de contourner le système des Safer<sup>36</sup> (Demoux, 2017). Ce phénomène global est une illustration supplémentaire de la mondialisation.

#### *Les modalités : formalisation de l’arrivée de ces investisseurs*

La conjugaison de plusieurs éléments est nécessaire pour définir le phénomène des acquisitions massives de terres (Chouquer, 2012) :

- *Le gouvernement du pays hôte manifeste le désir d’attirer les investissements étrangers dans les activités de production agricole ;*
- *La terre est acquise par une entité étrangère au pays concerné ;*
- *La négociation impose un montage à plusieurs niveaux d’intermédiaires ;*
- *Les superficies concernées doivent dépasser un certain seuil et tendre vers la concentration ;*

<sup>36</sup> En France, les sociétés d’aménagement foncier et d’établissement rural (Safer), sont des organismes régionaux en charge de l’aménagement et du développement du territoire rural et forestier. Elles disposent d’un droit de préemption lors de la mise en vente d’une exploitation agricole ou forestière. Elles attribuent ensuite les terres à des projets cohérents avec leur mission. Elles orientent ainsi le marché foncier agricole français. (Levesque, 2013)

- *L'acquisition s'inscrit dans un processus de transformation radicale des structures agraires locales en lien avec un projet agro-industriel.*

Différents types de contrats sont signés, les baux emphytéotiques, les concessions qui sont prépondérantes en Afrique, Asie et Océanie alors que les achats priment sur l'ensemble du continent américain (MAEE, AFD, Gisa, & CT foncier et développement, 2010; Chouquer, 2012; Nolte et al., 2016; Luna, 2017). Une forme de cession est également réapparue, empruntée aux pratiques coloniales par certains états africains au profit des investisseurs (Luna, 2017). Les critiques concernant ces contrats concernent les contreparties financières qui sont jugées souvent faibles, voire nulles dans certains cas ainsi que la faible participation des acteurs locaux dans les négociations (Cotula et al., 2009). Les caractéristiques des acquisitions massives de terres récentes vont à l'encontre des principaux objectifs économiques et sociaux pour un développement durable : réduire la pauvreté, créer des emplois et des moyens d'existence pour le plus grand nombre, assurer la sécurité alimentaire pour tous et diminuer les inégalités de revenus (Roudart & Mazoyer, 2015).

#### **1.1.4- Les enjeux liés à l'engouement pour les terres arables**

##### *La sécurité alimentaire comme leitmotiv*

Un certain catastrophisme médiatique a entouré au printemps 2008 les manifestations qui ont suivi la flambée des cours des denrées alimentaires depuis 2006, les qualifiant d'«*émeutes de la faim*». Pourtant, la faim en Afrique n'est pas un phénomène nouveau. Mais cette fois-ci, la facture alimentaire a été plus importante pour les gouvernements et les consommateurs. Ce moment a été considéré comme une «*crise alimentaire mondiale* ». L'importante fluctuation des cours s'est répercutée sur les prix des denrées de base jusqu'aux consommateurs pauvres qui n'avaient alors plus les moyens de se nourrir (Janin, 2009). Cette «*crise des prix alimentaires* », comme elle a été ensuite requalifiée (Azoulay, 2013), a soulevé des interrogations : le modèle de l'OMC peut-il permettre à l'Afrique d'atteindre la souveraineté alimentaire (Laroche Dupraz & Postolle, 2010) ou encore comment l'agriculture peut-elle faire face à l'augmentation de la population ? Cette dernière est un sujet de crainte pour certains qui y voient des perspectives de famines (néomalthusiens). Pour d'autres, elle permet la recherche de



progrès techniques d'intensification de l'agriculture (boserupiens). La « *bombe Population* » annoncée dans les années 1970 (Ehrlich, 1972) n'a pas explosé, la population mondiale n'atteint pas 40 milliards, mais les difficultés d'accès à l'alimentation persistent, notamment en Afrique subsaharienne.

Pour y remédier, plusieurs programmes internationaux ont été adoptés. À l'échelle de l'Afrique, le Nepad fixe le cadre stratégique de l'Union africaine pour le développement socioéconomique du continent selon six thématiques, la première étant l'agriculture et la sécurité alimentaire. Ses objectifs, établis dans le Programme détaillé du développement de l'agriculture africaine (PDDAA), sont validés par les chefs d'Etats africains dans la déclaration de Malabo (2014) qui préconise notamment pour chaque pays d'Afrique : d'accroître les investissements publics dans le domaine de l'agriculture d'au moins 10% dans les budgets nationaux et de soutenir la croissance du PIB agricole au taux minimum de 6% par an pour éliminer la faim en Afrique d'ici 2025.

La sécurité alimentaire est le premier argument avancé par les organisations internationales et les Etats pour encourager les investissements étrangers dans l'agriculture. Pour faire face à l'accroissement démographique et à l'urbanisation, les investissements (à grande échelle) doivent permettre l'intensification de l'agriculture permettant ainsi de répondre à la demande alimentaire mondiale et donc de garantir la sécurité et l'autosuffisance alimentaire.

Selon les estimations, le rythme annuel de croissance des superficies cultivées atteindra 2 millions d'hectares en 2030, avec 6 millions pour les pays en développement et une décroissance de 4 millions dans les pays développés (Luna, 2017). Pour les organisations internationales, le potentiel des terres agricoles cultivables se situe en Afrique subsaharienne, en Amérique Latine, en Europe Orientale et en Asie :

*« Selon ses estimations [de la Banque Mondiale] – et à la faveur d'une vision « aérienne » des terres agricoles mondiales, en oubliant les différences et les nuances entre les territoires et les peuples – il y aurait 446 millions d'hectares potentiellement cultivables dans le monde : 45 % en Afrique subsaharienne, 27 % en Amérique latine, 11 % en Europe orientale et 3 % en Asie. **Mais ce sont des terres, explique la Banque, où il y aurait, par rapport aux moyennes mondiales, un écart de compétitivité ou un déphasage productif (yield gap) qu'il faudrait combler grâce à l'investissement, nécessairement étranger et/ ou privé.** Ce qui conduit cette institution à prendre le land grabbing comme un mouvement coïncidant avec les besoins de ses prévisions et allant dans le même sens que ses propositions. » (Luna, 2017)*

Depuis la *ruée sur les terres* ayant suivi la flambée des cours des denrées alimentaires, le modèle de l'agriculture de firme est discuté. Les investissements de types agro-business promus dans un premier temps par les organisations internationales ont connu des résultats médiocres au regard de l'autonomie alimentaire des pays dans lesquels ils ont investi (Anseeuw & Boche, 2016; Nolte, Chamberlain, & Giger, 2016). Ce constat a conduit ces mêmes organisations à opter davantage pour l'intégration de l'agriculture familiale dans les politiques de développement agricole, notamment à travers les *contract farming* (Lallau, 2012). Les investissements dans l'agriculture demeurent une nécessité. Mais les bailleurs de fonds conditionnent l'octroi de subventions à la participation des agriculteurs locaux aux projets. La priorité est désormais aux partenariats public-privés, mais toujours selon le précepte de libre marché dicté par l'OMC.

#### *Faire du profit grâce au contrôle des ressources naturelles*

Finalement, c'est bien pour faire du profit grâce à des retombées commerciales et spéculatives que les investisseurs sont si nombreux à se lancer dans cette ruée sur les terres agricoles. Les fluctuations des cours des denrées alimentaires et des cours du foncier, et leurs tendances à la hausse comme nous l'avons vu plus haut, laissent entrevoir des perspectives de profit sur ces marchés (Luna, 2017).

De leur côté, les pays hôtes comptent sur des retombées économiques liées à l'arrivée des investisseurs privés étrangers. Ceux-ci constituent une nouvelle source de financement, les investissements nationaux et l'aide publique au développement étant largement insuffisants. Les pays hôtes espèrent également limiter leur dépendance aux importations alimentaires grâce à l'augmentation de leur production nationale, rééquilibrant ainsi leur balance commerciale. Ils cherchent à diversifier leur économie et renforcer leur production nationale. (Chouquer, 2012)

L'ampleur du phénomène des acquisitions massives de terres par des investisseurs étrangers serait aujourd'hui, selon certains, à relativiser en raison des proportions des superficies réellement mises en production (Nolte et al., 2016), ou tout au moins à nuancer (Burnod, Anseeuw, Bosc, & Even 2010). Les mouvements d'appropriation foncière, difficiles à quantifier et à qualifier, semblent moins importants que ce que leur écho médiatique laissait penser au début des années 2010. Ils reflètent toutefois une évolution dans les

systèmes de gestion du foncier et dans les systèmes de production, les deux intégrant de plus en plus la financiarisation. Les investissements fonciers à grande échelle (IFGE) d'origine étrangère font partie des Investissements directs étrangers (IDE) qui ont explosé dans les années 1990. Ils ciblaient alors prioritairement les pays occidentaux et émergents tandis que les IFGE concernent davantage les pays en développement. La terre n'est pas une ressource comme les autres, c'est une portion de territoire qui renvoie directement à la notion de souveraineté. Aussi, des réformes foncières ont progressivement été mises en place pour permettre aux investisseurs d'avoir accès à la terre.

### *1.2. Les réformes foncières, entre dualité et sécurisation*

En Afrique, comme ailleurs, la situation foncière actuelle est le résultat d'une évolution qui s'inscrit dans la durée et qui s'est accélérée à partir du dernier quart du XXe siècle. Elle est caractérisée à la fois par l'accroissement de la population, l'intégration à l'économie mondiale, l'augmentation des surfaces cultivées, la fragilisation des milieux naturels, une tendance à l'épuisement des ressources et par l'extension des villes (Durand-Lasserve, Le Roy, Papazian, Thirion, & Uku, 2012). Cette combinaison de facteurs se traduit par une pression générale sur le foncier. Cette thématique foncière fait l'objet de nombreuses études soulignant souvent les enjeux de « *sécurisation foncière* » à travers la « *titrisation* », c'est-à-dire le passage d'un système traditionnel de droit coutumier<sup>37</sup> à un système dit « *moderne* » de propriété privée, formalisée par le titre de propriété, délivré par l'administration publique (Durand-Lasserve et al., 2012). Ces réformes sont recommandées par les institutions financières internationales pour diminuer les risques alimentaires. Le modèle capitaliste ne conçoit pas un renforcement de la productivité agricole par l'agriculture familiale dans un système foncier coutumier, mais seulement par les grandes exploitations capables de mobiliser des moyens techniques et financiers, de produire des excédents et d'exporter (Cambrézy & Magnon, 2012). Les conditions nécessaires au développement de ce modèle passent, selon ces organisations, par la titrisation. Selon leurs indicateurs, l'adoption de systèmes fonciers permettant de garantir et de sécuriser les

---

<sup>37</sup> Nous utiliserons le terme « droits coutumiers » tel que Rey, (2011) le définit : « *les droits fonciers locaux, fruits d'une évolution empirique lente des modes de régulations en fonction notamment de normes sociales locales et régis par les pouvoirs locaux, sans présager de leur capacité à s'adapter à des facteurs exogènes aux communautés concernées* ».

investissements améliore le climat des affaires (Cambrézy & Magnon, 2012). Cette transition libérale, peut être considérée comme une « *révolution copernicienne inéluctable* » (Bouquet, 2016; Lallau & Langlade, 2005) entraînant un passage du communautaire ou collectif au privé et à l'individuel (Lavigne-Delville, 2010).

### ***1.2.1- Dualité de droit : entre droit foncier coutumier et propriété privée***

Les réformes foncières ont déjà été encouragées dans les années 1990 par les institutions du développement économique, avant d'être abandonnées, en raison de leur impact limité, voire négatif. Des observateurs et des chercheurs, notamment lors des Plans fonciers ruraux (PFR), avaient alors tenté de montrer que le développement économique et social ne nécessite pas le remplacement des droits fonciers locaux par la propriété privée individuelle. Ils ont donc proposé un paradigme d'adaptabilité qui semblait faire consensus jusqu'au début des années 2000. Celui-ci prévoyait à travers l'utilisation d'outils et de méthodes de créer des démarches variées mêlant mise en place ou renforcement d'institutions locales de gestion foncière, recours à l'écrit, cartographie, et formalisation juridique de droits individuels ou collectifs. Mais les politiques systématiques de formalisation et de privatisation des droits sont revenues en force (Delville & Mansion, 2015). Pourtant, depuis le bouleversement colonial, les droits fonciers coutumiers persistent, la propriété individuelle ne s'impose pas et une dualité floue s'installe.

#### *Systèmes fonciers précoloniaux<sup>38</sup>*

Dans les sociétés précoloniales d'Afrique Centrale<sup>39</sup>, les usages fonciers étaient liés à l'organisation sociale et économique. Le rapport à la terre de ces sociétés paysannes est fondamental, puisqu'il s'agit de la base de la survie du groupe. De ce fait, les relations familiales<sup>40</sup> sont présentes et dominantes partout, comme ressorts à la fois sociaux, économiques et politiques, puisque la famille est l'unité de production agricole et l'unité de vie sociale. Or la caractéristique des relations lignagères est qu'elles reposent sur les hommes, non sur la terre ; donc l'élasticité du territoire est fonction des dimensions

---

<sup>38</sup> Cette sous-partie est largement inspirée de Coquery-Vidrovitch (1982).

<sup>39</sup> « *Sociétés non islamisées (puisque dans ces dernières, le droit coranique vient compliquer l'interprétation), à dominante agricole plutôt que pastorale.* »

<sup>40</sup> « *Interdépendance entre ses membres, schématiquement répartis entre « aînés » et « cadets ».* »

lignagères : les limites en sont floues et changeantes, variant au gré des déplacements ou des fluctuations démographiques. Dans une communauté qui vit de l'agriculture, le droit à la terre est à la fois une nécessité et une évidence : exclure un paysan de la terre, c'est le condamner à mort. L'essentiel est donc de cultiver la terre, et non de la « posséder » (Coquery-Vidrovitch, 1982).

Entre différents lignages, ce sont les liens de dépendance personnelle qui vont régir le droit à la terre. Car ce qui prime, la terre étant là - donnée, présente -, c'est d'en organiser l'exploitation. Ce qui importe, ce n'est donc pas la mise en circulation de la propriété, mais celle de l'exploitation. (Coquery-Vidrovitch, 1982)

L'exploitation de la terre circule également à travers l'agriculture itinérante et la « mise en gage »<sup>41</sup>. L'évolution de la mise en gage fut évidemment accélérée par la pénétration de l'économie monétaire. Mais le prêt sur gage reste une institution vivante même si elle consiste désormais à céder l'usage d'un champ en contrepartie d'une certaine somme d'argent ; la vente proprement dite demeure nettement plus rare, bien qu'à tout prendre, une mise en gage de longue durée aboutisse finalement au même résultat (Coquery-Vidrovitch, 1982).

### *L'impact colonial*

Pour Coquery-Vidrovitch (1982), les deux grands empires coloniaux ont géré différemment la question foncière : En Afrique de l'Est, la loi britannique a fait preuve d'un respect des « coutumes » précoloniales en matière de jouissance et de transmission des terres. Tandis qu'en Afrique de l'Ouest et Centrale, la loi française - très proche des principes belges - procéda à une expropriation massive en faveur de l'Etat au nom des « Terres vacantes et sans Maîtres ». Le passage, aussi bien du côté britannique que français, d'une politique de spoliation - qu'il s'agisse de « terres vacantes et sans maîtres », de grandes concessions, de « réserves » ou de baux à 999 ans - à une politique « d'indigénat » prenant progressivement en compte certains aspects au moins du droit coutumier local : l'évolution française aboutit à la rédaction des « Grands Coutumiers » des années 1930 ; la

---

<sup>41</sup> « Le processus de mise en gage contribue à rendre compte de la densité et de la complexité des liens établis autour de l'exploitation de la terre, comme dans toute société paysanne: non seulement parce que le lien n'était jamais éteint entre le gageur et le gagé, mais aussi parce que s'établirent des réseaux en chaine de gages; tout bénéficiaire d'un gage pouvait l'engager à son tour; les choses se compliquaient encore lorsque celui qui disposait des droits sur le sol se différenciail de celui qui disposait des arbres. »

tendance britannique fut celle d'un rôle accru donné aux « Autorités indigènes », aux dépens, il est vrai, des « évolués » désireux, pour leur part, d'accéder aux privilèges fonciers occidentaux. Ce ne sont plus les variantes coloniales, mais les conditions concrètes et impérieuses d'existence qui commandent le processus de l'appropriation foncière : les zones d'économie de plantation, à l'évidence, favorisent en milieu « traditionnel », l'accélération de l'essor du petit et moyen capitalisme agraire. (Coquery-Vidrovitch, 1982)

*« Ce qui frappe, en tous les cas - plus que l'opposition entre un régime foncier précolonial présenté comme irréductible au droit romain qui doit le détruire pour s'imposer, c'est la remarquable survie des techniques coutumières au sein même de l'économie moderne. La monétarisation et la commercialisation des denrées agricoles d'exportation ont, certes, d'une part largement répandu la propriété privée, et d'autre part transformé et dénaturé toute une série de pratiques foncières qui prennent aujourd'hui une tout autre signification et sont utilisées dans un tout autre but que naguère. Les paysans africains contemporains n'en manifestent pas moins une aisance surprenante à passer d'un registre à l'autre, voire à jouer sur les deux tableaux, suivant le partenaire ou l'objectif du moment. » (Coquery-Vidrovitch, 1982)*

Coquery-Vidrovitch montre combien le rapport à la terre des sociétés paysannes précoloniales africaines est essentiel. Les relations lignagères impliquent une élasticité du territoire dont les limites sont changeantes et déterminées par la lignée. Ce qui importe est la circulation de l'exploitation via l'agriculture itinérante, pas la circulation de la propriété. Puis, les régimes coloniaux ont adopté dans un premier temps une politique de « spoliation » de la terre, avant d'appliquer dans les années 1930, une politique de « l'indigénat ». Si les pratiques foncières ont été modifiées et que la propriété privée s'est répandue, la persistance des techniques coutumières au sein de l'économie moderne est remarquable.

#### *Principes généraux des systèmes fonciers coutumiers*

Comme le souligne Chauveau : *« même s'il existe de grands principes normatifs, ils ne suffisent pas pour rendre compte des pratiques réelles et de la complexité et de la dynamique des droits et, qu'à s'en tenir à leur énoncé, on risque de réifier un « droit traditionnel » largement dépassé »* (Chauveau, 1998). En 1982, Coquery-Vidrovitch précise également lorsqu'elle décrit le régime foncier en Afrique Noire avant la colonisation, *« qu'il ne s'agit pas de « figer » une situation « traditionnelle » immobile et interchangeable, quelle que soit la société, d'autant que l'influence, aussi bien de l'Islam que des normes occidentales, a pu s'exercer depuis une époque reculée sur nombre de sociétés d'Afrique*

*noire : on sait que l'évolution est inhérente à l'ensemble de l'histoire, et le foncier n'échappe pas à la règle* ». Ces précautions posées, il est désormais possible de dresser des principes généraux, tout en prenant garde de les prendre pour ce qu'ils sont : des éléments permettant de poser un cadre de pensée.

Pour Chauveau (1998), il est possible d'identifier de grands principes normatifs tels que : « - les droits « d'autochtonie », liés à l'appartenance communautaire et à forte dimension religieuse ; - la reconnaissance du droit d'accès à la terre pour assurer sa subsistance élargie aux non-autochtones sous formation de relation de patronage ; - la reconnaissance de droits acquis par la mise en valeur, partiellement élargie aux non-autochtones et - le principe hiérarchique d'attribution des droits (entre lignages, quartiers, groupes domestiques et membres de ces groupes) ». Ces principes reposent sur une conception « topocentrique » de l'espace : l'espace est affecté selon des usages particuliers, reconnaissant autant de droits sur l'espace et sur les ressources que d'usages adaptés, ce qui explique la superposition de droits sur les arbres au droit sur le sol (Chauveau, 1998). En pratique, les droits sont complexes et dynamiques. Chauveau a établi une typologie raisonnée des droits, « opérationnels », plutôt individuels : droit d'accès et droit de prélever une ressource ; et droit « d'administration », relevant plutôt de décision collective : droit d'usage, de gestion, d'exclusion et d'inclusion et droit d'aliénation. Chaque système foncier est ainsi caractérisé par une combinaison particulière imbriquant ces droits selon des logiques sociales évolutives, flexibles et adaptatives (Le Bris, Le Roy, & Mathieu, 1991). Mais ces capacités ne sont pas sans limites, notamment lorsque l'Etat interfère via des dispositions juridiques ou administratives, de droit positif, avec les systèmes coutumiers (Chauveau, 1998). La cohabitation de normes multiples, bien qu'elle ne soit pas nouvelle, a pour effet d'accroître l'incertitude et la confusion (Mathieu & De Villers, 1996). Le « droit des pratiques » (ensemble de normes utilisées par les usagers du sol, les petits agriculteurs ruraux), est considéré par ceux-ci comme une règle de droit, mais n'était que « toléré » par l'Etat (RocheGude, 2011). Ces normes s'opposent au droit positif du système légal qui établit souvent, dans le régime domanial et foncier, voire dans la législation agricole ou forestière, que les terres non immatriculées font partie du domaine de l'Etat.

*Droits coutumiers : représentation standard versus représentation « évolutionniste »*

Les droits fonciers coutumiers, dans une représentation « fixiste », sont opposés au système de propriété privée. Ils privilégient des modes de cultures extensives et ne permettraient pas de faire face aux besoins d'intensification des cultures. Selon ce paradigme, une intervention de l'Etat est nécessaire pour modifier le mode d'accès à la terre, la propriété privée est ici perçue comme la seule forme institutionnelle capable de stimuler l'investissement dans la terre (Lavigne-Delville, 1998).

Les théories « évolutionnistes » considèrent quant à elles que progressivement, les droits fonciers coutumiers vont évoluer d'eux-mêmes, avec l'influence du marché et de la croissance démographique, vers la propriété privée (Lavigne-Delville, 1998). Tandis que pour la vision « institutionnaliste », la compétition croissante engendre des revendications contradictoires sur un même espace et des incertitudes sur les droits fonciers. Cette instabilité nécessite une innovation institutionnelle. Les producteurs réclament à l'Etat la mise en place de la propriété privée. Dans ces trois courants, la résolution des conflits réside dans le développement de la propriété privée. (Lavigne-Delville, 1998)

**1.2.2- La « sécurisation » foncière pour qui ?**

Dans les années 1980, en réponse à ces mouvements « standards », des initiatives de recherche-action intitulées Plans fonciers ruraux (PFR) ont été menés au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire en Mauritanie et en Guinée<sup>42</sup>. Ces PFR avaient pour objectif d'établir un état des lieux des droits coutumiers, des modes de délimitation des parcelles, des origines des conflits et des processus traditionnels de règlement de ceux-ci (Bouquet, 2015). Ces néo-institutionnalistes et socio-anthropologues, adeptes du « paradigme d'adaptation », ont montré que les systèmes fonciers coutumiers, contrairement aux représentations « standards », s'adaptent aux changements d'environnements et n'évoluent pas systématiquement vers la propriété privée. De même, la « sécurisation » ne passe pas nécessairement par la réduction à ce mode unique de régulation d'accès à la terre, mais par la reconnaissance de la diversité des modes d'appropriation et de gestion

---

<sup>42</sup> Ces initiatives soutenues par la coopération française et la Banque mondiale regroupaient des chercheurs de l'IRD, du Groupe de recherches et d'échanges technologiques (GRED) et de l'*International Institute for Environment and Development* (IIED).



des ressources, spécifiques selon les régions. Ils prônent, à partir des réalités de terrains, la construction adaptée d'instances légitimes aux yeux des populations et reconnues par l'Etat, chargées de définir les règles et le règlement des conflits (Lavigne-Delville, 1998).

Dans les années 1990, des démarches de validation des droits locaux ont donc été initiées, mettant notamment en place des procédures de reconnaissance locale (Bouquet, 2015; Rochegude, 2011). Ces démarches devaient conduire à concilier davantage juridicité et légitimité en redonnant de l'importance aux droits non-écrits. Mais au nom des impératifs du développement, passant par l'intensification des cultures, les pays africains ont fini par adopter des lois foncières instaurant la propriété privée « moderne » au détriment des droits coutumiers, oblitérant ainsi les résultats des recherches menées dans le cadre des PFR (Bouquet, 2012).

Le terme de sécurisation foncière renvoie donc à deux formes d'insécurité. La première renvoie aux conflits fonciers. L'objectif de sécurisation vise alors à prévenir ce type de conflits, via des méthodes d'observation de terrain et la création d'innovations institutionnelles induites. Elle doit permettre l'utilisation paisible des droits fonciers, sans menace. La seconde renvoie à une insécurité financière et mélange sécurité et formalisation. Elle cherche à sécuriser les investissements dans le foncier via le modèle unique de privatisation du foncier mis en place par l'Etat.

La « sécurisation foncière » en Afrique, réclamée par les institutions financières internationales, a consisté à partir des années 1990 à promouvoir la mise en place de cadastres et de titres de propriété individuels. Cette politique de privatisation s'intègre à une vision d'efficacité économique. Le coût de la mise en place d'un régime juridique de propriété privée devant être récupéré grâce aux gains de productivité et à la fiscalité. La « sécurisation » visée ici concerne les investisseurs, le titre de propriété facilitant l'obtention de garanties et de soutiens financiers. Faciliter l'arrivée des investisseurs passait donc par la réforme du système foncier. Mais ce paradigme de « sécurisation foncière » présente ici un risque de fragilisation des paysans africains au profit des investisseurs étrangers (Bouquet, 2012, 2015).

### **La sécurité foncière**

« La sécurité foncière n'est pas mécaniquement liée au statut juridique de la parcelle : on peut être en sécurité foncière avec des droits « informels » et inversement, ne pas pouvoir exercer ses droits même avec un titre de propriété [...] La sécurité foncière vient avant tout de la confiance dans le fait que ses droits, quels qu'ils soient, ne seront pas contestés sans raison et que, s'ils le sont, des instances d'arbitrage les confirmeront. » (Lavigne-Delville, 2006)

« **La sécurité foncière suppose des droits légitimes et des autorités capables de les garantir effectivement, qu'elles soient coutumières, étatiques ou hybrides. Un des problèmes de l'insécurité foncière en Afrique tient à la pluralité des normes et des instances d'arbitrage, qui fait qu'il peut y avoir contradiction entre les registres de légitimité, et entre les autorités mobilisées par les deux parties : ainsi, un arbitrage rendu dans un sens par une autorité, en fonction d'un type de normes, sera récusé par l'autre partie, qui cherchera un arbitrage auprès d'une autre autorité.** » (Colin, 2017)

D'un côté, un haut degré de « sécurité foncière » permet de garantir un investissement à long terme, de l'autre, une mauvaise gouvernance foncière permet d'acquérir rapidement et facilement d'importantes superficies directement auprès des autorités, les populations n'ayant que faiblement la possibilité de défendre leurs droits (Deininger & Byerlee, 2011).

Le changement de statut de la terre et son appropriation questionne tout comme le passage de l'agriculture familiale au salariat agricole dans une plantation industrielle. Pour les populations locales, ce changement implique une dépendance (alimentaire) vis-à-vis du salaire et une faible marge de manœuvre concernant les négociations portant sur les conditions de travail ou les salaires. Un « mouvement de fond » accompagne l'entrée de la terre en tant que foncier agricole et de la production agricole dans le marché néolibéral. Pour Chouquer (2012), la financiarisation et la banalisation du rapport à la terre ont déstabilisé la plupart des bases actuelles de la représentation que les sociétés se sont patiemment données de leurs campagnes. Et des termes comme *rural* (en tant que milieu de vie autant que forme économique), *paysan* (comme type social constitutif d'une identité locale), *agriculture* (en tant que domaine d'activité aux limites franches) et *stabilité* (comme horizon de la production et de la richesse, autant que du mode de travail et de vie) perdent de leur sens dans des espaces soumis à d'autres rapports sociaux (Chouquer 2012).

Au royaume du Buganda, en Ouganda, un système foncier formalisé, le *mailo*, reconnaissait depuis 1900 sur une même parcelle, deux droits se superposant : la propriété, et l'occupation, les *kibanja*. Depuis les années 1980, le régime Museveni met en place une réforme foncière visant à démocratiser le titre foncier. Finalement, comme le montrent

Golaz et Médard dans leur rapport (2011), certains ont mis en place des stratégies de sécurisation foncière en cherchant à obtenir des titres fonciers, au détriment des populations les plus vulnérables qui peinent à préserver leur droit d'occupation. *« Le système ancien reposait sur un intérêt réciproque entre occupants et propriétaire ; la peur de perdre son titre au profit des occupants ou en sens inverse de perdre sa terre incite les uns et les autres à se départir de ce système dual et à obtenir des terres en pleine propriété. De nouveaux propriétaires apparaissent donc en dehors des héritiers des titres de mailo, mais ce ne sont généralement pas les anciens occupants de ces terres. En pratique, on est loin de la protection des droits des occupants : la logique d'une accumulation rentière rend les évictions inéluctables en dépit des lois et des positions de principe. »* (Golaz & Médard, 2011). Cet exemple de réforme foncière incitant à la titrisation illustre la contradiction entre les discours et les pratiques, les nouvelles lois devaient sécuriser les droits fonciers, elles ont engendré de l'insécurité pour les occupants.

Aujourd'hui, malgré des ODD mettant en avant l'agriculture familiale, les droits des populations autochtones, etc., la sécurisation de l'accès à la terre ne passe pas par la diversité des modes d'appropriation des ressources, mais par l'instauration d'un unique modèle standard classique : la propriété privée.

Le sol, support des activités agricoles, doit permettre de garantir la survie de l'agriculture familiale et l'amélioration de la production de l'agriculture capitaliste. Il est mis en concurrence entre ces deux modalités, d'autant plus lorsqu'il est de qualité, proche des voies de communication et donc des marchés (locaux et internationaux) et proche de l'eau (Roche-gude, 2011).

### 1.2.3- Les conflits fonciers en Afrique

#### *Exemple de compétition pour le foncier irrigué en Afrique, exemple du fleuve Niger*

Le cas du delta du Niger a fait l'objet de nombreuses recherches en raison de l'importance de l'eau dans cette partie aride de l'Afrique contrairement à la République du Congo où cette denrée n'est pas disputée.

La partie occidentale du delta intérieur du Niger a connu des aménagements successifs gérés par l'Office du Niger pour intensifier la riziculture. Les bons résultats agricoles avaient été qualifiés de « *révolution verte* » dans les années 1980. Cette région a une vocation céréalière très ancienne où domine la culture du mil. Les finages se transforment en zones pastorales en saison sèche quand les récoltes sont achevées pour accueillir les troupeaux rentrés de transhumance (Brondeau, 2013). Une recomposition spatiale de ce système agropastoral avait eu lieu ainsi que des adaptations consécutives aux attributions foncières gérées par l'Office du Niger. L'aménagement de la zone irriguée, puis son extension à partir des années 1980, a été source de conflits entre les différents usagers, à savoir les agriculteurs et les pasteurs (Brondeau, 1999).

Ces terres, lieu d'agriculture, de pastoralisme et de pêche, font aujourd'hui l'objet d'importants investissements étrangers, dans le but de poursuivre l'intensification agricole. Sur l'ensemble de la zone de l'Office du Niger, entre 2004 et 2009, 870 000 hectares ont fait l'objet de demandes de bail (45% de cette superficie relève de demandes de Maliens), soit l'équivalent de dix fois la superficie des terres actuellement aménagées et plus du tiers du potentiel aménageable (Burnod et al., 2011). Les superficies diffèrent selon les sources et les dates allant de 400 000 ha selon Chouquer (2012) à 1,9 million d'hectares selon Brondeau (2013). Si plusieurs centaines de milliers d'hectares ont été concédés, la mise en production est bien inférieure et les investisseurs rencontrent des difficultés. (Brondeau, 2013)

Les projets prévoient de mettre en place une riziculture intensive irriguée par gravité ou sous pivot, de la culture de la canne à sucre irriguée sous pivot, et de l'élevage en stabulation (Adamczewski, Jamin, Lallau, & Tonneau, 2012). Les extensions programmées suscitent des réserves et pourraient présager une compétition pour l'accès à l'eau menaçant en premier lieu la viabilité des exploitations familiales. Leur accès au foncier relève de l'Office qui délivre un contrat annuel d'exploitation en contrepartie du paiement d'une redevance hydraulique, calculée à l'hectare pour chaque saison de culture. Les petits paysans ont du mal à s'acquitter de ce montant. (Brondeau, 2013)

Un de ces investissements a été particulièrement médiatisé, c'est le projet Malibya. Situé le long du fleuve Niger, il est issu d'un partenariat entre l'Etat malien et l'Etat libyen et prévoyait la mise en valeur de 100 000 ha des terres irrigables du Mali ainsi que la construction d'un canal d'irrigation long de 40km et large de 70 à 100 mètres. Si le canal a été construit et mis en eau par une société chinoise, le reste du projet a été interrompu pour des raisons financières, avant la chute du régime Khadafi. Le rapport environnemental évaluant les conséquences du projet Malibya sur le régime du fleuve en aval n'est pas consultable. (Brondeau 2013)

Les conflits liés au contrôle ou à la prise de possession de la terre et de l'accès aux ressources naturelles, impliquent différents types d'acteurs : des individus, des familles, des communautés, des entreprises voire même, des Etats. Ils peuvent éclater entre agriculteurs et éleveurs, ou entre populations autochtones et allogènes. Les enjeux en cause dans ces conflits sont de nature multiple : appropriation des terres, défense et reconnaissance des droits, accès à des ressources stratégiques, etc. Ils peuvent avoir une dimension historique et politique. Ces dernières années, certains se sont accentués à travers des situations d'appropriation et de concentration des terres à grande échelle.

Les tensions foncières en Afrique ont longtemps été étudiées au prisme des relations entre droit coutumier et moderne, relations villes-campagnes, réformes et codes fonciers, l'extension des surfaces cultivées et de la pression démographique. Or, depuis une décennie, les tensions foncières prennent une dimension nouvelle, du fait de leur inscription dans la mondialisation, où la terre est une marchandise, faisant l'objet de transactions qui échappent aux populations paysannes (Durand-Lasserre et Le Roy, 2012). Des contestations par les populations locales ont vu le jour dans certains pays dans lesquels l'État a concédé des terres qui, faute d'avoir été enregistrées, sont considérées comme faisant partie de la réserve foncière de l'État. Depuis les indépendances, cette présomption de domanialité perdure et joue un rôle décisif et parfois controversé dans de nombreux pays. Ce fut le cas en Côte d'Ivoire en 1971, où l'Etat voulu réactiver la notion de « terres vacantes et sans maître » pour faire basculer dans le domaine de l'Etat, les « terres insuffisamment mises en valeur », l'échec de la circonscription du domaine et de la réglementation foncière fini par déboucher en 1998 sur une législation foncière basée sur « l'ivoirité ». Celle-ci jeta les bases du conflit foncier qui allait secouer le pays pendant des années (Babo, 2012). Cela a récemment été le cas du projet palmiste de Daewoo à Madagascar (Jung *et al.*, 2008), au sujet duquel les contestations ont fini par faire tomber le président Ravalomanana .

Colin (2017), établit une typologie structurante des conflits et tensions liés au foncier détaillée dans l'encadré suivant.

**Typologie des conflits fonciers induits par :**

- Par la **marchandisation de l'accès à la terre**, lorsque des autochtones veulent modifier les cessions passées avec les allogènes, ou lorsqu'une rente éventuelle importante apparaît à travers une demande d'achat, de faire valoir indirect ou de contrats de plantation émanant d'agro-industries ou de grands entrepreneurs privés ;
  - Par une **contestation des droits du cédant**. Les acteurs remettant en cause la transaction même, du fait d'une incertitude sur le droit ou de la légitimité du cédant à céder, voire sur l'utilisation de la rente perçue, si un cadet cède sans le consentement de la famille, ou lors des héritages ;
  - Par une **incomplétude du contrat** : les parties remettant en cause le type ou les termes du contrat ;
  - Par **l'exécution du contrat** : en anticipant par crainte d'accaparement à la fin du contrat, lors de non-paiement du loyer, d'un entretien médiocre de la parcelle avant le partage, mésententes autour des limites des parcelles ou lors du non-respect des engagements de développement local ;
  - Par les **pratiques frauduleuses**, lors de ventes, cessions ou de contrat de la même parcelle à différents preneurs, lors de la cession de parcelles sur lesquelles le cédant n'a aucun droit, voire de parcelles fictives.
- (Colin, 2017)

Ainsi, pour Boone (2017), c'est dans l'instrumentalisation par les acteurs des droits fonciers néo-coutumiers et surtout étatiques dans un but politique, que réside l'explication de l'éclatement des conflits. Les facteurs comme la pression démographique, la raréfaction des terres disponibles et les bouleversements environnementaux ne suffisent pas à expliquer l'émergence des conflits fonciers (Boone, 2014, 2017). Selon elle, les institutions de propriété en Afrique résultent de l'action intentionnelle des pouvoirs (coloniaux et postcoloniaux), en vue de gouverner et contrôler les populations rurales africaines et d'instaurer un ordre politique. Les règles qui gouvernent l'attribution des terres relèvent plus du politique (l'autorité) que de l'économique (le marché) ; les institutions de propriété varient dans l'espace et dans le temps et elles ont des effets politiques importants en matière d'ethnisation, de politisation des enjeux fonciers, de contestations et rébellions locales ou de compétition électorale à l'échelle nationale (Boone, citée par Hahonou, 2014). L'essentialisation par une ethnie d'un territoire, ancrage spatial fondateur de l'identité du groupe, induit des modes de contrôle et de protection (Bonnemaison, 1992). Des conflits aux origines foncières peuvent dégénérer en conflits territoriaux particulièrement meurtriers lorsque les leaders politiques nationaux instrumentalisent, cultivent voire construisent des supposées appartenances ethniques pour asseoir ou conquérir le pouvoir

(Cambrézy & Magnon, 2012). C'est notamment le cas au Kenya, en Côte d'Ivoire, au Rwanda ou encore au Sud-Soudan (Cambrézy & Magnon, 2012; Médard, 2008; Tubiana, 2006).

Sous couvert de mettre en place des outils pour faire face aux risques alimentaires annoncés, ces réformes foncières rendant les ressources foncières compatibles et sûres aux règles de l'économie du libre marché, ne visent à sécuriser que les investissements/les investisseurs. Le lien entre la titrisation des terres et le renforcement de l'agriculture ne semble pas aller de soi, ni celui entre titrisation et développement.

### ***Conclusion Chapitre 1***

L'arrivée des investisseurs étrangers dans le foncier agricole en Afrique, encouragée par les institutions internationales promeut un modèle de développement issu des principes de l'OMC et qui sont dictés par la libéralisation du marché en recherche d'une croissance constante, malgré le fait qu'elle engendre d'importants bouleversements sociaux et environnementaux (Cambrézy & Magnon, 2012). La financiarisation des productions agricoles et des ressources foncières est le résultat de cet afflux d'investissements étrangers dans l'agriculture. Le phénomène a été rendu possible grâce aux ajustements législatifs mis en œuvre par les Etats pour favoriser l'arrivée des investisseurs étrangers. Malgré un soutien affiché pour l'agriculture familiale, les outils promus et mis en place tendent à favoriser davantage les structures agricoles de type agrobusiness.

Parmi ces ajustements, les institutions internationales ont encouragé les réformes foncières favorisant la titrisation des terres, sous prétexte de « sécuriser » le foncier. En fait de sécurisation, la garantie par le titre foncier concerne seulement les investisseurs, les petits agriculteurs locaux ne pouvant faire immatriculer leur terre, en raison de la complexité administrative centralisée, du coût financier et du manque d'accès à l'information sur la fin des droits coutumiers. Et cela, malgré les échecs successifs, depuis la colonisation, des tentatives d'instauration de la propriété privée sur le continent africain où le recours aux droits coutumiers prévaut. D'ailleurs, la sécurité foncière pour l'ensemble des acteurs ayant des intérêts dans le foncier, n'est pas seulement liée au statut juridique de la parcelle. Elle vient avant tout de la confiance dans ses droits légitimes et dans les autorités, quelles qu'elles soient (coutumières, étatiques ou hybrides).

Ce chapitre a montré que les enjeux fonciers et alimentaires du phénomène des acquisitions massives de terres renvoient aux craintes d'émergence de conflits ainsi qu'aux risques alimentaires (Cambrézy & Janin, 2003). Dans des contextes d'accroissement démographique, d'investissements à grande échelle, de recherche d'intensification agricole et de réformes foncières, le cas de la République du Congo malgré quelques particularités, semble suivre les mêmes trajectoires. Aussi le chapitre suivant s'attache à situer aujourd'hui la République du Congo à travers l'étude de ses contextes démographique, géographique, agricole et économique.



## CHAPITRE 2- CONTEXTE CONGOLAIS SINGULIER : LES CONTRAINTES DU MILIEU ET LE POIDS DE LA RENTE, FACTEURS EXPLICATIFS DU PEUPLEMENT

L'objet de ce chapitre à travers l'étude du contexte géographique, c'est-à-dire des atouts du milieu, les habitudes alimentaires et la production nationale mais aussi des contraintes économiques et géopolitiques et leurs conséquences sur la gestion des zones rurales est d'expliquer la répartition du peuplement et de saisir les enjeux territoriaux où s'insèrent les entreprises suivies.

La République du Congo est un pays fortement urbanisé dépendant de sa rente pétrolière pour approvisionner ses villes. Elle est aussi caractérisée par un faible peuplement rural ancien et persistant (Dorier, 1993; Guichaoua, 1989; Sautter, 1966). La production agricole est insuffisante pour une population majoritairement urbaine, et qui nécessite de fortes importations de denrées alimentaires depuis près de 40 ans. Pour le gouvernement, la réforme foncière et l'appel aux investissements étrangers sont justifiés par l'insécurité alimentaire du pays et la nécessité de diversifier son économie. En effet, depuis le début de son exploitation dans les années 1970, le pétrole constitue la première ressource du pays dont les revenus dépendent des cours du baril. Les crises pétrolières affectent donc régulièrement et brutalement l'économie du pays.

Selon *l'Etude du secteur agricole congolais*, commanditée par le ministère de l'agriculture (Sofreco & Cérape, 2012), sur les 10 millions de terres arables du pays, 90% sont considérées comme « disponibles » et seraient non mises en valeur. Cette considération s'intègre totalement dans le débat sur les espaces vides, espaces disponibles, sur le principe de l'administration coloniale française des « terres vacantes et sans maîtres » (Coquery-Vidrovitch, 1982).

La dépendance économique vis-à-vis de la rente pétrolière et la gouvernance ne pouvant expliquer à elles seules les difficultés agricoles, il conviendra dans un second temps de présenter l'évolution et la répartition de la population en zone rurale au Congo, dont la faiblesse quantitative semble être un frein à l'intensification agricole.

## 2.1- L'agriculture au Congo : potentiels, production, consommation

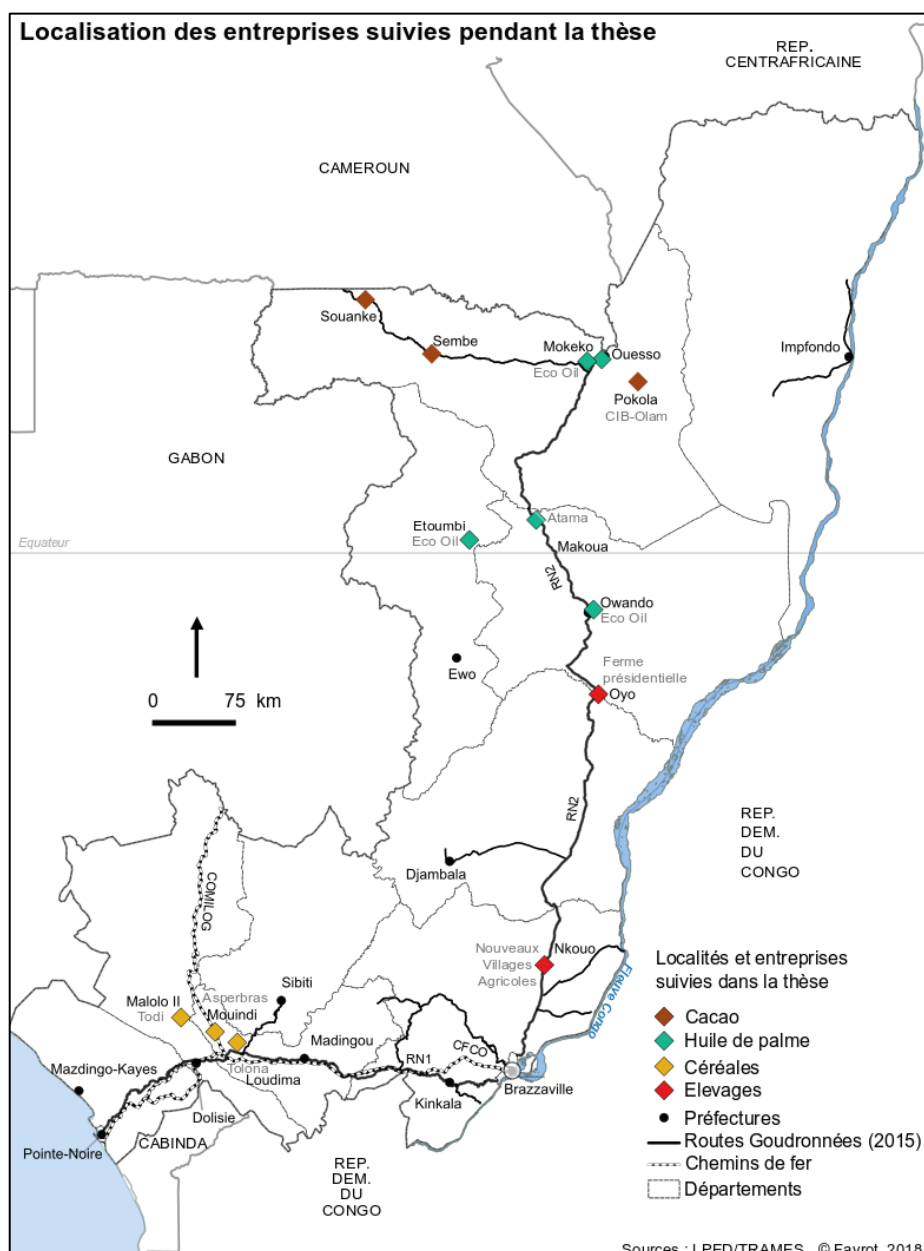
Il s'agit ici d'inscrire les entreprises suivies dans leurs milieux bioclimatiques, de saisir les atouts et contraintes agro-écologiques puis de faire l'état des lieux de l'agriculture congolaise actuelle.

### 2.1.1- Contraintes et atouts agroécologiques

D'une superficie de 342 000 km<sup>2</sup>, la République du Congo s'étend sur 1 200 km de part et d'autre de l'Equateur, entre les latitudes 4° nord et 5° sud, et entre les longitudes 11° et 19° est. Elle fait partie de l'Afrique Centrale. Ses voisins sont d'ouest en est : le Gabon, le Cameroun, la République Centrafricaine, la République Démocratique du Congo (dont elle

est séparée par le fleuve Congo) et enfin le Cabinda, enclave angolaise.

Administrativement, le pays est divisé en 12 départements : la ville de Pointe-Noire (métropole économique ayant aussi le statut de département), le Kouilou, le Niari, la Lékoumou, la Bouenza, le Pool, Brazzaville (capitale politique ayant aussi statut de département), les Plateaux, la Cuvette, la Cuvette-Ouest, la Sangha et la Likouala.



### *Le relief*

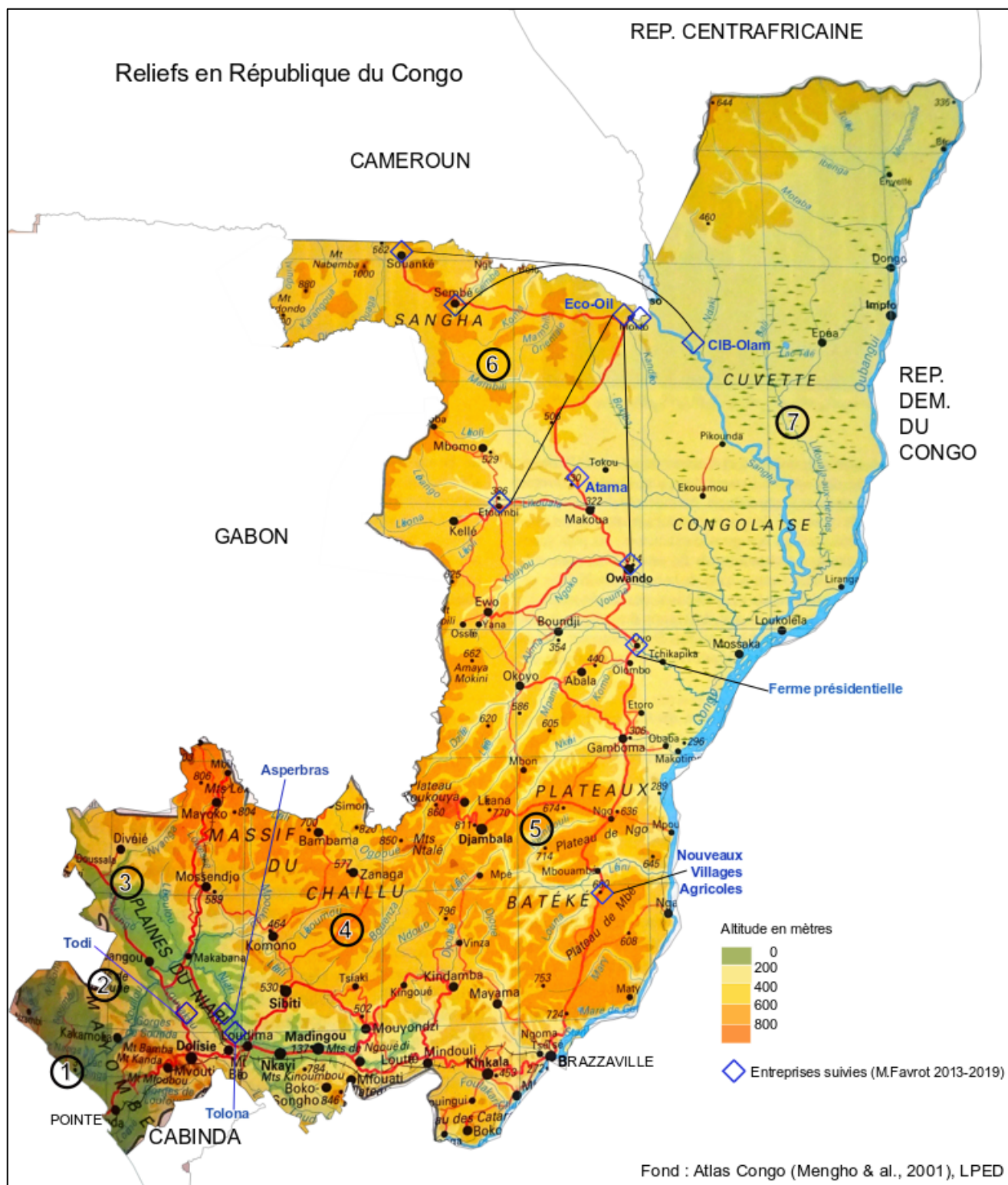
Dans l'ensemble, les reliefs du pays sont assez peu élevés. Ils sont néanmoins variés et créent des contrastes. On peut distinguer sept principales unités orographiques<sup>43</sup> (Samba et Nganga en 2017), énumérées ci-après, du sud au nord : (1) la plaine littorale congolaise s'étend sur le rivage de l'océan atlantique et son altitude ne dépasse pas 100 mètres ; (2) le Mayombe est une chaîne de montagnes large de 30 à 60 kilomètres dont le mont Mvougouti culmine à 930 mètres (Vennetier et al., 1977) ; (3) la Vallée du Niari, dépression du Niari et de la Nyanga, est une plaine où le fleuve est encaissé entre le Mayombe à l'est et le massif du Chaillu à l'ouest ; (4) le massif du Chaillu est un ensemble montagneux au relief confus entre collines et chainons, courts mais marqués, et plateaux, relief élevé pour le pays, culminant à 900 mètres au mont Birougou ; (5) les plateaux Batékés, au nombre de quatre, s'étagent entre 600 et 860 mètres ; (6) les plateaux nord-ouest de la Sangha occidentale et (7) la cuvette congolaise, plaine alluviale du fleuve Congo, dessine un grand amphithéâtre ouvert vers les fleuves Congo et Oubangui. (Samba & Nganga, 2017; Vennetier et al., 1977)

### Carte 3 : Les reliefs du Congo<sup>44</sup>

---

<sup>43</sup> Formation présentant une unité de relief.

<sup>44</sup> Cette carte a été réalisée en superposant une photo d'une carte tirée de l'Atlas du Congo de Mengho et al. (2001). Mais en raison de la courbure de l'image, celle-ci n'a pas pu être calée dans QGIS. Une superposition dans un logiciel de traitement d'images a été réalisée pour mettre en parallèle les informations géoréférencées (frontières, emplacement des entreprises) et l'information de relief issue de la photo. Pour ces raisons, j'ai choisi de ne pas indiquer d'échelle sur la carte, puisque la superposition des informations ne coïncide pas parfaitement.



Au nord du pays, les traits relient les différents sites d'une même entreprise : Eco Oil dispose de quatre sites au Congo un à Ouessou, un à Mokeko, un à Etoumbi et un à Owando ; et la CIB-Olam, implantée à Pokola achète du cacao dans l'ancienne zone cacaoyère répartie entre Sembé et Souanké.

### *Des sols peu propices à une agriculture mécanisée*

Les terrains étudiés se situent dans l'espace géographique qui fut l'objet d'un débat autour de la question des terres fertiles et du déterminisme physique de l'Afrique Équatoriale Française depuis la colonisation. Cette idée reçue, véhiculée au 19<sup>ème</sup> siècle après les explorations et les représentations de végétations luxuriantes, fut démentie dès le début du 20<sup>ème</sup> siècle par les chercheurs et agronomes sous l'administration coloniale. Ce passage n'a pas pour prétention de faire une étude détaillée pédologique des sols du Congo. Ces études ont été nombreuses depuis les années 1950 et de nombreuses cartes ont été produites comme celle-ci dessous (carte 4, 5, 6, etc.).

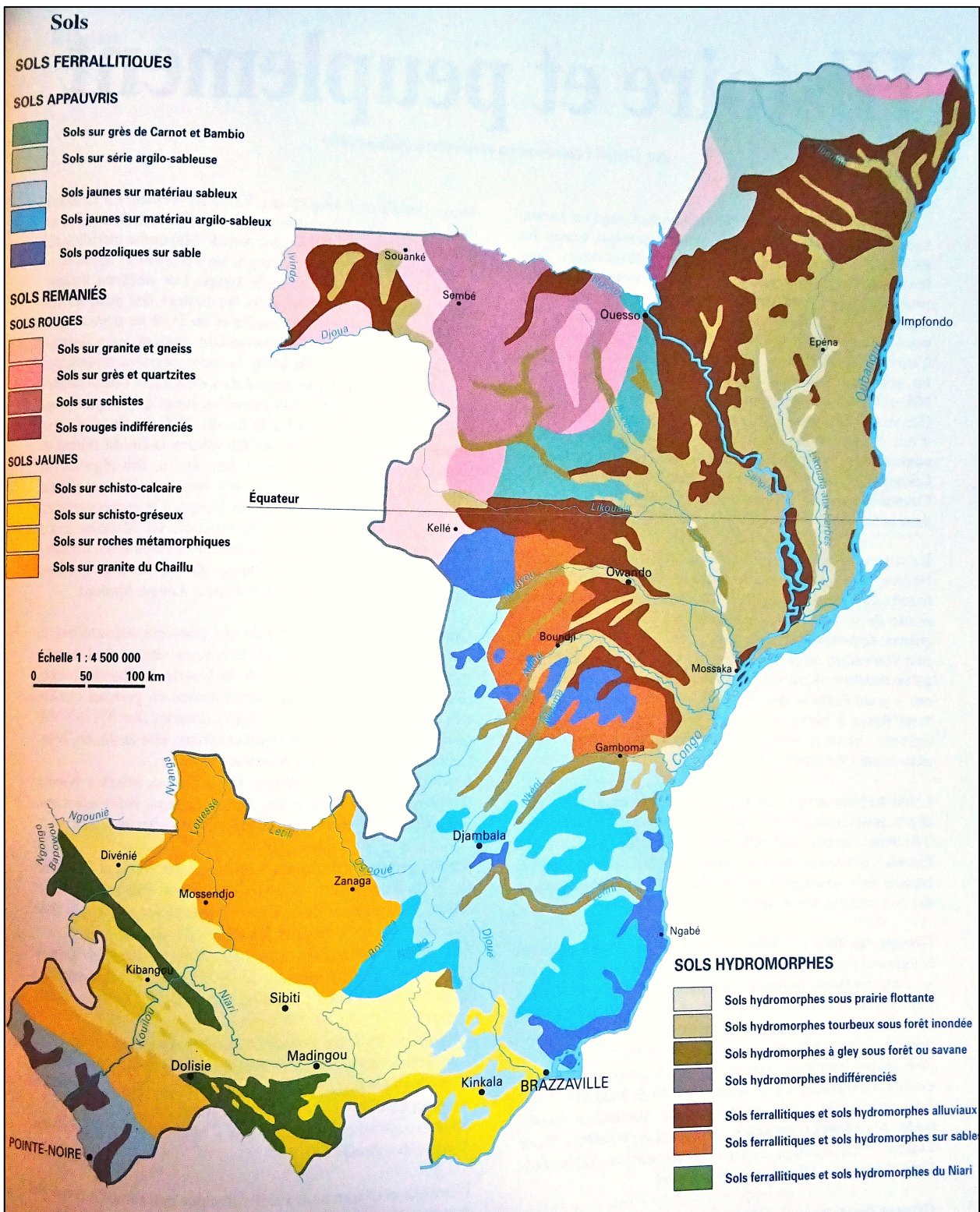
On ne peut pas parler de manière globale des sols du Congo. Même au sein d'un ensemble physique tel que la vallée du Niari, réputée pour son agriculture, il y a une variété de sols. Les entreprises suivies ici, attirées par la publicité globale de la fertilité de la vallée du Niari se sont heurtés à la réalité du terrain, leurs sols sont acides, désaturés (c'est-à-dire peu riches en bases échangeables), et de structure fragile. Ils sont sensibles à l'érosion hydrique et aux compactations mécaniques (Mengho et al., 2001). Ceci les rend peu propices à la monoculture mécanisée telle que la conçoivent nombre des entreprises suivies.

Pour rétablir les taux d'acidité, et relever le taux de fertilité de ces sols trop acides, d'importants apports de calcaire sont nécessaires et le maintien du degré de fertilité impose un apport en engrais. Les entreprises étrangères développant la céréaliculture dans le sud du pays comme Todi, Tolona et Asperbras recourent à d'importants apports de calcaire dans ce but (voir partie 3, chapitre 6).

Les effets combinés de facteurs anciens à la fois naturels (géomorphologiques) et anthropiques (feux de brousse) ont rendu d'autres sols particulièrement sableux. C'est le cas notamment dans la Cuvette congolaise, où se situe la ferme présidentielle. Les sols y sont hydromorphes, c'est-à-dire peu adaptés à l'agriculture : « *Du fait de leur faible pente et/ou de leur forte perméabilité qui favorise l'infiltration, ces sols sont exposés au lessivage et souvent soumis à l'érosion* » (Samba & Nganga, 2017). A cela s'ajoutent les nombreuses maladies du bétail ainsi que des vecteurs tels que la mouche tsé-tsé (ou glossine), particulièrement les sous-espèces de glossines qui s'attaquent au bétail, prolifèrent dans les zones de savanes marécageuses et en forêt claire (galerie), rendant l'élevage difficile dans ces zones.

Finalement, pour faire cette fois-ci une généralité, des formes d'agroforesteries seraient plus propices que des formes d'agriculture mécanisée spécialisée qui ont tendance à déboiser, engendrant érosion et lessivage des sols qui perdent très rapidement leur fertilité.

Carte 4 : Carte pédologique du Congo extraite de (Mengho et al., 2001)



### *La végétation*

Le territoire congolais est couvert principalement de forêts, de savanes, de steppes et de marais près du littoral océanique, dans la cuvette congolaise et sur les plateaux Batékés. On peut distinguer trois principaux types de forêts :

La forêt dense et humide de la Sangha, du massif Chaillu et du Mayombe est propice à l'agroforesterie et aux cultures de rentes telles que la culture du cacaoyer qui nécessite un ombrage ou encore à la culture du palmier à huile.

La forêt humide inondée de la cuvette congolaise crée des couloirs de développement, de la progression et de maintien d'un milieu propice à la mouche tsé-tsé qui décime les troupeaux et continue de faire des ravages dans la population congolaise (voir la partie 2.2.3 sur la santé).

La forêt mésophile (intermédiaire entre la forêt humide et la forêt sèche) est éparse sur les plateaux Batéké et le plateau des Cataractes. Cette dernière est constituée d'espèces arbustives et de palmiers à huile naturels. La culture du palmier à huile pourrait y être recommandée si le réseau hydrographique n'était pas absent (l'irrigation des pépinières est indispensable). Le projet initial de Tolona se situait dans les plateaux Batékés et prévoyait de développer une palmeraie, mais ce manque d'eau les a conduits à changer de projet. En effet, la première année, lorsque les graines viennent d'être semées, les plants nécessitent un arrosage régulier, jusqu'à ce qu'ils soient plantés dans la palmeraie.

Les savanes, herbacées et arbustives, se situent dans la Vallée du Niari, où sont implantés Tolona, Asperbras et Todi Rivers Farm (à *Hyparrhenia*<sup>45</sup>), dans la Likouala (à *Andropogon*<sup>40</sup>), sur les plateaux Batékés (à *Loudetia*<sup>40</sup>) et sur le plateau des Cataractes (à *Aristida*<sup>40</sup>) (Mengho et al., 2001; Samba & Nganga, 2017). Ces herbacées ne sont pas des atouts pour la mise en culture ou pour l'élevage, elles se développent sur des sols pauvres et les stérilisent (voir photo n°40). *Aristida* se développe sur des sols fortement dégradés et ne présente aucune valeur fourragère (Chevalier, 1946). Les herbacées qui persistent dans ce type de savanes sont celles qui se développent en rhizomes souterrains, qui ont une végétation rapide et des chaumes et des feuilles qui se dessèchent peu de temps après la floraison, leur permettant notamment de résister aux feux de brousse (Chevalier, 1946).

---

<sup>45</sup> Graminée prédominante.

*Andropogon* et *Hyparrhénia* portent des bases de chaume dures et pointues, certaines à épillets sont susceptibles d'engendrer des blessures aux muqueuses du bétail (Portères, 1956). Une mauvaise herbe invasive et nuisible, l'*Imperata* a été introduite par les colons en Afrique Centrale et s'est particulièrement développée dans les zones de savanes et de cultures céréalières où son invasion accentue l'appauvrissement des sols (Chevalier, 1951 ; voir photo 2 ci-dessous). Les extrémités de ses rhizomes aigües très dures peuvent blesser les sabots (Portères, 1956). Les moyens de lutte contre le développement de ces herbacées consistent à planter des légumineuses de couverture.



Photo 2 : La végétation dans le ranch de Dihessé

(à gauche) Une prairie après un feu de contre saison (Serres, 1977)

(à droite) « Invasion d'un pâturage surexploité par *Imperata cylindrica* et *Panicum phragmitoides non consommés* » (Serres, 1975)

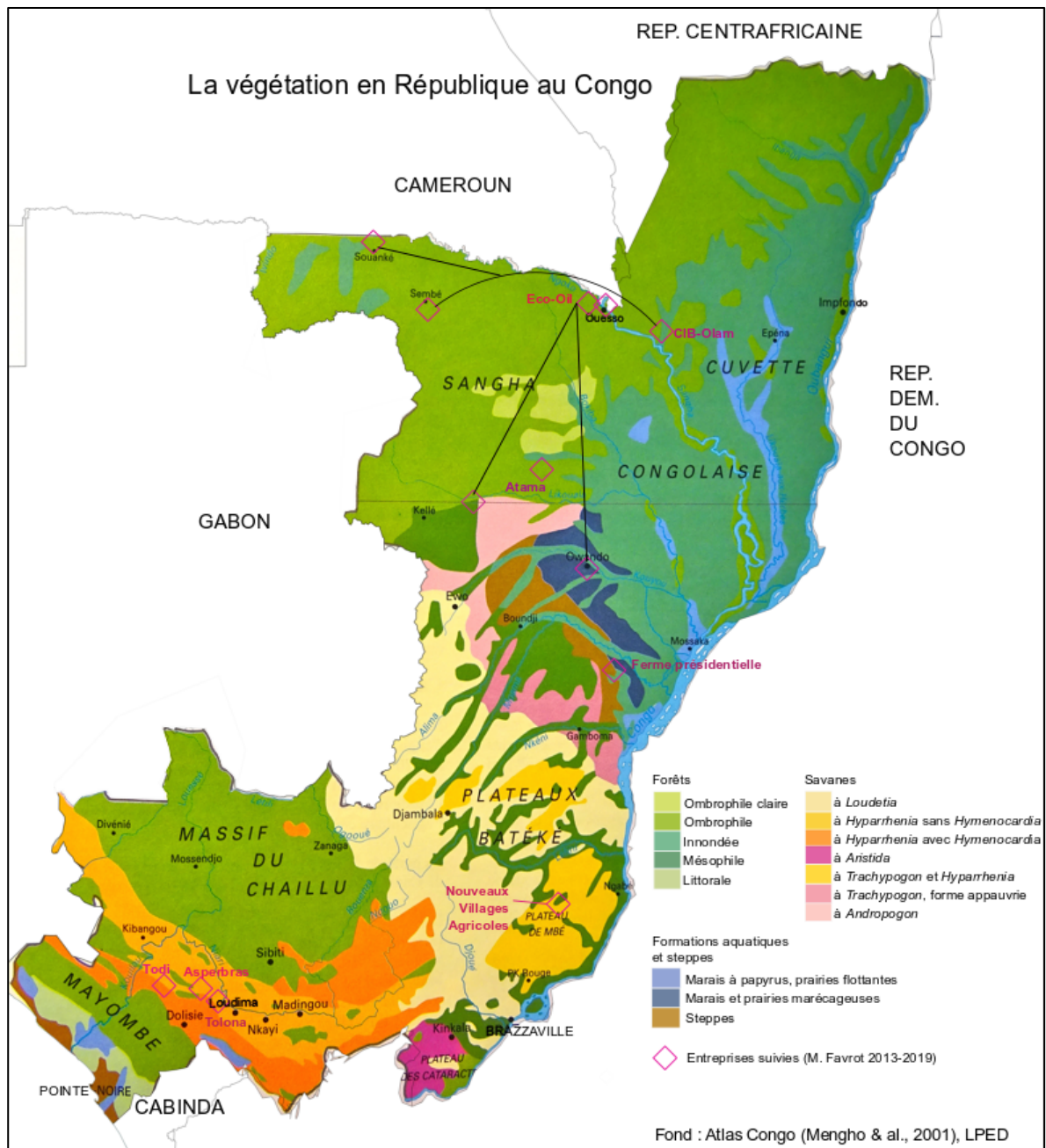
Dans la Vallée du Niari, sur les concessions suivies (notamment sur la concession d'Asperbras, ex ranch de Dihessé voir photo n°2 ci-dessus et photo 3 ci-dessous), ces herbacées, pauvres en valeur fourragère, ne nourrissent pas suffisamment les bœufs. Les bœufs reçoivent quotidiennement une ration alimentaire mélangeant plusieurs compléments alimentaires : NPK (azote, phosphore, potassium), maïs et soja ou fibre de canne à sucre. De plus, les prairies sont également pourvues d'épineux arbustifs et d'herbacées pouvant engendrer des plaies au bétail. Un travail important de préparation du terrain (de fauche), est donc nécessaire avant la mise en culture ou l'introduction des bêtes dans les prairies.

Photo 3 : Dans le ranch d'Asperbras à Mouindi : Herbacées à faible valeur fourragère (à gauche) ; Arbuste toxique (à droite)





Carte 5 : Végétation<sup>46</sup> :

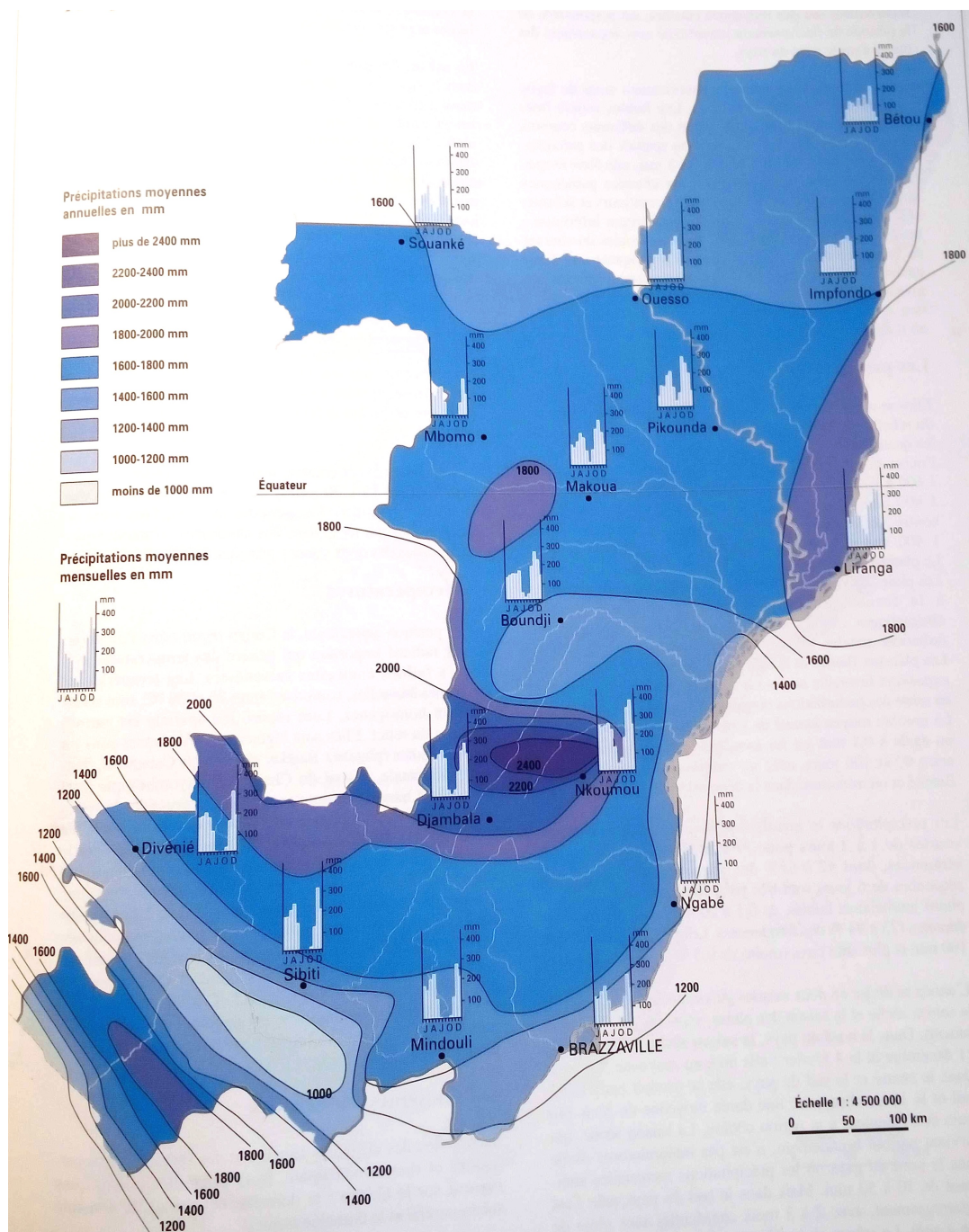


<sup>46</sup> Idem que pour la carte précédente.

### Le climat : régime général

L'agriculture est influencée par les variations spatio-temporelles importantes des précipitations (Samba & Nganga, 2012). Les entrepreneurs de l'agrobusiness viennent au Congo dans l'idée de réaliser deux cycles de production par an grâce à une pluviométrie importante (voir carte 8), répartie sur deux saisons des pluies entrecoupées chacune par une saison sèche devant permettre la récolte et la préparation de la terre pour la saison suivante.

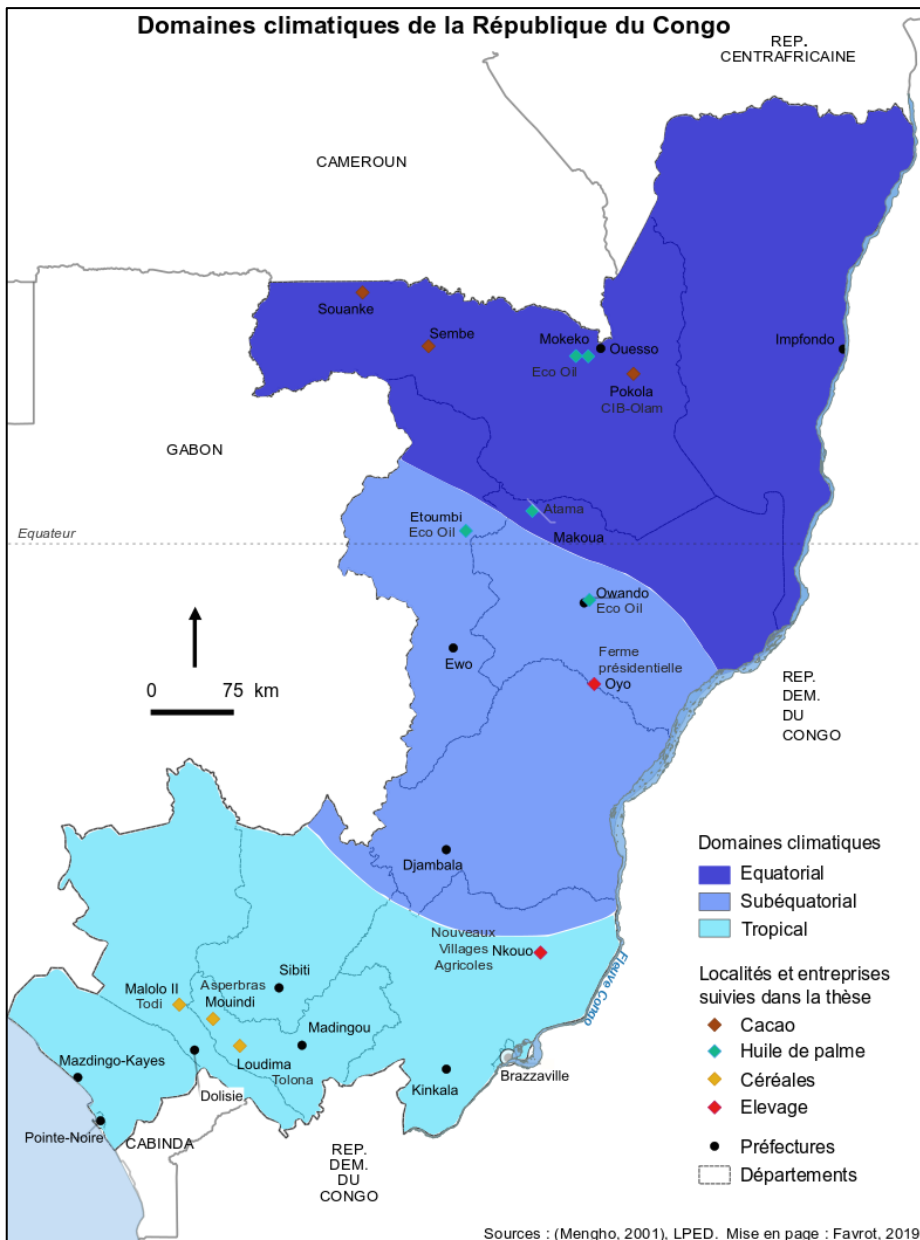
L'ensemble du bassin de la forêt du Congo reste relativement humide entre septembre et avril. Dans la plupart des régions du pays, l'année est divisée en deux périodes principales : la période sèche (juin-août ou décembre-janvier-février) et la période humide (septembre-octobre et mars-mai). (Samba & Nganga, 2012)



Carte 6 :  
Précipitations  
moyennes  
annuelles  
Extraite de :  
(Samba-  
Kimbata &  
Mpounza,  
2001)

La période décembre-janvier-février correspond à la petite saison sèche au sud et à la principale saison sèche au nord du Congo. De juin à août, c'est la petite saison sèche au nord et la grande saison sèche au sud. En petite saison sèche, le pays est sous l'influence des vents frais et secs du sud-ouest. La plupart du pays est alors généralement sec, exception faite de l'extrême nord du Congo. Si la saison sèche ne l'est pas intégralement dans le nord du pays où les précipitations mensuelles sont comprises entre 10 et 50mm, elle est effective dans le sud qui connaît 2 à 3 mois consécutifs de juin à août sans pluie (Samba-Kimbata & Mpounza, 2001). Les périodes de mars à mai et de septembre à novembre sont des saisons de transition entre les deux saisons sèches.

Les climats



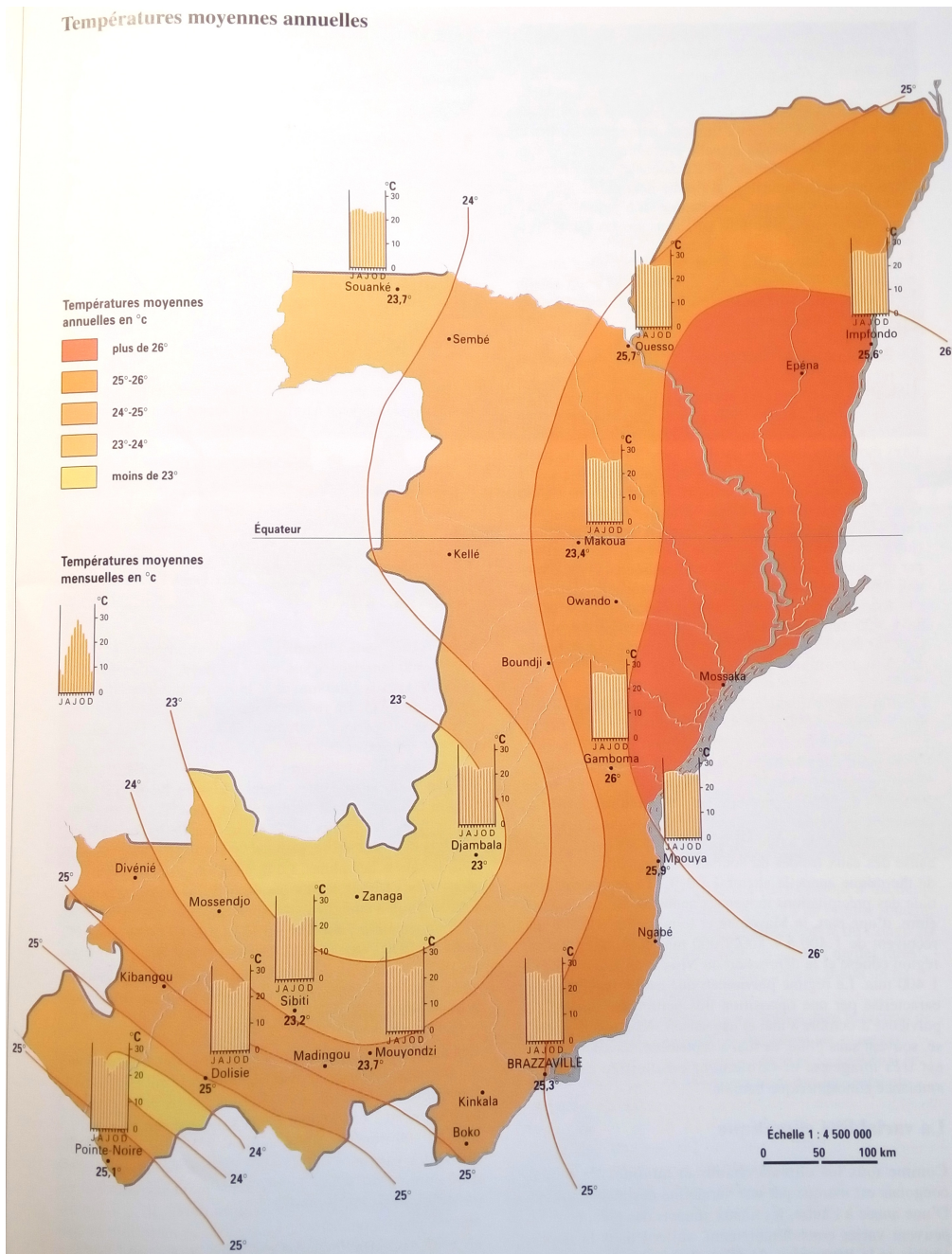
Carte 7 : Domaines climatiques au Congo

Parmi ce tableau général, on peut distinguer trois régimes climatiques : équatorial au nord (Sangha et Likouala), subéquatorial au centre du pays (Cuvette, Cuvette Ouest et Plateaux) et tropical pour le reste du pays (Pool, Bouenza, Lekoumou, Niari et Kouilou).

Au nord, le régime équatorial est en quasi-permanence chaud (autour de 24-25°C) et pluvieux (voir carte 7). Le couvert forestier entretient une humidité relative toujours élevée à plus de 85% (Mengho et al., 2001). C'est sous ce régime climatique équatorial que se situent la CIB-Olam, Eco Oil et Atama qui exploitent des plantations de palmiers à huile et de cacao.

Au centre du pays, soumis au régime subéquatorial les températures moyennes oscillent entre 23 et 26°C en moyennes respectivement sur les hauts et les bas plateaux ainsi que la Cuvette congolaise (voir carte 7). Le régime pluviométrique est bimodal avec une saison sèche de juin à août. Sur les plateaux Batéké, l'insolation est forte et les vents parfois violents (Mengho et al., 2001). Atama se situe à la limite entre le climat équatorial et subéquatorial tandis que quelques plantations de palmeraies d'Eco Oil (à Owando) ainsi que la ferme présidentielle sont soumises à ce climat subéquatorial.

Au sud, le régime tropical domine, sous contrôle des basses pressions tropicales (d'octobre à mai) et des hautes pressions subtropicales australes et des eaux froides du courant Benguela (de juin à septembre). Les températures annuelles moyennes sont identiques à celles du régime subéquatorial, mais l'amplitude thermique annuelle atteint 4 à 6°C (voir carte 7). Les précipitations moyennes annuelles sont inégalement réparties selon les reliefs. Le régime pluviométrique de type tropical est marqué par une opposition nette entre la saison des pluies d'octobre à mai et la saison sèche nuageuse de mai à septembre (Mengho et al., 2001). Les entreprises céréalieres à vocation de développement d'élevages, Todi, Tolona et Asperbras sont contraintes par ce régime climatique tropical.



Carte 8 :  
Températures  
moyennes  
annuelles au  
Congo

Extraite de :  
(Samba-  
Kimbata &  
Mpounza,  
2001)

La pluviométrie détermine le calendrier agricole

Ceci est davantage marqué dans la moitié du pays situé sous l'équateur, dans les régimes climatiques subtropicaux et tropicaux (carte 9), en raison d'une alternance de deux saisons des pluies potentiellement utiles : (1) de mars à mai et (2) de septembre à novembre, le pays connaît deux saisons de culture par an. Avec la dynamique atmosphérique, quatre saisons existent au Congo-Brazzaville (Samba, Nganga & Mpounza, 2008; Samba & Mpounza, 2005; Samba & Nganga, 2012) :

- 1) *La première saison court de décembre à février (la petite saison sèche au sud et la grande au nord) ;*
- 2) *La seconde est la principale saison des pluies de mars à mai, mars est le mois de plantation pour cette saison ;*
- 3) *La troisième est la grande saison sèche de juin à août (la petite saison sèche au nord et la grande au sud) ;*
- 4) *La quatrième est la petite saison pluvieuse de septembre à novembre, lorsque la période du soleil est maximale (octobre et novembre sont les mois de plantation pour la saison).*

Au regard de cette répartition, les entreprises céréalères du sud du pays comptaient réaliser deux récoltes annuelles sur un même champ. Or la seconde saison des pluies démarre de manière aléatoire au mois de septembre. Les agriculteurs doivent attendre la première voire la seconde pluie pour semer afin d'assurer un pourcentage satisfaisant de germination. Souvent, les pluies sont insuffisantes et irrégulières pendant cette petite saison des pluies pour obtenir une récolte à temps pour permettre, après celle-ci, de préparer le sol pour la grande saison des pluies. Aussi Tolona, Todi et Asperbras ont fini par opter pour une alternance des cultures. Les champs cultivés en grande saison des pluies sont au repos pendant la petite et vice versa. Sans compter que depuis des années, les précipitations ont tendance à diminuer (Mahoungou, Samba-Kimbata, & Assani, 2015). Concernant les plantations de rente au nord, les pépinières sont approvisionnées en nouvelles graines deux fois par an et les récoltes de régimes de palmiers à huile et de cabosses de cacao peuvent également être réalisées deux fois par an. Bien qu'il y ait une grosse récolte et une plus faible.

### ***2.1.2- L'agriculture paysanne au Congo***

Les populations rurales pratiquent une agriculture de subsistance influencée par les variations de précipitations (Samba & Nganga, 2012). Ses ressources et moyens l'ont écarté de la stratégie du gouvernement congolais de développement du secteur agricole qui lui a préféré l'agrobusiness étranger. Selon les recommandations des institutions internationales et en raison de la forte concentration de la population dans les villes, le gouvernement mise sur les investisseurs étrangers plutôt que sur l'agriculture paysanne. Il convient donc de se pencher sur l'agriculture paysanne congolaise, d'en saisir les modalités ainsi que les contraintes physiques et organisationnelles, mais aussi les représentations négatives introduites par les régimes socialistes qui peuvent expliquer la faiblesse de ses rendements et son incapacité à répondre à la demande alimentaire nationale.

*« L'agriculture congolaise n'a jamais été « performante ». Extensive, extrêmement fruste sur le plan technique, ses résultats dans le domaine végétal et surtout animal ont toujours été très médiocres même si les systèmes de production témoignent d'une adaptation souvent remarquable aux milieux naturels. » (Guichaoua, 1989)*

Les exploitations familiales au Congo sont généralement de petite taille, entre 0,5 et 1,5 hectare et pratiquent des cultures extensives. L'exploitation d'une parcelle est temporaire et les temps de repos consacrés à la jachère sont quant à eux assez longs allant de 4 à 10 ans en moyenne. Le schéma d'exploitation présente des cultures vivrières mixtes : manioc, maïs, palmier à huile, arachide (voir photo ci-dessous). Dans la vie quotidienne, l'agriculture est presque toujours associée à la chasse, la pêche et la cueillette (Bureau du PAM au Congo, 2014; Guichaoua, 1989; Soret, 1978).



Photo 4: Champ d'agriculture familiale mixte dans la Bouenza (Favrot, 2012)

Au Congo, le manioc (plante importée d'Amérique Latine au 16<sup>ème</sup> siècle) est l'aliment de base de l'alimentation quotidienne. Il est cultivé partout dans le pays et la consommation moyenne de manioc par personne et par an est de 250kg (OTF Group, 2009). Sa culture facile, sa robustesse et sa productivité, même sur des sols pauvres, ont fait son succès malgré la prolifération de certaines maladies comme la « mosaïque africaine » (OTF Group, 2009).

La consommation du manioc demande une importante préparation. En effet, la variété cultivée au Congo contient une grande concentration d'acide cyanhydrique, toxique. Il doit donc être plongé plusieurs jours dans l'eau (étape du rouissage) avant d'être transformé en farine « fofou », ou cuit dans une feuille à l'étouffée pour la préparation du « pain » de manioc (qui porte diverses dénominations selon les régions). Il est pauvre en

apport protéique. L'alimentation rurale quotidienne se compose généralement de manioc préparé accompagné d'une sauce à base de légumes feuilles (koko, feuille de manioc, amarante, morelle, etc.) et de condiments (piment, tomate, oignon, ciboule, persil, combo, etc.). En ville, le quart du budget alimentaire mensuel était alloué dans les années 1990 à l'achat des ingrédients nécessaires à la réalisation des sauces, tandis que le poisson et la viande n'entraient dans la composition des repas qu'en début de mois, le dimanche ou pour les fêtes (Ofouémé-Berton, Kassa & Gaye, 1991 cité par Leplaideur & Moustier, 1994).

La culture du maïs, bien que répandue sur l'ensemble du territoire, est depuis longtemps principalement développée dans la Bouenza. C'est d'ailleurs dans ce département que se sont implantés les Sud-Africains pour cultiver du maïs. L'arachide est également répandue, ainsi que les courges, l'oseille, les épinards, les aubergines, les oignons, les piments, les ignames, le tarot, etc. La banane plantain est principalement cultivée dans les régions forestières du nord du pays dans la Sangha et la Likouala zone de développement premier du Plan national de développement (PND) cacao par la CIB-Olam.

En raison des milieux divers, les modes de cultures employés diffèrent également comme le montre la description précise du travail effectué dans quatre types de champs observés sur le plateau kukuya décrits par Guillot (Guillot, 1973) et synthétisés par Bonnafé (Bonnafé, 1987). Pour Guillot (1973), les types de champs désignent « des associations originales combinant différents éléments : choix d'un sol, d'un lot de plantes, succession de cultures nettement définie avec les façons culturales appropriées, temps de jachère pré- et post-cultureux déterminés, et jouant un rôle particulier dans l'ensemble du système agricole. ». Les travaux de Bonnafé et de Guillot ont ainsi montré que l'agriculture sur le plateau kukuya était le fruit d'une expérience pratique ancienne.

Une des pratiques couramment répandues sur l'ensemble du territoire est celle de l'écobuage. Malgré des temps de reconstitution longs, ce système d'agriculture sur brûlis n'échappe pas à la baisse de fertilité et à l'érosion des sols. À la faiblesse des sols s'ajoutent les pertes liées aux difficultés de gestion des maladies des cultures comme la virose et la bactériose du manioc ou la pourriture brune du cacao. (Bureau du PAM au Congo, 2014; Guichaoua, 1989; Soret, 1978).

Le travail agricole incombe en très grande majorité aux femmes (Dorier, 1993). Guillot (1973) décrit un « suremploi » des femmes et met en lumière les inégalités de



répartition des tâches entre les hommes et les femmes avec une enquête comparant les durées hebdomadaires de travail pour une semaine « normale » pour les femmes : la durée est de 60 heures ; tandis que pour l'homme, lors d'une semaine « intense », elle est de 39 heures (Guillot, 1973).

Moustier et ses collaborateurs ont étudié en détail l'agriculture paysanne au Congo jusqu'à la fin des années 1990. Ils ont décrit précisément les modes d'organisation des différentes filières, les différents types d'agriculture pratiqués au Congo ainsi que les organisations de commercialisation liées aux habitudes de consommations et aux propriétés de conservation des différentes productions (Leplaideur & Moustier, 1991; Moustier, 1995a; Moustier & Pages, 1997). Ils regroupent ainsi les productions périurbaines et vivrières rurales dans ce qu'ils appellent les **filières populaires**, c'est-à-dire celles qui produisent les denrées correspondant à la demande alimentaire des urbains. Cette demande a encouragé une organisation des systèmes d'approvisionnement qui s'est révélée atomisée, fluide, très efficace avec de petits entrepreneurs privés congolais, principalement des femmes. L'agriculture urbaine et périurbaine produit les denrées fragiles ne supportant pas le transport comme les légumes « feuilles » (oseille, épinards, etc.) alors que l'agriculture vivrière en zones rurales produit des denrées plus résistantes au transport comme le manioc ou la tomate et les oignons. Pour les légumes « feuilles et tempérés », à haute valeur marchande, en raison de leur fragilité, leur disponibilité est irrégulière et pendant quatre à six mois (de la fin de la saison sèche à la grande saison des pluies), leur prix augmente fortement. Leurs cycles de commercialisation sont courts. Pour les légumes fruits comme la tomate, le piment et l'aubergine, les zones d'approvisionnement se situent dans un rayon de 200 km à l'ouest de Brazzaville. Les tubercules proviennent quant à eux de l'ensemble du pays. (Moustier & Pages, 1997)

Les systèmes de culture varient selon les zones de production. En zone rurale, les champs sont majoritairement des cultures itinérantes, extensives et non spécialisées, associant diverses cultures pluviales, sans intrant. Tandis que l'agriculture périurbaine dispose d'un accès aux intrants, à un apport organique et à des systèmes d'irrigation. La diversité des systèmes permet un approvisionnement diversifié des marchés. Les conditions aléatoires de transport en milieu rural renchérissent les prix : il faut compter 4 heures pour parcourir 100 km à destination de la ville par camion en saison sèche, tandis qu'en saison

des pluies, le trajet peut-être impossible. Les prix passent de 1 à 2 pour les productions périurbaines et de 1 à 3 pour les légumes ruraux (Dorier, Mazurek, Morand, Rouquier, & Fleuret, 2011; Dorier & Morand, 2011; Moustier & Pages, 1997). L'urbanisation a repoussé sans cesse l'agriculture à la périphérie de Brazzaville et Pointe-Noire.

Pour faire face aux périodes d'approvisionnement difficiles, ou pour des denrées peu produites au Congo, une autre filière existe. La « **filière maraîchère zairoise** » à destination de Brazzaville est peu monopolistique, bien organisée, efficace et dégage des profits importants (Moustier, 1995b). Dépendante des besoins fluctuants de la clientèle Brazzavilloise (selon les saisons), elle s'y adapte en changeant les produits importés. En 1995, elle était considérée peu menaçante pour les filières congolaises car les volumes étaient faibles, concentrés sur le poireau et la carotte, peu produits au Congo et la tomate, pour laquelle les apports étaient complémentaires de ceux de l'arrière-pays qui restaient irréguliers<sup>47</sup>. Cependant, la filière zairoise a un impact important sur les lieux et les produits sur lesquels elle se concentre. Elle constitue une des rares opportunités d'enrichissement dans la filière, en plus des cas des grossistes du CFCO et autres lieux d'arrivées des productions nationales. Certes, les profits dégagés sortent du Congo, mais Moustier (1995b), note certains effets dynamisants surtout sur le commerce des Sénégalais (pagnes et épicerie) et sur l'équilibre de l'approvisionnement des détaillantes.

Les autres productions, comme les légumes utilisés dans les hôtels et restaurants ou vendus en supermarchés sont subventionnées, tout comme une partie de l'élevage. Ces productions, ainsi que les vivres importés correspondent à ce que ces chercheurs ont appelé des **filières capitalistiques**. Pour Moustier et Pages (1997) elles n'ont pas suivi le dynamisme des filières populaires. Fortement dépendantes de la rente pétrolière, elles sont restées fortement concentrées aux mains d'investisseurs étrangers, notamment libanais et français. L'importation de viande, de farine de blé et de poisson, secteur encadré par l'Etat dans les années 1980, est restée sous le contrôle d'entrepreneurs étrangers. C'est ici que réside l'élément de dépendance du Congo, dans l'absence d'entrepreneurs congolais, détenteurs de gros capitaux dans les structures d'importations. Ce sont ces filières capitalistiques que

---

<sup>47</sup> Bien que la quantification des importations en provenance de la RDC (ex-Zaïre) soit difficile en raison des multiples points d'entrée des produits (Moustier, 1995b).

souhaite aujourd'hui dynamiser le gouvernement sur son sol : aquaculture, céréaliculture, élevage.

En 1991, Moustier et Leplaideur dénonçaient le **mythe de la modernité efficace**. Ils avaient observé avant les guerres que dans le maraîchage et les investissements étaient restés faibles, contrairement à l'arboriculture et l'élevage. L'Etat a selon eux toujours adopté une position contradictoire, tour à tour protecteur puis dédaigneux de la profession maraîchère. Certains projets subventionnés hautement capitalistiques ont eu des effets perturbateurs, par exemple dans le secteur avicole où le prix de revient dans une ferme privée est supérieur à celui d'un élevage paysan. Alors que les filières populaires sont très efficaces, c'est sur les filières capitalistiques que l'Etat mise, sur recommandation des institutions internationales.

Les constats officiels considèrent quant à eux qu'en dehors de l'agriculture périurbaine, l'agriculture paysanne est restée peu intensive. En dehors de ces ceintures maraîchères, l'agriculture en zone rurale est demeurée peu outillée, les deux principaux outils étant la houe et la machette. L'irrigation dans les zones reculées est également peu employée, de même que le recours aux fertilisants ou aux produits phytosanitaires. Les rendements sont faibles : « *Le maïs par exemple donne 690 kg/ha contre plus de 3 T/ha pour l'ensemble des pays en développement et 1,2 T/ha pour l'Afrique subsaharienne. Le rendement est plus élevé pour le manioc (6,6 T/ha), mais encore bien inférieur à la moyenne des pays en développement (plus de 10T/ha dans les années 2000)* » (République du Congo, 2011). De plus, entre 1985 et 2000, le secteur agricole a enregistré une réduction de 33% du nombre d'actifs disponibles (Sofreco & Cérape, 2012). La large disponibilité en superficies cultivables autour des villages, accessibles à l'agriculture paysanne, n'a pas incité à intensifier les productions, qui par ailleurs auraient pu être incitées par une diminution de la surface cultivable (Althabe, 1962).

### **2.1.3- Place de l'agriculture dans l'économie congolaise**

#### *Évolution des productions agricoles*

Au Congo, l'activité agricole n'a cessé de régresser au cours des années, tant en ce qui concerne les cultures vivrières que les cultures de rente. Cette situation a entraîné le

déclin continu de la part de l'agriculture dans le PIB. La contribution du secteur agricole au PIB n'a cessé de diminuer depuis 50 ans, passant « de 27% du PIB dans les années 1960-1970, la part de l'agriculture a connu un déclin progressif passant de 12% en 1980 à 10% en 1994, pour se situer à 6% » en 2012 (FAO, 2012; République du Congo, 2011). Cette diminution s'est faite conjointement à l'augmentation de la part de la rente pétrolière dans l'économie du pays : « la forte poussée de l'absorption interne due aux revenus pétroliers a conduit à une pression équivalente sur les prix, les salaires ainsi que sur les coûts de production ; ce qui a conjugué à l'appréciation nominale et réelle du FCFA. La perte de compétitivité qui en a résulté a été dévastatrice dans les secteurs de production de biens échangés – de l'agriculture et des produits manufacturés. En retour, la contraction de ces secteurs a accentué la dépendance du Congo du secteur pétrolier et assujéti l'économie et les finances publiques aux fluctuations des prix mondiaux, d'où une volatilité accrue, préjudiciable à tout effort soutenu de développement. » (République du Congo, 2011). La production agricole porte principalement sur les productions familiales de subsistance telles que les haricots et sur les cultures résiduelles de rentes comme la canne à sucre, le cacao et le café.

Tableau 5 : Evolution des productions et importations de denrées alimentaires au Congo de 1960 à 2009 (Source : Faostat<sup>48</sup>)

---

<sup>48</sup> Les données du tableau ont été compilées à partir des rapports annuels publiés sur le site de la FAO, sur le lien suivant : <http://www.fao.org/faostat/fr/#data/FBS/report>. D'autres données plus récentes étaient en ligne jusqu'en 2015, mais la FAO ayant entièrement refondé l'accès à ses données, celles-ci ne sont plus accessibles. Le récent recensement agricole au Congo n'a pas publié des données de ce type. **Auparavant, les données par valeur étaient disponibles, désormais, seuls les volumes sont encore accessibles.**

Produit	Décennie 1960		Décennie 1970		Décennie 1980		Décennie 1990		Décennie 2000		2010-2013	
	Disponibilité intérieure		Disponibilité intérieure		Disponibilité intérieure		Disponibilité intérieure		Disponibilité intérieure		Disponibilité intérieure	
	Prod.	Imp.	Prod.	Imp.	Prod.	Imp.	Prod.	Imp.	Prod.	Imp.	Prod.	Imp.
	(1000 tonnes)		(1000 tonnes)		(1000 tonnes)		(1000 tonnes)		(1000 tonnes)		(1000 tonnes)	
Céréales - Excl Bière	72	190	140	441	156	1000	93	1456	202	2257	109	1175
Racines Amyl	4857	11	5889	2	7443	8	7701	18	10613	22	5087	15
dont Manioc	4283	0	5276	0	6944	0	7090	1	9991	1	4749	0
Cultures Sucrières	4620	0	3496	0	3195	0	3838	0	5454	0	2600	0
Sucre & Edulcorants	457	4	333	26	281	73	348	59	571	336	258	16
Légumineuses Sèches	45	0	63	0	53	1	71	11	90	42	42	22
Cultures Oléagineuses	188	0	166	0	204	2	257	2	282	3	135	1
dont Palmistes	54	0	22	0	30	0	30	0	38	0	20	0
Huiles végétales	115	3	152	23	168	72	182	145	229	243	117	156
dont Huile de Palme	93	1	143	14	155	14	162	22	205	102	103	134
Légumes	167	14	261	12	348	25	842	109	1074	277	563	107
Fruits - Excl Vin	538	9	821	8	1186	11	1686	79	2290	35	1103	55
Stimulants	21	0	44	1	43	2	35	0	35	7	22	5
Viande	98	29	143	39	197	77	229	265	303	272	228	252
Oeufs	0	0	7	0	10	0	10	5	11	66	8	7
Lait - Excl Beurre	0	47	10	78	10	219	10	270	70	501	4	191
Poisson & Fruits de Mer	121	150	231	130	349	369	441	289	546	233	292	119

### *Evolution des importations*

Les importations alimentaires, supérieures aux exportations, ont connu une augmentation régulière au fil des décennies, comme le montre le tableau précédent. Le rythme de croissance des importations n'a cessé d'augmenter depuis 2004 dans toutes les catégories de denrées alimentaires. L'augmentation est encore plus marquée pour les produits d'origine animale, dont la viande de volaille représente la part la plus importante, suivie du lait et des produits laitiers, puis de la viande bovine. Les produits laitiers consommés au Congo sont importés sous forme de poudre, de lait concentré ou de produits finis (lait, beurre ou fromage). A Brazzaville, une laiterie industrielle fabrique des yaourts à partir de lait en poudre importé.

La balance du secteur agricole est déficitaire pour tous les produits, sauf le sucre où le Congo est largement excédentaire. Toutefois, il importe en commentant ces données de

rappeler la faiblesse des statistiques congolaises, comme le souligne le rapport du PAM en 2014 : « *Estimer le volume du marché intérieur à travers la balance nationale et la production nationale serait approximatif : les données disponibles sur la commercialisation (qui par ailleurs est en grande partie informelle) et sur le commerce extérieur sont jugées peu fiables par les acteurs impliqués* » (Bureau du PAM au Congo, 2014).

Après la période des monopoles et des prix fixés par l'Etat qui connurent plusieurs épisodes de pénurie des denrées de base, même du manioc sur les marchés urbains (Dorier, 1993), la loi du 1er juin 1994 fut promulguée par Lissouba. Elle met fin à la réglementation des prix des produits, des biens et des services de toute nature en République du Congo, définit des normes commerciales, et la constatation et la répression de fraudes. Le régime général de la liberté des prix est désormais déterminé par le libre jeu de la concurrence<sup>49</sup>. Depuis les accords passés entre le gouvernement congolais et le Fonds monétaire international (FMI) en 1994, la liste des produits alimentaires faisant l'objet de prix fixés par l'Etat a été réduite à deux produits : le pain et le sucre.

Le marché intérieur est confronté au problème de l'inflation des prix des biens de première nécessité et particulièrement des produits alimentaires. Selon le bureau du PAM (2014), pendant la hausse mondiale des cours des denrées alimentaires (entre 2008 et 2011), les consommateurs congolais ont dû faire face à une augmentation des prix (certes moindre que dans d'autres pays) : le riz a eu un taux d'augmentation annuel de 22,3%, le haricot 2%, l'huile de palme 4%, le fufou 13,7%<sup>50</sup>. Pour tenter de se prémunir d'une autre inflation des denrées alimentaires, le gouvernement congolais a adopté en 2010 une stratégie de lutte contre la vie chère qui prévoit, entre autres mesures, l'encadrement des prix des biens de première nécessité, la vulgarisation de l'usage des instruments de poids et mesures réglementaires dans la vente au détail pour rendre efficient le contrôle des prix ou encore la construction par l'Etat des infrastructures de stockage, de conservation et de conditionnement des produits de première nécessité (Bureau du PAM au Congo, 2014). Ces mesures visant à lutter contre la vie chère n'ont pas été suffisantes puisque Brazzaville est classée, en 2017, 6<sup>ème</sup> ville la plus chère d'Afrique selon le rapport du cabinet américain

---

<sup>49</sup> « Des régimes d'exception, notamment la taxation, l'homologation, la fixation des marges commerciales, le blocage des prix, la liberté contrôlée, le cadre des prix, pourront s'appliquer aux produits, aux biens et aux services dont les listes seront fixées par des textes réglementaires » (Bureau du PAM au Congo, 2014).

<sup>50</sup> Selon les données du (Bureau du PAM au Congo, 2014).

*Mercer's annual Cost of Living Survey*<sup>51</sup>. La partie suivante s'attache à décrire le contexte économique et politique du pays qui est entièrement lié à la dépendance du pays à sa rente pétrolière.

---

<sup>51</sup> L'enquête annuelle de Mercer sur le coût de la vie (traduction libre). Consultable sur le lien : <https://www.mercer.com/newsroom/cost-of-living-2017.html>

## ***2.2. Etat rentier bâtisseur puis autoritaire, de l'opulence à la chute des cours***

Pendant la période de cette thèse, la dépendance à la rente pétrolière a mis en lumière les rapports de force entre les bailleurs de fonds et l'Etat : pendant la période d'opulence correspondant à un cours élevé du baril (notamment la décennie des années 2000), une politique de grands travaux, de recherche d'investisseurs de l'« Etat bâtisseur » cherchant une respectabilité a été mise en place. Mais la chute brutale des cours a révélé, avec la pression du FMI, les détournements des années précédentes et le surendettement du pays a déclenché une « restauration autoritaire » de l'Etat.

### ***2.2.1- Une économie de rente dépendante des bailleurs***

Selon un ensemble de rapports publiés par les institutions internationales, dont une synthèse est présentée ci-dessous, l'économie congolaise, au regard des indicateurs employés habituellement, basée principalement sur la rente pétrolière n'est pas « sécurisée ».

Selon le PNUD, l'économie congolaise est notamment caractérisée par :

*« (i) l'étroitesse de la base de création de la richesse nationale, (ii) une croissance [erratique] propulsée par le secteur pétrolier, (iii) la volatilité des cours du produit d'exportation dominant, (iv) l'incertitude dans la maîtrise des moyens de paiement extérieurs du pays (dette et importations) qui dépendent des revenus non stables de ce secteur, (v) la faiblesse de création d'emplois, (vi) la faiblesse et la dépendance du secteur privé de « l'économie du pétrole », (vii) la faiblesse ou l'inexistence d'un tissu économique porteur interne de la machine économique, (viii) le déséquilibre de la géographie économique, (ix) le déséquilibre et la faiblesse du marché interne » (PNUD, 2012).*

#### ***Le pétrole congolais***

La production pétrolière a débuté au Congo en 1957 à partir du gisement *on shore* de Pointe-Indienne -près de Pointe-Noire- (Lamotte & Porcher, 2011). Depuis quarante ans, l'économie congolaise est de manière croissante dominée par le secteur pétrolier.



L'industrie pétrolière congolaise est historiquement organisée par des opérateurs privés internationaux. Depuis les années 1960, Total E&P est l'opérateur privé historique qui a réalisé 50% des puits d'exploitation et découvert 65% des réserves congolaises. Eni Congo est le second opérateur privé depuis 1968. Parmi les autres entreprises privées, il y a aussi Africa Oil and Gas Corporation, CMS Nomeco, Congorep, Murphy West Afric et Petro Kouilou. En 2014, 12 entreprises exploitent les ressources pétrolières au Congo et 14 disposent de permis de recherche (Finergies, 2016).

Entreprises du secteur des hydrocarbures enregistrées en 2014 dans le Répertoire pétrolier	
Entreprise Nationale	Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC)
	Africa Oil and Gas Corporation (AOGC)
	CMS Nomeco
	Congorep
	Eni Congo
	Murphy West Africa
Entreprises titulaires d'un d'exploitation	New Age Congo*
	Nuevo Congo Company
	Nuevo Congo Limited
	Oryx Petroleum*
	PA Resources Congo
	Petro Kouilou
	Total E&P Congo
Entreprises titulaires d'un permis de recherche	14 China National Offshore Oil Corporation (CNOOC) 20 Petroleum E&P Africa*
	15 Chevron Overseas Congo
	21 Philia
	16 Dig Oil
	22 Pilatus
	17 Maurel & Prom Congo
	23 Soco Exploration and Production Congo
	18 Ophir Congo
	24 Wing Wah
	19 Perenco Exploration & Production Congo

Tableau 6 : Entreprises pétrolières au Congo en 2014

Depuis 1994, les activités pétrolières au Congo sont soumises au régime du partage de la production alors qu'elles étaient auparavant soumises au régime de concession (Porcher, 2003). Dans le cadre du contrat de concession, l'Etat cède pour une durée déterminée ses droits de recherche ou d'exploitation à une compagnie pétrolière. Les informations dont dispose le Congo concernant le volet production et le volet prix lui sont fournies par les compagnies pétrolières.

Selon Lamotte et Porcher (2011), il y a une asymétrie d'informations entre les parties prenantes, au niveau de la négociation initiale portant sur les contrats pétroliers et au niveau de la négociation trimestrielle sur les prix de vente. Cette asymétrie engendre selon eux une répartition défavorable de la rente et la captation du patrimoine informationnel et

du capital humain par les firmes multinationales (Lamotte & Porcher, 2011). L'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) est censée y remédier. Mais les ONG Global Witness et Public Eye (ex Déclaration de Berne) alertent sur les standards ITIE, qui n'intègrent pas l'obligation de transparence pour l'actionnariat (Déclaration de Berne, 2015; Global Witness, 2015).

### *Le pétrole, moteur et frein de l'économie congolaise*

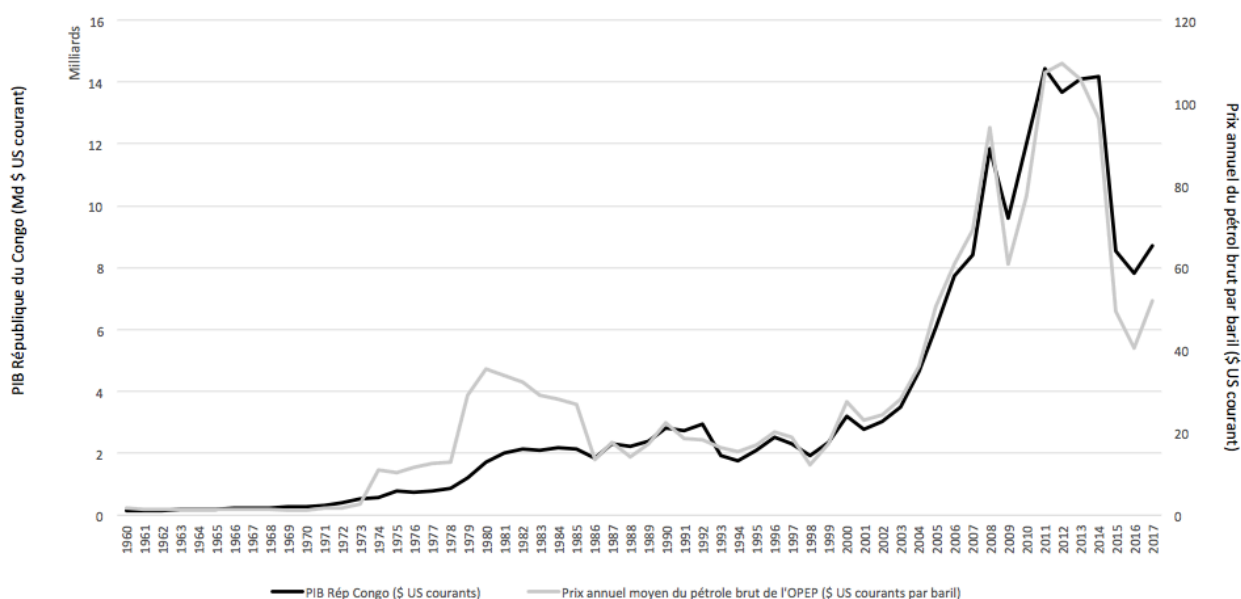


Figure 6 : Evolution des cours du baril et du budget de l'Etat entre 2010 et 2017 ;

Sources ([banquemondiale.org](http://banquemondiale.org) ; [opec.org](http://opec.org))

Depuis la fermeture d'Hydrocongo en 1998 qui commercialisait dans le pays la part de la production contrôlée par l'Etat, la Société nationale des pétroles du Congo a été créée pour exploiter cette part de l'Etat (SNPC). C'est un établissement public, à caractère industriel et commercial doté de la personnalité juridique, de l'autonomie financière et de gestion, dont le capital est entièrement détenu par l'Etat. Sous tutelle du Ministère des hydrocarbures, la SNPC agit pour le compte de l'Etat dans toutes les opérations liées au secteur des hydrocarbures, à ses recettes et à son financement. Elle emprunte également pour le compte de l'Etat et effectue des dépenses budgétaires et hors budget telles que le remboursement de dettes gagées ou le paiement d'investissements domiciliés (Finergies,

2016; Lamotte & Porcher, 2011). Les prêts contractés par la SNPC auprès de Glencore et Trafigura étaient gagés sur sa production future. Sa créance s'élevait en 2018 à 2 milliards de dollars (1,73 milliard d'euros), soit environ 30 % de la dette publique actuelle de la République du Congo (Le Bec, 2018). La SNPC est ainsi considérée par certains observateurs comme le fer de lance d'une « captation de la rente pétrolière » (voir encadré ci-après « captation par le clan familial de la rente »). Concernant la dette de la République du Congo, une autre part importante, 35%, est détenue par la Chine (Exim Bank). Selon l'ambassadeur chinois à Brazzaville, de récentes discussions (printemps 2019), ont été axées sur l'annulation ou le rééchelonnement de la dette congolaise. Ceci devrait permettre au pays de conclure un accord avec le FMI qui a stoppé ses financements depuis mars 2017 en raison de l'explosion récente de la dette congolaise, triplée depuis 2010 pour atteindre 110% du PIB en 2019 (Tshikuma, 2019).

**Captation par le clan familial de la rente pétrolière via la SNPC :**

*« Le réseau parental [est] désormais présent à tous les niveaux de l'administration et de la machine économique et politique. C'est ainsi que les ressources pétrolières du Congo sont gérées par une compagnie pétrolière d'État (la Société nationale des pétroles du Congo ou SNPC), dans laquelle le fils du Président, Denis Christel Sassou-Nguesso a été nommé directeur général adjoint. Celui-ci, déjà investi comme député de la ville d'Oyo, d'où est originaire son père, est aussi membre du bureau politique du PCT et administrateur général de la Coraf, l'unique raffinerie du pays.*

*[...] Fort de cette mainmise sur les ressources pétrolières, la redistribution des prébendes s'est étendue aux autres segments familiaux qui ont ainsi bénéficié des marchés de l'État, et des parts dans tous les secteurs d'activité où prospèrent les affaires (sécurité privée, transport aérien, grands travaux, bâtiment, hôtellerie, transactions immobilières, téléphonie mobile, eau, etc.).*

*[...] A titre d'exemples, Edgard Nguesso, un des neveux a investi dans la compagnie Equajet tandis qu'Air Congo Express est la propriété de Maurice Nguesso, frère aîné du Président [...] également le directeur d'une société de sécurité, créée au lendemain de la guerre civile pour embaucher les miliciens Cobras non intégrés dans l'armée nationale. Cette société de sécurité a obtenu le monopole de la sécurité privée dans les secteurs névralgiques dont celui du pétrole, puisqu'elle est chargée de sécuriser les barges pétrolières au large de Pointe-Noire. » (Yengo, 2016)*

Depuis 2014, l'économie congolaise subit de manière violente les conséquences de la chute des cours du pétrole. En 2017, la croissance du PIB devrait atteindre 0,5% grâce à un rebond de la production pétrolière<sup>52</sup>, contre -2,4 % en 2016 (Dia & Andrianarison, 2017). Le déclin des revenus du secteur pétrolier a entraîné un déficit de 15,9 % du PIB en 2016. Le pétrole demeure le moteur de l'économie, à hauteur de 40 % du PIB (alors que les revenus du secteur pétrolier représentaient plus de 80 % des recettes publiques jusqu'en 2014), contre 7 % seulement pour le secteur secondaire, l'industrie congolaise étant très peu diversifiée (Dia & Andrianarison, 2017). L'inflation a augmenté et atteint 4,3 % en 2016. Selon les économistes de l'OCDE, le ralentissement de la croissance met en lumière la fragilité de l'économie congolaise et les risques associés à sa forte dépendance au pétrole (Dia & Andrianarison, 2017).

	2015	2016 (e)	2017(p)	2018(p)
Croissance du PIB réel	2,6	-2,4	0,5	3,3
Croissance du PIB réel par habitant	0	-5	-2,2	0,7
Inflation	0,9	4,3	3,6	3,3
Solde budgétaire (% du PIB)	-16,9	-15,9	-7,9	0,2
Compte courant (% du PIB)	-20	-24,2	-18,5	-18,3

Tableau 7 : Indicateurs macroéconomiques ; Source (Dia & Andrianarison, 2017)

Les échanges extérieurs du Congo sont dominés depuis les années 1980 par le secteur pétrolier et les bois tropicaux. En 2016, la valeur des exportations a chuté de 32,1 % par rapport à l'année précédente, en raison de la chute du cours du pétrole brut (Dia & Andrianarison, 2017). Sur la même période, les importations (à -29,8 %), ont baissé moins vite que les exportations. Le déficit de la balance commerciale s'est accentué avec la diminution des investissements directs étrangers (IDE). Le commerce régional est marginal, car entravé par des obstacles commerciaux et des coûts de transaction élevés<sup>53</sup>, malgré les réformes engagées<sup>54</sup> (Dia & Andrianarison, 2017). Selon l'étude sur la logistique des échanges de la Banque mondiale, le Congo arrive en 125<sup>ème</sup> position sur 160 et ses performances économique-commerciales s'avèrent faibles (Arvis et al., 2016).

Pour faire face à sa baisse budgétaire, la Loi de finances 2017 prévoyait une baisse de 24 % des dépenses et une baisse de 27,5 % des investissements (Dia & Andrianarison,

<sup>52</sup> Suite à la mise en exploitation du puits offshore de Moho.

<sup>53</sup> Au Congo, les coûts pour importer ou exporter des marchandises dépassent de plus de 55 % ceux des autres pays en Afrique subsaharienne (Dia & Andrianarison, 2017).

<sup>54</sup> Réformes pour informatiser les procédures douanières des importations et l'instauration du guichet unique pour les opérations transfrontalières.

2017). Les dépenses dans les secteurs de l'éducation et de la santé ont été ralenties, passant de 16,3 % du total des dépenses en 2014 à 15 % en 2016 (Dia & Andrianarison, 2017). Mais au regard des institutions financières internationales, la réponse du gouvernement ne semble pas suffire « pour garantir la soutenabilité budgétaire, soutenir l'adéquation des réserves dans la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et atténuer les risques croissants sur la stabilité macroéconomique » (Dia & Andrianarison, 2017). Il a donc fait appel au FMI pour l'accompagner à ajuster sa restructuration (FMI, 2017).

La dette extérieure continue d'augmenter, passant de 20 % du PIB en 2010 à 52,2 % en 2016. Le niveau de la dette publique contractée et/ou garantie par l'Etat à fin juillet 2017 a été évalué par les autorités et la mission du FMI à 5 329 milliards de francs CFA (à peu près 9,14 milliards de dollars américains) ce qui représente environ 110 % du PIB (FMI, 2017). En août 2016, trois agences de notation ont dégradé la note de crédit du pays, Fitch et Standard & Poor's ont placé le pays dans la catégorie «défaut partiel» après un défaut de paiement<sup>55</sup>. Le gouvernement a depuis effectué le paiement et expliqué qu'il était dû à un problème technique. En réponse à cette régularisation, les agences de notations ont revu leur note : Fitch l'a rehaussée à «CCC» tandis que Standard & Poor's l'a rétablie à «B-». En 2018, le Congo est classé 179<sup>e</sup> sur 190 pays dans le rapport *Doing Business 2018* de la Banque mondiale (World Bank Group, 2018).

Avec ces évaluations extérieures négatives du contexte économique congolais, les institutions internationales interviennent au Congo pour « sécuriser » son économie. Elles s'intègrent dans les programmes de développement nationaux en contribuant notamment financièrement à leur réalisation. Cela s'observe dans différents secteurs comme la santé et l'éducation ou encore dans les secteurs économiques comme l'exploitation forestière ou encore l'agriculture, les bailleurs de fonds sont systématiquement présents. Les institutions internationales s'intéressent également à la gouvernance. Elles souhaitent une transparence du budget de l'Etat mais aussi sécuriser le pays et obtenir des garanties de maintien de la paix.

---

<sup>55</sup> Dû au 30 juin 2016 sur l'unique Eurobond émis en 2007, dans le cadre de la restructuration de la dette commerciale vis-à-vis des créanciers du Club de Londres (Dia & Andrianarison, 2017).

### ***2.2.2- Le spectre des tensions et le paradigme de la gouvernance***

La République du Congo s'apparente aux modèles de Bayart et de Médard de l'Etat autoritaire néo-patrimonial, tant dans son histoire politique avec la captation et la conservation du pouvoir par l'armée que par la captation des revenus des ressources du pays par le pouvoir (Allal & Vannetzel, 2017). Ci-dessous le retour sur l'histoire politique du pays permet de retracer l'arrivée au pouvoir de cet Etat autoritaire. Puis les indicateurs des institutions internationales de la gouvernance mettent en lumière le régime « criminel » centralisé ayant abandonné ses zones rurales.

#### *Histoire de la politique congolaise depuis l'indépendance*<sup>56</sup>

L'ensemble de cette partie est représenté sur une frise ci-après page 102. A l'Indépendance du Congo en août 1960, l'abbé Fulbert Youlou devint président de la République du Congo. Trois ans plus tard, en 1963, lors des « Trois Glorieuses »<sup>57</sup>, il fut contraint à la démission par son ex-ministre du plan, Alphonse Massamba-Débat. Partisan d'un « socialisme bantou », ce dernier prit la tête du gouvernement révolutionnaire et instaura un régime monopartite. Il créa ainsi le Mouvement National de la Révolution (d'inspiration marxiste) et ses satellites pour les jeunes : JMNR ; pour les femmes : URFC<sup>58</sup> et pour les travailleurs : CFC<sup>59</sup>. L'armée profita d'un affaiblissement de l'autorité pour prendre le pouvoir et contraindre Massamba-Débat à la démission. En décembre 1969, le jeune commandant Marien Ngouabi fondateur du Parti Congolais du Travail (PCT<sup>60</sup>) et promoteur du socialisme scientifique au Congo devint chef de l'Etat jusqu'en 1977, date de son assassinat. Sous sa présidence, le monde rural, considéré comme arriéré, devait se moderniser et adopter une rationalité scientifique (Dongala, 2000). Le général Yhombi-Opongo prit alors la tête de la République jusqu'en 1979. A son arrivée au pouvoir en 1977, il fonda le Comité militaire du Parti (CMP) avec Denis Sassou Nguesso. Massamba-Débat fut jugé par une cour martiale tenue à huis clos et fut exécuté comme de nombreux originaires du Pool par la suite, accusés à tort de la responsabilité de l'assassinat de Marien Ngouabi. Le

---

<sup>56</sup> L'histoire du Congo résumée ici provient de la lecture de nombreuses entrées du Dictionnaire Général du Congo Brazzaville de Philippe Moukoko (Moukoko, 1999).

<sup>57</sup> Qualifiée de Révolution des Trois Glorieuses, les trois jours de manifestations populaires organisées par les mouvements syndicaux contre le pouvoir de Youlou du 13 au 15 août aboutirent à sa démission.

<sup>58</sup> Union révolutionnaire des femmes du Congo (URFC).

<sup>59</sup> Confédération syndicale congolaise (CFC).

<sup>60</sup> Le PCT succède donc au MNR et suit une ligne idéologique officiellement marxiste-léniniste.

gouvernement de Yhombi-Opongo, s'appuya sur les principes de la terreur militaire. Un « coup d'Etat légal » conduisit en 1979 le général Denis Sassou Nguesso au pouvoir. Il maintint la ligne marxiste-léniniste et conserva l'organisation du monopartisme du PCT. Les revenus de la rente ne contribuant pas à faire tourner l'économie congolaise, la dette de l'Etat le contraint à adopter et mettre en place les recommandations des institutions internationales d'ajustements structurels dès 1985. Le régime monopartite ne tint pas et éclata en 1991 après la tenue de la conférence nationale qui aboutit au multipartisme. Les élections municipales, régionales, législatives puis présidentielles furent organisées en 1992. A l'issue du premier tour des présidentielles, Pascal Lissouba à la tête de l'UPADS<sup>61</sup> arriva en première position avec 38% des voix contre 20% pour Bernard Kolélas à la tête du MDCCI<sup>62</sup> et 16% pour Denis Sassou Nguesso pour le PCT. Denis Sassou Nguesso s'allia avec Pascal Lissouba au second tour conduisant ce dernier à la présidence de la République. Arrivé au pouvoir, les membres de l'UPADS, pourtant d'anciens membres du PCT refusèrent d'octroyer les postes ministériels et la présidence de l'Assemblée aux membres du PCT comme cela avait été négocié dans l'entre-deux tours. Une nouvelle coalition d'opposition au gouvernement se forme donc entre Bernard Kolélas et Denis Sassou Nguesso. L'UPADS dissout l'Assemblée nationale et organise de nouvelles élections législatives en 1993.

Ces conflits, d'abord urbains, se déroulèrent à Brazzaville en 1993, prirent ensuite un appui sur la manipulation d'un référentiel ethnico-régional entre le Sud-ouest « Nibolek<sup>63</sup> », le Nord et le Pool. En 1997, lors de la seconde guerre de Brazzaville, les milices devenues alliées de Bernard Kolelas et de Pascal Lissouba furent vaincues par l'armée et la milice cobra de Denis Sassou Nguesso qui revint au pouvoir renforcé par cette victoire. Avec l'aide de l'Angola, il mena une politique de répression de ses ennemis dans tout le sud, et jusqu'en 2003 dans le Pool. Denis Sassou Nguesso fut élu président de la République en 2002 puis de nouveau en 2009. En 2015, alors que la constitution qu'il avait lui-même rédigée en 2002 ne lui permettait pas de se présenter à nouveau, il fit modifier la constitution, adoptée lors d'un référendum boycotté par l'opposition en 2015. Il se représenta l'année suivante aux présidentielles anticipées qu'il remporta en mars 2016 malgré les contestations des résultats par ses opposants. Le principal, le général Mokoko, ancien proche du président fut

---

<sup>61</sup> Union Pan-Africaine pour la Démocratie Sociale (UPADS).

<sup>62</sup> Mouvement Congolais pour la Démocratie et le Développement Intégral (MDCCI).

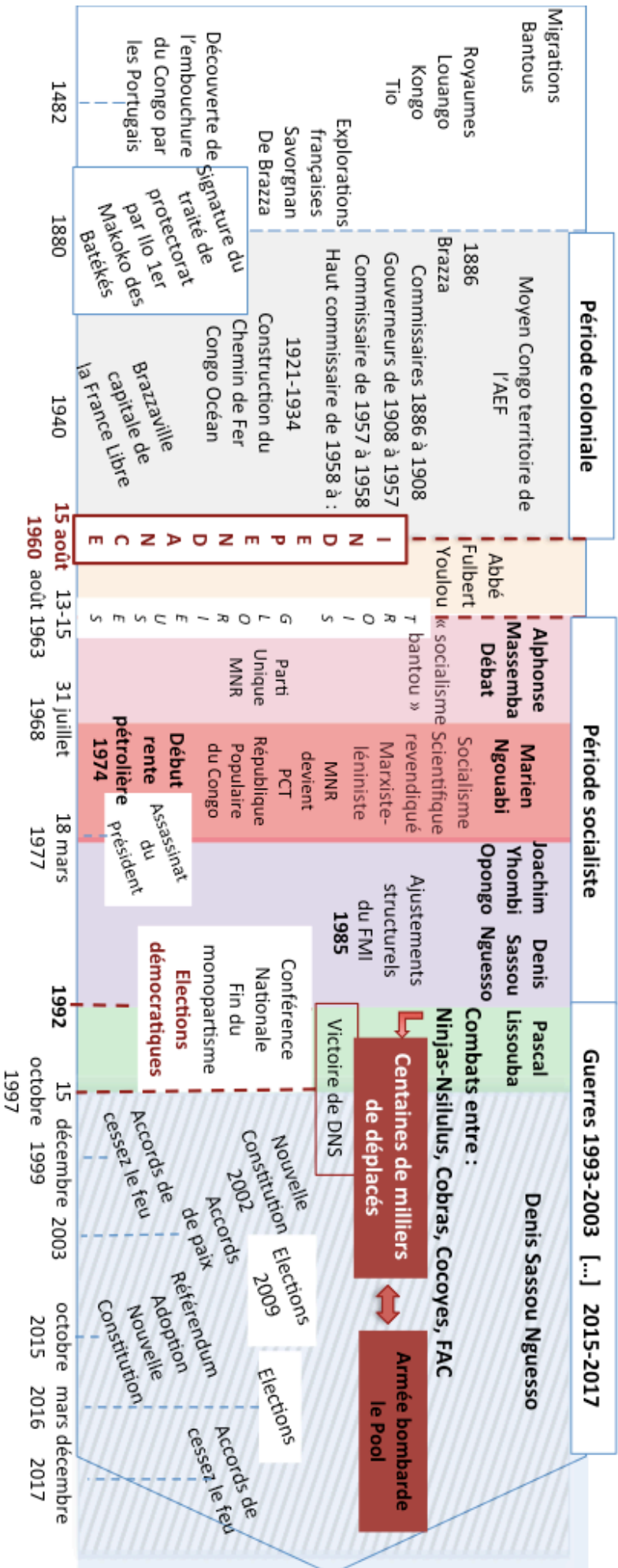
<sup>63</sup> Diminutif pour les habitants des districts du sud du pays : Niari, Bouenza et Lekoumou.

arrêté et emprisonné. Le Pool, fief du pasteur Ntumi fut bombardé par l'armée afin de déraciner la dernière milice active, celle du pasteur Ntumi, les Nisulus, mais causant aussi d'importants déplacements forcés de populations civiles. (voir la partie 3.3.1 sur les guerres et la frise p 156)

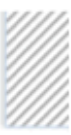
La politique congolaise depuis l'indépendance a donc été marquée par la volonté d'instaurer un nouveau système, basé sur les idéologies marxistes. Leur mise en œuvre préférait l'organisation dirigiste utilisant des moyens modernes et scientifiques sous forme de fermes d'Etat plutôt que l'agriculture paysanne considérée comme arriérée. Puis l'exploitation pétrolière et les immenses revenus de la rente ont attisé les convoitises pour le pouvoir et l'accès à ces revenus. Les fluctuations ont endetté le pays qui s'est vu contraint d'adopter les mesures d'ajustements structurels. Les leaders politiques nationaux ont ensuite instrumentalisé et cultivé de supposées appartenances ethniques pour conquérir le pouvoir lors des guerres. Ces guerres ont particulièrement affecté les zones les plus productives du pays ainsi que l'axe d'échanges du CFCO (voir partie 3.3.1 p 156). Les mêmes personnalités sont restées au pouvoir et ont toujours privilégié une gouvernance dirigiste sous couvert d'idéologies marxistes d'abord, d'ajustements structurels demandés par l'économie libérale ensuite, puis d'aide internationale post-conflit et d'aide au développement enfin.

Figure 7: Frise politique de la République du Congo





AEF : Afrique Equatoriale Française  
 FAC : Forces armées congolaises  
 MNR : Mouvement national de la Révolution  
 PCT : Parti congolais du travail



La période des guerres de 1993 à 2017 fait l'objet d'une frise à part

### *Indicateurs internationaux sur le durcissement du régime politique*

Les caractéristiques du régime politique et économique de la République du Congo sont évaluées par les institutions internationales à travers les indicateurs de gouvernance dont les résultats conditionnent l'aide financière internationale.

Pour Pitseys (2010), la gouvernance désigne « *une technique de gestion sociale reposant sur la création d'une relation de confiance entre les différents partenaires du processus de décision politique. Cette relation de confiance doit faciliter la coopération entre les acteurs, simplifier leurs transactions, et rendre plus disponible l'accès aux connaissances et expériences des autres acteurs. Elle permet dès lors de produire une norme plus efficace, mais aussi plus effective puisque les acteurs y consentiraient plus facilement* » (Pitseys, 2010).

Pour les institutions financières internationales, les politiques de développement s'appliquent grâce à une « bonne gouvernance » qui recoupe les critères suivants : la transparence de l'action publique, le contrôle de la corruption, le libre fonctionnement des marchés, la démocratie, l'État de droit (Meisel & Aoudia, 2008). Des indicateurs ont ainsi été créés pour mesurer la qualité de la gouvernance des pays. En 2017, selon l'indice de la fondation Ibrahim sur la gouvernance africaine (Ibrahim Index of African Governance - IIAG)<sup>64</sup>, le Congo est classé 42<sup>ème</sup> sur 53 et concernant la sécurité individuelle il occupe la 38<sup>ème</sup> place, le situant ainsi parmi les « régimes autoritaires » (Bureau du PAM au Congo, 2014; Mo Ibrahim Foundation, 2017). Transparency international (ONG luttant contre la corruption) calcule un indice de perception de la corruption selon les perceptions de corruption du milieu des affaires et des analystes pays. Le Congo se place au 159<sup>ème</sup> rang sur 176 pays avec un indice de 2,0<sup>65</sup>, correspondant à un niveau de corruption très élevé.

Les Perspectives économiques pour l'Afrique construisent un « indice du durcissement du régime politique » qui renvoie à la notion de « restauration autoritaire » de Bayart (Allal & Vannetzel, 2017; OCDE, PNUD, & BAD, 2017). Dans le rapport 2017, les données s'arrêtent en 2015, or les récents troubles politiques au Congo ont démarré en fin

---

<sup>64</sup> Il s'agit d'un outil de mesure et de suivi des performances en matière de gouvernance dans les pays africains dont l'évaluation est publiée annuellement. Cet indice attribue une note sur 100 selon quatre critères 1-sécurité et état de droit, 2-participation et droit humain, 3-développement économique durable and 4-développement humain.

<sup>65</sup> 10 correspondant au niveau de corruption très bas et le 0 au niveau très corrompu.

d'année 2015. Malgré cela, l'indice du Congo le place au 41<sup>ème</sup> rang sur 54 pays d'Afrique, parmi les 10 régimes politiques africains qui se durcissent le plus cette année-là. Les violences électorales récentes en 2015 se retrouvent aussi sur l'indice de « protestations civiles » qui placent le Congo au 42<sup>ème</sup> rang sur 54 (OCDE et al., 2017).

Selon les résultats des dernières élections présidentielles de mars 2016, proclamés par la Cour constitutionnelle, le président sortant Denis Sassou Nguesso a été réélu dès le premier tour avec 60 % des voix et un taux de participation d'environ 72 %. La crédibilité de ces résultats a fait l'objet de réserves émises par certains partenaires et observateurs internationaux (OCDE et al., 2017). Des affrontements ont éclaté dans le Pool entre l'armée et des combattants présentés par le gouvernement comme des ex-rebelles Nsilulus se réclamant du Pasteur Ntumi. Les autorités leur reprochent d'avoir dégradé la sécurité dans cette région depuis septembre 2016. Comme lors des précédents conflits, l'accès à la zone est restreint et les sources d'informations (bilans humains, déplacés, etc.) sont très faibles.

### ***2.2.3- Contexte social : les zones rurales abandonnées***

#### *Les indicateurs « de développement »*

Les conséquences des politiques menées ces quinze dernières années et les années de conflits, malgré la rente pétrolière, ont eu un impact important sur les populations et leur niveau de vie comme le montrent les indicateurs des institutions internationales. Selon le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD/UNDP), le Congo a un niveau de développement « moyen » : sur le classement d'indice de développement humain (IDH), le pays occupe en 2016 la 135<sup>ème</sup> place sur 188 devant la Guinée Équatoriale et derrière le Vanuatu, avec un IDH de 0,592<sup>66</sup> (UNDP, 2016). Le taux de pauvreté au Congo est élevé, il est passé de 50,2 % en 2005 à 37% en 2011 pour grimper à nouveau à 46,5% en 2016 (Dia & Andrianarison, 2017; PNUD, 2017). Le coefficient de Gini mesurant les inégalités de salaires est de 0,49<sup>67</sup> pour le Congo sur la période 2010-2015, montrant ainsi que les inégalités sont encore importantes dans le pays (UNDP, 2016).

---

<sup>66</sup> L'IDH est l'indicateur de développement élaboré par le PNUD. Il compile notamment l'espérance de vie à la naissance qui est de 62,9 ans au Congo avec la durée de scolarisation attendue de 11,1 ans, la durée moyenne de scolarisation : 6,3 ans et avec le Revenu national brut (RNB) par habitant de 5,503.

<sup>67</sup> Le coefficient de Gini montre les inégalités de répartition des richesses, 0 équivaut à une égalité totale et 1 à une inégalité totale.

### L'éducation

Au Congo, dans les textes, l'enseignement primaire est obligatoire et gratuit, du moins dans les textes. En 2011, l'Enquête congolaise auprès des ménages<sup>68</sup> (ECOM2), révèle que près de quatre enfants sur dix (38,9%) ne terminent pas leurs études primaires (ECOM2 cité par Bahouayila, 2016). Comme le montre le tableau ci-dessous, une amélioration du *taux d'accès aux établissements scolaires* est perceptible entre 2005 et 2011, ainsi que du *taux net de scolarisation primaire* et du *taux de satisfaction des ménages vis-à-vis de l'école primaire*.

	2005	2011
Taux d'accès aux établissements scolaires (en %)	86,6	91,5
Taux net de scolarisation primaire (en %)	86,8	89,3
Taux de satisfaction des ménages vis-à-vis de l'école primaire (en %)	27,3	30,8

Tableau 8 : Amélioration de l'éducation entre 2005 et 2011

Toutefois, ces améliorations sont à nuancer. En effet, en milieu rural, l'accès à l'éducation est plus difficile (42,5% de taux d'accès contre 84,7% en milieu urbain). Les dix ans de guerres ont plongé le système éducatif public dans un état de délabrement préoccupant, particulièrement dans le sud-ouest du pays (Joncheray & Dorier, 2010). Les études menées en zones rurales entre 2011 et 2013 par les chercheurs du LPED (Dorier & Mazurek, 2015; Rouquier, 2011) montrent que les écoles sont souvent construites par les membres des villages et les instituteurs des « bénévoles » mal défrayés par les familles. Si depuis 2011, des programmes de réhabilitations ont été diligentés par l'Unicef et par des investisseurs privés, « *certaines zones d'habitat dispersé mériteraient de toute urgence la construction d'internats primaires afin de garantir la scolarisation durable dans des conditions décentes pour les enfants résidant à plus de 3 km* » (Dorier & Mazurek, 2013). Malgré ces efforts, les fournitures scolaires font défaut. Chaque chef-lieu dispose d'au moins un collège ainsi que certaines localités importantes. Mais le manque d'internat fonctionnel rend difficile l'accès aux élèves éloignés qui doivent effectuer de longs déplacements lorsqu'ils n'ont pas de famille à proximité. Ceci est souvent source d'abandon. De manière générale, le taux d'échec au brevet est élevé. L'enseignement secondaire

<sup>68</sup> Enquête réalisée en 2011 par l'Institut National de la Statistique (INS) avec le concours de la BAD et du PNUD.

technique est insuffisant et inefficace (Rouquier, 2011). En effet, faute de matériel, d'équipements et d'électricité, les enseignements « pratiques » ne sont pas dispensés. Lorsqu'un titulaire est affecté, les écoles peinent à fixer le personnel au village, nous l'avons aussi observé dans les villages situés à proximité des entreprises agro-industrielles suivies pour cette thèse.

### *La Santé*

Tout comme pour le secteur éducatif, celui de la santé a été fortement impacté par les conflits dans le sud-ouest du pays (Dorier & Morand, 2012). Malgré la réhabilitation de certaines structures, les populations rurales de ces zones sont marginalisées par le système de santé officiel de base, en raison de l'inaccessibilité spatiale liée au sous-équipement des structures et à l'absence de soignants qualifiés. A l'échelle nationale, l'accès aux services de santé reste difficile, particulièrement dans les zones rurales. Il y a les structures primaires, de premier contact (486 pour l'ensemble du pays) puis il y a les Centres de santé intégrés (CSI), un pour 2500 à 5000 personnes, soit 171 pour le pays (Loussambou, Kabikissa, & Boukhari, 2014). En raison de la dispersion de la population, les trajets à parcourir pour les habitants de zones de faibles densités sont importants. La majorité des structures de soins n'est pas électrifiée. Ces dernières sont dépourvues de point d'eau et manquent de personnel qualifié. Les installations récentes en énergie, matériel ou en création de points d'eau ont été mal faites ou inadaptées, ou posent des problèmes de maintenance compte tenu de l'absence de budget de fonctionnement de ces structures, supposées se financer. Les coûts de maintenance et de carburant ne permettent pas l'utilisation des stérilisateur ou de réfrigérateurs à pétrole. Les agents communautaires (très faiblement qualifiés) ne sont rémunérés que par les contributions des patients, si bien que les tarifs varient d'une structure à l'autre. Paradoxalement, consultations et accouchements sont plus onéreux dans les structures sans agents fonctionnaires qualifiés. Les affectations d'agents publics de santé en zones rurales sont faibles et elles sont parfois rejetées par les intéressés en raison des conditions de vie difficiles dans ces zones reculées. Il en résulte une sous-fréquentation des centres de soins au profit de l'automédication. La gratuité sectorielle, selon les pathologies, se met en place difficilement et inégalement, car elle entraîne un manque à gagner. Le coût des soins, ajouté aux conditions de déplacements et à la qualité de l'offre, dans un contexte de pauvreté de masse, dissuade les habitants de fréquenter les CSI

(Dorier, 1993; Dorier & Mazurek, 2013; Dorier & Morand, 2012, 2011; République du Congo, 2011).

En zone urbaine, la situation est différente, en raison des mesures de gratuité de la césarienne et des traitements du paludisme dans les établissements publics (PNUD, 2017). Selon les enquêtes démographiques et de santé du Congo (EDSC-I en 2005 et EDSC-II en 2011-2012) la mortalité maternelle a fortement reculé entre 2005 et 2011-2012, passant de 781 à 426 décès pour 100 000 naissances vivantes (CNSEE & ICF International, 2013).

### *Pauvreté et emploi*

« La pauvreté au Congo est un phénomène multidimensionnel et complexe, qui échappe de la seule analyse en termes monétaires et qui touche une grande partie de la population congolaise » (Bureau du PAM au Congo, 2014). La répartition au niveau national des personnes pauvres met en évidence la vulnérabilité des campagnes qui concentrent près de 54% de pauvres. Le secteur informel prédomine, avec une part non négligeable d'enfants (ECOM 2012 citée par Bureau du PAM au Congo, 2014). Sur l'ensemble de la population active<sup>69</sup>, estimée à 1 562 555 personnes, le taux de chômage est estimé à 6,9% (107 472 chômeurs<sup>70</sup>) avec une grande majorité en milieu urbain, puisque 97,3% des emplois sont informels. Le secteur formel est dominé par l'Etat.

Les zones rurales dans lesquelles se sont implantées les entreprises agro-industrielles suivies dans la thèse correspondent à des zones où les emplois sont faibles et les infrastructures publiques de base telles que les dispensaires et les écoles ont été délaissées par l'Etat central. Ce contexte politique et économique contribue à expliquer la répartition de la population congolaise sur le territoire.

---

<sup>69</sup> Au sens de l'enquête ECOM 2, la population active regroupe la population ayant un emploi (actif occupé) et les chômeurs.

<sup>70</sup> Selon le Bureau international du travail (BIT), un chômeur est une personne sans emploi en âge de travailler (15ans), n'ayant pas travaillé ne serait-ce qu'une heure pendant la semaine de référence, ayant cherché un emploi au cours du mois précédent et disponible pour prendre un emploi (Insee, 2016).

### *2.3. Le paradigme du sous-peuplement entrave à l'intensification agricole ?*

La croissance démographique en Afrique est source de nombreuses analyses catastrophistes quant aux conséquences qu'elles pourraient augurer. L'augmentation de la population africaine fait craindre à certains une « explosion démographique » qui engendrerait fatalement conflits, migration massive vers l'Europe, crises alimentaires et pauvreté (courant néomalthusien). Ces dernières décennies, plusieurs pays d'Afrique subsaharienne ont connu une croissance agricole notable (OCDE & CSAO, 2013), dans un contexte de croissance démographique exceptionnelle, avec de forts taux de fécondité (Chatel & Raton, 2017). Ceci semble aller dans le sens de la vision de Boserup selon laquelle les pratiques agricoles s'intensifient lors de l'augmentation des densités de population, à défaut de pouvoir s'étendre en surface (Boserup, 1970).

La République du Congo, comme ses voisins la Centrafrique et le Gabon, ne se situe pas dans cette trajectoire de certains pays d'Afrique de l'Ouest et des Grands Lacs où l'espace est souvent qualifié de « fini » (Chauvin, 2015). Le faible peuplement a été largement étudié dans la thèse de Sautter (1966). Pourtier (1989) dans sa thèse développe l'histoire de l'espace gabonais, petit territoire très peu peuplé, de sa construction et de la formation de son Etat.

Il s'agit ici d'analyser les facteurs complexes de l'inégale distribution du peuplement sur le territoire congolais considérée comme un frein au développement. La République du Congo illustre un cas extrême de déséquilibre économique et spatial, avec un faible peuplement historique et un exode rural précoce et persistant, engendrant une concentration toujours croissante de la population à Brazzaville et Pointe-Noire, liée aux bouleversements coloniaux, à l'économie de rente pétrolière (Althabe, 1962; Anglade, 1986; Sautter, 1966; Vennetier, 1963a)<sup>71</sup>. La longue série de guerres entre 1993 et 2003,

---

<sup>71</sup> Les chercheurs français ayant mené des études sur le Congo rural depuis les années 1950 ont des affinités idéologiques différentes qui se ressentent dans leur manière d'aborder les problématiques du pays, notamment celle du peuplement et de la ruralité. Si « L'école Vennetier » a des positions dans la logique de la rationalité économique dans la lignée des représentations coloniales, Sautter, quant à lui est resté neutre et nuancé. Tandis que Balandier, inspiré par le Rhodes Livingstone Institute, analyse les impacts anthropologiques de la « situation coloniale » (Balandier, 1951) et politique, et que Coquery-Vidrovitch, sympathisante marxiste, et Guichaoua dénoncent tous deux les effets des politiques coloniales et post-coloniales. D'autres comme Soret ont évolué au cours de leur carrière. (Entretien Dorier, 2018).

accompagnée d'une phase de répression et de pillage par les milices et par les centaines de milliers de Congolais déplacés dans les régions les plus productives du pays a achevé de dépeupler certaines zones et a encore accru la concentration dans les grandes villes et le long de certains axes (Dorier, 2000 ; Dorier & Joncheray 2013 ; Dorier & Mazurek 2015).

### ***2.3.1- Une géographie du « sous-peuplement » : histoire d'une tragédie rurale***

En 1966, Sautter publiait une thèse de géographie sur le peuplement au Congo intitulée *De l'Atlantique au fleuve Congo : une géographie du sous-peuplement*. Il a cherché à expliquer les raisons du faible peuplement symptomatique du Congo. Pour lui, les caractéristiques physiques du sol, les paysages ou encore le climat ne suffisaient pas à expliquer la répartition de la population sur le territoire, qui est liée à des facteurs historiques complexes, combinés différemment selon les territoires. Les explications des inégalités de peuplement sur le territoire se situent davantage dans les capacités d'organisation, les techniques d'agriculture et les comportements démographiques. La colonisation a eu des impacts sur le peuplement avec la mise en place de la traite. Elle a aussi amplifié la propagation des maladies tropicales, comme le paludisme ou la trypanosomiase<sup>72</sup> (maladie du sommeil) avec la mise en place des voies de communication et des déplacements de populations (ces derniers ont été analysés en détail par Coquery-Vidrovitch, 1972).

#### *Avant l'arrivée des colons*

L'actuel territoire du Congo s'est toujours situé en dehors des grands foyers de peuplement (Mbokolo, 1995). La population était inégalement répartie sur le territoire avant le bouleversement provoqué par la situation coloniale. Dans les terres, la population était mobile et essaimée en raison d'une agriculture de longue jachère, il y avait peu de gros centres. Aux bords de l'eau, le long du fleuve ou sur la côte atlantique, la pêche permettait plus facilement la sédentarité. Il y a toujours eu beaucoup d'échanges entre les populations (Vennetier, 1963b).

---

<sup>72</sup> Le Congo n'a pas totalement éradiqué la trypanosomiase humaine africaine (THA) qui reste une cause de mortalité dans le pays encore en 2019. C'est une parasitose transmise par un vecteur : la mouche tsé-tsé. Les animaux peuvent être porteurs des deux parasites infectant les humains, mais ils sont différents de celui qui tue les animaux (OMS, 2018).



*Bouleversement colonial : début de l'exode rural*

« *L'action coloniale, au cours du XIXe siècle, est la forme la plus importante, la plus grosse de conséquences, prise par cette expansion européenne ; elle a bouleversé brutalement l'histoire des peuples qu'elle soumettait ; elle a, en s'établissant, imposé à ceux-ci une situation d'un type bien particulier.* » (Balandier, 1951)

La colonisation a perturbé l'organisation du peuplement. Comme dans d'autres colonies d'Afrique, des regroupements de villages ont été mis en place par l'administration coloniale, opérant des déplacements de populations sur des surfaces considérables, vidant ainsi de larges espaces de leur population (Sautter, 1966). Jusqu'en 1920, ces mesures répondaient aux exigences économiques de l'administration coloniale, les populations regroupées le long des voies de communication étaient plus faciles à atteindre et contrôler, notamment dans le cadre des plantations de rente comme le caoutchouc (Coquery-Vidrovitch, 1972). A partir de 1925 et jusqu'en 1932, les recrutements forcés ont provoqué la fuite de populations vers des zones difficiles d'accès, notamment en direction du Gabon (Sautter, 1966; Ziavoula, 2005).

Les échanges ont été modifiés par l'instauration de la monnaie qui a attribué de la valeur à des produits qui n'en avaient pas, notamment des produits manufacturés vendus par les colons. La mise en place du salariat a fait émerger une nouvelle catégorie sociale : les salariés. Partis à la ville, ils devinrent des consommateurs non producteurs ayant rompu les principaux rapports de dépendance à l'égard du lignage (Devauges, 1977). L'exode rural vers les villes aurait ainsi démarré en 1900 et s'est largement amplifié à la fin de la guerre pour ralentir dans les années 1950 (Soret, 1954). Ce furent en priorité les jeunes hommes qui partirent plus que les femmes. La coutume décharge les hommes des travaux agricoles (la production vivrière revenant aux femmes), ces derniers étaient disponibles pour aller en ville (Sautter, 1966; Soret, 1954; Vennetier, 1963b). Tandis que les femmes, mariées jeunes, avaient beaucoup de charges au village. Elles restèrent donc au village dans un premier temps (Guichaoua, 1989).

La mise en place du salariat a eu pour effet d'augmenter le montant des dots. Auparavant au village, seuls les vieux hommes, déjà mariés et dont les travaux des femmes leur apportaient des revenus, disposaient des moyens nécessaires pour payer la dot. Il était

difficile pour les jeunes hommes de se marier au village. Nombre d'entre eux sont donc allés chercher fortune en ville, pour pouvoir payer la dot. (Soret, 1953; Vennetier, 1963b)

Le manque d'enfants était accru par la mortalité<sup>73</sup> et la mortalité infantile, elles-mêmes conséquence d'un mauvais état sanitaire général. En ville plus qu'ailleurs, la faiblesse très prononcée du taux de fécondité a fait s'accroître davantage le prix de la dot. Les célibataires furent de plus en plus nombreux et le mariage ainsi que la natalité reculèrent. Par exemple, selon les résultats du recensement de 1950 analysés par (Soret, 1953b, 1954), la natalité à Poto-Poto (quartier de Brazzaville) était faible avec en moyenne 1,2 enfant par femme et 1,6 enfant par femme à Dolisie. Les taux de stérilité étaient élevés.

### 2.3.2- Déstructuration et affaiblissement de la paysannerie congolaise

Les jeunes hommes ayant quitté les villages, un vieillissement de la population s'opéra en zone rurale (Auger, 1976; Soret, 1954; Vennetier, 1963b). Petit à petit s'est développé un « *malaise de la brousse* » accompagné d'un déclin économique « *comme si l'activité générale s'y rétractait peu à peu autour de quelques centres* » (Vennetier, 1963).

Après les jeunes hommes, les femmes ont à leur tour quitté les campagnes et, en 1984, l'équilibre du sex-ratio en ville était rétabli (Guichaoua, 1989). Le départ des femmes associé à la mise en place de monopoles par des offices d'Etat de commercialisation des denrées alimentaires a conduit à un déclin décisif de l'agriculture en zone rurale (voir partie 2 sur l'histoire des politiques agricoles). Mais cela a renforcé l'agriculture périurbaine, car l'approvisionnement en ville se fait par les femmes urbaines qui plantent en zone suburbaine voire dans leur village natal s'il n'est pas trop éloigné. L'« *explosion urbaine* » s'est poursuivie et la « supériorité » démographique des régions du sud n'a eu de cesse de s'amplifier. Le pourcentage de population urbaine est passé de 2% en 1920 à 25% en 1960 et à près de 65% en 2007 (CNSEE & RGPH, 2010; Guichaoua, 1989; Harre et al., 2010). Les taux d'urbanisation n'ont cessé de croître comme le montre l'évolution du taux d'urbanisation dans le tableau suivant :

	1920	1960	1984	2000	2007	2016
Taux d'urbanisation (en%)	2	25	64	59	65	66

Tableau 9 : Un déséquilibre ville campagne en perpétuelle augmentation : évolution du taux d'urbanisation du Congo de 1920 à 2015

<sup>73</sup> La mortalité désigne « un enfant né sans vie après 6 mois de grossesse » selon le site de l'Ined, <https://www.ined.fr/fr/lexique/mortinatalite/>

Pays	1960	1970	1980	1990	2000	2010	2016
Burundi	2,077	2,845	4,339	6,271	8,246	10,641	12,359
Ouganda	4,417	6,664	7,534	11,076	12,082	14,492	16,444
Malawi	4,39	6,053	9,05	11,56	14,61	15,54	16,454
Niger	5,793	8,794	13,443	15,368	16,186	17,559	19,01
Soudan du Sud	8,748	8,633	8,519	13,276	16,504	17,855	19,03
Éthiopie	6,433	8,588	10,41	12,621	14,74	17,319	19,922
Érythrée	9,751	12,593	14,364	15,8	17,555	20,572	x
Swaziland	3,913	9,705	17,846	22,908	22,686	21,492	21,315
Tchad	6,695	11,568	18,787	20,811	21,637	21,983	22,618
Kenya	7,362	10,295	15,583	16,748	19,892	23,571	26,055
Lesotho	3,512	8,608	11,45	13,967	19,548	24,753	27,84
Comores	12,551	19,39	23,215	27,869	28,08	27,918	28,412
Rwanda	2,6	3,194	4,721	5,416	14,926	23,952	29,775
Burkina Faso	4,7	5,746	8,805	13,815	17,844	25,665	30,688
Zimbabwe	12,608	17,362	22,371	28,988	33,758	33,196	32,277
Tanzanie	5,246	7,852	14,555	18,884	22,309	28,114	32,316
Mozambique	4,769	6,979	13,131	25	29,098	30,955	32,508
Soudan	10,746	16,523	19,959	28,61	32,495	33,08	34,007
Madagascar	10,642	14,1	18,524	23,566	27,121	31,929	35,741
Guinée	10,472	15,977	23,617	28,026	31,017	34,856	37,651
Maurice	33,177	42,032	42,351	43,9	42,67	40,579	39,548
Somalie	17,312	22,678	26,763	29,658	33,247	37,259	40,03
Guinée équatoriale	25,537	26,954	27,872	34,745	38,806	39,223	40,103
Sierra Leone	17,352	23,969	29,819	33,252	35,626	38,241	40,318
République centrafricaine	20,1	27,492	33,874	36,825	37,639	38,828	40,332
Togo	10,098	21,28	24,663	28,589	32,907	37,533	40,463
Mali	11,066	14,33	18,484	23,322	28,356	35,996	40,683
Zambie	18,145	30,351	39,815	39,407	34,802	38,725	41,379
Congo, République démocratique du	22,3	24,608	27,072	30,633	35,122	39,937	43,015
Sénégal	23	30	35,769	38,9	40,345	42,23	44,065
Bénin	9,275	16,691	27,339	34,485	38,333	41,854	44,395
Angola	10,435	14,957	19,766	25,582	32,419	40,097	44,819
Namibie	17,909	22,292	25,066	27,656	32,373	41,616	47,625
Nigéria	15,41	17,76	21,97	29,68	34,84	43,48	48,597
Guinée-Bissau	13,6	15,132	17,605	28,131	36,654	45,221	50,094
Libéria	18,632	26,025	35,167	55,422	44,331	47,801	50,1
Ghana	23,252	28,958	31,163	36,441	43,929	50,713	54,682
Côte d'Ivoire	17,679	28,163	36,829	39,345	43,541	50,557	54,869
Cameroun	13,937	20,3	31,921	39,657	45,542	51,516	54,938
Botswana	3,06	7,834	16,479	41,933	53,219	56,235	57,71
Gambie	12,129	19,496	28,414	38,312	47,868	56,297	60,224
Afrique du Sud	46,619	47,809	48,425	52,037	56,891	62,218	65,295
Sao Tomé-et-Principe	16,073	29,518	33,482	43,648	53,424	61,907	65,647
<b>Congo, République du</b>	<b>31,601</b>	<b>39,129</b>	<b>47,857</b>	<b>54,324</b>	<b>58,695</b>	<b>63,228</b>	<b>65,798</b>
Cabo Verde	16,679	19,559	23,518	44,12	53,435	61,833	66,187
Djibouti	50,325	61,777	72,096	75,957	76,532	76,996	77,43
Gabon	17,398	32	54,682	69,143	80,082	85,697	87,366

Tableau 10 : Taux d'urbanisation en Afrique subsaharienne de 1960 à 2016: le Congo parmi les plus forts taux du continent

Source : Banque mondiale<sup>74</sup>

Au regard de ce tableau comparant les taux d'urbanisation des pays d'Afrique subsaharienne (classés par ordre taux d'urbanisation croissante en 2016), il apparaît que le Congo figure parmi les cinq pays de la région les plus urbanisés. Ce qui est d'autant plus marquant en République du Congo, c'est l'ancienneté de cette urbanisation (décrite page suivante), étayée ici par les données de la BM (Gruénais et al., 1988). Ce taux d'urbanisation si élevé ainsi que son ancienneté, ne s'expliquant pas par sa petite taille comme le micro-état de Djibouti, reflète une certaine forme de singularité de la répartition du peuplement congolais par rapport aux autres pays d'Afrique.

<sup>74</sup> [https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.URB.TOTL.IN.ZS?locations=ZG&name\\_desc=false](https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.URB.TOTL.IN.ZS?locations=ZG&name_desc=false)

L'exode rural massif et continu au Congo ne s'est pas accompagné d'une mécanisation ou de progrès techniques conduisant à une intensification de l'agriculture (les rendements n'ont pas augmenté). Au contraire, le départ en ville des générations actives a réduit les possibilités de progrès rural et accentué le déséquilibre général entre producteurs et consommateurs de denrées vivrières. Un déclin de l'agriculture a été observé dans de nombreuses zones rurales enclavées. L'exode rural n'a pas été motivé par une industrialisation proportionnelle. Il y a eu des besoins temporaires en main-d'œuvre lors de la période d'équipement entre les années 1920-1940, avec la construction du chemin de fer entre la capitale et Pointe-Noire. Mais les emplois n'étaient pas suffisants pour absorber la main-d'œuvre arrivée en ville et le chômage était important. Le système politique en place a fait de l'Etat, le premier employeur avec une fonction publique pléthorique (Guichaoua, 1989; Soret, 1978). L'agriculture maraîchère en zones urbaines et périurbaines ainsi que le long d'axes de communication majeurs, comme le chemin de fer Congo Océan, ne compense que partiellement le manque d'emplois en ville (Berton-Ofouémé, Joncheray, & Dorier, 2008; Soret, 1954a). Dans les années 1970, cet exode rural persistant comme dans la Lékoumou (Duboz, 1975), certains comme Sénéchal (1979) croyaient en l'industrialisation de l'agriculture par les investisseurs étrangers. Les politiques agricoles dirigistes du régime socialiste des années 1970 aux années 1990 seront étudiées en détail dans le chapitre 3 : elles ont encore accentué le déclin du monde paysan. Les guerres ont ensuite conduit à l'effondrement du secteur agricole et contribué, par la destruction et les pillages des exploitations en zone productive (Pool, Bouenza, Niari) à augmenter les coûts liés aux dépenses alimentaires.

*Déplacements massifs de populations affamées dans les zones productrices*

Les guerres ont duré de 1993 à 2009, date à laquelle la stabilité semblait être revenue (Dorier & Joncheray, 2013). Elles se sont d'abord déroulées à Brazzaville, puis dans le sud du pays, principalement dans la région du Pool et de la Bouenza (Joncheray, 2013a, 2013b). A cause des bouleversements qu'ont connus ces régions inaccessibles, il existe aujourd'hui peu de sources fiables pour mesurer les effets de ces guerres (Berton-Ofouémé et al., 2008; Ziavoula, 2008). Les bilans de reconstruction représentent en eux-mêmes des enjeux géopolitiques (Dorier & Mazurek, 2015). En effet, les régions du Pool et du Niari,

berceaux des milices Ninjas<sup>75</sup> et Nsilulus<sup>76</sup>, ont été fortement impactées lors des conflits avec l'armée de l'actuel président, les Forces Armées Congolaises (FAC) et les Cobras<sup>77</sup>.

Depuis les années 2000, les rapports et projets humanitaires concernant ces régions impactées (Caritas Congo, 2004; OCHA, 2004), ont été réalisés dans des zones accessibles (Pool sud). Ces rapports ont ignoré des « zones grises » dans le Pool nord-ouest, la Lékoumou et la Bouenza, précisément les plus affectées et qui, déjà peu peuplées, ont subi une véritable hémorragie (Joncheray & Mazurek, 2011; Mazurek & Joncheray, 2011). La plupart des infrastructures de base, de santé et d'éducation ainsi que les habitations de ces zones ont été détruites (Dorier & Morand, 2011).

### ***2.3.3- Répartition de la population congolaise***

#### *L'accès aux données de peuplement, un enjeu géopolitique<sup>78</sup>*

L'approche empirique est essentielle au Congo, car l'accès aux données y est difficile et peu fiable dans un contexte marqué par la récente succession de guerres et de périodes autoritaires. Les bilans de population représentent des enjeux géopolitiques, dans les périodes d'élections qui cherchent à instrumentaliser et orienter des revendications ethno-géographiques, comme dans les périodes de reconstruction ou d'aide au développement (Dorier & Mazurek, 2015).

Le dernier recensement général de la population congolaise remonte à 2007, il fut précédé d'un inventaire cartographique des localités en 2006. Mais seuls les dénombremens de population par âge et sexe sont officiellement diffusés par l'Institut national de la statistique (INS) et uniquement par département. Les autres échelles (districts, communes) et les autres résultats (données socio-économiques, équipements) font l'objet d'un embargo depuis dix ans, sans avoir été ni validés publiquement, ni même transmis aux services et ministères a priori concernés.

---

<sup>75</sup> Les milices Ninjas de Bernard Kolélas et du Mouvement Congolais pour la Démocratie et le Développement Intégral (MCDDI) sont censées représenter les populations Laris de Brazzaville et du Pool (Joncheray, 2013b).

<sup>76</sup> Les Nsilulus est une variante des milices Ninjas. Elles sont dirigées par le « révérend-pasteur » Ntumi (Joncheray, 2013b).

<sup>77</sup> Les milices Cobras représentent le camp du Parti Congolais du Travail (PCT) et de Sassou Nguesso (Bazenguissa-Ganga, 1996).

<sup>78</sup> Cette partie a fait l'objet d'une valorisation dans un article (Favrot & Dorier, 2019).

Les diverses explications à la non-disponibilité de ces données sociodémographiques détaillées sont révélatrices non seulement d'un rapport du pouvoir à l'information géographique (Lacoste, 1976), mais aussi d'un mode de gouvernance spécifique. Les données analysées ici (répartition de la population par localité et district) ont pu être obtenues en partie en 2011 par l'équipe du Lped conduite par Elisabeth Dorier, tout d'abord en contactant la Présidence par l'intermédiaire direct d'un ministre, afin que le prestataire fournisse les éléments des districts de l'étude pour le Projet d'appui à la réinsertion socio-économique des groupes défavorisés (Parsegd)<sup>79</sup>. J'ai ensuite obtenu lors de mon dernier séjour de terrain en 2015 directement auprès du prestataire, de la main à la main, une série plus large de données, toujours partielles, mais permettant de couvrir tout le pays. Elles ne sont donc ni validées, ni complètement officielles, mais constituent les seules accessibles.

Les résultats du recensement antérieur de 1996, réalisé lors du mandat du président élu Pascal Lissouba étaient jugés de bonne qualité par les observateurs de l'époque. Mais ils auraient été détruits lors de la guerre de 1997 qui ramena Denis Sassou Nguesso au pouvoir. Une version partielle et provisoire du seul dénombrement de la population par sexe a été publiée en novembre 1998 (après la guerre). Mais cette version publiée n'a finalement pas été validée après les épisodes de combats suivants qui ont permis la stabilisation du régime actuel (à Brazzaville et ses environs entre décembre et mai 1999, dans le Pool en 2002-2003). Malgré tout, quelques exemplaires imprimés circulent dans les administrations congolaises et les institutions internationales, qui l'utilisent encore souvent comme point de départ de projections. C'est à partir de l'un d'entre eux que l'équipe du LPED a saisi manuellement la population des districts en 1996, dans leurs limites de l'époque, afin d'estimer les évolutions et de construire les cartes originales de peuplement. Il a fallu obtenir les limites successives des districts en 1996 puis 2007, disponibles sur des plans sur papier obtenus auprès du Ministère de l'Intérieur et à l'aide d'un partenaire local, les saisir manuellement dans un SIG, les harmoniser. Une validation a été effectuée par entretiens et recoupements lors des études menées par l'équipe du Lped (Dorier & Morand, 2011). Selon les témoins rencontrés à l'INS et au Ministère du Plan, le recensement de 2007, mené sous la direction du prestataire privé (qui en détient encore les données), semblait avoir été sérieusement réalisé, et nous avons pu le vérifier sur le terrain en visitant une quinzaine de

---

<sup>79</sup> Cofinancé par la Banque africaine de développement et le Congo.

districts de plusieurs départements. Malgré nos précautions méthodologiques, il faut garder à l'esprit que les données démographiques, indicatives de nos cartes ne sont pas officielles. Ce sont néanmoins les seules qui permettent d'estimer la baisse de population consécutive aux conflits dans certaines régions rurales.

Le recensement administratif de 2011 est quant à lui contestable, en raison de sa méthodologie hétérogène et partielle. Un nouveau recensement général était prévu pour 2017, mais en raison des nouveaux conflits après la réélection de Denis Sassou Nguesso de 2016, il n'a toujours pas démarré. Toutes les données apparemment récentes concernant le Congo sont extrapolées des sources que nous venons de présenter, y compris les dernières estimations GEOPOLIS ou onusiennes<sup>80</sup>. Depuis 2007, plusieurs études démographiques et sociales par sondage ont été réalisées au Congo, afin d'alimenter les documents stratégiques réclamés par la Banque Mondiale sur la pauvreté ou la santé (DSRP 2008 et 2012, EDSC 2005 et 2012, ECOM 2005 et 2012). Mais en raison des difficultés d'accès et de la persistance de zones d'insécurité, ces études occultent systématiquement une partie du territoire. Leur échantillonnage de ménages n'est pas géolocalisé et est extrapolé à l'échelle des départements sans permettre une approche territoriale précise.

L'accès à des données agricoles est, lui aussi, sujet à caution. Lors du dernier terrain de thèse en 2015, un recensement général de l'agriculture (RGA) était en cours de réalisation en partenariat avec la FAO sur l'ensemble du territoire. Le précédent remontait à 1985. Les résultats ne sont que partiellement disponibles. Le pays s'est pourtant engagé depuis 2015, avec l'assistance de la Banque mondiale (BM), à produire davantage de statistiques fiables, transparentes et accessibles à travers le Programme de renforcement des capacités en statistique (Pstat) et à travers son partenariat avec la FAO, à favoriser l'amélioration de l'accès aux statistiques sur la sécurité alimentaire, mais aucune compilation ou analyse ne peut être consultée « à distance ». Comme les données de population, elles se transmettent de façon interpersonnelle. L'accès aux informations démographiques et plus largement quantitatives demeure un objectif d'investigation ardu dans nombre de pays, souvent pour des motifs politiques.

---

<sup>80</sup> <https://esa.un.org/unpd/wup/Country-Profiles/>

### *Répartition de la population au Congo en 2007*

L'actuel territoire du Congo est caractérisé par des densités de peuplement rural très faibles : 14 habitants par km<sup>2</sup> en moyenne, jusqu'à moins de 5 habitants par km<sup>2</sup> dans de nombreuses zones rurales, que ce soit dans les forêts de la cuvette ou dans les savanes des Plateaux, comme le montre la carte suivante de densités de population par district. Le « sous-peuplement » demeure une problématique centrale du Congo rural, sujette à de multiples études et interprétations. Du tournant des années 1960 à aujourd'hui, il s'inscrit dans les débats sur le développement, ses facteurs et ses perspectives.

Sauf dans le cas des zones de forêt inondée au nord du pays, l'asymétrie de densité de population au profit du sud peut être attribuée davantage à des facteurs historiques et d'organisation sociale qu'à celles des milieux (Vennetier, 1963a ; Sautter 1966 ; Gourou 1966). Les deux métropoles du Congo, Brazzaville et Pointe-Noire, sont issues de la colonisation. Elles ont aspiré les populations de certaines zones rurales en les canalisant selon des critères ethniques (Balandier, 1955; Sautter, 1966; Vennetier, 1963b).

Malgré le fait qu'elles soient basées sur des estimations, les données de la Banque Mondiale sur les caractéristiques de l'évolution démographique de la population congolaise sont intéressantes. L'essentiel étant de garder à l'esprit qu'elles reposent sur des enquêtes d'échantillonnages d'où des estimations ont été extrapolées et non sur des données de recensement officielles et accessibles :

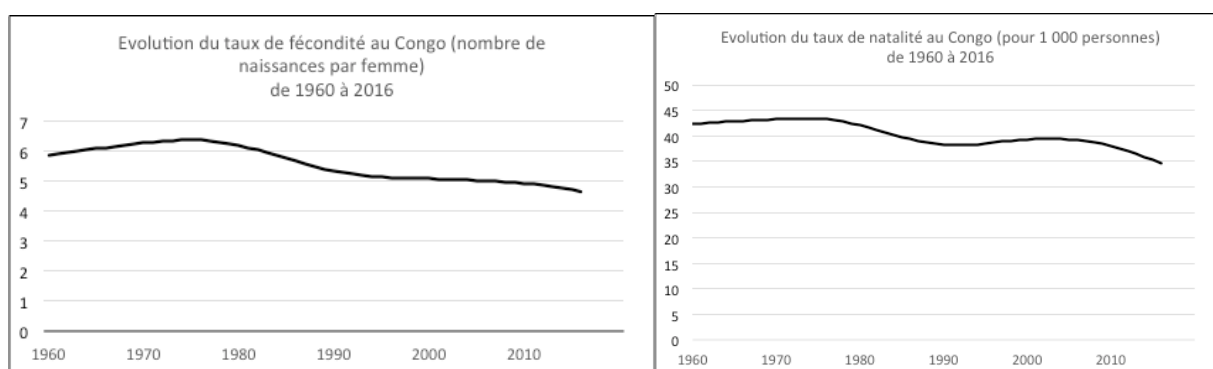
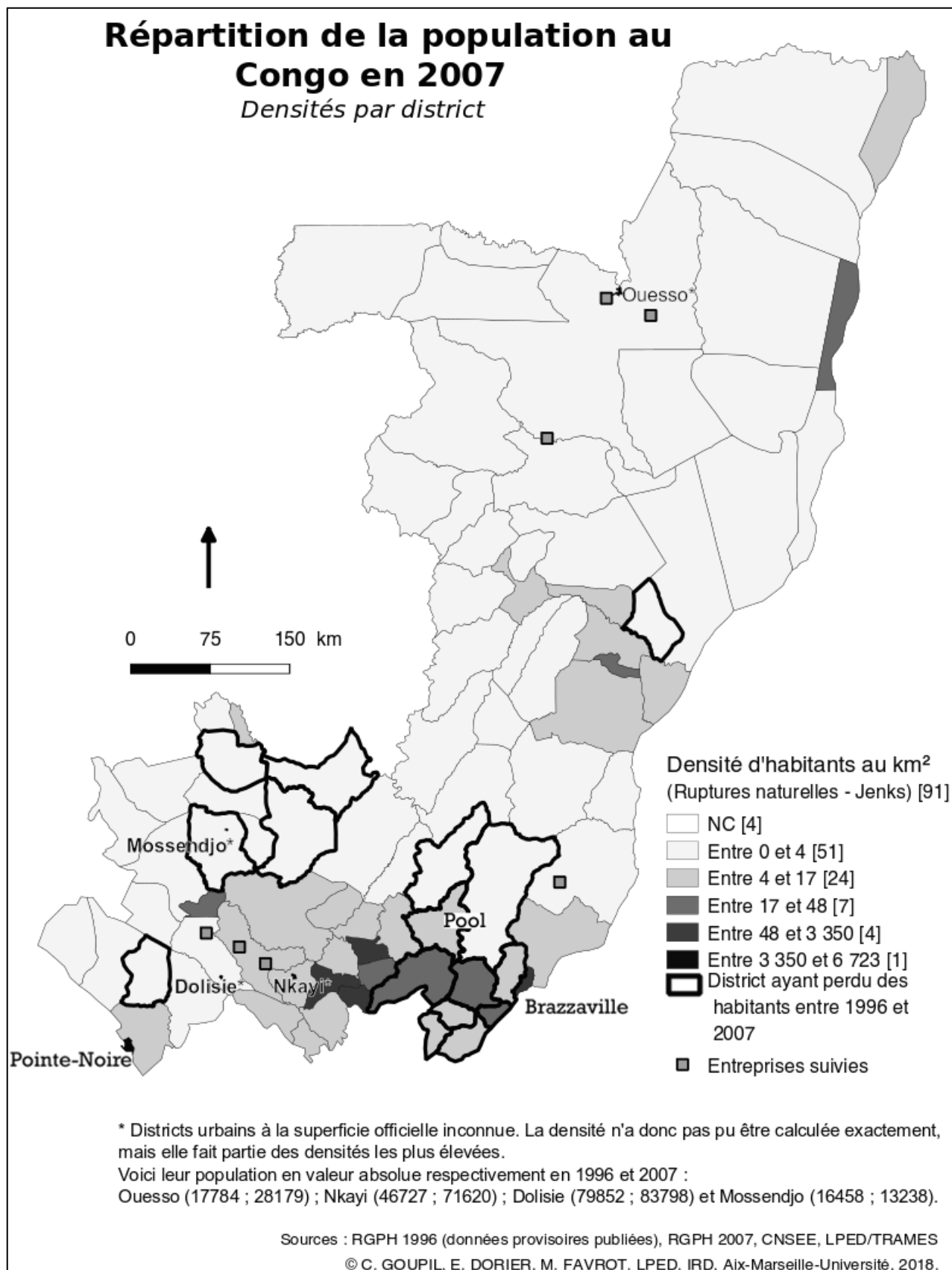


Figure 8 : Evolution des taux de fécondité et de natalité au Congo de 1960 à 2016<sup>81</sup>

Si la population congolaise est en augmentation en valeur absolue, les taux de natalité ainsi que de fécondité ne cessent de diminuer.

<sup>81</sup> Source, BM : [https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.DYN.CBRT.IN?cid=GPDfr\\_11&locations=CG](https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.DYN.CBRT.IN?cid=GPDfr_11&locations=CG).





Carte 9 : Densité de population au Congo par district en 2007 et évolution depuis 1996<sup>82</sup>

<sup>82</sup> Carte déjà publiée dans un article valorisant les résultats présentés ici (Favrot & Dorier, 2019). Le choix de la méthode de discrétisation est expliqué en annexe.

La population congolaise est passée de 941 000 habitants, selon des estimations en 1963, à environ 3,7 millions d'habitants en 2007 (CNSEE & RGPH, 2010). Une typologie des localités congolaises établie à partir des données du recensement de 2007 (tableau ci-dessous) montre que 95 % des localités ont moins de 1 000 habitants, représentant 22% de la population congolaise et que seule une dizaine comptent plus de 10 000 habitants, représentant 68% de la population. Hormis Brazzaville et Pointe-Noire qui regroupent 55% de la population, de petites villes ont été formées sous la période coloniale par regroupement de population en vue de développer une activité comme l'industrie sucrière à Nkayi, celle du bois à Dolisie, et plus largement l'exploitation forestière et des cultures de rente dans le nord à Ouesso, Makoua, Owando et Etoumbi.

Typologie des localités par ordre de taille en 2007	Nombre de localités (nbv)	Pourcentage de population concernée
nbv<50 (hab)	1432	1
50≤nbv<100 (hab)	855	2
100≤nbv<250 (hab)	1271	5
250≤nbv<500 (hab)	714	7
500≤nbv<1000 (hab)	370	7
1000≤nbv<2000 (hab)	166	4
2000≤nbv<5000 (hab)	14	5
5000≤nbv<10000 (hab)	18	2
10000≤nbv<20000 (hab)	3	7
20000≤nbv<50000 (hab)	2	2
50000≤nbv<100000 (hab)	3	4
100000≤nbv<800000 (hab)	1	19
800000≤nbv<1400000 (hab)	1	36
Nombre total de localités	4326	100

Tableau 11 : Typologie des localités congolaises en 2007 par ordre de taille

Source : RGPH 2007

Sur la carte suivante de répartition de la population par localités en 2007, il apparaît que hormis quelques chefs-lieux et chefs de districts et les abords des voies de communication au nord, la population se concentre toujours essentiellement au sud du pays. Au nord, les regroupements locaux de populations extrêmement dispersées le long des axes de communication sous la période coloniale (Althabe, 1962), puis socialiste n'ont pas bouleversé la répartition à l'échelle du pays : 70% de la superficie abrite 17,4% seulement de la population (répartie dans les départements des Plateaux, la Cuvette, la Cuvette-ouest, la Likouala et la Sangha). Le tronçon de la route du nord (RN2) reliant Brazzaville à Oyo (fief présidentiel et Zone Economique Spéciale, ZES), traverse la région peu

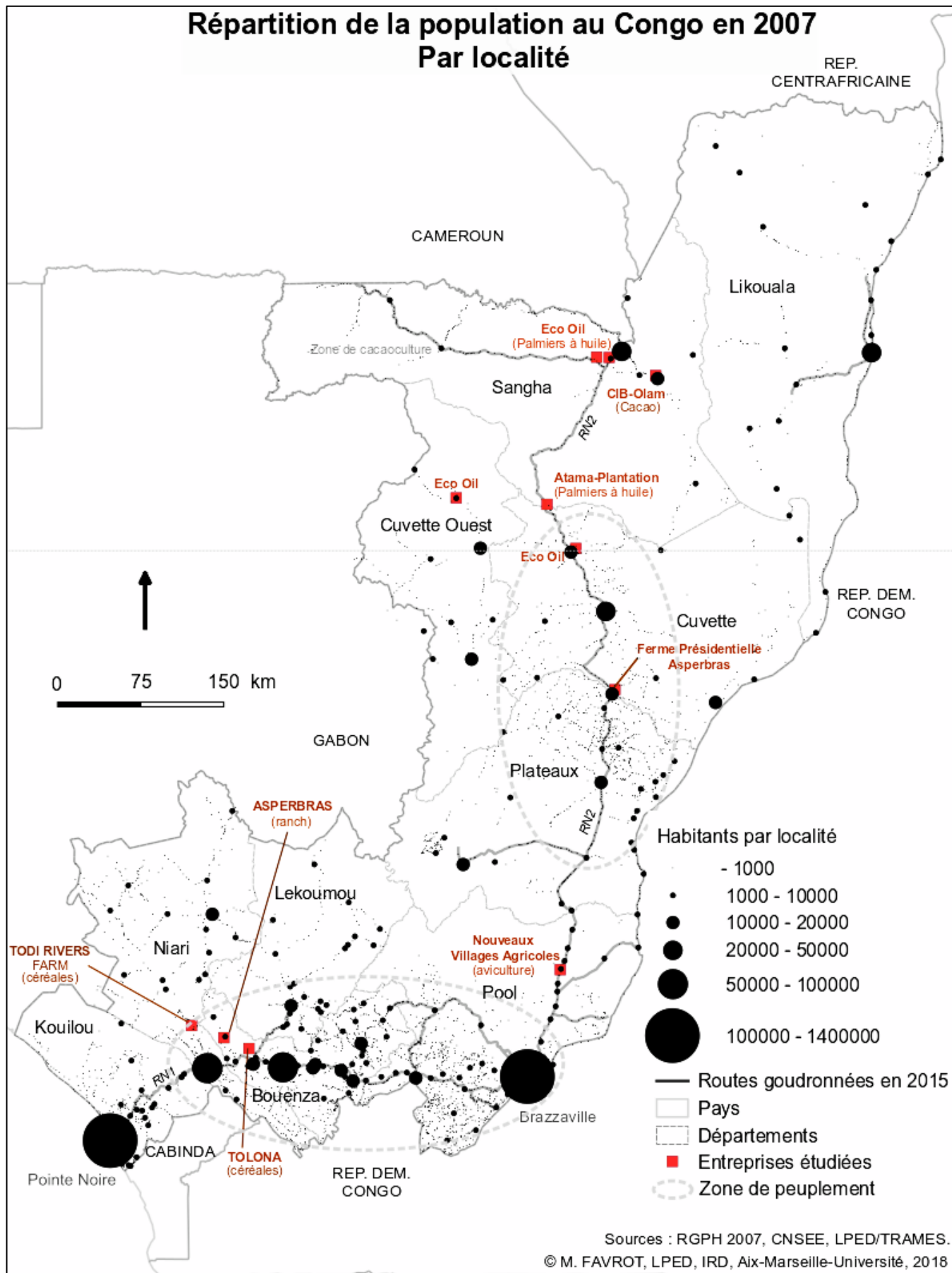
peuplée des Plateaux. Pourtant sur la carte ci-dessous, deux zones en pointillés semblent plus densément peuplées que le reste du pays. Le premier foyer de peuplement est celui identifié dans le sud du pays entre Brazzaville et Pointe-Noire. C'est dans ce foyer de peuplement historique, visible sur la carte 4<sup>83</sup>, que les entreprises céréalieres à vocation de développement d'élevage suivies dans la thèse (Todi, Tolona et Asperbras) sont implantées, dans des zones relativement densément peuplées (entre 17 et 48 hab/km<sup>2</sup>), sur l'axe de la RN1, du CFCO et du Comilog. Tandis que les entreprises suivies localisées dans le nord sont dans des zones très peu peuplées.

Le second foyer de peuplement (mêmes densités que le premier), qui se situe autour d'Oyo, soulève des interrogations quant à la qualité des données de peuplement. Certes, depuis 15 ans, cette route nationale 2 constitue un nouvel axe de peuplement pionnier, comprenant des projets agricoles (Dorier & Mazurek, 2015). C'est d'ailleurs sur cet axe que se situent non loin de Brazzaville les Nouveaux Villages Agricoles, plus haut, à côté d'Oyo, dans le département de la Cuvette la ferme présidentielle (dans le fief d'origine du Président Denis Sassou Nguesso) et tout au nord, les plantations de rente dans la Cuvette et dans la Sangha (Eco Oil et Atama pour les palmeraies et CIB-Olam pour les cacaoyers). De nombreuses infrastructures ont également été érigées dans cette zone d'Oyo, comme un aéroport international à Ollombo. Cet aéroport construit en 2007 et opérationnel depuis 2013 n'est plus utilisé par l'aviation civile, seuls des avions privés circulent désormais. La ville d'Oyo est raccordée au réseau électrique et dispose d'édifices importants, un palais de justice et une mairie, plus grands que ceux de Brazzaville ou de Pointe-Noire. Les densités de population dans cette zone sont-elles exactes, ont-elles permis de justifier des dépenses en infrastructures ou les constructions ont-elles attirées les gens dans la zone d'origine du pouvoir en place ? L'aéroport international d'Ollombo s'insère dans le projet de la Zone économique spéciale « Oyo-Ollombo ». Celui-ci prévoit le développement de nombreuses activités, notamment agro-industrielles issues de la ferme présidentielle, pour rendre la ville attractive économiquement et attirer de la main-d'œuvre (République du Congo, 2014).

Carte 10 : Répartition de la population congolaise en 2007 par localités :

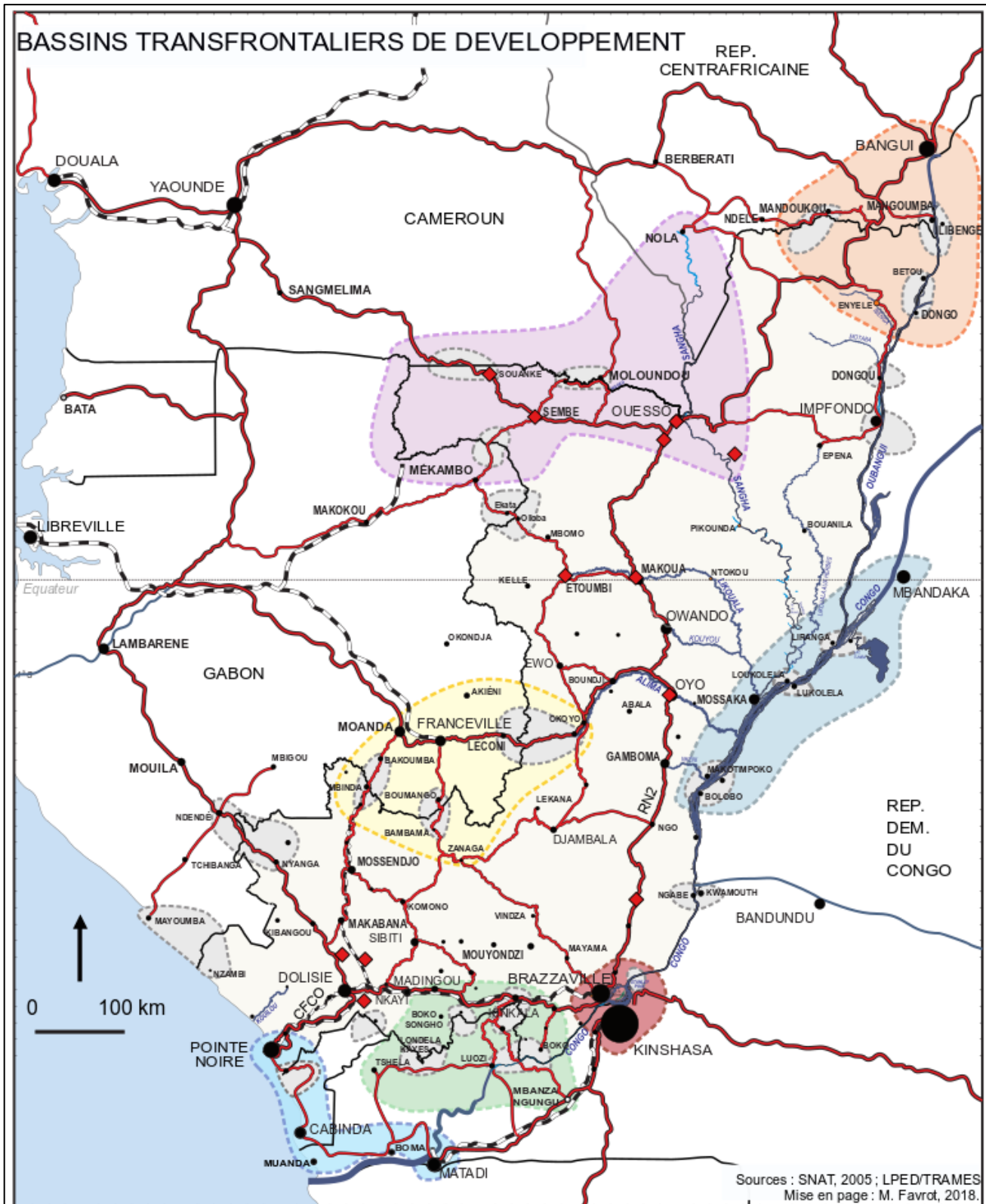
---

<sup>83</sup> Des cartes à échelle locale permettront dans la troisième partie de voir en détail la répartition de la population alentours de l'implantation de chaque entreprise.



Toujours sur cet axe de la RN2, les zones frontalières, lieux d'échanges importants avec le Cameroun, dynamisent le peuplement du nord du pays (autour de Ouesso). La culture du cacao a persisté dans ce département, même après la fin de l'organisation du commerce national au Congo (suppression des « Offices » qui avaient le monopole), grâce à la proximité du Cameroun (c'est en partie dans cette zone que la CIB-Olam et le gouvernement souhaitent redévelopper le cacao « congolais »). Les commerçants camerounais ont pris le relais dans les années 1990, achetant le cacao produit dans la Sangha, qu'ils exportent ensuite comme du cacao camerounais. Les échanges sont nombreux dans d'autres zones frontalières avec la RDC ou encore avec l'enclave du Cabinda, comme le montre la carte ci-dessous issue du Schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) de 2005 qui considère qu'il faut encourager les échanges dans ces « bassins transfrontaliers de développement » (Ministère du Plan, de l'aménagement du territoire, de l'intégration économique et du NEPAD, 2005). Il recommande ainsi la réhabilitation des voies de communication, notamment routes, voies ferrées et voies fluviales. La plupart de ces recommandations ont été exploitées par les programmes de développement comme le Pdarp de la BM.

Carte 11 : Bassins transfrontaliers de développement :



Bassins transfrontaliers de développement identifiés dans le SNAT (2005)

- |   |  |                                  |
|---|--|----------------------------------|
| Bassin Transfrontalier du Littoral      | Bassin Transfrontalier de la Sangha      | Routes (selon SNAT, 2005)        |
| Bassin Transfrontalier du Bas Congo     | Bassin Transfrontalier du Haut Ogoûé     | Voies Ferrées (selon SNAT, 2005) |
| Bassin Transfrontalier du Stanley Pool  | Bassin Transfrontalier du Moyen Congo    | Sites visités pendant la thèse   |
| Bassin Transfrontalier du Haut Oubangui | Périmètre d'Intégration Transfrontalière |                                  |

En dehors de ces zones particulières, l'essentiel de la population congolaise se situe toujours entre les deux principales villes qui se sont démesurément étalées : Brazzaville, la capitale politique et Pointe-Noire, le port pétrolier. Du fait des guerres passées et de l'instabilité qui persiste encore, les régions rurales les plus peuplées au sud sont de plus en plus contrastées entre des poches ou tronçons densément occupés et de vastes espaces sous-équipés et sous-aménagés, devenus répulsifs.

Le paradigme du sous-peuplement, analysé de manière critique et nuancée par Sautter dans sa thèse (1966), avait déjà été utilisé de manière récurrente au Congo à l'époque coloniale, pour justifier des politiques rurales qui ne se fondaient pas sur le monde paysan : pratiques d'encadrement coercitives, regroupements forcés d'habitants et concessions de terres communautaires considérées comme « non exploitées » à des entreprises privées dotées de pouvoirs sur les populations (Coquery-Vidrovitch, 1972; Gide, 1927). Les faibles densités locales semblent appeler des densités de plus en plus faibles, par le biais du sous-équipement et de l'enclavement, qui accentuent l'exode rural. Les jeunes délaissant les campagnes, le nombre d'actifs agricoles suit le même schéma et la production agricole issue de l'agriculture familiale aussi, puisqu'elle n'a pas connu d'amélioration technique notable en zone rurale. Le faible peuplement rural et l'exode vers les villes, tous deux anciens, interrogent sur les caractéristiques du milieu. Celui-ci est-il responsable de la faiblesse de l'agriculture entraînant une fuite des populations vers les villes ?

## **Conclusion Chapitre 2**

En 1989, Guichaoua concluait une partie de son ouvrage ainsi :

*« Notre analyse de l'évolution régressive de l'agriculture et de l'exode rural devient alors circulaire et ses termes demeurent globalement inchangés depuis une trentaine d'années : les diminutions des actifs, des productions agricoles, de la demande locale et des disponibilités monétaires se renforcent mutuellement. Et le manque de volonté d'investir en milieu rural, assez spontané de la part des classes dirigeantes urbanisées, s'en trouve sans cesse conforté : moins on investit, plus la situation s'aggrave, et plus elle s'aggrave, moins il est économiquement rentable d'y investir... L'Etat est pratiquement dans l'impossibilité de justifier des investissements d'infrastructures de base dans un espace vidé de toute sa substance humaine » Plan quinquennal 1982-1986. (Guichaoua, 1989)*

En 2019, des similarités de contexte persistent : la population congolaise est très majoritairement urbaine. L'agriculture congolaise reste une agriculture de subsistance peu outillée et ne permettant pas de subvenir à la demande alimentaire des villes. Le contexte social au Congo reflète les inégalités d'aménagement et de développement des territoires notamment entre les zones urbaines et zones rurales. Les conditions de vie étant difficiles en zones rurales, les quelques affectations de fonctionnaires n'aboutissent pas toujours à leur venue au village, ou, s'ils viennent, ils n'y emmènent pas leur famille, effectuant eux-mêmes des allées et venues constantes. Faute de moyens et aussi en raison du manque d'accès à l'électricité et à l'eau, professeurs et personnels de soin non-officiels sont rémunérés par les populations. L'enseignement technique, notamment agricole, souffre d'un manque de moyens et les cours pratiques ne sont pas dispensés. Le chômage est important en zone urbaine, car l'exode rural n'a pas été accompagné d'un développement du secondaire. L'Etat reste le principal employeur du pays. Ce qui pose problème lorsque ses comptes ne lui permettent plus de payer ses fonctionnaires. L'Etat congolais étant totalement dépendant de ses revenus pétroliers, cela se produit à chaque chute des cours du baril. Il se retrouve donc contraint de contracter des prêts auprès des bailleurs de fonds internationaux qui conditionnent leur octroi à l'application de leurs recommandations. L'Etat délaisse donc le développement des campagnes qui se vident de leurs populations et de leurs activités.



## Conclusion Partie 1

Le phénomène des acquisitions massives de terres se développe dans le contexte de l'économie libre de marché. L'agro-alimentaire étant un secteur de l'économie comme un autre, celui-ci se devait donc d'être ouvert à la libre concurrence. Les Etats doivent ainsi mettre en place des systèmes législatifs permettant de faciliter et de sécuriser ces investissements, qui passent notamment par la mise en place de réformes foncières. Facilitant, dans le cas de projet agro-industriels, l'accès au foncier. Mais les investissements étrangers à grande échelle ne sont pas des IDE comme les autres. La terre est une portion de territoire, chargée idéologiquement, conduisant à considérer le phénomène non plus comme un investissement mais comme un accaparement foncier. La charge émotionnelle de certains cas médiatiques a d'ailleurs conduit les bailleurs de fonds à recommander des guides de bonnes conduites, sans pour autant remettre en question la libéralisation du marché.

Le modèle de développement par le libre marché des institutions internationales a engendré un afflux d'investissements étrangers dans l'agriculture qui lui-même induit une financiarisation systématique des productions agricoles et des ressources foncières. Ceci a été rendu possible suite aux ajustements législatifs, comme la titrisation du foncier, mis en œuvre par les Etats pour favoriser l'arrivée des investisseurs étrangers. Si l'ampleur du phénomène des acquisitions massives de terres par des investisseurs étrangers est à nuancer, les enjeux sous-tendus sont de taille. Fonciers tant qu'alimentaires, ils renvoient à la crainte d'émergence de conflits, et cela plus encore dans des contextes de fort accroissement démographique.

Dans le cas du Congo, les faibles densités semblent bien appeler - par le sous-équipement et l'enclavement qui accentuent l'exode rural - des densités encore plus faibles (de la même manière que « *les densités appellent les densités* » Fanchette, (1999)). Malgré des politiques récentes, ces dix dernières années de réalisation de grands travaux d'aménagement, la réalisation de la route nationale du nord au sud du pays et la relance de certaines plantations industrielles, les flux de populations ne se sont pas inversés.

Au Congo, la combinaison du faible peuplement, du déclin agricole, de l'exode rural, de l'accès à la rente pétrolière depuis 1974 et d'une économie dirigée, a achevé la

déstructuration de l'agriculture paysanne (Guichaoua, 1989). Plutôt que d'investir dans le développement de l'agriculture paysanne, l'État a laissé libre cours aux importations qui ont pris en charge l'approvisionnement des marchés urbains. Face à la fluctuation des cours du pétrole et dans le cadre du Plan national de développement, la présidence de la République a fixé la relance de l'agriculture comme une priorité pour diversifier l'économie et accélérer sa croissance (République du Congo, 2011). Pour ce faire et conformément aux recommandations des institutions internationales, l'État a choisi de confier le renforcement du secteur agricole à des investisseurs étrangers.

La stratégie des pays dépendants de leurs importations pour approvisionner leur marché réside dans l'augmentation de la production alimentaire nationale via l'intervention d'investisseurs extérieurs et/ou par l'intensification de la production paysanne. Elle repose sur des politiques d'aménagement du territoire, de peuplement et de financement. Au Congo, les politiques d'aménagement du territoire du Congo alimentent toujours le débat sur la paysannerie « peuplante » contre l'agro-industrie « dépeuplante ». En 2005, le Schéma national d'aménagement du territoire recommandait à la fois le développement de l'agro-industrie pour le secteur de l'élevage et le soutien à l'agriculture paysanne pour le maraîchage. Tandis qu'en 2016, le président appelait les membres du gouvernement à un « retour à la terre », les invitant à investir leurs émoluments dans l'agriculture (compte rendu du conseil des ministres du 29 juillet 2016, Mougalla publié dans *Les dépêches de Brazzaville* du 01 août 2016).

## **PARTIE 2 – EVOLUTION DES POLITIQUES AGRICOLES ET FONCIERES EN REPUBLIQUE DU CONGO**

Il s'agit ici d'opérer à la fois un retour sur l'histoire de l'agriculture au Congo, mais aussi de revenir sur l'évolution de la gestion du foncier. Plus particulièrement, cette partie s'attache à retracer dans l'histoire du Congo, le rôle joué par les sociétés étrangères dans l'agriculture congolaise. Car si le phénomène des accaparements s'inscrit aujourd'hui dans la mondialisation, il n'est pas nouveau en République du Congo, comme dans de nombreux pays colonisés. Nous nous intéresserons à la manière dont les politiques agricoles les ont systématiquement favorisés depuis la colonisation. Nous verrons les raisons contribuant à expliquer pourquoi ces entreprises ont majoritairement fait faillite. Cette spirale de l'échec explique en partie l'état de délabrement dans lequel se trouve aujourd'hui l'agriculture congolaise que nous avons décrite plus haut.

La dynamique des politiques agraires ne saurait être traitée sans l'analyse de la gestion des terres, car les stratégies territoriales s'expriment à travers les principes de gestion du foncier, à travers le statut, mais aussi les règles d'accès à la terre. Cette partie sur le foncier rural congolais permet de voir en quoi la gestion du foncier en République du Congo est cette fois-ci « classique ». L'hypothèse de cette partie est que l'inefficacité des politiques agricoles et foncières en matière d'amélioration et d'intensification de la production agricole résulterait des stratégies gouvernementales en cours depuis la colonisation.

Cette partie retrace les politiques agricoles et foncières de l'époque moderne du Congo. Les faits politiques marquants qui se sont produits au cours de cette période dans le pays sembleraient expliquer l'état actuel de l'agriculture congolaise.



## CHAPITRE 3 - LES POLITIQUES AGRICOLES : DE LA COLONISATION A L'ENTRE-DEUX

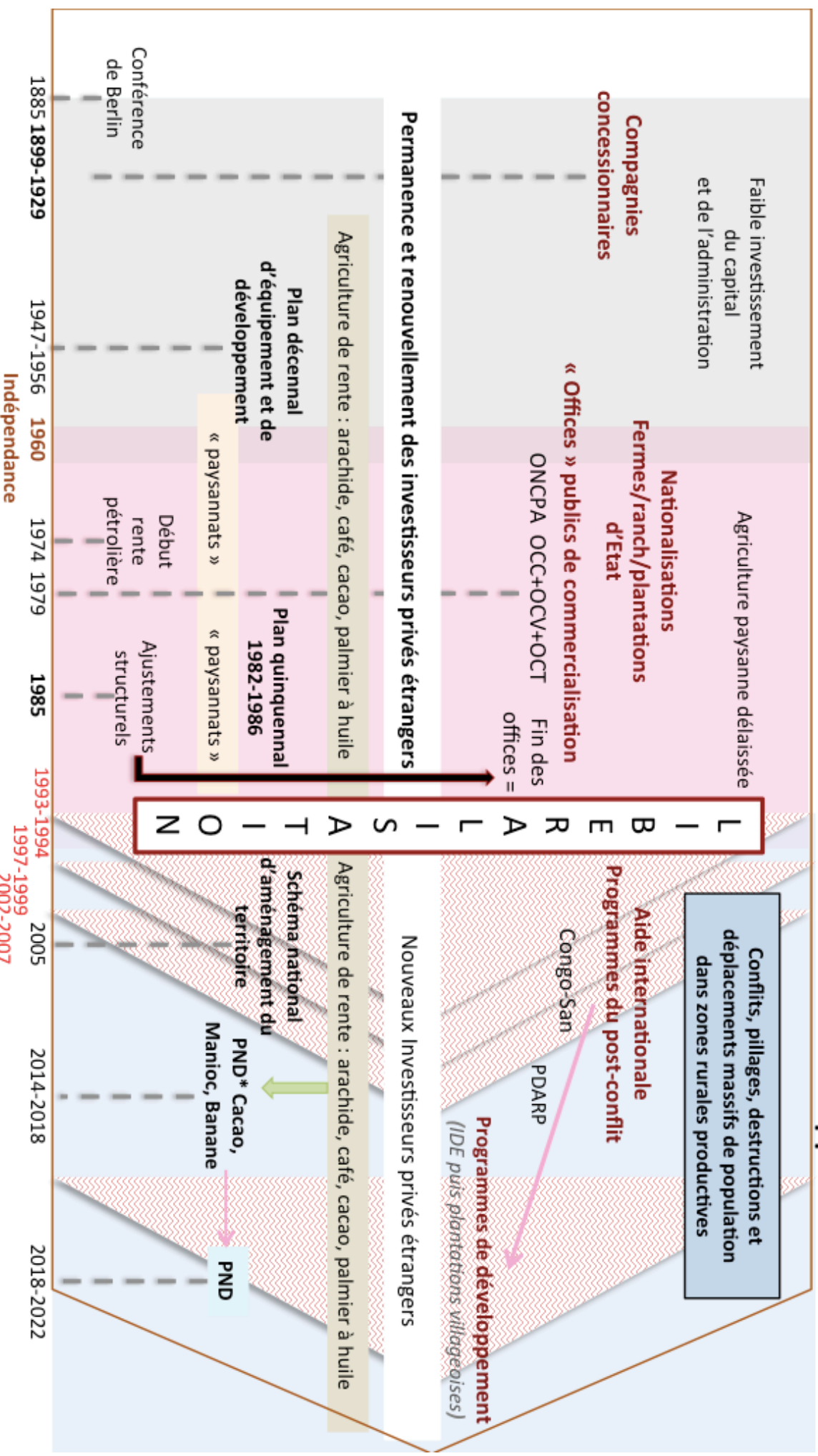
Tout comme l'évolution du peuplement au Congo, la situation de l'agriculture congolaise actuelle résulte de l'imbrication de plusieurs facteurs historiques. Ce chapitre montre comment les politiques agricoles ont systématiquement privilégié l'agriculture industrielle, tant à travers les investissements privés qu'avec les plantations de rente, au détriment de l'agriculture paysanne rurale. Ces politiques ont ainsi déstructuré le secteur et contribué à l'effritement du tissu rural. Depuis la colonisation, les initiatives des administrations successives pour pallier la faible productivité s'inscrivent dans la lignée de politiques commerciales privilégiant des modèles d'entreprise. L'agriculture paysanne extensive a été délaissée. La dépendance aux importations alimentaires s'est donc accrue au fur et à mesure que la production agricole a diminué. Aucun système agricole n'a pris en compte l'agriculture paysanne ni le système des compagnies concessionnaires sous la colonisation, ni le système socialiste, ni le système libéral imposé par les institutions internationales lors des ajustements structurels. Cette partie récapitule ces politiques agricoles mises en place au cours de l'histoire moderne du Congo, qui sont représentées dans la frise suivante.

Figure 9 : Frise des politiques agricoles au cours de l'histoire moderne du Congo

## Période coloniale

## Période socialiste

## Entre Guerres, Post-conflit et Développement



ONCPA = Office national de commercialisation des produits agricoles  
OCC = Office du café et du cacao  
OCV = Office des cultures vivrières  
OCT = Office congolais du tabac

### *3.1. La période coloniale, mainmise des entrepreneurs privés sur la production*

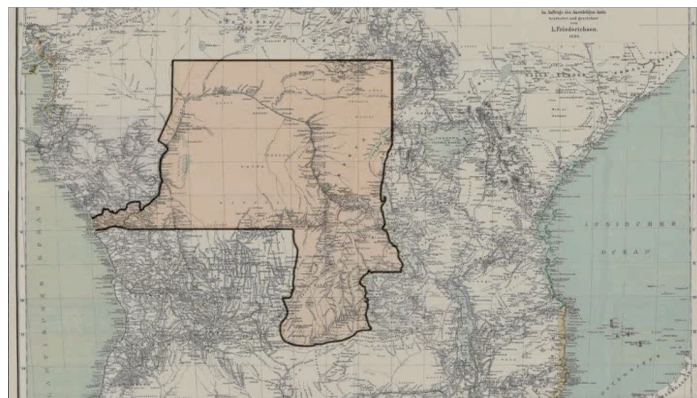
La « course au clocher impérialiste » ou « scramble » vers l'Afrique, s'est accélérée autour des années 1880 (Mbokolo, 2004). Auparavant, la présence européenne était ancienne, mais restait marginale sur le continent africain. En dehors des échanges économiques, principalement basés sur la traite négrière, les Africains étaient « indépendants ». Le Royaume-Uni occupait l'Égypte, la France la Tunisie. La conquête se mut alors en compétition, particulièrement entre la France et le Royaume-Uni. Les expéditions des explorateurs attisaient les rivalités entre les États : les expéditions anglaises étaient menées par Livingston puis Stanley, Peters effectuait celles pour l'Allemagne, tandis que Brazza partait pour le compte de la France sur les rives du Congo (Gemeaux & Lorin, 2014). Il fut le premier à faire signer un traité de protectorat dans lequel un roi, le roi Ilo, *Makoko*<sup>84</sup> des Batékés, cédait ses terres pour l'établissement d'une station française, pacifiquement. Ce fut le moment pour Bismarck, le chancelier allemand, d'intervenir et de proposer de régler à Berlin, les litiges qui s'accumulaient. (Mbokolo, 2004)

La conférence de Berlin, une « manipulation de diplomates » (de Maximy, 1995) organisée par Bismarck entre novembre 1884 et février 1885, avait notamment pour objectif la mise en place du modèle commercial dans le bassin du Congo : le fleuve est neutre et constitue une zone de libre-échange commercial. Cette première conférence internationale dédiée à l'Afrique, à laquelle aucun représentant du continent concerné ne participa<sup>85</sup>, avait pour principal objectif la définition de la zone de libre-échange, il a donc fallu déterminer les limites du bassin du Congo en question. Si le partage de l'Afrique entre les puissances coloniales n'était pas exactement à l'ordre du jour et ne figurait pas dans les actes (les explorations étant encore en cours), le sujet occupa une part importante des discussions (Alcandre, 2016). Les premières esquisses de frontières y furent tracées le long de méridiens.

---

<sup>84</sup> Terme signifiant chef coutumier ou roi sacré des Téké (Bazenguissa-Ganga, 2014).

<sup>85</sup> Liste des pays participants : « un premier cercle de pays plus directement concernés : l'Angleterre, le Portugal, la France, l'Allemagne auxquels il faut ajouter la Belgique, les Pays-Bas, les États-Unis, l'Espagne, puis un second cercle de pays destinés à « confirmer l'assentiment général » : l'Autriche-Hongrie, la Suède-Norvège, le Danemark, l'Italie, la Turquie et la Russie » (Alcandre, 2016).



Carte 12 : Zone de libre-échange, tracé rouge (à gauche) et limites du bassin du Congo (ci-dessus) tels que définis lors de la Conférence de Berlin en 1885<sup>86</sup>

L'objectif économique s'est caché derrière le prétexte d'une mission civilisatrice, théorisée par Jules Ferry, qui a entériné l'interdiction et la répression de l'esclavage dans le bassin du Congo. Mais pour administrer à moindre coût les immenses territoires concernés, les mettre en valeur et exploiter les ressources qui s'y trouvaient, les importants besoins en main-d'œuvre bon marché ont conduit à la mise en place du travail forcé (interview Achille M'Bembé dans Calmettes, 2011).

Le dernier objectif de la conférence était de fixer les règles à observer pour les occupations futures qui interviendraient sur les côtes africaines (Calmettes, 2011). La période de la conférence correspond au « scramble for Africa » ou à la « ruée sur les terres africaines ». Jusque-là, seuls les pourtours du continent étaient occupés par les Occidentaux. La conquête de l'intérieur faisait craindre la rupture de l'équilibre des puissances en Europe à la fin de la guerre de 1870. L'abolition des barrières douanières et des taxes ainsi que l'élaboration des règles de prises de possessions de nouvelles terres devaient permettre de garantir la stabilité. Ainsi, il faudrait désormais être en mesure de décrire les territoires découverts, mais aussi montrer sa capacité d'administration aux autres puissances coloniales afin d'en revendiquer la possession. Les diplomates réunis à la conférence

<sup>86</sup> Cartes issues du documentaire intitulé « Berlin 1885, la ruée sur l'Afrique » (Calmettes, 2011).



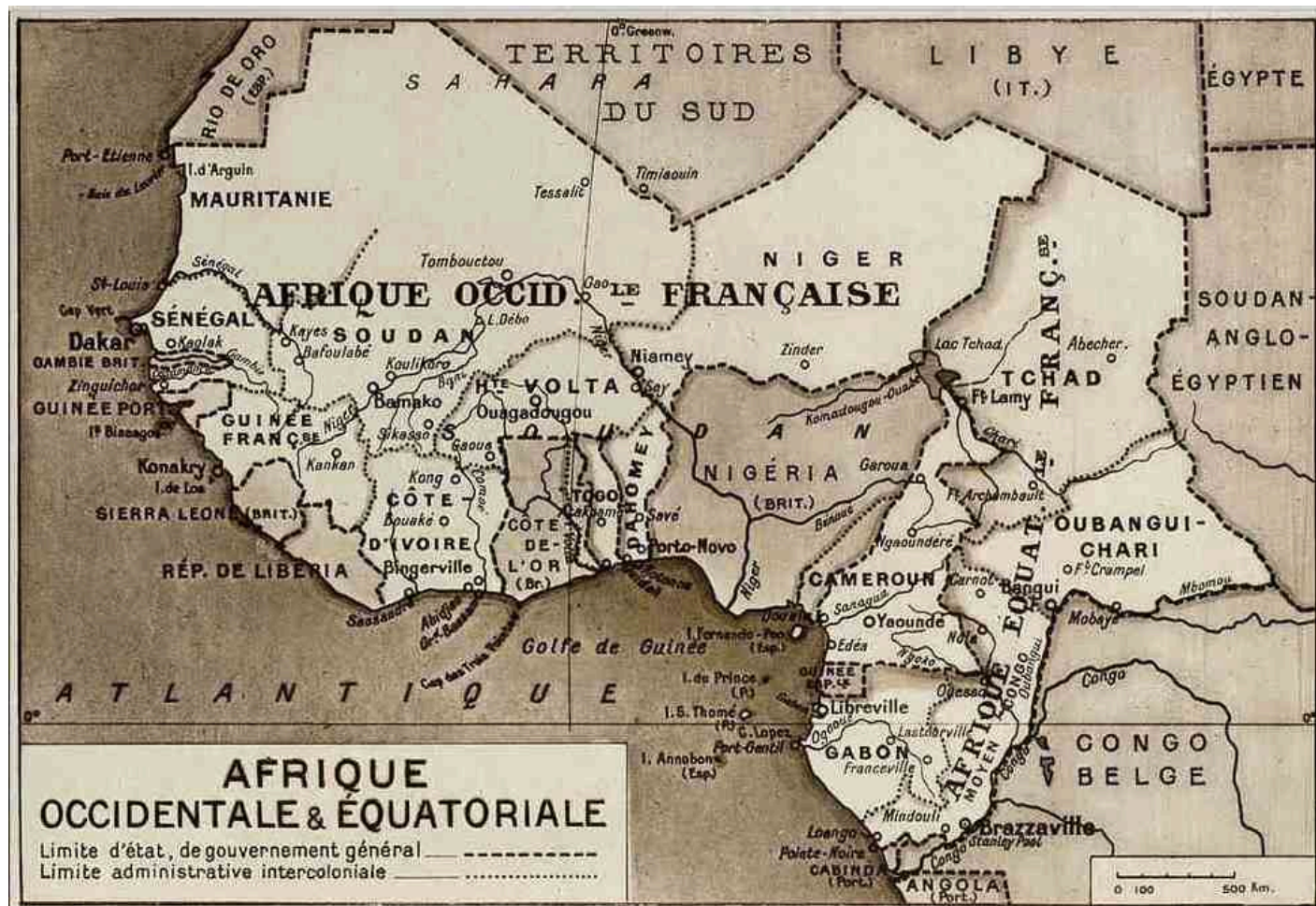
apparaissent démunis face aux enjeux qu'ils affrontent, ignorant tout du continent en question, illustrant l'absence de planification de la colonisation (Calmettes, 2011).

Finalement, la conférence semble avoir été réunie pour satisfaire l'appétit du roi des Belges à l'égard du continent africain (de Maximy, 1995). Ce dernier, officiellement par l'intermédiaire de son association scientifique, l'Association internationale du Congo (AIC), prit en charge d'organiser sous couvert « d'ouverture à la civilisation » et au commerce du bassin du Congo. Ce territoire lui fut attribué, à titre individuel, comme « Roi souverain » dans l'attente d'une mise en ordre pour une répartition ultérieure. Tout ceci se fit sans aucune prise en compte des situations de pouvoir et des spécificités culturelles de l'Afrique centrale de cette époque (Alcandre, 2016). Léopold II ne respecta que peu de temps ses engagements : à l'intérieur, l'Etat réquisitionna les terres non cultivées et le libre-échange ne fut jamais instauré, le commerce de l'ivoire resta sous sa coupe. La dépense que représentait la mise en exploitation du territoire et le coût de la ligne de chemin de fer vantée par Stanley, encouragèrent Léopold II à mettre en place par l'intermédiaire de sociétés privées, une organisation brutale de la culture du caoutchouc (Wesseling, 2002). Le système léopoldien reposait sur trois piliers : l'ivoire, le caoutchouc et le travail forcé qui laissaient libre cours aux exactions commises par les sociétés privées, dont la puissante Compagnie du Congo pour le commerce et l'industrie, plaçant ainsi le Congo « au cœur des ténèbres » africaines (Conrad, 1925; Mbokolo, 2004). Ce scandale de l'histoire coloniale moderne, dit du « caoutchouc rouge », poussa la communauté internationale à réclamer la fin de l'indépendance de l'Etat de Léopold II qui fut donc repris en 1908 par l'administration belge. Si la Conférence de Berlin n'a pas directement tracé les frontières en Afrique, elle a toutefois fixé les conditions du « partage de l'Afrique » entre les puissances européennes, en instaurant les règles juridiques, diplomatiques et commerciales de l'entreprise de domination européenne sur le continent (Alcandre, 2016). Finalement, de « civilisation », les peuples colonisés ont connu l'esclavage, car le seul objectif des colons était la maximisation des profits tirés des ressources grâce à l'exploitation de la main-d'œuvre locale. Le système d'exploitation des ressources naturelles au Congo « Belge » sous le régime de Léopold II, a servi de modèle en de nombreux points en Afrique Équatoriale Française : mise en place du travail forcé pour exploiter à moindre coût, faible investissement, construction d'une ligne de chemin de fer pour exporter les ressources vers la métropole.

### 3.1.1- Le système des compagnies concessionnaires en Afrique Équatoriale Française

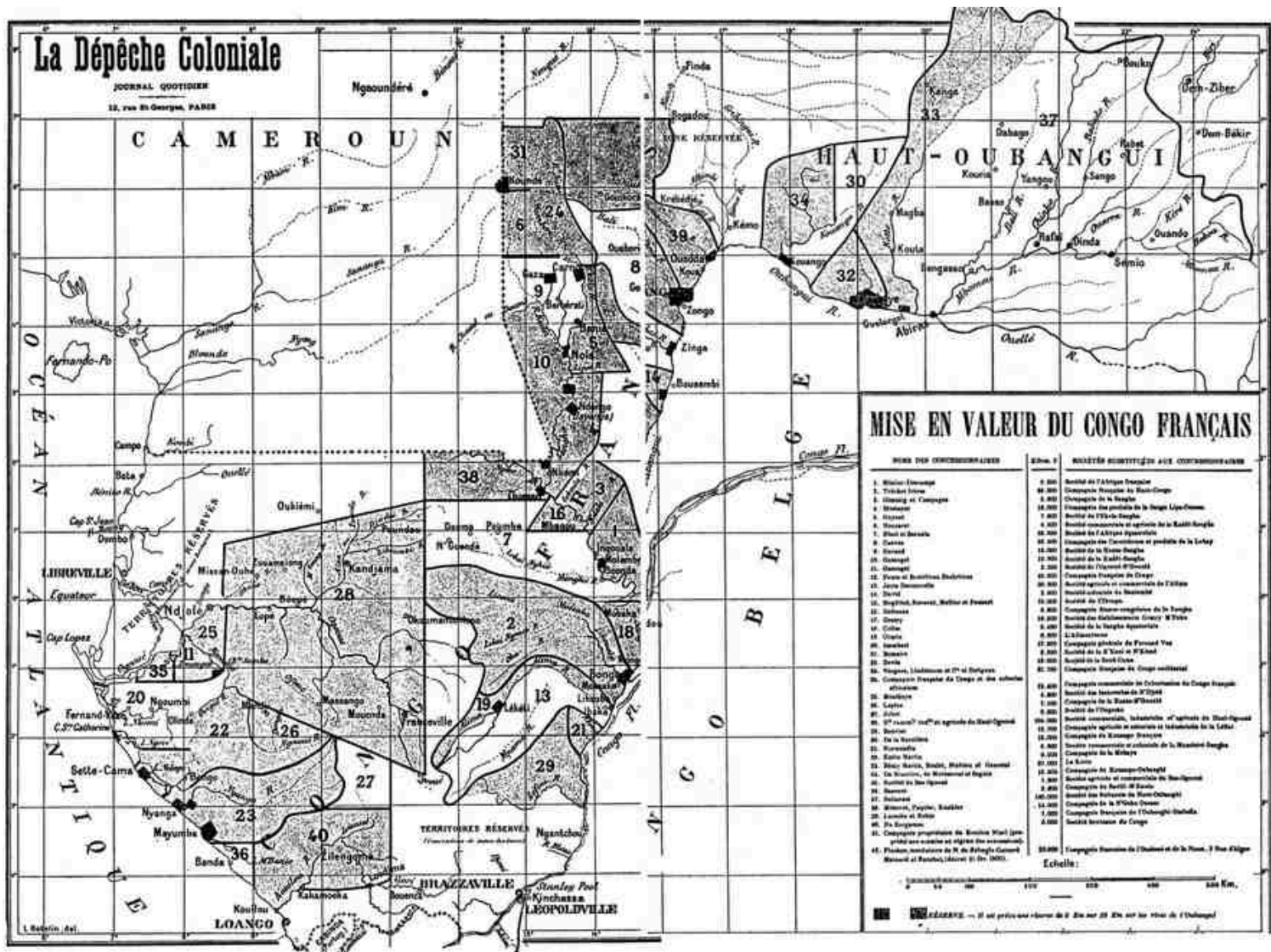
Carte 13 : Afrique Occidentale et Équatoriale Française après 1900

Source : <http://www.africa-onweb.com/media/cartes/AOF-AEF.jpg>



Le mode particulier de gestion des colonies françaises équatoriales a eu de forts impacts sur le peuplement de l'actuelle République du Congo. Le modèle économique des états coloniaux reposait sur l'espoir de profits rapides avec peu d'investissements internes en dehors des voies d'évacuations des produits tropicaux, voies ferrées, ports et pistes (Coquery-Vidrovitch & Moniot, 1992). L'opinion française alors hostile au gaspillage, voulait des colonies autosuffisantes, sur le modèle du système léopoldien voisin (Mbokolo, 2004). L'appropriation des territoires se cantonnait jusque-là aux traités. En 1898-1899, l'Etat français confia donc pour trente ans l'administration de l'Afrique Équatoriale Française de 775 000 km<sup>2</sup> à une quarantaine de sociétés privées contre l'exploitation de ces ressources

(Coquery-Vidrovitch, 1972 ; voir Carte ci-dessous). Les communautés paysannes qui s'y trouvaient avaient été de fait, expropriées. La plus petite compagnie reçut 1200 km<sup>2</sup> et la plus grande 140 000 km<sup>2</sup>. Il était attendu de ces « entreprises coloniales » qu'elles mettent en place le commerce des produits de chasse et de cueillette, qu'elles avancent dans la prospection des ressources et qu'elles prennent en charge la réalisation des infrastructures (Mbokolo, 2004).



Carte 14 : Répartition des compagnies concessionnaires en AEF (La Dépêche Coloniale dans Coquery-Viderovitch)

Pour Coquery-Vidrovitch (1992), cette période constitue jusqu'à la Première Guerre mondiale, ce qu'elle qualifie d'« économie de pillage », basée sur le travail forcé et les cultures obligatoires. Ces compagnies à monopole d'exploitation pouvaient s'étendre sur

plusieurs milliers de kilomètres carrés. Elles étaient autorisées à investir, à valoriser et à gérer des territoires et leurs habitants, là où la métropole ne pouvait intervenir directement, notamment pour des motifs d'inaccessibilité. Elles se contentaient de faire récolter les ressources, notamment le bois et le latex par des « *indigènes* » sous-payés et maltraités, en échange de marchandises importées de mauvaise qualité et surévaluées et de confisquer aux chefs de tribus leurs trésors en ivoire (Commission d'enquête du Congo, 2014; voir l'extrait d'archive ci-dessous).



Extrait d'archive 1 : Carte postale d'achat de l'ivoire au siège de la compagnie des frères Tréchet en 1897 (collection J. Audema)

Ceux qui ne participaient pas volontairement étaient redevables d'un impôt de capitation<sup>87</sup>, payable en produits de cueillette. Ces compagnies, strictement commerciales dans les faits, ne firent aucun investissement et les bénéfices annuels étaient entièrement

<sup>87</sup> L'impôt de capitation, ou impôt indigène consistait en une contribution obligatoire que les peuples colonisés devaient verser au colonisateur. Il reposait sur chaque adulte en état de travailler. Dont le taux était de 1 à 3 francs par individu ou de 2 à 6 francs par case mis en place par l'administration française dans toutes ses colonies (arrêté local du 11 février 1902 cité par (Jeaugeon, 1961). Cet impôt se heurta à la résistance des populations.

reversés aux actionnaires (Coquery-Vidrovitch & Moniot, 1992). Le manque de capitaux et la faible population justifiaient un régime de contrainte et de terreur : de nombreuses exactions à l'encontre des habitants et chefs de villages ont été dénoncées par Savorgnan de Brazza lui-même lors de sa mission en 1905. Mais le rapport rédigé par le Ministère des Colonies à partir des archives de la mission, Brazza étant décédé à Dakar lors de son retour du Congo, ne fut pas publié par le gouvernement au nom de la « raison d'Etat » (Coquery-Vidrovitch, 2014). Un exemplaire fut retrouvé en 1965, mais ne fut publié pour la première fois qu'en 2014 (Commission d'enquête du Congo, 2014). Vingt ans après le décès de Brazza, le rapport n'ayant pas été publié, Gide était parti au Congo dans un voyage qui devait être d'agrément. Établissant un constat similaire, il y resta pour pouvoir récupérer des témoignages des exactions commises par l'administration coloniale et les compagnies concessionnaires qu'il relata dans son célèbre « Voyage au Congo » (Gide, 1927). Son compagnon de Voyage, le futur réalisateur Marc Allégret, tourna durant leur voyage en 1925 le documentaire « Voyage Au Congo » (Allégret, 1927). L'ouvrage et le documentaire de Gide et Allégret furent suivis du reportage d'Albert Londres intitulé « Terre d'ébène »<sup>88</sup>, dans lequel le journaliste dénonce quant à lui, le traitement des ouvriers participant à la construction du chemin de fer (Londres, 1929). La publication de ces récits bouleversa la métropole, des débats eurent lieu et la fin des compagnies concessionnaires fut entérinée.

---

<sup>88</sup> Paru un an auparavant dans les colonnes du Petit Parisien sous le titre *Quatre mois parmi nos Noirs d'Afrique*.

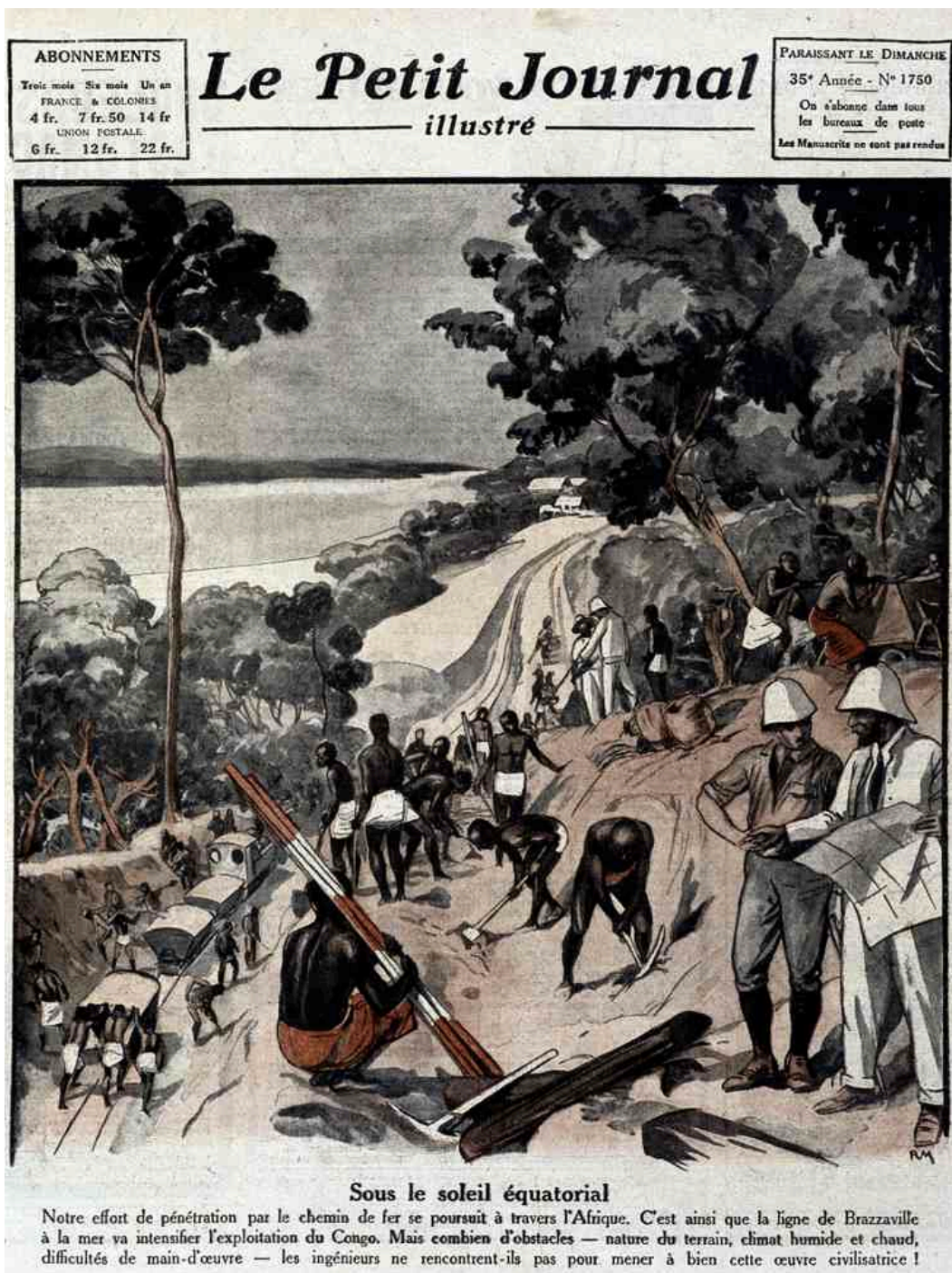


Extrait d'archive 2 : Carte postale tournant en dérision l'enquête menée par Brazza en 1905 (Journal Les Corbeaux).

Pour Coquery-Viderovitch (1972), la colonisation a rompu un fragile équilibre interne des sociétés et économies « traditionnelles ». Elle qualifie le système de « désastre humain » responsable de « véritables crimes contre l'humanité » et insiste sur « le poids exercé par les intérêts privés sur la politique coloniale ». L'économie coloniale ne sortit de sa « médiocrité » qu'avec la

mise en place d'une technicité accrue dans des activités adaptées à la faible population. Le Congo léopoldien fut davantage rentable en raison de l'important investissement personnel du roi dès 1885.

Cette économie coloniale reposait sur l'exploitation des ressources naturelles. Les voies de communication constituèrent les principaux investissements, au prix de nombreuses exactions. La construction des 500 km de voie ferrée du chemin de fer Congo-Océan fit au moins 20 000 victimes entre 1921 et 1934 sur les 127 000 travailleurs recrutés de force à travers toute l'AEF de maladies liées aux conditions de vie, de travail et de ravitaillement comme des infections pulmonaires et des dysenteries (Sautter, 1967).



Extrait d'archive 3 : Construction du chemin de fer Congo-Océan. Le Petit Journal Illustré

(1924)

### ***3.1.2- Chute des compagnies, maintien de colons peu entreprenants à la tête des exploitations***

En 1929, à l'expiration du système des compagnies concessionnaires, seules deux des quarante compagnies de l'ancienne AEF avaient survécu au Congo. Cela n'a pas

empêché l'apparition, à cette époque, des grandes productions de rente du pays comme le café, le cacao et les palmeraies. Pour Coquery-Vidrovitch (1972), l'AEF est restée entre les mains d'un petit nombre de colons, sans esprit d'entreprise, et dont l'inertie a paralysé la vie économique du pays. Selon elle, l'absence de crédits et l'insuffisance du personnel, de l'organisation et du contrôle ont condamné le système à l'échec, car « *ils [les colons] étaient sans recours devant l'immensité du territoire, les obstacles naturels et le sous-peuplement* ». L'échec est global, puisque si les territoires et les sociétés ont été déstructurés, les sociétés concessionnaires n'en ont finalement pas tiré de profits durables. En République du Congo, seule l'industrie sucrière, Société Industrielle et Agricole du Niari (SIAN), aujourd'hui Somdiaa, résiste depuis 1929.

La grande crise des années 1930 impacta les produits coloniaux dont les cours chutèrent et les exportations diminuèrent de près de deux tiers. En AEF, le recours au métayage<sup>89</sup> fut alors préféré pour un temps, les paysans subissant ainsi seuls la baisse des prix. (Coquery-Vidrovitch & Moniot, 1992)

Pendant la Seconde Guerre mondiale, l'AEF ralliée à la France Libre participa à l'effort de guerre et accueillit en 1944 la conférence de Brazzaville. Cette conférence qui réunit l'administration coloniale autour du gouvernement d'Alger, ébaucha les grandes lignes du programme de réformes amorçant les démarches vers la décolonisation (Coquery-Vidrovitch & Moniot, 1992). Au sortir de la guerre, l'intérêt pour les territoires africains connaît un renouveau, marquant une reprise de l'activité et de l'investissement. Un Plan décennal d'équipement et de développement, avec un volet agricole, fut adopté pour la période : 1947-1956. En effet, à la sortie de la guerre, la France cherchait des sources d'approvisionnements alimentaires. Le plan décennal prévoyait un développement particulier pour la Vallée du Niari, c'est le « rush sur la vallée » (Sautter, 1966). Dans la Cuvette, les Européens et leurs capitaux sont directement engagés, tandis que dans la vallée, une autre voie est privilégiée, « bien plus originale que la création de palmeraies ou le drainage commercial » (Sautter, 1966), une agriculture et un élevage sont développés au moyen de machines et d'un pastoralisme extensif pour pallier la rareté de la main-d'œuvre.

---

<sup>89</sup> Métayage : « *Contrat par lequel le propriétaire ou l'usufruitier d'un bien rural le donne à bail pour une durée déterminée à un preneur qui s'engage à le cultiver contre partage des fruits et des pertes.* » Larousse.fr



Dans les années 1950, des formes de « paysannat administratif » dédiées aux cultures de rente comme le café, le cacao et les palmiers à huile se développent dans le pays comme à Souanké (Sangha), Divénié (Niari) ou Komono (Lékoumou). Le haut-commissariat de l'AEF modifie ainsi sa politique d'encadrement de l'agriculture locale pour renforcer la productivité (regroupement et formation) et passe des sociétés indigènes de prévoyance au paysannat administratif (Guichaoua, 1989; Nimbi, 1987; Soret, 1953a). Tandis que de nombreuses sociétés privées de grandes cultures mais aussi d'élevage, notamment bovin, ovin et porcin, se sont installées sur des concessions de plusieurs milliers d'hectares. L'élevage extensif de bovins trypano-tolérants (race N'Dama et Lagunes) se développa dans la Vallée du Niari et sur les plateaux de bordure où les effectifs passèrent de 3 000 à 7 000 têtes entre 1953 et 1955 (Auger, 1976). Les productions étaient essentiellement expédiées par le train, à destination des marchés urbains de Brazzaville et Pointe-Noire (Vennetier, 1966). Pour Auger (1976), les investissements agricoles pendant la colonisation furent principalement le fait d'un colonat européen dans la Vallée du Niari (grande culture mécanisée d'arachide, de paddy et élevage), mais surtout de grandes sociétés capitalistes : plantations de canne à sucre de la Société industrielle et agricole du Niari (SIAN) de 3 500 hectares à Jacob (aujourd'hui Nkayi), de plantes à fibres de la Société des Fibres Coloniales (SOFICO) à Malolo dans la Vallée du Niari et une nouvelle plantation de palmiers à huile de la Compagnie française du haut et du bas Congo (CFHBC) de 3 000 hectares dans la Sangha.

L'exemple de la faillite de la CFHBC (qui correspond à la fusion des compagnies créées en 1899, Tréchet-Frères), illustre bien les limites des modèles coloniaux. La compagnie a développé la culture « européenne » du palmier à huile, c'est-à-dire à échelle industrielle, dès les années 1920, l'exploitation de la production « naturelle » ayant débuté dès la création de l'entreprise (Munier, 1957). Lors de l'abolition du portage sur de longues distances, le système qui reposait beaucoup sur ce mode de transport gratuit, a enregistré une chute de la productivité des huileries, car elles ne récupéraient plus assez de régimes de palme (Munier, 1957). Dans les années 1950, l'économie de la région reposait pourtant beaucoup sur cette production comme le montrent ces tableaux tirés de la thèse de Munier (1957).

L'IMPORTANCE DU PALMIER A HUILE DANS L'ECONOMIE DE LA REGION

Comme il a été dit précédemment, le palmier à huile constitue la base de l'économie du pays. L'examen du tableau de la valeur comparée des principales productions commercialisées, que nous avons établi pour les années 1954-1955, le démontre amplement :

	1954			1955		
	Tonnage	Valeur	%	Tonnage	Valeur	%
Huile de palme	2.180	87 M	70,7	2.074	83 M	69,1
Palmites	1.942	25 M	20,3	1.813	23 M	19,2
Caoutchouc	160	3 M	2,5	102	2 M	1,6
Tabac	100	8 M	6,4	149	12 M	10
		123 M			120 M	

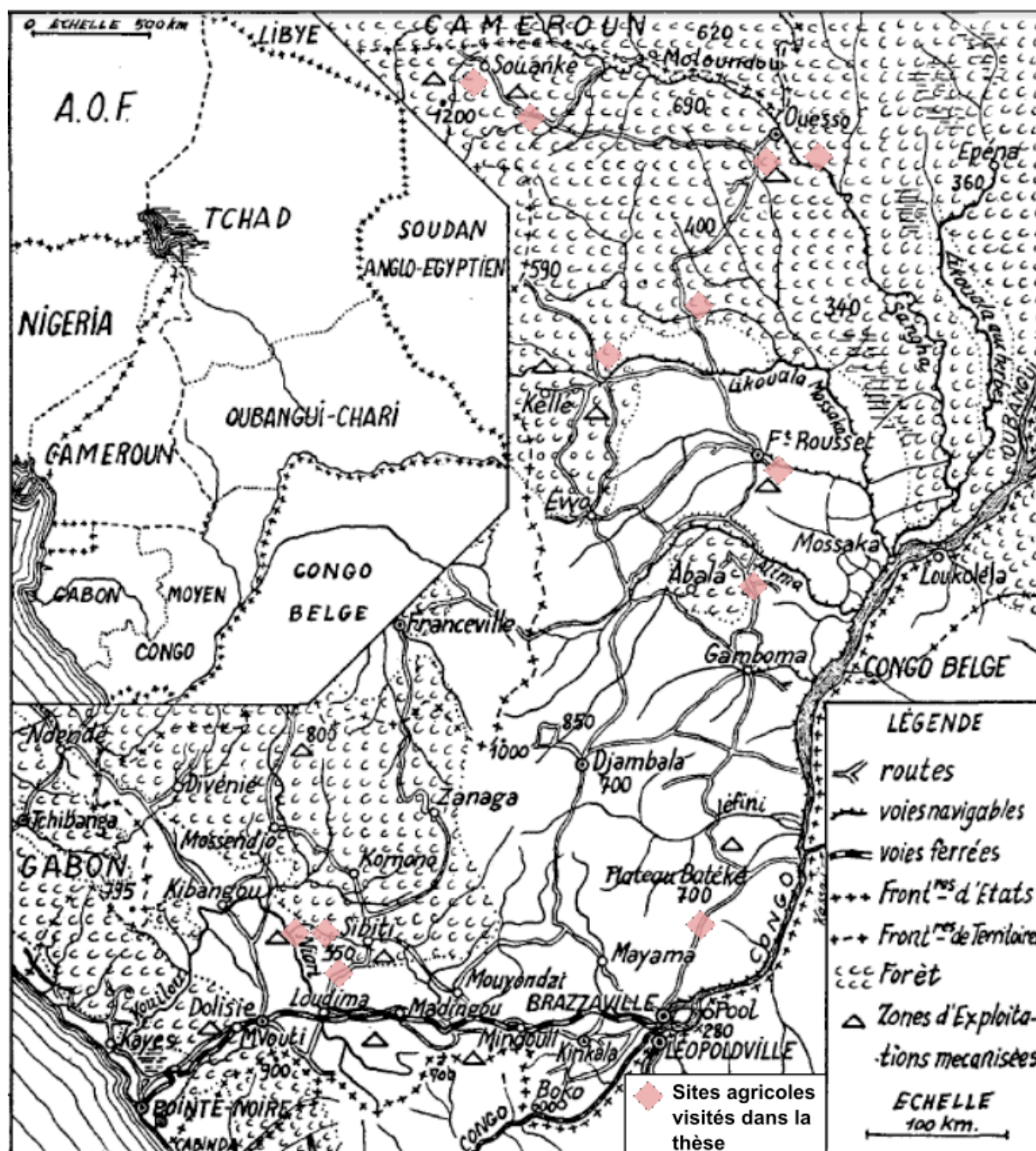
La production de la palmeraie africaine d'une part, et de la palmeraie européenne d'autre part, se répartit ainsi pendant cette période :

	1954			1955		
	Tonnage	Valeur	% (1)	Tonnage	Valeur	% (1)
Huile P.Pr.Afri	1.493	60 M	48,8	1.454	58 M	48,3
Pr.Euro	687	27 M	21,9	620	25 M	20,8
Palmites Pr.Afri	1.788	23 M	18,7	1.663	21 M	17,5
Pr.Euro	154	2 M	1,6	150	2 M	1,7
Total .....		112 M	91,0		106 M	88,3

- (1) % valeur totale toutes productions.

Extrait d'archive 4 : L'importance du palmier à huile dans l'économie de la région (Munier, 1957)

Dès les années 1940, Harroy soulignait dans sa thèse intitulée *Afrique, terre qui meurt: la dégradation des sols africains sous l'influence de la colonisation* (Harroy, 1944), que l'appauvrissement de la végétation et de la fertilité des sols par l'érosion était dû à une agriculture désordonnée, au déboisement et aux feux de brousse. Dans ce travail, il annonçait qu'un jour proche, les Africains n'auraient plus de terres assez fertiles pour assurer leur alimentation. Certains comme Hauser (1954), étaient persuadés qu'il fallait mécaniser l'agriculture en Afrique et que dans ces zones tropicales, « *le sol est propice à la motoculture sur des centaines de milliers d'hectares* », mais reconnaissait que celle-ci aurait un impact sur l'organisation sociale. Il considérait que « *les Noirs* » n'en étaient « *pas à un stade d'évolution où ils sauraient mettre seuls leur pays en valeur selon des techniques modernes* » et qu'il fallait « *un Blanc* » pour diriger les opérations (Hauser, 1951, 1954). Cependant il revendiquait une éducation pour tous organisée par l'Etat et ajoutait qu'il fallait une véritable symbiose, « *une fusion entre les deux grands groupes ethniques* » pour une société congolaise mixte harmonieuse, sans dominant ni dominé (Hauser, 1951, 1954).



Carte 15 : Exploitations mécanisées au Moyen-Congo (Hauser, 1954)

Chevalier (1951) quant à lui, à partir de ses observations de terrain au Moyen Congo affirmait : « on sait que les terres d'Afrique tropicale sont presque partout peu fertiles, par elles-mêmes, mais autrefois les Noirs savaient les ménager en pratiquant une agriculture avec jachères arborées à longue révolution. » Il déplorait alors la progression des savanes par rapport à ses précédents voyages, 50 ans auparavant. Aussi pour lui, les entreprises agricoles « devront coûter plusieurs milliards » et il émettait de sérieuses réserves quant à leur réussite. Notamment en ce qui concerne la culture mécanique de l'arachide dans la

Vallée du Niari, ou encore les essais de colza. Une quarantaine d'anciens combattants venus monter la ferme d'Aubeville près de Madingou, eurent des déconvenues agricoles presque chaque année, ils affirmaient que sans irrigation ni apport d'engrais, il était impossible de réaliser de bonnes récoltes. Ils envisageaient même d'avoir recours aux longues jachères. Pour Chevalier (1951), les seules cultures qui donnaient de bons résultats étaient celles produites sous couvert forestier : l'hévéa et le palmier à huile. Selon lui, les actions à mener pour l'amélioration des rendements agricoles consistent à « *lutter contre l'érosion et les feux annuels allumés, enfin il faut améliorer les conditions de vie des paysans noirs de ces régions, qui vivent très pauvrement et tendent de plus en plus à émigrer vers les villes. Ce n'est certainement pas la mécanisation dans ces sols si peu stables qui permettra d'instaurer une agriculture durable [...] Seule peu réussir la culture des arbres [...] et le pastoralisme, à condition qu'on améliore les prairies et qu'on lutte contre les maladies du bétail dans les contrées tropicales* ». Sa vision est confirmée dans le rapport de Soret en 1953 sur le paysannat en AEF. Dedans, il évoque aussi à Divénié (au sud-ouest du pays, à la frontière actuelle avec le Gabon), les difficultés de la culture du palmier à huile en raison du prix de revient élevé de l'extraction de l'huile, de mauvaises conditions de transport, et du risque intrinsèque de la culture (maladie du cœur du palmier), l'ajout de la culture du café et les aménagements de voirie ainsi que le rapprochement des villages le long de la route.

Finalement, la plupart des investissements du Plan décennal, adopté dans les années 1940, se firent dans les infrastructures et les équipements à Brazzaville et à Pointe-Noire. Les produits d'exportations, comme le bois et l'huile de palme, connurent une augmentation de production, tandis que d'autres productions démarrèrent comme le tabac, le café, l'arachide puis la banane et le cacao. Mais la production était inférieure aux attentes et aux investissements, ainsi qu'aux productions des territoires voisins (Guichaoua, 1989). Le second Plan, davantage réorienté vers la production ne fonctionna guère mieux. La production d'huile de palme diminua. A Loudima, seuls 2 à 3% des 30 000 hectares dévolus à la culture mécanisée de l'arachide étaient mis en valeur (Guichaoua, 1989).

Suivant le principe de l'économie coloniale, jusqu'en 1958, le Congo se devait de fournir des matières premières, agricoles et minières, et d'absorber des produits manufacturés (Soret, 1978). Pour cet auteur, il fallait augmenter la production « *en modernisant l'agriculture et en luttant contre le laisser-aller des populations* ». Pour

Balandier (1955), le système colonial a déstructuré les sociétés en détruisant l'ordre et les économies traditionnelles, la « situation coloniale » ayant généré des formes et sociétés urbaines spécifiques.

A la veille de l'indépendance, le rôle économique du Congo reposait principalement sur sa fonction administrative et sa position centrale qui en font le point de transit des marchandises à travers l'AEF et vers la métropole. Déjà, la fonction publique représentait une masse salariale importante, principalement d'expatriés, dont le coût était pris en charge par l'état colonial. Les produits agricoles, principalement à visée d'autoconsommation ne représentaient pas une source de revenus économiques. L'activité productive était polarisée autour de la zone côtière et de Brazzaville, reliées entre-elles par le CFCO. Le reste du pays, « la brousse », ne disposait même pas de produits exportables et son accès demeurait difficile. L'espace était donc fracturé entre un Congo « utile » dont on pouvait extraire les richesses et le reste du pays (Guichaoua, 1989).

### *3.2. Le régime militaro-marxiste : soupçons sur la paysannerie et nationalisations financées par les débuts de la rente pétrolière*

En 1966, peu après les indépendances, l'ouvrage de René Dumont intitulé « *L'Afrique Noire est mal partie* » appelait les nouveaux dirigeants à s'émanciper de leur passé colonial et à s'orienter vers un « socialisme africain ». Pour lui, les cultures de traite et la mécanisation sous la période coloniale ont appauvri les sols, aussi le développement rapide de l'Afrique passe-t-il par la décolonisation de l'agriculture et du commerce. Il propose notamment d'associer la force animale, au fourrage pour le bétail et l'utilisation du fumier pour enrichir les sols appauvris. Il encourageait aussi les Etats d'Afrique à s'unir sur le plan économique pour faire face au bloc européen et éviter ainsi un néocolonialisme. (Dumont, 1966)

#### *3.2.1- Nationalisations et persistance d'un entrepreneuriat privé étranger*

L'indépendance, accompagnée « en douceur » par l'administration et les milieux d'affaires européens, a transféré le pouvoir aux élites scolarisées. Les ruraux ne prirent pas

part au processus révolutionnaire (Guichaoua, 1989). Les entreprises coloniales qui avaient survécu furent nationalisées par le régime marxiste :

*« Avec la constitution du secteur d'Etat se met en place la deuxième greffe économique déterminante pour la politique d'investissement sur laquelle repose, encore aujourd'hui, la problématique du développement congolais. La première s'effectue par l'approfondissement de l'emprise des grands groupes étrangers dans les secteurs miniers, agro-industriels et l'import-export. La seconde, initiée et promue par les nouvelles élites marxisantes, cherche d'une part, à diversifier et à consolider un secteur industriel de substitution d'importation qui compléterait l'industrie légère de transformation pour le marché national et régional aux mains du capital privé étranger, de l'autre, à s'assurer le contrôle des grandes plantations – souvent en remplaçant les entreprises coloniales défailantes. » (Guichaoua, 1989)*

Le reste des terres a conservé des formes d'exploitation extensive « traditionnelle », avec gestion collective des terres et longues jachères (Auger, 1976). Déjà en 1962, l'équilibre de la balance commerciale était loin d'être atteint et les produits alimentaires représentaient 20% du total des importations (Soret, 1978). Cette idée du « laisser-aller » de la main-d'œuvre et des défauts de la tradition reste omniprésente dans l'idéologie des régimes militaro-marxistes, tout comme chez certains chercheurs d'ailleurs (Sénéchal, 1979). La plupart des firmes des années 1970 ont hérité leurs activités, leurs habitudes et leurs privilèges, du système colonial (Coquery-Vidrovitch, 1972).

L'administration se tourna progressivement vers les productions de rente telles que le palmier à huile, le café et le cacao, qu'elle tenta d'encourager et d'encadrer, particulièrement dans le nord du pays, dans la Sangha et la Cuvette.

### *Le socialisme scientifique*

A partir de 1963, le nouvel État indépendant perpétue un temps la politique des « paysannats », mise en place en 1952 par l'État colonial dirigiste et sélectif (à Divenié et Komono dans les pays du Niari). Cette politique tournée vers la modernisation (la mécanisation) des cultures de café, cacao et palmiers à huile s'accroît après l'orientation socialiste (Guichaoua, 1989; Joncheray, 2013a). Mais ces politiques interventionnistes n'intégrant pas la paysannerie, les résultats furent négligeables et les investissements jamais rentables. L'expérience des paysannats s'arrêtera d'elle-même dans les années 1990 par la « dilution » de ces derniers dans le « modèle traditionnel » (Guichaoua, 1989).

L'État socialiste a nationalisé la direction commerciale du secteur agricole, en créant d'abord les offices de ramassage et de commercialisation des produits agricoles, OFNACOM<sup>90</sup> et ONCPA<sup>91</sup>, qui avaient le monopole de la vente de ces produits et en fixaient les prix. La charge de la commercialisation, bureaucratisée et allongée, engendra des coûts et des pertes, ainsi que d'importants problèmes de gestion. Malgré les subventions, les déficits s'aggravaient et la qualité des services se détériorait. Tandis que les grossistes privés étrangers opérant au Congo fonctionnaient aisément (Guichaoua, 1989).

Au milieu des années 1970, l'ONCPA se divise en trois offices : l'office des cultures vivrières (OCV) est chargé de gérer les transactions concernant le maïs, le paddy, l'arachide, les haricots, les pommes de terre ; l'office du café et du cacao (OCC) gère la production de café et de cacao et l'office congolais du tabac (OCT). Mais ces offices échouent à structurer le monde rural, par manque de moyens et d'organisation, entraînant une régression globale des quantités et de la qualité des produits. Ces difficultés sont évoquées dans le passage suivant, extrait du dépouillement des archives :

Extrait d'archive 5 : Passage de la conclusion du Rapport annuel 1978 par Daniel

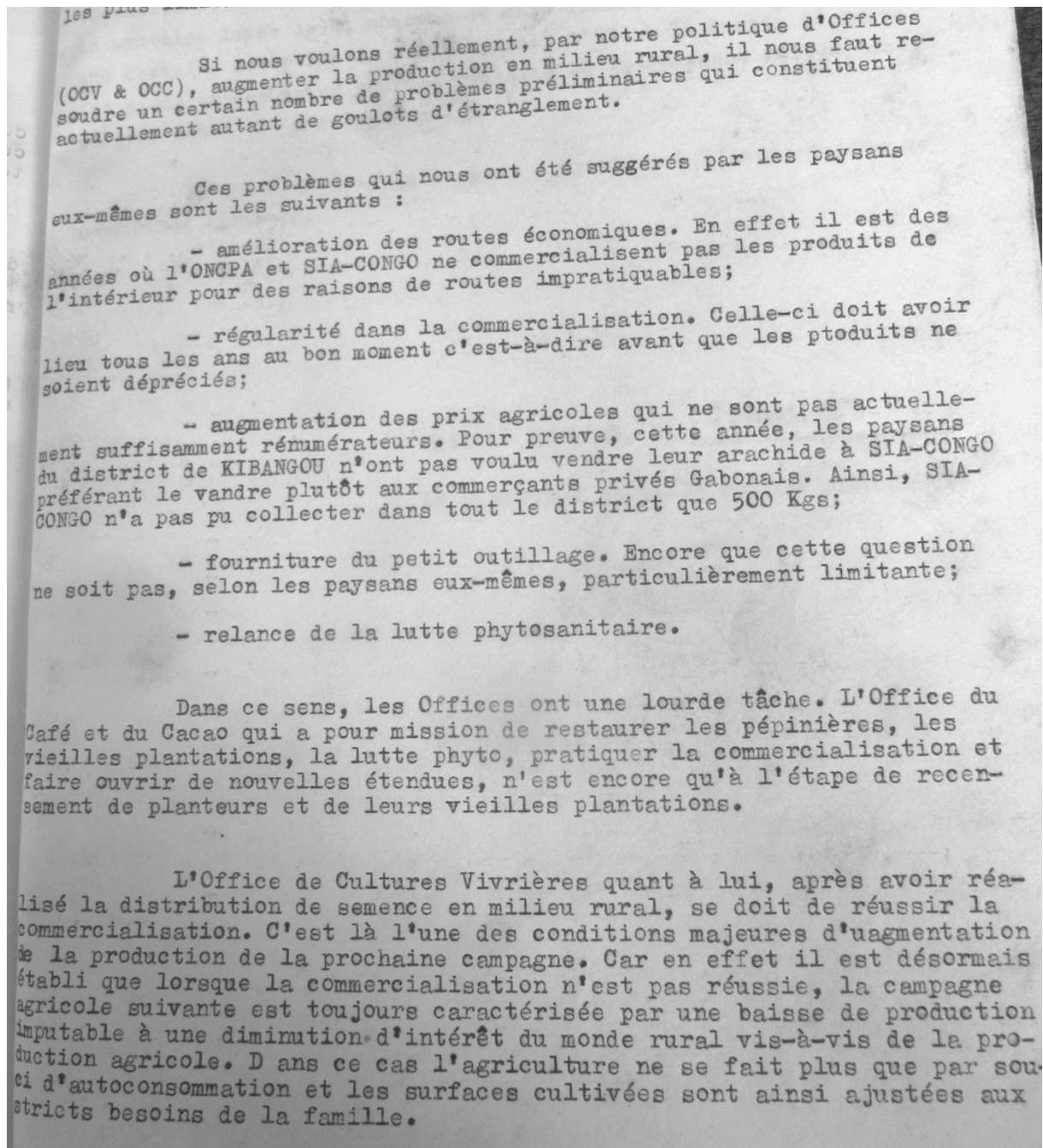
Boussiengue Direction agricole Niari (Boussiengue, 1979)

ci-après

---

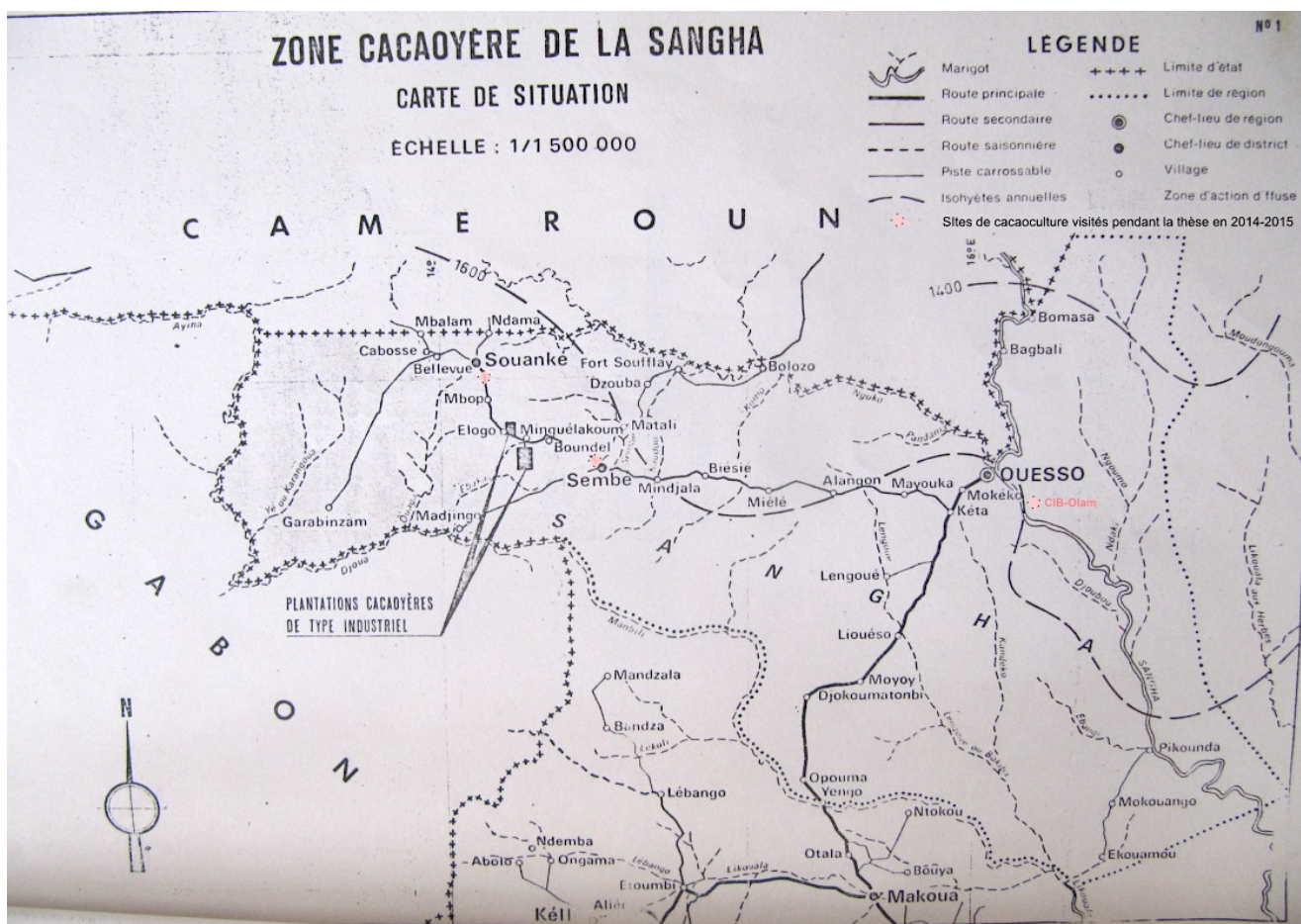
<sup>90</sup> Office national de commercialisation.

<sup>91</sup> Office national de commercialisation des produits agricoles.



En 1975, un rapport de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD, aujourd'hui Banque Mondiale), issu d'une étude de terrain était publié. Cette publication avait déjà pour objectif d'appuyer le projet de la République Populaire de relance de la filière cacao qui a démarré dans les années 1950 dans la Sangha (districts de Sembé et Souanké), au nord du pays à la frontière avec le Cameroun (voir carte ci-dessous).





Carte 16 : La zone cacaoyère au nord du Congo (BDPA, 1973)

Le projet de relance visait à remettre en état 5 000 hectares de cacaoyères en fournissant un appui technique à quelque 4 000 planteurs pour lutter contre la capsid<sup>92</sup> et la pourriture brune des cabosses. Toutes les activités devaient relever de l'Office du cacao de la Sangha, dont la Banque prévoyait une modification du statut pour obtenir des subventions internationales. La Banque observait déjà une disproportion entre les salaires urbains, issus de la rente pétrolière et les faibles revenus en milieu rural qui n'encourageait pas, selon elle, la population à demeurer à la campagne et à travailler la terre (Güsten & Kock, 1975). Un tel programme de relance, montre que l'agriculture de rente était déjà sur le déclin alors qu'elle représentait une manne potentielle pour l'économie du pays. En effet, malgré un apport en 1970 de 2 milliards de FCFA de cultures commerciales (canne à sucre, arachide, noix de palme, café, cacao, tabac et riz), ces mêmes cultures enregistraient une

<sup>92</sup> La capsid ou encore pou ou miride du cacaoyer est un insecte ravageur qui en s'alimentant et provoque la nécrose de la cabosse et des rameaux de l'arbre (Babin, 2010).

diminution de la production et des résultats inégaux depuis 1967 (Güsten & Kock, 1975). Les exportations de ces produits suivaient le même schéma, celles de l'huile de palme et celle d'arachide avaient totalement cessé et celle de la noix de palme était passée de 5 000 tonnes en 1967 à moins de 1 000 tonnes en 1972, seules les exportations de cacao progressaient (Güsten & Kock, 1975).

	<u>1970</u>	<u>1971</u>	<u>1972</u>	<u>1973</u>	<u>1974</u>	<u>1975</u>	<u>1976</u>
Cacao	1.300	2.000	2.057	2.057	2.710	2.916	2.374
Café	x	1.226	970	824	1.114	1.173	1.440
Palmistes	2.000	2.197	483	385	889	797	600

Extrait d'archive 6 : Tableau d'évolution de la production agricole exportable de 1970 à 1975

(Banque africaine de développement, 1978)

Au regard du potentiel de la culture du cacao, trois ans après la visite de la BIRD, la Banque africaine de développement prévoyait à son tour d'appuyer un projet café-cacao suite au projet du gouvernement de 1977 : le « Plan de développement cacao-café » (Banque africaine de développement, 1978). Malgré ces investissements, en 1982, la cacaoculture souffrait de la pourriture brune des cabosses de cacao et la caféiculture d'un « parasitisme sévère » (Ministère de l'agriculture et de l'élevage, 1982).

La paysannerie a été affaiblie par deux décennies de politiques dirigistes qui visaient une modernisation sociale et économique radicale, concentrant tous les investissements agricoles vers des fermes d'Etat et un monopole public de commercialisation des denrées de base (Dorier, 1993; Guichaoua, 1989). Le sous-développement des espaces reculés et peu peuplés n'a pas motivé la mise en place d'infrastructures. Les politiques de développement considérant qu' « *en dessous d'un certain seuil de densité, les investissements ne sont pas rentables, la main-d'œuvre est trop rare et les équipements sont sous-utilisés* » (Harre et al., 2010).

#### *Le Plan Quinquennal 1982-1986*

Avec la découverte du pétrole, le Congo définit ensuite une planification qui devait accentuer la socialisation de l'économie sur l'ensemble du territoire : prise en charge des biens et produits nécessaires à la production agricole, approvisionnement et vente des articles de première nécessité, des intrants agricoles, et monopole de la commercialisation des cultures vivrières comme d'exportation (Auger, 1976 ; Guichaoua, 1989 ; Dorier 1993).

L'ambitieux plan quinquennal 1982-1986 prévoyait une « stratégie de rupture » devant renverser les tendances et cette fois, intégrer les paysans : « *cette révolution agraire ne peut se faire qu'avec la paysannerie elle-même, et non contre elle, par la mobilisation à son profit d'une part importante de la rente pétrolière* » (Plan quinquennal cité par Guichaoua, 1989). Il prévoyait une restructuration des 4000 villages congolais organisés autour de 400 villages-centres, eux-mêmes animés par 40 à 60 centres ruraux (aujourd'hui chefs de districts). Les infrastructures de communication qui se dégradait devaient être entretenues et les régions équipées.

Seulement, même si les investissements devaient aller en priorité aux paysans, la plupart furent utilisés pour le CFCO, le plan n'ayant pas prévu précisément ses modes d'intervention dans les villages-centres. Un important bouleversement économique s'est tout de même produit, le PIB est passé de 200 milliards de FCFA en 1977 à 930 milliards en 1984, les exportations de 45 milliards de FCFA en 1977 à 445 milliards en 1985 de même que les importations pour les mêmes années sont passées de 49 à 356 milliards de FCFA (Guichaoua, 1989). L'endettement fut tout aussi exceptionnel passant de 250 milliards de FCFA en 1980 à 970 milliards de FCFA en 1985. Les investissements se faisaient à un rythme incontrôlé et les dépenses publiques explosèrent.

Sur le plan de l'emploi, 95% des investissements agricoles ont été affectés à moins de 5% de la population agricole active et pour une part importante, elle ne concerne que le paiement des salaires dans les fermes d'Etat déjà en déshérence (Guichaoua, 1989). Il en fut de même dans les plantations industrielles de palmiers à huile dans la Sangha, qui eurent recours à une main-d'œuvre camerounaise en raison du faible peuplement de la région. Même schéma à Makoua pour le projet hévéa ou dans la Bouenza avec de la main-d'œuvre zaïroise. Pour Guichaoua (1989), les investissements technologiques à haute intensité de capital (coûteux et d'entretien complexe), ne permettaient pas une politique en faveur de l'emploi agricole et les seuls « progrès » concernent la fonction publique. Finalement, la petite paysannerie n'aura bénéficié que de 5 milliards de FCFA d'investissements contre les 58 prévus par le Plan quinquennal pour le développement rural et l'équipement des villages et des centres ruraux. L'augmentation de la consommation s'est davantage portée vers les produits importés. Les importations alimentaires dépassaient les productions nationales. La politique d'investissement n'a donc pas bénéficié à la force de travail nationale. Dans cette

économie basée sur le salariat, les entreprises privées, le secteur productif d'Etat et les administrations représentent les trois principaux pôles de distributions des revenus, tandis que les commerçants, les artisans et les agriculteurs régressent. En 1982, les revenus annuels moyens pour un actif agricole étaient ainsi de 213 000 FCFA, ceux d'un agent relevant du ministère de l'Armée étaient de 573 000 FCFA, ceux d'un salarié d'une entreprise d'Etat de 897 000 FCFA et ceux d'un employé dans une entreprise privée de 1 629 000 FCFA (Guichaoua, 1989).

Malgré ces objectifs, les investissements réalisés par le Plan ont accentué le clivage entre villes et campagnes et entre ceux qui redistribuent et ceux qui produisent. Aussi, pour Guichaoua (1989), le déclin du secteur agricole et de la production relève de la prise de conscience de la faible rentabilité du travail agricole. Sénéchal (1979) avait fait le même constat : *« le déterminant fondamental est sans doute le refus, non pas de tout travail agricole, mais du travail agricole traditionnel. Voilà pourquoi au Congo tout régime politique sera confronté à la nécessité d'offrir à la jeunesse des emplois agricoles salariés dans de grandes entreprises modernes mécanisées. De toute façon l'incapacité de bien des pays africains à se nourrir nous a amenés à nous demander si l'agriculture n'est pas trop difficile à maîtriser et si la priorité ne devrait pas être donnée à l'industrie. »* Certains visaient la rationalité à l'Occidentale, une mobilisation de la main-d'œuvre sur une durée du temps de travail comptabilisable, la spécialisation des cultures dans des structures dites modernes. Cette vision l'emportait sur les organisations complexes des agriculteurs locaux qui ne convenaient pas à la logique néocoloniale.

Pourtant, les fermes d'Etat, les coopératives et les offices de commercialisation mal gérés et coûteux pesaient peu à côté du secteur privé, encore contrôlé par des capitaux étrangers. Et comme d'autres expériences socialistes en Afrique, notamment dans le secteur agricole (Coquery-Vidrovitch & Moniot, 1992), le socialisme congolais se solda par un échec.

Pour certains, c'est la « sous-exploitation de la main-d'œuvre masculine », par rapport à la « surexploitation de celle des femmes », dans un contexte de faible densité qui explique les faibles performances de l'agriculture congolaise et l'incapacité d'intensifier et de moderniser les productions. Même si le facteur force de travail compte, pour Guichaoua (1989), le problème est plus complexe et la période coloniale permet de saisir d'autres

facteurs explicatifs. Les superficies des exploitations mises en culture sont de l'ordre de un à deux hectares, selon les recensements agricoles de 1972 et de 1982 (Guichaoua, 1989). Or les travaux de préparation des sols réquisitionnent la force de travail entre 100 et 300 jours par an devant être amortis sur une période courte de 2 à 3 ans.

Pour des raisons agronomiques, les sols ne supportent pas des mises en culture successives à moins d'avoir recours à un apport massif d'engrais coûteux (notamment en transports). Mais les rendements sont restés faibles, même avec un apport important d'engrais dans les exploitations modernes des années 1940 jusqu'à 1980. Ces exploitations, en l'absence de couvert arboré et d'élevage, ne présentèrent pas une amélioration des performances notable par rapport à l'agriculture paysanne.

Derrière ces contraintes apparaît le poids des politiques agricoles qui n'ont pas mis les moyens économiques pour une modernisation productive tout en rémunérant suffisamment la main-d'œuvre. Celle-ci s'est donc tournée vers d'autres activités plus rémunératrices. Les essais de mécanisation n'ont pas été probants, le maintien de la fertilité de sols étant si coûteux qu'il ne permet pas au producteur de dégager une marge. Même après la période d'investissement du Plan Quinquennal, la main-d'œuvre agricole restait un secteur à bas salaire. Pour Guichaoua (1989), c'est dans cette raison économique que réside l'explication de la faible productivité de l'agriculture congolaise. Les jeunes ayant assimilé que l'agriculture n'est pas une activité « facilement » rémunératrice, la délaissent. Les cadres marxistes ont selon lui, choisi « de se payer une agriculture moderne et gérée centralement pour la substituer à l'agriculture paysanne déficiente, difficile à réformer et à maîtriser. » (Guichaoua, 1989).

Tout comme en Algérie socialiste des années 1970, les cadres formés en Europe de l'Est ont regroupé en ville les forces vives du pays. Le secteur d'Etat gérait ainsi les circuits de l'économie de la production à la commercialisation. Les coûts de l'urbanisation et de la bureaucratie pléthorique et peu productive étant financés par la rente pétrolière.

Les fermes capitalistes tenues par des étrangers n'ont pas enregistré de meilleurs succès. Aussi l'agriculture familiale tant délaissée est celle sur laquelle les autorités et les institutions internationales se reposent le plus. Car malgré tout, l'agriculture reste un secteur qui fournit une part importante de la production agricole nationale, emploie de nombreux Congolais, n'engage pas de dépendance vis-à-vis de l'étranger et est la seule

susceptible de maintenir dans les régions un tissu social cohérent et productif (Ministère du Plan et de l'économie, Esquisse d'aménagement du territoire, 1985, cité par Guichaoua, 1989). Les politiques successives de mise en valeur ont eu en commun le manque de continuité, de capitaux et de techniciens (Auger, 1976) et furent suivies d'une grande période d'instabilité avec les guerres.

### ***3.2.2- L'échec de la libéralisation***

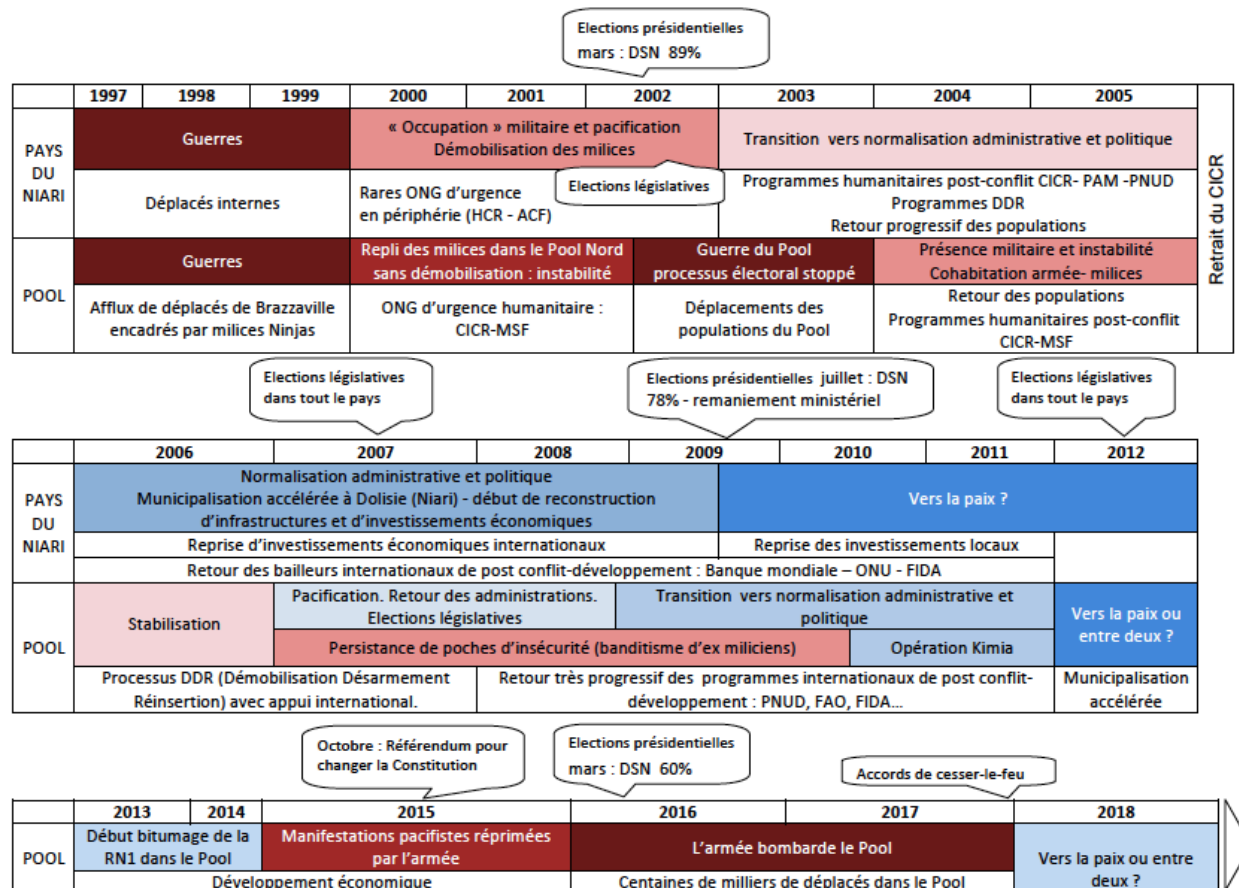
Dans les années 1970, au temps de la prospérité pétrolière, l'agriculture, encadrée, organisée et dirigée par l'Etat était une activité importante participant à l'économie congolaise. Au beau milieu de l'exécution du Plan Quinquennal 1982-1986, les plans d'ajustements structurels du FMI ont interrompu brutalement le processus d'investissement, notamment dans le secteur agricole. Adopté par le Congo en 1985, avec la baisse des cours du pétrole, le pays a enregistré une baisse de croissance, une envolée des dépenses publiques et une dégradation de la situation monétaire et de la balance publique (Diata, 1989).

La concurrence des légumes frais, de la farine et des viandes congelées meilleur marché en provenance du Zaïre et du Cameroun, mais aussi les difficultés d'accès liées au mauvais entretien des routes n'a pas contribué à inciter le développement de l'agriculture locale (Ballif, 1993). L'abolition du monopole avec la fin des Office des Cultures Vivrières (OCV) et Office du Café et du Cacao en 1986 a déstructuré l'organisation des filières. L'année suivante, les cours du café et du cacao ont chuté, ne conduisant pas à motiver la récupération de cette organisation. Les recherches agronomiques visant à répondre aux demandes d'augmentation des rendements et à résoudre les problèmes de la bactériose affectant le manioc ou la trypanosomiase (mouche tsé-tsé) affectant les élevages, se poursuivaient toutefois à l'Orstom et à l'université de Brazzaville (Ballif, 1993). La libéralisation sans accompagnement, du commerce agricole et le désengagement de l'Etat réclamés par le FMI, comme dans le domaine de la voirie rurale, ont brusquement accentué la détérioration du système, jusqu'aux guerres politiques des années 1990.

### 3.3. Impacts des guerres sur l'agriculture et gestion du post-conflit

#### 3.3.1- Les guerres

Figure 10 : Frise des guerres dans le Pool et le Niari ; Source (Dorier & Joncheray, 2013), complétée par Favrot en 2018



Les régions d'agriculture vivrière les plus productives du pays et qui ravitaillaient la capitale (Pool et « Pays du Niari »)<sup>93</sup>, notamment le long de l'axe du chemin de fer et la Cuvette Ouest) ont été mises à sac et déstructurées par la série de guerres de 1993 à 2003. Celles-ci ont fortement touché la capitale, l'axe Brazzaville-Pointe-Noire et plusieurs zones rurales du sud du pays, d'abord en 1993-1994, avec des violences politiques interrégionales. Puis en 1997, le processus électoral fut interrompu et le pouvoir fut repris par l'actuel président nordiste Denis Sassou Nguesso. En 1998-1999 une vaste offensive militaire fut lancée contre une coalition de milices sudistes. Cette phase de conflit enclenchée en 1998-

<sup>93</sup> Les « Pays du Niari » regroupent les trois départements du Niari, de la Bouenza et de la Lékoumou. Cet ensemble est souvent surnommé « Niboland », acronyme du nom des trois départements, utilisé en marketing politique (Dorier, 2000).

1999 ne s'est terminée qu'en 2003-2004 dans le Pool. Elle a entraîné des chassés-croisés de centaines de milliers de déplacés et de réfugiés (figures 12). (Dorier & Joncheray, 2013)

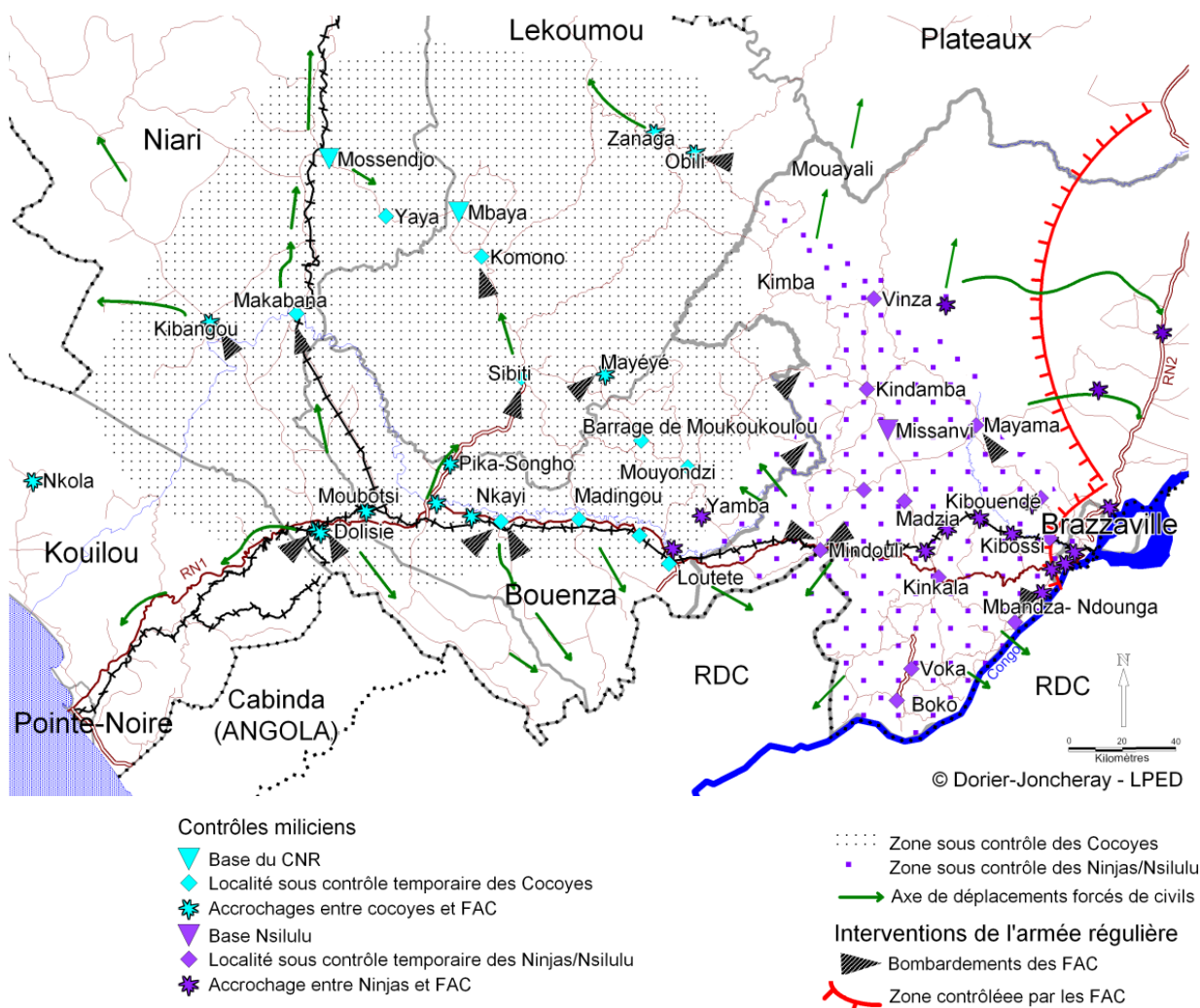


Figure 11 : Les conflits au sud Congo, 1998- 1999<sup>94</sup> (Dorier & Joncheray, 2013)

« On assiste d'abord à l'exode des Brazzavillois repoussés par l'armée vers les départements du Sud, tandis que les milices Cocoyes et Ninjas se positionnent le long du Chemin de fer Congo-Océan et de la piste qui relie Brazzaville à Pointe-Noire, prenant en otage populations locales et déplacés. Fin 1999, les différentes milices sont repoussées au nord de l'axe du chemin de fer. Entre 2002 et 2004 les combats reprennent contre les dernières milices repliées au cœur des zones rurales du Pool, provoquant cette fois la fuite des ruraux dans les forêts ou vers la capitale » (Dorier & Joncheray, 2013).

<sup>94</sup> « D'après les agences d'information AFP, FIDES, INRI, PANAPRESS, Reuters. Revue Semaine Africaine. Enquêtes à Brazzaville et dans les départements du Niari, de la Bouenza et de la Lékoumou, du Pool (2008-2011). Les aires d'influence des milices et celles de la dispersion des déplacés sont approximatives. » (Dorier & Joncheray, 2013)



Le bilan des conflits est très lourd : infrastructures détruites, puis délaissées et non entretenues (chemin de fer Congo-Océan, pistes) ; pillages et destructions à répétition des villages ; arrêt de l'économie avec la fuite de la plupart des entreprises étrangères et de leurs ressortissants, déscolarisation des jeunes, malnutrition généralisée (Dorier et al., 2008). Chaque partie a eu recours aux milices, pratiquant pillages et terreur, entraînant des déplacements forcés de populations, dans le Pool et les Pays du Niari<sup>95</sup>. Dans la Bouenza, les blocus et l'exode des populations qui faisaient tourner l'agriculture intensive le long du CFCA et autour de Dolisie ont contribué à déstructurer durablement l'agriculture vivrière et marchande. Le bétail a été systématiquement raflé par les milices et par l'armée. Le cheptel n'était toujours pas reconstitué en 2013 (Dorier & Mazurek, 2015; Dorier & Morand, 2011; Joncheray, 2013a).

### ***3.3.2- Le post-conflit***

Le cessez-le-feu a été signé le 29 décembre 1999 dans les Pays du Niari, qui forment depuis la colonisation une entité territoriale hétérogène, mais fonctionnelle. Malgré la persistance de quelques poches de résistance rapidement circonscrites, les accords de cessez-le-feu de décembre 1999 y sont respectés et entraînent la pacification progressive des Pays du Niari. Il y a eu « auto-démobilisation » spontanée, parrainée par les anciens leaders de la rébellion, et dont une partie des chefs de guerre ont été réintégrés dans l'armée. Mais le processus est inachevé : encore en avril 2011 à Dolisie, les ex-combattants ont posé des barricades pour demander leur recrutement dans la force publique. Le 8 mai 2000, le Plan Intérimaire Post-Conflit (PIPC), programme de relance économique pour deux ans 2000-2002, est mis en place et soutenu par le FMI. Après l'intermède démocratique de la présidence Lissouba, ce plan essentiellement économique, marque le retour de la coopération du Congo avec les institutions internationales. Au sortir de la guerre de 1997, les besoins de reconstruction étaient estimés à 500 milliards de francs CFA (762,25 millions €). A la suite des affrontements de décembre 1998<sup>96</sup>, l'actualisation de ce montant l'a porté à quelque 1 500 milliards de francs CFA (Union Européenne, 2002). Avec 511 milliards 65 millions de FCFA d'investissement public et 142 milliards de FCFA issus des emprunts et

---

<sup>95</sup> Bastion électoral du président Pascal Lissouba élu en 1992 et renversé en 1997, les Pays du Niari sont le fief des milices Zulus puis Cocoyes.

<sup>96</sup> Encerclément de la moitié sud de Brazzaville par l'armée et la milice Cobra forçant 200 000 civils à l'exode, qui se retrouvèrent coincés entre les milices du sud (Ninjas et Cocoyes) et l'armée (Dorier et al., 2008)

dons des bailleurs de fonds, le montant du PIPC était bien inférieur aux besoins et provenait essentiellement des fonds propres du Congo.

Le gouvernement congolais avait élaboré dès 1998 un programme post-conflit, remplacé en novembre 2000 par le PIPC, dans le cadre de la politique d'aide d'urgence du FMI aux pays sortant d'un conflit. A l'échéance de ce dernier, un nouveau programme de référence triennal appuyé par les ressources du FMI a été soumis, mais n'a finalement jamais vu le jour.

L'implication des institutions internationales dans la mise en place d'une gouvernance contrôlée transparait à travers le PIPC qui présente un « *concentré de discours formaté et normatif encadré par et destiné aux bailleurs internationaux* », de même que les autres programmes confirment la « *soumission du Congo à la doxa internationale* » (Joncheray, 2013a). La chronologie institutionnelle du post-conflit distingue l'urgence et le développement, « *conçu pour amorcer la transition effective entre la phase de gestion des « crises » qu'a traversées le Congo et celle de la reprise de la croissance et du développement durable* » (PIPC, 2000 cité par Joncheray, 2013a). Ce programme révèle des modèles établis par des économistes orthodoxes des institutions onusiennes, appliqués aux pays en crise, quel que soit le contexte : en inscrivant dans l'urgence d'un programme post-conflit, la promotion de l'initiative privée et le désengagement de l'État des secteurs productifs. Le programme d'urgence et le programme de développement, bien distincts, prenaient en compte l'ensemble des secteurs administratifs, sociaux ou économiques. Toutefois, ce plan était prévu pour seulement deux années après le cessez-le-feu.

Tableau 12: Les 5 phases de réalisation du PIPC<sup>97</sup>

---

<sup>97</sup> Tableau issu de la thèse de Mathilde Joncheray (2013b) intitulée « *Vivre la guerre, construire la paix Conflits et recompositions territoriales post-conflit en République du Congo (Pays du Niari)* ».

Organisation du programme		« Ambitions »
<b>1ere partie : urgence et relance économique et sociale</b>	Lutte contre la pauvreté	(8) <sup>88</sup> Création d'emplois durables pour les jeunes et lutte contre la pauvreté
	Reconstruction de l'économie	(4) Permettre une croissance saine et durable : assainissement et réformes structurelles
<b>2eme partie :</b>	Promotion de l'initiative privée, organisation de la concurrence, création d'emplois.	(5) Désengagement de l'État des secteurs productifs
		(8) Création d'emplois durables pour les jeunes et lutte contre la pauvreté
<b>3eme partie : stratégies sectorielles</b>	Réhabilitation, développement et modernisation des infrastructures physiques pour redynamiser l'économie et réhabiliter des secteurs sociaux de base	(6) Réhabiliter et mettre en place les infrastructures de base.
		(7) Renforcement des investissements dans les secteurs sociaux
<b>4eme partie : Financement du programme</b>		
<b>5<sup>eme</sup> partie : Mise en œuvre du programme</b>	Mise en œuvre et accompagnement du programme	(3) Amélioration du cadre institutionnel et politique
		(9) Renforcement des capacités administratives et institutionnelles (bonne gouvernance)
<b>HS</b>		(1) Pacification : assistance humanitaire, sécurité des biens et des personnes et protection des investissements
		(2) Désarmement, démobilisation, insertion des jeunes, réinstallation des populations

Les objectifs du PIPC devaient être atteints selon un processus réparti en cinq phases, comme le montre le tableau ci-dessus. La première, la phase d'urgence disposait d'un volet « dynamisation des filières agricoles et sécurité alimentaire ». En 1998, le PAM était la première agence onusienne à intervenir au Congo, avec le projet EMOP (*Emergency Operation*) visant à lutter contre la malnutrition grâce à des distributions de vivres pour inciter les gens à sortir des forêts où ils s'étaient réfugiés pendant les conflits. Ce programme a ensuite fonctionné en complémentarité avec celui des urgences agricoles de la FAO pour inciter les gens à cultiver contre des dons alimentaires. L'objectif était d'éviter que les populations consomment ou vendent les semences afin d'impulser de nouveaux cycles de production, totalement interrompus pendant les guerres.

De manière générale à partir de 2004, les acteurs humanitaires laissent progressivement leur place aux acteurs du développement : il s'opère un retrait des ONG d'urgence spécialisées coordonnées par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), au profit du renforcement de la présence des agences des Nations Unies, pilotées par le PNUD. Les programmes d'urgence (dons alimentaires, soins, premières réhabilitations) sont remplacés par des programmes de post-conflit où le don est proscrit au bénéfice du « développement participatif » ou « d'implication communautaire » (Joncheray, 2013a). Pour Joncheray (2013a), les projets font la part belle aux (re)constructions et sont caractérisés par une très grande dispersion de leurs objectifs comme le Programme

d'Urgence de Relance et d'Appui aux Communautés (PURAC, 2003-2007), financé par la Banque Mondiale et mis en œuvre par le PNUD et ACTED. Il a mené des actions dans de divers domaines comme la réhabilitation des pistes agricoles, la dotation des écoles en tables-bancs, l'équipement et la réhabilitation des structures sanitaires, mais aussi l'appui aux groupements et associations dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, la construction des ouvrages hydrauliques. Faisant suite au Projet d'urgence de réhabilitation des infrastructures et d'amélioration des conditions de vie (PURICV 2002-2006) de la Banque Mondiale, ce programme fait toujours référence au post-conflit. Pourtant, les actions engagées et leurs lieux de réalisation sur l'ensemble du pays, en font un simple programme de développement. La plupart de ces projets n'ont pas eu les résultats escomptés voire ont échoué en raison de leur dispersion, de la faiblesse des moyens alloués et de leur courte durée (Joncheray, 2013a).

La première phase d'intervention d'urgence s'adressait aux individus, la phase suivante de « consolidation » oriente les aides vers des groupements (essentiellement agricoles). Alors que les deux ou trois années d'aides alimentaires n'ont pas permis aux populations de réparer leurs maisons et de retrouver des moyens de subsistance. « *Quant aux groupements et associations vers qui se tournent les ONG, ils sont quasiment inexistantes dans les Pays du Niari, qui en dehors de la partie Est de la Bouenza n'ont jamais eu cette culture de l'associatif* » (Joncheray, 2013a). Les 30 ans d'État providence marxiste-léniniste passés ont bridé les initiatives privées. Aussi un des principaux secteurs de l'aide post-conflit a été celui de la « relance » agricole. Si les institutions internationales et ONG sont rares à intervenir dans les régions sinistrées, leurs actions en faveur de l'agriculture sont nombreuses. Dans la première phase d'urgence (2000-2004), ces aides consistaient surtout en des soins primaires et des dons de vivre, en parallèle d'une distribution de petit matériel agricole et de semences (FAO, PAM, ASU), afin de relancer la production agricole. De nouveaux projets de développement rural ont suivi la fin de la phase d'urgence. L'enjeu pour les bailleurs du développement qui financent ces projets ruraux est que les populations rurales puissent (re)devenir autosuffisantes, mais surtout qu'elles puissent produire plus pour fournir les grandes villes, fortement dépendantes des importations. Les premiers projets étaient liés à la relance post-conflit, leur normalisation en a fait par la suite des projets classiques de développement.

*Dans la littérature scientifique, une « zone grise » est une zone de violence et de non-droit. Pour Rufin (1992), il s'agit d'une zone de conflits interminables où règne l'anarchie s'opposant à l'ordre établi. Minassian, (2011) définit à son tour ce type d'espace comme une zone de non-droit, dérégulée, abandonnée, en déliquescence, où les institutions centrales ne parviennent pas à affirmer leur autorité, laquelle est assurée par des micro-autorités alternatives. C'est un territoire où les populations sont en danger. En situation de post-conflit, ces zones grises sont délibérément marginalisées, sous-équipées, avec un réinvestissement lent et inégal des institutions publiques, où règne une insécurité larvée (Cattaruzza & Dorier, 2015).*

A la sortie des conflits, les régions touchées par les guerres, devenues des zones grises dans le Pool nord-ouest, la Lékoumou et la Bouenza, n'ont pas véritablement bénéficié de reconstruction de leurs systèmes productifs souffrant de leur enclavement pour l'écoulement des denrées produites (Dorier & Morand, 2011). Les bailleurs de fonds internationaux (FAO, PNUD), via des ONG prestataires, ont guidé près de 10 ans après le cessez-le-feu, les premières distributions « pot-urgence » d'outillage, de semences ou de petit bétail sous forme d'appuis ponctuels aux communautés rurales (Dorier & Mazurek, 2013). Mais ces initiatives dispersées ont été freinées par les impacts sociaux profonds des guerres dans ces zones traumatisées du fait des destructions d'habitat, des déplacements forcés et des voies de communication ; mais aussi de la perturbation des rapports communautaires et générationnels ainsi que des violences spécifiques faites aux femmes (Dorier & Mazurek, 2015; Joncheray, 2013a). Pendant ce temps, les investissements étrangers soutenus par l'Etat ont privilégié des espaces bien desservis par les voies de communication, reliés aux villes, mais peu peuplés. Finalement, comme le laissaient présager Dorier et Mazurek (2015), cette période de post-conflit, à partir de 2003 correspondait davantage à un entre-deux avec une nouvelle guerre menée par l'armée dans le Pool en 2015-2017.

Ainsi, au cours des décennies, les sociétés étrangères sont restées présentes dans le secteur agro-industriel. Tandis que dans l'ensemble du pays, la main d'œuvre en zone rurale n'a cessé de diminuer : l'agriculture a enregistré une réduction de 33% du nombre d'actifs disponibles entre 1985 et 2000 (Etude du secteur agricole réalisée par Sofreco & Cérape, 2012). Parallèlement, l'agriculture paysanne n'a connu aucune intensification dans les campagnes reculées du Congo qui n'ont d'ailleurs cessé de se vider, exception faite des ceintures maraîchères autour de Brazzaville et Pointe-Noire qui ont toujours bénéficié des investissements des urbains à proximité.

*Les organisations paysannes au Congo : une formalisation externe*

Pour Annick Imbou-Ngalamou (2016), dont la thèse porte sur les organisations paysannes (OP) au Congo, l'aide au développement est le principal mobile de la constitution des groupements villageois ou associations dans les campagnes congolaises grâce à la mobilisation paysanne. C'est ainsi que les logiques paysannes s'entremêlent avec les logiques institutionnelles pour favoriser la création de ces groupements. Selon elle, les nouvelles dynamiques d'organisation naissent dans un environnement nouveau. Avant, l'organisation sociale était basée sur des rapports de lignages et de chefferies et la société fonctionnait avec des groupes dominants (hommes/aînés/chefs de lignage) qui faisaient travailler les « dominés » (femmes/cadets) tout en récupérant les intérêts de la production. Mais aujourd'hui, les rapports de domination entre les groupes sociaux s'estompent avec l'émancipation des cadets et des femmes. De nouveaux rapports les remplacent avec l'apparition de nouvelles élites ou de nouveaux leaders (jeunes diplômés, intellectuels, fonctionnaires, jeunes lettrés, notables, élites politiques, etc.). Ces nouveaux leaders profitent de leur statut, de leur pouvoir et de leur influence pour extorquer certains avantages aux membres des groupements.

Les groupements coutumiers tels que les associations d'âge (association de camarades), les associations culturelles et les tontines : associations d'épargne et de crédit où à des périodes déterminées, les membres mettent en commun une somme d'argent, laquelle est donnée à tour de rôle à un des membres de la tontine), ont été longuement étudiés par Balandier (1955), Sautter (1966), Desjeux, (1982), Dupré (1985) et Bonnafé (1987). Ces groupements sont encore plus ou moins opérationnels dans l'ensemble des départements. Par exemple, le kitémo est une sorte de cagnotte, alimentée régulièrement par les cotisations de tous les membres, dont chacun reçoit à tour de rôle la totalité des sommes versées (Sautter, 1966). Balandier (1955) le considère comme une mise en commun de richesses sur la base d'une stricte solidarité, d'une garantie mutuelle et surtout la référence à un modèle traditionnel qui favorise la confiance et engage les associés sans équivoque possible. Tandis que pour Dupré (1985), cette « institution d'entraide multiforme commune aux peuples kongo » est un système perverti qui organise la production via l'exploitation de la force de travail féminine.

Le premier texte législatif relatif aux organisations de nature coopérative serait le décret du 17 janvier 1902, promulguant la loi du 1<sup>er</sup> avril 1868 au Congo sur les sociétés de secours

mutuels. Mais c'est surtout après la Seconde Guerre mondiale que les autorités ont décidé de développer les sociétés de secours mutuels et les coopératives dont la promotion et le contrôle furent confiés à l'administration, via des commissions territoriales, jusqu'en 1960 où elles furent remplacées par la Société Nationale Congolaise de Développement Rural (SNCDR). Une banque, la Banque nationale de développement du Congo (BNDC) avait aussi été créée pour gérer et octroyer des crédits agricoles. Mais elle fit faillite et les paysans perdirent leurs investissements. A l'indépendance, les sociétés de prévoyance ayant pour but d'encourager la production et la promotion des nouvelles techniques de production en milieu rural devinrent les Centres de Coopération Rurale (CCR). Conservant la forme de médiateur entre le pouvoir et les paysans, ces centres connurent peu d'écho auprès des paysans en raison des détournements de fonds et de matériels de la part des fonctionnaires de l'Etat (Imbou-Ngalamou, 2016).

En 1967, l'Action de Rénovation Rurale (ARR) fut mise en place en vue de résorber le chômage des jeunes urbains, en les installant à la campagne sur des terres agricoles dans des coopératives, des « villages coopératifs » ou « villages centres » ainsi que dans des fermes d'Etat, créé pour l'occasion. La ferme de Kombé en est un exemple. Située à une vingtaine de kilomètres au sud de Brazzaville, elle est destinée à l'élevage porcin et au maraîchage (depuis 2012 un programme de coopération chinoise, le Centre de démonstration des techniques agricoles au Congo CDTA, a démarré sur ce site). Porteurs de l'idéologie du pouvoir, ces projets devaient garantir l'approvisionnement des villes en jouant le rôle de vulgarisateurs de l'agriculture moderne (Imbou-Ngalamou, 2016).

Dans les années 1970, le Projet de Développement Rural (PDR) remplaça l'ARR et fut exécuté avec la collaboration d'organisations internationales : PNUD, BIT<sup>98</sup> et FAO (Desjeux, 1982). A cette époque, le pays était concentré sur les problèmes d'organisation du pouvoir plutôt que sur l'élaboration d'une politique agricole. Pendant dix ans, il n'y a pas eu de politique d'organisation du paysannat. L'objectif de ce projet était d'améliorer les conditions économiques et sociales des zones rurales, de mener des actions de vulgarisation agricole et d'alphabétisation, mais sans consultations des paysans. Ce nouveau projet a défini son action autour du développement de petites zones de cultures vivrières et maraîchères, d'arboriculture sur pente et de petit élevage en élaborant un modèle de statut de groupements coopératifs :

---

<sup>98</sup> Bureau international du travail.

« mouvements pré-coopératifs », stade préparatoire d'une coopérative. La culture des légumes locaux devait être améliorée en rassemblant les paysans dans des groupements de production dans les zones d'introduction du projet. Le Pool qui ravitaille Brazzaville en manioc et en autres denrées alimentaires, a été choisi comme région-test, particulièrement les districts de Kinkala, de Louingui et dans les Plateaux. Ces cultures ont fonctionné, parce qu'elles correspondaient aux besoins et aux habitudes alimentaires des populations. La création des groupements était un moyen d'obtenir quelques privilèges. Ces pré-coopératives bénéficiaient du soutien logistique et technique du PDR. Première étape vers la collectivisation de l'agriculture, les rapports de production sont remis en cause. Les membres d'un groupement, hommes et femmes, travaillent en commun un ou deux jours par semaine sur un champ collectif, sur la base d'une répartition égalitaire des tâches et des produits, selon des règles arrêtées d'un commun accord. La participation à ce travail collectif n'implique pas de rupture avec les activités traditionnelles. Mais en pratique, le cumul des charges était souvent beaucoup plus difficile à assumer pour les femmes, déjà surchargées. Ces groupements ont permis de développer de nouvelles spéculations (maraîchage, pisciculture, etc.) et remis en cause partiellement la division sexuelle des tâches : la participation des hommes aux cultures vivrières (traditionnellement réservées aux femmes). Ce changement résulte aussi de la pression de facteurs externes, de la demande du marché urbain et de la baisse des revenus tirés des cultures de rente. Finalement, le fonctionnement de ces groupements fut, dans une large mesure, réinterprété selon les logiques paysannes et lignagères traditionnelles (Bonnafé, 1987). Leur mode de gestion, à l'image des kolkhozes en ex-URSS, n'était pas autonome. L'appel à des moyens économiques supplémentaires requérait le recours à des notions de gestion et de rentabilité économique pour l'utilisation collective du matériel de cultures, de transformation et de transport. Au lieu de contribuer à l'émergence d'une logique favorable au développement autonome de la paysannerie, ce projet est resté tributaire d'une logique technocratique externe, apparaissant aux paysans comme une servitude imposée par l'Etat, à laquelle ils se résignèrent en s'efforçant d'en obtenir quelques avantages (Ngoubangoyi, 2007). La forte mobilisation paysanne du départ s'est effritée. Les paysans, déçus par la méthode de fonctionnement de ces structures d'Etat, n'ont plus eu confiance en ces groupements pré-coopératifs. Cette expérience se poursuit avec des résultats inégaux, mais son impact global reste limité tout comme le projet



des Radios Rurales<sup>99</sup> qui démarra à la même période (Ngoubangoyi, 2007). Ces groupements n'ont pas apporté une réponse aux rapports de domination interne (par les aînés) et externe (par l'Etat et les bailleurs de fonds) des producteurs (Imbou-Ngalamou, 2016).

La décennie 1980 fut marquée par la libéralisation de l'économie congolaise en lien avec les plans d'ajustements structurels des institutions financières internationales. Les structures de commercialisation et d'appui technique furent liquidées et non reprises par un secteur privé agricole, inexistant. Un nouvel organisme financier à destination des paysans avait alors été créé, le Crédit Rural, avec l'appui de la coopération allemande (GIZ). Mais il ne fonctionna pas, se transforma en banque classique et finit par fermer en 2005 (Ngoubangoyi, 2007). En cette même période, les Coopératives d'épargne et de Crédit (COOPEC) furent mises en place à Madingou (Bouenza), par le ministère du développement rural pour financer les coopératives agricoles. Suite à la faillite d'une COOPEC en 1987, l'établissement fut renommé Mutuelles Congolaises d'Epargne et de Crédit (MUCODEC). Ce réseau d'établissements de microfinances est aujourd'hui implanté sur l'ensemble du pays et connaît des résultats mitigés.

La « révolution démocratique » de 1990 encouragea la naissance d'un autre type d'organisations paysannes, « responsables, avec des projets, capables de se prendre en charge » (Ngoubangoyi, 2007). Le Forum des jeunes entreprises du Congo (FJEC), structure d'appui à l'insertion économique, a installé des Centres ruraux de ressources professionnelles (CRRP) pour promouvoir des unions professionnelles de paysans dans la région du Pool. Des groupements paysans dynamiques, mais pauvres, bénéficient encore aujourd'hui d'une prise en charge à travers des financements extérieurs gérés par le FJEC (Ngoubangoyi, 2007).

Aujourd'hui, dans les ceintures maraîchères qui ont suivi les différents projets agricoles depuis la colonisation, quelques organisations montrent des signes de projets novateurs, comme à Kouiza II dans le district de Louingui (au sud de Brazzaville), où un organisme de microfinance a été monté à travers l'Initiative pour la promotion de l'entrepreneuriat rural (IPER), suite au Parsegd (Entretien 37, 2014). La ferme-pilote du cofondateur, située à une vingtaine de kilomètres de Brazzaville, est un exemple de dynamique de la ceinture maraîchère et de l'accès facile aux soutiens financiers qui sont récurrents depuis 30 ans. Cet agriculteur expérimenté a commencé son parcours agricole à Brazzaville où il avait monté un poulailler au

---

<sup>99</sup> Les Radios Rurales visaient à faire la promotion, sur les ondes, des activités des organisations paysannes.

début des années 1970 (Entretien 39, 2014). En 1974, « avec le pouvoir marxiste en plein *pur et dur* », il y a eu l'interdiction d'élever en milieu urbain (Entretien 39, 2014). L'année suivante, le poulailler déménagea à Kouiza II. La production d'œufs de table a commencé à s'intensifier et un besoin de transport pour aller vendre les œufs à Brazzaville s'est fait sentir. L'achat d'un pick-up ne put se faire qu'après création d'un groupement en 1979 sur insistance de l'Etat et de la Banque Mondiale pour avoir accès aux financements. En 1981, un financement d'Oxfam Canada leur a permis de construire deux bâtiments, le château d'eau semi-enterré, un puits et des canalisations. La ferme développa l'élevage porcin qui fournit, avec le poulailler, l'engrais pour le maraîchage et l'arboriculture, leur permettant d'augmenter leur productivité. En 1991, un nouvel appui extérieur a financé leur participation à un stage en fabrication d'aliment pour bétail, de 14 jours au Bénin où « on a appris la formule alimentaire » (Entretien 39, 2014). La production d'œufs est alors passée à 1800 pondeuses, mais demeurait le problème du ravitaillement en matières premières entrant dans la composition de l'aliment, le maïs et les protéines concentrées. En 1992, l'AFD finança le projet de fabrication d'aliment pour bétail (bâtiment + équipement) tandis que le matériel a été payé avec les fonds du groupement devenu une coopérative. Le nombre de membres a augmenté de 6 à 9 puis 12. Avec les guerres, ce nombre a diminué dès 1991. En 1999, il n'y avait plus d'activité. Le matériel avait été pillé : « c'était une tanière de requins ici. On est tous partis... » (Entretien 39, 2014). Ils ont tout pris et mis le feu, pour que tout ce qui avait été caché dans les herbes soit détruit. Le groupe électrogène et les incubateurs avaient été emmenés à l'abri, au nord. Mais le projet de faire des poussins d'un jour, démarré avant la guerre avec le Projet de microréalisation rurale (PMR), n'a jamais repris. L'importation des poussins d'un jour depuis la France via Maya Maya (l'aéroport de Brazzaville) subit des complications douanières. Après la guerre en 2003, la relance a été difficile. « L'explosion a donné de gros moyens aux paysans, c'est une filière où on dépense moins et on vend après. Si la demande est supérieure à l'offre on se frotte les mains » (Entretien 39, 2014). En 2004, « l'Etat nous a aidés en nous donnant le groupe (électrogène) et deux moteurs électriques » à travers le projet PURAC (programme de relance) géré par le PNUD. L'Association des agriculteurs de Mossena a été créée après la guerre pour aider les jeunes, afin d'encadrer ceux qui font de l'agriculture (Entretien 40, 2014). L'accès aux financements a été réglé en 2012 avec l'adhésion à la caisse féminine de microfinance dont un bureau s'est implanté sur place. En 2014, 60 millions de FCFA ont été négociés à la caisse féminine à Brazzaville et « tout est déjà absorbé ici, en deux ans, 141 crédits ont été donnés pour un

montant total de 142 millions » (Entretien 40, 2014). La démocratisation des crédits a conduit beaucoup d'étudiants à venir s'installer à proximité. Un projet français de microcrédits voulait s'implanter dans la zone, le Padel, mais ils voulaient plafonner les crédits d'abord à 250 000 FCFA, ce qui est trop peu (cela représente deux semaines d'aliment pour les poules), ils sont donc montés à 450 000 FCFA (Entretien 40, 2014). Le maraîchage est l'activité la plus rentable. « Tu te fais des millions en quelques mois ! Quand la tomate est bien menée, un demi-hectare rapporte 6 millions de FCFA » (Entretien 41, 2014). L'aviculture est moins rémunératrice, mais apporte le fumier pour le maraîchage. Une unité de production d'aliment pour bétail doit être approvisionnée en maïs et tourteau de soja. La ferme-école, qui existait déjà avant la guerre, accueille des étudiants universitaires et des lycéens agricoles.



Fabrication de l'aliment de bétail



Réserve d'eau



Système d'arrosage par tourniquets



Poulailler



Etudiants en stage



Arboriculture



Photo 5 : Développement de l'association des agriculteurs de Mossena et de la caisse de microcrédits féminine

D'une manière générale, les principaux problèmes des organisations paysannes congolaises demeurent les difficultés d'approvisionnement en intrants importés, le manque d'organisation de transports, de stockage et de commercialisation et surtout l'accès aux finances. Le manque de moyens est cependant relatif. Certaines organisations paysannes bénéficient d'importants appuis financiers, mais à durée limitée. Le problème étant que certaines restent au stade de projet, espérant bénéficier à nouveau d'un appui dans le futur (Imbou-Ngalamou, 2016). Ceci révèle un problème de gestion des organisations, « souvent les OP bénéficient énormément d'appui, mais elles ne savent pas les gérer [...] la majorité des OP au Congo existent à titre nominatif » (Imbou-Ngalamou, 2016). C'est un recommencement perpétuel pour les ONG et les bailleurs de fonds qui financent souvent les mêmes structures, adaptées à leurs critères de financement et souvent, montées pour y répondre. La dynamique paysanne est restée circonscrite aux ceintures maraîchères qui ont bénéficié de soutiens répétés. Cette dynamique a été renforcée par la loi de l'offre et de la demande en raison de la proximité de la ville, dont les besoins alimentaires sont toujours croissants. Les zones plus reculées sont restées exclues de ces financements et de ces dynamiques.

*Les programmes de soutien à l'agriculture : l'agriculture, un secteur sous perfusion*

Les conflits dans le sud du pays ont entériné le retour des organisations internationales et des ONG après des décennies d'absence. Une fois installés, les programmes des organisations et bailleurs de fonds internationaux se sont succédé pour mettre en place les dogmes du développement dont fait partie l'indépendance alimentaire. Ces programmes n'étant plus des programmes d'urgence, les plans de financements sont partagés entre des prêts des banques internationales (BM, BAD, FMI) et des financements propres de l'Etat congolais. Les maîtres d'œuvre sont souvent des organisations onusiennes comme la FAO ou le PAM. Voici ci-dessous un aperçu non exhaustif de la multitude des programmes liés à l'alimentation et à l'agriculture en République du Congo.

Programmes initiés par des banques et organisations internationales :

Le Programme de développement agricole et de réhabilitation des pistes rurales (PDARP), lancé en 2008 pour 5 ans, est cofinancé par le gouvernement congolais et la Banque mondiale. Ce programme de développement prend la suite du programme d'urgence de la BM PURAC (2003-2007), vu plus haut. Le PDARP couvrait 7 départements sur 10 (ceux du nord n'en faisaient pas partie : Likouala, Sangha et Cuvette Ouest). Ses trois principaux objectifs consistaient dans le renforcement des capacités du Ministère de l'agriculture et de l'élevage ; la réhabilitation des pistes rurales et des infrastructures de marché ; l'appui aux activités agricoles. L'important taux de mise en œuvre de ce projet a conduit à sa prolongation puis au Projet d'appui au développement de l'agriculture commerciale (PDAC). Ne visant plus uniquement les groupements d'agriculteurs, ce nouveau projet souhaite dépasser le stade de l'agriculture d'autosubsistance pour une agriculture commerciale. Cela passe par l'amélioration de la productivité des agriculteurs et l'accès aux marchés de groupes de producteurs, et intègre désormais toutes les tailles d'exploitations : les micros, les petites et moyennes entreprises voire les agro-industrielles dans les zones sélectionnées. A travers ce programme, la BM compte également améliorer les infrastructures publiques et le climat des affaires pour favoriser l'agriculture commerciale ; le renforcement des capacités institutionnelles pour l'appui à cette agriculture et l'intervention en cas d'urgence ou de catastrophe.

Le programme des cantines scolaires regroupe de nombreux partenaires : le PAM, le gouvernement et l'IPHD (*International Partnership for Human Development*), une ONG

américaine intervenant au Congo depuis 2000. L'IPHD participe au programme de cantines scolaires depuis 2001 notamment à travers ses fermes communautaires. Les premières fermes ont été installées en 2008 pour une durée de 10 ans. Le gouvernement finance les fermes (bâti et concession gracieuse de 5 ans), et l'IPHD apporte son expertise pour former et encadrer les paysans. Les produits des fermes, principalement du maïs et des pommes de terre, mais aussi des haricots, du soja et quelques produits maraîchers, sont vendus aux cantines. Les recettes sont partagées entre le gouvernement (50%), l'IPHD (30%) et 20% pour les paysans (Terpend, Dzaba, Treutens, & Bobenda, 2014). Les six fermes réparties dans le pays disposent d'une superficie totale cumulée de près de 6000 hectares. Le PAM est en charge de la mise en œuvre et les financements proviennent du Congo, du gouvernement américain en grande majorité (surtout au départ, depuis 2010 les fonds américains ont diminué) et aussi de fonds brésiliens et japonais.

En plus des fermes communautaires, l'IPHD a monté des centres d'exploitation de machines agricoles (CEMA). Ils ont été créés pour former des groupements de paysans à l'utilisation de machines agricoles. Ici encore, le gouvernement fournit terres, engins agricoles et bâtiments. Une fois formés, les groupements de paysans ont la possibilité de louer le matériel auprès du centre. Les résultats sont mitigés notamment en raison de la cible définie, à savoir les groupements (voir partie ci-dessus sur les organisations paysannes au Congo).

Le complexe agro-industriel de la SIAN, situé dans le département de la Bouenza à mi-chemin entre Pointe-Noire et Brazzaville, a été créé en 1956. Devenu SOSUNIARI en 1966, puis SIA Congo lors de sa nationalisation en 1970, elle éclata en 1978 pour donner les trois grandes unités faisant vivre la ville de Nkayi et sa région : la SUCO (sucreries du Congo), la MAB (Minoterie et Aliment de Bétail), et Huilka (Huilerie de Kayes). La privatisation de la SUCO en 1991 donne naissance à la SARIS (Joncheray, 2010). Aujourd'hui la Saris-Congo, filiale de la société SOMDIAA, est propriétaire d'une concession de 19 794 hectares sur laquelle sont plantés 12 000 hectares de cannes à sucre.

Jusqu'en 2009, le sucre produit au Congo bénéficiait du régime spécial d'entrée du sucre sur le marché européen. La révision des accords entre l'Union-Européenne et les pays Afrique Caraïbes Pacifique (ACP), mit un terme à la relation commerciale privilégiée entrée en vigueur lors du traité de Rome en 1957 entre les métropoles européennes et leurs colonies (18 pays africains au départ, élargi progressivement lors des accords de Lomé en 1975, etc.). Les

résultats économiques furent loin de ceux escomptés (Feltz, 2009). Des procédures judiciaires ont été menées contre le régime UE-ACP devant l'Organe de règlement des différends (ORD) de l'OMC au sujet de produits « privilégiés » comme la banane, le rhum ou le sucre pour mettre fin à ce régime privilégié et pour que le consortium des pays ACP-UE se conforme à la réglementation internationale de l'OMC. En juin 2000, la convention de l'intégration des pays ACP dans le libre marché mondial a été signée à Cotonou. L'OMC a accepté que soit prolongé jusqu'au 31 décembre 2007 le régime préférentiel de Lomé. Les Accords de partenariats économiques (APE) viennent remplacer le protocole sucre ACP-EU (Feltz, 2009).

Dans ce cadre, l'UE appuie la stratégie nationale d'adaptation du secteur sucrier de la République du Congo de la République du Congo depuis 2007 (Commission des communautés européennes, 2008), avec un apport financier de plus de 6,6 millions d'euros en 2012, complété par une participation presque équivalente du gouvernement congolais ainsi que d'une participation de la SARIS (UE, 2012). Cet appui portait dans un premier temps sur les activités sociales et environnementales mises en danger par la réorganisation du secteur du sucre, l'appui de l'amélioration compétitive de l'industrie du sucre et de la région de production. Dans un second temps, les objectifs de l'appui de l'UE visent à diversifier le tissu économique du département de la Bouenza en créant des conditions pour que de nouvelles entreprises apparaissent et diminuent la dépendance du département de la Bouenza au secteur sucre, ainsi qu'à améliorer les conditions de vie, notamment l'accès à l'eau potable et la circulation des biens et personnes, tout comme la protection de l'environnement autour de l'usine de sucre (UE, 2012). L'appui de l'UE en contribuant à atteindre l'Objectif du Millénaire pour le Développement 7<sup>100</sup>, qui vise à augmenter l'accès à l'eau potable et améliorer les conditions de vie dans les zones rurales, ainsi qu'à l'objectif global en matière de développement agricole et rural, et à augmenter la sécurité alimentaire et promouvoir la création de revenus dans les zones rurales par l'amélioration des performances agricoles, répond totalement aux exigences de l'OMC (UE, 2012).

L'IPHD et la Saris auraient pu être intégrés au corpus des investissements à grande échelle suivis dans la thèse. Je les ai écartés, car l'IPHD est une ONG financée par le gouvernement américain et le gouvernement congolais. Elle ne correspondait pas au type

---

<sup>100</sup> Les huit objectifs du millénaire pour le développement (OMD) avaient été adoptés en 2010 à New York par les Nations Unies, ils ont été suivis en 2015 par les objectifs du développement durable (ODD).

d'investissement privé que je souhaitais étudier. J'ai également écarté la SARIS car contrairement aux entreprises que j'ai suivies, elle n'est pas récemment implantée au Congo. Le périmètre que je m'étais fixé correspondait à des entreprises privées nouvellement installées au Congo.

Implications des groupes pétroliers :

En 1986, le groupe pétrolier français Elf-Aquitaine (aujourd'hui Total) créait un programme de recherche et développement : AgriCongo. Son objectif était de vulgariser des techniques agricoles auprès des jeunes pour les encourager à retourner vers l'agriculture grâce à une formation pratique dans le domaine du maraîchage, de l'élevage, de la pêche et de l'arboriculture. L'ONG dispose de 13 centres opérationnels situés dans 8 départements regroupant près de 900 producteurs sur environ 60 hectares, 3 sites étaient en préparation en juillet 2014 (Terpend et al., 2014). Ils sont surtout situés dans les zones périurbaines des grandes villes comme Brazzaville, Pointe-Noire, Ouesso, Makoua, etc. L'ONG met gratuitement des terres à disposition des producteurs, terres dont l'Etat lui délègue le droit d'usage. Elle dispose également d'un volet recherche et développement. Elle collecte ainsi des données sur les techniques expérimentales sur les tests de variétés et aussi sur les prix de vente. Mais elle semble toutefois en perte de dynamisme depuis quelques années et ces données ne sont plus régulièrement collectées ni diffusées depuis 2009. Les bailleurs de fonds s'étant progressivement détournés d'Agri Congo depuis plusieurs années, l'ONG est financée uniquement à travers la dotation annuelle de l'Etat (Imbou-Ngalamou, 2016).

Depuis 2005, l'Organisation des pays producteurs de pétrole (OPEP), le FIDA et le gouvernement congolais ont financé 3 Projets de développement rural (Proder) couvrant la totalité du territoire congolais : le premier au centre du pays, lieu du pouvoir (Plateaux, Cuvette et Cuvette ouest), le second au sud (Niari, Bouenza, Lékoumou, Kouilou) et le Proder 3 dans le département dissident du Pool et les départements peu peuplés du nord la Sangha et la Likouala. L'objectif principal de ces projets était la diffusion de boutures saines de manioc sur le territoire congolais ainsi que l'introduction de semences améliorées, l'amélioration de pistes rurales et l'introduction de caisse d'épargne et de crédit dans les villages. Depuis 2012, les projets étant terminés, le Programme d'appui au développement des filières agricoles (PADEF) poursuit les activités démarrées dans les 3 Proder à l'échelle nationale pour une durée de 5 ans.



### ***Conclusion Chapitre 3***

L'économie coloniale reposait sur l'exploitation des ressources naturelles et était basée sur le travail forcé et les cultures obligatoires au temps des compagnies concessionnaires. Le manque de capitaux et la faible population justifiaient un régime de contraintes et de terreur. Les voies de communication constituèrent les principaux investissements. A la veille de l'indépendance, le rôle économique du Congo reposait principalement sur sa fonction administrative et sa position centrale qui en faisaient le point de transit des marchandises à travers l'AEF entre les territoires intérieurs (actuels Tchad et République Centrafricaine) et la métropole. La fonction publique représentait déjà une masse salariale importante, dont le coût était pris en charge par l'Etat colonial. Les produits de l'économie agricole étaient principalement à visée d'autoconsommation. L'activité productive se polarisait autour de la zone côtière et de Brazzaville, reliées par le CFCO. Le reste du pays dont l'accès restait difficile ne disposait même pas de produits exportables. L'espace était donc fracturé entre un Congo dit « utile » dont on pouvait extraire les richesses et le reste du pays.

Sous le régime socialiste, la paysannerie a été affaiblie par des politiques dirigistes qui visaient une modernisation sociale et économique radicale, concentrant tous les investissements agricoles vers des fermes d'Etat et un monopole public de commercialisation des denrées de base. Cela se fit au détriment des considérations agronomiques qui mettaient en garde contre la mécanisation des terres tropicales que les sols mis à nus ne supportent pas. La mise en exploitation des champs de pétrole dans les années 1970 fournit une manne financière qui permit la mise en place d'un plan quinquennal aux ambitions agricoles fortes en 1982. Mais la contrainte de privatisation et de désengagement total de l'Etat imposé par les ajustements structurels sans accompagnement mit un terme à ces ambitions qui laissaient toujours de côté les paysans ruraux. Le clivage entre villes et campagnes a été encore accentué durant cette période. La faible rentabilité du travail agricole a engendré une chute du secteur agricole et de la production.

La déstructuration de la paysannerie résulte d'un siècle de modèles idéologiques et économiques commençant avec le système colonial, puis le marxisme et désormais le

néolibéralisme. Tour à tour, ils ont favorisé l'agriculture agro-industrielle, basée sur le capital, des « techniques modernes » et le salariat, mais sans investissement suffisant ni équipement rural et sans formation. Les tentatives successives de renforcement productif de l'agriculture en République du Congo furent un échec. Ces choix répétés expliquent l'état de délabrement dans lequel se trouve aujourd'hui l'agriculture congolaise. Pour faire face au déclin de son secteur agricole et pour se conformer aux recommandations des institutions internationales, le pays a décidé de mettre en place une réforme foncière pour attirer des investisseurs.

## CHAPITRE 4 – GESTION DES TERRES AU CONGO : UN SCHEMA CLASSIQUE

Le Congo n'est pas une exception en matière de coexistence entre législation officielle et pratiques locales (dites coutumières). Comme de nombreux pays d'Afrique, le Congo, sous l'incitation des institutions internationales, continue de mettre en place une réforme foncière en vue d'instaurer une titrisation des terres. Cette réforme, tout comme celle de son voisin la République démocratique du Congo (RDC), s'est faite en plusieurs étapes depuis son indépendance jusqu'à aujourd'hui (Lallau et Langlade, 2005).

Pour un futur investisseur agro-industriel nécessitant une importante superficie de terres, il est indispensable de saisir clairement l'ensemble de la situation foncière du pays afin de pouvoir garantir et amortir son investissement foncier dans la durée.

La République du Congo dispose d'un cadre juridique régissant le régime agro-foncier. Aussi, après avoir défini les termes relatifs au foncier dans le pays, ce chapitre se penche sur la mise en application de ces textes, les droits coutumiers, la réforme foncière et les étapes pour obtenir une concession agricole. Il s'intéresse donc au cadre législatif concernant spécifiquement les investissements agro-industriels suivis dans la thèse. La privatisation des terres a été recommandée par les organisations internationales comme la solution devant permettre de développer l'agriculture.

#### *4.1. La réforme foncière au Congo entre droit foncier coutumier et « sécurisation foncière »*

##### *4.1.1- Droits coutumiers*

A l'image d'autres pays d'Afrique, le système foncier en République du Congo est caractérisé par une dualité entre les droits fonciers coutumiers et les droits fonciers étatiques. En l'absence de titre foncier, les populations autochtones conservent leurs droits fonciers coutumiers préexistants.

##### *Droits fonciers coutumiers au Congo*

Le droit coutumier considère la terre comme propriété collective du lignage, gérée par un chef de lignage (selon une filiation matrilineaire ou patrilineaire en fonction des ethnies). Ce dernier est ainsi, de fait, le garant de la terre laissée par les ancêtres. Le mode d'appropriation des terres n'est pas individuel. Au Congo, le terme « propriétaire terrien » désigne les personnes rattachées aux terres du clan, du lignage. Leur étendue est connue des chefs coutumiers ou chefs de terre, appelés « Mfumu Nsi » par les Lari-Bacongo, et « Ngantsié » par les Téké. Les chefs étaient chargés de l'attribution des terres aux membres de leur collectivité ou de leur lignage selon les besoins de ceux-ci (Berton-Ofouemé, 1996). Le système lignager est hiérarchisé et traversé par d'intenses conflits mettant en jeu des processus complexes de manipulations des liens de parenté, de changement de statut social aux yeux des membres des lignages apparentés (Imbou-Ngalamou, 2016). Ce dernier n'est pas dissociable du processus de circulation des femmes et de la force de travail. En filiation matrilineaire, le chef de lignage est en général un oncle maternel qui assure la gestion du terroir lignager. Cet oncle ou le chef de famille, portent la responsabilité d'assurer l'accès à la terre aux jeunes, un toit et des moyens de subsistance aux plus âgés et aux veuves. De ce fait, il est le garant de la terre laissée par les ancêtres. Dans les zones forestières, notamment dans la Sangha, c'est la règle de « la première hache » qui donne l'accès à la terre (Entretien 50, 2014). C'est-à-dire que le premier à mettre en valeur une parcelle en devient « propriétaire ».

En milieu rural, et malgré la constitution affirmant la pleine propriété de l'Etat et donc du peuple sur le sol socialisé, les terres non utilisées ne sont jamais « libres ». Il existe

deux modes d'accès à la terre : l'accès gratuit accordé à la famille en tant que membre du lignage lors des successions et le loyer.

La succession permet d'accéder à la terre, souvent, seuls les enfants héritent des terres laissées par leur parent, la femme dans certaines ethnies est exclue de cet héritage. Du vivant de son mari, celle-ci a le droit de travailler sur ses champs (elles louent souvent des terres en complément). En cas de veuvage, ou de divorce, les productrices perdent souvent leurs droits à la terre, sauf décision du chef elles retournent alors dans leur lignage d'origine. L'accès à la terre peut aussi être payant.

D'une manière générale, les « propriétaires terriens » s'estiment, selon leur propre représentation, détenteurs des droits légitimes sur ces terres et ne ressentent ni l'envie ni le besoin de faire immatriculer leurs terres auprès des institutions administratives.

### *Droit d'usage*

Le droit de cultiver revient en priorité aux membres du lignage. Le chef de terre détermine quant à lui les terres de culture et autorise d'une année sur l'autre, l'exploitation des terres aux membres du lignage et aux paysans désireux d'acquérir un champ. Il existe deux possibilités d'accéder à la terre pour un paysan, la première, l'accès gratuit, est accordée à chaque membre d'un lignage. La seconde possibilité est l'accès payant, c'est-à-dire la location.

Tout paysan souhaitant acquérir un champ est tenu de s'adresser au chef du lignage. Lorsque le paysan n'appartient pas au lignage, il doit s'acquitter d'une redevance locative d'un montant variant de 25 000 FCFA à 70 000 FCFA selon les départements, les zones et le type de culture (Terpend et al., 2014). L'étranger au lignage ne peut mettre en place des cultures pérennes, comme l'arboriculture, afin d'éviter que le droit d'usage ne se transforme en droit acquis (Imbou-Ngalamou, 2016).

La loi agro-foncière prévoit tout de même que les terrains des propriétaires coutumiers, après « purge » des droits coutumiers, peuvent être attribués à des exploitants agricoles sous forme de concession provisoire (Terpend et al., 2014). Les bénéficiaires de ces concessions disposent d'un délai de 5 ans pour mettre en valeur les terres.

#### 4.1.2- La réforme foncière<sup>101</sup>

En République populaire du Congo, de 1973 jusqu'en 1992, puis en République du Congo à partir de 1992, les huit Constitutions rédigées depuis l'Indépendance avaient consacré la terre comme propriété de l'État. La Constitution de 1973 institue que « sur toute l'étendue du territoire de la République du Congo, la terre est propriété du peuple ». Pourtant, comme le souligne Guichaoua (1989), « les terres ne sont jamais libres » et dans certaines régions, les « gestionnaires » de terres perçoivent des « rentes » et deviennent de « véritables propriétaires fonciers ». C'est ainsi que la loi 52/83 du 22 avril 1983<sup>102</sup> abolit (à nouveau) les titres fonciers antérieurs ainsi que les droits fonciers coutumiers. Toute terre du domaine populaire rural est gérée par l'État, institution du peuple, et se subdivise en terres collectives et terres de modernisation. Elles sont attribuées par voie d'autorisation d'exploiter délivrée par une autorité compétente. L'occupation est gratuite pour les premières, tandis qu'une redevance doit être versée dans le cas des terres de modernisation<sup>103</sup>. Toutefois, exceptionnellement, dans le cadre de projets jugés d'utilité publique, l'État peut promulguer au sein d'une loi une autorisation expresse d'occuper, un bail emphytéotique ou un contrat de location (loi 52/83).

##### *Début de la réforme foncière*

La « nouvelle » réforme foncière au Congo, après la chute du régime socialiste, peut se décomposer en trois temps :

Le premier temps de la réforme foncière relative à l'introduction de la propriété privée dans la loi, remonte à l'année 2000, via l'article 10 de la loi 17-2000<sup>104</sup> portant sur le régime de la propriété foncière. Cet article abroge toutes les dispositions antérieures. Il précise que tout fond de terre doit être immatriculé. L'immatriculation doit être effectuée dans les trois mois qui suivent l'attribution d'un permis d'occuper (délivré par l'autorité

---

<sup>101</sup> Cette partie a été valorisée dans une publication dans *Nature Sciences et Sociétés* (Favrot & Dorier, 2017). Au début de la thèse, l'ensemble de la législation foncière congolaise en vigueur actuellement, les lois ainsi que les décrets, était accessible uniquement sur place auprès des institutions, les textes ont ainsi été récupérés lors de l'entretien 32, 2014. Une partie des textes est désormais accessible sur internet.

<sup>102</sup> Loi 52/83 (22 avril 1983). *Code domaniale et foncier en République Populaire du Congo*. Parlement. République du Congo.

<sup>103</sup> L'autorisation d'exploiter des terres de modernisation est accordée de préférence à des collectifs plutôt qu'à des individus.

<sup>104</sup> Loi 17-2000 (30 décembre 2000). *Code Général des Impôts*. Parlement. République du Congo.

municipale). Les ayants droit peuvent réclamer l'immatriculation de leurs biens fonciers auprès du conservateur des hypothèques et de la propriété foncière. Après le bornage par les services du cadastre ou un cabinet de géomètres, un titre foncier est délivré, si personne n'a fait opposition à la publication<sup>105</sup> (article 37 de la loi 17-2000). Le titre foncier est obligatoire. Il annule tous titres et purge tous droits antérieurs non mentionnés dans le registre de la propriété foncière (article 10 de la loi 17-2000). Il est définitif et surtout inattaquable, même par celui qui pourrait se prévaloir d'une *prescription acquisitive*<sup>106</sup> (article 13 de la loi 17-2000).

Le second temps de la réforme foncière se déroula en 2002. L'article 17 de la Constitution de 2002<sup>107</sup> garantit le droit de propriété et de succession, la terre appartient aux ayants droit. Puis en 2004, elle tente de concilier droit foncier coutumier et propriété privée. La loi 10-2004<sup>108</sup> sur les principes généraux des domaines applicables aux régimes domaniaux et fonciers établit le domaine rural<sup>109</sup> comme propriété de l'État, exclusion faite d'un périmètre autour des villages. Elle reconnaît aussi les droits coutumiers, à condition que les ayants droit, c'est-à-dire les propriétaires terriens, fassent les démarches d'immatriculation des terres afin d'obtenir des titres de propriété : « *Outre les droits relevant de la législation moderne, le régime foncier garantit la reconnaissance des droits fonciers coutumiers préexistants non contraires ou incompatibles avec des titres dûment délivrés et enregistrés* » (loi 10-2004). Un premier flou apparaît ici dans la législation qui laisse supposer que la propriété coutumière est reconnue tant qu'un tiers ne lui oppose pas un titre de propriété. Sans reconnaissance officielle, les populations disposent d'un droit d'usage informel ou d'un permis d'occuper (entretien réalisé en 2014 avec un agent de l'État). Mais les dispositions combinées des articles 10 de la loi 17-2000 et du 1<sup>er</sup> article du décret n°2006-257 du 28 juin 2006<sup>110</sup>, fixant à titre exceptionnel les modalités de transformation des titres précaires de propriété en titres fonciers, font du droit d'usage un titre précaire, susceptible d'être combattu par une preuve contraire. Ce droit d'usage peut se mettre en parallèle avec d'autres documents tels que l'autorisation provisoire d'occuper,

---

<sup>105</sup> Dans le journal officiel ou dans un journal d'annonces légales.

<sup>106</sup> « La *prescription acquisitive* fait acquérir un droit réel par la possession prolongée » Larousse.fr.

<sup>107</sup> Constitution du 20 janvier 2002. Parlement. République du Congo.

<sup>108</sup> Loi 10-2004 (26 mars 2004). Parlement. République du Congo.

<sup>109</sup> L'ensemble des terres situées en dehors du périmètre urbain constitue le domaine rural.

<sup>110</sup> Décret n°2006-257 du 28 juin 2006. *Fixant à titre exceptionnel les modalités de transformation des titres précaires de propriété en titres fonciers*. Présidence de la République, République du Congo.

l'arrêté ou le décret d'attribution et le certificat provisoire de propriété établi par la commission *ad hoc* de reconnaissance des droits fonciers coutumiers<sup>111</sup> (Egis International & Technip-Congo, 2015). Dans l'éventualité de terres immatriculées, la loi 11-2004<sup>112</sup> prévoit que si un projet est jugé d'utilité publique (comme le renforcement de la sécurité alimentaire et la dynamisation du secteur agricole du pays par exemple), des déguerpissements ou expropriations avec indemnisations peuvent avoir lieu pour laisser la place aux projets agro-industriels. Toutefois, cette loi n'est pas spécifique au Congo, elle existe même en France (Bon, 2014).

Le troisième et dernier temps de la réforme foncière fut en 2008. La loi 25-2008<sup>113</sup> sur le régime agro-foncier stipule que l'État détient le domaine rural. Mais parallèlement, elle réaffirme que l'immatriculation des terres est obligatoire. Précisant toutefois que l'immatriculation des terres, objet des droits fonciers coutumiers, n'est obligatoire qu'à condition d'une mise en valeur<sup>114</sup> dûment constatée par les services compétents. Dans le cas de non mise en valeur d'une terre rurale, la terre rentre automatiquement dans le domaine de l'État.

#### *Echec de l'application de la réforme foncière*

La législation foncière au Congo comme dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne est duale. Elle reconnaît le droit de propriété privé, tout en instituant le domaine rural comme domaine public ; tout en garantissant les droits fonciers coutumiers ; tout en rendant l'immatriculation des terres obligatoires. Le tout sans politique d'aménagement du territoire, ni code de l'urbanisme, ni cadastre national. Il aurait fallu circonscrire le domaine rural de l'État, or aujourd'hui « l'État ne sait même pas ce qu'il a » (entretien réalisé en 2014 avec un Agent de l'Etat). La volonté derrière la réforme foncière de 2008 était que chaque ayant droit réclame son titre de propriété auprès des commissions *ad hoc* de reconnaissance des droits fonciers coutumiers afin de pouvoir établir une carte des terres « disponibles ». L'objectif final étant de rendre toute terre fiscalisable. Mais ces

---

<sup>111</sup> Une commission de reconnaissance des droits fonciers coutumiers devait être créée par district et par arrondissement selon le décret 24-2006. Mais elles n'ont pas vu le jour.

<sup>112</sup> Loi 11-2004 (26 mars 2004). *Portant procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique*. Parlement. République du Congo.

<sup>113</sup> Loi 25-2008 (22 septembre 2008). *Portant régime agrofoncier*. Parlement. République du Congo.

<sup>114</sup> La mise en valeur des terres consiste à leur mise en production : plantations, cultures, élevage, activités piscicoles.



démarches d'immatriculation par les ayants droit n'ont été faites qu'aux abords des grosses agglomérations. C'est-à-dire là où la pression foncière est importante et où la terre a de la valeur marchande. Une autre raison expliquant le peu d'immatriculation est que les commissions départementales n'ont pas été créées ou bien sous dotées en personnel.

Aujourd'hui encore, la législation foncière n'a pas supprimé les droits fonciers coutumiers qui ont fait l'objet d'acquisition et de succession selon les usages et coutumes locaux. Aucun texte législatif ne dénie aux propriétaires fonciers coutumiers le droit de revendiquer leur bien selon les règles du droit foncier coutumier. Deux limites s'opposent à ce droit : l'existence de titres dûment délivrés et enregistrés, contraires ou incompatibles avec les droits fonciers coutumiers, c'est-à-dire le titre foncier et le permis d'occuper. Ou bien encore le caractère d'utilité publique d'un projet vu plus haut.

#### *Manques de moyens de proximité et coût de l'immatriculation*

Les entretiens menés sur le terrain, notamment avec des habitants des villages aux alentours des projets d'*agrobusiness* et avec des responsables des ministères de l'Agriculture et des Affaires foncières, ont montré que dans les campagnes, très peu de gens ont fait immatriculer, voire simplement reconnaître leurs terres. Cela pour plusieurs raisons. La première réside dans le manque de diffusion de l'information, dans la complexité et le coût des démarches liées à l'absence de commission de reconnaissance à proximité, les commissions de district n'ont pas été créées. Lors de notre passage, seule une représentation de cette commission à Pointe-Noire et une à Brazzaville existaient. La seconde raison est culturelle, puisque les populations ne voient pas l'intérêt et ne ressentent pas le besoin de faire reconnaître leurs terres.

Aujourd'hui le statut de la terre du domaine rural est flou : est-ce la terre des propriétaires terriens ou fait-elle partie de la réserve foncière de l'État ? Le manque de clarification du statut des terres rurales constitue un risque de conflits en cas de contestation d'attribution à des étrangers de terres considérées d'une part comme faisant partie du domaine public et d'autre part comme appartenant à des propriétaires terriens. Plusieurs études de cas, au Burundi, au Tchad, en RDC (Ntampaka, 2008), concluent que les risques de tensions liés à ces réformes foncières résident notamment dans la confusion des rôles et l'absence d'application de la réforme foncière (ici le manque de création de

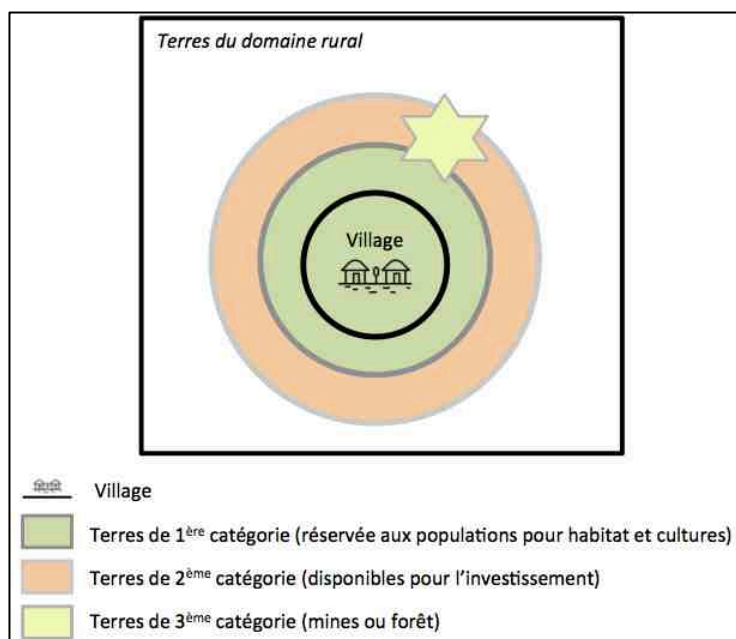
commissions de reconnaissance des droits coutumiers) au profit d'une application arbitraire. Le constat issu de cette historicisation de la réforme foncière au Congo interroge de la même manière qu'au Mali (Allaverdian *et al.*, 2011). Comment ces réformes peuvent-elles garantir la sécurisation des droits fonciers des ruraux et le développement économique local ?

Conscient de l'échec de la concrétisation sur le terrain de sa réforme foncière, le gouvernement congolais cherche aujourd'hui à la faire appliquer. En coordination avec le PNUD, un projet d'appui au renforcement de la gouvernance foncière (Pargf) a été mis en place pour la période 2014-2018, afin de préciser la politique nationale foncière pour « l'amélioration de la contribution du secteur foncier au produit intérieur brut » (Ibara, 2016).

## 4.2. Dispositions récentes pour ouvrir le marché foncier aux investisseurs étrangers dans l'agrobusiness

### 4.2.1- Type de concession et terres choisies pour les investisseurs étrangers

Les terres destinées à l'exploitation agricole relèvent d'un régime foncier particulier : « la législation congolaise définit le régime agro-foncier et pose le principe de la garantie des tenures<sup>115</sup> et de la sécurité des exploitants» (Wafwana & Matschinga, 2013). La reconnaissance d'une mise en valeur a conduit à la mise en place de règles de constatation de la détention, de l'utilisation et de l'exploitation des espaces fonciers et des personnes publiques et privées. Aussi, la loi agro-foncière n°25-2008 prévoit-elle une classification des terres à vocation agricoles du domaine rural selon trois catégories. Les terres de première catégorie doivent faire l'objet d'une mise en valeur prioritaire à vocation d'habitation et de mise en culture de subsistance des habitants du village. La mise en valeur des terres de seconde catégorie est facultative à destination de cultures vivrières intensives par les coopératives agricoles, des terres d'exploitation commerciale ou industrielle et des plantations de culture pérennes (arboriculture). L'Etat ou les collectivités locales peuvent mettre des terres issues du domaine rural, en priorité relevant de cette catégorie, à disposition d'exploitants privés (hors des limites urbaines et des terres relevant du droit foncier coutumier). Aussi ces terres constituent les principales cibles des investisseurs privés, car elles peuvent faire l'objet d'investissements



agricoles massifs (Wafwana & Matschinga, 2013). Les terres de troisième catégorie sont destinées à des activités spécifiques comme l'exploitation forestière ou les mines.

Figure 12 : Catégorisation des terres du domaine rural

Au Congo, l'attribution des terres en vue de l'exploitation

<sup>115</sup> La tenure représente les conditions de détention et d'usage des terres et des ressources naturelles qu'elles supportent (FIDA, 1995, cité par Ciparisse, 2005).

agricole peut revêtir quatre formes juridiques : le bail ordinaire, le bail emphytéotique, l'autorisation provisoire d'occuper et l'autorisation expresse d'occuper. Les exploitants agricoles privés peuvent également disposer de l'aliénation<sup>116</sup> de terrain du domaine privé de l'Etat par voie de vente, de cession ou d'échange (loi n°09-2004).

Le bail ordinaire est conclu par le ministère des finances pour une durée maximale de 18 ans. Il est interdit de le céder, la location est soumise à autorisation et la mise en valeur est obligatoire. *A contrario*, le bail emphytéotique donne une jouissance des terres pour des durées excédant 18 ans jusqu'à 99 ans et comprend en plus un droit immobilier (Wafwana & Matschinga, 2013).

L'autorisation provisoire d'occuper dispensée par l'Etat, permet à des sociétés privées de jouir et de disposer temporairement de terres de l'Etat à des fins d'exploitation agricole. Elle peut être transformée en droit de location, d'emphytéose ou en titre foncier après mise en valeur constatée (Wafwana & Matschinga, 2013).

L'autorisation expresse d'occuper, délivrée par décret pris lors d'un conseil des ministres, est l'acte par lequel l'Etat donne jouissance d'une part de son domaine public pour une durée déterminée (Wafwana & Matschinga, 2013). Le ministère de l'agriculture et de l'élevage a établi un modèle de contrat de concession applicable en matière agricole. Jusqu'à présent, c'était le mode de concession privilégié pour les investisseurs étrangers.

Le gouvernement congolais a également prévu une série d'avantages susceptibles d'être accordés aux investisseurs comme : des cessions de réserve foncière à titre gracieux ; une libre fixation par l'investisseur du prix de sa production ; une redevance annuelle minimale fixe par hectare concédé ; des avantages fiscaux et douaniers pour 5 ans détaillés dans la Charte des investissements (Loi n°2003-06 du 18 janvier 2003 portant Charte des investissements, 2003) ; la mise en œuvre sur demande par l'Etat de la procédure d'expropriation, etc. (Wafwana & Matschinga, 2013).

De manière générale, la loi de finances détermine quant à elle le montant des loyers et de redevances, fixées à 2 500 FCFA (un peu moins de 4 euros) par hectare exploité. Le code général des impôts détermine le montant des contributions foncières fixé à un taux réduit pour les sociétés agricoles à 25% du résultat fiscal annuel. Lorsqu'une partie des terres est occupée

---

<sup>116</sup> « Transmission volontaire ou légale à autrui de la propriété d'un bien ou d'un droit. » Larousse.fr Synonyme de céder, léguer, vendre, donner, etc.

par des forêts, une taxe de déboisement prévoit le règlement par hectare exploité de 5 000 FCFA pour une exploitation traditionnelle et de 10 000 FCFA pour une exploitation moderne.

#### ***4.2.2- Démarches foncières pour l'obtention d'une concession agro-industrielle***

La nouvelle vague d'arrivée d'investisseurs étrangers dans l'agriculture en République du Congo date des années 2000, mais leur implantation sur le terrain est bien plus tardive. En effet, la durée moyenne des démarches administratives, notamment pour l'identification et l'immatriculation des terres nécessaires à la mise en place de ce type de projets, est de quatre à cinq ans. Nous allons décrire les différentes étapes par lesquelles sont passés les investisseurs que nous avons suivis. Ils ont démarré leurs négociations avec le gouvernement en même temps que celui-ci réalisait la réforme de sa législation foncière prévoyant l'immatriculation des droits fonciers coutumiers. Compte tenu des difficultés analysées plus haut, les terres concernées par ces projets agro-industriels n'ont pas été immatriculées. Elles rentrent alors dans le cadre de la loi n°25-2008 selon laquelle les terres du domaine rural qui ne relèvent pas du patrimoine privé (terres immatriculées et terres relevant du droit foncier coutumier), font partie du domaine rural géré par l'État.

Ainsi, au sens de l'article 3 de la loi n°25-2008 portant sur le régime agro-foncier, ces terres relèvent de droits fonciers coutumiers qui ne peuvent donner lieu à expropriation sans avoir été constatées par une commission *ad hoc* de reconnaissance des droits fonciers coutumiers (Egis International et Technip-Congo, 2015). Mais ces organes représentant les intérêts des habitants au niveau du département et de la commune, suivant l'article 3 du décret n°2006-255 du 28 juin 2006<sup>117</sup> portant institution, attributions, composition et fonctionnement d'un organe *ad hoc* de reconnaissance des droits fonciers coutumiers, souffrent de l'inapplication de ce décret, car peu de commissions ont vu le jour sur le terrain.

L'accès au foncier s'est globalement déroulé de la même manière pour l'ensemble des projets étudiés (Favrot, 2012 ; Entretiens 2014, n°3, 7, 24, 57, 60). Ces terres, ayant fait l'objet de démarches d'identification par une commission de reconnaissance des droits fonciers coutumiers, ont été incorporées au domaine de l'État pour celles qui n'en faisaient pas déjà

---

<sup>117</sup> Décret n°2006-257 du 28 juin 2006. *Portant institution, attributions, composition et fonctionnement d'un organe ad hoc de reconnaissance des droits fonciers coutumiers*. Présidence de la République, République du Congo.

partie. En effet, pour les différents investisseurs étudiés ici, la quasi-totalité des terres était d'anciens ranchs ou d'anciennes plantations d'État. L'ensemble des terres a été inséré dans le domaine de l'État, puis une concession a été signée entre l'État et la société agricole pour une durée de 25 ans à 30 ans renouvelables, sur le modèle des concessions forestières. L'accord des populations locales n'est pas un prérequis. En revanche, des négociations (antérieures à l'installation des investisseurs étrangers) ont été réalisées avec les « propriétaires terriens », avant que les terres n'aient été formellement ajoutées au domaine de l'État. Les « propriétaires terriens » ne sont pas nécessairement les populations vivant le plus près des parcelles ni forcément celles qui, le cas échéant, les mettent en valeur.



Photo 6 : Visite de terrain pour prospection de terres

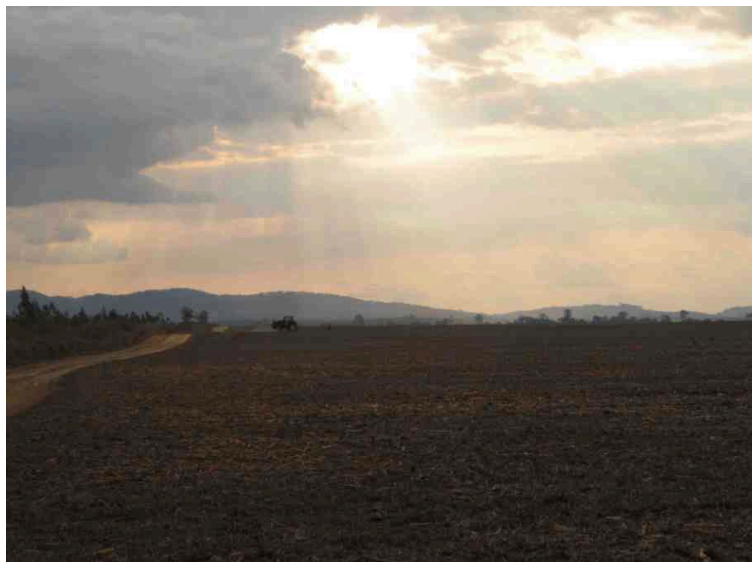
Lors d'une visite d'exploration, réalisée avec les membres du ministère de l'agriculture et de l'élevage et une entreprise prospectant pour trouver des terres agricoles, j'ai pu observer ce processus d'identification et d'attribution des terres. Ce qui a été décrit précédemment a été observé et confirmé par les différents acteurs rencontrés (Entretiens 5, 6 et 7, 2015).

Une délégation du ministère de l'Agriculture se rend sur le terrain avec l'investisseur pour identifier les terres. Le « chef de terre » est prévenu pour qu'il prenne contact avec les « propriétaires terriens ». Ensuite, le ministère de l'Agriculture prend contact avec le ministère des Affaires foncières pour vérifier que les terres ciblées ne font l'objet d'aucun titre foncier et peuvent donc être assimilées au domaine de l'État. Quelle que soit la réponse du ministère, titres existants ou non, et selon un compromis entre transmissions coutumière et officielle, un montant d'indemnité des propriétaires terriens est fixé et transmis aux investisseurs. Dans la totalité des cas étudiés, aucun titre foncier n'avait été établi auprès d'une autorité. Pourtant,

sur recommandation des ministères des Affaires foncières et de l'Agriculture, les investisseurs ont indemnisé les propriétaires terriens. Une fois que tout a été négocié à Brazzaville, les indemnisations des propriétaires terriens se règlent au moment de la cérémonie dite « du vin » (même en l'absence de titres de propriété, le chef de terre fait foi). Les limites concrètes des concessions sont également discutées sur le terrain tout comme les contreparties d'entretien des infrastructures, routes, écoles, centre de santé (les demandes sont formulées par les villageois dans un cahier des charges qui est ensuite remis aux autorités et à l'investisseur). Les autorités locales, les membres du gouvernement (Agriculture et/ou Affaires foncières), les populations locales et les investisseurs étrangers assistent à cette cérémonie<sup>118</sup>, à l'issue de laquelle les parties signent la reconnaissance de cession de terres d'un côté et de mise en valeur de ces terres de l'autre, avec les montants octroyés en dédommagement.

Lors des enquêtes de terrain, il ressort d'une manière générale des entretiens avec les populations que celles-ci ne perçoivent pas négativement l'arrivée des projets agro-industriels. Au contraire, elles mettent en avant les difficultés qu'elles ont pour trouver un emploi en zone rurale et saluent l'arrivée de potentiels employeurs. Elles espèrent également que les investisseurs rempliront les demandes qui ont été formulées dans le cahier des charges (partie intégrante de tous les contrats que nous avons étudiés). Ces demandes relèvent du rôle de l'État comme l'accès à l'eau et à l'électricité, l'entretien des routes, des écoles et des dispensaires. Pour la majorité, elles regrettent toutefois que les attributions de terres aient été réalisées en avance à Brazzaville<sup>110</sup>.

Photo 7 : Pistes entretenues par  
Todi (terrain 2015)



<sup>118</sup> Selon le recoupement de récits issus des entretiens réalisés en 2014 avec des hauts fonctionnaires, des investisseurs et les populations vivant à proximité de l'implantation des investisseurs étrangers (Entretiens 2014 n°11, 12, 14, 16, 17, 24).



Photo 8: Dispensaire construit, géré et financé par Atama (terrain 2014)

L'entreprise ne peut signer le contrat définitif lui octroyant la concession, qu'une fois installée et seulement lorsqu'elle a commencé les travaux d'exploitation, à condition que cela demeure dans l'année suivant l'établissement de l'autorisation provisoire d'occuper (conformément à la réglementation sur la constatation de la mise en valeur des terres). Ce procédé vise à la fois à éviter la spéculation foncière et à obtenir des résultats agricoles plus rapidement, selon les membres des ministères des impôts et du ministère de l'agriculture (Entretiens n°24 et 32, 2014). Ce contrat s'intitule : *contrat d'autorisation expresse d'occuper des terres de la réserve foncière de l'État*. Cette autorisation est alors promulguée en tant que loi par le chef de l'État et publiée au journal officiel. On détaillera ci-dessous les différentes étapes administratives conduisant à l'obtention d'une concession agricole à partir de l'exemple sud-africain.

#### ***4.2.3- Les étapes administratives aboutissant à la concession agricole, exemple sud-africain***

##### *Tractations*

Les étapes administratives de concession de terres arables congolaises à des investisseurs étrangers suivent généralement le même protocole. Il convient ici de détailler les différentes démarches de l'arrivée des fermiers sud-africains. Ces démarches ont été parmi les premières de ce type. Elles ont donc servi de modèle pour dresser un schéma général du processus d'investissement qui s'étale sur plusieurs années au Congo. Le projet sud-africain était le premier à s'être implanté sur le terrain (en 2011), il a servi de trame pour observer le déroulement des autres projets. Il a aussi servi de modèle et de test aux ministères de l'agriculture et des affaires foncières congolais, permettant par la suite d'améliorer et d'accélérer les procédures (Entretien 24, 2014).



Il y a deux niveaux de procédures. Dans un premier temps, les négociations étaient inter-étatiques, en vue de créer les conditions d'échanges commerciaux entre les deux pays. Dans un second temps, les négociations se déroulaient entre l'entreprise et l'Etat pour aboutir à un contrat fixant les conditions pour obtenir une concession.

Niveau 1 des procédures, les démarches inter-étatiques :

En effet, les démarches ont commencé au niveau international pour mettre en place les procédures de coopération commerciale entre les deux pays engagés. Aussi, les négociations entre les gouvernements sud-africain et congolais se sont étalées sur plusieurs années :

- 1- Un Accord général de coopération a été signé entre les gouvernements de l'Afrique du Sud et de la République du Congo en novembre 2003.
- 2- Dressant le cadre nécessaire pour le développement d'investissements, les deux gouvernements ont signé l'Accord pour la promotion et la protection réciproque des investissements en décembre 2005.
- 3- Puis ils ont signé l'Accord de coopération économique (Accord coopération technique, 2011)<sup>119</sup>.
- 4- Pour terminer, le dernier accord nécessaire pour l'investissement dans l'agriculture a été signé la même année entre les gouvernements des deux pays et plus particulièrement entre les ministères respectifs de l'agriculture. Son objectif vise à établir « une coopération technique, des programmes de développement et des partenariats dans les domaines suivants : - agriculture ; - forêt et pêches ; et - industries de transformation des produits de l'agriculture, de la forêt et des pêches ».

Parallèlement aux démarches établissant les conditions d'échanges commerciaux entre les pays, la République du Congo prospectait pour attirer dans le pays, des investisseurs issus de l'agrobusiness.

Niveau 2 des procédures, les démarches parallèles entre l'Etat congolais et l'entreprise sud-africaine :

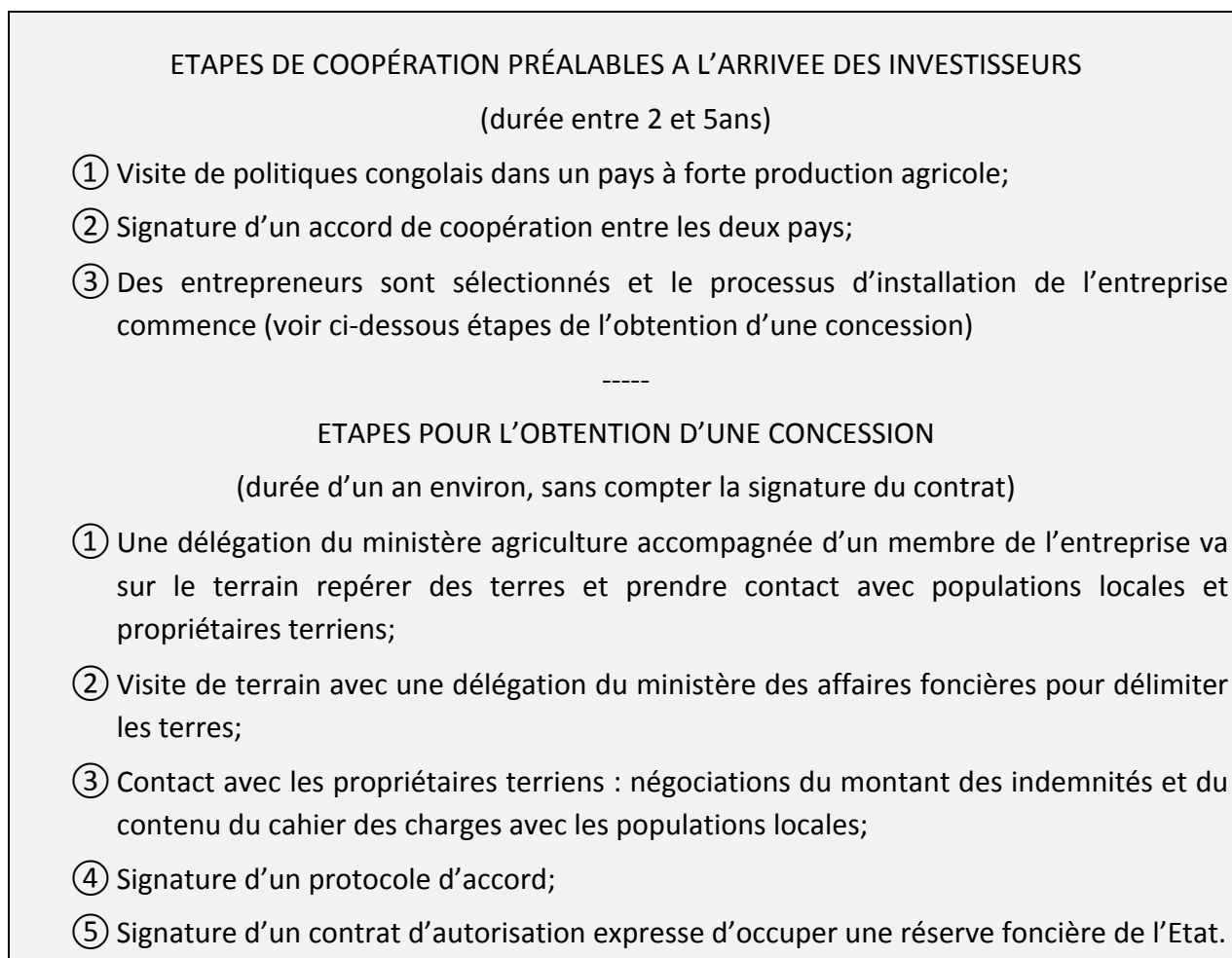
Plusieurs voyages de délégations congolaises en Afrique du Sud et sud-africaines au Congo ont été réalisés en vue d'identifier des entreprises agro-industrielles sud-africaines, ont

---

<sup>119</sup> Accord de coopération technique (2011). *Accord de coopération technique entre le gouvernement de la République du Congo et le gouvernement de la république d'Afrique du sud dans les domaines de l'agriculture, de la forêt et des pêches*. République du Congo.

été réalisés. Les premières prises de contact entre les fermiers sud-africains et le gouvernement congolais, en vue de la mise en place d'un projet d'investissement dans l'agriculture congolaise remontent à 2007. En octobre 2009 à Pretoria, la République du Congo et l'organisation des fermiers d'Afrique du Sud (Agri-SA)<sup>120</sup> ont conclu le Mémoire d'entente sur la production agropastorale fixant les modalités de partenariat entre le gouvernement congolais et Agri-SA (Boisbouvier, 2009; Mémoire d'entente, 2009<sup>121</sup>). Les premiers documents officiels faisant état du projet ont été signés en 2010. Les fermiers sont arrivés sur leur concession en décembre 2011, quelques mois après la signature du contrat d'autorisation expresse d'occuper une réserve foncière de l'Etat (Contrat d'autorisation expresse, 2011).

Figure 12 : Schéma général des démarches administratives



<sup>120</sup> Agriculture South Africa (AgriSA).

<sup>121</sup> Mémoire d'entente (2009). *Mémoire d'entente entre la république du Congo et l'organisation des fermiers agricoles d'Afrique du sud (Agri SA) sur la production agropastorale*. République du Congo.

L'ensemble du processus permettant l'arrivée des investisseurs agro-industriels suivis durant la thèse, en République du Congo, s'étale en moyenne sur plus de cinq ans. La figure ci-dessus constitue le modèle établi à partir des étapes suivies par les différentes entreprises étudiées. Pour clarifier les processus jugés trop obscurs et diminuer la durée de prospection, de création, d'installation des sociétés étrangères, une agence (publique) pour la promotion des investissements (API) a été créée en août 2012 et le lancement officiel de ses activités en juillet 2014, date à laquelle, l'agence a disposé de locaux (Loutoumba, 2014). Au Congo comme dans de nombreux pays, l'institutionnalisation de l'accès au foncier constitue un instrument « d'affirmation du pouvoir de l'État sur la question foncière et de recentralisation des processus décisionnels » (Boche & Anseeuw, 2017).

### **Conclusion Chapitre 4**

En zone urbaine, la question foncière est conflictuelle et les spéculations fréquentes (Ziavoula, 2006). Les densités de population de Brazzaville et Pointe-Noire ont conduit à des axes pionniers de peuplement et d'appropriations foncières, le long des routes nationales qui desservent ces villes (ICRA & Agricongo, 2001; Dorier & Morand, 2011). Mais en zone rurale, peu de petits agriculteurs ont fait la démarche de titrer leurs terres. Pour eux la reconnaissance des droits coutumiers ne nécessite pas d'être officialisée via des titres fonciers coûteux et difficiles à établir. Les démarches de reconnaissance des droits fonciers coutumiers doivent s'effectuer auprès de la commission *ad hoc* au chef-lieu du département. Mais les commissions départementales n'ont que rarement été créées et les personnels sur place n'ont pas les moyens ni les formations pour mettre en place les reconnaissances. Aussi, le gouvernement a-t-il entamé le recrutement et la formation de géomètres pour donner les moyens aux commissions de remplir leur mission. La question du coût de reconnaissance des droits fonciers coutumiers est également en discussion. Malgré ces démarches volontaires du gouvernement, il reste la question de la diffusion de l'information dans les zones reculées. L'information, ne signifie pas non plus que les populations vont entamer des démarches qu'ils ne considèrent pas comme légitimes. Le domaine foncier de l'Etat n'est pas encore circonscrit. Le cadastre et le nouveau plan d'aménagement du territoire sont en cours de réalisation, appuyés à nouveau par des institutions internationales et les entreprises privées.

Les étapes nécessaires à la mise en place d'une exploitation de type agro-industrielle sont longues, floues et coûteuses. Mais un ensemble de réformes est en cours pour diminuer la durée de création d'entreprise ainsi que l'ensemble des dépenses. Un guide d'investissement électronique<sup>122</sup> a été mis en ligne en janvier 2018 par l'API avec l'appui d'institutions internationales. Ce nouvel instrument, qui n'existait pas lors de l'arrivée des investisseurs suivis durant la thèse, devrait contribuer à faciliter l'accès à l'information dans le pays. Jusqu'à présent, accéder aux textes n'était parfois possible que dans les bureaux des administrations congolaises.

---

<sup>122</sup> Adresse du guide électronique [www.theiguides.org/public-docs/guides/congo](http://www.theiguides.org/public-docs/guides/congo).

L'ensemble des démarches entreprises par la République du Congo telles que la réforme foncière, l'assouplissement des règles d'établissement d'une société privée par des investisseurs étrangers ainsi que la mise en place de mesures attractives d'exonérations fiscales et douanières correspondent tout à fait au modèle des réformes encouragées par l'OMC en cours dans de nombreux pays. La République du Congo fait ainsi son possible pour améliorer le climat des affaires. Ces réformes visent à faciliter et sécuriser les investissements et à rendre les démarches et leurs dépenses transparentes dans une recherche d'uniformisation des réglementations, selon les principes de l'OMC sur le modèle du libre marché. Il apparaît peu probable que les risques alimentaires se résolvent avec la privatisation du foncier. En revanche, pour le gouvernement, cela facilite le prélèvement de l'impôt et l'identification du domaine rural, réserve foncière de l'Etat (tout ce qui n'est pas enregistré auprès des commissions par les ayants droits). La titrisation permet d'attribuer ces terres du domaine rural aux potentiels investisseurs. Enfin, cela permet aussi au gouvernement de se conformer aux recommandations des organisations internationales et aux exigences des bailleurs de fonds, et de conserver l'accès aux ressources financières qu'ils représentent.

## Conclusion Partie 2

En République du Congo, les politiques agricoles successives ont systématiquement fait la part belle aux investisseurs agro-industriels et délaissé l'agriculture familiale. L'historicisation de ces politiques a permis de montrer que la logique de grandes concessions agricoles ne fonctionne pas au Congo, comme dans d'autres pays d'Afrique Centrale (Ntampaka, 2008). Les politiques de mise en valeur ont eu en commun le manque de continuité, de capitaux et de techniciens et furent suivies d'une grande période d'instabilité avec les conflits. Cette spirale de l'échec explique en partie l'état de délabrement dans lequel se trouve aujourd'hui l'agriculture congolaise.

Ce schéma des politiques agricoles et foncières congolaises est cette fois-ci en dehors de la singularité et ressemble à de nombreux autres cas de dualité des droits fonciers et de favorisation de l'industrialisation du secteur agricole. Les discussions sur la titrisation du foncier, sa sécurisation et son potentiel à renforcer la sécurité alimentaire ne sont pas sans rappeler les débats pour ou contre les réformes agraires en Amérique Latine (Cambrézy, 1992, 1995). Les questions foncières de gestions collectives des terres comme au Mexique ou des droits coutumiers en Afrique ne collent pas avec les modèles néolibéraux.

Les investisseurs étrangers privés de l'agro-industrie ont à nouveau été sollicités pour diminuer la facture alimentaire (liée aux importations) de la population congolaise. Pour les attirer, une politique incitative d'exonérations fiscales et de loyers peu élevés a été mise en place. L'accès au foncier, encadré par le ministère des affaires foncières parallèlement à la mise en place de la réforme foncière de 2004, leur a été facilité. Situés en dehors des problématiques foncières, les échecs des compagnies concessionnaires et des fermes, ranchs et plantations d'Etat après l'indépendance semblaient souffrir des mêmes facteurs limitants que les entreprises suivies : problèmes d'infrastructures, de transport, mais aussi d'accès aux réseaux, d'accès aux intrants, à une main-d'œuvre qualifiée, à des marchés faciles d'accès pour écouler les productions. Le gouvernement essaie de réagir pour combler les lacunes identifiées dans le passé qui persistent encore aujourd'hui. Appuyé par les bailleurs de fonds, il met désormais en place une politique d'appui aux types

d'agriculture industrielle et familiale. Les membres du gouvernement, eux-mêmes, sont appelés à investir dans l'agriculture. Après avoir fait un bilan plutôt mitigé sur les expériences passées, il importe de se pencher sur les entreprises agro-industrielles implantées dans le pays depuis les années 2010.





## **PARTIE 3 – LES TERRITOIRES DE L'AGROBUSINESS ETRANGERS AU CONGO, ETUDES DE CAS**

S'appuyant sur leur suivi effectué sur le terrain, cette partie montre qu'au sein de la catégorie des investisseurs privés, il existe une diversité des types d'investisseurs étrangers dans l'agriculture au Congo. Cette partie présente également une description des entreprises visant à comprendre pourquoi et comment elles ont décidé de venir développer des activités agricoles en République du Congo. Elle présente aussi l'analyse, à partir des séjours de terrain, de l'intégration de ces investisseurs exogènes dans les territoires où ils se sont implantés, afin de savoir si le modèle d'agrobusiness qu'elles mettaient en place semblait efficace pour augmenter la production agricole nationale, dans des zones reculées, hors des foyers de peuplement. Cette partie propose enfin des pistes de facteurs sociaux et territoriaux pouvant conditionner la réussite de ces projets et aussi les objectifs affichés d'intensification agricole et de développement rural.

Au Congo, certains secteurs économiques comme l'exploitation forestière ou le pétrole n'ont jamais souffert d'un manque d'investissements étrangers contrairement au secteur agricole, malgré des politiques favorables à l'agrobusiness étranger. La tendance globale au regain d'intérêt pour le secteur agricole vue dans le chapitre 1 concerne de nombreux pays. Le choix des cas étudiés dans cette thèse s'est porté sur les entreprises entrées en production lors du premier séjour de terrain. Il s'est ensuite avéré que plusieurs d'entre eux pouvaient s'apparenter à des cas d'école, fournissant un éventail représentatif de la variété des cas d'étude présentés à travers le monde. Les cultures de rentes dans le nord du pays, huile de palme et cacaoculture, interrogent sur la transition forestière de la forêt primaire du bassin du Congo (Gillet, Vermeulen, Feintrenie, Dessard, & Garcia, 2016). La vitrine de la ferme présidentielle renvoie à la figure du « big man » et s'insère dans la réflexion sur l'Etat néo-patrimonial (Médard, 1992). D'autres initiatives impliquant des organisations multilatérales et leurs financements (Banque mondiale etc.), renvoient enfin aux injonctions concernant la diversification agricole et la prévention des risques alimentaires (Janin, 2018).

Comme cela a été défini dans la partie 1, les investissements à grande échelle représentent l'ensemble des projets industriels impliquant des transactions foncières mondiales récentes, mettant en jeu des montages financiers internationaux, un triangle de relations entre le pays d'origine, le pays hôte et les institutions garantes, mais dont les populations locales ont été écartées, portant sur d'importantes superficies et constituant une forme d'appropriation de la terre et des ressources clés. Ainsi que c'est le cas pour les

études sur les investissements agricoles dans le monde, les cas étudiés ici mettent en scène des jeux d'acteurs comme ils ont pu être synthétisés dans ce tableau tiré de l'étude (Perthuisot & Fare, 2018) :

Acteurs	Raison d'être	Préoccupations	Difficultés propres / risques	Interaction possible avec les autres
États	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement agricole et forestier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sécurisation de ses recettes fiscales</li> <li>• Lutte contre l'activité illégale</li> <li>• Bonne gouvernance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Moyens, compétences, stabilité socio-politiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place de politique publique, mécanismes d'incitations fiscales, production, actualisation et mise en œuvre de la légalité forestière, agricole et environnementale.</li> </ul>
Forestiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Produire du bois d'œuvre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pouvoir apporter une réponse au développement social lié à la certification</li> <li>• Garantie de retour sur investissement de la plantation</li> <li>• Diversifier le revenu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toucher des activités pour lesquelles ils ne sont pas compétents</li> <li>• Activités illégales liées à la présence de populations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coopérations envisagées avec les chocolatiers</li> </ul>
Chocolatiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire du cacao</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accéder à du zéro déforestation, voire positif à la forêt</li> <li>• Pérenniser les approvisionnements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Traçabilité d'un cacao légal</li> <li>• Avoir des produits de qualité répondant à des normes de certification</li> <li>• Changements climatiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coopérations envisagées avec les industriels du bois</li> </ul>
Agriculteurs locaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Production agricole</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sécurité alimentaire</li> <li>• Revenus suffisants et étalés</li> <li>• Développement humain (santé, éducation, épargne)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès au foncier et sécurité de cet accès</li> <li>• Propriété de l'arbre</li> <li>• Aléas (climat, prix, rendements)</li> <li>• Motiver les jeunes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer des chaînes de valeur rémunératrices et durables (cacao, fruits, PFNL, bois)</li> </ul>
Recherche	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Produire des connaissances</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Incertitudes liées aux changements climatiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissances partielles sur le cacao/bois d'œuvre</li> <li>• Avoir des moyens dans la durée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place et suivi d'essais de cacao sous ombrage de bois d'œuvre</li> </ul>
Opérateurs techniques, vulgarisateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer de manière technique l'agroforesterie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les capacités d'appropriation des méthodes par les agriculteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financer l'intervention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation et suivi des agriculteurs</li> </ul>
Institutions de microfinance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter le financement des activités génératrices de revenus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité à développer des activités sur le terrain</li> <li>• Risque financier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Solvabilité des agriculteurs impliqués dans le processus de microfinance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise au point des solutions de financement en amont</li> </ul>
ONG environnementales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préservation / conservation biodiversité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déforestation associée à l'activité agricole</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financer l'intervention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation et suivi des agriculteurs</li> <li>• Évaluation des impacts</li> </ul>
ONG de développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Représentation et défense des populations riveraines et peuples autochtones</li> <li>• Appui au développement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un partage juste des revenus de l'activité agroforestière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financer l'intervention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation et suivi des agriculteurs</li> <li>• Évaluation des impacts</li> </ul>
Bailleurs / prestataires techniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financer et conseiller techniquement le développement (agricole, forestier, social)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Efficacité et impact durable des projets</li> <li>• Allier forêt et développement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Allouer les financements à des projets efficaces</li> <li>• Pas toujours facile de financer des projets intéressés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financer un ou plusieurs aspects (pépinières, recherche, assistance technique, formations)</li> </ul>

Tableau 13 (précédent) : Matrice d'assistance et de synergies extrait de (Perthuisot & Fare, 2018)

Sur l'ensemble de la République du Congo, trois territoires ont été ciblés par le gouvernement pour relancer deux types de filières agricoles distincts via des entrepreneurs privés étrangers. Au nord du pays entre Owando, Pokola et Souanké, dans la zone forestière du département de la Sangha, trois entreprises ont été chargées de relancer les cultures de rentes : la production d'huile de palme pour deux d'entre elles et celle de fèves de cacao pour la troisième. Au sud du pays dans les départements de la Bouenza et du Niari près de Dolisie, trois entreprises ont développé la culture des céréales (principalement du maïs ensilage), en vue de relancer l'élevage (Todi Rivers Farms, Tolona, et Asperbras). Au centre, dans le Pool nord à Nkouo, une entreprise d'origine israélienne, la Socomod, a entièrement construit des Nouveaux Villages Agricoles spécialisés dans l'aviculture sur financement public. Dans la Cuvette, le chef de l'État a confié la gestion de sa ferme présidentielle privée, située près d'Oyo dans une zone marécageuse, à un prestataire brésilien (Asperbras). L'objectif officiel est de promouvoir l'entrepreneuriat individuel agricole en montrant une ferme vitrine qui met en scène et diffuse une image idéalisée des potentialités agricoles du Congo.

Cette répartition des types de cultures sur le territoire correspond à la celle qui avait déjà été mise en place depuis la colonisation. Chaque filière est assimilée à un territoire et les politiques agricoles actuelles reproduisent les schémas historiques de planification de ces territoires. A savoir les cultures de rentes en zones forestières et les ranchs de bétail et céréaliers dans la Vallée du Niari. Aujourd'hui, ce ne sont plus l'administration coloniale ou l'État socialiste, mais des investisseurs privés, arrivés à la demande du gouvernement congolais, qui tentent depuis la fin des années 2000 de relancer une fois de plus ces filières. Officiellement, l'objectif du gouvernement avec ces investisseurs est de renforcer la production nationale pour atteindre l'autosuffisance alimentaire, et surtout pour diversifier ses ressources économiques.



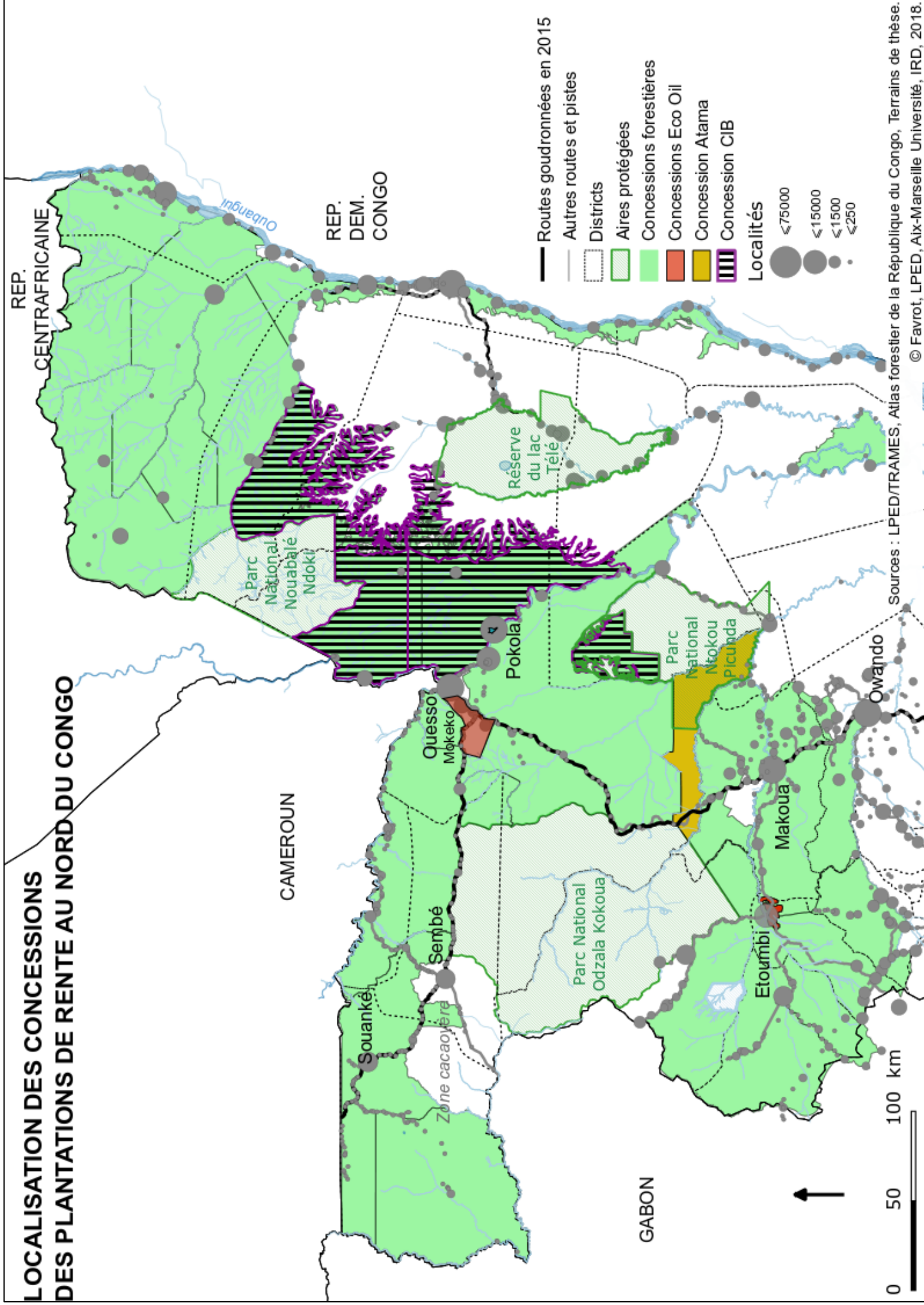
## CHAPITRE 5 – LE NORD CONGO, TERRITOIRE FORESTIER DES PLANTATIONS DE RENTE

Depuis la période coloniale, le nord du pays, recouvrant actuellement les départements de la Sangha, de la Likouala et de la Cuvette, est le terrain d'exploitations forestières et de production des cultures de rentes implantées dès les années 1930 par la compagnie des frères Tréchet, la Compagnie Française du Haut et du Bas Congo (CFHBC). Comme on l'a vu dans le chapitre 3, depuis 1963 et jusqu'en 1990, la commercialisation des produits agricoles relevait ensuite des « offices d'état » qui fixaient le prix d'achat aux producteurs, ainsi que l'appui technique (voir frise p 132). Puis les politiques d'ajustements structurels encouragées par les institutions internationales ont conduit au retrait de l'État du secteur économique, mais le secteur privé n'a pas pris le relais (voir p 156). En effet, ces filières étaient situées en zones forestières, peu peuplées et très éloignées des zones de développement. Elles ont périclité, faute d'acheteurs et en raison de la détérioration de l'état des réseaux de transports ferroviaires et routiers. Malgré les échecs passés, le gouvernement mise sur la relance des cultures de rente, non pour renforcer la sécurité alimentaire, mais pour diversifier les ressources économiques du pays. En effet, en dehors de l'huile de palme alimentaire, une partie de celles-ci vise à produire des agrocarburants. Quant aux fèves de cacao, leur production est destinée à l'exportation.

Notre suivi des entreprises sur le terrain vise à comprendre comment elles développent leur activité de production dans des territoires différents. Elle correspond à deux modèles économiques, d'une part l'huile de palme s'appuie sur des investisseurs privés Atama Plantation et Eco Oil Energie, la première étant située en partie sur une zone de forêt primaire, la seconde ayant récupéré une ancienne palmeraie. D'autre part la relance la cacaoculture s'effectue dans le cadre d'un partenariat public-privé, le Plan National de Développement Cacao (PND-cacao), entre le ministère de l'agriculture et la CIB-Olam.

Carte 17 : Localisation des trois entreprises suivies dans le nord : CIB-Olam (Cacao), Atama et Eco Oil (Huile de palme)

# LOCALISATION DES CONCESSIONS DES PLANTATIONS DE RENTE AU NORD DU CONGO



La zone forestière dans laquelle se situent ces trois entreprises est peu densément peuplée (voir Partie 1, Chapitre 2.2). Ouesso la principale ville et préfecture du département de la Sangha est distante de 800 kilomètres de Brazzaville et de 1300 kilomètres pour Pointe-Noire. Depuis 2016, il est possible de rallier le port de Pointe-Noire par la route goudronnée jusqu'à Ouesso, la partie non bitumée jusque-là se situait dans le sud (entre Brazzaville et Dolisie). Le dynamisme actuel de la ville s'explique par sa situation proche de la frontière camerounaise. Mais la principale activité de la région étant liée au bois, le transport de grumes officiel se fait encore principalement par voie fluviale jusqu'à Brazzaville, puis par la route. La seule voie d'exportation légale des produits congolais est le port de Pointe-Noire. La capitale et le port étant trop éloignés et mal accessibles avant le bitumage de la route jusqu'en 2016, le ravitaillement (importations alimentaires et exportations) se fait principalement par le Cameroun voisin.

Les petites villes comme Makoua, Owando et Etoumbi étaient assez dynamiques pendant la période d'exploitation des palmiers à huile (de 1950 à 1990), elles avaient attiré des gens de tout le pays. Mais avec la faillite des entreprises dans les années 1990, la plupart des jeunes gens les avaient quittées par manque d'opportunité d'emploi. Depuis les annonces récentes de la mise en place des différents projets agroindustriels, « un certain nombre de personnes commence à revenir » (entretien 2015 n°42, 46 et 53).

Ces trois études de cas situées en zones forestières protégées renvoient aux enjeux de la diversification forestière à travers le concept mot de la « transition forestière », s'inscrivant dans de grands programmes dont la mise en œuvre fait l'objet de critiques (Gillet et al., 2016; Karsenty, 2015, 2018).

### *5.1- Un partenariat public-privé pour la relance du cacao*

La relance de la cacaoculture a été projetée dans plusieurs pays producteurs depuis la fin des années 2000. Le cas de la CIB-Olam étudié ici s'insère dans cette tendance plus globale comme de nombreuses cultures de rentes (comme cela a été décrit dans la partie 1.1.3).

Figure d'exception au sein des entreprises suivies durant la thèse en raison de son intégration dans le Plan National de Développement Cacao (bénéficiant donc d'un financement public), la CIB-Olam, qui s'est vu confier par le gouvernement la tâche de relancer la cacaoculture dans le nord du pays est toutefois un cas intéressant à étudier.

Le PND met en cause des jeux d'acteurs entre plusieurs partenaires dont les relations seront décrites dans cette partie, ces acteurs sont : l'Etat (le ministère de l'agriculture), une société privée (la CIB-Olam), une association (APVPS), des bailleurs de fonds (Banque Mondiale, à travers divers programmes et l'AFD), un institut de recherche (Cirad). Ces relations multiples entre de nombreux acteurs, notamment des représentants de la société civile, font écho aux normes recommandées dans les « boîtes à outils » fournies par les acteurs du développement pour tenter de prévenir des problèmes éventuels de gouvernance (Perthuisot & Fare, 2018).

La localisation au nord du pays à la frontière avec le Cameroun renvoie à la notion d'espace transfrontalier, caractérisé par des dynamiques (la circulation, l'intégration et l'économie transfrontalières), définie comme : « ce qui se passe à la frontière quand la ligne séparatrice ne prétend plus bloquer les pratiques et le sentiment d'appartenance » (Szary & Fourny, 2006).

#### **5.1.1. La cacaoculture au Congo**

##### *La CIB-Olam*

L'histoire ancienne de la Congolaise Industrielle du Bois (CIB), en République du Congo la place dans les entreprises héritières des compagnies concessionnaires de la période coloniale vue dans le chapitre 3 (partie 3.1.). En 1968, la CIB est née de la fusion de la Société Forestière de la Sangha (SFS), installée dans le nord Congo depuis 1953, et de la



société Industrie des Bois du Congo (IBOCO) créée en 1961. Elle était alors une filiale de Tt Timber Group qui a rejoint en 2003 le groupe danois DLH (Dalhoff, Larsen and Horneman). Depuis fin 2010, la CIB-Olam est une filiale du groupe industriel singapourien Olam International Ltd. qui a racheté les parts de DLH alors en difficulté (Karsenty & Bayol, 2012). L'acquisition de la CIB par Olam s'est faite suite à des échanges avec le gouvernement.

Olam est une firme multinationale spécialisée dans l'agroalimentaire industriel et notamment dans le cacao, le café, les noix comestibles, les épices ou encore le riz. Le groupe représente plus de 15% du volume mondial de cacao.

Tandis que la CIB a pour principale activité l'exploitation, la transformation, le transport et la commercialisation des bois et des produits dérivés, issus de ses concessions forestières. Dans le nord du Congo au sein des départements de la Sangha et de la Likouala, la CIB, comme le montre la carte 15, est attributaire de trois Unités Forestières d'Aménagement (l'UFA Kabo, l'UFA Pokola, et l'UFA Loundoungou-Toukoulaka, qui totalisent une surface de près de 1 412 000 hectares, et d'une Unité Forestière d'Exploitation (UFE Pikounda-Nord).

Sur les 32 concessions forestières du Congo, celles de la CIB et d'IFO sont les seules à être labélisées FSC (Forest Stewardship Council) représentant 2,5 millions d'hectares labellisés. Le cahier des charges pour conserver ce label, qui fait l'objet d'un audit annuel, comprend d'une part une planification complexe de l'exploitation comprenant des temps de repos après une coupe sélective, et d'autre part des projets de développement économique pour les populations vivant dans les concessions intitulés Zones de développement communautaire (ZDC). Au sein de celles-ci, l'entreprise doit prévoir des activités économiques autres que celles liées à l'exploitation du bois et des Produits forestiers non ligneux (PFNL). La CIB, principalement installée à Pokola - une ville qui s'est construite grâce aux revenus issus de l'exploitation du bois par l'entreprise, - souhaite donc diversifier les activités économiques réalisées au sein de ses concessions.

L'objectif de la CIB-Olam avec le PND-Cacao est de produire du cacao sous couvert forestier avec d'autres types d'arboriculture, des avocatiers, des agrumes, des bananiers, du maïs, des safoutiers dans des zones forestières récemment exploitées pour leurs essences et

devant donc être laissées au repos (ne rapportant rien pendant des dizaines d'années), séquestrant ainsi du carbone, le tout dans les zones de développement communautaires.

### *Le PND Cacao : partenariat entre l'État et la CIB-Olam*

Dans le cadre de son plan national de développement (2012-2016), l'État congolais a souhaité relancer ses cultures de rentes pour redynamiser le secteur agricole, diminuer ses importations, diversifier son économie et exporter à nouveau. Pour cela, il a démarré en 2012 un programme de relance de la filière cacao en partenariat avec la CIB-Olam, à travers la signature d'un protocole d'accord. Dans ce programme, le rôle du gouvernement est financier, le montant du PND a été chiffré à 33 Milliards de FCFA (sur la durée totale des 5 ans du programme, de 2014 à 2018). Le projet a pris fin en 2018 et le partenariat semble ne pas avoir été reconduit.

Dans le cadre de ce programme, le MAE assure la maîtrise d'ouvrage et la CIB-OLAM en est le maître d'œuvre. Le MAE a par exemple mis à disposition un ancien bâtiment de l'OCC dans la Sangha, qui a été réhabilité par la CIB-OLAM. Quant à la Direction Générale de l'Agriculture et ses Directions Départementales, elles assistent la supervision technique du programme. Les différents acteurs institutionnels sont également mis à contribution : le Ministère doit veiller à faciliter l'accès à la terre aux planteurs de cacao par la mise à disposition des réserves foncières de l'État. Avec le ministère en charge des affaires foncières, le MAE doit sécuriser les domaines fonciers retenus pour le développement du programme.

Le rôle de la CIB consiste à mettre en place les pépinières, à distribuer les plants, tout en formant les agriculteurs via un partenaire<sup>123</sup> pour ensuite collecter et racheter la production de cacao, et l'exporter. A terme, le rôle de la CIB devrait se borner au rachat et à la vente du cacao (entretiens 2014 n°42 et 2015 n°44, 56 et 57). En 2015, l'AFD a réalisé une évaluation de la relance de la filière, pour mettre en place la tutelle technique et vérifier la viabilité financière du projet. A l'issue de l'étude de faisabilité, elle a prévu de financer une partie du programme, probablement la vulgarisation auprès des planteurs. (entretiens 2015 n°25 et 57)

---

<sup>123</sup> Au départ, il était prévu que cela soit la SNV -le partenariat étant au point mort-, c'est pour l'instant la CIB qui s'en charge, l'AFD a fait une étude de faisabilité pour s'investir dans ce volet-ci.

Dans le PND-Cacao, six bassins de production ont été retenus pour le PND-Cacao : 1-Sangha (Pokola, Néméyong) ; 2-Likouala (Djamba) ; 3-Cuvette (Boya,Owando) ; 4-Niari (Vouka-Gare), 5-Kouilou (Mvouti) ; 6- Lékoumou (Komono). La durée du programme était de cinq ans (2014-2018) et se fixait pour objectifs de :

- « Créer et pérenniser le système d’approvisionnement en matériel végétal de qualité (pépinières et champs semenciers) ;
- Vulgariser les méthodes de pépinières, de plantations et de conduite de cacaoyères ;
  - Installer au moins 8 champs semenciers dans six départements du pays ;
  - Identifier, sélectionner et former 1920 producteurs pilotes utilisant les nouveaux hybrides à haut rendement et respectant les itinéraires techniques recommandés de la plantation à la commercialisation des fèves de cacao marchand ;
  - Augmenter la production de cacao, par la régénération et la création de plantations sur plus de 23 310 hectares à terme et l’encadrement rapproché des 1920 producteurs pilotes ;
  - Améliorer le niveau de vie des producteurs ;
  - Réaliser une exportation nationale de cacao marchand croissante et de qualité ;
  - Renforcer les capacités des encadreurs de base ;
  - Créer des synergies opérationnelles entre les différents intervenants ;
  - Créer les conditions de la mise en place d’une capacité nationale de transformation agro-industrielle de cacao. » PND Cacao

Tableau 14 : Les objectifs de production du PND-Cacao à n+10 (en t) extrait PND-Cacao

Années théoriques	n0	n1	n2	n3	n4	n5	n6	n7	n8	n9	n10
Années calendaires	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Prod. Cacao théorie (kg)	-	-	25	130	400	900	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Nombre de pit produits/an (pit)	330 000	1 400 000	3 490 000	6 260 000	9 780 000	9 800 000					
Surface plantée par an (ha)	230	1 000	2 500	4 480	7 000	8 000	-	-	-	-	-
Plantation active (ha)	-	230	1 230	3 730	8 210	15 210	23 210	23 210	23 210	23 210	23 210
Production cacao (t)	-	-	6	55	285	1 044	2 887	6 357	11 472	17 310	21 510
	230	230	230	230	230	230	230	230	230	230	230
Nb ha plantés & productions par année		1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
			2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500
				4 480	4 480	4 480	4 480	4 480	4 480	4 480	4 480
					7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000
						8 000	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000

Tableau 15 : Les objectifs de superficies plantées et de nombres de plants sur la durée du PND-Cacao (en ha et en nb)

Départements	Sites	Année 0 2013	Année 1 2014	Année 2 2015	Année 3 2016	Année 4 2017	Année 5 2018	Sous Total
Sangha	Pokola (pl)	330 000	1 400 000	1 400 000	1 400 000	1 400 000	1 400 000	7 330 000
	Pokola (ha)	230	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 230
	Néméyong (pl)				330 000	1 400 000	1 400 000	3 130 000
	Néméyong (ha)				240	1 000	1 000	2 240
Niari	Vouka Gare (pl)			1 400 000	1 400 000	1 400 000	1 400 000	5 600 000
	Vouka Gare (ha)			1 000	1 000	1 000	1 000	4 000
Likouala	Djamba (pl)				1 000	1 400 000	1 400 000	4 200 000
	Djamba (ha)				1 000	1 000	1 000	3 000
Cuvette	Boya (pl)			690 000	1 400 000	1 400 000	1 400 000	4 890 000
	Boya (ha)			500	1 000	1 000	1 000	3 500
	Owando (pl)				330 000	1 400 000	1 400 000	3 130 000
	Owando (ha)				240	1 000	1 000	2 240
Kouilou	Mvouti (pl)					690 000	1 400 000	2 090 000
	Mvouti (ha)					500	1 000	1 500
Lékoumou	Komono (pl)					690 000	1 400 000	2 090 000
	Komono (ha)					500	1 000	1 500
TOTAL PLANTS		330 000	1 400 000	3 490 000	6 260 000	9 780 000	11 200 000	32 460 000
TOTAL HA		230	1 000	2 500	4 480	7 000	8 000	23 210
TOTAL FCFA (Prestation CIB)		95 000 000	929 827 330	3 490 000 000	6 260 000 000	9 780 000 000	11 200 000 000	31 754 827 330
TOTAL FCFA (Supervision MAE)			54 460 000	209 400 000	375 600 000	586 800 000	672 000 000	1 898 260 000
TOTAL GENERAL (FCFA)		95 000 000	984 287 330	3 699 400 000	6 635 600 000	10 366 800 000	11 872 000 000	33 653 087 330

Légende : pl = plants ; ha = hectares

Au cours de la période du PND, de nombreux partenaires se sont ajoutés au programme pour apporter des soutiens techniques et financiers, la région étant sous administration de la Coordination Nationale REDD+ (voir ci-dessous), ce projet lié à une concession forestière s'est rapproché des initiatives suivantes, susceptibles d'apporter notamment un appui financier ou technique comme le Forest Carbon Partnership Facility, le Programme National d'Afforestation et de Reboisement (ProNAR), le Projet forestier de diversification économique de la Banque Mondiale (PFDE), l'AFD (à travers le C2D) et la tentative ratée de collaboration avec l'Organisation néerlandaise de développement (la SNV). La FAO et le Cirad délivraient des conseils, un appui, un suivi et une formation technique, l'Institut de recherche agricole pour le développement de Yaoundé (IRAD) fournissait les semences hybrides, l'Institut de recherches agronomiques (IRA) appuyait la sélection des variétés d'intérêt, l'ICDG Université de Reading en Angleterre fournissait du matériel génétique pour les greffes et la World Cocoa Foundation (WCF) mettait en relation avec les pays acheteurs. Le pilotage de la pépinière par l'Association professionnelle pour valoriser des productions forestières et subsidiaires (APVPS), illustre bien les logiques normatives des projets de développements des institutions internationales partenaires. (entretiens 2014 n°42 et 2015 n°44, 56 et 57). Ce point est développé plus bas dans la partie « L'intérêt double de la CIB dans le PND Cacao ».

Le Congo s'est engagé depuis 2008 dans le processus REDD+ (Réduction des émissions liées à la déforestation et la dégradation des forêts dans les pays en développement) issu du programme ONU-REDD. Cette initiative «  *vise à lutter contre le réchauffement climatique provoqué par les émissions de gaz à effet de serre induites par la dégradation, la destruction et la fragmentation des forêts* » (Doumenge, Jungers, Halleux, Bélanger, & Scholte, 2016). Le principe devait consister à verser une compensation aux pays en développement le manque à gagner résultant du renoncement à abattre des forêts. Ceux ayant réduit leur déforestation auraient émis des permis d'émissions vendus aux pays du Nord. Mais le dispositif complexe n'a jamais tenu son rôle. Il a engendré des « pratiques douteuses » et a surtout « fait le bonheur des consultants et des cabinets d'experts » (Karsenty, 2015). Finalement, Karsenty (2015) déplore la récupération du dispositif par des entreprises privées et des ONG occidentales, grâce au marché de la compensation carbone,

au regard du peu de financements perçus par les Etats pour leur action contre la déforestation.

En 2015, le pays a intégré l'initiative pour les forêts d'Afrique centrale (CAFI) qui regroupe des organisations internationales (le PNUD, la FAO, la Banque mondiale), des financeurs/donateurs (la Norvège, la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni) et six pays d'Afrique centrale (Cameroun, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Guinée Equatoriale, Gabon et République du Congo). Sur les 600 millions de dollars affectés à l'Afrique Centrale, 30 millions sont prévus pour le Congo.

Du côté de la Banque Mondiale, le plan d'investissement forestier prévoit 24 millions de dollars pour le Congo à travers le PFDE. Ce projet, approuvé en mai 2012, dont l'objectif était de « renforcer les capacités de l'Administration Forestière, des Communautés locales et des populations autochtones (CLPA) en gestion participative des forêts », devait être cofinancé par la Banque Mondiale et la République Congo (Perthuisot & Fare, 2018).

#### *Retours sur les prémices chaotiques de la cacaoculture au Congo*

Dans les années 1930, les premières plantations de cacao au Congo ont été développées à Souanké suivant un chainage ethnique des Djems depuis le Cameroun, où la culture du cacao a débuté depuis la fin du 19<sup>ème</sup> siècle sous la colonisation allemande (Vincent, 1961). La Seconde Guerre mondiale a stoppé les essais et entraîné l'abandon de ces premières plantations. Les premières ventes de fèves datent de 1952 où 9 tonnes furent collectées dans la Sangha (voir le tableau ci-dessous), puis 22 tonnes en 1954 et 137 en 1956<sup>124</sup>.

	1952	1962-63	1972	1978	1982	1985	1987
Prix payé au producteur (en FCFA/kg)		65		130	169	190	236
Prix de vente à l'exportation (en FCFA/kg)		110		233	665	508	452
Tonnes récoltées et commercialisées	9	857	2057	2236	2288	1812	

Tableau 16 : Evolution de la production de cacao en République du Congo de 1952 à 1987<sup>125</sup>

<sup>124</sup> Ces données combinent celles récupérées lors des séjours de terrain de thèse dans les archives du ministère de l'agriculture ainsi que celles récupérées par la CIB-Olam auprès des directeurs départementaux de l'agriculture de la Sangha et de la Likouala lors de l'étude de faisabilité du projet cacao (Bescond, 2012).

<sup>125</sup> Sources : Robineau, 1987 et Bokatola, 1984 cité par Robineau, 1987 et rapports consultés aux archives du ministère de l'agriculture : (BAD, 1978; PNUD & FAO, 1988).

C'est d'abord la CFHBC qui a été chargée de l'évacuation et de la commercialisation du cacao et qui a coordonné le développement de cette filière. A la fin de la période coloniale, la Société de Prévoyance a pris le relai, puis le Centre de Coopération Rurale (CCR) en 1963 (Robineau, 1987). A l'instauration du régime socialiste et à la nationalisation du commerce, ce rôle a été confié à l'Office National de Commercialisation des Produits agricoles (ONCPA) et plus spécifiquement à l'Office du Café et du Cacao (OCC). L'État achetait alors les fèves de cacao séchées, les transportaient jusqu'à Pointe-Noire et les vendaient aux exportateurs étrangers. Jusque dans les années 1960, comme les récoltes atteignaient à peine 500 tonnes, les infrastructures et le matériel de transport étaient suffisants. Les fonds nécessaires à l'achat du cacao aux paysans étaient débloqués et le réseau de pistes routières supportait le trafic. Le prix payé aux producteurs et le cours de la vente à l'exportation à Pointe-Noire permettaient à la fois une rémunération satisfaisante des paysans et l'équilibre financier de l'opération pour l'État (Robineau, 1987).

Cependant, après 1960, la culture s'est développée et la production a augmenté en passant à 750 tonnes en 1960-1961, à 1000 tonnes en 1964-1965 pour enfin atteindre 1200 tonnes en 1966-1967. Des problèmes sont alors apparus. La logistique d'évacuation n'a pas suivi en raison des tonnages plus importants, du réseau routier extrêmement détérioré et du parc automobile prématurément usé. Parallèlement, les cours du cacao ont subi une baisse mondiale en 1962-1963 (chutant en dessous de 110 FCFA). Bien que l'État ait, dans un premier temps, subventionné la production, la baisse des cours a fini par se répercuter sur la rémunération des producteurs. Enfin, le mauvais entretien des plantations et le développement d'insectes parasites, les capsides du cacaoyer, ont affecté les rendements (Robineau, 1987). Un déblocage est intervenu à partir de 1964-1965 avec le renouvellement du parc automobile, la construction d'une « route du cacao » sur financement du Fonds d'investissement européen (FED) et la mise en place dans les plantations par les producteurs de la lutte contre les capsides (Guillot, 1977). Parallèlement, la production s'est progressivement déplacée du district de Souanké vers celui de Sembé (plus à l'intérieur du Congo), où les sols se sont révélés plus favorables (Guillot, 1977). Une reprise de la production a été observée à partir de 1967, « soutenue par le développement récent des plantations des femmes, et des Pygmées » (Guillot, 1977). L'ensemble de ces facteurs a permis d'augmenter les productions à partir de 1963-1964 (2061 tonnes en 1971 ;

2580 tonnes en 1975<sup>126</sup>), mais avec de fortes oscillations (2014 tonnes en 1974, 1807 tonnes en 1978), suivies d'une progressive tendance à la baisse de 1979 aux années 1990. Cette baisse s'explique en partie par le développement de la pourriture brune en provenance du Cameroun qui atteint 80% des cabosses, les fruits du cacaoyer (voir photo ci-dessous), et par l'inefficacité à moyen terme des traitements contre les capsides. En outre, « des différentiels de prix avec les pays voisins (Gabon et Cameroun) entraînent des effets de flux vers le Cameroun qui faussent les statistiques congolaises » (Robineau, 1987).

Photo 9 : Cabosse de cacaoyer (Favrot)

(photo prise lors du séjour de terrain 2014)



Jusqu'en 1992, la stratégie du gouvernement dans la filière cacao comme dans l'ensemble du secteur rural, a consisté à accorder la priorité au développement des entreprises d'État et des offices para-étatiques intervenant dans le secteur agricole au détriment de l'agriculture paysanne (voir chapitre 3, partie 3.2). Ces structures publiques, dont le développement était assuré par la manne pétrolière, intervenaient dans la commercialisation, l'appui technique et l'approvisionnement en intrants. Les services de recherche et de vulgarisation des techniques agricoles et les infrastructures en zone rurale, notamment les routes, étaient insuffisants. Vers le milieu des années 1980, ces sociétés ont été déclarées en faillite. Au début des années 1990, à la suite des ajustements structurels, les services et les organisations agricoles publics ont été restructurés, les monopoles de commercialisation exercés par les entreprises et offices d'État (OCC et OCV) ont été abolis et ces entreprises et offices ont été liquidés. Mais les bâtiments sont restés propriété de l'Etat. N'ayant plus d'acheteurs pour leurs récoltes, plus de prix garanti ni d'appui technique, les paysans ont délaissé l'entretien de leurs cacaoyères et plus ou moins abandonné la filière. (voir chapitre 3, 3.2 et frise politiques agricoles p132)

Ainsi, plusieurs tentatives de relance de la filière cacao ont été engagées, une première dans les années 1980, puis dans les années 1990 et à la fin des années 2000. L'analyse de la filière a fini par déboucher sur le PND-Cacao 2014-2018 formalisé par un partenariat entre l'Etat et la CIB-Olam.

---

<sup>126</sup> Données extraites de (Bescond, 2012), obtenues auprès du Directeur Départemental de l'Agriculture de la Sangha et de la Likouala.

*Un contexte local et global, favorable à la relance de la production*<sup>127</sup>

Dans la Sangha, il reste des reliquats de l'ancienne production de cacao. Le diagnostic de terrain réalisé par CIB-Olam, dans les départements de la Sangha, de la Likouala et au nord de la Cuvette, au début de l'année 2012, visait à estimer l'intérêt pour l'entreprise de participer à la relance de la culture. Il ressort de cette analyse qu'il existait encore plus de 1600 producteurs en activité dans ces départements, produisant environ 2300 tonnes de fèves de cacao par an sur 4700 hectares de cacaoyères (Bescond, 2012). Le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MAE), estime quant à lui que la production nationale avoisinerait les 4000 tonnes/an. Mais cette production n'est pas réellement suivie statistiquement ni même déclarée. La production passe le plus souvent clandestinement la frontière camerounaise et est comptabilisée comme production camerounaise (voir encadré p 226). Les plantations abandonnées depuis plusieurs décennies sont âgées en moyenne de 35 ans (normalement au-delà de 25 ans les arbres sont renouvelés). De plus, les plantations actuelles sont malades, le rendement moyen n'est plus que de 200kg/ha ce qui est très faible.

Le contexte mondial est propice à la relance de la cacaoculture, car dans le monde les plantations vieillissent tandis que la demande en cacao augmente. En Amérique Latine par exemple, il y a des problèmes de maladies. Entre 2008 et 2010, il y a eu une crise mondiale du cacao<sup>128</sup> à cause de l'effondrement de la production mondiale. Or le rapide développement économique des BRICS engendre une importante augmentation de la demande. Le Cirad estime que la consommation devrait augmenter de 20 % d'ici 2020-2025<sup>129</sup>. Selon lui, quatre pays d'Afrique de l'Ouest fournissent plus de 70 % du cacao mondial, dont 43 % proviennent de la Côte d'Ivoire. A la suite de ces pronostics, il y a eu un regain d'intérêt pour la filière cacao en Côte d'Ivoire ; comme au Cameroun qui a profité de l'occasion pour relancer sa filière. C'est pour cette raison que la CIB-Olam a accepté le partenariat pour le PND-Cacao (entretien 2014 n°42).

---

<sup>127</sup> Cette partie synthétise des informations récoltées dans de nombreux entretiens : 2014 (n°42, 50 et 54) et 2015 (n°56, 67,67 ; 68, 69, 81 et 82).

<sup>128</sup> La crise cacaoyère remonte aux années 1980 : après une décennie de cours très élevés pour le cacao, ceux-ci n'ont eu de cesse de fluctuer avec une tendance générale à la baisse malgré une fluctuation de la production (Tano, 2008).

<sup>129</sup> Date de mise à jour de la page web 20 août 2018 : <https://www.cirad.fr/nos-recherches/filieres-tropicales/cacao/contexte-et-enjeux>.



### **5.1.2. Mise en œuvre du PND**

Comme dit précédemment, au sein du PND, la maîtrise d'œuvre est dévolue à la CIB. Elle peut se diviser en trois composantes : (1) la supervision de la pépinière et du champ semencier, (2) le suivi des planteurs et (3) l'achat des fèves aux planteurs et leur exportation.

La première consiste à produire en pépinière un million de plants par an puis de les distribuer à des planteurs individuels pour qu'ils les plantent dans leurs champs à hauteur de 1111 plants/ha. Elle s'inscrit au sein d'un objectif du PND de développement de la cacaoculture à l'échelle nationale et consistant à installer cinq pépinières dans le nord du pays et deux dans le sud (dans le Niari et la Bouenza).

La seconde consiste à identifier des planteurs et à leur apporter une formation sur la culture, la récolte et la fermentation du cacao, formation visant à améliorer la qualité des fèves pour augmenter la production de qualité.

La dernière phase consistant à acheter ce cacao auprès des planteurs et de l'exporter via le port de Pointe-Noire. (entretiens 2014 n°42, 50 et 54 et 2015 n° 67, 68 et 74). L'ensemble de la mise en œuvre est détaillé ci-dessous.

#### *La pépinière<sup>130</sup>*

La gestion de la pépinière où sont produits les plants de cacaoyer, d'une superficie de 3 hectares, a été confiée à un prestataire : l'Association professionnelle pour valoriser des productions forestières et subsidiaires (APVPS). Cela permet au PND de se conformer aux règles des programmes de développement et de solliciter des partenaires financiers tels que la Banque Mondiale et l'AFD. Pour les activités de la pépinière, la CIB dispose d'un droit de regard technique.

Des semences améliorées, des graines décabossées pré-germées, plus résistantes aux maladies telles que la pourriture brune ou la capsid du cacao (vue plus haut p 151 et 208), sont importées du Cameroun de l'Institut de recherche agricole pour le développement, l'Irad de Yaoundé. Une fois la graine extraite de la cabosse, le délai pour la

---

<sup>130</sup> Entretiens 2014 n°50 et 2015 n°75 et 76.

mettre en terre, est de trois jours. Or, ce délai n'est pas tenable compte tenu du temps de transport : deux jours de trajet sont en effet nécessaires depuis le Cameroun. Une alternative a été envisagée par la CIB sous la forme d'un champ semencier. Il a été planté en 2014, mais pourra être opérationnel qu'après 4 ans.

En 2014, la pépinière a produit 700 000 plants pour la première des deux vagues de plantations prévues dans l'année, le PND prévoit 1 million 400 plants par an. Pour cette première vague, il y a eu beaucoup de perte, car il n'y avait pas encore d'ombrage (voilage protégeant le jeune plant de la brûlure du soleil). Afin de compenser les pertes et pour atteindre l'objectif, 820 000 plants seront reçus aux prochaines livraisons pour la deuxième vague. Lors de la période d'emportage, il y a un besoin important en travailleurs journaliers pour effectuer le plus rapidement possible la plantation des graines germées et respecter le délai des trois jours entre le décaissage et la plantation. 50 permanents travaillent dans la pépinière toute l'année et lors des périodes intenses de semis, la pépinière peut embaucher jusqu'à 200 personnes si besoin. A la fin de l'année 2014, la pépinière a réussi à produire 1 400 000 plants, conformément aux objectifs fixés dans le PND.



Photo 10 : La pépinière de cacaoyer à Pokola

Pour la réussite des semis, il y a plusieurs critères à respecter (entretiens 2014 n°50 et 2015 n°75 et 76) : Le choix des fèves germées est important. Les cabosses doivent être



bien mûres, car sinon cela gêne la levée. Le pouvoir germinatif du cacaoyer est très faible : au-delà de 72 heures après ouverture de la cabosse, il faut planter la graine. Aussi, comme les fèves germées viennent du Cameroun et mettent deux jours pour arriver à la pépinière si le transport ne rencontre pas d'encombre, quand les graines arrivent, il faut tout mettre en terre en 1 jour. Il faut un substrat riche en terre, sable et charbon (10% pour retenir l'humidité). La profondeur du semis doit être idéalement de 3cm.

Photo 11 : Semis de graines

La température n'est pas contrôlée, mais il est nécessaire de semer sous ombrage. L'arrosage est indispensable les premiers jours, avant la saison des pluies. Les problèmes dans la pépinière sont les sauterelles et les criquets. Pour l'instant, il n'y a pas de problème fongique.

Une fois les plants mûrs pour être plantés en plein champ, leur distribution, malgré leur gratuité, présente une difficulté, encore liée aux difficultés de transport. En effet, la localisation de la pépinière à Pokola, à l'orée de la concession de la CIB au bord de la rivière Sangha, est un obstacle à l'évacuation des plants en dehors de la Likouala (voir partie ci-après « distribution des plants»). Notamment pour une livraison dans le département de la Sangha qui est situé de l'autre côté de la rivière éponyme où se situe la principale zone cacaoyère du pays, d'où l'intérêt de décentraliser les pépinières et de développer les champs semenciers (entretiens 2014 n°50 et 2015 n°75 et 76).

### *Le champ semencier<sup>131</sup>*



Photo 12 : Champ semencier de Pokola

Un premier champ semencier pilote a été installé à Pokola. Le cacaoyer (greffé en pépinière) poussant sous ombrage, peut être associé à d'autres arbres fruitiers déjà en place lui fournissant ainsi l'ombrage nécessaire : bananier, safoutier, agrumes, palmier à huile et l'avocatier, mais aussi à du maïs, de l'arachide. Les cabosses issues d'un champ semencier doivent pouvoir fournir l'équivalent de 1000 hectares de plantations de cacaoyers par an. L'objectif du PND est de faire plusieurs champs semenciers, au moins un dans chaque département concerné par le PND, puis à partir des graines germées, de créer des pépinières villageoises pour s'affranchir de la pépinière industrielle de Pokola.

Cependant, des problèmes techniques subsistent avec le champ semencier : le projet était au départ de faire des porte-greffes avec les graines germées d'hybride en provenance du Cameroun<sup>132</sup> auxquels devaient être greffés des greffons qui venaient du terrain. Mais un blocage s'est produit au stade de la fourniture de greffons. Ceux-ci ont finalement été fournis par l'International Cacao Center (ICC).

<sup>131</sup> Entretiens 2014 n°50 ; 2015 n°68, 69, 72, 73 et 74.

<sup>132</sup> Trois variétés différentes de cacao ont été importées du Cameroun pour augmenter la résilience des plantations et éviter l'affaiblissement génétique, l'appauvrissement du sol.

### *Distribution des plants*<sup>133</sup>



Photo 13 : Chargement des plants pour livraison

Les bénéficiaires de plants de cacao gratuits sont identifiés et sélectionnés par la CIB-Olam conjointement avec les directions départementales de l'agriculture (DDA). Une équipe (CIB/DDA) passe régulièrement pour vérifier que le champ a bien été défriché et nettoyé par les planteurs identifiés et qu'il est prêt pour accueillir les plants avant la distribution. Même si les plants sont gratuits, aujourd'hui certains n'ont pas les moyens de défricher un champ. En effet, il faut compter 75 000 FCFA/ha pour défricher et préparer une parcelle. En moyenne, il faut compter 5 personnes sur 3 semaines à temps plein pour préparer 2 hectares.

Un camion de la CIB transporte 5000 plants. Le PND ne prend en charge la livraison que dans un rayon de 75 à 80 kilomètres. Au-delà, ce qui est le cas pour tous les planteurs de la ceinture cacaoyère de la Sangha (distants de 300km environ de Pokola), il faut venir chercher les plants où payer le transport. Le coût du transport d'un camion de Pokola à Souanké s'élève à 1000 FCFA par kilomètre, soit environ 300 000 FCFA.

Pour ces deux raisons, coût de la préparation de la parcelle et coût du transport, la CIB et la DDA ont décidé de cibler en priorité les petits groupements qui peuvent ainsi mutualiser les coûts du transport et s'entraider pour la préparation des parcelles. Les groupements ciblés en priorité par la CIB et la DDA sont ceux qui prévoient, en plus des petites parcelles individuelles, un champ collectif. Ce format permet en effet de faire la

<sup>133</sup> Entretiens 2014 n°50 ; 2015 n°72, 73, 74, 75 et 76.

formation (sensibilisation-vulgarisation) sur le champ collectif que chacun reproduit ensuite sur sa parcelle.

### *Sensibilisation-Vulgarisation*<sup>134</sup>

La CIB étant une entreprise forestière, elle n'avait, au départ, pas les compétences pour mettre en place la vulgarisation des techniques de culture du cacao, à la différence d'Olam. Mais Olam ne s'investira dans le projet que lorsque 10 000 tonnes de cacao auront été commercialisées. La part financière de la maîtrise d'œuvre n'est donc pas soutenue par la maison-mère (Olam) et le coût est supporté par la filiale congolaise, la CIB. Aussi la CIB, grâce à un appui en Côte d'Ivoire et après avoir créé des profils de postes, a-t-elle fini par recruter une dizaine de vulgarisateurs.

Les étapes de la cacaoculture sur lesquelles reviennent les vulgarisateurs lors des formations sont : 1- la préparation de la parcelle ; 2- le piquetage ; 3- l'entretien de la parcelle (désherbage, taille des arbres, retrait des fruits malades) ; 4- la récolte (les cabosses malades ou pourries doivent être sorties de la cacaoyère) ; 5- le décabossage qui consiste à briser la cabosse pour en extraire le fruit composé de pulpe blanche et des fèves de cacao (l'opération doit se faire en dehors de la plantation) ; 6- la première étape de la fermentation, pendant laquelle les fèves et la pulpe sont placées durant 4 à 5 jours dans une caisse en bois recouverte de feuilles de bananiers ; 7- le séchage constitue la deuxième étape de fermentation (la pulpe est retirée et les fèves nettoyées sont aérées et mises à sécher au soleil, cette étape doit s'effectuer en hauteur et dure entre 2 et 3 semaines ; 8- la vente (qui doit s'effectuer dans des sacs en toile de jute).

La formation, délivrée par les agents vulgarisateurs de la CIB avec l'appui d'agents de la DDA, qui venait d'être appliquée lors de mon passage sur le terrain en 2015 correspond à l'étape du piquetage. Cette étape organise la répartition des plants sur la parcelle. Un ombrage doit impérativement être conservé. Le bon moment pour planter est au début de la grande saison des pluies, au mois d'octobre. Pour un hectare, il faut compter 1111 plants. Avec les pertes, il doit rester 1000 pieds par hectares.

---

<sup>134</sup> Entretien 2015 n° 44, 56, 67, 68, 72, 73 et 74.



Photo 14 : Etapes de la culture du cacao sur le terrain

(récolte ci-dessus à gauche, décabossage ci-dessus à droite, fermentation à droite, séchage ci-après)<sup>135</sup>

<sup>135</sup> Photos prises lors des entretiens 2014 n°51, 52, 53 ; 2015 n°77, 78, 79 et 80.



### *Achat du cacao et analyse qualité<sup>136</sup>*

A Sembé, l'ancien bâtiment de l'OCC, mis à disposition par le MAE, a été réhabilité en centrale d'achat et de contrôle qualité. Il dispose désormais d'un tamis et de sacs en toiles de jute (provenant d'abord du Cameroun, puis, aujourd'hui, du Bangladesh). A Pokola,

un deuxième centre (magasin et laboratoire d'analyse qualité) est en fonction.

En 2015, le prix d'achat du cacao par la CIB en magasin était de 950 FCFA/kg pour du cacao de grade 1 et 850 FCFA/kg pour du cacao de grade 2. Théoriquement, ces valeurs devraient être un peu moins élevées lorsque les agents de la CIB achètent la production directement sur le terrain.



Photo 15 : Achat de fèves de cacao à la sortie du champ<sup>137</sup>

<sup>136</sup> Entretiens 2014 n°50, 51, 52, 53 ; 2015 n°74, 77, 78, 79, 80 et 81.

<sup>137</sup> Photo issue de l'entretien n° 80.



Les acheteurs camerounais paient théoriquement 4000 FCFA la « carapace » qui est une unité de mesure d'environ 8 kilogrammes, ce qui revient à un prix de 500 FCFA/kilogramme. En outre, la fiabilité de leurs balances est remise en question, celles-ci seraient bridées à 50 kilogrammes (entretien 2015 n°74). Mais ils entretiennent des relations de toujours avec les populations locales et ne sont pas regardants sur la qualité, laquelle est au contraire, une condition d'achat par la CIB.



Photo 16 : Centre de Sembé

L'analyse de la qualité par la CIB (entretien 2015 n° 69), prend en compte plusieurs critères pour un échantillon tels que les pourcentages d'humidité, de déchets, les types de déchets sur le grabot<sup>138</sup> : fèves collées, brisures, etc. Une analyse qualité consistant à couper des fèves en deux et les observer est aussi réalisée. La qualité de l'échantillon de cacao est ensuite établie (l'attribution du grade 1, 2 ou 3 détermine le prix d'achat du cacao), puis le contenu du sac passe ensuite au tri sur le tamis.

---

<sup>138</sup> Plateau sur lequel sont classés par types les déchets identifiés lors du tamis.



Photo 17 : Analyses qualité au laboratoire de Pokola<sup>139</sup>

**Le cacao dans la Sangha selon un responsable local du projet cacao salarié de la CIB (synthèse d'entretien 2014 n°74)**

La culture du cacao rapporte beaucoup, un petit planteur peut se faire 6 millions en une saison, mais ils sont peu à se renseigner sur les fluctuations des cours du cacao. Ce qu'il faut pour enrayer le commerce avec les Camerounais, c'est faire de la formation. Certes les Camerounais achètent à un prix plus élevé, mais leurs balances sont truquées. Nous devons passer un contrat social avec eux. Par exemple, nous testons la qualité de leur production, si elle est bonne on achète, si elle ne nous convient pas, on leur laisse vendre aux Camerounais. A force, ils verront bien qu'ils seront davantage gagnants avec nous. Un des grands planteurs est professeur d'université à Brazzaville. Lors d'une réunion, il a dit que pour connaître le prix du cacao, il suffisait de regarder sur Google. Tout le monde a applaudi, mais en fait, personne n'a compris ce qu'il voulait dire par là. Cela ne l'empêche pas de vendre son cacao aux Camerounais. Ayant fait sa thèse là-bas, il dispose de tous les contacts et a négocié directement avec un boss.

Il faut aussi recréer des lieux de commercialisation, car aujourd'hui, ce n'est plus comme au temps de l'OCC. Et le manque de main d'œuvre se fait sentir, les planteurs se battent les autochtones, moins chers et plus travailleurs que les Bantous. Il y a certes quelques Nigériens et Camerounais, mais c'est une couverture pour faire du braconnage d'éléphants. Dans la Likoula, les mines de diamants posent problème tout comme l'enclavement.

Cet entretien avec un responsable du projet cacao de la CIB renvoie à la question de l'intégration transfrontalière par le bas avec le développement d'une économie informelle à la frontière avec le Cameroun bien plus facile que le commerce légal via Pointe-Noire situé à plus de 1000 kilomètres.

<sup>139</sup> Photo issue entretien n°69.

### *Résultats des premières années<sup>140</sup>*

A Pokola, la pépinière pilote de 3 hectares, gérée par l'association APVPS, a produit en 2013 seulement 300 000 plants qui ont pu être distribués. Cette production de plants correspondait aux objectifs annoncés dans le PND-cacao (voir tableau objectif production plus haut). En 2015, contrairement aux objectifs du PND-cacao, aucune autre pépinière, ni aucun autre champ semencier n'avaient été installés dans les autres départements ciblés par le PND.

En 2012-2013, la CIB a acheté 74 tonnes de cacao et en a exporté 42 tonnes au Danemark. En 2013-2014, 330 tonnes ont été achetées et seules 25 tonnes ont été exportées en raison d'un mauvais stockage et de difficultés de transport jusqu'à Pointe-Noire. L'objectif du PND-cacao est d'arriver à 25 000 - 30 000 tonnes sous 7 ans avec une qualité élevée (grâce à la plantation d'hybrides) et à la mise en place d'un dispositif de traçabilité permettant de vendre du cacao équitable (la piste de contrat avec les planteurs pour garantir à la fois la primauté pour l'achat des fèves et la traçabilité était en cours de réalisation lors du dernier terrain). Cette forme d'agriculture contractuelle (« contract-farming »), déjà utilisée dans d'autres pays comme en Asie du sud-est pour les palmiers à huile, est discutée par les chercheurs. Certes, ils confèrent une autonomie aux planteurs et privilégient une forme d'agriculture familiale aux plantations industrielles, mais le contrat représente également un risque pour le planteurs qui ne bénéficie pas des avantages d'un salarié : salaire mensuel, retraite, assurance maladie, congés payés, il devient ainsi une force de travail qui ne coûte que le prix d'achat de sa production (Lallau, 2012; Rival & Levang, 2013).

### *L'intérêt double de la CIB dans le PND Cacao<sup>141</sup>*

Au sein de sa concession forestière, la CIB a identifié 60 000 hectares pour l'agroforesterie. Cette superficie correspond aux zones dont le bois vient d'être exploité (coupé) et qui doivent se régénérer avant la prochaine exploitation dans 20 ou 30 ans. Elles sont donc entretemps mises à disposition des populations habitant dans les concessions, pour y réaliser de l'agroforesterie ; cette mise en valeur correspond aux objectifs de

---

<sup>140</sup> Entretiens 2015 n°44, 56, 67, 75 et 76.

<sup>141</sup> Entretiens 2014 n°42, 54, 55 et 56 ; 2016 n°25, 44 et 101.

développement économique local imposés dans le cadre des Zones de développement communautaire (ZDC), indispensables pour que la CIB conserve son label FSC. Au sein de l'entreprise CIB-Olam, c'est pour l'instant la CIB qui s'investit dans le programme de relance de la cacaoculture. L'intérêt de la CIB à développer la cacaoculture dans ses concessions est lié à son premier cœur de métier : l'exploitation forestière pour la conservation de son label FSC. Mais aussi pour le marché du carbone. L'agroforesterie fait partie de ses stratégies pour multiplier les sources de financement par l'appui à la cacaoculture.

Enfin, un programme C2D (contrat de désendettement et de développement) a été signé entre l'AFD et le gouvernement congolais pour un montant total de près de 230 millions d'euros, dont un volet cible l'agroforesterie pour un montant de 14 millions d'euros (entretien 2015 n°25). Les études de faisabilité du projet cacao étaient en cours lors de mon dernier séjour. Fin 2017, l'AFD a octroyé deux financements sur fonds C2D : un de 6 millions d'euros pour « Paysage Forestier Nord Congo » et le second de 8 millions d'euros « Relance de la filière agricole » dont une des composantes vise à mettre en place de la cacaoculture couplée à de l'agroforesterie en savane afin de réduire la déforestation due à l'agriculture<sup>142</sup>. Mais ce dispositif est critiqué, qui s'intègre dans l'initiative « pays pauvre très endetté » (PPTTE), révèle le choix stratégique de la France pour alléger la dette : « la France ré alloue, sous forme de dons, le remboursement des créances bilatérales des pays concernés, ce qui lui permet de garder le contrôle technique mais surtout politique de l'utilisation de ces fonds et lui garantit une visibilité dans les pays bénéficiaires » (Dupré, 2013). Le cas du projet au Mozambique démarré en 2001 a révélé que seuls 20% du montant prévu au départ ont finalement été décaissés 12 ans plus tard (Dupré, 2013).

Depuis 2002, il existe au Congo un Projet Carbon Picunda (nom d'une Unité Forestière d'Exploitation de la CIB), qui a été validé par l'audit VCS<sup>143</sup>. Il s'agit de commercialiser du stockage carbone durable aux pays ou aux entreprises qui souhaitent réduire leur empreinte carbone.

En 2012, pour formaliser le marché du carbone, de nombreuses organisations internationales (BM, UNAID, FAO) se sont réunies avec des entreprises privées et des

---

<sup>142</sup> <https://cg.ambafrance.org/2-La-protection-de-l-environnement>.

<sup>143</sup> Verified Carbon Standard est un programme international volontaire de réduction d'émissions des gaz à effet de serre.

membres de la société civile pour former le *Forest Carbon Partnership Facility* (FCPF). Ses objectifs sont axés sur la REDD+ (réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts, la conservation des stocks de carbone forestier, la gestion durable des forêts et le renforcement des stocks de carbone). De nombreux pays à travers leur ministère de l'environnement sont intéressés, en particulier l'Allemagne, l'Angleterre, les Etats-Unis, la Norvège, le Canada et des entreprises privées comme BP.

Le projet Carbon Picunda est un programme de réduction des émissions de carbone dans le nord du Congo, porté par un partenariat public-privé entre le ministère de l'économie forestière et la CIB-Olam. L'activité du programme concerne plus de 12 millions d'hectares de forêt. Elle est axée sur les facteurs de la déforestation et de la dégradation (exploitation forestière industrielle, production agro-industrielle, agriculture sur brûlis et abattage illégal). Les activités de réduction des émissions proposées comprennent la coupe à faible impact, la production de cacao par de petits producteurs grâce à des systèmes agroforestiers, une agriculture de conservation par de petits exploitants, la diversification des cultures et la gestion améliorée des zones protégées. Ces interventions présentent d'importants avantages zéro-carbone qui soutiennent la vision nationale d'une économie verte fondée sur la gestion durable des écosystèmes naturels, la gestion participative et la réduction de la pauvreté (FCPF Carbon Fund ER-PIN & ER-Program Republic of Congo, 2014).

Dans un article de 2012 intitulé « *La problématique des « droits sur le carbone » dans REDD+* », Karsenty et al. s'interrogent sur les droits de propriété des crédits carbone et sur le droit de bénéficier des produits de la vente des crédits carbone (voir l'extrait ci-dessous) :

*« La question de la propriété des crédits carbone générés par [un] projet peut avoir un sens, mais uniquement en ce qui concerne la « rente carbone », dont nous avons vu que – si l'on exclut les manipulations ou surestimations de la déforestation dans les scénarii de référence (hypothèse idéale, mais sans doute peu réaliste) – son montant risque d'être très limité voire inexistant. Il semble clair que l'essentiel des crédits carbone versés dans le cadre d'un projet REDD+ iront d'une part à la compensation des coûts d'opportunité des usagers (et/ou au versement de leurs salaires si des travaux de plantation ou de restauration sont mis en œuvre), d'autre part à la couverture des coûts et à la rémunération « normale ». S'il reste quelque chose (la « rente carbone »), la question de la répartition de ce revenu résiduel peut se poser. Là, et là seulement, l'argument des droits de propriété peut être invoqué et, dans les pays où la domanialité est de règle, il peut y avoir des tensions entre les usagers coutumiers et le gouvernement. Nul doute que la reconnaissance de droits réels aux communautés sur les arbres et/ou la terre (soit par le truchement de la foresterie communautaire, soit par dispositifs d'enregistrement des droits fonciers sur les terroirs) pourra influencer sur la force des revendications respectives. » (Karsenty, Vogel, Blas, & Fétiveau, 2012)*

En jouant à la fois sur le tableau agriculture et sur celui de la forêt, l'objectif de la CIB est de multiplier les sources de financement d'appui à la cacaoculture, car sur une même surface, il est possible d'associer les revenus liés à l'exploitation forestière, à la cacaoculture et ceux liés aux stocks de carbone.

### ***5.1.3. Facteurs limitants***

Ce PND-cacao présente plusieurs facteurs de vulnérabilité, qu'ils soient techniques (contraintes liées aux propriétés agronomiques du cacao) ou de gouvernance avec des enjeux sociaux, économiques et de développement. Ils peuvent se situer à deux échelles : la première est locale, elle correspond aux freins techniques et agronomiques auxquels doivent faire face les planteurs ; la seconde échelle est nationale et renvoie aux caractéristiques du régime néo-patrimonial, mais dont les répercussions sont également locales.

#### *Au niveau local : les freins techniques, agronomiques et économiques*

S'il y a un intérêt de la part des populations des départements de la Sangha et de la Likouala, à développer des cacaoyères, le problème réside dans le manque de moyens des planteurs, notamment vis-à-vis du coût important engendré par le défrichage<sup>144</sup> et du coût du transport dans la ceinture cacaoyère (entre Sembé et Souanké), qui se situe bien au-delà du rayon des 80 km pris en charge par le PND.

Entre la faillite des OCC et le PND-cacao, les planteurs ont dû se débrouiller seuls, sans accompagnement, sans diffusion de plants ni d'intrants agricoles et surtout sans collecte de leur production. Jusqu'à ce que les commerçants camerounais, peu regardants sur la qualité de la production (selon les responsables cacao de la CIB), viennent pour le volet commercial. C'est l'intégration transfrontalière par le bas. La culture du cacao a tout de même fortement chuté pendant cette période.

La faible qualité du cacao, du fait du non-respect de l'entretien des champs, de la sortie des cabosses malades, de la fermentation, du séchage et du stockage, gêne le rachat des fèves par la CIB. En effet, la fermentation doit s'effectuer en hauteur afin d'éviter de

---

<sup>144</sup> Le coût du défrichage se calcule surtout en termes de durée de travail et en main d'œuvre supplémentaire nécessaire.

conserver l'humidité du sol et de développer des moisissures. Les planteurs font le plus souvent sécher le cacao sur de grandes bâches à même le sol. Les planteurs font remarquer qu'ils ont peu de moyens techniques (notamment d'intrants) et peu de main d'œuvre, pour entretenir leurs cacaoyères en respectant les méthodes diffusées par la CIB, qui sont bien plus longues et coûteuses en main d'œuvre dans une zone où celle-ci fait défaut (entretiens 2014 n°51 et 53 et 2015 n°79 et 80).

*Au niveau national : réglementation de commercialisation et défaut d'application dans une zone trop éloignée de la capitale*

Les conditions de commercialisation, d'achat et d'exportation du cacao sont officiellement contraintes par la délivrance d'agrément par le ministère de l'agriculture. Les exportations de fèves de cacao doivent se faire uniquement par le port de Pointe-Noire. Rares sont les commerçants ayant réussi à obtenir des agréments, car ils doivent proposer un prix au kilogramme et ne pas exporter par la route vers le Cameroun, voie par laquelle aucun contrôle n'est exercé. Une organisation « mafieuse » de commerçants camerounais, qui s'est mise en place en raison de la proximité avec le Cameroun, achète le cacao parfois au-dessus du prix proposé par la CIB, et sans regard sur la qualité de la production, les fruits gâtés étant mélangés aux fruits sains (entretien 2015 n°74). Faute de moyens des représentations locales du ministère de l'agriculture et des agents des douanes, aucun contrôle n'est mis en place sur le terrain pour empêcher la sortie du cacao par le Cameroun. Même si la plupart des commerçants sont informels (car ils ne disposent pas d'agrément et exportent via le Cameroun), il existe des liens forts entre les populations locales et les Camerounais qui sont très présents dans la région et qui disposent d'importants moyens permettant, par exemple, de fournir des microcrédits aux populations. Cela renvoie à la notion des dynamiques transfrontalières et à l'intégration pas le bas.

Les problèmes liés aux transports se retrouvent aussi lors de la distribution des plants. Est en cause, la mauvaise qualité des infrastructures routières aggravée par le climat. En effet, la distribution des plants se déroule en octobre, pendant la saison des pluies, or ce sont des chargements lourds et fragiles et les déplacements des camions sont difficiles dès qu'ils sortent des pistes entretenues. Le projet de mettre en place des champs semenciers à proximité des zones de plantations vise à résoudre à ces problèmes. En plus de pallier aux

difficultés de transport, le champ semencier est aussi plus productif : en effet, un champ de 1 hectare produit trois millions de plants, contre seulement un million pour une pépinière de superficie équivalente.

Les facteurs de résilience de la relance de la cacaoculture relèvent probablement du nombre et de la diversité des acteurs regroupés autour de cette filière aux multiples enjeux : production paysanne de denrées à visées d'exportation, implication dans les enjeux de la REDD+, etc. Les nombreuses sources de financement prennent chacune en charge un facteur limitant : l'entretien des routes, la formation des planteurs, le don de plants de cacao. En 2017, 2700 hectares de cacao avaient été plantés. La sortie du cacao par le nord du pays en direction du Cameroun demeure un problème, mais le facteur de vulnérabilité le plus important est l'inconstance du gouvernement et les nombreux retards, voire défauts de paiement dans ce partenariat public-privé.

Au début de l'année 2019, à la suite d'un entretien téléphonique avec un expert de la Banque Mondiale, il semblerait que le dernier défaut de paiement ait contraint la CIB-Olam à suspendre ses activités liées au PND Cacao. Ce projet, un partenariat public-privé réunissant un financement public, une mise en œuvre par une société privée cotée en bourse et impliquant des institutions internationales, fait figure d'hybride au sein de la typologie des investisseurs privés tels que proposés dans la Land Matrix.

Le cas de la CIB-Olam met en scène un jeu d'acteurs multiscalaire comme c'est le cas des investissements étrangers à grande échelle (chapitre 1, partie 1.1.3). L'ancienneté de l'entreprise sur le territoire pose la question de l'héritage colonial. La localisation du PND-Cacao sur un territoire de la REDD+ fait rentrer dans le projet de nombreux acteurs vigilants sur la question de la protection des forêts, mais aussi des populations locales et des populations « autochtones » ou encore le travail des enfants, autant de critères qui ont dû être intégrés pour la mise en œuvre du projet, mais qui permettent également à la CIB-Olam et au gouvernement d'obtenir des financements. Les difficultés de mise en œuvre du PND renvoient aux questions du commerce informel dans un espace transfrontalier (pour les commerçants camerounais), à l'abandon des zones rurales par l'Etat (pour les problèmes de transport) et aussi à la corruption de l'Etat (pour ses nombreux défauts de paiements).



## 5.2- A Makoua, Atama ou l'échec de l'investisseur malaisien<sup>145</sup>

Si, parmi les cas étudiés, celui de la CIB-Olam est probablement le plus positif, Atama, à l'inverse, semble être celui qui cumule le plus de difficultés d'implantation. Tous comme la superposition d'aires forestières protégées et de concessions d'exploitations minières ou forestières dans la sous-région (Doumenge et al., 2016), le cas d'Atama illustre un conflit d'usage des terres en raison de la superposition territoriale des activités entre : des aires protégées et une concession agro-industrielle. Située au nord du pays, juste au-dessus de l'équateur, la concession d'Atama est comme la CIB-Olam au sein de la zone REDD+, mais plus important encore pour le développement de ses activités entre deux parcs nationaux, avec même une partie qui se superpose à l'un d'eux. Le cas d'Atama met ainsi en lumière les enjeux de la transition forestière (Gillet et al., 2016).

Cette entreprise a été parmi les premières de la nouvelle vague d'investisseurs agro-industriels en République du Congo au début des années 2010. Elle met aussi en cause un jeu d'acteurs multiples : la société agro-industrielle d'origine étrangère (avec une maison-mère à Singapour), des prestataires étrangers en charge du déboisement, les populations locales employées comme ouvriers agricoles, l'Etat (pour le contrat d'Autorisation Express), le Cirad (pour une expertise sur la culture du palmier à huile dans la région) et une ONG (laquelle, dénonçant les pratiques de l'entreprise).

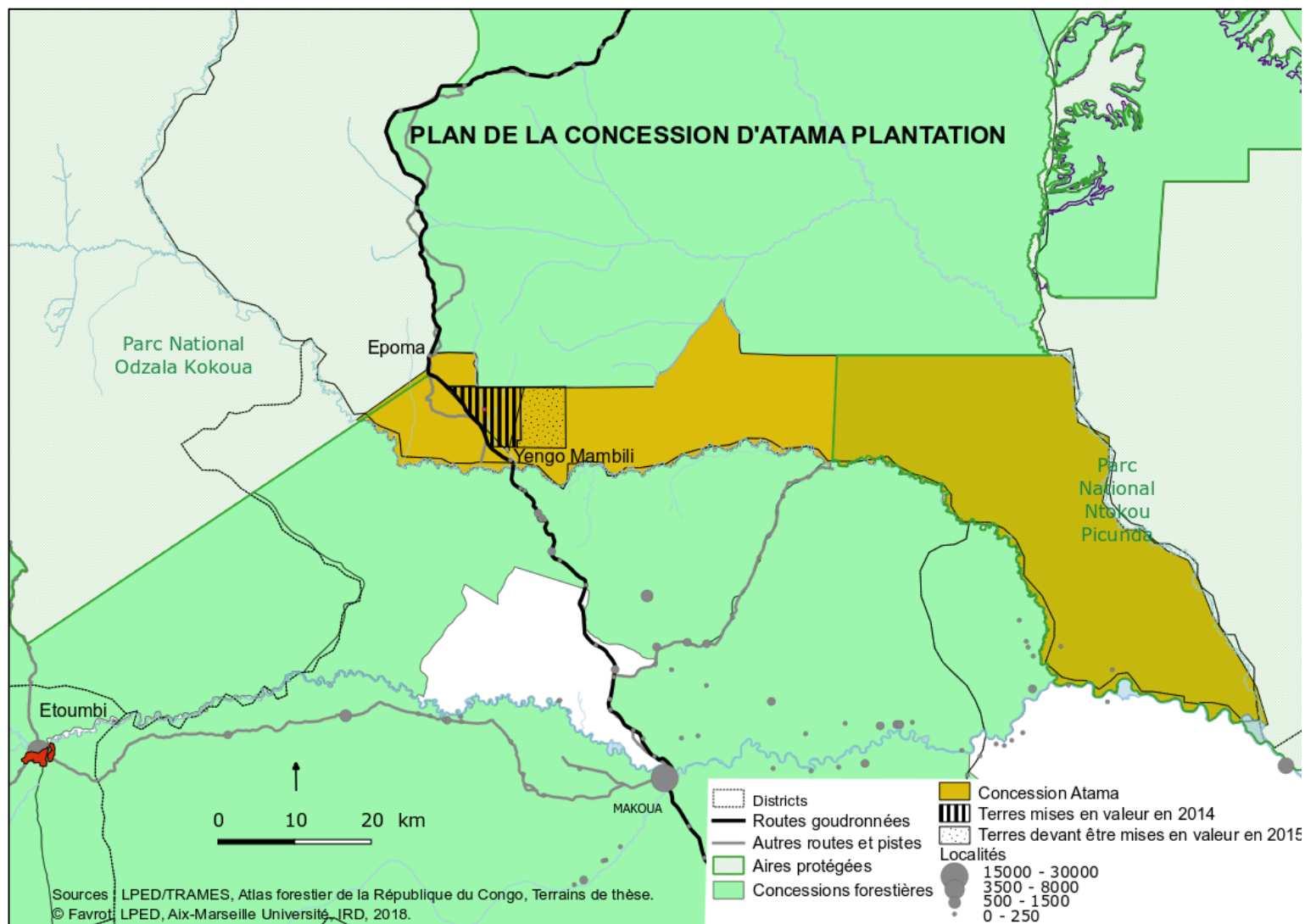
Une seule mission de terrain sur l'exploitation a pu être effectuée en 2014. En 2015, ont été réalisés des entretiens à Brazzaville faute de pouvoir me rendre sur le lieu de production. En effet, lors de mon séjour au Congo cette année-là, venait d'avoir lieu un grave accident de camions qui a entraîné plusieurs morts chez les travailleurs d'Atama. Quand j'ai voulu programmer mon passage, l'ensemble de l'entreprise était en deuil et ma présence n'était pas souhaitée. De manière générale, du fait des nombreux problèmes rencontrés par l'entreprise (présentés ci-dessous), celle-ci m'a été assez difficile d'accès, fait renforcé par leur méfiance envers moi, en raison de passages répétés de représentants d'ONG auxquels ils ont eu tendance à m'assimiler.

---

<sup>145</sup> Entretiens 2014 n°1, 2, 25, 26, 27, 28, 29, 31, 44, 45, 55 et 56 ; 2015 n°96 et 101.

### ***5.2.1-L'entreprise Atama Plantation Sarl***

Atama Plantation Sarl est une filiale congolaise de la Wah Seong Corporation Berhad, une multinationale d'origine malaisienne basée à Bursa (Malaisie). C'est la plus ancienne entreprise étrangère agro-industrielle issue de la nouvelle vague d'investissements des années 2000 que j'ai suivie. Selon le classement de la Land Matrix, Atama, en tant que filiale d'un groupe international, relève de la catégorie des investissements privés des sociétés cotées en bourse. Son contrat d'autorisation expresse d'occuper une réserve foncière de l'État date de décembre 2010. A l'époque, la superficie de la concession, située au nord du pays à proximité de Makoua et à plus de 600 kilomètres de Brazzaville, était initialement de 470 000 hectares, pour une part située dans la Cuvette (402 637 ha) et pour une autre dans la Sangha (67 363 ha), et ce, pour une durée de trente ans. L'activité principale était de démarrer une activité agro-industrielle de palmiers à huile. Cependant, lors d'un décret publié en août 2011, la concession semble avoir été réduite en durée et en superficie, passant à 180 000 hectares (140 000 ha dans la Sangha et 40 000 ha dans la Cuvette), pour une durée renouvelable de vingt-cinq ans. Le décret a été signé à la fois par le ministre de l'agriculture et par celui de l'économie forestière. Puisqu'une partie de la concession d'Atama se trouve en zone de forêt, l'entreprise est soumise à la réglementation sur le déboisement et son coût. Des chercheurs interprètent différemment ces documents : la concession serait bien de 470 000 hectares, mais seuls 180 000 auraient été alloués au développement de l'agro-industrie (Miaro, Feintrenie, & De Wachter, 2014).



Carte 18: Implantation d'Atama

### *Ecart entre les objectifs de départ et la réalisation*

Le cahier des charges prévoyait une dimension de développement local, tel que la construction d'écoles et d'hôpitaux (Cahier des charges annexe, 2010). Pour acheminer sa production vers Brazzaville, la société envisageait de construire un débarcadère sur le fleuve, car le transport coûte cher : de Mambili à Pointe-Noire, le transport par la route coûte 125 000 FCFA/m<sup>3</sup>.

En 2011, la société a entrepris de défricher les terres pour ouvrir une pépinière. Selon ses prévisions, l'année suivante, elle aurait du lancer la construction d'une usine de transformation. Le temps pour la graine en provenance de Malaisie d'atteindre le stade de palmier productif, soit environ 6 ans après l'ouverture de la pépinière. La première récolte était donc prévue pour 2017. A terme la société comptait employer 27 000 personnes. Son

objectif de production d'huile de palme s'élevait à un million de tonnes. L'huile de palme produite devait servir à faire de l'huile de consommation pour le marché congolais et une autre partie à réaliser des produits cosmétiques à visée d'exportation. Atama Plantation a bénéficié des mêmes exonérations de charge que les autres entreprises agro-industrielles pour une durée de cinq ans, renégociables conformément à la Charte des investissements.

Conformément au cahier des charges, l'entreprise a ouvert une infirmerie et embauché un infirmier. La consultation et les médicaments étant gratuits, tous les gens alentour viennent, depuis l'ouverture de ce centre, s'y faire soigner (entretien 2014 n°25).

La localisation du village le plus proche est nouvelle. Celui-ci s'est déplacé au bord de la route depuis l'arrivée d'Atama et se trouve désormais à 7 kilomètres de l'entreprise, grossissant chaque année (rappelant les déplacements historiques de populations vus dans le chapitre 2, partie 2.3). Il est passé de 30 habitants en 2011 à 150 lors du dernier recensement du gouvernement de 2013 (en comptant ceux qui habitent dans le camp dans lequel est prévue la construction de nouvelles maisons). Les gens du village sont nombreux à travailler chez Atama. Certains y exercent une activité depuis 2012, d'autres, comme les jeunes, seulement pendant les vacances.

### *La pépinière*



Photo 18 : La pépinière

La pépinière s'étend sur 35 hectares sur lesquels sont répartis 360 000 plants. Une graine coûte 1 dollar. Une utilisation minimum d'insecticides a été choisie pour ne pas contaminer les eaux des nappes alentour. Atama a fait le choix d'utiliser la lutte biologique intégrée pour lutter contre les maladies et les insectes. Mais les agronomes rencontrent des

maladies qu'ils ne connaissent pas en Malaisie et déplorent que « personne ne leur a donné accès à des informations traduites sur l'histoire de la culture de l'huile de palme au Congo,



ni aucune information sur les propriétés agronomiques des sols » (entretien 2014 n°25).

Photo 19 : Maladies des plants

Atama n'alimente plus en nouveaux semis la pépinière, et il n'y a plus de nouveaux plants depuis 2013, faute d'espace pour planter les arbres prêts pour passer en palmeraie. Une machine nettoie un hectare par jour. Mais sur les 20 machines dont dispose l'entreprise, seules 2 fonctionnent encore : « c'est le problème des machines chinoises qui ne tiennent pas » selon le manager d'Atama. Comme il n'y a pas de pièces de rechange sur place et que tout doit être importé, il faut attendre, sans compter que le prestataire responsable du déboisement est « parti » (entretien 2014 n°25).

### ***5.2.2- Atama, un échec agronomique et forestier***

De façon générale, la barrière de la langue a été problématique pour les employés étrangers d'Atama, tant pour la communication avec les populations que pour avoir accès aux données agronomiques. Les cadres étrangers d'Atama parlant en effet principalement le malais et l'anglais. Une autre difficulté est l'accès à la main-d'œuvre : en 2014, l'entreprise employait environ 150 personnes (très loin des objectifs annoncés), dont certaines venaient de Makoua (situé à 50 km environ) et d'autres de Ouesso (situé à 170 km environ).

*Passage d'ONG, prétexte pour une instrumentalisation par le prestataire ?*

#### Déboisement

Le problème le plus important rencontré par Atama, selon son manager, est d'avoir fait appel à un prestataire de service en charge du déboisement pour préparer les parcelles de plantations. Cependant, le prestataire n'a fait que de l'exploitation forestière et non pas de la préparation de parcelle. Ceci a conduit à une pépinière vieillissante ne pouvant être plantée faute de terrain déboisé. Le prestataire a été renvoyé, ne possédant pas en interne les compétences pour déboiser, il a pris un retard considérable par rapport aux objectifs

fixés lors de la signature du contrat. Aussi en 2014, le gouvernement a décidé de réduire la superficie concédée à l'entreprise et lui a laissé un délai d'un an pour atteindre les 5 000 premiers hectares de plantation. Si la société n'était pas capable de réaliser ces objectifs, la concession serait annulée. La maison-mère, la Wah Seong, s'apercevant de l'augmentation des coûts alors que les travaux de plantation n'avançaient pas au rythme prévu, a imposé une rigueur budgétaire qu'Atama a tenté de répartir à la fois sur la pépinière et sur les prestataires de déboisement. Mais ceux-ci ont refusé de diminuer leurs coûts et sont entrés en conflit avec Atama (entretiens 2014 n°31 et 44 et 2015 n°95)

### Prestataire et populations contre Atama

Les populations du village de Yengo (Mambili) ont eu une prise de conscience suite au passage d'une délégation de Rainforest UK et d'une étude de suivi de la culture du palmier à huile dans une aire forestière protégée, réalisée conjointement entre le Fonds mondial pour la nature (WWF) et le Cirad (Miaro, Feintrenie, & De Wachter, 2014). Cette étude a été diligentée car la société Atama n'avait pas réalisé d'étude d'impact environnemental, pourtant obligatoire avant le début des activités agro-industrielles. Les populations ont dénoncé « l'accaparement de leur terre par Atama », c'est la seule fois où j'ai entendu ces termes en République du Congo (entretiens 2014 n°24 et 30). Cette prise de conscience a engendré du mécontentement aggravé par la faible avancée du développement d'Atama, les habitants ont manifesté et les employés se sont mis en grève. Ils se sont ensuite alliés avec le prestataire en charge de la déforestation pour porter plainte contre Atama auprès du préfet de Ouesso. Finalement, à l'issue du procès, le tribunal de Ouesso n'a pas tranché en leur faveur.

« Je travaille chez Atama depuis 8 mois, payée 3 000 FCFA à la tâche, c'est pas assez. Je travaille 6 jours sur 7 de 6 ou 7h à 14h. Je n'ai toujours pas de contrat » (entretien 2014 n°28).

#### **Synthèse entretien collectif 2014 n°29 et 30 au village de Yengo**

« Le village a augmenté avec Atama ... Mais le travail n'évolue pas depuis le passage du Président en 2013. Ils vendent les arbres à d'autres partenaires. Il y a beaucoup de problèmes entre eux. Ce qu'ils ont promis, rien n'a été fait. Ils devaient fournir eau, école, bois, hôpital. Et les propriétaires terriens n'ont pas été indemnisés par le gouvernement, ils restent propriétaires. Tout s'est passé à Brazzaville.

On a écrit une lettre au Président. Une conseillère du gouvernement est passée. Il y a eu un mois d'arrêt de travail en avril 2014. Il y en a qui travaillent depuis 2 ans sans contrat et n'en ont toujours pas. Du coup les gens ici vont arrêter de travailler, on va faire grève, on va tout arrêter. Le ministre de l'agriculture est passé il n'y a même pas un mois, on lui a dit, on verra.

A la suite de ces évènements, l'entreprise s'est séparée en deux : Atama d'un côté avec Lexus (une partie de l'équipe du prestataire) et l'autre partie de l'équipe du prestataire de service en charge du déboisement et de la préparation des espaces à planter est parti. Cette partie a été accusée par Atama de ne pas avoir effectué sa part du marché - à savoir de nettoyer les parcelles afin qu'Atama puisse ensuite planter des palmiers à huile - et de ne se préoccuper que d'exploitation du bois. La pépinière a ainsi vieilli sur pied, et certains arbres ont commencé à donner des fruits avant d'avoir pu être transférés en zone de plantation (entretien 2015 n°95)

Les relations entre Atama et les populations locales ont été difficiles : en 2014, pendant 9 mois il n'y a pas eu de travail, entre les périodes de « chômage technique » et les périodes de grèves, mais les employés ont quand même été payés (entretien 2014 n°27). La rédaction des contrats était en cours en 2014, de même que la nouvelle étude d'impact environnemental conformément au code des investissements. Pourtant lors des entretiens avec les habitants, les deux villages les plus proches d'Atama (dans lesquels l'entreprise embauche en priorité) ont déploré les difficultés de développement de l'entreprise et espéré son expansion afin que leur village devienne une ville. Les populations ont regretté qu'Atama n'ait construit des logements, une école et un dispensaire que sur le site de l'entreprise (voir photo 8 p 192 ; entretien 2014 n°29, 30).

*Une concession forestière et agro-industrielle dans une zone REDD+ et entre deux espaces protégés*

Atama étant un projet d'agroforesterie, elle s'est vue attribuer une concession agroforestière (selon le manager, entretien 2015 n°95), puisqu'une grande partie de la superficie était de la forêt destinée à devenir une plantation de palmiers à huile (transition forestière moins impactante que l'exploitation forestière brute). Cette transition forestière semble entrer en contradiction avec l'engagement du pays dans le programme de lutte contre la déforestation REDD+ précisément dans la zone d'implantation d'Atama. Le statut de la concession et le programme REDD+ ont entraîné de « nombreuses contraintes que l'entreprise n'avait pas imaginées au départ » (selon le manager, entretien 2015 n°95). En effet, les arbres abattus ne peuvent être brûlés, comme cela se pratiquait en Malaisie ; ils doivent être vendus et exportés, ou bien laissés sur place pour se dégrader naturellement.

Pour l'exploitation forestière, qui était censée financer en partie le développement des activités agro-industrielles, il existe des quotas sur certaines essences et d'autres ne peuvent être abattues. Les revenus de l'extraction du bois n'ont donc pas été suffisants. En 2015, après le passage d'une délégation de la Banque Mondiale, une solution alternative de financement semblait avoir été trouvée concernant le déboisement à travers l'obtention de crédit carbone : le bois abattu devait être récupéré par une entreprise chinoise pour le valoriser en charbon.

Si la zone est théoriquement propice pour le développement du palmier à huile, c'est avant tout un écosystème naturel particulier, car elle se situe entre deux zones protégées, et constitue un couloir de passage pour les éléphants. Aucune solution n'a pour le moment été trouvée contre les éléphants voyageant entre le parc naturel situé de l'autre côté de la route et la plantation. Atama envisage la possibilité de mettre en place une clôture électrique pour éviter qu'ils ne saccagent les plantations. Paradoxalement, étant mitoyen des parcs, Atama s'est engagé à lutter contre le braconnage sur sa concession et à entretenir un couloir de passage. (entretien 2014 n°27)

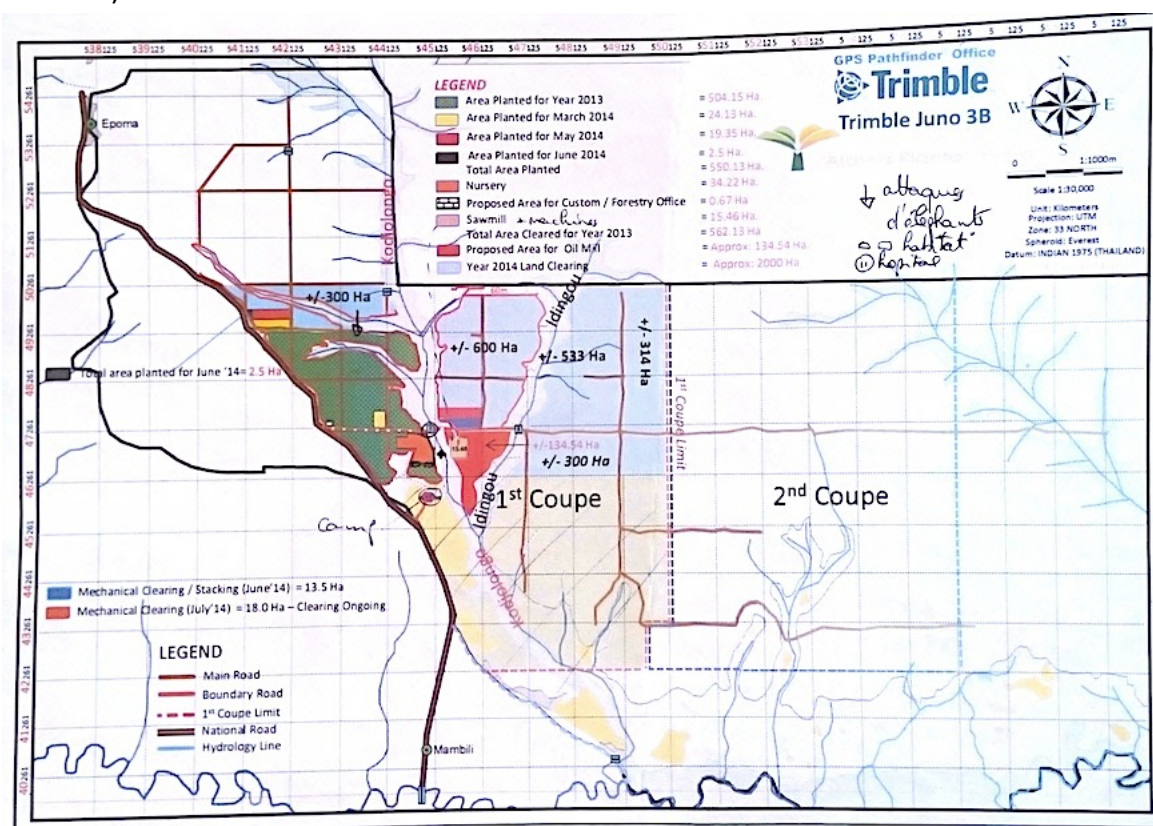
La concession était répartie en deux zones, mais Atama n'a déployé ses activités que dans la partie forestière qu'elle estimait plus propice pour la culture du palmier à huile et dont l'exploitation du bois lui permettait de ne pas trop investir. L'autre partie, la plus grande se situait près d'Owando mais c'est une zone sableuse et marécageuse (400 000 ha) : « Atama s'est concentrée sur la partie forestière située dans la Sangha (60 000 ha) » (entretien 2015 n°95). En 2015 lors de mon dernier séjour de terrain, les objectifs de 4 000 hectares cultivés d'ici l'année suivante étaient maintenus. Ils n'ont finalement pas pu être tenus.

### ***5.2.3 – Résultats, problèmes et perspectives***

Le projet a été officiellement lancé en 2012 lors de l'inauguration de la pépinière par le Président qui a planté le premier palmier. Pour commencer, Atama avait reçu l'autorisation de déboiser 5 000 premiers hectares, l'autorisation de déboiser 5 000 autres devait être délivrée une fois que les 5 000 premiers auraient été transformés en palmeraies. Cependant selon l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH), le prélèvement des grumes s'est étendu aux 10 000 hectares alors que moins de 2 500 hectares du premier



bloc ont été déboisés et préparés pour le plantings (WRM, 2017). En 2014, 500 hectares avaient été plantés lors de mon passage et 700 hectares en 2015 (voir carte déboisement ci-après). En 2017, environ 750 hectares de palmiers à huile devaient être plantés, soit seulement 50 hectares de plus en deux ans (Louzolo, 2017). Lors de notre dernier entretien en 2015 avec le manager d'Atama, celui-ci a justifié le non-respect de l'autorisation initiale en disant que l'entreprise avait envisagé de financer la plantation des palmeraies grâce à l'exploitation de bois, mais que, selon lui, cela avait été un « mauvais calcul » (entretien 2015 n°95).



Carte 19 : Avancée du déboisement en 2014

### Problèmes

Le code forestier prévoit que la souche de chaque arbre coupé doit être marquée, répertoriée, identifiée. Pour cela, selon le manager d'Atama, une « double taxe » doit être payée, la première concerne le prix de « location » de la concession forestière, qui s'élève au titre du code forestier à 10 000 FCFA/ha/an. La seconde concerne la taxe d'abattage qui varie en fonction de l'essence<sup>146</sup>. Or « ce coût n'avait pas été pris en compte par Atama qui

<sup>146</sup> Espèce d'arbre qui présente un intérêt en sylviculture.

*voyait ainsi ses revenus de l'exploitation du bois diminués, mettant en péril le financement de la palmeraie* » (entretien 2015 n°95). Cette mauvaise planification économique n'a donc pas permis d'engranger les revenus espérés, pouvant expliquer en partie les difficultés pour développer la palmeraie, d'autant que la maison-mère à Kuala Lumpur a stoppé les investissements.

A cela s'ajoutent les difficultés de terrain : une méconnaissance des problèmes agronomiques locaux comme cela a été vu plus haut (maladies, sols sableux instables, etc.) et une méconnaissance plus générale du contexte et de l'environnement congolais (ex : zone forestière protégée). En outre, comme dit précédemment, les machines forestières sont en panne ; les pièces devant également être importées, leur réparation prend un temps considérable, pendant lequel le travail qu'elles devaient effectuer reste en suspend.

### *Perspectives*

Face à l'ensemble de ces difficultés, l'entreprise a pensé abandonner le projet pendant un temps, mais après une entrevue avec les ministres des affaires foncières et de l'agriculture à la fin du mois de septembre 2017, il semble qu'une dernière tentative de redressement de l'activité d'Atama ait été envisagée. Un bail emphytéotique a été réclamé par l'entreprise pour rassurer ses investisseurs, mais l'auteur de l'article duquel provient cette information ne précise pas si cette demande a été accordée, ni les détails concernant le redressement de l'activité (Louzolo, 2017).

### Proposition de réorganisation par le Cirad

Après le passage en 2014 d'une mission du Cirad, les chercheurs ont proposé à Atama de développer le palmier à huile dans la zone de savane de sa concession plutôt que dans sa partie forestière, sur une superficie de 10 000 hectares autour de l'unité de transformation pour optimiser les coûts de transport jusqu'à l'usine, et pour diminuer les pertes liées à la dégradation des fruits cueillis en attente (Feintrenie, Method, Saidi, & Gazull, 2014 ; entretien 2014 n°10 et échanges avec Feintrenie). Pour éviter les déconvenues du côté du gouvernement, Feintrenie, Roda et Rival (2016) ont également proposé des recommandations comme la réalisation d'études d'impact environnemental sérieuses par des organismes fiables. Une piste de partenariat avec Eco Oil a également été

envisagée en 2015 : dans ce scénario Eco Oil distribuait les plants d'Atama et récupérait et transformait les régimes récoltés dans la pépinière d'Atama qui donne des fruits.

Selon des entretiens informels réalisés en 2019 par téléphone et sur les réseaux sociaux ainsi qu'à l'analyse d'un journal d'informations régionales et d'un rapport d'ONG, cette perspective a été abandonnée en 2019 (Douniama, 2017; Earthsight, 2018). Le gouvernement a suspendu les activités d'Atama (la société agricole s'était finalement totalement convertie en société forestière et avait abandonné la culture du palmier à huile), en raison de la mise en place d'un réseau « mafieux » d'exportation illégale de bois de près de 15 000 m<sup>3</sup> de bois par le port de Pointe-Noire sans redevance de taxes, grâce à la complicité d'agents des douanes et de la forêt (Douniama, 2017). En décembre 2017, la Wah Seong, géant malaisien de l'huile de palme également propriétaire d'Atama, aurait vendu « discrètement » la société à une société-écran malaisienne (Earsight, 2018). La production d'huile de palme par l'entreprise apparaît dans ces conditions, fortement compromise.

Le cas d'Atama illustre un cas de conflit d'usage des sols. Ses activités d'exploitations forestières et agro-industrielles n'étaient pas compatibles avec la zone de forêts protégées. Le montage complexe caché derrière la société de droit congolais Atama, avec des prestataires qui se sont révélés être des magnats du bois, s'apparente bien à une tentative d'accaparement des terres avec une exploitation totale d'une zone forestière protégée : une extraction illégale du bois et une plantation agro-industrielle de palmiers à huile. Ce cas renvoie aux craintes formulées par les ONG et les chercheurs sur les transitions des zones forestières protégées en référence aux exemples désastreux en Malaisie et en Indonésie (Earthsight, 2018; Gillet, Vermeulen, Feintrenie, Dessard & Garcia, 2016; Karsenty & Ongolo, 2012; Rival & Levang, 2013).

### *5.3- Eco Oil, le fournisseur en pétrole raffiné du Congo<sup>147</sup> se lance dans l'huile de palme dans la Sangha, la Cuvette et la Cuvette-Ouest*

L'étude de cas d'Eco Oil Energie renvoie tout comme Atama à la question de la transition forestière dans une moindre mesure puisqu'elle réhabilite des plantations historiques de palmiers à huile et ne prévoit pas de déforestation. Elle renvoie aussi à la polémique sur les agrocarburants. Tout comme les deux entreprises précédentes, la localisation dans le nord du pays dans la zone REDD+ a conduit Eco Oil à négocier avec la Banque Mondiale et à réfléchir à l'instauration de plantations villageoises pour obtenir son soutien. Les principaux acteurs entrant en relation avec cette entreprise sont les populations locales et les cadres agronomes étrangers employés par la société, la Banque Mondiale (pour une intégration possible au PDAC).

#### **5.3.1- L'entreprise Eco Oil Energie**

Eco Oil Energie fait partie d'un groupement de plusieurs filiales, dont la maison-mère est la Société africaine de recherche pétrolière et de distribution Oil Industry International (la SARP)<sup>148</sup>, société anonyme dont le siège social est basé à Genève et le siège commercial à Rabat. Les finances importantes provenant de la maison-mère qui souhaite à terme produire et exporter des agrocarburants et dont bénéficient la société Eco Oil, proximité de son PDG avec le fils du président de la République, sont souvent désignés comme les deux principaux facteurs de réussite de ce projet (Le Bec, 2015).

Le siège de la société Eco Oil a été rapatrié en 2015 de Brazzaville à Ouessou, à proximité de ses concessions, au nord du pays, à la frontière du Cameroun et de la République Centrafricaine. Cette ville, identifiée dès 2005 par le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) comme un bassin transfrontalier de développement, est un nouveau hub sur lequel mise le gouvernement et où il a créé une zone économique spéciale. Ceci expliquant la nouvelle localisation du siège d'Eco Oil à Ouessou.

Au sein d'Eco Oil Energie, Eco Oil correspond à la filiale agricole et agro-industrielle et a été la première des filiales à être créée. Le contrat d'autorisation expresse a été signé en

---

<sup>147</sup> Entretiens 2014 n°3, 4, 46, 47 et 48 ; 2015 n°45 à 55.

<sup>148</sup> La SARPD Oil détient 60% des parts de marché du pétrole raffiné importé au Congo (Le Bec, 2015).

octobre 2013 et ne comprenait que du palmier à huile. Avant l'arrivée d'Eco Oil sur sa concession, des populations ayant investi les maisons de l'ex-Sangha Palm (la société exploitant les palmeraies dans le passé, voir partie suivante), appartenant au domaine de l'Etat, celui-ci est intervenu pour faire déguerpir ceux qui s'y étaient installés.

*Localisation d'Eco Oil sur les ruines de l'ex-Sangha Palm et de l'ex-RPNC*

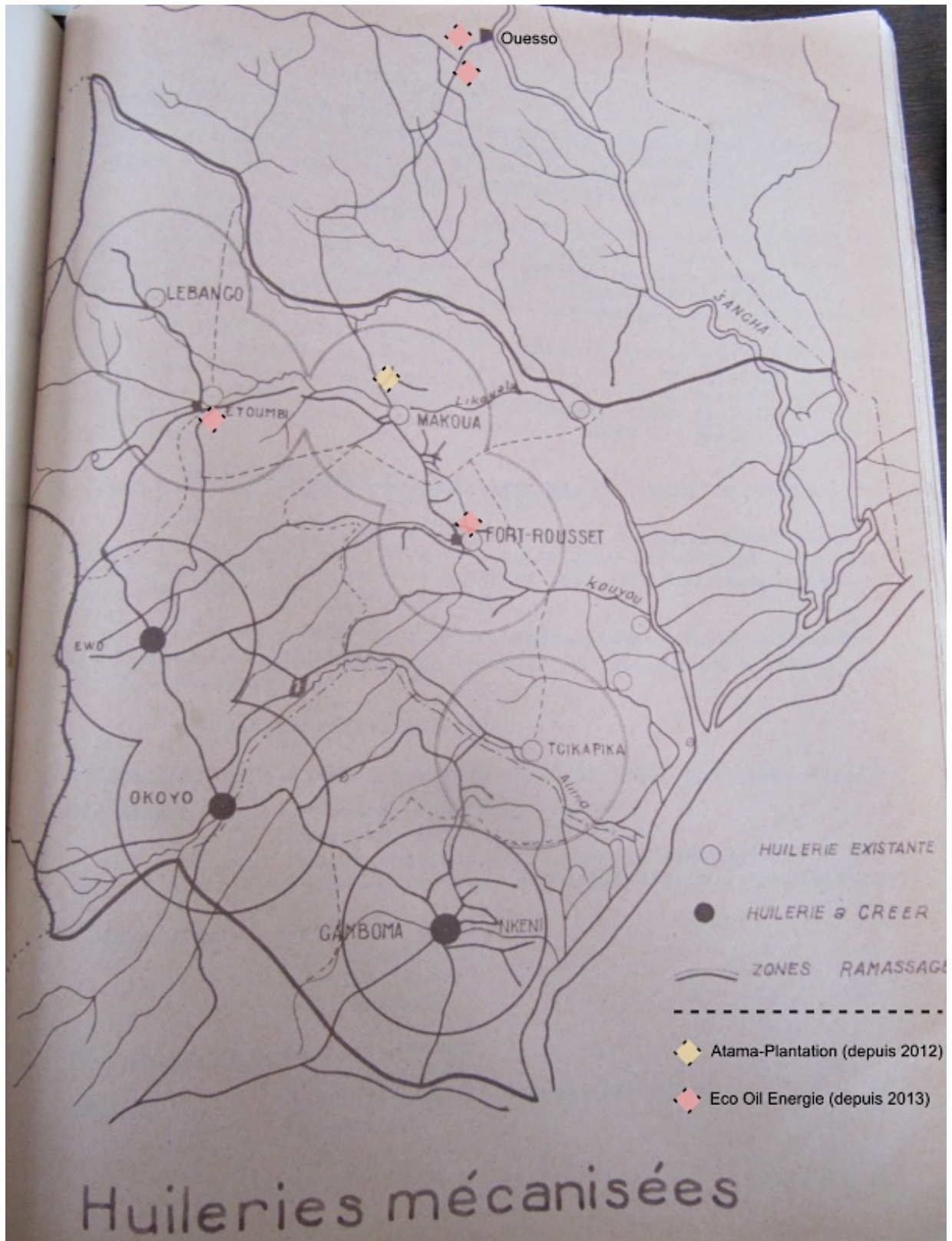
La concession d'Eco Oil correspond aux anciennes palmeraies du Congo, l'ex-Sangha Palm (à Ouessou et Mokeko) et de l'ex-RNPC (Régie nationale des palmeraies du Congo à Etoumbi et Owando). La répartition des huileries mécanisées en 1973 (voir carte suivante) dans le nord du pays localise grossièrement les sites actuels d'Eco Oil.

Le patrimoine récupéré par Eco Oil, s'étend sur une superficie totale de 50 000 hectares, a pour objectif la relance de deux types de cultures : le palmier à huile et l'hévéa (la culture de l'hévéa n'était pas prévue lors de la signature du contrat d'autorisation expresse). Cette superficie totale a été répartie en trois départements d'installation : 40 000 hectares dans la Sangha, 5000 hectares dans la Cuvette et 5000 hectares dans la Cuvette Ouest. Sur ces départements, il y a quatre sites qui correspondent à quatre zones : la culture de l'hévéa doit se développer à Makoua<sup>149</sup>, tandis que la culture du palmier à huile doit être développée sur les trois autres sites Ouessou/Mokeko (Kandeko et Makola), Etoumbi et Owando (ex-Fort-Rousset).

Carte 20 : Huileries mécanisées

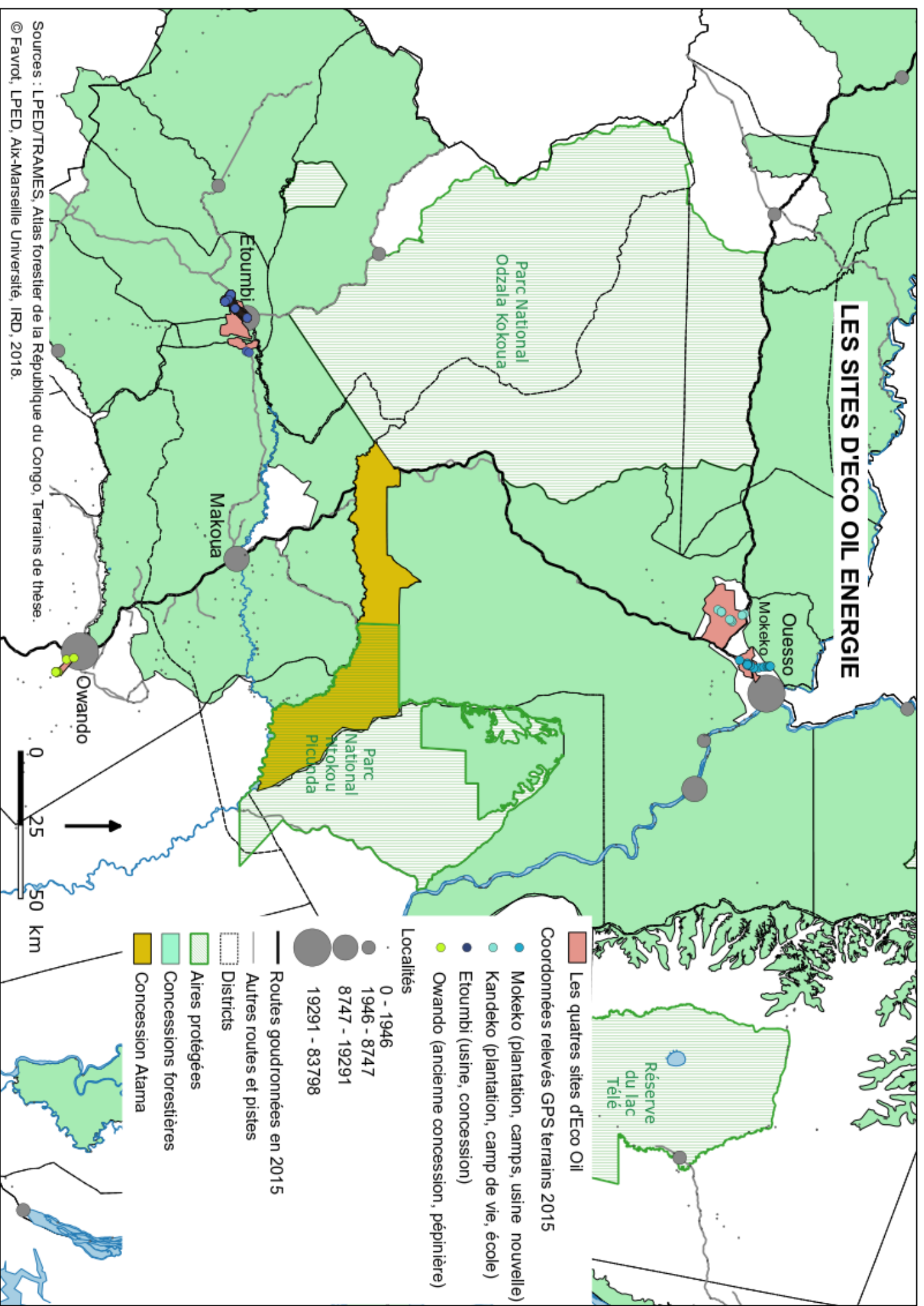
---

<sup>149</sup> Le volet hévéa n'a pas été étudié car c'est un projet forestier, non alimentaire.



Carte 21: Les sites d'Eco Oil (suivante)

# LES SITES D'ECO OIL ENERGIE



Sources : L'PED/TRAMES, Atlas forestier de la République du Congo, Terrains de thèse.  
 © Favrot, L'PED, Aix-Marseille Université, IRD, 2018.

Extrait synthétisé d'un entretien avec un ex-employé de la Sangha Palm, aujourd'hui employé par Eco Oil (Entretien n°48, 2014) :

« Les pilliers sont passés et ont récupéré tout ce qui pouvait l'être. Les machines datent de 1962. L'usine produisait de l'huile brute. Le dernier fonctionnement remonte à 1992. Après avec la guerre, tout le monde a fui, l'usine a été abandonnée et n'a plus eu de financement.

Une partie de l'usine n'a jamais été utilisée, les machines devaient transformer l'huile en produits dérivés.

Avant 60 personnes de main-d'œuvre technique et 20 journaliers travaillaient ici. Quand il y avait une grosse production, il y avait besoin de deux équipes.

J'ai été formé par des Français, M. Dupré, M. Guy Maurice, M. Linaf. Mon père était cuisinier pour les blancs.

Entre Sangha Palm et Eco Oil il n'y a eu aucun projet. Pendant 25 ans, on est resté assis. Il y a eu un fort impact sur la vie sociale, des mariages cassés, une baisse de la scolarisation.

Des Malaisiens, Japonais, Italiens (Free El Green) sont venus, ils ont consulté les documents administratifs et ne les ont jamais rendus, c'étaient des escrocs. Ils ont fait des promesses et puis rien.

Dans l'usine il y a tout à refaire. Eco Oil a du pain sur la planche. Il me reste peut-être 6 mois avant la mort.

Nous avons fait du maraîchage « dieu ne laisse pas mourir les oiseaux du ciel ».

L'arrivée et le succès d'Eco Oil, c'est le souhait de tout le monde. Ça a fait comme un ouf ici. On peut même aider, on peut même le voter comme Prédissent [de village] de Mokeko ! Avant les gens voulaient venir à Mokeko. On avait nos blancs ici.

Dabou, c'est l'espèce plantée par la Sangha palm.

En 1965 il y avait tout à l'école, les prix ont augmenté. »

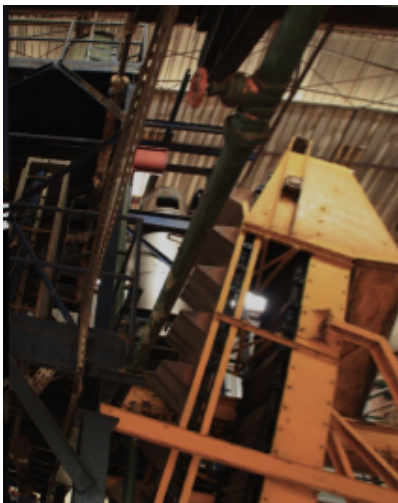


Photo 20 : Ancienne usine

Après avoir fait un état des lieux, Eco Oil a décidé de laisser les anciennes usines sur place, même s'il n'y a plus rien de récupérable (voir photos ci-dessus). Les maisons situées au niveau des plantations ont été réhabilitées par un prestataire chinois mandaté par Eco Oil. L'évaluation des anciennes palmeraies a estimé une superficie de plantations résiduelles représentant entre 2000 et 3000 hectares. Cette estimation a été considérée comme



suffisante pour faire tourner les premières usines, en attendant que les nouveaux plants soient arrivés à maturité.

### *Les objectifs de départ*

Eco-Oil Energie SA a signé son contrat d'autorisation expresse en 2013 avec l'Etat congolais pour une durée de 25 ans sur une superficie de 50 000 hectares. Sur cette superficie, 5 000 hectares de production d'huile de palme doivent être destinés à l'exploitation agroalimentaire et 45 000 hectares à la production d'agrocarburants essentiellement pour l'exportation. Le programme d'exécution prévu s'étalait sur 8 ans comme suit :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Total	Total (corrigé)
Superficie Couverte	5000	10000	10000	5000	5000	5000	5000	5000	50000	50000
Production d'huile de palme rouge (en tonne)	4800	18600	42600	71700	103	135900	167600	196200	216760	637503
Production d'huile palmiste (en tonne)	600	2250	4950	8070	11490	13120	18520	21520	23670	80520

Tableau 17 : Objectifs de production (Cahier des charges, mai 2013)<sup>150</sup>

L'objectif avec les plantations de palmiers à huile est de commercialiser plusieurs produits dérivés de l'huile de palme, notamment de la margarine (beurre), des produits cosmétiques, des savons, de l'huile blanche (raffinée) ainsi que l'aliment de bétail qui sera produit à base des résidus de la noix de palme.

Dans un premier temps, il s'agissait donc de lancer les nouvelles pré-pépinières, puis les pépinières et les plantations (2 installations à Ouesso, 1 à Owando et 1 à Etoumbi dès 2014). Dans un second temps, des usines ont été installées pour transformer la récolte des plantations résiduelles.

Des prestataires, tels que Technologie Solution, ont été engagés pour réaliser l'aménagement des surfaces pour réaliser l'aménagement des surfaces et notamment répartir pré-pépinière, pépinière, plantation, plantations résiduelles, etc<sup>151</sup>. Le personnel d'Eco Oil a été formé par Texsol qui a fourni un kit topographique complet. Les usines de

<sup>150</sup> Les totaux ne correspondaient pas aux sommes des lignes, aussi ils ont été recalculés et ajoutés à la fin du tableau dans la colonne « Total (corrigé) ».

<sup>151</sup> Le plan d'aménagement consulté en 2014 n'a pas pu être récupéré pour la thèse.

transformations ont été importées d'Europe. Ce sont les ingénieurs qui les ont livrées qui se sont occupés de les monter.

### ***5.3.2- Suivi de l'entreprise entre 2014 et 2015 sur plusieurs sites***

J'ai réalisé deux missions de terrain, l'une en 2014 et l'autre en 2015. La première mission de 2014 a été difficile à organiser et c'est le concours direct du Directeur général de l'agriculture qui m'a permis de la préparer. Elle s'est déroulée sur une seule journée, le 16 septembre 2014, pendant laquelle j'ai visité les sites à proximité de Ouessou et Mokeko (voir carte 21), qui ont pour objectif la culture du palmier à huile, à savoir les pré-pépinières de Makola (à côté de Ouessou) et de Kandéko (à côté de Mokéko). La deuxième mission, plus longue, a pu être organisée du 30 septembre au 6 octobre 2015. J'ai effectué la visite de tous les sites d'Eco Oil dédiés à la palmeraie au nord du pays : Ouessou, Mokeko, Etoumbi et Owando. En un an, l'entreprise s'est beaucoup développée.

Les activités de l'entreprise ont démarré en juillet 2013. Lors de ma visite en 2014, le projet débutait ; le passage de la pré-pépinière à la pépinière était prévu pour le mois suivant mon passage et il faudrait encore attendre au moins quatre ans avant de pouvoir récolter et produire à partir des variétés hybrides utilisées. En attendant la maturité des arbres, Eco Oil récupérait la production résiduelle des anciennes palmeraies de la Sangha Palm et de la RNPC.

L'installation d'une usine de transformation en huile brute (autre type d'huile de palme que celle produite dans le modular déjà installé), était en projet pour la fin d'année 2015 en vue de transformer les récoltes résiduelles des anciennes palmeraies. Il était prévu lors de mon dernier séjour de terrain qu'elle soit installée sur les ruines de l'ancienne usine de transformation de la RNPC située à Mokeko et visitée lors du terrain (photo 19).

#### *Makola*



Photo 21 (à gauche) : Ancienne palmeraie

Le premier site, d'une superficie de 1000 hectares, est situé à Makola à côté de Mokeko et

correspond à l'ancienne Sangha Palm dont la plantation des derniers palmiers date de 1986. Il comprend une base vie (photo 21), construite à l'époque de la Sangha Palm.

Photo 22 (à droite) : Base vie de Makola en 2014

En 2014, 13 hectares y sont exploités, 12 pour la pépinière et 1 pour la pré-pépinière. Les graines utilisées sont des PalmElit Cirad® en provenance du Bénin ou du Cameroun, en



fonction des enquêtés. Les graines germées sont de trois variétés différentes de PalmElit Cirad®, en provenance du Bénin, elles passent par Paris, tandis que d'autres viendraient du Cameroun. Toutes arrivent à Ouesso directement par avion. Les jeunes plants sont protégés sous des ombrages. Il est prévu qu'à l'âge de huit mois, les 210 000 plants en pré-pépinière soient déplacés dans la pépinière. Sur ce site sont employés 8 permanents ainsi que 94 tâcherons qui font le déplacement depuis Mokeko. (entretiens 2014 n°46, 47, 48 et 2015 n°45, 46)

Entre 2014 et 2015, l'entreprise a pris du retard entre le passage de la pré-pépinière à la pépinière, due au système d'irrigation par aspersion qui n'avait pas été commandé à temps (entretien 2015 n°45). Les anciennes palmeraies sont donc toujours exploitées. Deux modulaires<sup>152</sup> ont été commandés, un pour Etoumbi et un autre pour Mokeko qui a été monté. Des maisons ont été construites pour les cadres de l'entreprise par Sino Hydro, une entreprise de construction d'origine chinoise (entretien 2015 n°46).

En 2015, 70 personnes travaillaient à la pépinière, Eco Oil prévoyait de réduire ce nombre à 50 travailleurs. Si le nombre de tâcherons fluctue, les embauches de cadres progressent. Certains d'entre-eux viennent de Brazzaville, voire d'autres pays (entretiens 2015 n°46, 50 et 51).

---

<sup>152</sup> Un Modular est une mini-usine semi-industrielle tenant dans un ou plusieurs conteneurs, pré-installée, nécessitant essentiellement un support en béton, pouvant être opérationnelle en quelques jours.

Photo 23 : Mise en pot par les femmes, pulvérisation de NPK<sup>153</sup> et habillage par les hommes.



Le système d'irrigation par tourniquets, prévu pour l'arrosage de 210 000 plants, a été mis en place dans la pré-pépinière. Il y a une importante mortalité dans les pré-pépinières, sur les 25 hectares de pépinières il ne reste que 192 000 plants au lieu de 210 000 plantés au départ (entretien 2015 n°46).

De manière générale, une graine pré-germée passe 4 à 6 mois en pré-pépinière puis 9 à 12 mois en pépinière. Au bout d'un an à un an et demi, elle est plantée et entre ensuite en production au bout de trois ans. (entretien 2015 n°46)

En attendant la maturation des graines en pré-pépinière, l'entreprise continue d'exploiter indirectement les anciennes palmeraies résiduelles en achetant les régimes récoltés par les populations locales. Mais le sol glissant et la présence de serpents rendent leur récolte risquée. Eco Oil paie 500 FCFA/régime (pesant en moyenne 15kg). Les revenus des cueilleurs peuvent atteindre 200 000 FCFA/mois (correspondant aux mois de février, mars, mai et juillet), soit quatre fois le montant du salaire minimum (SMIC) du pays qui s'élève à 50 000 FCFA/mois.

Mais il existe dans la zone des extracteurs individuels privés d'huile de palme. Aussi, durant l'absence d'exploitation des anciennes palmeraies, certains ont continué de récolter les régimes. Aujourd'hui, ces plantations appartiennent à Eco Oil mais certains continuent de récolter des régimes pour les vendre « au marché noir » pour environ 300 FCFA (entretien 2015 n°46). Eco Oil ne distribue les paies qu'en fin de mois à une date aléatoire. Cela dérange les cueilleurs, qui ont besoin d'argent liquide constamment et explique que

---

<sup>153</sup> Pulvérisation des engrais : NPK (azote, phosphore, potassium) et urée, une fois par semaine, comme pour le chlorure de potassium en plus de traitements fongicides.

certains préfèrent vendre ailleurs leur récolte. Une alternative pourrait être, comme en Côte d'Ivoire, un bureau avec une pesée, un ticket, une caisse qui délivre l'argent liquide directement (entretiens 2015 n°46 et 47).

### *Kandéko*<sup>154</sup>

Sur le site de Kandéko en 2014, 44 hectares étaient prévus pour les pépinières et 533 000 plants étaient dans la pré-pépinière. Cette quantité de plants devait fournir une superficie de près de 4 000 hectares de palmeraies.

Le village de Kandéko (qui correspond davantage à une base vie) dispose de 191 bâtiments, où vivent les permanents. Sur les 130 tâcherons employés sur le site, une centaine viennent de Ouessou. Ils partent à 5h30 du matin pour arriver sur le site à 6 heures et commencer à travailler à 7 heures. Leur journée de travail se termine à 14h-14h30. Ils sont payés au SMIC. L'entreprise déboise pour avoir de la bonne terre afin d'y déposer les sachets des nouveaux plants. Plusieurs partenaires sous-traitants s'occupent de certaines parties. Par exemple, les partenaires UTA et EPA ont en charge le transport et de l'entretien de la route.

En 2015, environ 312 000 plants allaient être plantés à raison de 143 plants répartis à l'hectare, soit des plants pour environ 2 000 hectares de palmeraies. Ici, contrairement au site de Makola, il n'y a pas de tourniquets pour l'arrosage, tout se fait à l'arrosoir. Il y avait 6 machines pour déboiser et 200 personnes étaient alors employées sur le site. La plupart des employés vivent désormais à la base vie, sur les 152 logements récupérés de l'ex-Sangha Palm, une centaine a été réhabilitée, une école de l'Unicef assure l'éducation des enfants et un forage de l'« Eau pour tous » permet un accès à l'eau potable.

#### **Le programme « Eau pour tous »**

Ce programme d'accès à l'eau a été lancé en 2013 et financé entièrement par l'Etat. Il a consisté à installer 4000 forages dans près de 2000 villages sur l'ensemble du pays pour un montant de 193 milliards de francs CFA, environ 300 millions d'euros (RFI, 2013). C'est l'entreprise brésilienne Asperbras qui a été chargée de les réaliser et de nombreux opposants ont dénoncé la surfacturation de ses forages. (Ossebi, 2014)

Aucun programme d'entretien ni de maintenance des sites n'a été prévu dans le financement et la plupart des forages qui ont bien fonctionné au départ ne fournissent plus l'accès à l'eau. (Yabbat-Ngo, 2018)

<sup>154</sup> Données issues de la visite de 2015 lors de laquelle j'ai effectué l'entretien n°48.

### *Le modular de Mokeko<sup>155</sup>*

Ce kit de marque Rentec, d'origine belge, a été livré prêt à monter. S'il a été installé et qu'il est opérationnel, il ne tourne pas tous les jours, car il faut un minimum de 20 tonnes de régimes pour le faire fonctionner. Il est alimenté en énergie par une chaudière à bois et un groupe électrogène. Il nécessite 12 à 16 personnes pour le faire fonctionner. Voici comment il fonctionne : un élévateur monte les régimes entiers en hauteur qui arrivent dans une trémie, puis ils sont poussés dans un stérilisateur où ils bouillent pendant 45 minutes. L'air est chassé, la pression monte à 2 bars. Les régimes sortent ensuite et passent dans le tambour pour séparer les fruits des régimes. Les fruits vont en haut dans le malaxeur-chauffeur pour extraire l'huile. Puis tout passe dans une presse pour séparer les fibres (tourteaux) qui peuvent entrer dans la composition d'aliment du bétail. L'huile brute extraite du dessus va dans le décanteur chauffant qui enlève la vapeur d'eau pour une meilleure conservation.



**1- Chargement des régimes dans le modular avec l'élévateur**

<sup>155</sup> Le fonctionnement du modular m'a été expliqué en 2015 lors de l'entretien n°52.



2-Alimentation de la chaudière avec les résidus de régimes issus de la transformation précédente + du bois + groupe électrogène. Une fois la pression de 2 bars atteinte, chargement des régimes dans le stérilisateur (40 min à 2 bars de pression). (2 phases non- visibles sur les photos : 3-passage des régimes dans le tambour pour extraire les fruits ; 4- passage des fruits dans l'extracteur et des régimes dans une presse) ;



5- Décantation de l'huile par chauffage pour évaporer l'eau ;  
6- Récolte de l'huile.



7- Récupération des résidus de régimes pour alimentation de la chaudière à la prochaine session.

Photo 24 : Les étapes de fabrication de l'huile de palme dans le modular

### *Etoumbi*<sup>156</sup>

Le site d'Etoumbi dispose de 1 375 hectares d'anciennes palmeraies sur les 10 000 hectares de la concession. Il se situe sur les ruines de la CFHBC des frères Tréchots qui avaient planté en 1938 les premiers palmiers à huile. La RNPC a planté les derniers palmiers en 1987, mais n'avait pas eu le temps de récolter en raison de la faillite de la société.

La pépinière d'environ 7 hectares compte 179 000 plants et emploie environ 90 personnes qui habitent pour la totalité à Etoumbi (située à 11 km). 54 000 plants sont prêts à être plantés. Une partie du terrain a été préparée et l'herbe de couverture plantée. Le « *planting* » était prévu pour la semaine suivant mon passage.

Dans cette zone persiste un problème de maladie du palmier à huile qui touche les plants en pépinière : le blast. Il se manifeste par la pourriture et le dessèchement du plant. Il nécessite un traitement préventif insecticide, une surveillance accrue des plants, un sarclage, l'absence de végétation dans un rayon de 40 mètres autour de la pépinière, et de l'arrosage, le blast étant une maladie de saison sèche. Un champignon (cercosporiose) engendrait aussi des pertes, mais l'accès et l'application d'un traitement fongicide a permis d'y faire face.

« Il faut laisser du temps entre certaines étapes » (entretien 2015 n°54). Le processus de nettoyage et de préparation d'une parcelle de 110 hectares a pris 4 mois avec cinq machines (2 escavateurs hydroliques, 2 chargeurs, 1 bulldozer), pour la future palmeraie.

**Préparation d'une zone de *planting* en ancienne palmeraie :**

- 1- Ouverture des routes
  - 1- Abattage du sous-bois entre les palmiers ;
  - 2- Abattage des arbres ;
  - 3- Andainage (regroupement des arbres abattus en buttes) ;
  - 4- « griffage et déchaumage » (préparation superficielle du sol) ;
  - 5- *Planting* d'herbe de couverture *pueraria javanica* famille des légumineuses protégeant de l'érosion et enrichissant en azote, fourni en Malaisie ;
  - 6- Piquettage (avec l'aide d'un topographe et de son théodolite) ;
- Le *planting* peut être effectué.

<sup>156</sup> Données issues de ma visite en octobre 2015 et des entretiens n°54 , 54bis et 54ter.



### *Owando*<sup>157</sup>

La superficie de la concession d'Eco Oil à Owando est de 6 134 hectares. Il est prévu d'y planter à terme, 2 500 hectares de palmiers à huile, dont 500 hectares en 2016. Le reste des terres est quant à lui destiné à d' « autres cultures » selon les acteurs rencontrés sur place (sans donner de précisions supplémentaires sur ces « autres cultures »).

Lors de mon passage en 2015, il y avait 108 000 plants en pépinière pour fournir 500 hectares de la plantation industrielle de palmiers à huile et 250 hectares pour les plantations villageoises. Les planteurs individuels avaient été identifiés. Sur le site, 65 ouvriers travaillaient à la pépinière et 30 autres étaient chargés de déforester et préparer la parcelle pour la plantation.

Généralement, en saison sèche, une équipe supplémentaire est nécessaire pour arroser. L'antracnose (maladie touchant le plant de palmier) ravage les plants tout comme le blast. La base vie dont la construction a été confié par Eco Oil à Synohydro, a été abandonnée, car le matériel livré n'était pas adapté pour bâtir des habitations.

Sur la zone d'Owando, il n'y avait pas de palmeraie résiduelle. Les 3 000 hectares de la Sangha Palm ont été abattus au fur et à mesure pour la confection de vin de palme. Dans cette zone, il n'y a pas de presse privée pour fabriquer de l'huile de palme contrairement à la zone autour de Ouesso.

### ***5.3.3- Perspectives***

L'objectif principal d'Eco Oil, après avoir satisfait la demande congolaise en huile de palme et exporté les produits dérivés tirés de l'huile de palme, est la production d'agrocultures issus de l'huile de palme. Pour cela, comme c'est imposé pour toute entreprise dans la charte d'investissement, l'entreprise doit réaliser une étude d'impact environnemental qui n'était pas encore faite en 2015. L'entreprise travaille avec WWF et RSPO<sup>158</sup> pour la réalisation future de l'étude.

---

<sup>157</sup> Données issues de ma visite en octobre 2015 et de l'entretien n°55.

<sup>158</sup> Roundtable on Sustainable Palm Oil (RSPO) est un organisme de certification des palmeraies durables.

### *L'usine de transformation*

Lors de mon passage en 2015, l'usine de transformation en produits dérivés d'huile de palme, située dans la zone économique de Ouessou (tout comme la pompe à agrocarburant) n'avait pas encore été totalement installée. Comme il manquait les signalétiques de sécurité et les contenants, elle n'était pas encore en activité ; mais il était prévu qu'elle soit inaugurée peu de temps après ma visite. C'est dans cette usine que l'huile de palme doit être transformée en margarine et conditionnée.



Photo 25 : Usine de conditionnement (Ouessou) et pompe à essence

En outre, pour démarrer les activités de l'usine, la production locale n'était pas suffisante. A tel point que de l'huile provenant de Malaisie avait été commandé et devait être conditionnée sous le label Eco Oil jusqu'à ce que la production locale augmente et soit suffisante pour alimenter l'usine. L'huile de Malaisie a été envoyée par bateau au port de Pointe-Noire et remontait ensuite par camion jusqu'à Ouessou. Pour commencer, l'usine peut tourner avec 25 personnes, mais à terme elle nécessitera 150 employés.

### *Plantations villageoises*

Officiellement pour faire face au retard pris dans le transfert des plants entre les pré-pépinières et les pépinières, entre 2014 et 2015, mais aussi et surtout pour se conformer aux prérequis des bailleurs de fonds, l'entreprise a commencé à faire appel à des planteurs familiaux auxquels elle distribuerait ses plants. Lors de ma mission en 2015, l'information avait été diffusée auprès des villageois, et 18 000 premiers plants, commençaient à être distribués (entretien 2015 n°49).

Plusieurs planteurs avaient été identifiés par Eco Oil en 2015 : à Etumbi 19 volontaires pour 82 hectares. Selon des employés d'Eco Oil : « *l'objectif des plantations villageoises est de ne pas créer uniquement du salariat dans les plantations et les usines de l'entreprise, mais que les gens autour d'Eco Oil soient moins dépendants, contrairement aux anciennes plantations d'État où les gens n'étaient pas vraiment acteurs. Mais la reconversion de la mentalité étatique à privée est difficile, même aujourd'hui. En Côte d'Ivoire, les gens sont des planteurs, des patrons. Il faut créer des vocations.* » (entretien 2015 n°49) Cette vision du « petit planteur indépendant » est remise en cause, car en l'absence de salaires, il est dépendant de l'acheteur avec lequel il a signé un contrat et qui dispose ainsi d'une ascendance pour fixer les prix (Lallau, 2012).

Eco Oil prévoyait de passer des contrats de partenariat avec les planteurs pour leur fournir des plants et de l'assistance en échange de la garantie de récupérer la production. L'entreprise, conformément aux recommandations de la Banque Mondiale, prévoyait d'assister les villageois identifiés dans un rayon de 30 kilomètres autour des trois grands sites de transformation (Ouessou, Etoumbi, Owando). Eco Oil affichait la volonté d'accompagner les planteurs dans la destruction des gros arbres, le piquetage (après brûlage des résidus), le planting et en leur donnant un accès aux engrais. La technique employée serait la même pour les palmeraies villageoises et industrielles. (entretien 2015 n°49)

Eco Oil envisageait aussi de fournir aux planteurs familiaux une plante de couverture : une légumineuse (comme *pueraria javanica*) pour empêcher les mauvaises herbes de pousser (voir chapitre 2 sur les sols et la végétation), permettant ensuite de diminuer les travaux d'entretien et les apports nutritifs réalisés par l'entreprise.

Pour motiver les planteurs villageois, en attendant les retombées économiques liées à la production de la palmeraie (car il faut attendre 3 ans avant qu'un palmier ne produise), l'entreprise considérait enfin la possibilité de combiner cette culture avec au moins une autre : manioc/palme : manioc/palme, palme/cacao, palme/banane. L'un des avantages des deux dernières combinaisons est que le cacao et la banane sont tous les deux concernés par PND, permettant ainsi aux planteurs d'avoir un accès facilité à des plants de cacao et de boutures de bananiers. L'ensemble (cacao, palmer à huile et bananier) forme en outre un

projet d'agroforesterie cohérent d'un point de vue agronomique : le bananier et le palmier à huile fournissent en effet l'ombrage nécessaire au développement du cacao. Le bananier produisant un peu plus tôt que les autres arbres, si la culture est associée à du maïs et du manioc (PND manioc), la surface présente de nombreuses perspectives de rentabilité pour le cultivateur. (entretiens 2015 n°46 et 49)

### *Développement d'Eco Oil sur l'ensemble du territoire congolais*

Dans le sud du pays, dans la Vallée du Niari, Eco Oil a obtenu fin 2015 les autorisations du gouvernement pour relancer la production d'huile d'arachide sur les vestiges de l'ancienne usine « *Huilka* », située à Kayes dans la Bouenza dont l'arrêt définitif avait été entériné par le pillage et la destruction pendant la guerre de 1999 (Joncheray, 2013a). Dans le même département, elle a également commencé en 2017 la production de jus de fruits frais nommés « *Les Délices de la Vallée* » en réinvestissant dans l'ancienne station fruitière de Loudima qui avait connu le même sort que l'usine Huilka (Joncheray, 2013a).

Comme l'entreprise tend toujours à s'appuyer, dans un premier temps, sur l'existant (comme on l'a vu pour les plantations résiduelles et la production paysanne), cela lui donne beaucoup de crédit aux yeux des populations et lui permet de se conformer aux normes des bailleurs de fonds. Ainsi, la Banque mondiale était en mission en même temps que moi pour évaluer dans quelle mesure Eco Oil pourrait intégrer le projet R-Pin Congo et comment elle pourrait soutenir l'initiative de l'entreprise. (entretiens 2015 n°42 et 101)

### *Les freins identifiés par Eco Oil*

Paradoxalement, pour Eco Oil, « *le poids des bailleurs et leur grand intérêt pour la sécurité et la transparence peuvent être problématiques* » (entretien 2014 n°43). Si le soutien financier est le bienvenu, les normes de gouvernance imposées par les bailleurs ne conviennent pas à la société.

L'entreprise est située principalement dans le nord du pays, dans des zones peu densément peuplées. Si l'accès à la main-d'œuvre de manière générale ne pose pas encore problème, le plus difficile est de trouver des personnes pour les postes de management (entretien 2015 n°50, 51 et 52).

Au niveau des palmeraies industrielles, « *les engins sont de seconde main ou de mauvaise facture, en provenance de Chine* » (entretien 2015 n°46). Les problèmes mécaniques sont nombreux et les pièces ne sont pas disponibles sur place, il faut les faire venir de Brazzaville dans le meilleur des cas, ou les importer. Cela engendre des retards pour aménager les zones destinées aux plantations.

L'un des sous-traitants responsable de l'usine, nostalgique de la Sangha Palm et ami du PDG, voudrait réhabiliter l'usine en ruine située à Mokeko ainsi que le pont de pesée alors que la réhabilitation coûterait beaucoup plus cher que d'en construire un nouveau. La réhabilitation de l'usine « n'est pas une urgence » puisqu'au stade actuel, la récolte de régime n'est même pas suffisante pour faire tourner juste le modular (entretiens 2015 n°46 et 52).

La communication au sein de l'entreprise entre les trois différentes sections, plantation, industrie et agrocarburant semble compliquée. L'industrie peut aller très vite, mais il y aura un problème d'approvisionnement en matières premières. Acheter l'huile à l'extérieur pour combler ce manque risque cependant d'augmenter les coûts et de rendre difficilement rentable la fabrication des bouteilles d'huile. Une solution consisterait à acheter la production d'Atama qui n'a pas encore d'usine, mais dans ce cas, il manque toujours un pont de pesée fonctionnel.

On peut s'interroger sur l'intérêt pour le gouvernement congolais d'encourager la culture d'huile de palme à visée de production d'agrocarburants pour l'exportation, d'autant plus dans un contexte où le pays s'engage par ailleurs à préserver sa forêt primaire. La réglementation de l'UE, qui avait encouragé l'augmentation de la production d'agrocarburants dans le monde en fixant un pourcentage minimum pour l'essence et le diesel, définit désormais des « critères de durabilité » pour les agrocarburants utilisés en Europe<sup>159</sup>. Les taux d'agrocarburants sont désormais plafonnés à 7% pour ceux dont la production entre en concurrence avec la production alimentaire. De plus, leurs cultures ne peuvent provenir de terres « riches en biodiversité et de terres présentant un important stock de carbone ou de tourbière » (Directive 2015/1513 dite « CASI »).

---

<sup>159</sup> Informations recueillies sur le site du Ministère de l'écologie et de la transition écologique : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/biocarburants> (consulté le 29 mars 2019).

Comment expliquer dans ce contexte que la République du Congo laisse Eco Oil produire des agrocarburants sur son territoire ? Certes, d'un côté, la République du Congo dispose de ressources en pétrole, mais de l'autre sa dépendance aux produits raffinés est importante et la fluctuation des cours fragilise son économie. L'huile de palme est également un produit de consommation alimentaire de base au Congo et Eco Oil s'est engagée à produire en priorité de l'huile destinée au marché national. La SARPD Oil, maison-mère d'Eco Oil, est implantée dans plusieurs pays d'Afrique, notamment au Maroc et en République Centrafricaine, l'agrocarburant produit pourra donc approvisionner l'UE, mais pas uniquement. Enfin, la dernière explication renvoie à la connivence entre le monde des affaires congolaises et le pouvoir. Cette collusion, qui se concrétise dans le cas d'Eco-oil par la proximité entre le PDG et le fils du Président (Le Bec, 2015), explique le développement de la production agrocarburants à partir d'huile de palme, malgré un marché européen incertain.

Le cas d'Eco Oil renvoie aux problématiques de transition forestière et d'agrocarburants (Gillet et al., 2016; Nolte et al., 2016). La proximité du PDG avec la famille présidentielle fait écho à la question de la forte proximité entre le milieu des affaires et le pouvoir, caractéristique de « l'Etat néo-patrimonial » (Médard, 1990).

### ***Conclusion chapitre 5***

Sur les trois entreprises d'agroforesterie présentées dans ce chapitre, la CIB-Olam, Eco Oil et Atama, les deux premières s'en sortent relativement bien par rapport à la dernière qui est en grande difficulté. La CIB-Olam bénéficie d'un partenariat public-privé pour la relance du cacao. De plus, la cacaoculture lui sert dans le cadre de sa certification FSC qui lui impose un aménagement de ses unités forestières d'exploitation consistant à fournir une activité rémunératrice durable pour les populations dans les Zones de Développement Communautaires. Malgré les difficultés liées à la proximité avec le Cameroun qui, n'ayant pas comme le Congo, arrêté le commerce du cacao, achète les fèves produites au Congo, la cacaoculture développée dans sa concession permet néanmoins à la CIB d'obtenir des crédits carbone notamment dans le cadre du programme R-Pin.

Eco Oil, financée par sa maison-mère pétrolière ne rencontre pas non plus de grandes difficultés. Là encore, les bénéfices sont doubles puisque la culture d'huile de palme servira aussi à diversifier la production avec un agro-carburant. Pour ces deux entreprises, développer un volet agricole est donc intéressant à plus d'un titre. Il convient de souligner que ces deux entreprises n'étaient pas totalement étrangères à l'environnement congolais : la CIB est implantée depuis longtemps dans l'exploitation forestière au nord du pays et Eco Oil est une filiale de la principale entreprise pétrolière du pays. Toutes trois sont situées dans le nord du pays dans la zone de la REDD+, le développement des activités de plantations de ces entreprises questionne la stratégie de diversification des revenus dans des aires forestières protégées (Gillet et al., 2016).

Les difficultés communes aux trois entreprises concernent le manque de compétences agronomiques adaptées à l'environnement congolais et les coûts logistiques liés au pays, les longues distances pour l'accès au port (transport, mauvaise qualité des routes, nécessité d'importer tous les intrants). Enfin à cela s'ajoutent des facteurs sociaux liés aux différences de représentations et de cultures entre investisseurs et employés, ainsi que la barrière de la langue. Toutes trois sont impliquées dans d'autres activités liées à celle de l'agriculture : le projet carbone pour la CIB, l'agrocarburant pour Eco Oil et l'exploitation du bois pour Atama. Si cela peut être un atout pour la CIB et Eco Oil, c'est une contrainte pour Atama. Elles s'insèrent toutes dans des projets de développement durable

d'institutions internationales et intègrent ainsi des partenaires représentants de la société civile ainsi que les différents outils promus par ces programmes (Perthuisot & Fare, 2018).

Atama, totalement exogène, contrairement aux autres, prévoyait une double activité en extrayant le bois issu du déboisement de ces parcelles destinées à la plantation. Mais les parcelles ont été seulement exploitées pour le bois, et n'ont pas été utilisées pour planter les palmiers de la pépinière. Comme cela est précisé dans le contrat, le manque de résultats peut conduire l'Etat à récupérer ses terres. Par la superposition territoriale d'activités aux objectifs antagonistes, elle illustre les conflits d'occupation des terres au sein de zone de forêts protégées (Doumenge et al., 2016).

Ces trois entreprises mettent en place des cultures de rente, appuyées par le gouvernement et les bailleurs de fonds dans une zone forestière protégée. Or *« les stratégies de développement économique reposent sur la promotion de secteurs économiques primaires, basés sur l'exploitation des ressources naturelles (agriculture, foresterie, extraction minière et pétrolière). Une mutation des socio-écosystèmes liée à la déforestation est donc attendue en certains points du bassin du Congo »* (Karsenty, 2018). Ces perspectives inquiètent les chercheurs à juste titre lorsqu'ils comparent la situation de l'Afrique centrale dont les forêts sont relativement préservées et le scénario qui ressemble fortement à celui développé en Asie du sud est depuis les années 1980 aux conséquences désastreuses sur les forêts.



## CHAPITRE 6 – LA FILIERE ELEVAGE, LES CERREALIERS ET LES RANCHS DU SUD ET LES MODELES DU CENTRE

Les cas d'étude développés dans cette partie s'insèrent dans la filière élevage. Ils renvoient à deux des objectifs préconisés par les institutions internationales : *diversification agricole* et couverture des *besoins alimentaires en protéines* des populations. En effet, en raison des facteurs naturels et historiques vus dans le chapitre 2, l'élevage est très largement insuffisant en République du Congo pour satisfaire la demande nationale. La viande fait partie des plus grosses dépenses d'importations alimentaires, les prix d'achat de la viande sur les marchés sont très élevés. D'où la volonté du gouvernement de relancer l'élevage pour renforcer l'autonomie alimentaire du pays.

La nouvelle filière élevage met en cause de nombreux acteurs répartis sur l'ensemble du territoire congolais. Dans le sud du pays, dans la vallée du Niari se situent trois producteurs étrangers de céréales, qui cultivent principalement du maïs ensilage et du soja, les principaux ingrédients composant l'aliment de bétail : Todi Rivers Farm, dirigée par des fermiers sud-africains ; l'entreprise céréalière Tolona dirigée par des entrepreneurs espagnols et la reconversion de l'ancien ranch d'élevage de Mouindi concédé à Asperbras, entreprise brésilienne (voir cartes 22 et 23). Le territoire identifié pour la céréaliculture par le ministère de l'agriculture est celui qui avait été aménagé par les colons français pour la même culture à savoir la Vallée du Niari (Sautter, 1966), transformé ensuite en ferme d'Etat. Tout comme leurs prédécesseurs successifs depuis la colonisation (voir chapitre 2), les investisseurs sud-africains, espagnols et brésiliens semblent rencontrer des difficultés dans leurs entreprises céréalières.

Selon leur accord tacite avec le ministère de l'agriculture, elles devaient fournir en priorité l'usine congolaise de fabrication d'aliments de bétail (la Coddipa), qui à son tour devait produire l'aliment pour les « Nouveaux Villages » et la « ferme présidentielle » (situés quant à eux au nord de Brazzaville), ce qui devait entraîner une chute des prix des œufs et de la viande de volaille et bovine.

La Coddipa, située à Brazzaville, est l'acteur central de la filière en se faisant le relai entre producteurs de maïs et éleveurs, mais ne bénéficie pourtant d'aucun appui financier.

Les difficultés économiques qu'elle rencontre pour acheter le maïs local et produire dans les temps l'aliment pour les fermes d'élevage mettent en péril les projets d'élevages privés.

Proche de Brazzaville dans le Pool nord, les trois Nouveaux Villages Agricoles, librement inspirés des kibboutz israéliens ont été entièrement construits à l'aide de fonds publics par la Socomod<sup>160</sup>, dirigée par des israéliens, qui en garde la gestion. L'exploitation des Nouveaux Villages se fait par des néo-ruraux, essentiellement des jeunes congolais de Brazzaville, qui ont été sélectionnés pour venir s'installer avec femme et enfants dans un village neuf pour exploiter des poulaillers. Quant à la ferme d'élevage privée du Président Sassou, elle s'est développée depuis des décennies dans son village d'origine à Edou près d'Oyo dans le département de la Cuvette, globalement humide et aux sols assez peu propices à l'agriculture, avec l'appui de la société brésilienne Asperbras qui avait relancé depuis 2010 l'ancien ranch d'Etat de Mouindi.

---

<sup>160</sup> La Société congolaise de modernisation (Socomod) est une filiale de l'entreprise israélienne L.R. group qui est présent partout dans le monde et dans de nombreux pays d'Afrique : Guinée, Libéria, Ghana, Tchad, Gabon, Ouganda, Côte d'Ivoire, Tanzanie, Nigeria, Zambie et RDC.

### *6.1. Les céréaliers de la Bouenza et du Niari*

Les trois entreprises qui produisent des céréales dans la Vallée du Niari renvoient à la question de la diversification de l'agriculture et au renforcement de la production de viande pour satisfaire les besoins en protéines de la population congolaise, pour laquelle le coût est pour l'instant très élevé. Elles sont toutes les trois situées dans le Congo dit « utile », dans une zone relativement densément peuplée (voir chapitre 2, partie 2.3.3), entre Brazzaville et Pointe-Noire à proximité de la route nationale 2 qui a été récemment bitumée ainsi que le long des voies ferrées du CFCO et du COMILOG (voir carte 22 ci-après).

Ce sont trois entreprises aux profils différents, formant une sorte de nouveau front pionnier dans la Vallée. Ils diffèrent les des autres : par la quantité de moyens dont ils disposent, les Sud-Africains ont investi plusieurs millions d'euros, Asperbras est financé par l'Etat, tandis que Tolona ont investi leurs économies dans leur projet au Congo. Ils diffèrent aussi dans la façon dont ils sont arrivés au Congo, les Sud-Africains s'inscrivent dans une histoire longue de diplomatie entre la République du Congo et l'Afrique du Sud et ont été démarchés par les deux gouvernements tandis que les Espagnols font davantage figure d'agriculteurs aventuriers et les employés d'Asperbras au ranch de Mouindi ont été embauchés pour une durée limitée pour importer des vaches brésiliennes à destination de la ferme présidentielle et d'autres dignitaires du pays. Les activités d'Asperbras renvoient directement au concept de « l'Etat néo-patrimonial » où les sphères publiques et privées, économiques et politiques sont étroitement liées (Médard, 1990).

L'entreprise sud-africaine Todi Rivers Farm est une des premières entreprises étrangères faisant partie de la vague actuelle d'investissements dans l'agriculture au Congo en cours depuis 2010<sup>161</sup>. Plusieurs séjours de terrain ont été réalisés auprès des céréaliers : deux chez les Sud-Africains (en août 2014 et en octobre 2015) ; trois séjours chez Tolona (en septembre 2014 et deux fois en 2015 en juillet et en août) et quatre séjours chez Asperbras

---

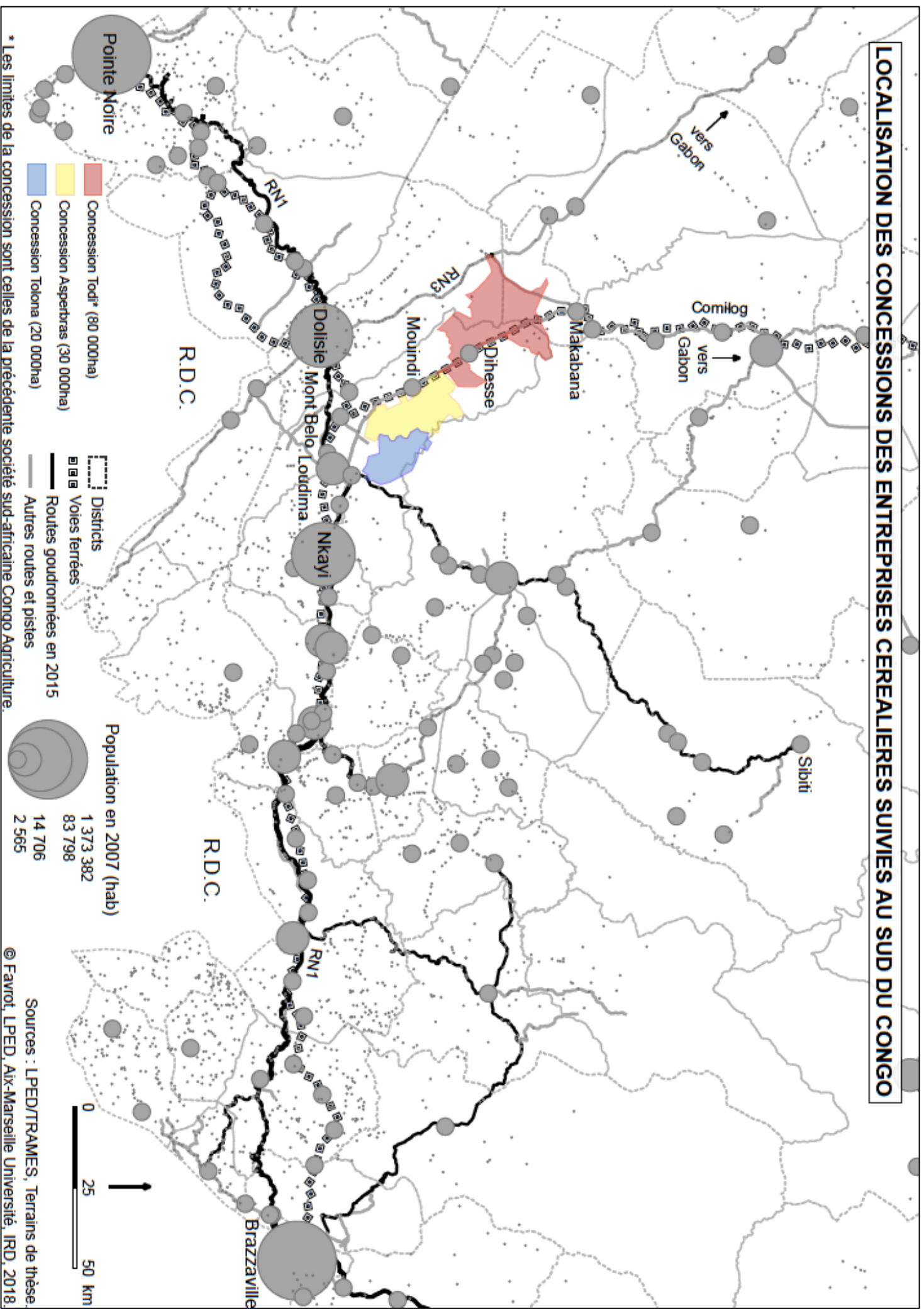
<sup>161</sup> Todi Rivers Farm est suivie depuis 2012 (depuis mon Master 2), elle s'appelait Congo Agriculture à cette date. C'est l'entreprise qui a été étudiée le plus longtemps. Seules les limites de la concession de Congo Agriculture sont connues. Comme nous le verrons plus loin, Todi l'a remplacée à partir de 2015. La superficie de la concession de Todi Rivers Farm représente la moitié de celle de Congo Agriculture, mais sur les cartes, seules les limites de Congo Agriculture sont représentées indifféremment.

(en octobre 2014 et en juillet, août et novembre 2015). Ces entreprises sont voisines, comme le montre la carte n°19 ci-dessous.

Carte 22 : Implantations des ranchs céréaliers dans le sud du pays (suivante)

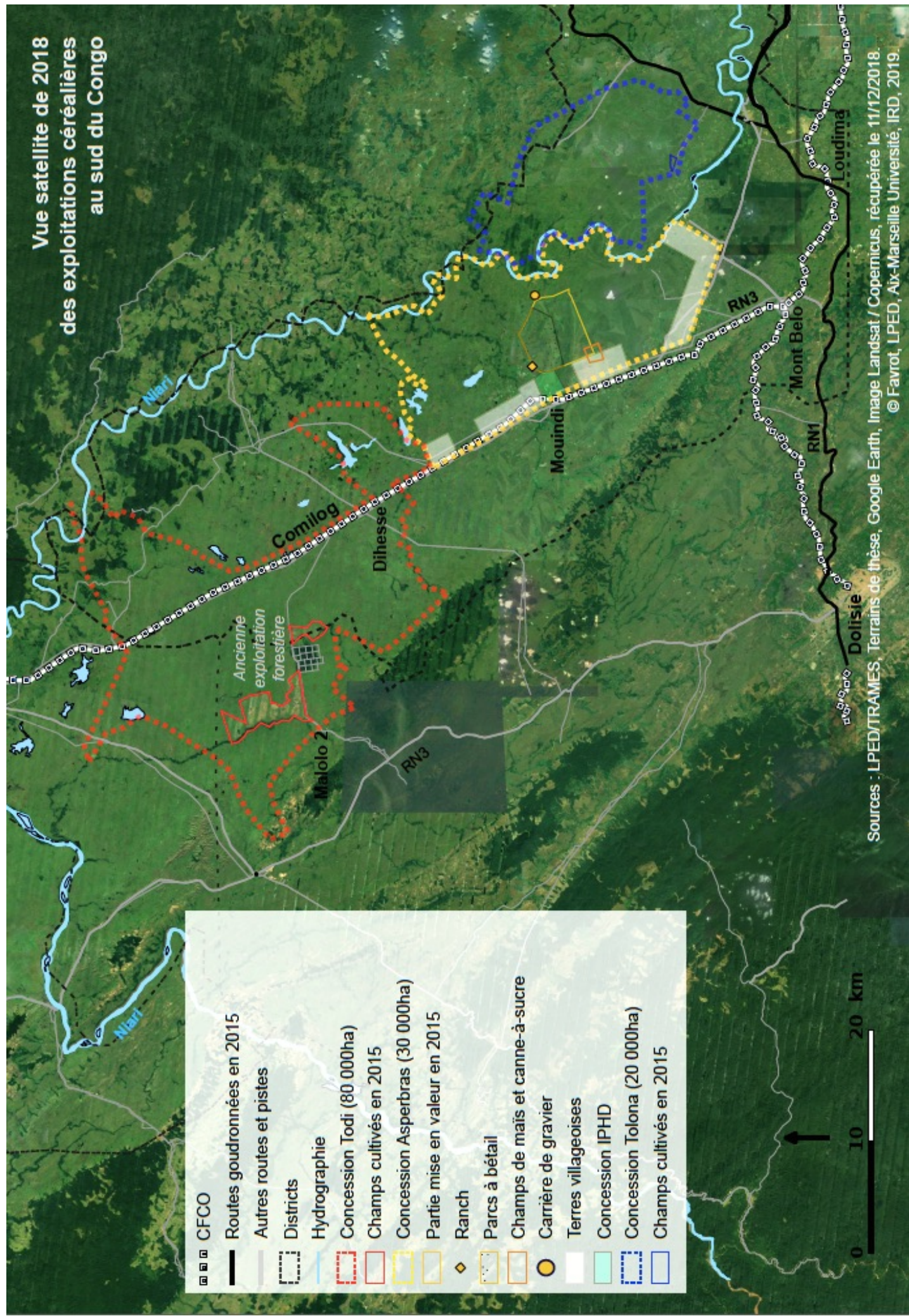
Carte 23 : Vue satellite de l'implantation des céréaliers dans la Vallée du Niari (suivante)

# LOCALISATION DES CONCESSIONS DES ENTREPRISES CERALIÈRES SUIVIES AU SUD DU CONGO



\* Les limites de la concession sont celles de la précédente société sud-africaine Conqo Agriculture.

**Vue satellite de 2018  
des exploitations céréalières  
au sud du Congo**



	CFCO
	Routes goudronnées en 2015
	Autres routes et pistes
	Districts
	Hydrographie
	Concession Todi (80 000ha)
	Champs cultivés en 2015
	Concession Asperbras (30 000ha)
	Champs cultivés en 2015
	Partie mise en valeur en 2015
	Ranch
	Parcs à bétail
	Champs de maïs et canne-à-sucre
	Carrière de gravier
	Terres villageoises
	Concession IPHD
	Concession Tolona (20 000ha)
	Champs cultivés en 2015

Sources : LPED/TRAMES, Terrains de thèse, Google Earth, Image Landsat / Copernicus, récupérée le 11/12/2018.  
© Favrot, LPED, Aix-Marseille Université, IRD, 2019.

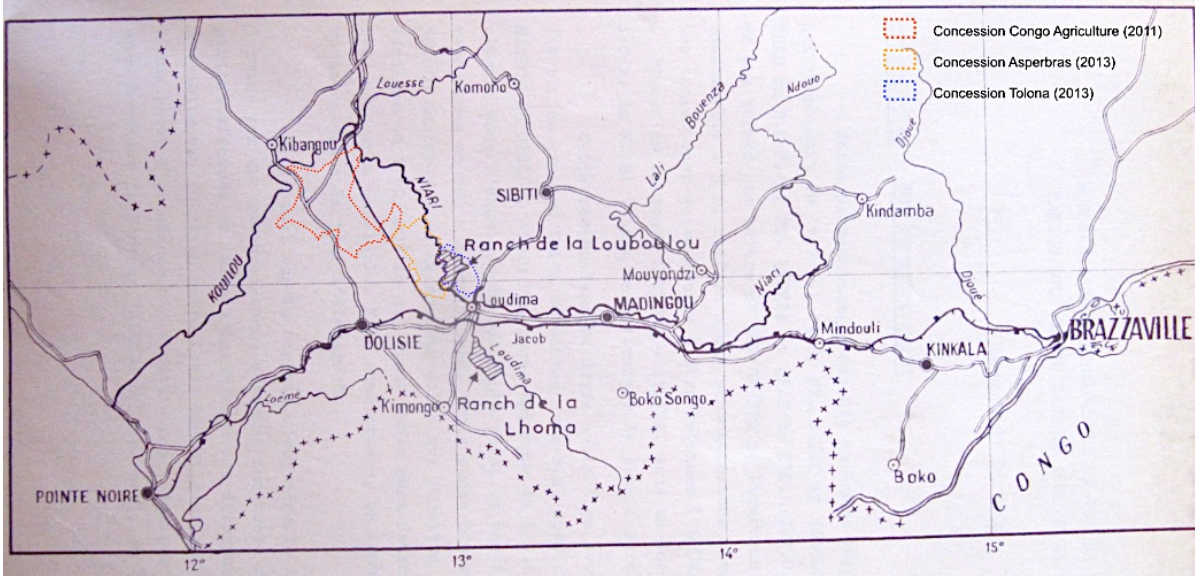
Elles se situent dans la Vallée du Niari, où les terres sont relativement fertiles et les densités de population les plus élevées, entre Brazzaville et Pointe-Noire, le long des voies de communication : la RN1 et la voie de chemin de fer (voir carte 10). Avec le bitumage de la portion de la RN1 entre Brazzaville et Dolisie<sup>162</sup>, le temps et le coût de transport ont largement diminué, d'autant plus après la signature d'accord de cessez-le-feu pour la guerre du Pool en décembre 2017. Désormais, en saison sèche et sans avarie sur la route, il faut compter environ 1 heure à 1 heure et demie de piste en camion depuis les trois entreprises pour rejoindre Dolisie (60 km), puis 5 à 6 heures de route pour Pointe-Noire (180 km), autant pour Brazzaville (350 km) et une journée pour Oyo (760 km).

Dolisie est la troisième ville du pays avec plus de 80 000 habitants. L'activité forestière était historiquement dominante : la Socobois fournissait aux habitants de la ville jusqu'à 7 000 emplois. Elle a définitivement fermé ses portes au sortir de la guerre de 1999, car un incendie avait ravagé ses installations (Joncheray, 2013a). Puis c'est Asia Congo (d'origine malaisienne), démarché par le gouvernement, qui a repris l'exploitation de la Socobois en 2005. Pour autant, l'Etat reste le plus gros fournisseur d'emplois et les fonctionnaires restent les plus nombreux salariés de la ville (Dorier & Joncheray, 2013). Dans cette zone et autour de la ville, le maraîchage et les activités de commerces sont également importants historiquement, car les denrées alimentaires et autres produits peuvent transiter via le CFCO (Joncheray, 2013a; Ofouémé-Berton, Kassa & Gaye, 1991; Sautter, 1966) et, désormais, plus facilement par la route. Mais elles sont vulnérables aux aléas politiques.

La raison qui explique l'implantation des trois entreprises étudiées sur ce territoire est historique, elles s'inscrivent dans la continuité d'implantations coloniales, puis d'exploitation d'Etat (cf. chapitre 3). En effet, elles sont toutes les trois plus ou moins situées sur les anciennes terres du ranch de Dihessé et de Louboulou comme le montrent les cartes suivantes.

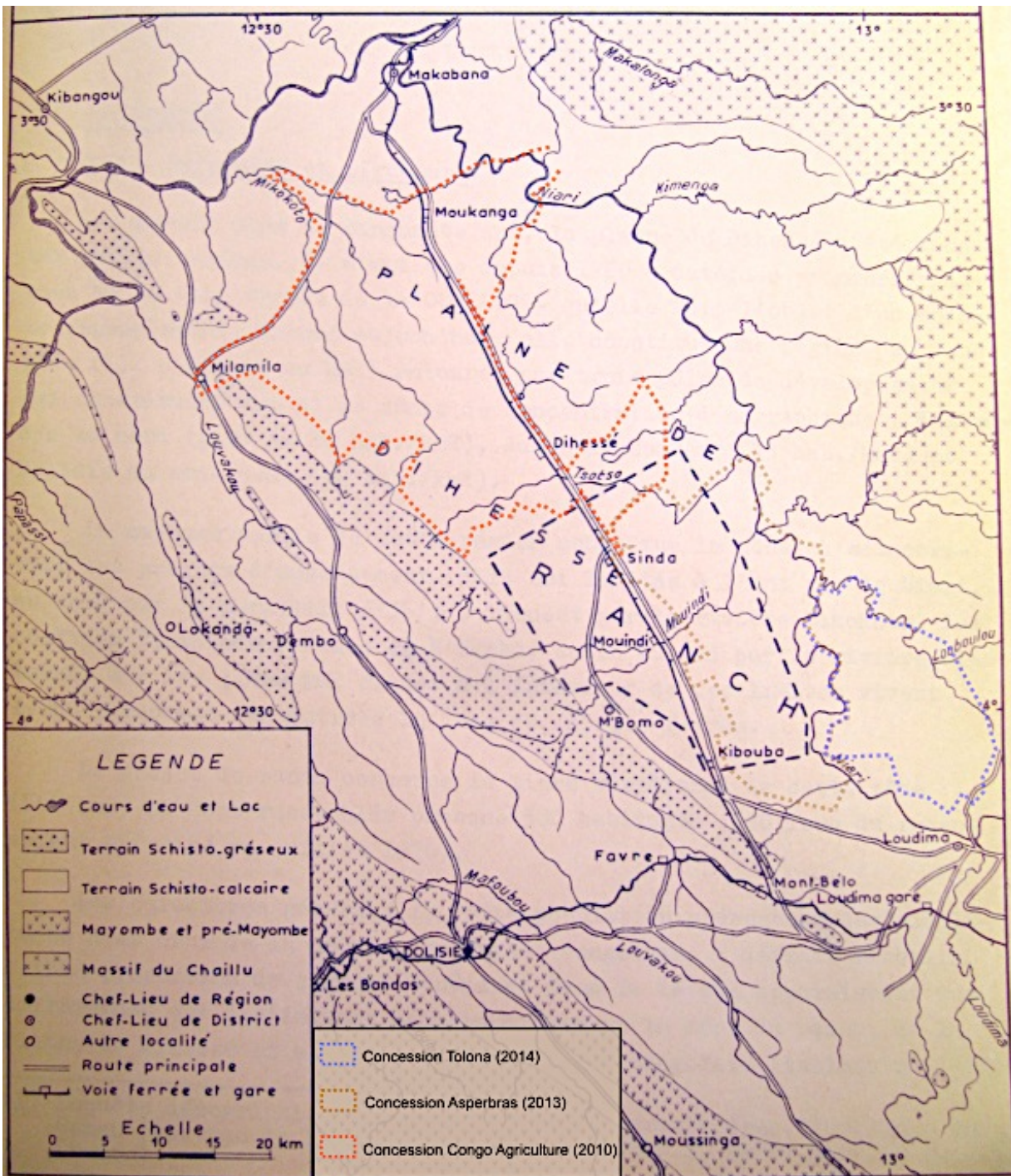
---

<sup>162</sup> La portion Dolisie-Pointe-Noire était bitumée depuis 2011, celle reliant Dolisie à Brazzaville a été ouverte à la circulation début 2016 à la veille des dernières élections présidentielles.



Carte 24 : (ci-dessus) Ranch de Louboulou (Gras, 1968)

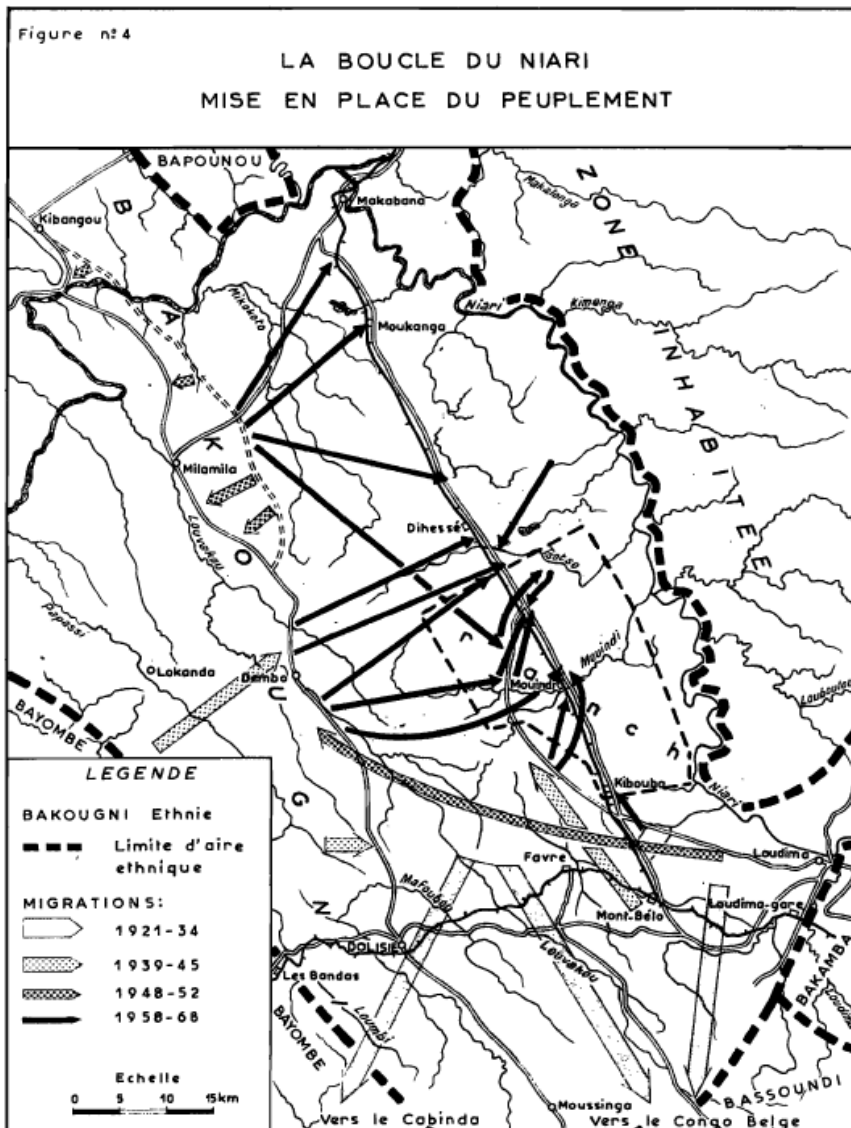
Carte 25 : (ci-dessous) Localisation des concessions actuelles sur le périmètre du ranch de Dihessé (Auger, 1970)





Déjà à l'époque, la question de la faible population comme atout ou contrainte pour le développement était posé comme le montre cet extrait tiré du rapport d'Auger (1970), pour l'aménagement du ranch de Dihessé :

« Au terme de cette étude, il est permis d'affirmer que l'aménagement d'un ranch d'élevage de bovins de 31.000 hectares dans la plaine de Dihessé ne pose **aucun problème humain majeur**. La **faiblesse numérique et la concentration relative de la population** établie le long de la voie ferrée qui traverse la zone du ranch, **réduisent au minimum les expropriations** d'habitations et de cultures et les indispensables concentrations. Par ailleurs, les expropriations des terres à destination pastorale seront facilitées car **la majeure partie de ces terres sont actuellement en friche du fait de la faible occupation humaine**. Si la faible densité de population de la zone du ranch a l'avantage de **réduire le nombre et le coût des expropriations**, en revanche le **sous-peuplement général de la plaine de Dihessé pose un problème pour le recrutement de la main-d'oeuvre nécessaire**. Celle-ci devra être prélevée dans l'ensemble des villages de la "boucle du Niari" (route de la COMILOG, mais surtout route du Gabon) ce qui permettra de rassembler dans les camps de travailleurs, des groupes humains ethniquement homogènes et installés sur des terres appartenant au groupe dont ils font partie. En milieu rural traditionnel un tel détail n'est pas sans importance. » (Auger, 1970)



Sa vision utilitariste de la population l'avait conduit à organiser des déplacements de populations, tels qu'ils ont été évoqués dans le chapitre 2 (partie 2.3.1), ainsi que le montre la carte suivante extraite du même rapport et dont la localisation correspond à celle des trois entreprises céréalières suivies :

Carte 26 : « Mise en place du peuplement dans la boucle du Niari », extraite de (Auger, 1970)

### ***6.1.1- Les Sud-Africains dans la Bouenza, le marasme du maïs<sup>163</sup>***

Cette étude de cas s'intègre dans la recherche sur la diversification agricole, les enjeux de l'agro-business étrangers et les recommandations sur les besoins alimentaires en protéines. Elle met en cause un jeu d'acteurs à l'échelle internationale, lors des tractations entre la République du Congo et l'Afrique du Sud pour l'organisation de la coopération agricole et commerciale, ainsi que lors de la recherche par le gouvernement congolais de fermiers sud-africains souhaitant venir investir dans l'agriculture congolaise. Elle met ensuite en cause un jeu d'acteurs à l'échelle du Congo, lors de la délivrance par l'Etat à la société sud-africaine d'un contrat autorisant l'utilisation d'une réserve foncière domaniale dans le but de développer une activité agro-industrielle. Enfin, elle met en cause un jeu d'acteurs à l'échelle locale entre l'entreprise et les populations vivant à proximité de la concession de la société sud-africaine.

#### *Le passé des terres concédées dans la Vallée du Niari, la Sofico*

La concession sud-africaine située dans le département du Niari à 60 kilomètres de Dolisie comprend une partie du site de l'ex-Société des fibres coloniales (Sofico), créée en 1936 et relancée en 1946 pour exploiter et exporter des fibres locales (Punga, sorte de jute local). Dans les années 1950, des ravageurs ont détruit les cultures et à la veille de l'indépendance, il ne restait presque plus rien des 5 000 hectares cultivés (Cirad, 1963). Le site fut ensuite occupé par des services de l'économie forestière et des petits paysans. Le plan ci-dessous de la concession initiale montre les traces de pistes laissées par l'ancienne exploitation de la Sofico et des services de l'économie forestière.



Photo 26 : Camp de la Sofico abandonné (au milieu des

champs des Sud-Africains)

Au sein de la concession, certaines anciennes maisons coloniales, qui ont été occupées ensuite par des agents du ministère de l'économie forestière, ont été récupérées et réhabilitées par les fermiers sud-africains (voir photo 26).

Carte 27 : Plan de la concession sud-africaine

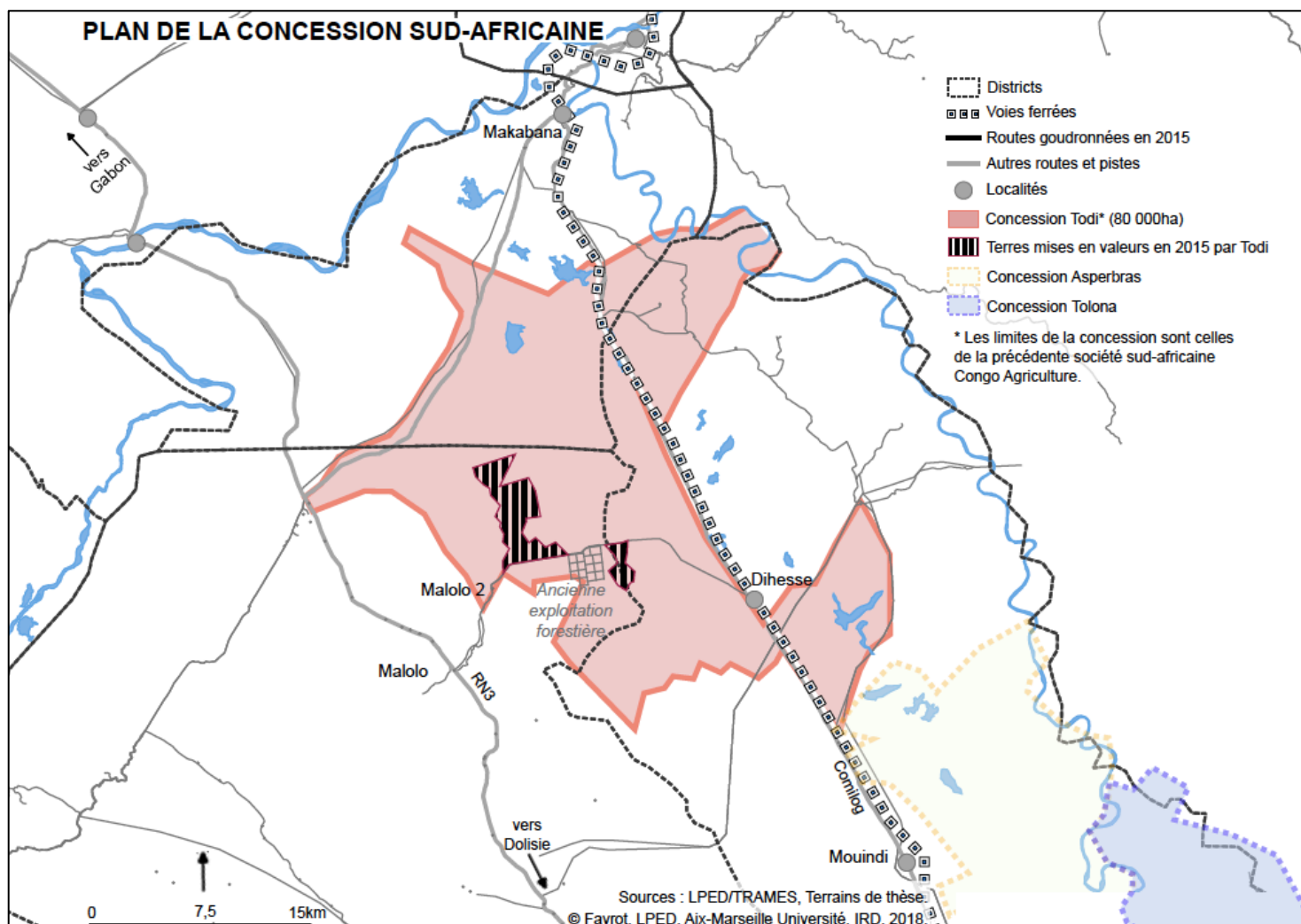


Photo 27 : Ancienne maison coloniale servant d'habitation aux fermiers sud-africains

(ci-après)



*L'arrivée des fermiers sud-africains au Congo, réponse à la demande congolaise*

Photo 7 : Les fermiers de Congo Agriculture  
(Favrot, 2012)



Dès les années 1990, un petit groupe d'une dizaine de fermiers sud-africains, regroupés au sein d'une société qui s'appelait Sadesco possédaient à l'époque du matériel, des tracteurs et quelques véhicules. Mais, au moment de la résurgence des conflits à la fin de l'été 1998 au Congo, ils sont partis en abandonnant sur place tout leur matériel. S'ils avaient commencé à défricher, ils n'avaient pas eu le temps de commencer des cultures de grande envergure. Sur l'ensemble du groupe, un seul est revenu au début au sein du projet de Congo Agriculture. (Favrot, 2012)

En 2011<sup>164</sup>, la société privée anonyme de droits congolais (de type SARL), Congo-Agriculture, a été créée pour la mise en place d'un projet agro-industriel. Elle regroupe des fermiers blancs sud-africains membres du syndicat d'agriculteurs sud-africains Agri-SA, souhaitant faire de l'agriculture en République du Congo.

En octobre 2011, Congo-Agriculture avait signé avec le gouvernement congolais une Convention d'Établissement stipulant que la société devait produire : « Maïs, soja, haricot sec, riz, manioc, pomme de terre, blé, et autres légumes frais (pomme de terre, oignons, ails et autres) ; Viande rouge et la volaille » (Convention, 2011). Pour commencer, la société prévoyait d'atteindre une production correspondant à la demande prévisionnelle estimée par le PDARP (cf. tableau suivant).

Tableau 18 : Évolution de la demande alimentaire prévisionnelle (PDRAP, C2G Conseil, 2011)

PRODUITS	DEMANDE (KG/TÊTE)				
	2007	2010	2015	2020	2025
Manioc	335,2	1 436 000	1 666 000	1 931 000	2 239 000
Banane plantain	34	147 000	169 000	196 000	227 000
Arachide	7,9	34 000	40 000	46 000	53 000
Maïs	7,1	31 000	36 000	41 000	47 000
Haricot	13,5	58 000	68 000	78 000	90 000
Pommes de terre	1,4	6 000	7 000	8 000	9 000
Autres tubercules	32	32 000	38 000	43 000	50 000

#### *La situation pour les fermiers blancs en Afrique du Sud*

Depuis plusieurs années, il existe un mouvement d'agriculteurs sud-africains tentant d'établir des exploitations agricoles dans différents pays d'Afrique (Hall, 2012). Selon Agri-SA, des agriculteurs sud-africains sont présents dans 28 pays africains, notamment au Mozambique et Zambie (Boche, 2014). Ils ont acquis (ou tenté d'acquérir) quelques centaines voire quelques milliers d'hectares, afin d'établir des exploitations agricoles. Cette migration représente une mobilité du capital agraire en réponse aux réformes foncières entamées dans le pays (Hall, 2012). D'autres ont conservé une activité agricole en Afrique

<sup>164</sup> L'historique de la création de Congo Agriculture et des démarches auprès du gouvernement ont été détaillées dans le chapitre 4 partie 4.2.3.

du Sud, l'investissement est alors vu comme une extension de leurs activités afin d'atténuer les risques ou de développer leur marché (Boche, 2014).

Le groupe de fermiers investissant au Congo rassemble des Sud-Africains blancs, c'est une précision nécessaire et qui s'explique par le contexte sud-africain et son histoire. C'est en effet dans les fondements post-apartheid que se trouve une partie de la réponse à la motivation de ces fermiers venus investir au Congo.

**Le contexte foncier en Afrique du Sud :**

*« La situation foncière sud-africaine résulte d'une organisation spatiale associée dans le passé à une politique raciale spécifique. Elle a été formalisée principalement par l'instauration de deux lois foncières, les « lois sur les territoires indigènes » de 1913 et 1936. Ces lois attribuaient 8, puis 13 % du territoire sud-africain aux non-Blancs, qui représentaient environ 90 % de la population. Cette législation limitait l'occupation des « Coloureds » et des Noirs respectivement aux réserves et aux bantoustans, où la tenure foncière était gérée de façon communautaire et maintenue précaire. D'autres mesures restreignaient les possibilités de cession par le fermage ou le métayage des terres appartenant aux Blancs à des Noirs. Ces mesures, qui avaient principalement pour but l'appropriation de la terre par les « Blancs », agriculteurs d'origine européenne, visaient également à cantonner et affaiblir la paysannerie noire, en tant que « classe productive ». Privées largement de terres, les populations noires se sont prolétarisées, au service de l'industrie et de l'agriculture « blanche », dans un système de travail migrant depuis les réserves et bantoustans (Vircoulon, 2004). »*

*« Les mesures de ségrégation ont donc non seulement engendré des inégalités foncières, elles ont également façonné des organisations spatiales diverses caractérisées entre autres par des modèles agricoles distincts sur ces territoires spécifiques. Une agriculture d'entreprise « blanche » dynamique et productive existe à côté d'une agriculture « noire », marginalisée. En 1994, au moment des premières élections démocratiques, environ 60 000 agriculteurs blancs, occupant 87 millions d'hectares en propriété privée individuelle, géraient des exploitations commerciales qui produisaient 95 % de la production agricole et assuraient l'autosuffisance du pays pour la majorité des denrées. Elles employaient entre 750 000 et 1 million de salariés agricoles (Department of Agriculture, 1995). Trois millions de ménages agricoles noirs, regroupés dans les anciens bantoustans et réserves, se partageaient 13 millions d'hectares – équivalent aux 13 % de la loi foncière de 1936. Un tiers des foyers ruraux n'avaient pas de terre. La grande majorité tentait d'entreprendre une activité agricole, peu efficace : elle ne couvrait en moyenne que 16 % de leurs besoins alimentaires ; seuls 13 % des ménages commercialisaient occasionnellement une partie de leur production et seul 0,2 % des ménages pouvaient réellement vivre de l'activité agricole (World Bank, 1994). La réforme foncière, la restructuration du territoire et la transformation de la structure agricole duale étaient des promesses principales de l'African National Congress (ANC) lors de son accession au pouvoir en 1994. Pour réaliser ces objectifs, les réformes prévoyaient de redistribuer 30 % des terres agricoles en cinq ans et de « défaire » les frontières et l'organisation territoriale des bantoustans et réserves (African National Congress, 1994). Au sein des anciens bantoustans et réserves, ces réformes menées par le Gouvernement devaient permettre la mise en œuvre d'une stratégie de développement, de création d'emploi et de redistribution des richesses. » (Anseeuw, 2013)*

La nouvelle politique foncière en Afrique du Sud associée aux pressions économiques engendrées par la libéralisation du secteur agricole a fait passer le nombre d'exploitations agricoles tenues par des blancs de 60 000 en 1994 à 45 000 en 2005. Ces données officielles agricoles faisant pourtant référence aux régions « blanches » de l'Afrique du Sud, les anciens bantoustans, comptent 1,3 million de petits exploitants noirs (traduction libre, Hall, 2010).

Ces réformes du gouvernement, visant à lutter contre les inégalités s'inscrivent dans une volonté plus générale de libéralisation et de dérégulation de l'économie, processus dans lesquels le rapport de force n'est pas favorable à l'agriculture familiale. Paradoxalement, elles permettent de fait un renforcement d'un dualisme, voire d'un « apartheid », agricole et territorial (Anseeuw, 2013). Ce ne sont pas ces réformes qui ont entraîné les fermiers blancs à chercher des terres dans d'autres pays d'Afrique, mais plutôt l'échec de leurs exploitations dans le pays et le mécontentement que celui-ci a engendré, fournissant ainsi le terreau d'une instabilité qui peut se concrétiser par des violences. Par exemple, l'un des fermiers que j'ai rencontrés a perdu sa femme, assassinée dans leur ferme en pleine nuit, ce qui l'a motivé à venir développer son activité au Congo. De façon plus générale, comme le souligne Anseeuw (2013), « *cette situation révèle la contradiction potentiellement déstabilisatrice et consubstantielle aux politiques économiques paradoxales que le Gouvernement sud-africain a suivie depuis 1994, mêlant libéralisme économique et volonté de redistribution.* » L'assassinat de plus de 2 500 fermiers blancs depuis la fin de l'apartheid et les revendications très médiatisées de la ligue des jeunes de l'ANC visant à nationaliser le foncier, annoncent sans doute les limites auxquelles ce modèle de développement pourrait se heurter dans les années à venir (Alden & Anseeuw, 2009).

En outre, selon une étude de Ducastel et Anseeuw (2011), les fermiers sud-africains ont tendance à exporter les modèles d'investissement mis en place en Afrique du Sud sur le reste du continent. Les motivations générales des fermiers blancs à l'expatriation en Afrique sont donc doubles : sécuritaires et économiques.

*Le projet initial d'investissement des sud-africains dans l'agriculture congolaise*

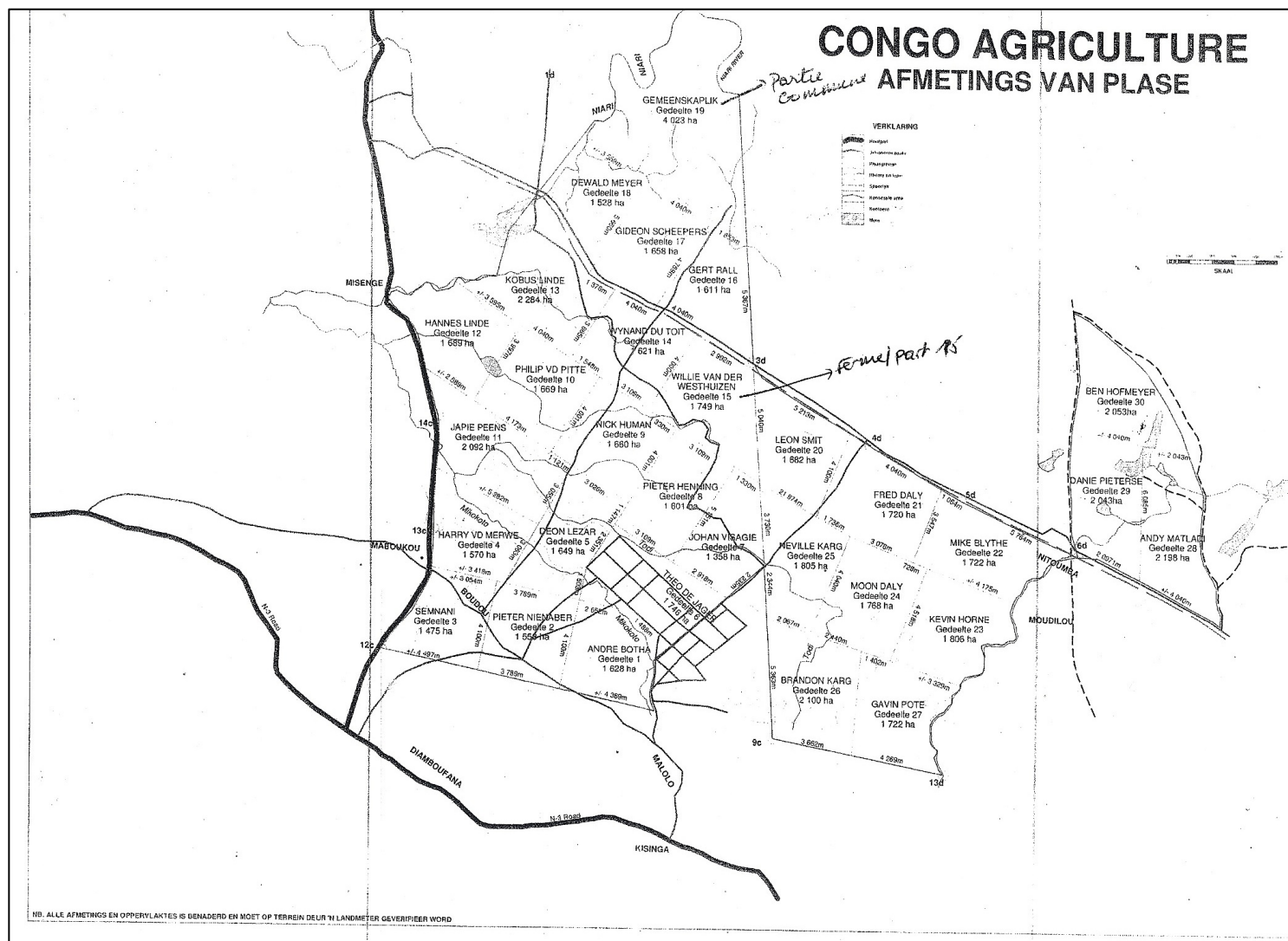
L'exemple pris dans la partie 2 pour expliquer le schéma d'arrivée des investisseurs dans l'agriculture au Congo est basé sur le cas des fermiers sud-africains. Afin de relancer l'élevage au Congo, un appel à investisseurs agricoles a été lancé en Afrique du Sud par le gouvernement congolais après qu'une délégation ait visité le pays.

Les négociations entre les gouvernements de l'Afrique du Sud et de la République du Congo se sont étalées sur plusieurs années. A l'issue de celles-ci, un *Accord général de coopération* a été signé en novembre 2003, suivi d'un *Accord pour la promotion et la protection réciproques des investissements* en décembre 2005 et d'un *Accord de coopération économique* en 2010 pour encadrer le développement des investissements (Accord coopération technique, 2011). Un dernier accord, qui concernait plus spécifiquement les investissements dans l'agriculture, a été signé la même année entre les gouvernements des deux pays, plus précisément entre les deux ministères de l'agriculture respectifs. Son objectif visait à établir « une coopération technique, des programmes de développement et des partenariats dans les domaines suivants : - agriculture ; - forêt et pêches ; et - industries de transformation des produits de l'agriculture, de la forêt et des pêches » (Accord coopération technique, 2011). Les premières prises de contact entre des fermiers sud-africains et le gouvernement congolais, en vue de la mise en place d'un projet d'investissement dans l'agriculture congolaise, remontent à 2007. En octobre 2009 à Pretoria, la République du Congo et l'organisation des fermiers agricoles d'Afrique du Sud (membres d'Agri-SA<sup>165</sup>) ont conclu le *Mémoire d'entente* sur la production agropastorale fixant les modalités de partenariat entre le gouvernement congolais et Agri-SA (Mémoire d'entente, 2009).

---

<sup>165</sup> Agri-SA est un syndicat d'agriculteurs sud-africains.





Carte 28 : La concession de Congo Agriculture en 2011 division par fermiers

*Fin de Congo-Agriculture, formation de Todi Rivers Farm*

À la signature du *Contrat d'autorisation expresse* en 2011, ils étaient une trentaine de fermiers faisant partie de la société de droit congolais, qui s'appelait alors Congo Agriculture dont la superficie concédée était de 80 000 hectares (Favrot, 2012). Mais l'investissement nécessaire était tellement important que les moins aisés ont dû repartir en Afrique du Sud. C'est tout du moins, la raison avancée par ceux qui sont restés. En 2014, il ne restait que 8 fermiers parmi les 29 du projet de départ (entretiens 2014 n°11, 12 et 14). Les fermiers restants ont alors créé Todi Rivers Farm (appelé généralement Todi). Cette nouvelle entreprise aux capitaux sud-africains, prenant la suite de Congo Agriculture au sein du projet d'investissement dans l'agriculture congolaise, dispose d'une concession ramenée théoriquement à 40 000 hectares en 2015 (entretien 2015 n°63), puis officiellement en 2017.

Le syndicat Agri-SA ne supervise plus et s'est retiré du projet. La société Afgri, agro-industriel sud-africain, reste l'appui de Todi. Le nouveau *Contrat d'autorisation expresse* de Todi était en cours de finalisation en novembre 2015 (entretiens 2015 n°63, 92 et 93). La superficie préparée pour la mise en culture à cette même date était de plus de 5 000 hectares. Chaque saison (deux saisons par an), en moyenne la moitié de cette surface est cultivée avec environ 2 000 hectares de maïs et 500 hectares de soja. Malgré un arsenal de machines agricoles de haute technologie, les rendements sont très faibles, représentant en moyenne 3 tonnes/hectare pour le maïs. Malgré cette moyenne relativement basse, la dernière récolte en 2014, de plus de 5 000 tonnes cette année-là, est arrivée dans l'entrepôt avant même que la récolte précédente soit complètement vendue. Todi Rivers Farm rencontre en effet des problèmes de commercialisation, la Coddipa ne possédant pas les capacités de transformation suffisantes pour absorber la production des Sud-Africains.

Photo 28 : Matériel agricole de Todi





Photo 29 : Conditionnement dans le hangar de maïs

Au début du projet <sup>166</sup>, certaines relations sociales ont engendré une incompréhension entre les différents modes de vie. Cette mésentente s'est révélée aussi présente dans le cas des autres entreprises comme Atama, comme nous avons pu le voir au chapitre précédent. Pour les fermiers sud-africains, il est difficile de former « *des gens qui manquent de ponctualité et de responsabilité* » (entretiens 2014 n°11, 12, 14). Si, avec le temps, de meilleurs rapports ont émergé entre les fermiers et les populations environnantes, un problème relationnel subsiste avec les habitants du village de Dihessé. Selon les fermiers sud-africains et leurs employés (entretiens 2014 n° 11 et 23), certains d'entre eux ont été accusés d'être agressifs envers les Sud-Africains et d'avoir volé du maïs et du matériel. La police, le sous-préfet de Louvakou et le chef du village de Dihessé ont été saisis et une enquête était en cours lors de mon dernier séjour de terrain (entretiens 2014 n°11 et 23).

---

<sup>166</sup> Lors de l'arrivée de Congo Agriculture.

### *Malolo II un village de réfugiés*

Le village de Malolo II a été construit en 1943 par la Sofico. Après la faillite de l'entreprise, beaucoup d'habitants sont partis. Les maisons, laissées vacantes depuis une vingtaine d'années, ont été réquisitionnées par le gouvernement pour accueillir des réfugiés angolais ayant fui l'Angola en 1975 lors des conflits ayant éclaté après l'indépendance de leur pays. Dans le village, 80% des habitants sont d'origine cabindaise, l'enclave angolaise voisine du sud de la République du Congo (Favrot, 2012). Concernant le statut des terres de la concession, et autour du village, le premier propriétaire est l'État (voir partie 2 chapitre 4). Ensuite, il y a de petits propriétaires fonciers qui habitent les villages voisins. Cependant, toutes les personnes d'origine cabindaise ne peuvent être des propriétaires terriens. (Favrot, 2012)

Photo 30 : Village de Malolo II



En 2014, une délégation appartenant au gouvernement et au Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR) est venue retirer la nationalité congolaise et redonner leur ancien statut de réfugiés aux habitants du village, à l'exception des personnes nées sur le territoire congolais. Dès lors, ceux qui sont arrivés Cabindais (une centaine) ne peuvent plus voter aux élections comme ils le faisaient auparavant après avoir obtenu la nationalité congolaise. Ils ont alors dû rendre leur carte d'identité congolaise aux membres de la délégation. Exception faite des personnes nées sur le territoire congolais qui conservent la nationalité congolaise. (entretiens 2015 n°60 et 61)

En 2014, la population était de 682 habitants (dont 272 ayant moins de 18 ans), contre 510 habitants en 2012 et 420 habitants en 2010. Cette augmentation s'explique non seulement par le nombre important de naissances, mais aussi par l'arrivée de Todi Rivers Farm : de nombreuses personnes en quête de travail sont venues s'installer dans la ville. (entretiens 2014 n°17 et 2015 n°60)

### *Les retombées pour le village*

Une trentaine de personnes résidant à Malolo II travaillent de manière permanente à Todi Rivers Farm. Le chiffre est resté stable au fil des années (entretiens 2014 n°17 et 2015 n°60). Lors de la récolte, tous les habitants du village de Malolo II participent à l'activité, aidés par les habitants de Malolo I, un village voisin. La plupart des travailleurs ne bénéficient d'aucun contrat, ce qui est loin d'être spécifique à ce cas. En effet, c'est un problème également soulevé par les employés dans d'autres entreprises visitées, comme Atama.

« Les activités au village sont toujours les mêmes, les nouveaux arrivants font de l'agriculture. Avant il n'y avait que de petits magasins, désormais leur taille a augmenté. À chaque demande que nous leur faisons, ils nous aident. Cela fait partie du cahier des charges, de nous aider avec leur tracteur. Les Sud-Africains ont fait un champ de maïs pour les habitants du village, dont 42 tonnes ont été récoltées. Lorsqu'une personne a besoin d'être transportée en urgence à l'hôpital général de Dolisie, les Sud-Africains mettent à disposition un véhicule avec chauffeur pour la conduire. » (synthèse entretien 2015 n°60)

Outre les emplois fournis par l'entreprise, Todi Rivers Farm s'est investi dans le maintien de l'infirmerie du village. La construction de celle-ci par le HCR date de 1979, lorsque le village accueillait entre 2 000 et 3 000 réfugiés cabindais. Mais, faute d'entretien, l'infirmerie s'est délabrée au fil du temps. Lors de ma visite en 2014, le toit fuyait et le ravitaillement en médicaments n'était plus suivi, « *alors quand il y a un problème [de santé], les Sud-Africains nous emmènent en ville* » (entretien 2015 n°60). En 2014, l'infirmier affecté à Malolo II, un agent de santé publique, était logé dans la maison mitoyenne à l'infirmerie appartenant à l'Etat, et payé entre 150 000 et 200 000 FCFA. En 2015, l'agent en place a été affecté ailleurs et un nouvel infirmier « bénévole », c'est-à-dire ne touchant pas de salaire de l'Etat a été envoyé. La direction de Todi Rivers Farms a décidé de lui verser alors un salaire et de procéder à la réhabilitation du dispensaire. Cela lui permettait de se conformer

aux demandes formulées par les habitants du village dans le cahier des charges (même si ces demandes dataient du cahier des charges de Congo Agriculture). Cette situation de désengagement public se retrouve partout en zone rurale congolaise où les communautés et les entreprises prennent le relai illustrant le clientélisme politique (Dorier & Morand, 2012).



Photo 31 : Le dispensaire en 2012 en haut, et en 2015 en bas

En outre, l'entreprise contribue à fournir aux villageois un accès à l'eau, grâce à deux robinets reliés à leur réseau, qu'elle a installés en 2014, dont l'un à l'infirmerie. Ces deux points d'accès complètent les deux forages réalisés en 2014 par *L'eau pour tous*, mais dont un seul restait en activité l'année suivante. Les employés de Todi Rivers Farm semblent avoir connu une élévation de leur niveau de vie, comme peut l'illustrer cette affirmation du secrétaire du village en entretien : « *le niveau de vie a quand même changé depuis que les Sud-Africains sont là* » (entretien n° 60, 2015). L'acquisition par les villageois, et en particulier par les salariés de Todi Rivers Farms, des *Jakarta*<sup>167</sup> est un phénomène nouveau qui peut illustrer les retombées économiques permises par la présence de l'entreprise à proximité du village.

<sup>167</sup> Les « Jakartas » sont motos semi-automatiques de 100 cc de fabrication asiatique et très populaires au Congo.

Les fermiers sud-africains de Todi Rivers Farm, correspondent dans la Land Matrix à la catégorie des entrepreneurs individuels tout comme leurs voisins Tolona dont le parcours est détaillé dans la partie suivante. A bien des égards, le cas des fermiers sud-africains renvoie aux enjeux soulevés en partie 1, chapitre 1 sur les acquisitions massives de terres à grande échelle. En effet, les populations locales n'ont pas été intégrées aux négociations qui se sont déroulées entre gouvernements interposés, puis avec la firme, mais toujours à la capitale, en l'absence des populations. S'il y a quelques retombées économiques pour le village, les actions d'entretien des infrastructures du village de Malolo II étaient des conditions du cahier des charges et révèlent l'abandon par l'Etat du développement des zones rurales.

### **6.1.2 Tolona, l'évolution de « ceux qui plantent » à Loudima<sup>168</sup>**

Le cas de Tolona diffère de tous les autres à commencer par le nombre d'individus étrangers ayant monté la société : ils sont trois dont seulement deux restent constamment au Congo. Leur profil renvoie davantage à des aventuriers entrepreneurs, probablement celui identifié dans la Land Matrix comme des « entrepreneurs individuels » (voir partie 1.1.3).

Elle met en cause un jeu d'acteurs entre ses membres, les représentants du ministère de l'agriculture, les autorités et les populations locales. La résolution de certains de ses problèmes via une entrée à la Présidence de la République renvoie à la problématique de « l'Etat néo-patrimonial » à travers la personnalisation du pouvoir (Daloz, 2006).

La société majoritairement d'origine espagnole Tolona a été visitée trois fois, une fois en septembre 2014 et deux fois en juillet et en août 2015. Ma première visite en 2014 coïncidait avec les élections municipales, les jours d'élections sont déclarés « villes mortes », c'est-à-dire qu'aucun véhicule privé ne circule sauf exception, aucun commerce n'est ouvert et les transports en commun ne circulent pas, officiellement, ce dispositif doit permettre aux électeurs d'aller voter. La plupart du temps, les gens ne peuvent donc pas aller travailler, c'est donc un jour chômé, de fait, et aucun employé de Tolona n'est venu travailler le lendemain de mon arrivée.

#### *Un projet initial d'agrocarburant*

Le projet initial des dirigeants actuels de Tolona était différent de celui qu'ils ont développé près de Loudima. Ce projet avait été organisé avec un Congolais, installé en Espagne après avoir réalisé ses études en France. Ce collaborateur, avait la responsabilité des négociations avec les ministères de l'agriculture et des affaires foncières au Congo. Il devait obtenir une concession avant l'arrivée des trois investisseurs espagnols et français et le démarrage du projet. Ce dernier, à l'origine, visait à produire de l'huile de palme pour faire de l'agrocarburant. En février 2012, une superficie de 60 000 hectares avait été accordée à ce projet intitulé « BioCongo ». L'année suivante, une deuxième mouture,

---

<sup>168</sup> Entretiens 2014 n° 57, 58 et 59 ; 2015 n°8, 9, 10, 36 et 37.

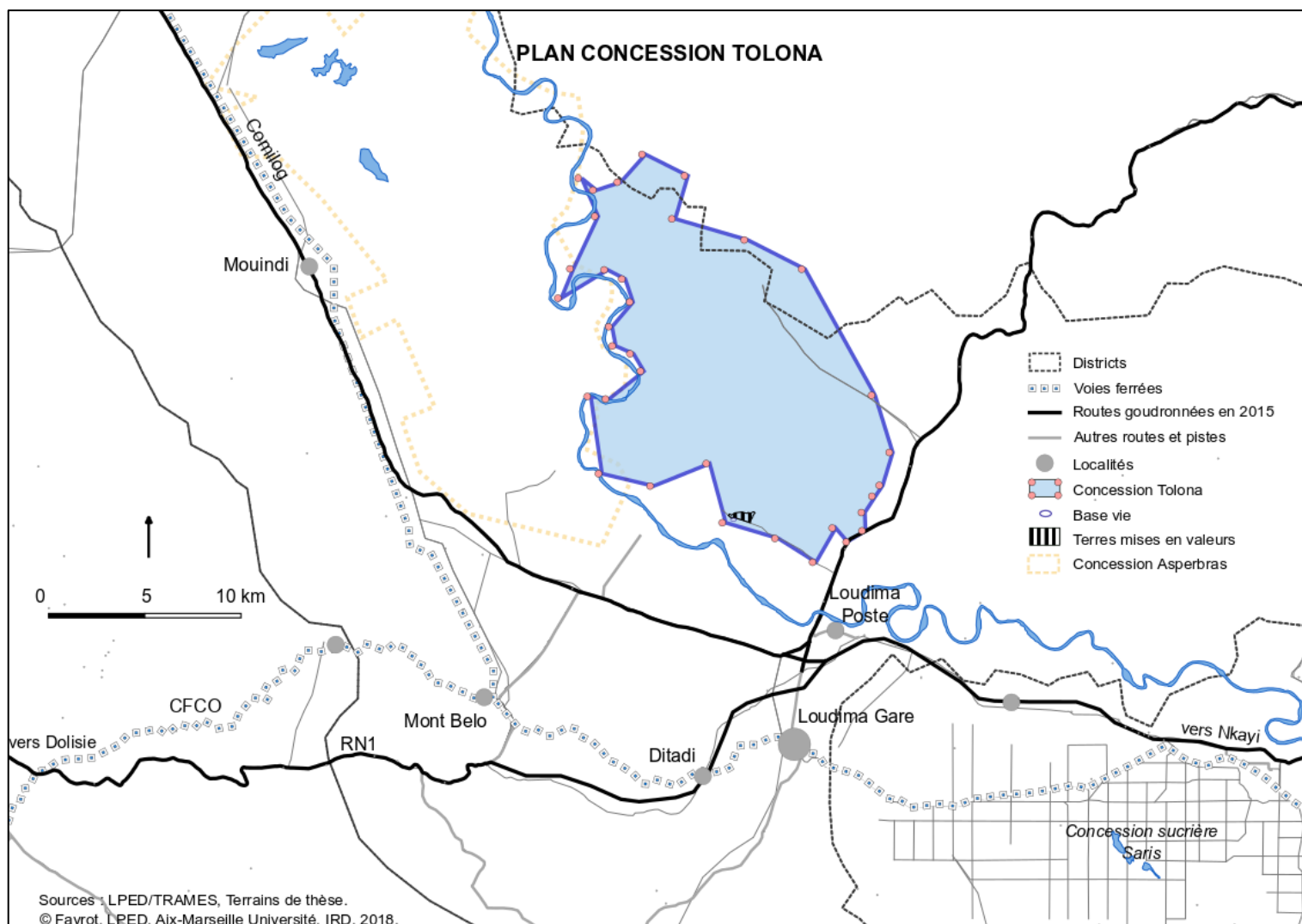


rebaptisée « Agro-Congo », abaissait la superficie à exploiter à 50 000 hectares, toujours localisée dans les Plateaux. Mais ces projets localisés dans les Plateaux n'étaient pas réalisables, car ils n'étaient pas situés près de cours d'eau qui est indispensable pour l'irrigation des plants dans les pépinières comme nous l'avons vu pour les cas d'Atama et d'Eco Oil. Leur réalisation aurait demandé des investissements trop importants, ils ont donc été abandonnés lors de l'arrivée sur le terrain des collaborateurs espagnols restés jusque là en Espagne (entretiens 2014 n°57 et 59).

En arrivant au Congo, les deux collaborateurs espagnols se sont aperçus qu'ils ne pourraient pas développer une culture d'huile de palme dans les Plateaux où aucun accès à l'eau n'était envisageable (aucune rivière). Ils ont donc décidé d'abandonner le projet Agro-Congo et ils ont prospecté avec des agents du ministère de l'agriculture pour trouver de nouvelles terres. Après une première recherche difficile et infructueuse, des terres ont été identifiées par le ministère de l'agriculture dans le département de la Bouenza, mais celles-ci ont été revendiquées par une tierce personne, et la concession n'a pu se concrétiser.

A la suite de cet échec, le sous-préfet de Loudima, dont le frère avait été garde du corps personnel du Président, les a donc accompagnés pour trouver de nouvelles terres. Au début de ces nouvelles négociations, le gouvernement voulait faire partie du comité de la direction de l'entreprise, puis du lobby et le ministère des affaires foncières voulait être actionnaire, mais les futurs dirigeants de Tolona ne voulaient pas. Un protocole d'accord a finalement été signé en novembre 2013 avec un Français qui s'est joint à l'équipe de direction. Une concession de 20 000 hectares devait leur être confiée à Tolona pour faire du maïs et du soja qu'elle pourrait par la suite transformer pour ensuite développer l'élevage. A la suite des négociations et de la délimitation des terres de la concession, Tolona a été créé en février 2014, mais seuls 3 600 hectares ont été réellement identifiés (entretiens 2014 n°57 et 58). L'aide fournie par les contacts avec la Présidence renvoie au concept d'« Etat néo-patrimonial » et à la personnalisation du pouvoir (Médard, 1990).

Pendant tout le temps de la prospection pour identifier des terres, les deux dirigeants ont habité à Loudima. Ils ont vécu avec les habitants et ont commencé à apprendre le français et le Kitouba<sup>169</sup>. Le weekend, ils jouaient au football ensemble. Les deux dirigeants espagnols se sont alors mis en couple avec deux habitantes de Loudima. Ils se sont mariés et un des deux couples a eu des enfants. Tout cela leur a permis de s'intégrer à la population et tous ont appris à se connaître. (entretien 2014 n°57). Ils ont ensuite construit leur base dans leur concession.



Carte 29 : Localisation de Tolona

<sup>169</sup> Langue bantoue parlée dans le sud du Congo entre Brazzaville et Pointe-Noire.

### *Expérimentations et stratégies d'adaptation de Tolona*

La base vie est à Kinguembo, proche de Loudima, Mbouloumounoa et Moulanga. En moyenne, Tolona embauche 30 permanents et 100 tâcherons, habitants de Loudima. L'entreprise s'est rapidement rapprochée du centre de recherche agronomique de Loudima (ex-Cral, nouvel INA). Grâce aux semences locales produites par le centre, ils arrivent à faire 6 tonnes de maïs à l'hectare, soit deux à trois fois plus que les fermiers sud-africains (entretiens 2015 n°8 et 9).



Photo 32 : Base vie de Kinguembo

Selon les dirigeants de Tolona, l'absence sur le territoire congolais de grands groupes agro-industriels comme Glencore ou Cargill est révélatrice du fait que « *le pays est trop cher* » (entretien 2015 n°9). Il faut en effet compter 1 million de FCFA soit 23 000 euros pour transporter un container plein de Pointe-Noire à la concession alors qu'elle est distante de 140 kilomètres seulement.

Tolona étant voisine de Todi Rivers Farm et comme toutes deux produisent les mêmes céréales, les dirigeants de Tolona ont élaboré une stratégie commerciale : puisque les fermiers sud-africains sont arrivés au Congo avant Tolona et ils produisent de plus grandes quantités de maïs (malgré des rendements inférieurs, mais la superficie cultivée est bien plus importante chez Todi), la logique de vente de Tolona doit donc être différente de celle de Todi. Les fermiers sud-africains se concentrent sur de gros acheteurs comme la Coddipa, tandis que Tolona cible de préférence de plus petits, quitte à perdre de l'argent à la livraison d'un camion non totalement plein (l'idéal selon Tolona, étant de rechercher plusieurs petits acheteurs pour faire un circuit de livraison). Si cette méthode prend du

temps et coût de l'argent, elle a cependant pour objectif de fidéliser la clientèle et vise des rentrées d'argent régulières. Elle a également pour avantage de réduire le temps de stockage du maïs, qui finit par prendre l'humidité. En effet, même si l'entreprise s'est dotée



d'un séchoir, il n'est pas possible de sécher plusieurs fois le maïs. Ainsi, il est séché après récolte, puis stocké et livré, mais il ne peut pas être séché à nouveau avant la livraison. (entretiens 2015 n° 9 et 10)

Photo 33 : Stocks de maïs

Puisqu'ils ne disposent pas des mêmes moyens technologiques que Todi Rivers Farm (le parc de machines de Tolona est plus restreint), Tolona développe des stratégies pour être concurrentiel, telles que la recherche d'une meilleure adaptation de la culture au sol : des semences convenant mieux au terrain, faisant l'objet d'une recherche en partenariat avec l'Institut de recherches agronomiques (IRA, ex-Carl), des plantes de couverture de type légumineuse comme le « moukouna<sup>170</sup> » pour conserver la richesse superficielle du sol ou encore le semis direct pour éviter le lessivage du sol. Plusieurs variétés sont régulièrement testées (entretiens 2015 n° 9 et 10 ; voir photos suivantes).

---

<sup>170</sup> Le « moukouna » est le pois de Mascaté - *Mucuna pruriens*.



Photo 34 : Jardin, tests, bâche à eau

Les rendements de la culture de maïs local sont de 4 à 5 tonnes à l'hectare, mais ceux de Tolona avec des variétés et hybrides importés se situent davantage entre 1 et 2 tonnes par hectare, similaires à ceux de Todi (à titre de comparaison, les rendements atteignent 10 à 15 tonnes l'hectare en Europe). En 2015, 1 000 hectares de maïs ont été plantés, si bien que la récolte espérée représente entre 2 000 et 4 000 tonnes. L'apport de calcaire est aussi nécessaire sur la concession de Tolona pour équilibrer l'acidité des sols. Le fournisseur de l'entreprise est aussi celui de Todi, il s'agit de la Saris dont le prix de vente directement sur place à Nkayi où se trouve la Saris, sans transport ni TVA, est de 50 000 FCFA la tonne.

Tolona n'a pas les difficultés d'accès aux informations ou de communications avec les habitants congolais voisins puisqu'ils ont un Français dans leur équipe de direction et que les deux dirigeants espagnols toujours présents sur le site depuis leur arrivée, le comprennent en partie et ont appris lors de leur séjour à Loudima quelques mots de Kitouba.

Un des dirigeants de Tolona était dans la logistique en Europe avant de venir au Congo. Il a décidé d'adopter un marketing agressif pour développer l'entreprise, il obéit au *leitmotiv* de l'entreprise, qui est « *Be First, Be Best, Be effective* » (entretiens 2015 n° 9 et 10). Aussi, lorsqu'ils ont une machine en panne, ils essaient d'en louer une à un producteur voisin (plusieurs investisseurs congolais entretiennent des exploitations agricoles dans les environs). En 2015, lorsque la moissonneuse est tombée en panne et que celle des voisins n'était pas disponible, la récolte a été faite à la main. Jusqu'à 12 tonnes ont été ramassées par jour, et le séchoir ayant une capacité de 20 tonnes, la récolte n'a pas été entièrement perdue.



Photo 35 : Récolte à la main et séchoir



Pour faire face aux difficultés de commercialisation du maïs, les dirigeants de Tolona ont pris la décision de réorienter les activités de l'entreprise à partir de 2016 : la forte demande en œufs de table au Congo les a poussés à mettre en place un poulailler, qui comptait 20 000 poules en 2019. La production de maïs est alors devenue une activité secondaire, la récolte étant désormais transformée sur place pour servir d'aliment aux poules pondeuses.

Ces entrepreneurs individuels ont bénéficié d'un appui de l'autorité locale proche de la présidence de la République qui leur a permis d'appuyer leurs réclamations. Tolona diffère des fermiers sud-africains en nombre d'expatriés participant au projet et en moyens, elle diffère également de la ferme d'Aspberbras voisine, qui dépend d'une multinationale, comme nous allons le voir dans la partie suivante.

### **6.1.3. Le ranch d'Asperbras à Mouindi, un ranch d'acclimatation éphémère<sup>171</sup>**

Asperbras est une multinationale brésilienne dont l'activité première est de produire des tubes en Polychlorure de vinyle (PVC), notamment pour l'irrigation agricole. Elle développe aussi un volet agro-industriel comprenant production céréalière (soja, maïs, canne à sucre) et élevage. Le groupe dispose enfin de trois autres branches : la première dans la construction de bâtiments immobiliers et industriels, la seconde dans l'énergie et la dernière dans l'extraction minière. Asperbras a d'abord commencé à s'implanter en Angola, pays voisin de la République du Congo ; puis, après avoir entendu parler de l'implantation des fermiers sud-africains et de la présence de terres arables disponibles au Congo, les dirigeants de l'entreprise se sont rapprochés du pays (entretiens 2014 n°60 et 61).

La présence d'Asperbras au Congo est multiforme. Cette multinationale contractualisée par l'Etat a développé tout l'éventail de ses compétences sur le territoire au prix fort comme nous allons le voir : dans l'agrobusiness pour la ferme privée présidentielle à Oyo, dans l'extraction minière à des fins de construction d'envergure et aussi dans la gestion d'une Zone économique spéciale de Mandiele (Maloukou-Tréchet) à une cinquantaine de kilomètres au nord de Brazzaville. Elle l'a fait « au prix fort », ce qui a été dénoncé par (Yabbat-Ngo, 2018), renvoyant aux problématiques chères à Médard d'accumulation des ressources et à la confusion entre la sphère public et personnelle - clientélisme et corruption- (Daloz, 2006). Enfin, leur objectif agricole consistant à développer l'élevage bovin renvoie aux recommandations en termes de sécurité alimentaire et de quantité de protéines.

Le projet agricole d'Asperbras se situe à Mouindi, un village dynamique de 3 000 habitants dans la Bouenza, le long du Comilog<sup>172</sup>, non loin de Dolisie. Aussi depuis des décennies de nombreux programmes de développement rural et des entreprises étrangères se sont installés aux alentours, comme le ranch de Dihessé (Serres, 1975 ; Auger, 1970). Ce projet a pu être suivi entre octobre 2014 et novembre 2015. En 2015, plusieurs missions ont été effectuées, une principale sur le ranch et deux autres lors des livraisons de vaches à

---

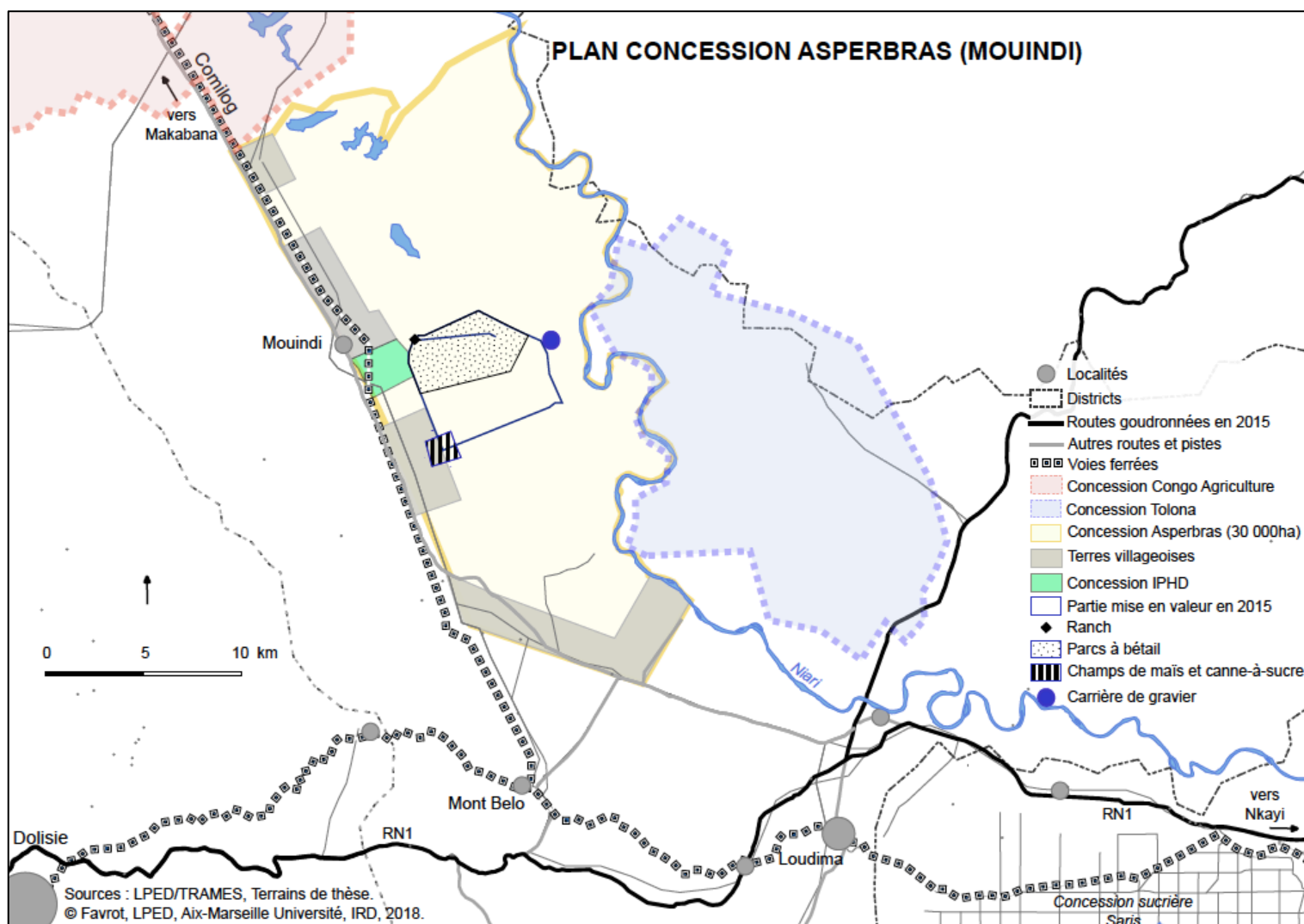
<sup>171</sup> Entretiens 2014 n°60 à 62 ; 2015 n°11 à 21 et 88.

<sup>172</sup> Il s'agit d'une ligne de chemin de fer qui relie Dolisie à la frontière gabonaise (au nord du département du Niari). Un train circule théoriquement deux fois par semaine, mais ne fonctionne plus régulièrement.



Makabana et à Loutété. Contrairement à l'ensemble des exploitants rencontrés, avec lesquels la communication se faisait en français ou en anglais, les responsables brésiliens d'Asperbras installés à Mouindi ne parlaient que portugais. C'est au travers de leur interprète et agronome congolais que la communication avec eux a pu avoir lieu. Cet agronome est « le point focal<sup>173</sup> » à la fois représentant du ministère de l'agriculture et salarié d'Asperbras.

*Le projet Asperbras à Mouindi*



Carte 30 : Localisation de la concession d'Asperbras

C'est le seul projet, parmi ceux qui ont été suivis, qui dès l'origine consistait à développer à la fois l'élevage et la production céréalière, Tolona et Todi ayant été

<sup>173</sup> Ce terme est employé pour désigner un agent du ministère détaché auprès d'une entreprise.

sélectionnés au départ pour la seule culture céréalière. La raison pour laquelle Asperbras a pu coupler ces activités réside dans la volonté du gouvernement de relancer dans cette zone une activité qui était importante dans les années 1970 avec le ranch de Dihessé<sup>174</sup> mais qui a périclité (voir plus haut partie 6.1). Mais surtout, ce projet sert celui mis en œuvre par Asperbras auprès du cheptel du Président. En effet, le ranch de Mouindi sert de ranch d'acclimatation aux vaches de race brésilienne, venant par bateau depuis le Brésil et essentiellement destinées au ranch présidentiel mais aussi à d'autres hommes politiques.

Asperbras s'est vu confier la gestion de la ferme présidentielle en 2011. Les prospections dans la Bouenza ont commencé dès cette date, mais l'installation de l'entreprise à Mouindi ne s'est effectuée que deux ans plus tard, en 2013. Le protocole d'accord du 14 mai 2013 visait la production de canne à sucre pour faire du bioéthanol et du sucre. Mais le gouvernement a modifié le projet et a demandé à Asperbras de relancer en priorité l'élevage ainsi que la céréaliculture. Une fois l'élevage et la culture de céréales relancées, Asperbras pourrait se tourner vers la canne à sucre que. Comme le projet avait été modifié, il était devenu nécessaire d'effectuer une nouvelle fois les démarches requises pour l'Autorisation expresse, à savoir l'étude environnementale et le business plan. Lors de ma dernière visite, elles n'avaient pas encore été réalisées, mais il était convenu qu'un bureau d'études s'en chargerait (entretiens 2014 n°60, 61 et 63).

Les employés brésiliens d'Asperbras sont logés dans d'anciennes maisons coloniales, qui, en tant que biens immobiliers de l'Etat, ont été mises à disposition par le gouvernement et réhabilitées par l'entreprise. Les maisons sont situées dans le village de Mouindi<sup>175</sup>, non loin d'un terrain de football. Régulièrement, les jeunes du village et les employés brésiliens d'Asperbras jouent ensemble, tout comme les dirigeants de Tolona jouent le dimanche à Loudima, créant ainsi des liens avec les habitants des villages. Les relations entretenues par les employés et dirigeants des deux entreprises avec les populations semblent dès lors plus développées que celles des fermiers sud-africains de Todi Rivers Farm avec les villageois présents dans leur concession. Ces derniers, plus friands de rugby, préfèrent sponsoriser l'équipe de football des jeunes du village de Malolo II en leur fournissant des tenues.

---

<sup>174</sup> Les terres n'avaient plus été cultivées depuis, il n'y avait eu que le ranch de Dihessé avec des bœufs.

<sup>175</sup> Les villages dans les limites de la concession sont Ndolo, Mouindi, Kibouba, Mbo, Mayeko, Paka, Ndongui 1 et 2, Kitaka, Nsinda, etc.

Outre ce loisir sportif, les employés brésiliens d'Asperbras partagent également d'autres activités avec les habitants de Mouindi, telles que la pêche et la chasse. Ces activités, ainsi que les autres projets d'Asperbras au Congo, tels que *l'eau et la santé pour*, de même que les entrées directes dont les dirigeants bénéficient auprès de la présidence, constituent des facteurs facilitants pour le développement et l'intégration de l'entreprise.



Photo 36 : Maisons Asperbras, terrain de foot

Au départ, Asperbras avait deux projets au Congo : (1) l'élevage des bœufs du Président à Oyo avec un financement officiellement sur les fonds propres du Président et (2) le projet de canne à sucre pour faire de l'éthanol à Mouindi. Le projet de Mouindi a dû par la suite s'adapter aux besoins de la ferme de bétail du Président et l'entreprise s'est mise à produire du maïs et à accueillir les bêtes arrivant du Brésil à Pointe-Noire.

#### *Le volet production céréalière*

La première saison de culture en 2013 a permis de produire 70 hectares de maïs et 3 hectares de soja. Pour la deuxième saison de janvier, plus petite, 30 hectares de maïs et 2,7 hectares de canne à sucre ont été plantés. Sept variétés différentes de maïs d'origine brésilienne ont été testées : 2 variétés (récolte 3,8t/ha) et 5 hybrides (6,8t/ha)<sup>176</sup>. Si les hybrides ont un meilleur rendement, elles sont stériles et coûtent cher, ce qui augmente les coûts de production. De plus, contrairement aux variétés qui supportent mieux le stockage, il n'est pas possible de conserver une partie de la récolte d'hybride pour semer la saison suivante. Aussi pour pouvoir vendre au prix local (entre 200 et 250 FCFA/kg), Asperbras a choisi de les utiliser en mélange avec des variétés, ce qui permet à l'entreprise de contenir

---

<sup>176</sup> Un hybride est un organisme issu du croisement de deux individus de deux variétés différentes.

le coût de production des hybrides. Pour réussir à obtenir un rendement de 6,8 tonnes par hectare, l'entreprise utilise 400 kilogrammes de NPK, 200 kilogrammes d'urée et 3,5 tonnes de calcaire par hectare. Le coût de production du maïs s'élève à 200 FCFA le kilogramme or en 2015, le prix de vente de l'IPHD<sup>177</sup> par exemple est de 200 FCFA/kg, ce qui ne laisse aucune marge de profit aux autres producteurs de maïs. (entretiens 2014 n°60 et 61 et 2015 n°34 et 35)



Photo 37 : Récolte de maïs, conditionnement (ci-dessus), stockage et transformation



Même si dans un premier temps, l'objectif d'Asperbras n'est pas de vendre le maïs, mais de le transformer en aliment pour bétail, ses perspectives pour l'avenir sont également de répondre à la demande nationale en maïs. Pour ce faire, le projet agricole prévoit de cultiver 10 000 hectares de maïs avec une progression de 2 000 hectares chaque année. Pour atteindre cet objectif, il leur faut, comme pour les autres céréaliers de la région, de grandes quantités de calcaire. Une carrière a été ouverte sur la concession. Elle devait tout

<sup>177</sup> ONG américaine, voir partie « Les programmes de soutien à l'agriculture : l'agriculture, un secteur sous perfusion ».

d'abord permettre de répondre à la demande du volet construction d'Asperbras en cailloux et en graviers. Et une fois construits les hôpitaux et les forages (de *l'eau et la santé pour tous*), la carrière devait ensuite approvisionner en calcaire les champs pour la production agricole. Mais, à la fin de l'année 2015, les forages et les hôpitaux dont la construction était censée être terminée, n'étaient pas encore achevés, si bien que la production de calcaire a été reportée. De plus, des analyses effectuées sur la carrière ont révélé que les matériaux extraits ne pouvaient pas servir pour l'agriculture. De ce fait, l'entreprise avait prévu de déplacer la carrière sur un site plus calcaire, mais en attendant, l'approvisionnement en calcaire se faisait, comme pour les autres producteurs de maïs, auprès de la Saris. (entretien 2015 n°20)



Photo 38 : La carrière d'Asperbras

En 2015, 100 hectares de maïs, 30 hectares de canne à sucre et 30 hectares de soja ont été cultivés par Asperbras (à peine plus que l'année précédente). Les rendements sont assez bons, compte tenu de la méconnaissance de la production du maïs et des aléas environnementaux. Les nuits sont chaudes dans cette région, or les températures fraîches la nuit sont préférables. Même s'il y a possibilité de faire deux récoltes par an, il y a un problème d'irrégularités des pluies. Enfin, le sol a de relativement bonnes conditions physico-chimiques hormis le taux d'acidité aluminique. L'alimentation des bœufs se compose généralement d'herbe des pâturages naturels, complétée avec de l'aliment concentré réalisé principalement à partir du maïs produit sur place et des pierres de sel. La société prévoyait que la production de calcaire sur sa concession lui permettrait d'augmenter sa superficie de culture de céréales à 2 000 hectares (entretiens 2015 n°11).

### *Le volet élevage*

Le projet impliquant Asperbas, outre le volet agricole consistant à produire du maïs, de la canne à sucre et du soja, comprenait également un volet élevage. Lors de ma visite en 2014, les nouveaux bœufs n'étaient pas encore arrivés (sur les 3 000 reçus précédemment, 400 étaient mortes et les 2600 autres avaient déjà été livrés), l'activité consistait donc à consolider les enclos pour les pâturages et à produire, transformer et stocker le maïs qui servirait d'aliments au bétail en vue de l'arrivée prochaine du troupeau. Le ranch de Mouindi employait alors 17 personnes, dont 14 journaliers et une dizaine pour faire le parc. 3000 à 4000 têtes de bétail étaient attendues pour la fin du mois d'octobre 2014 (entretiens 2014 n°60 et 63). Une fois acclimatées, elles sont livrées. L'avantage de la localisation de



cette concession est d'être située sur la voie ferrée : Asperbras projetait dans le futur d'exporter ses productions à travers le pays via le train (voir carte 30).

Photo 39: Construction du parc

### *Le ranch*

Les barrières du parc ont été construites avec du bois de teck et d'eucalyptus provenant du Congo tandis que les barrières en métal correspondent aux anciennes barrières du ranch de Dihessé développé dans les années 1970. Il s'appelait ranch de « Dihessé », même si la base vie a toujours été à Mouindi (Serres, 1975 ; Auger, 1970). Au moment du pic de l'activité du ranch, il y aurait eu jusqu'à 16 000 bêtes. Certaines infrastructures sont aujourd'hui encore présentes, comme le bassin de désinfection pour le bétail. Jusqu'en 2001, après les guerres, le ranch était encore en activité et comprenait quelques bêtes. Mais cette année-là, les derniers animaux ainsi que plusieurs personnes qui se trouvaient dans la zone ont été tués par des milices de passage. Puis, en 2004, le ranch a été transformé en un centre d'appui technique, sans bétail. (entretien 2014 n°62)

À l'arrivée de chaque troupeau, des tests de salive sont effectués sur les bêtes pour déterminer leurs besoins en sels minéraux. Âgées de 1 an ½, les vaches sont également vaccinées (puis à nouveau deux fois par an contre la pleuropneumonie et le charbon symptomatique) et on leur donne un produit contre la dermatophylose (expérimentation de soin par le soufre). (entretiens 2014 n°63 et 2015 n°11)

Du fait d'une grande attention portée aux bêtes, Asperbras a atteint en 2014 un taux de reproduction de 70%, soit le même qu'au Brésil (entretien 2015 n°11). Cependant, la prophylaxie qui a dû être dispensée par l'entreprise pour réaliser cette performance est beaucoup plus importante que celle nécessitée pour atteindre le même taux au Brésil. Les principaux problèmes rencontrés sont historiques : les insectes nuisibles comme les tiques, vecteurs de nombreuses maladies, et la mouche tsé-tsé, porteuse de la trypanosomiase qui a engendré quelques morts (voir chapitre 2 partie sur les sols et la végétation et partie 2.3.1). Il y a aussi des cas de morts subites inexplicables. Pour faire face aux tiques et aux autres insectes, des traitements préventifs d'insecticides sont pulvérisés sur les vaches qui passent une fois par semaine dans un bain désinfectant (entretiens 2014 n°63 et 2015 n°11). Ces précautions sont rendues nécessaires, du fait d'un climat humide et parce que toutes les maladies n'ont pas encore été identifiées ni maîtrisées. Elles ont permis de réduire la mortalité des animaux. En effet, à leur arrivée, et durant de nombreuses semaines, plusieurs bêtes mourraient quotidiennement, les pertes avoisinant les 100%. Puis, après réception des 3000 bêtes au cours du premier semestre 2014 et grâce à l'amélioration de la prophylaxie prodiguée aux animaux, la mortalité du troupeau est descendue à environ 0,5%. Au cours du second semestre 2014, seulement deux bêtes sont mortes. (entretiens 2014 n°63 et 2015 n°11)

Photo 40 : Suivi vétérinaire des vaches : regroupement à cheval, passage dans le bain, médicaments pour les bêtes malades (suivantes)





Les employés brésiliens étaient des salariés d'Asperbras, contrairement à Tolona ou à Todi Rivers Farm, ils n'ont rien investi dans l'entreprise. La principale motivation des employés brésiliens de l'entreprise à venir travailler au Congo est à comprendre en raison d'un salaire perçu nettement supérieur à celui qu'ils auraient pu espérer au Brésil. En effet, les salariés brésiliens que j'ai rencontrés regardaient en permanence le taux de change entre l'euro et le real (monnaie brésilienne), car leur paie était en euros. Même si, avec la crise économique au Brésil, leur salaire fluctuait, il restait en permanence très intéressant par rapport au salaire qu'ils auraient perçu dans leur pays. A titre d'exemple, le vétérinaire brésilien, tout en étant nourri et blanchi, était payé 2500 euros par mois, soit dix fois plus que le salaire minimum au Brésil, qui s'élève quant à lui à 250 euros par mois. Ce salaire élevé est aussi une stratégie des dirigeants de l'entreprise pour convaincre leurs compatriotes de s'expatrier au Congo. Le chef du village de Mouindi le disait lui-même « si le salaire n'était pas si haut ils ne viendraient pas travailler ici » (entretiens 2014 n°64 et 2015 n°15).

Ainsi, malgré les échanges et les partages avec les Congolais, l'attrait économique du salaire semble, pour les employés lusophones d'Asperbras, être le seul motif pour rester au Congo. C'est en tout cas ce qui est ressorti des craintes exprimées par les salariés au moment de la vague des licenciements qui a commencé en 2015. En outre, aucun d'entre eux n'a formulé le souhait de rester au Congo une fois leur activité salariée au sein d'Asperbras terminée, par exemple, pour monter à leur tour un projet.

Ceci peut s'expliquer en partie par le profil de salarié recherché par les dirigeants d'Asperbras. Recrutant en priorité des pères de famille (les employés lusophones étaient essentiellement des pères de famille venant du Brésil, du Cap-Vert ou d'Angola), ils visent



selon eux principalement un profil d'employés motivés à gagner rapidement beaucoup d'argent, pour ensuite aller le réinvestir au Brésil. La stratégie de recrutement adoptée consiste ainsi non pas à embaucher des salariés brésiliens de façon permanente et désireux de s'investir au Congo, mais plutôt qu'ils soient capables de former des Congolais avant de rentrer dans leur pays rejoindre leur famille. (entretiens 2014 n°60, 61, 63 et 2015 n°21, 35, 11)

#### Rapports des populations au projet Asperbas

Selon le chef du village de Mouindi, l'arrivée des Brésiliens d'Asperbras devait être en principe un soulagement, car ils devaient développer la zone et contribuer à la diminution du chômage (entretiens 2015 n°15 et 17). L'avantage premier identifié par les paysans était le salaire des employés qui devait faire tourner l'économie du village. Cependant, plusieurs employés congolais du ranch se sont plaints auprès de la direction d'une paie qu'ils trouvaient trop basse et pas assez progressive. Mais à cette demande, Asperbras a répondu que la société ne gérait pas les salaires ; cette tâche avait été confiée à un sous-traitant, et l'entreprise n'était pas responsable de la grille de salaire ni de l'avancement de celui-ci. La plupart des emplois sont temporaires, selon les besoins de la société dans la carrière, l'agriculture (céréales), l'élevage (ranch) et les forages (eau pour tous). Cela pose un problème, car ceux qui décident d'aller travailler pour Asperbras abandonnent l'exploitation de leurs champs, si l'emploi temporaire ne rapporte pas plus que les revenus qui auraient été tirés des champs, alors le salaire ne représente pas un gain, puisqu'il faut le dépenser pour manger (entretiens 2015 n° 12, 13, 14, 16, 18 et 19).

Un cahier des charges de participation au développement rural, rédigé par le chef du village a été déposé auprès Asperbras pour améliorer l'embauche, la scolarité, la santé, les arts et les loisirs. Mais jusqu'à mon dernier passage en 2015, l'entreprise, « encore en phase expérimentale », n'y avait pas contribué, car elle considérait que son activité sur place n'était pas encore suffisamment développée et que ses forages et constructions d'hôpitaux répondaient à une partie de ces demandes (entretien 2015 n°11). Les dirigeants envisageaient cependant de satisfaire ces demandes dans le futur, après la pérennisation de l'entreprise sur place.

En outre, si le projet « eau pour tous » permet au village d'avoir accès facilement à de l'eau saine. En 2015, le chef du village s'interrogeait de savoir si les habitants seraient en capacité d'entretenir et de réparer les pompes une fois le projet terminé, craignant que, d'ici 5 ans, les puits ne soient plus que des épaves. Il faudrait selon lui davantage réfléchir aux mesures d'accompagnement sur la durée<sup>178</sup>. De même, le village n'étant pas raccordé au réseau électrique<sup>179</sup> et le petit générateur dont il dispose étant en panne, le chef déplore que les dirigeants d'Asperbas n'aient pas acheté un plus gros générateur pour leurs activités, ce qui leur aurait également permis de fournir en électricité le village, même avec une contrepartie financière (entretien 2015 n°15).

Malgré ces regrets exprimés, le chef souligne néanmoins qu'à l'inverse des villages qui ne bénéficient pas de la présence de ce genre d'entreprise, « *Ici ça bouge. Quand les ouvriers rentrent du travail, ils écoutent de la musique et boivent de la bière* » (entretien 2015 n°15). Il semble ainsi globalement percevoir les conséquences des activités d'Asperbras sur le village de façon positive. Cet avis apparaît, de façon plus générale, partagé par la plupart des habitants. En effet, ceux-ci, dans leur majorité, souhaitent le succès de l'entreprise. Ils espèrent qu'elle se développe et s'implante de façon pérenne sur le territoire, et prennent en considération le cahier des charges qu'ils ont déposé auprès des dirigeants. Leur enthousiasme est mesuré, car ils ont vu de nombreux projets faire faillite. Les arriérés du ranch de Dihessé, par exemple, correspondant à l'indemnisation de licenciement suite à l'abandon de l'activité, n'ont pas été payés par l'État ; des réclamations sont en cours de traitement auprès du ministère de l'agriculture. Lors de mon dernier séjour en 2015 les habitants et employés congolais d'Asperbras avec lesquels j'ai discuté lors de mon dernier terrain regrettaient la diminution du volet élevage de l'entreprise, alors que le volet agricole ne se justifiait que par la présence de l'élevage (entretiens 2015 n°12, 13, 14, 16, 18, 19). Ils doutaient alors de la pérennité du projet soulignant que « tout est dépendant du gouvernement » ce qui était un problème selon eux, ils auraient préféré qu'Asperbras soit uniquement une société privée. Témoignant ainsi leur méfiance à l'égard du gouvernement.

---

<sup>178</sup> Ses craintes ont été confirmées dans un article paru en 2018 affirmant que la plupart des forages ne sont désormais plus en fonction (Yabbat-Ngo, 2018).

<sup>179</sup> C'est une situation banale dans les zones rurales en République du Congo qui ont fait l'objet de grands travaux d'infrastructures dont le maintien dans la durée est critiqué.

*Trois entreprises céréalères étrangères qui rencontrent des difficultés similaires*

Comme évoqué précédemment, les résultats de production pour les trois entreprises céréalères de la Vallée du Niari (Tolona, Todi et Asperbras), ne correspondent pas à leurs attentes ni à leurs objectifs. Plusieurs facteurs permettent d'expliquer les difficultés de développement qu'ils rencontrent.

Des durées de bail trop courtes pour les bailleurs

Un premier facteur est la durée trop courte des bails pour les bailleurs. Ainsi, les investissements de Todi Rivers Farm étaient-ils arrivés au maximum de leur capacité en 2015 (entretien 2015 n°63). En décembre 2017, après de nombreuses négociations suite à la refonte de Congo Agriculture et de la formation de Todi, les Sud-Africains ont obtenu une modification de leur contrat de départ. Spécialisée dans la production des intrants agricoles et aliments de bétail, la société Todi a signé avec le gouvernement un contrat de bail de soixante ans sur une étendue de 40 000 hectares. La société prévoit toujours d'y produire du maïs, du riz, du soja, et du haricot pour développer à terme l'élevage bovin (Kombo, 2017). L'octroi d'investissements supplémentaires nécessitait un bail plus long qui rassurerait les bailleurs (c'était aussi l'argument qu'avancait Atama).

La concession de Tolona était officiellement lors de la signature du contrat d'autorisation expresse d'une superficie de 20 000 hectares, mais, en 2015, seuls 3 600 hectares avaient été réellement identifiés (entretien 2015 n°9 et 10). Finalement, la société a négocié avec les ministères de l'agriculture et des affaires foncières pour rendre conforme à la superficie du contrat, les limites de sa concession. Le 16 février 2017, le journal officiel publiait le nouveau contrat de bail emphytéotique de 50 ans pour la société Tolona sur une superficie identifiée de près de 20 000 hectares (Journal officiel de la République du Congo, 2017). Comme pour les dirigeants sud-africains de Todi, cette demande vise à rassurer les banques pour lesquelles une concession de 25 ans ne constitue pas une garantie suffisante pour un prêt agricole.

Dans un premier temps, la République du Congo préfère accorder des baux de 25 ans, redoutant les critiques sur les durées plus longues dans le cadre du débat sur les accaparements fonciers. Une fois les entreprises installées et entrées en production, la

concrétisation de leur activité rassure le gouvernement qui est alors disposé à rediscuter la durée du bail. Celui-ci tente ainsi de se préserver de la spéculation foncière et garantir l'effectivité des projets qu'il contractualise (entretiens 2014 n°32 et 2015 n°1, 92 et 98).

#### Manque de main-d'œuvre congolaise qualifiée

Un second facteur pouvant expliquer les difficultés de développement rencontrées par les entreprises étudiées, est le manque de main-d'œuvre congolaise qualifiée. En effet, pour les producteurs, main-d'œuvre n'est pas suffisamment qualifiée pour le travail dans une exploitation mécanisée. Les connaissances et pratiques des quelques anciens travailleurs sont dépassées pour l'agro-industrie actuelle. Ce facteur renvoie à l'abandon par l'Etat des zones rurales dans le domaine de l'éducation et particulièrement dans l'enseignement technique (voir chapitre 2, partie 2.2.3 « éducation »). Pour pallier ce manque de qualification, l'une des stratégies des dirigeants, qui correspond également à une demande du gouvernement, est d'opérer un transfert de connaissances et de former les employés congolais à devenir des bouviers ou à manœuvrer des engins agricoles (entretiens 2014 n°13, 15, 23, 59, 60, 63 et 2015 n° 9, 34, 56, 59, 64)

#### Difficultés dans les champs

Un troisième facteur peut renvoyer à des difficultés d'ordre agronomique. Des zones sont régulièrement piétinées par des animaux sauvages, des buffles et des cochons sauvages. Comme les étrangers n'ont pas le droit de les chasser sur leur concession en raison d'une clause leur demandant de protéger la faune sauvage, ceux-ci ravagent les champs lorsqu'ils passent en troupeau. Les populations essaient de les faire fuir ou de les chasser. (entretiens 2014 n°11, 62, 63)

De façon plus générale, tous ces nouveaux pionniers, étrangers à la culture de céréales en milieu tropical, font face à des problèmes agronomiques, pourtant connus depuis longtemps (voir chapitre 2 partie sols et végétation). Cette méconnaissance les a conduits à faire des ajustements au cours du temps, en fonction de la réalité du terrain : on peut citer pour exemples la nécessité d'un labour moins profond ou l'apport de calcaire à cause de la trop grande acidité du sol (entretiens 2015 n°9, 63). En moyenne, il est nécessaire de répandre quatre tonnes de calcaire par hectare pour rectifier l'acidité du sol.

Mais l'accès à calcaire abordable est difficile, malgré un approvisionnement chez la Saris, située à Nkayi, principal producteur de calcaire au Congo. Avant sa fermeture, l'approvisionnement en calcaire venait de chez la Socofran voisine des céréaliers, le calcaire y était moins cher qu'à la Saris et sa proximité diminuait les coûts de transports (à la Saris, le calcaire est 10 fois plus cher qu'en Afrique du Sud ; entretien 2015 n° 63). Les rendements sont inégaux, certains champs peuvent donner jusqu'à 7 à 8 tonnes par hectares s'il y a l'apport de calcaire suffisant, contre moins d'un hectare sur certaines parcelles. L'accès difficile au calcaire pourrait trouver une solution localement. En effet, tous disposent de gisements sur leurs terres.

Outre un important apport en calcaire, plusieurs milliers de tonnes de fertilisants sont utilisées chaque année, mais pas toujours de manière efficace (ex : un trop-plein d'urée a brûlé les plants des Sud-Africains, entretien 2015 n°58). Une utilisation parfois inappropriée des engrais a pu engendrer une réaction chimique avec les fertilisants utilisés, détruisant sur certaines zones la richesse du sol. L'humidité pose également des problèmes. Pour toutes ces raisons, au début des projets, les fermiers déclaraient « *ne pas comprendre le sol* » (entretien 2015 n°58 et 64). Tous ont donc décidé de faire appel à des agronomes tropicaux spécialisés dans la chimie des sols.



Photo 41 : Problèmes de sol : ci-dessus herbacées révélatrices d'un sol dégradé (voir partie 2.1.1) ; à droite sols lessivés.



### Un manque d'accompagnement et de mesure de protection

Les différences linguistiques posent des problèmes de communication aux producteurs rendant difficile l'accès à la documentation congolaise, notamment lorsqu'ils rencontrent des maladies inconnues dans leur pays. Pour les Brésiliens à Mouindi, la présence du centre d'appui technique pour le métayage bovin où travaillent des vétérinaires ainsi que celle de leur « point focal » comble les lacunes liées à la langue. Les Sud-Africains ne disposent pas du centre d'appui technique et leur « point focal » conserve ces activités de représentant départemental pour le ministère de l'agriculture et ne peut leur accorder que peu de temps. (entretiens 2014 n°7, 11, 60, 63 et 2015 n°11, 21, 92)

Il existe chez les producteurs de céréales une importante incompréhension vis-à-vis du gouvernement qui autorise les importations de maïs et ne protège pas les investisseurs qu'il est allé chercher (entretien 2015 n°63). Face à la concurrence des importations, les producteurs connaissent des difficultés pour écouler leur production de maïs. La Minoco (Minoterie du Congo) opère pour eux une concurrence déloyale en important du maïs du Cameroun (ou d'ailleurs) en le vendant moins cher que le maïs produit au Congo.

La demande en maïs augmente selon les estimations du ministère de l'agriculture avec le récent développement des élevages, les besoins en maïs au Congo s'élèveraient à 120 000 tonnes par an. Mais le marché des céréales n'est pas organisé. Pour l'instant, la quasi-totalité<sup>180</sup> de la production de Todi est encore vendue à la Coddipa, mais d'autres entreprises se révèlent intéressées pour acheter leur production. C'est le cas de la brasserie de bière Brasco. Mais comme celle-ci ne possède pas encore de machine pour transformer le maïs, elle ne peut pas encore devenir fournisseuse (entretien 2015 n°63). Tolona, qui avait diversifié ses acheteurs de maïs, utilise désormais sa propre production pour nourrir ses poules pondeuses.

Pour les céréaliers, particulièrement pour les investisseurs individuels Todi et Tolona, il manque un document et un acteur pour les accompagner au Congo qui serait un guide pour l'investisseur étranger dans l'agriculture rédigé par l'ensemble des ministères concernés : une personne du ministère de l'agriculture sachant parmi les terres disponibles lesquelles sont adaptées pour quelle culture ; une personne du ministère des douanes vers

---

<sup>180</sup> Ils fournissent également Federico Bareto de *La poule qui rit* à Pointe-Noire.

qui se tourner pour faire des réclamations et qui assure les exonérations de taxes ; une personne du ministère de l'industrie et du commerce pour faire les liens entre les prestataires et les maillons des filières ; une personne du ministère du plan pour développer les infrastructures autour des projets pour faciliter leur mise en œuvre ; une personne du ministère du travail pour donner accès au Code du travail ; une personne du ministère de l'environnement pour démarrer une activité de développement durable n'étant pas en opposition avec les parcs du pays, etc. (entretiens 2015 n°9 et 63)

#### Des infrastructures logistiques et de transport sous-développées

Le matériel agricole s'abîme rapidement dans les zones humides où la terre a été peu travaillée mécaniquement. Quand il y a un besoin en pièce de rechange sur un tracteur, l'approvisionnement prend du temps, car il n'y a rien à proximité. L'accès aux intrants agricoles est aussi difficile, tout est importé, car rien n'est produit sur place. La totalité vient du Brésil pour Asperbras, d'Afrique du Sud pour Todi et d'un peu partout dans le monde pour Tolona. La route et les voies d'accès secondaires sont dans un mauvais état, elles sont peu entretenues et parfois même inexistantes.

Des difficultés avec les gestionnaires du port de Pointe-Noire ont aussi engendré la perte d'une saison complète pour Todi et pour Tolona. Au port, le personnel voulait leur faire payer des taxes sur les semences alors qu'ils en sont exonérés selon les termes du contrat signé avec le ministère de l'agriculture (comme tout nouveau projet d'investissement dans l'agriculture pour ses 5 premières années d'exercice). Il y a eu rétention des semences pendant plus d'un mois. Le ministre de l'agriculture est intervenu directement auprès du ministère des finances. Mais le maïs est arrivé trop tard et n'a pu être semé, car il était devenu inutilisable. (entretiens 2015 n°9 et 63)

**Exemple d'une réutilisation d'un camion, révélateur des importants besoins en transports**

En 2014 à mon arrivée, un camion parti de Pointe-Noire avec deux conducteurs est tombé en panne. Après deux jours de retard sur le transport sans communication, les chauffeurs ont appelé un collègue, pour dire qu'ils étaient en panne à Mvouti. Le jour même, une équipe de dépannage est partie pour réparer le camion sans trouver celui-ci à l'endroit indiqué. Une seconde équipe est partie le lendemain matin, encore une fois sans le trouver. Finalement, le soir, le camion a été localisé à un autre endroit, il avait été utilisé pour réaliser des livraisons non prévues. La remorque du camion était pleine de marchandises extérieures à celles de l'entreprise (alcool, sac de manioc, etc.) et des personnes étaient également transportées dans le camion. Cette situation montre combien les transports (de marchandises, mais aussi de personnes) sont compliqués et difficiles au Congo et ce malgré les réglementations concernant un transport de marchandises : les passagers ne peuvent prendre part au trajet et toutes les marchandises doivent être consignées dans le carnet de bord. Pour des raisons d'assurance et de taxes.

La logistique de transport est également particulière lors de la livraison de carburant. Les fournisseurs de carburant ne sont pas autorisés au Congo à livrer eux-mêmes le carburant aux consommateurs. Des transporteurs indépendants convoient donc le carburant jusqu'aux producteurs. La facture établie à la fin de la livraison dépend des plombs indiquant le niveau de la cuve avant et après distribution. Lors d'un passage du camion-citerne en 2014 chez Tolona, 300 litres manquaient dans la cuve de l'entreprise par rapport à la facture. Malgré le fait que le Congo soit producteur de pétrole, le carburant ainsi que sa livraison coûtent cher, d'où la double utilisation d'un gros moyen de transport, comme dans le cas de l'encadré ci-dessus. (entretiens 2014 n°57 et 59)

D'autres facteurs révélateurs du régime politique

Les comptes en banque ne sont pas accessibles en ligne sur internet et tout se paie en liquide, ce qui limite grandement les transactions aux villes. En campagne, les paies ne peuvent être réglées autrement qu'en liquide. La sécurité sociale (CNSS) ainsi que les directions départementales passent régulièrement (même plusieurs fois par an), pour réclamer l'impôt à Tolona. Pourtant, ceux-ci sont réglés directement à Brazzaville chaque année par l'entreprise, mais les représentants locaux assurent ne pas recevoir la part qui leur est due. L'administration du port de Pointe-Noire affirme que Tolona est redevable des taxes à l'importation : puis sur les routes jusqu'à la concession, de nombreux barrages réclament de nouvelles taxes, alors que la société dispose d'une exonération de taxes à



l'importation d'intrants agricoles. Tout cela illustre que les taxes perçues à Brazzaville ne sont pas redistribuées localement. Selon les agents de l'État, l'exonération n'est pas de fait, elle doit être validée. Une réclamation systématique avec bon de commande doit être adressée au ministère de l'agriculture plusieurs semaines en avance pour que le ministère approuve l'exonération et la transmette au port. Or les entreprises ne le font pas, parce qu'elles estiment que l'exonération étant inscrite dans leur contrat avec l'Etat, elles n'ont pas besoin d'en faire les demandes « elles ont tort et cela leur a été expliqué à de nombreuses reprises » (entretien 2015 n°1).

La reconduite du Président Sassou devait conditionner une poursuite des travaux agricoles d'Asperbras à Mouindi. Dès 2015, Asperbras prévoyait de commencer à abattre des bêtes pour commercialiser la viande, finalement cela a été reporté dans l'attente fin 2018 de la construction de l'abattoir près d'Oyo (Dupent, 2018). Le futur du ranch d'Asperbras à Mouindi est directement lié à la Présidence. Toutes les vaches qui ne sont pas allées dans la ferme présidentielle ont été distribuées à des ministres et différents hommes importants du pays à la veille des élections de 2016. Depuis qu'Asperbras a livré les dernières bêtes dans la ferme présidentielle et celles d'autres dignitaires, le ranch de Mouindi a été totalement vidé et les activités agricoles d'Asperbras à Mouindi ont été totalement abandonnées. Les employés congolais temporaires n'ont pas été reconduits et les employés brésiliens ont été licenciés. La ferme présidentielle est étudiée plus bas dans la partie 6.2.2. L'appui présidentiel dont bénéficiait l'entreprise a pris fin avec l'arrestation au Portugal du PDG d'Asperbras en février 2016, dans le cadre d'une enquête pour corruption, fraude et blanchiment d'argent en Afrique (Darcy, 2016).

## 6.2. A Brazzaville, l'usine de fabrication d'aliments de bétail bénéficie d'une position et d'un rôle central dans la filière élevage

### 6.2.1- Le maillon fragile, la Coddipa<sup>181</sup>

Avec sa position centrale à Brazzaville, située entre les producteurs de céréales du sud et les Nouveaux Villages Agricoles et la ferme présidentielle, le rôle de l'usine de fabrication d'aliment de bétail, la Congolaise de Développement et de Distribution des Produits Agroalimentaires (Coddipa), est primordial. Son rôle dans la filière élevage consiste à acheter le maïs produit au Congo par les céréaliers du sud et à le transformer en aliment pour fournir les élevages du pays, notamment les Nouveaux Villages Agricoles (Nkouo et Imvouba). Mais selon les acheteurs, l'usine fabrique un aliment « *bas de gamme* » (entretiens 2015 n°31, 32, 63). Ceci s'explique par la difficulté d'approvisionnement dans les autres ingrédients de la formule de l'aliment, qui sont tous importés : tourteau de soja, protéine, engrais (entretien 2014 n°33 et 2015 n°97). L'approvisionnement en maïs est également difficile, car le maïs produit sur le territoire est plus cher que le maïs importé (300€/tonne contre un prix fluctuant selon le marché mondial). Comme l'usine s'approvisionne en maïs chez les producteurs du pays, le prix de l'aliment produit par la Coddipa est également élevé (à environ 600 €/tonne). Finalement, l'aliment et le maïs



importés reviennent moins chers que celui produit localement, d'où la difficulté de faire fonctionner la filière.

Photo 42 : L'usine de fabrication

<sup>181</sup> Entretiens 2014 n°11, 12, 14, 33 et 63 ; 2015 n°31, 32, 63 et 97.

### **6.2.2- Une production nationale de maïs inférieure à ses capacités**

Selon son directeur général, les capacités de l'usine lui permettent de transformer 10 000 tonnes de maïs par an. Or en général, elle n'en transforme que 3 000 tonnes (ce qui ne couvre pas la production des fermiers sud-africains qui avoisinent les 10 000 tonnes par an). La Coddipa souhaiterait pouvoir fixer les prix d'achats du maïs à l'avance, car selon son directeur général, les producteurs de maïs sud-africains au Congo stockent le maïs pour attendre que le cours mondial soit haut pour le vendre plus cher, pour rentabiliser leur investissement. Il y a donc certaines périodes où le maïs manque (lorsque les cours mondiaux sont bas) et d'autres où il y en a beaucoup, mais à un prix trop élevé pour l'usine. Celle-ci est distante de 400 kilomètres de principaux lieux de production actuels (dans la Vallée du Niari), le coût du transport s'élève à 35 000 FCFA / tonne. Quand le prix d'achat du maïs est de 215 000 FCFA la tonne, cela revient à 250 FCFA le kilogramme de maïs, soit le prix vendu par les petits producteurs de maïs congolais (l'IPHD subventionné vend son maïs à 200 FCFA/kg). Il n'y a donc pas de baisse significative du prix du maïs avec l'arrivée des producteurs étrangers. Or l'arrivée des producteurs agro-industriels étaient censés faire baisser le prix du maïs. (entretien 2015 n°97)

### **6.2.3- Les composants importés augmentent les coûts et contraignent à une production sur commande**

La difficulté à produire de l'aliment pour le bétail par l'usine ne se résume pas à l'achat à prix fort et irrégulier du maïs. En effet, la composition de l'aliment nécessite un apport en protéine fourni par le tourteau de soja<sup>182</sup>. Celui-ci n'étant pas encore produit au Congo, il est importé. N'ayant pas suffisamment de financements pour avoir un fonds de roulement, le soja est commandé lorsque l'usine reçoit une demande en aliment. Les délais d'approvisionnement en soja allongent la durée de production avant la livraison de l'aliment ce qui peut gêner les clients qui ne commandent pas en avance. (entretien 2015 n°97)

Pour compléter son activité, l'usine produit également des poussins d'un jour pour les Nouveaux Villages. Les œufs fécondés proviennent de France. (entretien 2014 n°33)

---

<sup>182</sup> C'est le déchet qui reste après avoir extrait l'huile de la graine de soja.

Photo 43 : Couveuse et poussins d'un jour



Finally, the activity of the Coddipa did not manage to insert itself into the poultry production chain. The maize producers did not manage to sell their entire production to the company, so they sought other clients, aggravating the access problems to maize for the factory. Its difficulties in producing regular food, its lack of reactivity when the farms needed it and the cost of the food produced by the Coddipa led the farms, such as the Nouveaux Villages, to turn to foreign producers.

### 6.3. Les modèles d'inspiration kibboutz et de l'élite productrice<sup>183</sup>

#### 6.3.1- Nouveaux Villages Agricoles : version israélo-congolaise du Kibboutz

Ce projet met en cause un jeu d'acteurs entre une société et ses cadres israéliens gestionnaires des Nouveaux Villages, les habitants-exploitants des poulaillers des Nouveaux Villages et le gouvernement financeur du projet. L'expérimentation de la création de toute pièce d'un village spécialisé géré par une entreprise étrangère renvoi aux stratégies politiques de développement d'une agriculture intensive en zones rurales telles qu'elles ont été décrites dans le chapitre 2. Tandis que l'orientation vers de l'élevage renvoie aux recommandations sur les rations protéiques pour lutter contre la malnutrition.

Ce projet ne rentrait pas dans mon échantillon d'entreprises suivies dès le départ en raison de la faible superficie qu'il occupe. Le Nouveau Village de Nkouo a finalement été étudié en 2015 en raison de sa position finale dans la filière élevage, aboutissement de la production de maïs et de la fabrication d'aliments vu précédemment. Mes entretiens sur ce projet ont été effectués lors du séjour de 2015.

Le projet des Nouveaux Villages Agricoles porté par le gouvernement remonte à 2010, il devait « servir de modèle pour chaque ville du pays » (entretien 2015 n°32). Ils ont été construits et sont gérés par la Socomod<sup>184</sup>, dans le Pool à 70 kilomètres au nord de Brazzaville sur la RN2. Ce projet, d'un montant de 13 milliards FCFA<sup>185</sup> pour les trois villages, a été financé par l'État et reste sous tutelle du ministère de l'agriculture. Il m'est bien difficile de le rapprocher d'un type d'investisseurs agro-industriels de la Land Matrix.

Les trois villages sélectionnés pour le projet étaient : Nkouo, pour la production d'œufs de table ; Imvouba, pour la production de poulets de chair et de poussins pour Nkouo ; et Odziba qui devait être le village central comprenant une unité de production d'aliments, des cochons, de la ponte et des poussins d'un jour. Seul le village de Nkouo a été étudié, le village d'Imvouba était en arrêt depuis quelques mois lors de ma visite à Nkouo en août 2015, sa reconversion vers les poules pondeuses était en cours et celui d'Odziba

---

<sup>183</sup> Entretiens 2015 n°26, 29, 30, 31 et 32.

<sup>184</sup> La Socomod, dirigée par des Israéliens est une filiale du groupe LR.

<sup>185</sup> Soit 19 847 328 €.

n'ayant pas encore été construit lors de mon dernier terrain. De fait, du modèle des kibboutz, il ne reste que le principe de village spécialisé, car l'activité n'y est pas collective, mais individuelle. Cette version totalement revisitée du modèle des kibboutz, est basée sur une somme d'individus, organisés par une société gestionnaire pourvoyeuse de services payants.

La réussite de ces trois villages témoins concernant la production de poulets de chair, d'œufs de table et de porcs pour alimenter Brazzaville, devait permettre de diversifier les activités issues de la production de maïs, la fabrication d'aliments de bétail, la construction d'un abattoir, etc. L'idée était de reproduire ce schéma de fermes spécialisées autour de chaque grande ville du pays.

#### *Fonctionnement du village de Nkouo*

Le village de Nkouo a été inauguré le 8 octobre 2010 par le chef de l'État, date à laquelle les producteurs propriétaires se sont installés dans le village.



Photo 44 : Le village de Nkouo (en haut pancarte d'entrée et photo, Favrot, 2012 ; Photo ci-contre 2015)

### *Le concept des Nouveaux Villages Agricoles*

Pour s'installer dans le village, chaque habitant du village doit postuler, monter un dossier et être ensuite sélectionné selon plusieurs critères : être en couple, être marié et avoir des enfants. S'il a été difficile de recruter des volontaires pour le premier village, plusieurs centaines de dossiers ont été déposés pour les projets du second et du troisième. (entretiens 2015 n°29, 30, 31)

Le village se veut autosuffisant, les maisons ont été fournies entièrement équipées (lit, lit gigogne, canapé, table et chaises, cuisinière, etc.) et sur le même modèle : 3 chambres à coucher, 1 cuisine, 1 salle de bain, 1 salon. . Situés derrière chaque maison de producteur, chaque famille dispose d'un poulailler d'une capacité de 792 poules, puis, plus loin, de 2 hectares pour réaliser un potager fertilisé par les poulaillers. (entretiens 2015 n°29, 30)

Photo 45 : Agencement d'une ferme : Maison, Poulailler, Jardin



Au total il y a 50 maisons, 40 pour les familles de producteurs et 10 pour les administrateurs (agent du ministère de l'agriculture, 4 agents de santé et les enseignants). Le village compte en tout 230 habitants, enfants compris. Il est doté d'une école pour un cycle complet jusqu'au CM2 et d'une infirmerie comprenant deux salles d'observations (l'une réservée aux hommes, l'autre aux femmes), d'un petit bloc opératoire et d'un laboratoire. C'est le plus gros centre dans le secteur, mais il n'y a pas de médicaments. Ce paradoxe n'est pas surprenant au regard de la situation de la santé en zone rurale (voir chapitre 2, partie 2.2.3 « Santé »). La paie ne comprend pas de cotisation à la sécurité sociale et l'approvisionnement en médicaments du centre qui ne reçoit aucun financement public ou de la Socomod est difficile. (entretiens 2015 n°29, 30)



Photo 46 : L'école et  
l'infirmierie du village

*La gestion reste à la Socomod, la production aux habitants*

Le village étant centré sur la production d'œufs de poules, il dispose d'un « centre logistique » : il s'agit d'un hangar de dépôt d'aliments de bétail et d'entreposage de machines. Juste à côté se trouvent le centre de tri et le point de vente et de commercialisation des œufs. Chaque jour, le producteur prend l'aliment pour nourrir ses poules au centre et le soir, le producteur apporte sa production. En retour, il récupère un reçu.

Le coût de l'aliment varie en fonction de l'âge des poules (l'aliment est différent selon le stade de développement), mais aussi de sa provenance : de 2010 à 2013, l'usine de Brazzaville fournissait l'aliment ; cependant, en raison d'importants retards de livraison, les Nouveaux Villages ont dû importer dans l'urgence de l'aliment venant le plus souvent du Cameroun, mais aussi d'Afrique du Sud et de la RDC et plus souvent du Cameroun. Lors de ma visite, il était à 424 FCFA le kilogramme, alors que précédemment le prix était de 385 FCFA. (entretiens 2015 n°29, 30, 31 et 32)

Photo 47 : Le « centre » de Nkouo / le magasin





À chaque fin du mois, le producteur récupère la part issue des revenus de la vente de ses œufs, moins les frais engendrés par la fourniture de l'aliment pour bétail et les coûts de gestion du village (consommation d'eau, d'électricité, retrait des ordures ménagères). Outre ces déductions, si la première bande de poules a été donnée par l'État, désormais, une part des revenus est retirée chaque mois en prévision de l'achat de la bande suivante. À la fin, le revenu moyen mensuel après prélèvement se situe aux alentours de 250 000 FCFA/mois,



soit cinq fois le salaire mensuel minimum dans le secteur privé (en 2015)<sup>186</sup>. (entretiens 2015 n°29, 30, 31 et 32)

Photo 48 : Poulailler

Le rendement des œufs est progressif. Au mieux, un producteur produit 25 plateaux de 30 œufs chacun, puis 10 plateaux et 5 plateaux jusqu'à la réforme<sup>187</sup>. Au départ, les poules pondeuses étaient gardées 12 mois jusqu'à la réforme, mais finalement, comme elles étaient toujours productives, la réforme a été repoussée jusqu'à 15 mois. Au début du cycle, les poulettes, fournies par la poussinière située à Imvouba, sont âgées de 16 semaines et pondent peu, rendant moins rentable la production des œufs. En moyenne, au pic de la production, une ferme produit jusqu'à 750 œufs ; dans des conditions d'alimentation et d'hygiène<sup>188</sup> constants et de bonne qualité, le pic peut durer jusqu'à 3-4 mois. À cette période, le revenu est satisfaisant pour les producteurs. Les petits élevages personnels (de poulets ou de porcs par exemple), ne sont pas permis pour éviter les épidémies. (entretiens 2015 n°29, 30, 31)

Un camion vient régulièrement récupérer les œufs pour les livrer à de grands hôtels de la capitale comme le Mikhael's Hôtel ou à des restaurants comme la Mandarine, situés à Brazzaville. Les Nouveaux Villages disposent également d'un point de vente d'œufs dans la capitale, à Mpila. (entretiens 2015 n°31 et 32)

<sup>186</sup> Tandis que dans le secteur public, le salaire mensuel minimum d'un agent de la fonction publique est passé de 50 000 à plus de 100 000 FCFA en 2015. <http://www.adiac-congo.com/content/gestion-de-la-masse-salariale-de-letat-pourquoi-travailler-mieux-pour-gagner-plus-56812>

<sup>187</sup> La réforme est le moment où la poule pondeuse n'étant plus suffisamment productive, elle est vendue.

<sup>188</sup> Un technicien vétérinaire basé à Imvouba passe tous les matins. Son activité fait partie des services fournis par la Socomod aux nouveaux villages.

Photo 49 : Les œufs marqués



Au départ, la Socomod se chargeait de la vente des poules de réforme. Maintenant, chaque exploitant (chaque membre du village), vend lui-même ses poules. Le prix de vente d'une poule vivante est de 5 500 FCFA, ce qui fait plus de 4 millions de FCFA pour la vente de toute la bande (hors mortalité). Les réformes des différents producteurs ne se font pas simultanément. Le village étant séparé par une route centrale, le côté droit fait sa réforme et est livré de sa nouvelle bande de poulettes en premier ; puis, le mois suivant, vient le tour du côté gauche. Ce délai d'un mois est instauré pour assurer la continuité de la production. (entretiens 2015 n°29, 30, 31)

Le raccord à l'électricité par la SNE (Société nationale d'électricité) ne s'est fait que 6 mois avant mon passage (en 2015). Auparavant, seul un groupe électrogène fournissait l'électricité à l'ensemble du village, notamment pour le forage d'eau. Mais avec le maraîchage, la consommation d'eau, tout comme celle de l'électricité, ont beaucoup augmenté et la facture du village est devenue trop importante. Pourtant, le groupe électrogène dont la consommation est gérée par la Socomod, ne peut pas être coupé au risque de ne plus avoir d'eau du tout. Le raccordement à la SNE devrait résoudre le problème d'électricité, mais celui de l'accès à l'eau demeure puisque le forage est de plus en plus sollicité pour le maraîchage. La Socomod qui gère également les ressources en eau (c'est elle qui a installé le forage et distribue l'eau dans le village), considère que la priorité va aux poulaillers, mais les habitants qui tiennent à leur revenus maraîchers ne sont pas d'accord. Aussi, une discussion devait avoir lieu après mon passage pour faire le point sur cette question. (entretiens 2015 n°31, 32)

### *Les initiatives villageoises*



Photo 50 : Champ à l'arrière d'un poulailler

Quand les poulaillers donnent peu, les producteurs « *s'activent au maraîchage* » pour compléter leurs revenus (entretien 2015 n°31). « *Le revenu du maraîchage dépend de la capacité du maraîcher* » (entretien 2015 n°31). Plus qu'un simple jardinage vivrier, les producteurs ont décidé d'exploiter leurs deux hectares pour le maraîchage et ont ouvert un marché en bord de route. Ce marché vend bien, particulièrement aux expatriés, hommes d'affaires ou agents en mission descendant de la route du nord vers Brazzaville. Certains maraîchers passent directement par des grossistes de Brazzaville, d'autres se chargent personnellement d'aller vendre à la capitale. Le développement de cette activité a engendré une augmentation de la consommation d'eau. Or le forage était prévu pour le village et les poules, mais il n'est pas suffisant pour irriguer les petits champs en plus. Aussi, une restriction d'eau a été imposée, freinant ainsi le développement du maraîchage. Comme cela a été mentionné plus haut, lors de mon passage en 2015, le comité du village devait se réunir pour débattre de cette difficulté. (entretiens 2015 n°29, 30, 31 et 32)

### *Un modèle adapté au contexte congolais ?*

La principale difficulté de l'activité d'élevage du village réside dans l'approvisionnement en aliment de bétail. En effet, l'aliment de la Congolaise de Développement et de Distribution des Produits Agroalimentaires (Coddipa) est arrivé plusieurs fois en retard ou avec une composition trop faible en protéines. Cela a entraîné une importante mortalité dans les poulaillers et a poussé les dirigeants de la Socomod à ne plus se fournir auprès de la Coddipa, mais à s'approvisionner au Cameroun « *pour un coût inférieur et une qualité supérieure* » (entretien 2015 n°31).

Une petite usine (une minoterie) devrait être mise en route au Nouveau Village d'Odziba. Mais comme le village n'est pas encore construit, la minoterie non plus. Les producteurs peuvent fabriquer l'aliment eux-mêmes, mais il faut tous les ingrédients, des essais concluants de culture de soja ont été menés. Aux yeux des producteurs des Nouveaux Villages, il y aurait suffisamment d'espace pour cultiver le maïs sur place et fabriquer eux-mêmes l'aliment dont ils ont besoin. C'est une piste à étudier pour ne plus dépendre de l'approvisionnement en aliment de bétail du Cameroun ou de la Coddippa. La petite usine prévue à Odziba pourrait servir à fabriquer l'aliment sur place et à pallier aux difficultés d'approvisionnement des trois Nouveaux Villages.

Le manque de rentabilité de la production de poulets de chair vifs au Congo explique l'échec d'Imvouba. Le village a rencontré le même problème que Nkouo d'accès à l'aliment, régulier, de bonne qualité et à un prix raisonnable. Outre le fait qu'il faille compter en moyenne 45 jours pour que le poussin atteigne la taille nécessaire avant d'être vendu et qu'il était difficile de vendre les poulets vifs, les jours où l'approvisionnement en aliment de qualité faisait défaut, il leur était nécessaire de s'en fournir ailleurs, souvent avec un surcoût.

Ces problèmes d'approvisionnement n'ont pas permis de produire des poulets à un prix de revente compétitif. Un poulet vif se vend 2500 FCFA, or à produire, un poulet d'Imvouba coûtait 3500 FCFA. Les subventions de départ, comprises dans le budget fourni par l'Etat pour le lancement des activités, étaient nécessaires, mais à perte et une fois les financements de l'Etat épuisés, le village a fait faillite. Même les poulets « Batékés » (poulets vendus par les agriculteurs congolais), vendus 2500 FCFA, sont concurrencés par les poulets surgelés importés de Chine vendus 1500 FCFA. D'autant que désormais, les consommateurs préfèrent les poulets surgelés, « prêts à mettre dans la casserole » plutôt que les poulets vifs. (entretiens 2015 n°29, 30, 31 et 32)

Pour ces Nouveaux Villages, le bilan est en demi-teinte, puisque le village de production porcine n'est toujours pas construit, celui de production de poulet de chair est en cours de reconversion en village de production d'œufs de table. En regardant les activités connexes de la Socomod, on se demande si l'agriculture est un volet qu'elle souhaitait réellement développer ou si ce n'était que pour répondre à la demande du gouvernement

en échange d'autres marchés (ex : la réalisation du cadastre et le chantier de bâtiments du quartier des 1000 logements près de Brazzaville). Le groupe LR a d'autres filiales en Afrique, implantées dans différents secteurs comme l'énergie, de la santé, de la construction et aussi d'agriculture dans les pays voisins comme Gabon et l'Angola.

### **6.3.2- La ferme présidentielle modèle pour l'appel au « retour à la terre » des élites congolaises<sup>189</sup>.**

Cette étude de cas met en cause un jeu d'acteur entre une société agro-industrielle et ses salariés étrangers et le chef de l'Etat. Cette ferme privée présidentielle située dans le fief d'origine du Président affiche une exemplarité dans ses activités agricole, lui permettant ainsi de communiquer sur son image du politicien-entrepreneur (Médard, 1992), légitimant ainsi son pouvoir mérité (Daloz, 2006), à travers la figure de Président « éleveur agriculteur » (Nguimbi, 2014).

Comme pour les Nouveaux Villages, la ferme présidentielle ne rentrait pas dans les critères que j'avais fixés au départ pour cibler les entreprises que je devais suivre sur le terrain. Mais lors de mon second séjour, j'ai compris que le travail réalisé à Mouindi par Asperbras (qui elle correspondait aux critères), servait avant tout à approvisionner la ferme présidentielle et celles d'autres dignitaires du pays. Pour cette raison, la ferme présidentielle a été ajoutée à mon corpus.

Le programme politique du président lors de sa candidature en 2002 alors intitulé « la nouvelle espérance » prévoyait : « *le développement et la modernisation de l'agriculture par la mise en place d'une infrastructure conséquente qui permette la relance du grand projet d'autosuffisance alimentaire ; l'orientation des financements vers l'agriculture et la création d'institutions financières spécialisées pour la soutenir ; l'implication des jeunes dans l'agriculture* » (Sassou Nguesso, 2002). Le programme de l'élection suivante en 2009 intitulé « Chemin d'avenir » projetait de poursuivre les programmes de « la nouvelle espérance » concernant le développement de l'agriculture à grande échelle et l'industrialisation du pays par l'agriculture (Sassou Nguesso, 2009).

Le président se pose en acteur-modèle du développement du secteur agricole. Il possède une importante ferme privée à Edou à côté d'Oyo dans la Cuvette. Véritable vitrine des cultures congolaises et de son ambition agricole, elle comprend une palmeraie, des ranchs de bœufs, de moutons et même d'autruches, des vaches laitières et une unité de transformation fromagère. Sa ferme est gérée par des employés brésiliens de la société Asperbras. Comme cette société faisait partie des entreprises suivies dans la thèse dans le

---

<sup>189</sup> Entretiens 2015 n° 83 à 87.

cadre du ranch à Mouindi, cette partie se penche particulièrement sur les activités de la ferme laitière.

En août 2016, peu après sa réélection, le président Sassou lançait aux élites un appel au « retour à la terre ». Dans son discours, il invitait chaque membre du gouvernement à développer des activités agricoles pérennes, sur la base de ses émoluments, « *dans le double souci d'aider au développement de la production agricole vivrière, et de donner l'exemple en investissant dans un secteur vital pour notre pays* » (compte rendu du conseil des ministres du 29 juillet 2016, Mougalla).



Photo 51 : Livraisons de vaches brésiliennes acclimatées, chargement pour Loutété (à gauche) et déchargement à Makabana (à droite)

Ainsi lors du terrain de 2015, les vaches en transit dans le ranch de Mouindi (dans le sud du pays), géré par Asperbras, ont été livrées chez plusieurs dignitaires à Loutété<sup>190</sup> et Makabana<sup>191</sup> dans le sud du pays ou encore à Makoua dans le nord. Ces personnalités disposent de managers d'exploitation, souvent d'anciens fonctionnaires du ministère de l'agriculture et de bouviers formés par Asperbras.

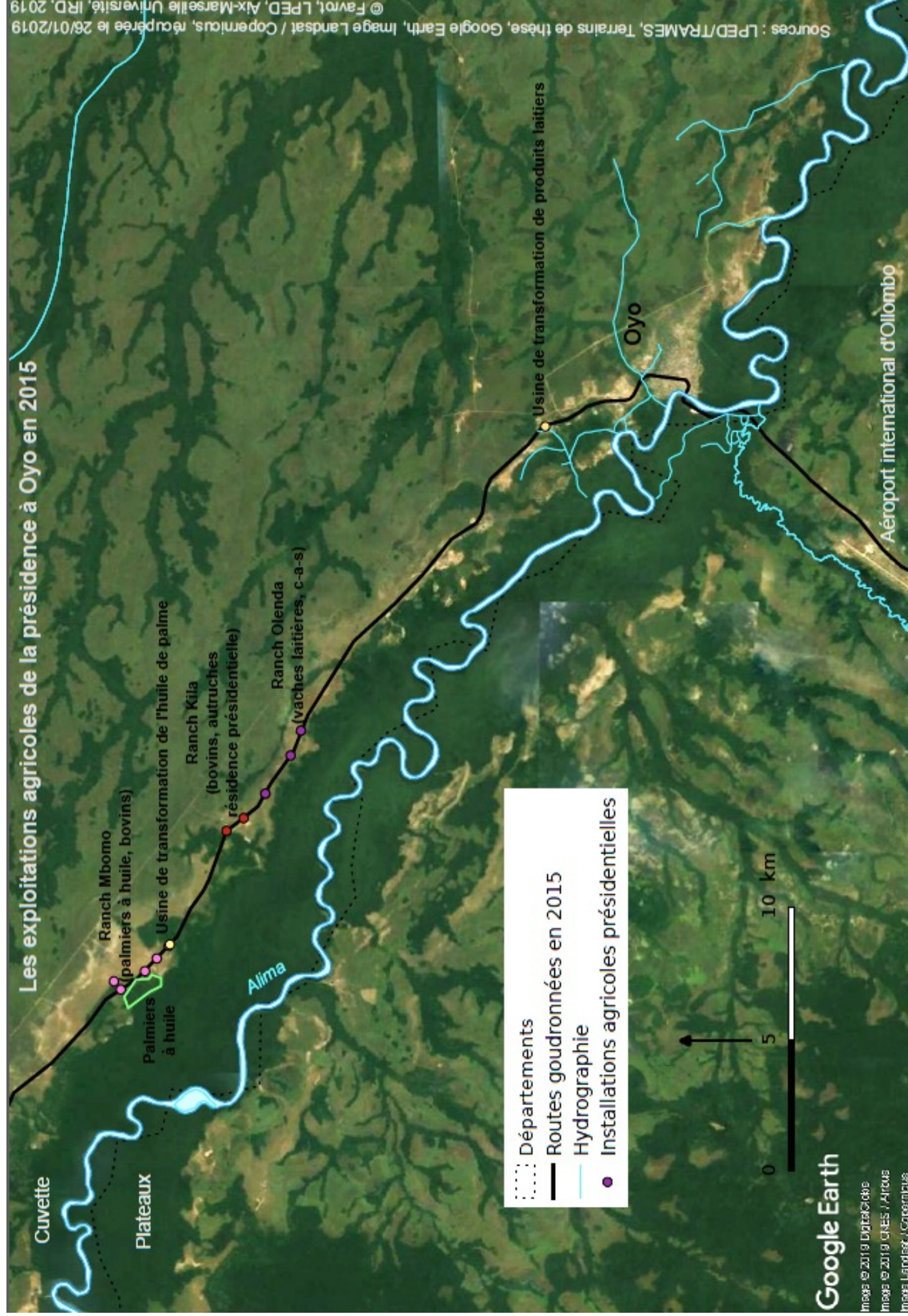
Carte 31 : Localisation de la ferme présidentielle (vue satellite ; suivante)

---

<sup>190</sup> Entretien 89, 2015.

<sup>191</sup> Entretien 90, 2015.

# Les exploitations agricoles de la présidence à Oyo en 2015



Sources : LPED/FRAMES, Terrains de thèse, Google Earth, Image Landsat / Copernicus, récupérée le 26/01/2019 © Favrot, LPED, Aix-Marseille Université, IRD, 2019



Plusieurs activités agricoles de cultures et d'élevages sont pratiquées dans la ferme privée du Président qui dispose d'un cheptel d'autruches, de bovins, ovins et caprins, d'une palmeraie, d'une usine de transformation en huile de palme et d'une usine de transformation laitière (voir carte précédente). Concernant l'élevage bovin, la ferme compte trois ranchs pour les bœufs à destination de production de viande et un ranch de vaches laitières. Au total, le cheptel bovin du président s'élève à près de 6000 têtes (entretien 2015 n°85). Les techniciens rencontrés au ranch d'Asperbras à Mouindi (dans le département de la Bouenza au sud du pays), ont expliqué à leurs responsables d'Oyo mon travail de thèse, et appuyée par le DDA, j'ai pu passer plusieurs jours en novembre 2015 dans le ranch laitier. J'ai pu observer et participer aux activités qui s'y déroulent. En effet, le personnel gérant le ranch présidentiel fait partie de la société Asperbras et tourne dans le pays entre le ranch de Mouindi et les ranchs du Président et ceux de plusieurs hommes politiques.

#### *Lancement de l'industrie laitière*

L'arrivée d'Asperbras à la gestion du ranch privé du Président remonte à 2011. Selon les responsables d'Asperbras, les ranchs ont été financés « *sur fonds propres* » (entretien 2015 n°87). Plusieurs livraisons de vaches en provenance du Brésil ont été effectuées par la société, faisant toujours l'objet de cérémonies, permettant ainsi d'afficher l'exemplarité du président agriculteur (Nguimbi, 2014). Les vaches passent en premier lieu dans le ranch de Mouindi pour adaptation à l'environnement congolais avant d'être livrées à Oyo (ou ailleurs).



Photo 52 : Le ranch laitier d'Olenda

Le ranch d'Olenda constitue la ferme laitière. Il se situe à la sortie d'Oyo sur la RN2 et est visible depuis la route. Le cheptel de vaches laitières compte 85 vaches importées du Brésil, de races jersiaise et girolande. Le ranch équipé d'une salle de traite a été doté d'une



machine de traite en 2015. Auparavant, la traite s'effectuait à la main. La traite quotidienne permet de récolter en moyenne 500 litres par jour. Un camion-citerne vient récupérer le lait pour le conduire à « l'usine de fromage »<sup>192</sup>, l'Alima.

Photo 53 : Camion de lait de l'Alima

Le ranch est situé en zone marécageuse et dans une aire de répartition de la mouche tsé-tsé, vecteur de la trypanosomiase <sup>193</sup> contribuant à une importante mortalité animale. De nombreux traitements sont prodigués pour enrayer les morts dues aux parasites (mouches, tiques, etc.). L'humidité véhicule des maladies et a rendu difficile le *planting* de graminées pour le pâturage.



Photo 54 : Les pattes dans l'eau

La traite s'effectue selon les normes d'hygiène occidentales. La salle de traite est entièrement carrelée, les pis des vaches sont désinfectés avant et après l'installation de la machine de traite. La salle de traite est ensuite totalement lavée à l'aide d'un nettoyeur à haute pression. Les vaches sont traitées le matin, elles retrouvent leurs petits l'après-midi. Il n'y a qu'une seule traite par jour. (entretiens 2015 n°83 à 86)



Photo 55 : La salle de traite

<sup>192</sup> Celle-ci a besoin d'une quantité de lait minimum pour être mise en marche et ne tourne donc pas tous les jours. Je n'ai pas pu la visiter car une délégation officielle était de passage en même temps que moi et les jours suivants, l'usine n'a pas fonctionné.

<sup>193</sup> (voir chapitre 2 partie 2.1.1 Sol et Végétation)

Outre la traite et les soins prodigués aux animaux, l'activité au sein de la ferme des vaches laitières consiste aussi à préparer sur place l'aliment de bétail à partir de canne à sucre (cultivée sur place, broyée et mélangée à de la paille), de farine de maïs, de sel et de NPK<sup>194</sup> ; à stériliser au fer rouge les cornes des veaux pour qu'elles ne poussent pas ; à nettoyer les vaches en les faisant passer dans un bain et au pulvérisateur contre les tiques. (entretiens 2015 n°83 à 86)



Photo 56: Les activités à la ferme

D'une manière générale, les employés qui travaillent dans la ferme sont satisfaits de la présence d'emploi renouvelée récemment. Toutefois, certains se plaignent de la paie qu'ils trouvent trop basse (140 000 FCFA/mois). Pour eux, Asperbras ne prend pas en compte l'ancienneté des travailleurs, contrairement aux colons Français dans le passé. Pour Asperbras, la main-d'œuvre congolaise n'est « pas constante ». Il y a un décalage entre les attentes des uns vis-à-vis des autres et vice-versa. (entretiens 2015 n°83 à 86)

<sup>194</sup> NPK : C'est habituellement un engrais chimique composé d'azote, de phosphore et de potassium.

Je n'ai pas pu recueillir toutes les informations sur les différentes cultures, superficies et entreprises gérant les ranchs de la ferme présidentielle. Mais finalement, Asperbras, avec la ferme présidentielle qui a récupéré la quasi-totalité des vaches de Mouindi alors qu'elle-même a été vidée, s'apparente à bien des égards aux critères des accaparements fonciers, sans être une exception sur le continent. Avec sa ferme, le chef de l'Etat cherche à « *convertir des ressources « économiques » accumulées en ressources relationnelles de loyauté* » (Daloz, 2006). La vitrine exemplaire que représente sa ferme présidentielle lui permet de communiquer sur son image de politicien-entrepreneur renvoyant à la figure du « big man » (Médard, 1992).

### ***6.3.3- L'agriculture, moyen ou alibi pour accéder à d'autres marchés***

Parmi les entreprises suivies, il s'est avéré que plusieurs d'entre elles ont développé des activités dans d'autres secteurs que celui de l'agriculture. Ces activités, principalement dans la construction d'infrastructures, semblent bien plus lucratives. Il convient donc de s'interroger sur la volonté réelle, de la part de ces sociétés de développer des activités agricoles. Servent-elles uniquement d'alibi pour capter d'autres marchés ou sont-elles une condition imposée par le gouvernement ?

#### *La Socomod : construction et cadastre*

Outre l'élevage de poules, la Socomod a capté deux autres marchés depuis son arrivée au Congo. Suite aux explosions du 4 mars 2012 qui ont rasé deux quartiers du centre de Brazzaville, le gouvernement a chargé l'entreprise de construire des maisons tout équipées en périphérie de la ville pour reloger les sinistrés du 4 mars<sup>195</sup> (1000 logements). Les bâtiments qui étaient prévus pour construire les maisons des habitants du 3<sup>ème</sup> village agricole près d'Imvouba, ont été utilisés pour démarrer le chantier de relogement des sinistrés. L'autre marché capté par les Israéliens consiste à réaliser le cadastre national, de relevés et de réalisations cartographiques du pays. (entretiens 2015 n°32 et 33)

---

<sup>195</sup> Le 4 mars 2012 une explosion d'un stock de munitions a rasé un quartier du centre de Brazzaville, le quartier de Mpila.

*Asperbras : forages, hôpitaux généraux et ZES*

Le volet agricole d'Asperbras était principalement lié à la présidence et aux ranchs présidentiels et de ceux d'autres hommes politiques du pays. En dehors de l'activité dans ces ranchs, l'entreprise a décroché plusieurs autres marchés. Dans le cadre de la municipalisation accélérée, elle a obtenu le marché de construction de douze hôpitaux généraux modernes (un dans chaque chef-lieu de district).

Dans le cadre du programme gouvernemental « *Eau pour tous* » (entièrement financé par le Congo visant à faciliter l'accès à l'eau sur l'ensemble du territoire), Asperbras a été en charge de la construction de 4000 forages dans tout le pays pour un montant de 193 milliards de francs CFA. De nombreuses personnes rencontrées ont soulevé un problème de surfacturation des forages réalisés par l'entreprise. Asperbras a également construit et gère la Zone Economique Spéciale de Brazzaville (à Maloukou Tréchet) où elle a implanté une usine de PVC et une usine de production des matériaux de construction (le montant de l'aménagement est de l'ordre de 300 milliards FCFA pour une superficie de 557 m<sup>2</sup>; Mambou Loukoulou, 2015). José Veiga, le PDG d'Asperbras, a visité la ZES en juin 2015. Puis, quelques mois plus tard, en février 2016, il a été arrêté au Portugal pour corruption avec des chefs d'États africains (Darcy, 2016). Les marchés de constructions étaient presque terminés lors de mon dernier séjour et les 1500 employés de l'entreprise qui y avaient participé, étaient licenciés progressivement (et ce, quelle que soit leur nationalité, Brésiliens, Cap Verdiens, Congolais, etc.). Les filiales de cette multinationale développent d'abord l'agriculture, ce qui lui donne ensuite accès à d'autres marchés lucratifs.

### ***Conclusion chapitre 6***

Toutes ces études de cas révèlent des jeux d'acteurs entre les entreprises étrangères, leurs employés étrangers, le pouvoir et les populations locales. Elles appartiennent toutes à la filière élevage qui était en ruine suite aux facteurs historiques vus dans le chapitre 3.

Les trois entreprises céréalières de la Vallée du Niari ainsi que les Nouveaux Villages présentent des points communs tant du côté des facteurs limitant la réussite des projets que du côté des attentes formulées par les populations situées dans leur zone d'implantation. Ces facteurs et attentes sont similaires à ceux des entreprises d'agroforesterie du nord. Les freins sont principalement d'ordre logistique, du fait de la nécessité d'importer tous les intrants en raison de l'absence de marché local, lorsque le port de Pointe-Noire bloque des semences, ou encore à cause du mauvais état des voies de communication qui se répercute sur le coût du transport. Ils sont également d'ordre commercial, les coûts logistiques augmentant les coûts de production, empêchant par conséquent les productions nationales d'être compétitives face aux importations. Ces difficultés renvoient à l'abandon par l'Etat des zones rurales qui manquent de toutes les infrastructures de base à commencer par des routes en bon état. Ce dernier délègue à d'autres acteurs la prise en charge de ses prérogatives. Aussi, du côté des populations rurales, les attentes en matière d'embauche et de développement rural sont élevées. Elles attendent des entreprises une participation à l'offre éducative, de soin, à l'entretien des routes et à l'accès à l'eau et à l'électricité.

L'usine congolaise de fabrication d'aliments est en difficulté, ses importants délais de livraison auprès des élevages ont conduit ceux-ci, qui disposent de moyens financiers, à importer de l'aliment livré plus rapidement. Alors les justifications de l'intérêt économique de produire de l'aliment sur le sol congolais pour obtenir des prêts bancaires sont faibles, tant que les producteurs de maïs dans les départements du sud n'ont pas contribué à faire baisser le prix du maïs congolais. D'ailleurs si cela facilitait les activités de la Coddipa, la baisse des prix du maïs aurait des répercussions sur les planteurs de maïs congolais qui fournissent la Coddipa.

L'investissement de départ pour les entrepreneurs privés individuels comme Tolona et Todi est important et les retombées tardent. Ils évoquaient souvent les incertitudes sur le prolongement de leur projet en raison d'offres plus attractives formulées par d'autres pays comme le Gabon ou le Kenya avec des garanties foncières et d'infrastructures de base de qualité telles que les routes, l'accès à l'eau et à l'électricité ainsi que la présence dans le pays de fournisseurs agricoles.

Tandis qu'Asperbras et la Socomod n'ont rien investi dans le secteur agricole, tout était financé officiellement par le Président et par l'État. Bien qu'ils appartiennent à des groupes internationaux dont l'une des activités est l'agriculture, il semble que pour ces derniers, l'agriculture ne soit pas le principal centre d'intérêt d'affaires au Congo, mais plutôt une faveur accordée au pouvoir, parmi leur spectre de compétences, pour avoir accès à d'autres marchés. La ferme présidentielle, entretenue par Asperbras dans le département de la Cuvette, près d'Oyo, présente une image exemplaire de l'agriculture. Cette image de président-entrepreneur, lui permet de légitimer son accumulation de richesses et d'inviter les autres élites congolaises « au retour à la terre ». L'exemplarité de cette posture de président-entrepreneur est un objet de communication, comme le montre ce passage extrait de *La semaine africaine* : « La cérémonie de réception des bovins appartenant à l'éleveur et agriculteur Denis Sassou-Nguesso était patronnée par Rigobert Maboundou, ministre de l'agriculture et de l'élevage. Placés dans des véhicules spécialisés de la société brésilienne Asperbras-Congo, ces bovins ont été convoyés au ranch de la Dihessé (62 hectares), dans le département du Niari [...] Il s'agit d'un troupeau de l'éleveur agriculteur Denis Sassou-Nguesso qui, à travers cet exemple, montre une direction pour la prise en compte du potentiel de l'économie privé national, pour contribuer à la possibilité de produire des protéines animales dans notre pays » (Nguimbi, 2014). Cependant l'affaire de corruption au sein de la direction d'Asperbras renvoie aux logiques verticales, informelles et personnalisées au sein des systèmes africains par Médard (1990) et Bayart (1990) de l'« Etat néo-patrimonial » (Daloz, 2006).

## Conclusion Partie 3

Les différentes entreprises suivies ne semblent pas renvoyer au processus d'accaparements fonciers tels qu'ils sont décrits dans la Partie 1 dans le sens où elles ne suscitent pas un ressentiment unanime et violent et de la part de la population congolaise. Mais ces entreprises se rapprochent tout de même de la définition des acquisitions massives de terres agricoles qui désigne : *l'ensemble des **projets industriels** impliquant des **transactions foncières mondiales récentes**, mettant en jeu des **montages financiers internationaux**, un **triangle de relations** entre le pays d'origine, le pays hôte et les institutions garantes, mais dont les populations locales ont été écartées, portant sur **d'importantes superficies** et constituant une forme **d'appropriation de la terre et des ressources clés***. Le principal critère mis à mal est celui des superficies, car les terres mises en valeur représentent une faible portion des superficies des concessions.

La CIB-Olam, engagée dans un partenariat public-privé n'était pas censée produire du cacao industriel, mais reposer sur la petite agriculture, ce qui pourrait s'apparenter à un projet de développement rural. Cela ne signifie pas que cette formule n'est pas discutable. Sur le plan social, les paysans devaient être contractualisés par la CIB-Olam et les prix auraient été fixés par elle, si elle n'avait décidé de se retirer du projet. Sur le plan environnemental, la CIB-Olam, d'abord société forestière au Congo, profitait de la culture du cacao pour conserver son label FSC (lui permettant d'exporter le bois extrait en UE) et pouvait conserver la superficie totale de ces concessions à proposer pour l'obtention de crédits carbone avec l'appui de la BM. La concession forestière exploitée par la CIB-Olam, certes selon les critères de durabilité du label FSC, bénéficie sur une même surface des revenus du bois, des crédits carbone, issus des soutiens de la BM et de l'AFD et de la cacaoculture. Asperbras n'était que le maître d'œuvre d'un projet présidentiel, qui ressemble lui, à bien des égards à un accaparement pas uniquement foncier. Les bénéfices ou denrées exportées se résument aux salaires des Brésiliens, les faibles quantités de cacao exportées puisque le maïs, l'huile de palme, les œufs de table et les produits laitiers sont consommés sur place.

L'objectif n'est pas de minimiser les impacts de ces investissements qui remplissent de nombreux autres critères de la définition : montage financier international, triangle de



relation, populations locales peu impliquées ; mais plutôt de minimiser l'importance du critère de la superficie pour déterminer quel investissement peut être considéré comme un accaparement. Les seules entreprises suivies qui semblent coller parfaitement à la définition seraient donc celles du nord voulant produire de l'huile de palme. Eco Oil avec ses plantations, une fois la demande du marché national en produits alimentaires et transformés sera satisfaite, exportera de l'agrocaburant.

La stratégie agricole du pays continue de reposer sur le modèle d'agriculture industrielle telle qu'elle était pratiquée sous la colonisation ou après, sous le régime socialiste. Les entreprises emploient certes un peu de main-d'œuvre locale, mais majoritairement, ce sont des emplois temporaires, peu qualifiés et peu rémunérés. Les difficultés auxquelles font face l'ensemble des entreprises agro-industrielles récentes sont également semblables à celles rencontrées par leurs prédécesseurs : manque d'infrastructure, manque de main-d'œuvre qualifiée, nécessité de recourir aux importations pour tous les intrants. Les coûts d'investissements sont tellement importants qu'il est difficile de croire à la rentabilité des projets. Dans un monde de libre-échange, il semble impossible, dans les conditions actuelles, de produire des denrées en République du Congo dont les prix sur les marchés peuvent concurrencer ceux des denrées importées. Le simple fait de miser sur l'attractivité de l'accès facilité à la terre semble loin d'être suffisant pour permettre à ces entreprises de s'en sortir.

Pourtant, les attentes du gouvernement et des populations sont grandes et leur volonté que ces entreprises réussissent également. Les institutions internationales et les bailleurs de fonds commencent à creuser la piste d'un accompagnement conjoint de l'agriculture industrielle et de l'agriculture paysanne. Ils tentent désormais d'influencer les politiques et les investisseurs en ce sens, les incitant à intégrer davantage les populations avec des formes hybrides de plantations paysannes contractuelles pour le cacao et l'huile de palme. Le modèle de l'agriculture industrielle ultra-productif et lucratif est un échec en République du Congo. Le faible peuplement des campagnes a servi à légitimer l'abandon total des zones rurales par les politiques d'aménagement depuis des décennies. Les manques d'infrastructures, de main-d'œuvre qualifiée, de services publics décentralisés fonctionnels en sont les conséquences et sont les facteurs de vulnérabilité des entreprises agro-industrielles suivies. Même s'il n'y a pas de pénurie alimentaire au Congo, mais

seulement des problèmes de malnutrition, les importations suffisent à remplir la demande alimentaire de Brazzaville et Pointe-Noire. Cela n'incite pas non plus les autorités à taxer les importations davantage que les denrées produites localement, mais cela fragilise les investissements réalisés. Finalement, on s'interroge sur la motivation réelle de l'État à développer l'agriculture sur l'ensemble du territoire, sa motivation pourrait se limiter au développement de l'agriculture dans le centre du pays.

## CONCLUSION GENERALE

Ce travail de thèse s'est intéressé à des cas d'investissements à grande échelle dans les terres agricoles qui forment une catégorie bien particulière d'investissements fonciers. Cette étude empirique de cas d'entreprises agro-industrielles étrangères investissant en République du Congo s'inscrit dans un contexte précis, historique et politique, de faible peuplement rural et d'agriculture paysanne déstructurée. Dans la lignée d'autres études empiriques menées à Madagascar, au Mali en encore en Ethiopie, loin des positions de principe (Adamczewski, Jamin, Burnod, Hadj Boutout Ly, & Tonneau, 2013; Brondeau, 2013; Gascon, 2012; Medernach & Burnod, 2013; Gingembre, 2015), cette thèse a montré l'importance des études de cas *in situ* et des changements d'échelles pour la mise en lumière de la diversité et de la complexité du phénomène global et mondial des acquisitions massives de terres agricoles en Afrique.

### *Comment expliquer la faiblesse de l'agriculture congolaise ?*

L'approche historique, à travers l'étude des travaux académiques réalisés sur le pays (Soret, 1953; Vennetier, 1963; Sautter, 1966; Coquery-Vidrovitch, 1972; Guichaoua, 1989; Dorier, 1993; Mengho, 1999; Ziavoula, 2006), a permis d'expliquer pourquoi l'agriculture paysanne congolaise est si déstructurée de longue date, pourquoi sa production agricole est tellement insuffisante et son peuplement rural faible. On a montré dans le chapitre 3 le poids de l'héritage historique : comment la colonisation avec son régime de sociétés concessionnaires, puis les régimes politiques, autoritaires et dirigistes depuis l'indépendance, ont eu des effets cumulés conjoints sur le dépeuplement et la dévitalisation des zones rurales. La combinaison du faible peuplement, du déclin agricole, de l'exode rural, de l'accès à la rente pétrolière depuis 1974, d'une économie dirigée et des décennies de conflits a achevé la déstructuration de l'agriculture paysanne. Plutôt que d'investir dans son développement, l'État a laissé libre cours aux importations.

Face à la fluctuation des cours du pétrole, sous pression internationale, dans le cadre officiel de la sécurisation de l'accès à l'alimentation de sa population du Plan National de Développement, la présidence de la République a fixé la relance de l'agriculture comme une priorité pour diversifier l'économie et accélérer sa croissance. Pour ce faire et

conformément aux recommandations des institutions internationales, l'État a une fois de plus choisi de confier le renforcement du secteur agricole à des investisseurs étrangers.

Pour se conformer aux recommandations des bailleurs de fonds qui, pour favoriser la venue massive d'investissements dans l'agriculture, encouragent la mise en place d'une série de réformes, le pays a développé une politique incitative d'exonérations fiscales et de loyers peu élevés tout en mettant en place les outils de « sécurisation » de ses investissements : la titrisation du foncier. Pour les investisseurs, l'accès au foncier a été facilité par le ministère des Affaires foncières qui mettait en place parallèlement la réforme foncière depuis 2004 (cf. chapitre 4).

L'idée selon laquelle la mise en place de cet ensemble de réformes, associée au contexte congolais de faible peuplement rural, de fortes concentrations urbaines et de larges espaces agricoles disponibles, pouvait contribuer à favoriser l'implantation et le succès des projets agro-industriels s'est révélée infructueuse. Certes, des politiques récentes ces dix dernières années ont conduit à la réalisation de grands travaux d'aménagement comme la route nationale du nord au sud du pays ou la relance de certaines plantations industrielles, mais les flux de populations quittant les zones rurales ne se sont pas inversés (cf. chapitre 2, 2.3). Malgré les réformes et les grands travaux, les cas suivis dans ce travail semblent souffrir des mêmes facteurs limitant leur développement que les compagnies concessionnaires coloniales ou les fermes, ranchs et plantations d'État après l'indépendance : problèmes d'infrastructures, de transports, mais aussi d'accès aux réseaux, aux intrants, à une main-d'œuvre qualifiée et à des marchés faciles d'accès pour écouler les productions. Et ces problèmes découlent des politiques rurales successives (cf. chapitre 3). Comme par le passé, les superficies concédées sont immenses, mais la mise en valeur est faible en raison des coûts d'investissements nécessaires à la mécanisation de terres jusqu'alors en jachère. Les intrants sont pour la plupart importés au prix fort et leur coût est encore augmenté par les frais de transports dus au mauvais état des routes. Les coûts de production sont supérieurs au prix de revient. Il est ainsi difficile de croire à la rentabilité des projets.

### ***La place des entreprises suivies au Congo au sein du phénomène global des acquisitions massives de terres agricole***

Le phénomène d'acquisition massive de terres arables avait été défini dans la partie 1 comme : *l'ensemble des projets industriels impliquant des transactions foncières mondiales récentes, mettant en jeu des montages financiers internationaux, un triangle de relation entre le pays d'origine, le pays hôte et les institutions garantes, mais dont les populations locales ont été écartées, portant sur d'importantes superficies et constituant une forme d'appropriation de la terre et des ressources clés*. Les superficies mises en valeur au regard des superficies concédées ainsi que les faibles retombées économiques pour les entreprises comme pour les populations locales éloignent nos entreprises de cette définition. Par contre la plupart des entreprises suivies semblent bien remplir les autres critères : les montages financiers internationaux (cf. partie 3) et le triangle de relations sans intégration des populations locales en amont (cf. chapitre 4).

Le faible peuplement des campagnes a servi à légitimer depuis des décennies l'abandon d'aménagement des zones rurales engendrant les manques d'infrastructures, de main-d'œuvre qualifiée, de services publics décentralisés qui constituent des facteurs de vulnérabilité des entreprises agro-industrielles suivies. Ce modèle agricole se situe dans la stricte reproduction de ceux développés et soutenus dans le pays depuis la colonisation, au détriment de l'agriculture paysanne. Pourtant, l'étude historique des politiques agricoles passées a montré l'inefficacité de cette politique qui n'a pas réussi à amener le pays vers l'autosuffisance alimentaire en raison d'un manque de continuité, de capitaux et de techniciens. Les cas des investisseurs agro-industriels au Congo permettent de souligner l'échec de ces modèles et leurs effets pervers lorsqu'ils sont implantés hors des foyers de peuplement et sans interaction avec les sociétés rurales. Il conforte l'analyse selon laquelle le sous-peuplement, le sous-équipement et la mauvaise connexion entre les territoires freinent les potentiels d'intensification agricole et donc le développement.

Des populations rurales délaissées depuis des décennies attendaient l'arrivée de ces investisseurs pour qu'ils leur fournissent des emplois et qu'ils entretiennent les infrastructures, espérant un développement rural. Ainsi, les cas de conflits étudiés trouvaient leur origine non pas tant dans l'accaparement foncier, que dans la faible embauche réalisée par rapport aux annonces. Les entreprises suivies emploient peu de

main-d'œuvre locale et majoritairement avec des contrats temporaires pour des fonctions peu qualifiées et peu rémunérées.

### ***La figure de l'Etat néo-patrimonial à charge***

La stratégie actuelle de la République du Congo, facilitant l'arrivée d'investisseurs étrangers pour intensifier la production agricole du pays, doit aussi être analysée au prisme d'un contexte politico-économique, caractérisé par une forte dépendance à sa rente pétrolière et par un régime politique autoritaire. Ce régime, bien qu'ayant changé d'orientation économique, n'a pas changé de mains et correspond assez bien au type « néo-patrimonial » tel que défini par Médard (1990) et Bayart (1990). En effet, c'est un pouvoir qui a été conquis et conservé grâce au concours de l'armée. Le milieu des affaires économiques à l'international et le milieu politique sont étroitement imbriqués, permettant au pouvoir de capter les revenus des ressources du pays, notamment de la rente pétrolière, mais aussi à travers le clientélisme et la corruption (Allal & Vannetzel, 2017). Tandis que la ferme présidentielle, faire-valoir du Président-entrepreneur, constitue la conversion « des ressources « économiques » accumulées en ressources relationnelles de loyauté » (Daloz, 2006). Sous couvert de promouvoir le développement de l'agriculture pour renforcer la sécurité alimentaire de sa population ou de protéger la forêt primaire et de reboiser, le gouvernement congolais capte des financements extérieurs auprès des bailleurs de fonds (BM, AFD, PAM, etc.).

### ***Echec du renforcement de la sécurité alimentaire***

Finalement, les projets suivis, bénéficiant pour certains de soutiens extérieurs, contribuent peu au renforcement de l'autosuffisance alimentaire. Le cacao est exporté. Les produits de l'huile de palme sont certes au départ alimentaires, mais visent une superficie plus importante consacrée à l'agrocarburant. Le maïs sert pour l'élevage, contribuant indirectement à l'alimentation, pour l'instant uniquement à travers la production d'œufs puisque les bovins (essentiellement le cheptel récemment constitué du Président) ne produisent que des produits laitiers. Leur abattage pour fournir de la viande n'a pas encore démarré.

En outre, les principales denrées consommées par les Congolais comme le manioc, les légumes et le poisson ne figurent pas parmi ces projets agro-industriels à grande échelle. Et cela se comprend puisque le maraichage industriel serait coûteux à mettre en place alors que les petits producteurs périurbains sont productifs et offrent de fait une alternative crédible en matière d'approvisionnement en vivrier, malgré la tendance actuelle à la régression des zones maraîchères intra-urbaines (Berton-Ofoueme, 2017). L'argument du renforcement de l'autosuffisance alimentaire à travers ces projets agro-industriels ne tient donc pas.

Les conditions politiques et économiques actuelles en République du Congo semblent rendre impossible la production de denrées dont les prix pourraient concurrencer les denrées importées. Les investisseurs dans l'agriculture congolaise, fragilisés eux-aussi par les importations et par un coût de production élevé, n'ont pas permis de faire baisser les prix des denrées vendus sur les marchés. Miser sur l'attractivité de l'accès facile à la terre est insuffisant pour permettre à ces entreprises de s'en sortir. Le modèle de l'agrobusiness tel qu'il est développé en République du Congo n'est pas adapté au contexte social, économique et agronomique du pays. Il est donc incapable de garantir à lui seul l'autosuffisance alimentaire et le développement local.

Sur les six principales entreprises suivies, la moitié n'est plus en activité en 2019. L'une pour raison de retard de financements du gouvernement partenaire (CIB-Olam, projet cacao), une autre pour exploitation illégale de bois (Atama, huile de palme) et une troisième (Asperbras, céréales et élevage), parce qu'elle n'était que maître d'œuvre de la ferme présidentielle et participait à d'autres marchés économiques d'infrastructures. De plus, son PDG baptisé « Monsieur Afrique » a été arrêté en février 2016, « soupçonné de corruption, de fraude et de blanchiment d'argent » (Darcy, 2016). La motivation de l'État à développer l'agriculture sur l'ensemble du territoire pourrait finalement se limiter au développement de l'agriculture dans la ferme présidentielle, qui s'apparente à bien des égards à un accaparement, tout en ne constituant pas une exception sur le continent.

### ***Nouveau cap des bailleurs, haro sur la contractualisation de l'agriculture paysanne***

Le regain d'intérêt affiché par le gouvernement et les entreprises pour l'agriculture familiale leur permettrait d'obtenir des financements extérieurs spécifiques, car cela rentrerait dans les nouvelles recommandations des bailleurs de fonds. Les piètres résultats des agro-industries au Congo ont encouragé la Banque Mondiale à financer un projet d'appui à l'agriculture commerciale (PDAC, 2017-2022), en remplacement du projet de réhabilitation des pistes rurales qui ciblait plus particulièrement l'agriculture familiale. Pour combler les lacunes identifiées dans le passé, qui persistent encore aujourd'hui, le gouvernement essaie de réagir selon les modèles de l'OMC. Soutenu par les bailleurs de fonds, le Congo affiche la promotion d'une politique d'investissement à l'agriculture industrielle et familiale, incitant même les membres du gouvernement à montrer l'exemple. Les revenus du pétrole étaient bas à l'été 2016 et le président a appelé les membres du gouvernement à investir dans l'agriculture. Tandis qu'un front pionnier des élites congolaises s'observe déjà sur la route nationale à la sortie nord de Brazzaville.

Dans le même temps, des zones franches, les « zones économiques spéciales », voient le jour aux abords des principales villes du pays, avec des enjeux de spéculation foncière et de changement d'affectation de ces espaces périurbains, dans le but d'attirer des investisseurs industriels. Ces politiques d'aménagement du territoire alimentent le débat sur les effets d'entraînement économique, de peuplement et de développement des territoires en lien avec ce type d'initiatives. Mais au vu de ces mesures, celles encourageant l'agriculture familiale sont invisibles dans l'état actuel de leur mise en œuvre.

### ***Impacts sur l'environnement***

À l'heure où se conjuguent les problèmes liés à l'usage des pesticides et herbicides (glyphosate) et aux fortes perturbations liées au changement climatique (records de températures, catastrophes environnementales, sécheresse ou inondations, typhons, incendies, etc.), le choix du type d'agriculture, lorsqu'il se porte sur l'agro-industrie, n'est pas sans conséquence. L'ensemble de la Partie 3 a montré combien les entreprises suivies recourent massivement aux intrants chimiques avec d'importants impacts sur les sols, particulièrement visibles chez les entreprises céréalières (cf. chapitre 6).



Le chapitre 5 remarque que parmi ces entreprises, celles produisant de l'huile de palme, induisent un changement d'usages (transition forestière) fortement critiquable : des espaces naturels (forêt primaire ou savane), sont transformés en plantations industrielles pour produire à terme du carburant. Les décisions politiques pour faire face au changement climatique et stopper la détérioration des socio-écosystèmes ne semblent pas aller dans le sens du développement durable tant promu dans les discours des institutions internationales, incapables de s'affranchir du modèle économique néolibéral de l'OMC. Les choix du type d'économie, d'aménagement du territoire et surtout du choix du type d'agriculture à développer sont déterminants. Mais les conséquences et les retombées économiques diffèrent selon le modèle choisi. Choisir de laisser le soin à l'agriculture paysanne de nourrir la planète ne rémunère pas les géants de l'agro-industrie et de la pétrochimie. Cette agriculture utilise peu d'intrants, se fonde sur une répartition des terres collective ou coutumière selon les régions, ne paie pas de taxe foncière à l'État, n'achète pas de semences hybrides, mais produit ses propres semences rustiques, et ne met pas d'intrants chimiques. Mais elle contribue à diminuer la pollution, les risques sanitaires liés à l'utilisation des intrants chimiques, préserve les paysages, la biodiversité et dégage davantage de revenus aux paysans en produisant des aliments sains et de qualité.

Après avoir défini les facteurs de vulnérabilité des systèmes agro-industriels dans les territoires ruraux au Congo, cette thèse ouvre le champ des réflexions sur l'émergence d'une forme d'agriculture résiliente, qui reviendrait « sur l'inversion des fins et des moyens issus du développement capitaliste et industriel et remettre en question la perte de solidarité et la surexploitation des ressources naturelles » (Mathevet & Bousquet, 2014). Cette vision nécessite dans le contexte congolais une restructuration par le bas, comprenant la mise en place de circuits ancrés dans la société congolaise en commençant par l'enseignement agricole et technique, et en poursuivant par la structuration de l'ensemble de la chaîne de valeurs en passant par les transporteurs, les transformateurs, les frigoristes, les centres de stockage et les circuits de distribution. Cela requiert une réflexion en terme de « système d'approvisionnement » et un rétablissement des relations et des circulations (Janin, 2019). Alors que le modèle de l'agrobusiness développé par les nouveaux entrepreneurs étrangers risque d'accentuer davantage la déstructuration de l'agriculture paysanne, l'appui de cette dernière au Congo constituerait un soutien à une forme

d'agriculture durable, à l'image du maraîchage congolais, productif et encore relativement préservé de l'utilisation des intrants chimiques (chapitre 2). Mais cela ne semble pas aller selon la tendance actuelle qui est à la régression des zones maraîchères, notamment en zones urbaines et péri-urbaines (Berton-Ofoueme, 2017).

Cette étude empirique des acquisitions de terres par l'agrobusiness étranger dans le contexte particulier de la République du Congo apporte une prise de recul analytique sur ces types d'investissements, à l'image de celle récente mais en cours dans la communauté scientifique (Anseeuw & Boche, 2016; Cotula et al., 2009; Gingembre, 2015; Medernach & Burnod, 2013). Toutefois, un suivi sur le long terme est nécessaire, car l'implantation de cette nouvelle vague d'entrepreneurs est encore récente.

## BIBLIOGRAPHIE

Adamczewski, A., Jamin, J.-Y., Burnod, P., Hadj Boutout Ly, E., & Tonneau, J. (2013). Terre, eau et capitaux : investissements ou accaparements fonciers à l'Office du Niger ? *Cahiers Agricultures*, 22(1), 22-32. <https://doi.org/10.1684/agr.2012.0601>

Adamczewski, A., Jamin, J.-Y., Lallau, B., & Tonneau, J.-P. (2012). Investissements ou accaparements fonciers en Afrique ? Les visions des paysans et de la société civile au Mali. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 3 (3), 1-22. <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.9424>

Akbi, A. (2013). *Les implications du développement des biocarburants: Quel impact sur les pays en développement ?* Thèse de doctorat. Université Nice Sophia Antipolis, France.

Alcandre, J.-J. (2016). La Conférence de Berlin 15 novembre 1884 - 26 février 1885. *Allemagne d'aujourd'hui*, 217(3), 90-97.

Alden, C., & Anseeuw, W. (2009). *Land, Liberation and Compromise in Southern Africa*. Springer.

Allal, A., & Vannetzel, M. (2017). Des lendemains qui déchantent ? Pour une sociologie des moments de restauration. *Politique africaine*, 146(2), 5-28.

Allaverdian, C., Mansion, A., Basserie, V., Le Roy, E., Lavigne, Delville, P., & Papazian, V. (2011). Les enjeux de la nouvelle politique foncière rurale au Mali. Une perspective historique. *Foncier & Développement*, 3, 1-7.

Allégret, M. (1927). *Voyage Au Congo* [Film Documentaire]. Néo-Films. Cinémathèque Française.

Althabe, G. (1962). Problèmes socio-économiques du Nord-Congo. *Cahiers de l'Institut de Science Economique Appliquée. Série 5 : Humanités*, (5), 189-282.

Anglade, F. (1986). Migrations intérieures au Congo et croissance urbaine de Brazzaville: quelques observations à la lumière du recensement de 1984-1985. *Actes des journées d'études sur Brazzaville*, 297-312.

Anseeuw, W., Boche, M., Breu, T., Giger, M., Lay, J., Messerli, P., & Nolte, K. (2012). *Transnational land deals for agriculture in the global south: analytical report based on the Land Matrix database*. Rapport de recherche, Centre for Development and Environment (CDE). Consulté à l'adresse [http://publications.cirad.fr/une\\_notice.php?dk=564980](http://publications.cirad.fr/une_notice.php?dk=564980)

Anseeuw, W. (2013). Entre agriculture de subsistance et agriculture industrielle. Le renforcement des dualités agricoles et territoriales en Afrique du Sud. *Cahiers Agricultures*, 22(1), 67-72. <https://doi.org/10.1684/agr.2012.0578>

Anseeuw, W., Alden Wily, L., Cotula, L., & Taylor, M. (2012). *Les droits fonciers et la ruée sur les terres. Conclusions du projet de recherche sur les pressions commerciales sur les terres dans le monde*. Rapport de recherche, Rome, ILC/Cirad/IIED.

Anseeuw, W. & Boche, M. (2016). South Africa in African agriculture: Investment models and

their dynamics towards a structured conquest. *Autrepart*, (76), 49-66.

Anseeuw, W., Ducastel, A., & Boche, M. (2013). Nouveaux modèles de production et d'investissement en Afrique du Sud. *Etudes rurales*, 190(2), 147-160.

Arvis, J-F., Saslavsky, D., Ojala, L., Shepherd, B., Busch, C., Raj, A., & Naula, T. (2016). *Connecting to compete 2016 Trade logistics in the global economy*. Rapport de la World Bank.

Association pour la promotion des recherches et études foncières en Afrique. (1991). *L'appropriation de la terre en Afrique noire : manuel d'analyse, de décision et de gestion foncières*. Consulté à l'adresse <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb354909630>

Auger, A. (1970). *Les problèmes humains posés par le projet de ranch d'élevage de bovins dans la plaine de Dihessé (Congo-Brazzaville)*. Rapport O.R.S.T.O.M. Consulté à l'adresse [http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins\\_textes/divers13-02/04754.pdf](http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers13-02/04754.pdf)

Auger, A. (1976). *Les problèmes de développement du Congo : de la colonisation à 1976*. Rapport O.R.S.T.O.M. Consulté à l'adresse [http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins\\_textes/pleins\\_textes\\_7/b\\_fdi\\_55-56/010021926.pdf](http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_7/b_fdi_55-56/010021926.pdf)

Azoulay, G. (2013). Sécurité alimentaire mondiale et crise structurelle d'un mode de fonctionnement de l'économie agricole. *L'Homme et la société*, 1-2(183-184), 61-81.

Babin, R. (2010). *Des recommandations pour lutter contre les mirides du cacaoyer*. Article en ligne. Consulté 18 avril 2018, à l'adresse <https://www.cirad.fr/nos-recherches/resultats-de-recherche/2009/des-recommandations-pour-lutter-contre-les-mirides-du-cacaoyer>

Babo, A. (2012). L'étranger à travers le prisme de l'ivoirité en Côte d'Ivoire : retour sur des regards nouveaux. *Migrations Société*, 6(144), 99-120.

BAD. (2010). *Stratégie du secteur de l'agriculture 2010-2014*. Rapport du Département de l'agriculture et de l'agroindustrie et Département des ressources et politiques opérationnelles. Consulté à l'adresse <https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Policy-Documents/Strat%c3%a9gie%20du%20secteur%20de%20l%e2%80%99agriculture%2010-14.pdf>

Bahouayila, B. (2016). *Les déterminants du décrochage scolaire chez les adolescents au Congo*. Appel à publication sur l'éducation Unesco, Congo- Juillet 2016. Consulté à l'adresse <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01348728>

Balandier, G. (1951). La situation coloniale : approche théorique. *Cahiers internationaux de sociologie*, 11(1), 44-79.

Balandier, G. (1955). *Sociologie des Brazzavilles noires*. Paris : Presses de Science Po.

Ballif, N. (1993). *Le Congo*. Paris: Ed. Karthala.

Banque africaine de développement. (1978). *Rapport d'évaluation du projet café et cacao au Congo*. Rapport de la Banque africaine de développement. Consulté aux archives du ministère de l'agriculture (Brazzaville).

Baxter, J. (2010). Spéculation : ruée sur les terres africaines. *Le Monde diplomatique*. Article de presse consulté à l'adresse <https://www.monde-diplomatique.fr/2010/01/BAXTER/18713>

Bayart, J-F. (1990). *L'État en Afrique : la politique du ventre*. Paris: Fayard.

Bazenguissa-Ganga, R. (1996). Milices politiques et bandes armées à Brazzaville Enquête sur la violence politique et sociale des jeunes déclassés. *Les Cahiers du CERI*, 13, 1-34.

Bazenguissa-Ganga, R. (2014). Les « os de la République » ou l'ancestralisation contestée au Congo-Brazzaville. *Civilisations. Revue internationale d'anthropologie et de sciences humaines*, (63), 27-44. <https://doi.org/10.4000/civilisations.3645>

BDPA. (1973). *Développement et modernisation de la production cacaoyère dans la Sangha Rapport d'exécution*. Rapport de la République Populaire du Congo Ministère de l'agriculture et de l'élevage Bureau pour le développement de la production agricole. Consulté aux archives du ministère de l'agriculture (Brazzaville).

Benkahla, A., Cotula, L., Merlet, M., & Berger, T. (2014). *Guide d'analyse ex-ante de projets d'investissements agricoles à emprise foncière*. Guide opérationnel du Comité technique « foncier & développement » AFD, MAE. Consulté à l'adresse <http://www.foncier-developpement.fr/wp-content/uploads/Guide-analyse-ex-ante.pdf>

Berton-Ofouémé, Y. (1996). *L'approvisionnement des villes en Afrique noire: produire, vendre et consommer les légumes à Brazzaville*. Thèse de doctorat. Université Bordeaux Montaigne, France.

Berton-Ofoueme, Y. (2017). *L'accès à l'alimentation dans les grandes villes (Asie, Afrique, Caraïbes)*. Editions L'Harmattan.

Berton-Ofouémé, Y., Joncheray, M., & Dorier, E. (2008, octobre). Les conflits en république du Congo: les régions rurales du Pool entre destructions et mutations. *Poster présenté au Festival international de Géographie de Saint-Dié-des-Vosges « Entre guerres et conflits : la planète sous tension »*. Saint-Dié-des-Vosges. Consulté à l'adresse <http://archives-fig-st-die.cndp.fr/galleries/index.php?/category/170>. (hal-01779068)

Bescond, J-D. (2012). *Programme de relance de la cacaoculture au nord Congo*. Rapport MAE, Olam [Concept note - version provisoire de travail].

Boche, M. (2014). *Contrôle du foncier, agricultures d'entreprise et restructurations agraires: une perspective critique des investissements fonciers à grande échelle: Le cas de la partie centrale du Mozambique*. Thèse de doctorat, Université Paris Sud-Paris XI, France.

Boche, M., & Anseeuw, W. (2017). Accès au foncier et relations de pouvoir : l'enchâssement des acquisitions foncières à grande échelle au Mozambique. *Geographie, economie, societe*, Vol. 19(3), 377-401.

Boche, M., & Anseeuw, W. (2017). Accès au foncier et relations de pouvoir : l'enchâssement des acquisitions foncières à grande échelle au Mozambique. *Geographie, economie, societe*, 19(3), 377-401.

Boche, M., & Pouch, T. (2014). L'usage conflictuel des terres agricoles: nouvel enjeu géoéconomique de la mondialisation. *Cahier Déméter*, 15, 153-158.

Boisbouvier, C. (2009, décembre). Invité Afrique Rigobert Maboundou, ministre congolais de l'Agriculture et de l'Élevage. *RFI*. Article de presse.

Bon, P. (2014). Vingt-cinq ans de contentieux constitutionnel de l'expropriation. *Revue française de droit constitutionnel*, 100(4), 803-829.

- Bonnafé, P. (1987). *Histoire sociale d'un peuple congolais. Livre 1 La terre et le ciel*. Paris: Editions de l'ORSTOM.
- Bonnemaison, J. (1992). Le territoire enchanté Croyances et territorialités en Mélanésie. *Géographie et Cultures*, (3), 71-88.
- Boone, C. (2014). *Property and political order in Africa: Land rights and the structure of politics*. Cambridge University Press.
- Boone, C. (2017). Régimes fonciers et structure politique: modéliser les conflits liés à la terre. *Les cahiers du pôle foncier*, (17), 4-21.
- Borras, S.M., Hall, R., Scoones, I., White, B., & Wolford, W. (2011). Towards a better understanding of global land grabbing: an editorial introduction. *Journal of Peasant Studies*, 38(2), 209-216. <https://doi.org/10.1080/03066150.2011.559005>
- Boserup, E. (1970). *Évolution agraire et pression démographique*. Paris: Flammarion.
- Bouquet, C. (2012). En Afrique, les terres appartiendront à ceux qui les achètent (In Africa, land will belong to those who buy it). *Bulletin de l'Association de géographes français*, 89(3), 388–398.
- Bouquet, C. (2015). Bientôt on comptera des dizaines de millions de paysans sans terre en Afrique subsaharienne. *Hérodote*, 156(2015/1), 96-107. <https://doi.org/10.3917/her.156.0093>
- Bouquet, C. (2016, juillet). *L'État et la réforme foncière en Côte d'Ivoire : à qui profitera la « sécurisation des terres » ?* Présenté à 4ème Rencontres des études africaines en France, Paris. Consulté à l'adresse <https://reaf2016.sciencesconf.org/88303/document>
- Boussiengue, D. (1979). *Rapport annuel 1978*. Rapport du Ministère de l'économie rurale Direction de la 2ème région agricole du Niari. République Populaire du Congo. Consulté aux archives du ministère de l'agriculture (Brazzaville).
- Brondeau, F. (1999). A propos de la gestion du bétail dans le Macina (Office du Niger, Mali). *Science et changements planétaires / Sécheresse*, 10(3), 199-212.
- Brondeau, F. (2010). Les investisseurs étrangers à l'assaut des terres agricoles africaines. *EchoGéo*, 14, 1-12. <https://doi.org/10.4000/echogeo.12008>
- Brondeau, F. (2013). Confrontation de systèmes agricoles inconciliables dans le delta intérieur du Niger au Mali ? *Études rurales*, (191), 19-35.
- Brondeau, F. (2014). Comment sécuriser l'accès au foncier pour assurer la sécurité alimentaire des populations africaines : éléments de réflexion. *VertigO*, 14(1), 2-14 <https://doi.org/10.4000/vertigo.14914>
- Bureau du PAM au Congo. (2014). *Analyse Globale de la Sécurité Alimentaire et Vulnérabilité en République du Congo*. Rapport du Programme alimentaire mondial.
- Burnod, P., & Andriamanalina, B.S. (2016, juillet). *Réforme foncière et accueil des investisseurs à Madagascar : l'ambivalence de la politique foncière*. Présenté à 4ème Rencontres des études africaines en France, Paris. Consulté à l'adresse <http://agritrop.cirad.fr/581927/>
- Burnod, P., Anseeuw, W., Bosc, P-M., & Even, M-A. (2010). Appropriations foncières dans les pays du Sud: bilan et perspectives. *Centre d'étude et de prospective. Ministère de l'alimentation*

*de l'agriculture et de la pêche, 16, 1-4.*

Burnod, P., Papazian, H., Adamczewski, A., Bosc, P-M., Tonneau, J-P., & Jamin, J-Y. (2011). Régulations des investissements agricoles à grande échelle, Regulating Large-Scale Agricultural Investments: How does it Work in Madagascar and Mali? *Afrique contemporaine, (237)*, 111-129.

Burnod, P., & Tonneau, J-P. (2013). Le foncier : facteur ou marqueur de l'évolution des agricultures ? *Cahiers Agricultures, 22(1)*, 4-9. <http://dx.doi.org/10.1684/agr.2012.0608>

Calmettes, J. (2011). *Berlin 1885, la ruée sur l'Afrique* [Documentaire-fiction]. Consulté à l'adresse [https://boutique.arte.tv/detail/berlin\\_1885\\_ruee\\_sur\\_afrique](https://boutique.arte.tv/detail/berlin_1885_ruee_sur_afrique)

Cambrézy, L. (1992). Développement rural et problèmes fonciers : l'itinéraire mexicain. *Orstom Actualités, (37)*, 17-19.

Cambrézy, L. (1995). La réforme agraire serait-elle une utopie du XXe siècle ? : l'exemple mexicain. In Blanc-Pamard C. & Cambrézy Luc (Éds.), *Dynamique des systèmes agraires : terre, terroir, territoire : les tensions foncières*. Orstom, pp. 291-304.

Cambrézy, L., & Janin, P. (2003). Le risque alimentaire en Afrique. In Y. Veyret (Éd.), *Les risques*. Paris: SEDES, pp.88-103.

Cambrézy, L., & Lasailly-Jacob, V. (2010). Du consensus de la catastrophe à la surenchère médiatique : introduction. *Revue Tiers Monde, Réfugiés climatiques, migrants environnementaux ou déplacés ? (204)*, 7-18.

Cambrézy, L., & Magnon, Y. (2012). La question foncière en milieu rural. In L. Cambrézy & V. Petit (Éds.), *Population, mondialisation et développement : quelles dynamiques ?*. La Documentation Française, pp. 109-128.

Cattaruzza, A., & Dorier, E. (2015). Post-conflit : entre guerre et paix. *Hérodote - Revue de géographie et de géopolitique, 2015/3(158)*, 6-15. <https://doi.org/10.3917/her.158.0006>

Chauveau, J.-P. (1998). La logique des systèmes coutumiers. In Lavigne Delville P. (Éd.), *Économie et développement. Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ?*. Paris : Karthala Coopération française, pp. 66-75.

Chauvin, E. (2015). *Violences en Centrafrique : pouvoirs de déplacer, manières de migrer Centrafricains déplacés et réfugiés (Cameroun, Tchad)*. Thèse de doctorat, Paris 1 Panthéon-Sorbonne, France.

Chevalier, A. (1951). Observations récentes sur la Flore et l'Agriculture faites au Moyen Congo français. *Revue internationale de botanique appliquée et d'agriculture tropicale, 31(343)*, 258-265. <https://doi.org/10.3406/jatba.1951.6409>

Chevalier, A. (1946). Pâturages et Plantes fourragères. *Journal d'agriculture traditionnelle et de botanique appliquée, 26(286)*, 498-501. <https://doi.org/10.3406/jatba.1946.1993>

Chevalier, A. (1951). Mauvaises herbes envahissantes, fléaux redoutables pour l'Agriculture en Afrique tropicale. *Journal d'agriculture traditionnelle et de botanique appliquée, 31(345)*, 390-399. <https://doi.org/10.3406/jatba.1951.6759>

Chouquer, G. (2012). *Terres porteuses : entre faim de terres et appétit d'espace*. Paris : Éd.

Errance.

Ciparisse, G. (2005). *Thésaurus multilingue du foncier*. Rome : FAO.

Cirad. (1963). La production des fibres jutières au Congo (Brazzaville). Bilan de dix années de recherches entreprises à la station de Madingou, vallée du Niari. *Coton et Fibres Tropicales*, 18, 361-367.

CNSEE, & ICF International. (2013). *Deuxième enquête démographique et de santé du Congo (EDSC-II)*. Rapport CNSEE, Gouvernement du Congo, BM, Unicef, Unfpa et ICF.

CNSEE, & RGPH. (2010). *RGPH 2007*. Recensement générale de la population (CNSEE, UNFPA, MEPATI). Consulté à l'adresse <http://www.cnsee.org/pdf/rgph2007pd.pdf>

Colin, J-P. (2017). Emergence et dynamique des marchés fonciers ruraux en Afrique subsaharienne. Un état des lieux sélectif. *Les cahiers du Pôle Foncier*, 18, 1-121.

Comby, J., Merlet, M., Mongin, O., & Renard, V. (2016). Un risque majeur : l'accaparement des terres à l'échelle planétaire. *Tous urbains*, 14(2), 20-29.

Commission d'enquête du Congo. (2014). *Le rapport Brazza : mission d'enquête du Congo, rapport et documents, 1905-1907*. Paris : Le Passager clandestin.

Commission des communautés européennes. (2008). *Projet de décision de la commission relative au programme d'action annuel 2008 concernant les mesures d'accompagnement dans le secteur sucre en faveur de la République du Congo*. Compte rendu de projet. Consulté à l'adresse [https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/aap-acp-sugar-infrastructure-congo-pr-2008\\_fr\\_11.pdf](https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/aap-acp-sugar-infrastructure-congo-pr-2008_fr_11.pdf)

Conrad, J. (1925). *Jeunesse, suivi de Coeur des ténèbres*. Paris : Gallimard.

Coquery-Vidrovitch, C. (1972). *Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires. 1898-1930*. Paris : Mouton & Cie.

Coquery-Vidrovitch, C. (1982). Le régime foncier rural en Afrique Noire. In Le Bris Emile (Éd.), *Enjeux fonciers en Afrique noire*. Paris : ORSTOM ; KARTHALA, pp. 65–84.

Coquery-Vidrovitch, C. (2014). Préface. In Mission Pierre Savorgnan de Brazza / Commission Lanessan, *Le Rapport Brazza Mission d'enquête du Congo : rapport et documents (1905-1907)*. Paris : Le Passager Clandestin, pp. 320.

Coquery-Vidrovitch, C., & Moniot, H. (1992). *L'Afrique noire de 1800 à nos jours*. Presses universitaires de France.

Cotula, L. (2012). The international political economy of the global land rush: A critical appraisal of trends, scale, geography and drivers. *The Journal of Peasant Studies*, 39(3-4), 649-680. <https://doi.org/10.1080/03066150.2012.674940>

Cotula, L., Vermeulen, S., Leonard, R., & Keeley, J. (2009). *Land grab or development opportunity? Agricultural investment and international land deals in Africa*. London/Rome: IIED/FAO/IFAD.

Courtin, F., & Guengant, J-P. (2012). Un siècle de peuplement en Afrique de l'Ouest, A century of settlement in West Africa. *Natures Sciences Sociétés*, 19(3), 256-265.



Daloz, J-P. (2006). Au-delà de l'État néo-patrimonial. Jean-François Médard et l'approche élitare. *Revue internationale de politique comparée*, 13(4), 617-623.

Daniel, S. (2012). Situating private equity capital in the land grab debate. *The Journal of Peasant Studies*, 39(3-4), 703-729. <https://doi.org/10.1080/03066150.2012.674941>

Darcy, M-L. (2016, février). José Veiga, la déchéance du « Monsieur Afrique » portugais. *Le Monde.fr*. Article de presse consulté à l'adresse [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/02/22/jose-veiga-la-decheance-du-monsieur-afrique-portugais\\_4869705\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/02/22/jose-veiga-la-decheance-du-monsieur-afrique-portugais_4869705_3212.html)

de Maximy, R. (1995). Du bon usage d'une cartographie sommaire. In L. Cambrezy & R. de Maximy (Éds.), *La cartographie en débat Représenter ou convaincre*. Paris: Karthala et Orstom. pp. 19-30.

De Schutter, O. (2009). *Acquisitions et locations de terres à grande échelle: ensemble de principes minimaux et de mesures pour relever le défi au regard des droits de l'homme*. Rapport sur le droit à l'alimentation, Genève. Consulté à l'adresse <http://www.oecd.org/fr/csao/45285650.pdf>

Déclaration de Berne. (2015). *Un contrat raffiné Les arrangements douteux de la société suisse de négoce Philia au Congo*. Enquête de la déclaration de Berne. Consulté à l'adresse [https://www.publiceye.ch/fileadmin/files/documents/Rohstoffe/DB\\_Un\\_contrat\\_raffine\\_Enqu%C3%AAte\\_Fevrier\\_2015.pdf](https://www.publiceye.ch/fileadmin/files/documents/Rohstoffe/DB_Un_contrat_raffine_Enqu%C3%AAte_Fevrier_2015.pdf)

Deininger, K.W., & Byerlee, D. (2011). *Rising global interest in farmland: can it yield sustainable and equitable benefits?*. Washington, D.C: World Bank.

Delville, P.L., & Mansion, A. (2015). *La formalisation des droits sur la terre dans les pays du Sud*. Rapport du Comité technique "foncier et développement", AFD, MAEDI. Consulté à l'adresse <http://hal.ird.fr/ird-01168317/>

De Loeul, E. (2009). Comment définir l'acquisition de terres ? Accaparement ou pression commerciale ? *Défis Sud*, 89, 1-2. Consulté à l'adresse [http://www.agter.org/bdf/\\_docs/defis\\_sud-89\\_de-loeul\\_etude\\_agter-ilc.pdf](http://www.agter.org/bdf/_docs/defis_sud-89_de-loeul_etude_agter-ilc.pdf)

Demoux, P. (2017, novembre). Les Chinois continuent de grignoter des champs français. *lesechos.fr*. Article de presse consulté à l'adresse [https://www.lesechos.fr/23/11/2017/lesechos.fr/030914813929\\_les-chinois-continuent-de-grignoter-des-champs-francais.htm](https://www.lesechos.fr/23/11/2017/lesechos.fr/030914813929_les-chinois-continuent-de-grignoter-des-champs-francais.htm)

Desjeux, D. (1982). Représentations de l'espace : l'accès à la terre chez les paysans basundi (Région du Pool, Congo). In E. Le Bris, E. Le Roy, & F. Leimdorfer (Éds.), *Enjeux fonciers en Afrique noire*. Paris : ORSTOM, KARTHALA, pp. 126-132.

Devauges, R. (1977). *L'oncle, le ndoki et l'entrepreneur: la petite entreprise congolaise à Brazzaville*. Paris: ORSTOM.

Dia, N.K., & Andrianarison, F. (2017). *Congo* In BAfD, OCDE, PNUD (Éds.), *Perspectives économiques en Afrique*. Consulté à l'adresse : [https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/Perspectives\\_economiques\\_en\\_Afrique\\_2017.pdf](https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/Perspectives_economiques_en_Afrique_2017.pdf)

Diata, H. (1989). Ajustement structurel au Congo. *Revue Tiers Monde*, 30(117), 187-202. <https://doi.org/10.3406/tiers.1989.3828>

Dongala, E. (2000). *Jazz et vin de palme : et autres nouvelles*. Paris: Le serpent à plumes.

Dorier-Apprill, E., & Ziavoula, R. (1996). Géographie des ethnies, géographie des conflits à Brazzaville. In E. Le Bris (Éd.), *Villes du sud : sur la route d'Istanbul*. ORSTOM édition, pp. 259-289.

Dorier, E. (1993). *Environnement et santé à Brazzaville (Congo): de l'écologie urbaine à la géographie sociale*. Thèse de doctorat, Université Paris X-Nanterre, France.

Dorier, E. (2000). Le rôle du politique dans la décomposition urbaine et territoriale, le cas du Congo. In J.L. Chaléard & R. Pourtier (Éds.), *Politiques et Dynamiques territoriales dans les pays du Sud*. Paris : Les Publications de la Sorbonne, pp. 155-170.

Dorier, E., Crespin, E., Joncheray, M., Marchand, G., Ofouémé-Berton, Y., & Ziavoula, R. (2008). Les conflits et leurs impacts géographiques au Congo Brazzaville - cinq posters. *Présentés au Festival international de géographie de Saint Dié*. Consulté à l'adresse <http://archives-fig-st-die.cndp.fr/galleries/index.php?/category/170>

Dorier, E., & Joncheray, M. (2013). Territoires fragmentés et temporalités post-conflit : décomposition et recompositions territoriales entre guerre et paix en république du Congo. In P. Gillet (Ed.), *Sortir de la guerre (Actes du 136e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Perpignan, 2011)*. Édition du CTHS, pp. 111-125.

Dorier, E., Kinouani, R., Morand, E., Rouquier, D., & Fleuret, Q. (2011). *Une zone enclavée en situation post-confit : le district de Kindamba (Pool, République du Congo). Diagnostic territorial dans en vue d'un Projet d'appui au Développement Communautaire*. Rapport de recherche. Lped (UMR 151 AMU-IRD) ; Ministère des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité Projet d'appui à la réinsertion socioéconomique des groupes défavorisés - PARSEGD Unité de coordination du projet. Consulté à <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01279960/document>

Dorier, E., & Mazurek, H. (2013). *Proposition de priorisation des zones du Projet d'appui au développement communautaire (PADEC)*. Rapport de recherche. Lped (UMR 151 AMU-IRD) ; Ministère des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité Projet d'appui à la réinsertion socioéconomique des groupes défavorisés - PARSEGD Unité de coordination du projet.

Dorier, E., & Mazurek, H. (2015). Dynamiques territoriales du postconflit et de la reconstruction au Congo-Brazzaville. *Hérodote*, (158), 132-159.

Dorier, E., Mazurek, H., Morand, E., Rouquier, D., & Fleuret, Q. (2011). *Diagnostic territorial des districts du Pool Nord Kimba*. Rapport du LPED, PARSEGD et Ministère des affaires sociales.

Dorier, E., & Morand, E. (2011). *Une zone enclavée en situation post-confit: le district de Vinza (Pool, République du Congo)*. Rapport de recherche. Lped (UMR 151 AMU-IRD) ; Ministère des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité Projet d'appui à la réinsertion socioéconomique des groupes défavorisés - PARSEGD Unité de coordination du projet. Consulté à l'adresse : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01306524>

Dorier, E., & Morand, E. (2012). Accessibilité aux services de soins en situation post conflit,

République du Congo. *Bulletin de l'Association de géographes français*, 2, 289-312.

Dorier, Elisabeth., & Morand, E. (2011). *Une zone enclavée en situation post-confit: le district de Vinza (Pool, République du Congo)*. Rapport de recherche du LPED. Lped (UMR 151 AMU-IRD) ; Ministère des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité Projet d'appui à la réinsertion socioéconomique des groupes défavorisés - PARSEGD Unité de coordination du projet. Consulté à l'adresse : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01306524>

Dorier-Apprill, E. (1999). Brazzaville: des quartiers pour territoires? In J. Bonnemaison & L. Cambrézy (Éds.), *La nation et le territoire. Le territoire, lien ou frontière ? Tome 2*. Edition L'Harmattan, pp. 37-49.

Doumenge, C., Jungers, Q., Halleux, C., Bélanger, L., & Scholte, P. (2016). Planche 16 Conflits d'usage des terres dans le bassin du Congo : quelles régulations ? In Pesche D., Losch B. Imbernon J (Éds.), *Atlas pour le programme Rural Futur du Nepad. Une nouvelle ruralité émergente Regards croisés sur les transformations rurales africaines*. Montpellier: Cirad, Nepad, pp. 50-51.

Douniama, P.W. (2017, septembre). Economie forestière : un réseau mafieux d'exportation du bois démantelé au port de Pointe-Noire. *Agence d'information d'Afrique Centrale*. Article de presse consulté à l'adresse <http://www.adiac-congo.com/content/economie-forestiere-un-reseau-mafieux-dexportation-du-bois-demantele-au-port-de-pointe-noire>

Duboz, P. (1975). Aspects démographiques de la région de la Lekoumou (République populaire du Congo). *Cahiers ORSTOM. Série Sciences Humaines*, 12(4), 287-316.

Ducastel, A., & Anseeuw, W. (2011). La libéralisation agricole post-apartheid en Afrique du Sud. *Afrique contemporaine*, 237(1), 57-70. <https://doi.org/10.3917/afco.237.0057>

Ducastel, A., & Anseeuw, W. (2013, juillet). Agriculture as an asset class: financialisation of the (South) African farming sector. *Communication présentée au Fourth Annual Conference in Political Economy: Political Economy, Activism and Alternative Economic Strategies*, La Hague. [http://agritrop.cirad.fr/570710/1/document\\_570710.pdf](http://agritrop.cirad.fr/570710/1/document_570710.pdf)

Dufumier, M. (2004). *Agricultures et paysanneries des Tiers mondes*. Paris : Éd. Karthala.

Dumont, R. (1966). *René Dumont. L'Afrique noire est mal partie*. Paris: Éditions du Seuil.

Dupent, F. (2018, novembre). Denis Sassou-N'Guesso offre son hospitalité à plusieurs hautes personnalités à Oyo. *Mediapart*. Article de presse consulté à l'adresse <https://blogs.mediapart.fr/francois-dupent/blog/091118/denis-sassou-n-guesso-offre-son-hospitalite-plusieurs-hautes-personnalites-oyo>

Dupré, G. (1985). *Les naissances d'une société: espace et historicité chez les Beembé du Congo*. IRD Editions.

Dupré, M. (2013). Contrats de Désendettement et Développement (C2D) : un OVNI dans la coopération française ? *Techniques Financieres et Developpement*, 110(1), 33-36.

Durand-Lasserve, A., Le Roy, É., Papazian, V., Thirion, M.-C., & Uku, R. (2012). *La situation foncière en Afrique à l'horizon 2050*. Rapport du Comité technique "Foncier et développement", AFD. Consulté à l'adresse <https://www.afd.fr/fr/la-situation-fonciere-en-afrique-lhorizon-2050>

EarthSight. (2018). *Tempête annoncée. Comment secret et collusion dans l'agriculture*

*industrielle sont synonymes de désastre pour les forêts du bassin du Congo*. Rapport Earthsight, UKAid et DFID. Consulté à l'adresse : [https://docs.wixstatic.com/ugd/624187\\_7284385099734ba2881f8c8ad4bc4454.pdf](https://docs.wixstatic.com/ugd/624187_7284385099734ba2881f8c8ad4bc4454.pdf)

Egis International, & Technip-Congo. (2015). *Construction de la route de la corniche de Brazzaville et d'aménagements urbains des quartiers de Bacongo et de Makelekele. Programme d'appui aux maraîchers (PAM)*. Rapport de Egis International et Technip-Congo.

Ehrlich, P.R. (1972). *La bombe P : Édition revue et corrigée par l'auteur*. Paris: Fayard, les Amis de la terre.

Fanchette, S. (1999). Densité de population et intensification agro-pastorale en Haute-Casamance. *Espace, populations, sociétés*, 17(1), 67-81. <https://doi.org/10.3406/espos.1999.1870>

FAO. (2011). *Prix des denrées alimentaires de la crise à la stabilité*. Rapport FAO. Consulté à l'adresse [http://www.fao.org/fileadmin/templates/getinvolved/pdf/WFD\\_IssuesPaper\\_FR\\_lowres.pdf](http://www.fao.org/fileadmin/templates/getinvolved/pdf/WFD_IssuesPaper_FR_lowres.pdf)

FAO. (2012). *Cadre de Programmation Pays 2013-2016 République du Congo*. Rapport FAO. Consulté à l'adresse <http://www.fao.org/3/a-bp639f.pdf>

FAO, IFAD, UNCTAD, & World Bank Group. (2010). *Principles for Responsible Agricultural Investment that Respects Rights, Livelihoods and Resources*. Note de discussion. Consulté à l'adresse [http://siteresources.worldbank.org/INTARD/214574-1111138388661/22453321/Principles\\_Extended.pdf](http://siteresources.worldbank.org/INTARD/214574-1111138388661/22453321/Principles_Extended.pdf)

Favrot, M. (2012). *L'investissement de fermiers sud-africains dans l'agriculture congolaise*. Mémoire de Master, AgroParisTech et Muséum National d'Histoire Naturelle, France.

Favrot, M., & Dorier, E. (2017). Quels enjeux liés à l'arrivée d'investisseurs agro-industriels étrangers en République du Congo ? Contexte agricole et foncier, What issues do the arrival of foreign agribusiness investors in the Republic of Congo raise for the agricultural and land situation? *Natures Sciences Sociétés*, 24(4), 334-346.

Favrot, M., & Dorier, E. (2019). Les politiques agricoles face au paradigme du sous-peuplement en République du Congo. *Espace populations sociétés, Population, peuplement et agriculture en Afrique subsaharienne*, 3, 1-19. <https://doi.org/10.4000/eps.8135>

FCPF Carbon Fund ER-PIN, & ER-Program Republic of Congo. (2014). *Emission Reductions Program Idea Note (ER-PIN) Republic of Congo*. Rapport. Consulté à l'adresse [https://www.forestcarbonpartnership.org/sites/fcp/files/2014/september/Republic%20of%20Congo%20ER-PIN%20final%20version%2011%20%28Clean%29\\_English\\_10%20July%202014.pdf](https://www.forestcarbonpartnership.org/sites/fcp/files/2014/september/Republic%20of%20Congo%20ER-PIN%20final%20version%2011%20%28Clean%29_English_10%20July%202014.pdf)

Feintrenie, L., Method, N., Saidi, S., & Gazull, L. (2014). Modelling as a tool for spatial planning of commodity production: the example of certified oil palm plantations in Central Africa. Paper of *Annual World Bank conference on land and poverty*, Washington DC, March 24-27, 2014.

Feintrenie, L., Roda, J-M., & Rival, A. (2016). Industrial investments in agriculture in Central Africa. Establishing the conditions for sustainability and equity. *Perspective - Cirad* 37, 1-4. <https://doi.org/10.18167/agritrop/00039>

Feltz, J-L. (2009). Nouveaux accords ACP-UE. *Études, Tome 4-10(4)*, 451-462.

- FIDA. (2011). *L'impact de la hausse et de la volatilité des prix des denrées alimentaires sur les populations rurales pauvres*. Note consultée à l'adresse : [https://www.ifad.org/documents/38714170/39150184/Higher+and+volatile+food+prices+and+poor+rural+people\\_f.pdf/aa0ead38-5440-4485-a0f4-44b28ba55f5e](https://www.ifad.org/documents/38714170/39150184/Higher+and+volatile+food+prices+and+poor+rural+people_f.pdf/aa0ead38-5440-4485-a0f4-44b28ba55f5e)
- Finergies. (2016). *Rapport ITIE 2014 - République du Congo*. Rapport consulté à l'adresse ITIE website: [https://eiti.org/sites/default/files/documents/eiti\\_report\\_2014\\_congo\\_b.pdf](https://eiti.org/sites/default/files/documents/eiti_report_2014_congo_b.pdf)
- FMI. (2017, octobre). *Communiqué de presse n° 17/387. Déclaration de la mission des services du FMI en République du Congo*. Consulté à l'adresse <https://www.imf.org/fr/News/Articles/2017/10/04/pr17387-statement-at-the-end-of-an-imf-mission-to-the-republic-of-congo>
- Gabas, J-J. (2011). Les investissements agricoles en Afrique. *Afrique contemporaine*, 237(1), 45-55. <https://doi.org/10.3917/afco.237.0045>
- Minassian, G. (2011). *Zone grise : quand les Etats perdent le contrôle*. Document vidéo consulté à l'adresse : <https://www.youtube.com/watch?v=KRLctWbzANI>
- Gascon, A. (2012). À l'Ouest du nouveau. La ruée vers les terres «vierges » périphériques en Ethiopie (Something new in the West. Land rush to «vacant » peripheral regions in Ethiopia). *Bulletin de l'Association de géographes français*, 89(3), 464-473. <https://doi.org/10.3406/bagf.2012.8284>
- Gemeaux, C. de, & Lorin, A. (2014). *L'Europe coloniale et le grand tournant de la Conférence de Berlin : 1884-1885*. Paris: Éd. le Manuscrit.
- Géronimi, V., & Maître d'Hôtel, É. (2012). Introduction – Les évolutions récentes des cours des matières premières agricoles. *Revue Tiers Monde*, 211(3), 7-11.
- Giblin, B. (2011). *Les conflits dans le monde : approche géopolitique*. Paris : A. Colin.
- Gide, A. (1927). *André Gide. Voyage au Congo. Carnets de route*. Paris : Gallimard.
- Gillet, P., Vermeulen, C., Feintrenie, L., Dessard, H., & Garcia, C. (2016). Quelles sont les causes de la déforestation dans le bassin du Congo ? Synthèse bibliographique et études de cas. *Biotechnologie, Agronomie, Société et Environnement*, 20(2), 183-194.
- Gingembre, M. (2015). Resistance or participation? Fighting against corporate land access amid political uncertainty in Madagascar. *The Journal of Peasant Studies*, 42(3-4), 561-584. <https://doi.org/10.1080/03066150.2015.1022867>
- Global Witness. (2015, octobre). Credibility test for global transparency standard as £4bn lost to anonymous oil and mining companies. *Global Witness*. Article de presse consulté à l'adresse: <https://www.globalwitness.org/fr/press-releases/credibility-test-global-transparency-standard-4bn-lost-anonymous-oil-and-mining-companies/>
- Golaz, V., & Médard, C. (2011). *Titres de propriété et insécurité foncière au Buganda. Récits contrastés*. Rapport de recherche Ceri-SciencesPo. Consulté à l'adresse : [https://www.sciencespo.fr/ceri/sites/sciencespo.fr.ceri/files/art\\_vg\\_cm.pdf](https://www.sciencespo.fr/ceri/sites/sciencespo.fr.ceri/files/art_vg_cm.pdf)
- Grain. (2008, octobre). Main basse sur les terres agricoles en pleine crise alimentaire et financière. *Grain*. Article de presse consulté à l'adresse <https://www.grain.org/article/entries/140-main-basse-sur-les-terres-agricoles-en-pleine-crise->

alimentaire-et-financiere.pdf

Grain. (2010, décembre). Le rapport de la banque mondiale sur l'accaparement des terres au-delà du rideau de fumée. *Grain*. Article de presse consulté à l'adresse <https://www.grain.org/article/entries/4023-le-rapport-de-la-banque-mondiale-sur-l-accaparement-des-terres-au-dela-du-rideau-de-fumee.pdf>

Gras, F. (1968). *Reconnaissance pédologique en vue de l'implantation d'un ranch dans la région de Loudima*. Rapport Orstom. Consulté à l'adresse : [http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins\\_textes/divers16-01/13614.pdf](http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers16-01/13614.pdf)

Gruénais, M-E., Achikbache, B., Anglade, F., Vallée, O., Ziavoula, R., Poaty, J-P., ... Tonda, J. (1988). *Le Congo, banlieue de Brazzaville*. Politique Africaine, Karthala édition. Consulté à l'adresse : [http://www.politique-africaine.com/numeros/031\\_SOM.HTM](http://www.politique-africaine.com/numeros/031_SOM.HTM)

Guichaoua, A. (1989). *Destins paysans et politiques agraires en Afrique centrale Tome 2 La liquidation du « monde paysan » congolais*. Paris : Éd. l'Harmattan.

Guillot, B. (1973). *La Terre Enkou (Congo). Atlas des structures agraires au sud du Sahara*. Paris : Mouton E.P.H.E.

Guillot, B. (1977). Problèmes de développement de la production cacaoyère dans les districts de Sembé et Souanké (Congo). *Cahier ORSTOM Série Sciences Humaines XIV, 2*, 151–169.

Güsten, R., & Kock, W. (1975). *Projet de développement du cacao - Région de la Sangha - Rapport d'identification*. Banque internationale pour la reconstruction et le développement République Populaire du Congo. Archive consultée au ministère de l'agriculture.

Hahonou, E. K. (2014). Boone (Catherine), Property and Political Order in Africa. Land Rights and the Structure of Politics. *Politique africaine. Politiques de la nostalgie. La revue des livres*, 3(135), 225-239. Consulté à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2014-3-page-225.htm>

Hall, R. (2010). Two cycles of land policy in South Africa: Tracing the contours. In W. Anseeuw & C. Alden (Eds.), *The struggle over land in Africa Conflicts, politics & change*. Cape Town: HSRC Press, pp. 175-192.

Hall, R. (2012). The next Great Trek? South African commercial farmers move north. *The Journal of peasant studies*, 39(3-4), 823–843.

Harre, D., Moriconi-Ebrard, F., & Gazel, H. (2010). *Africapolis l'urbanisation en Afrique centrale et orientale. Fiche pays République du Congo*. Agence Française de Développement.

Harroy, J-P. (1944). *Afrique, terre qui meurt, la dégradation des sols africains sous l'influence de la colonisation*. Bruxelles : Marcel Hayez éditeur.

Hauser, A. (1951). *Rapport d'enquête de psychosociologie du travail*. Rapport ORSTOM. Consulté à l'adresse : [http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins\\_textes/pleins\\_textes\\_5/b\\_fdi\\_16-17/22672.pdf](http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_5/b_fdi_16-17/22672.pdf)

Hauser, A. (1954). Les Exploitations mécanisées du Moyen Congo Français. *Africa*, 24(02), 114-129. <https://doi.org/10.2307/1156135>

Hervieu, B., & Purseigle, F. (2009). Pour une sociologie des mondes agricoles dans la

globalisation. *Études rurales*, (183), 177-200.

Hubert, M-H. (2012). Nourriture contre carburant : Quels sont les éléments du débat ?. *Revue Tiers Monde*, 3(211), 35-50.

Ibara F., (2016, août). Coopération – Le Congo et le Pnud peaufinent les stratégies de la gouvernance foncière. *Dépêches de Brazzaville* (2677, 5). Article de presse consulté à l'adresse : <http://www.adiac-congo.com/content/cooperation-le-congo-et-le-pnud-peaufinent-les-strategies-de-la-gouvernance-fonciere-54439>

ICRA, & Agricongo. (2001). *Conditions de dynamisation de l'agriculture du front pionnier Nord de Brazzaville-Congo* Document de travail n° 97. Consulté à l'adresse : <http://www.icra-edu.org/ressources/169/working+document+97>

Imbou-Ngalamou, A.J. (2016). *Les organisations paysannes en République du Congo : émergence et signification des dynamiques organisationnelles dans le secteur agricole en zones péri-urbaines et rurales*. Thèse de doctorat, Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, France.

Insee. (2016). Définition - Chômeur (BIT). *Insee*. Consulté à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1129>

Janin, P. (2009). Les « émeutes de la faim » : une lecture (géo-politique) du changement (social). *Politique étrangère, Eté(2)*, 251-263.

Janin, P. (2010). Faim et politique : mobilisations et instrumentations. *Politique africaine, 119(3)*, 5-22.

Janin, P. (2018). Les politiques alimentaires en Afrique de l'Ouest : réponse au risque ou facteur d'insécurité ? In E. Gregoire, J-F. Kobiane, M-F. Lange (Eds.), *L'Etat réhabilité en Afrique : Réinventer les politiques publiques à l'ère néolibérale*. Edition Kharthala, pp. 165-188.

Janin, P. (2019). Les défis de l'approvisionnement alimentaire : acteurs, lieux et liens. *Revue internationale des études du développement, 237(1)*, 7-34.

Jeaugeon, R. (1961). Les sociétés d'exploitation au Congo et l'opinion française de 1890 à 1906. *Outre-Mers. Revue d'histoire, 48(172)*, 353-437. <https://doi.org/10.3406/outre.1961.1339>

Joncheray, M. (2010). *Diagnostic socio-économique de la région sucrière en République du Congo*. Rapport LPED, Université de Provence (Aix Marseille 1). Consulté à l'adresse : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01598962>

Joncheray, M. (2013a). *Vivre la guerre, construire la paix : Conflits et recompositions territoriales post-conflit en République du Congo (Pays du Niari)*. Thèse de doctorat, Aix-Marseille, France.

Joncheray, M. (2013b). Le rôle moteur des transports dans le développement en période post-conflit. Les « pays du Niari » en République du Congo. *Géotransports, Transport et développement des territoires (1-2)*, 245-260.

Joncheray, M., & Dorier, E. (2010). L'éducation en crise au Sud du Congo-Brazzaville : quel réinvestissement de l'État ?. *Autrepart, (54)*, 97-117. <https://doi.org/10.3917/autr.054.0097>

Joncheray, M., & Mazurek, H. (2011). *Diagnostic territorial District de Zanaga*. Rapport de recherche du LPED. Lped (UMR 151 AMU-IRD) ; Ministère des affaires sociales, de l'action

humanitaire et de la solidarité Projet d'appui à la réinsertion socioéconomique des groupes défavorisés - PARSEGD Unité de coordination du projet.

Journal officiel de la République du Congo. (2017). *Arrêté n°8783 portant attribution en jouissance par voie de bail emphytéotique, d'une réserve foncière de l'Etat située au lieu-dit « kinguembo », district Loudima, département de la Bouenza.*

Karsenty, A. (2015, novembre). Réflexions sur le système REDD+. *Alternatives économiques*. Article de presse consulté à l'adresse [www.alternativeseconomiques.fr/page.php?controller=article&action=htmlimpression&id\\_article=74134&id\\_parution=1398](http://www.alternativeseconomiques.fr/page.php?controller=article&action=htmlimpression&id_article=74134&id_parution=1398)

Karsenty, A. (2018). *La crise de la filière européenne du bois tropical en Afrique centrale*. Dossier WillAgri. Consulté à l'adresse : <http://www.willagri.com/wp-content/uploads/2018/06/Dossier-Crise-Filiere-Europeenne-Bois-Afrique-Willagri.pdf>

Karsenty, A., & Bayol, N. (2012). La crise de 2008-2009 et son impact sur le secteur forestier en Afrique Centrale. In De Wasseige et al. (Eds.), *Les forêts du Bassin du Congo : Etat des forêts 2010*. Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne, pp. 171-181.

Karsenty, A., & Ongolo, S. (2012). Les terres agricoles et les forêts dans la mondialisation: de la tentation de l'accaparement à la diversification des modèles. *Cahier Demeter*, 12, 99-108.

Karsenty, A., Vogel, A., Blas, D.E. de, & Fétiveau, J. (2012). La problématique des « droits sur le carbone » dans REDD+. *Vertigo*. <https://doi.org/10.4000/vertigo.12974>

Kinouani, R. (2014). *Les petites villes du Congo méridional*. Univ Européenne.

Kombo, F. (2017, décembre). Développement agricole. Une société sud-africaine prévoit d'investir 200 milliards FCFA. *Les Dépêches de Brazzaville*. Article de presse consulté à l'adresse [http://www.lesdepechesdebrazzaville.fr/flex/php/simple\\_document.php?doc=20171204\\_DBZ\\_DBZ\\_ALL.pdf](http://www.lesdepechesdebrazzaville.fr/flex/php/simple_document.php?doc=20171204_DBZ_DBZ_ALL.pdf)

Lacoste, Y. (1976). *La Géographie, ça sert, d'abord, à faire la guerre*. Edition La Découverte.

Lacoste, Y. (2008). La géopolitique : une histoire contrastée. *La revue pour l'histoire du CNRS*, 22. <https://doi.org/10.4000/histoire-cnrs.8082>

Lallau, B. (2012). Land grabbing versus investissements fonciers à grande échelle. Vers un « accaparement responsable ? ». *L'Homme et la société*, 1-2(183-184), 15-34.

Lallau, B., & Langlade, L. (2005). L'appropriation privative du foncier, condition de durabilité ? Éléments de réponse en République Démocratique du Congo. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 2(avril), 249-280. <https://doi.org/10.3917/reru.052.0249>

Lamotte, O., & Porcher, T. (2011). Stratégie des compagnies pétrolières internationales et partage de la rente : le cas du Congo. *Management & Avenir*, 2(42), 310-327. <https://doi.org/10.3917/mav.042.0310>

Laroche Dupraz, C., & Postolle, A. (2010). La souveraineté alimentaire en Afrique est-elle compatible avec les négociations commerciales agricoles à l'OMC ? *Politique africaine*, 119(3), 107-127. <https://doi.org/10.3917/polaf.119.0107>

Lavigne-Delville, P. (1998). *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? : réconcilier pratiques, légitimité et légalité*. Paris: Karthala.



- Lavigne-Delville, P. (2006). *Sécurité, insécurité, et sécurisation foncières: un cadre conceptuel*. Réforme agraire et coopératives 2006/2. FAO, p. 18-25. Consulté à l'adresse [http://www.pole-foncier.fr/documents/themes/politiques-foncieres.raw?task=callelement&item\\_id=203&element=7d085858-83c6-4e13-9169-0aedc2ff4639&method=download](http://www.pole-foncier.fr/documents/themes/politiques-foncieres.raw?task=callelement&item_id=203&element=7d085858-83c6-4e13-9169-0aedc2ff4639&method=download)
- Lavigne-Delville, P. (2010). La reforme foncière rurale au Benin. Émergence et mise en question d'une politique instituante dans un pays sous régime d'aide. *Revue française de science politique*, 60(3), 467-491. <https://doi.org/10.3917/rfsp.603.0467>
- Le Bec, C. (2015, mai). Ces traders africains qui comptent. *JeuneAfrique.com*. Article de presse consulté à l'adresse: <http://www.jeuneafrique.com/231562/economie/ces-traders-africains-qui-comptent/>
- Le Bec, C. (2018, juin). Congo-Brazzaville : des renégociations difficiles avec Glencore et Trafigura. *JeuneAfrique.com*. Article de presse consulté à l'adresse : <https://www.jeuneafrique.com/mag/564716/economie/congo-brazzaville-des-renegociations-difficiles-avec-glencore-et-trafigura/>
- Le Bris, É., Le Roy, É., & Mathieu, P. (1991). *L'appropriation de la terre en Afrique noire : manuel d'analyse, de décision et de gestion foncières*. Paris : Karthala.
- Leplaideur, A, & Moustier, P. (1994). Acteurs et circuits maraîchers à Brazzaville. *Agriculture et développement*, (1)6, 23-28.
- Leplaideur, Alain, & Moustier, P. (1991). Dynamique du vivrier à Brazzaville. *Cahier Sciences Humaines*, 27(7-2), 147–157.
- Levesque, R. (2013). Les SAFER. D'un opérateur foncier agricole à un opérateur rural. *Pour, Le foncier agricole : lieu de tensions et bien commun*, 4(220), 185-192.
- Loi n°2003-06 du 18 janvier 2003 portant Charte des investissements*. (2003).
- Londres, A. (1929). *Terre d'ébène (la Traite des noirs)*. Paris : Albin Michel, éditeur.
- Lorot, P. (1995). *Histoire de la géopolitique*. Paris : Economica.
- Lorot, P., & Thual, F. (2002). *La géopolitique*. Paris: Montchrestien.
- Loussambou, A., Kabikissa, B., & Boukhari, S. (2014). *Analyse de la situation des enfants et des femmes au Congo en 2013*. Rapport UNICEF. Consulté à l'adresse : <https://issuu.com/unicefcongobrazza/docs/sitan2013>
- Loutoumba, N-F. (2014, juillet). Promotion des investissements : les activités débutent officiellement pour l'API. *Agence d'information d'Afrique Centrale*. Article de presse consulté à l'adresse : <http://www.adiac-congo.com/content/promotion-des-investissements-les-activites-debutent-officiellement-pour-lapi-16954>
- Louzolo, B. (2017, octobre). Congo : le gouvernement renouvelle son soutien à Atama Plantation. *www.farmlandgrab.org*. Article de presse consulté à l'adresse : <https://farmlandgrab.org/post/view/27548>
- Luna, P.F. (2013). Latifundia, haciendas et landgrabbing, en perspective historique. *HISTOIRE (S) de l'Amérique latine*, 8(4), 1-8.

Luna, P.F. (2017). Le landgrabbing : une « contre-réforme » agraire ? *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, (64-4/4 bis), 157-182.

MAEE, AFD, Gisa, & CT foncier et développement. (2010). *Document de positionnement de la France Appropriation de terres à grande échelle et investissement agricole responsable*. Consulté à l'adresse [http://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/Position\\_GISA\\_Foncier\\_fr\\_cle8169ab.pdf](http://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/Position_GISA_Foncier_fr_cle8169ab.pdf)

Mahoungou, G.I., Samba-Kimbata, M-J., & Assani, A. (2015). Analyse de l'influence des pressions atmosphériques de la basse troposphère sur la variabilité interannuelle et inter-décennale des précipitations au Congo de 1960 à 2010. *Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement*, 1, 5-14.

Mambou Loukoula, J. (2015, juin). *Zone Industrielle de Maloukou Vers l'ouverture de ce pôle économique. Les dépêches de Brazzaville*. Article de presse consulté à l'adresse [http://www.lesdepechesdebrazzaville.fr/flex/php/simple\\_document.php?doc=20150623\\_DBZ\\_DBZ\\_ALL.pdf](http://www.lesdepechesdebrazzaville.fr/flex/php/simple_document.php?doc=20150623_DBZ_DBZ_ALL.pdf)

Mathevet, R., & Bousquet, F. (2014). *Résilience & environnement : penser les changements socio-écologiques*. Paris: Buchet-Chastel.

Mathieu, P., & De Villers, G. (1996). Pratiques informelles, gestion de la confusion et invention du foncier en Afrique : Première partie : Droit foncier et pratiques foncières. *Cahiers africains*, 19-20, 64-87.

Mazurek, H., & Joncheray, M. (2011). *Diagnostic territorial District de Kingoué*. Rapport de recherche du LPED. Lped (UMR 151 AMU-IRD) ; Ministère des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité Projet d'appui à la réinsertion socioéconomique des groupes défavorisés - PARSEGD Unité de coordination du projet.

Mbokolo, E. (1995). *Afrique noire : histoire et civilisations, Tome I : Jusqu'au XVIIIe siècle*. Paris : Hatier AUPELF-UREF.

Mbokolo, E. (2004). *Afrique noire : histoire et civilisations du XIXe siècle à nos jours*. Paris : Hatier AUF.

McMichael, P. (2009). A food regime genealogy. *The Journal of Peasant Studies*, 36(1), 139-169. <https://doi.org/10.1080/03066150902820354>

McMichael, P. (2012). The land grab and corporate food regime restructuring. *The Journal of Peasant Studies*, 39(3-4), 681-701. <https://doi.org/10.1080/03066150.2012.661369>

Médard, C. (2008). Quelques clés pour démêler la crise kenyane : spoliation, autochtonie et privatisation foncière. *Cahiers de l'Afrique de l'Est*, 37, 81-98.

Médard, J-F. (1990). L'Etat patrimonialisé. *Politique africaine*, (39), 25-36.

Médard, J-F. (1992). Le « big man » en Afrique : esquisse d'analyse du politicien entrepreneur. *L'année sociologique*, 42(Troisième série), 167-192.

Medernach, K., & Burnod, P. (2013). Recompositions inattendues d'un système agraire malgache par l'agrobusiness. *Etudes rurales*, 191(1), 63-76.

Meisel, N., & Aoudia, J.O. (2008). L'insaisissable relation entre « bonne gouvernance » et

développement, Abstract. *Revue économique*, 59(6), 1159-1191.  
<https://doi.org/10.3917/reco.596.1159>

Mengho, B. (1999). Les transformations de l'agriculture vivrière le long de la RN 2 au nord de Brazzaville. *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 52(207), 233-256.  
<https://doi.org/10.3406/caoum.1999.3732>

Mengho, B., Boutsindi, F., Loumouamou, D., Mapangui, A., Moukolo, N., Mpounza, M., ... Sitou, L. (2001). *Atlas du Congo*. Paris : les Éditions du Jaguar.

Merlet, M. (2012, juin). *Accaparement foncier à l'échelle mondiale et devenir de la petite paysannerie*. Présenté à Séance à l'Académie d'agriculture de France, Paris. Agro-business et petite paysannerie : concurrences et complémentarités. Consulté à l'adresse : [http://www.agter.asso.fr/IMG/pdf/merlet\\_agter\\_2012\\_communication\\_academie\\_agriculture\\_site-asso.pdf](http://www.agter.asso.fr/IMG/pdf/merlet_agter_2012_communication_academie_agriculture_site-asso.pdf)

Miaro, L., Feintrenie, L., & De Wachter, P. (2014). *Compte-rendu de mission de la délégation WWF-CIRAD en République du Congo Du 27 février 2014 au 11 mars 2014*. Rapport WWF Cirad.

Ministère de l'agriculture et de l'élevage. (1982). *Schéma directeur de développement de la caféière et de la cacaoyère - Résumés et conclusions*. Archive consultée au ministère de l'agriculture du Congo (Brazzaville).

Ministère du Plan, de l'aménagement du territoire, de l'intégration économique et du NEPAD. (2005). *Schéma National d'Aménagement du Territoire*.

Mo Ibrahim Foundation. (2017). *2017 Ibrahim Index Report of African Governance*. Consulté à l'adresse [http://s.mo.ibrahim.foundation/u/2017/11/21165610/2017-IIAG-Report.pdf?\\_ga=2.2602608.1338843831.1512554637-763095551.1512554637](http://s.mo.ibrahim.foundation/u/2017/11/21165610/2017-IIAG-Report.pdf?_ga=2.2602608.1338843831.1512554637-763095551.1512554637)

Morice, F. (2017, mai). Grand reportage - Congo-Brazzaville: le Pool, une crise humanitaire oubliée. *RFI*. Article de presse consulté à l'adresse : <http://www.rfi.fr/emission/20170517-congo-brazzaville-le-pool-une-crise-humanitaire-oubliee>

Moukoko, P. (1999). *Dictionnaire Général du Congo Brazzaville*. Editions L'Harmattan.

Moustier, P. (1995a). *Filières maraîchères à Brazzaville : stratégies des acteurs et dynamiques des échanges*. Document technique et de recherche, Cirad-Flhor.

Moustier, P. (1995b). Le commerce Congo-Zaïre de produits maraîchers. In P. Moustier (Éd.), *Filières maraîchères à Brazzaville : stratégies des acteurs et exigences*. Cirad-Flhor, pp. 179-184.

Moustier, P., & Pages, J. (1997). Le péri-urbain en Afrique : une agriculture en marge ? *Économie rurale*, 241(1), 48-55. <https://doi.org/10.3406/ecoru.1997.4888>

Munier, P. (1957). *Le palmier à huile dans la cuvette centrale congolaise*. Comité de coordination de la recherche agronomique et de la production agricole, Haut-Commissariat de la République en AEF. Archive consultée au ministère de l'agriculture.

Nimbi, E. (1987). *La politique coloniale des paysannats au moyen-congo : 1944-1960*. Thèse de doctorat, Paris 1 Panthéon Sorbonne, France.

Ngoubangoyi, J-V. (2007). Dynamiser et fédérer les OP du Congo. *Grain de sel*, (38), 29-30.

Nguimbi, E.D. (2014, octobre). District d'Oyo (département de la Cuvette): Un nouveau

troupeau de bovins brésiliens, pour le ranch de Denis Sassou Nguesso. *La semaine africaine*. Article de presse consulté à l'adresse : <http://lasemaineafricaine.net/index.php/national/10312-district-d-oyo-departement-de-la-cuvette-un-nouveau-troupeau-de-bovins-bresiliens-pour-le-ranch-de-denis-sassou-nguesso>.

Nolte, K., Chamberlain, W., & Giger, M. (2016). *International Land Deals for Agriculture. Fresh insights from the Land Matrix: Analytical Report II*. Rapport consulté à l'adresse : [http://boris.unibe.ch/85304/1/land\\_matrix\\_2016\\_analytical\\_report\\_draft\\_ii.pdf](http://boris.unibe.ch/85304/1/land_matrix_2016_analytical_report_draft_ii.pdf)

Ntampaka, C. (2008). *Gouvernance foncière en Afrique Centrale. Document de travail sur les régimes fonciers*. Rapport de la FAO. Consulté à l'adresse : [www.fao.org/3/a-ak018f.pdf](http://www.fao.org/3/a-ak018f.pdf)

OCDE. (2011). *Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales*. Edition OCDE. <https://doi.org/10.1787/9789264115439-fr>

OCDE, & CSAO. (2013). *Peuplement, marché et sécurité alimentaire*. Paris : Edition OCDE.

OCDE, & FAO. (2018). Chapitre 9. Biocarburants. In OCDE (Ed.), *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2018-2027*. Editions OCDE, pp. 223-240. Consulté à l'adresse [https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/agr\\_outlook-2018-12-fr.pdf?expires=1540284666&id=id&acname=guest&checksum=D0AF445B92DC9F3D75AAA1FE44FFC311](https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/agr_outlook-2018-12-fr.pdf?expires=1540284666&id=id&acname=guest&checksum=D0AF445B92DC9F3D75AAA1FE44FFC311)

OCDE, PNUD, & BAD. (2017). *Perspectives économiques en Afrique 2017 Entreprenariat et industrialisation*. Paris : Éditions OCDE. <https://doi.org/10.1787/aeo-2017-fr>

OCHA. (2004). *Le Pool, une crise humanitaire négligée. Rapport d'évaluation humanitaire conjointe dans la région du Pool, République du Congo*. Rapport des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires.

Ofouémé-Berton, Y., Kassa, L-G., & Gaye, A. (1991). L'approvisionnement de Brazzaville en produits maraîchers. Etudes des filières : production et commercialisation. In Griffon M. (Éd.). *Filières maraîchères à Brazzaville*. Montpellier : CIRAD-MES, pp. 561-566.

OMC. (2015). *L'OMC et les Objectifs de développement durable*. Publication de l'OMC. Consulté à l'adresse [https://www.wto.org/french/thewto\\_f/coher\\_f/sdgs\\_f/sdgs\\_f.htm](https://www.wto.org/french/thewto_f/coher_f/sdgs_f/sdgs_f.htm)

OMS. (2018, février). Trypanosomiase humaine africaine (maladie du sommeil). OMS. Article en ligne consulté à l'adresse [https://www.who.int/fr/news-room/factsheets/detail/trypanosomiasis-human-african-\(sleeping-sickness\)](https://www.who.int/fr/news-room/factsheets/detail/trypanosomiasis-human-african-(sleeping-sickness))

ONU. (2015). *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 25 septembre 2015*. Consulté à l'adresse : [http://www.un.org/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=F](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=F)

Orstom. (1965). *Quinze ans de travaux et de recherches dans les pays du Niari : Atlas*. Publication consultée à l'adresse <http://vmamapgn-test.mpl.ird.fr/metadata/1182b4cc-ab65-4250-949f-f8a7cbf65c26.html>

Ossebi, R. (2014, juin). Sassou Nguesso et ASPERBRAS ridiculisent BYGMALION. *Mediapart*. Article de presse consulté à l'adresse : <https://blogs.mediapart.fr/jecmaus/blog/020614/francecongo-brazzaville-sassou-nguessou-et->

asperbras-ridiculisent-bygmalion

OTF Group. (2009). *Etude sur la commercialisation de l'agriculture et sur l'investissement dans le secteur privé domestique : Le manioc en République du Congo Rapport final*. Rapport Banque Mondiale.

Oya, C. (2013). Methodological reflections on 'land grab' databases and the 'land grab' literature 'rush'. *Journal of Peasant Studies*, 40(3), 503-520. <https://doi.org/10.1080/03066150.2013.799465>

Parlement européen. (2017). *Fiches techniques sur l'Union européenne Énergies renouvelables*.

Parlement européen, & Conseil de l'Union Européenne. (2009) *Directive 2009/28/CE Promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables*.

Perthuisot, N., & Fare, Y. (2018). *Etude d'opportunité de projets agroforestiers de culture sous ombrage d'essences forestières Rapport Final* (p. 56). Rapport Atibt, FFEM, Oréade-Brèche & Kinomé. Consulté à l'adresse : <https://www.atibt.org/wp-content/uploads/2018/09/ATIBT-RAPPORT-ETUDE-CACAO-BD.pdf>

Pitseys, J. (2010). Le concept de gouvernance. *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, 65(2), 207-228. <https://doi.org/10.3917/riej.065.0207>

PNUD. (2012). *Étude sur la vulnérabilité de l'économie congolaise et ses perspectives de diversification*. Rapport PNUD. Consulté à l'adresse <http://www.cg.undp.org/content/dam/congo/docs/Publications/UNDP-CG-Rapport%20de%20Vunerabilite2-2012.pdf>

PNUD. (2017). *A propos de la République du Congo*. Article PNUD en ligne consulté à l'adresse : <http://www.cg.undp.org/content/congo/fr/home/countryinfo.html>

PNUD, & FAO. (1988). *Assistance à l'office du café et du cacao Congo Conclusions et recommandation du projet*. Rapport du PNUD et de la FAO. Archive consultée au ministère de l'agriculture.

Porcher, T. (2003). *Mission d'étude relative à l'analyse des ressources pétrolières et des possibilités de leur utilisation pour le financement de la lutte contre la pauvreté en République du Congo*. Rapport dans le cadre du programme d'appui de l'Union européenne au Ministère du Plan de la République du Congo.

Portères, R. (1956). Le bétail et les Prairies des Plateaux du Néogène de la Basse Côte d'Ivoire. *Journal d'agriculture traditionnelle et de botanique appliquée*, 3(12), 891-902. <https://doi.org/10.3406/jatba.1956.2356>

Pourtier, R. (1989). *Le Gabon*. Paris : l'Harmattan.

République du Congo. (2011). *Congo : Document de stratégie pour la croissance l'emploi et la réduction de la pauvreté*. Rapport DSCERP 2012-2016. Consulté à l'adresse [http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/Congo\\_-\\_Document\\_de\\_strat%3%A9gie\\_pour\\_la\\_croissance\\_l\\_emploi\\_et\\_la\\_r%3%A9duction\\_de\\_la\\_pauvret%3%A9\\_\\_DSCERP\\_2012-2016\\_.pdf](http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/Congo_-_Document_de_strat%3%A9gie_pour_la_croissance_l_emploi_et_la_r%3%A9duction_de_la_pauvret%3%A9__DSCERP_2012-2016_.pdf)

République du Congo. (2014). *Présentation des zones économiques spéciales*. Document power point du ministère à la présidence chargé des zones économiques spéciales.

- Rey, P. (2011). Droit foncier, quelles perspectives pour la Guinée ? Réflexion sur la réforme foncière à partir de l'exemple de la Guinée Maritime. *Annales de géographie*, 679(3), 298-319.
- RFI. (2013, août). Congo-Brazzaville: le projet «Eau pour tous» lancé pour améliorer l'accès à la ressource. *RFI*. Article de presse consulté à l'adresse : <http://www.rfi.fr/afrique/20130805-congo-brazzaville-le-projet-eau-tous-lance-ameliorer-acces-eau-le-pays>
- Rival, A., & Levang, P. (2013). *La palme des controverses: palmier à huile et enjeux de développement*. Versailles : Éditions Quae.
- Robineau, C. (1987). Cacao, état et paysans en République Populaire du Congo. *Actes du colloque CIRAD-MESRU*, septembre 1985, 38-47.
- Rochegude, A. (2011). La terre, objet et condition des investissements agricoles. *Afrique contemporaine*, 237(1), 85-96.
- Rongeras, J.C. (2013, juin). Europe de l'est : Le virulent appétit pour les terres agricoles. *Géopolis Afrique*. Article de presse consulté à l'adresse <http://geopolis.francetvinfo.fr/europe-de-lest-le-virulent-appetit-pour-les-terres-agricoles-15959>
- Rosa, M.C. (2015). A journey with the movimento dos trabalhadores rurais sem terra (MST) across Brazil and on to South Africa. *Etudes rurales*, (196), 43-56.
- Roudart, L., & Mazoyer, M. (2015). Les acquisitions de terre à grande échelle : perspective historique. *Revue internationale de politique de développement*, 6. <https://doi.org/10.4000/poldev.2018>
- Rouquier, D. (2011). *L'accessibilité à l'éducation en contexte rural africain post-conflit. Diagnostic territorial au sud Congo*. Mémoire de Master de géographie, Aix-Marseille-Université, France.
- Rufin, J-C. (1992). *L'empire et les nouveaux barbares : rupture Nord-Sud*. Hachette.
- Samba, G., & Mpounza, M. (2005). Application du processus de Markov sur les occurrences des précipitations journalières au Congo-Brazzaville. *Comptes Rendus Géoscience*, 337(15), 1355-1364.
- Samba, G., & Nganga, D. (2012). Rainfall variability in Congo-Brazzaville: 1932–2007. *International Journal of Climatology*, 32(6), 854-873. <https://doi.org/10.1002/joc.2311>
- Samba, G., & Nganga, D. (2017). Esquisse cartographique de la vulnérabilité du territoire Congo Brazzaville face au changement climatique. In P. Moundza (Éd.), *Géographie du Congo : mélanges offerts au professeur Bonaventure Maurice Mengho*. Paris : l'Harmattan. pp. 267.
- Samba, G., Nganga, D., & Mpounza, M. (2008). Rainfall and temperature variations over Congo-Brazzaville between 1950 and 1998. *Theoretical and Applied Climatology*, 91(1), 85-97. <https://doi.org/10.1007/s00704-007-0298-0>
- Samba-Kimbata, M-J., & Mpounza, M. (2001). Climat. In B.M. Mengho *et al.* (Éds.), *Les atlas de l'Afrique. Atlas du Congo*. Paris : Edition du Jaguar.
- Sassou Nguesso, D. (2002). *La nouvelle espérance*. Discours du président. Consulté à l'adresse : [http://www.presidence.cg/files/my\\_files/newesp01.pdf](http://www.presidence.cg/files/my_files/newesp01.pdf)
- Sassou Nguesso, D. (2009). *Programme Chemin d'avenir de l'espérance à la prospérité*. Discours

du président. Consulté à l'adresse : [http://congo.countrystat.org/fileadmin/user\\_upload/countrystat\\_fenix/congo/docs/LE%20CHEMIN%20DAVENIR.pdf](http://congo.countrystat.org/fileadmin/user_upload/countrystat_fenix/congo/docs/LE%20CHEMIN%20DAVENIR.pdf)

Sautter, G. (1966). *De l'Atlantique au fleuve Congo, une géographie du sous-peuplement, République du Congo, République gabonaise*. Paris : Mouton.

Sautter, G. (1967). Notes sur la construction du chemin de fer Congo-Océan (1921-1934). *Cahiers d'Études africaines*, 7(26), 219-299. <https://doi.org/10.3406/cea.1967.3098>

Sénéchal, J. (1979). *Note sur le dépeuplement des villages au Congo*. Rapport ORSTOM. Consulté à l'adresse : [http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins\\_textes/divers07/03083.pdf](http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers07/03083.pdf)

Serres, H. (1975). *Rapport de mission au ranch de Dihessé*. Rapport GERDAT-IEMVT et République Populaire du Congo. Archives consulté au ministère de l'agriculture (Brazzaville).

Serres, H. (1977). *Rapport de mission au Ranch de Dihessé*. Rapport GERDAT-IEMVT et République Populaire du Congo. Archives consulté au ministère de l'agriculture (Brazzaville).

Sofreco, & Cérape. (2012). *Étude du secteur agricole en République du Congo. Diagnostic national*. Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, Banque Africaine de Développement.

Song, J., Olivier, C., & Burgis, T. (2008, novembre). Daewoo to cultivate Madagascar land for free. *Financial Times*. Article de presse consulté à l'adresse <https://www.ft.com/content/6e894c6a-b65c-11dd-89dd-0000779fd18c>

Soret, M. (1953a). *Les paysannats en A.E.F.* Rapport ORSTOM. Consulté à l'adresse : [http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins\\_textes/pleins\\_textes\\_5/b\\_fdi\\_16-17/22753.pdf](http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_5/b_fdi_16-17/22753.pdf)

Soret, M. (1953b). Problèmes de démographie urbaine au Moyen-Congo. Rapport ORSTOM. Consulté à l'adresse : [http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins\\_textes/divers13-03/01555.pdf](http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers13-03/01555.pdf)

Soret, M. (1954). Démographie et problèmes urbains en A.E.F. Poto-Poto - Bacongo - Dolisie. *Mémoires de l'institut d'études centrafricaines n°7*. Consulté à l'adresse [http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins\\_textes/divers10-11/00926.pdf](http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers10-11/00926.pdf)

Soret, M. (1978). *Histoire du Congo, capitale Brazzaville*. Paris: Berger-Levrault.

Szary, A-L. A., & Fourny, M-C. (2006). *Après les frontières, avec la frontière. Nouvelles dynamiques transfrontalières en Europe*. Editions de l'Aube.

Tano, M. (2008). Crise cacaoyère et stratégies de survie des producteurs : le cas des Bakwé dans le Sud-Ouest ivoirien. *Les Cahiers d'Outre-Mer. Revue de géographie de Bordeaux*, 61(243), 323-338. <https://doi.org/10.4000/com.5340>

Terpend, N., Dzaba, D., Treutens, M., & Bobenda, E.P. (2014). *Bilan sur les filières vivrières, maraichère, fruitière et cacaoyère au Congo*. Rapport intermédiaire.

Thivet, D. (2014). La Vía Campesina et l'appropriation de l'agroécologie. In A. Cardona *et al.* (Éds.), *Dynamiques des agricultures biologiques*. Editions Quæ, pp. 75-92.

Thual, F. (1996). *Méthodes de la géopolitique : apprendre à déchiffrer l'actualité*. Paris : Ellipses.

- Tshikuma, E. (2019, mars). Dette publique du Congo : vers la signature d'un accord entre Pékin et Brazzaville. *JeuneAfrique.com*. Article de presse consulté à l'adresse : <https://www.jeuneafrique.com/743543/economie/dette-publique-du-congo-vers-la-signature-dun-accord-entre-pek-in-et-brazzaville/>
- Tubiana, J. (2006). Le Darfour, un conflit pour la terre ?, Darfur, a conflict over land ? *Politique africaine, 101*, 111-131. <https://doi.org/10.3917/polaf.101.0111>
- UA, BAD, & CEA. (2014). *Principes directeurs relatifs aux investissements fonciers à grande échelle en Afrique*. Rapport UA, BAD, & CEA. Consulté à l'adresse : [http://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/guiding\\_principles\\_fre\\_rev\\_era\\_size.pdf](http://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/guiding_principles_fre_rev_era_size.pdf)
- UA, BAD, FAO, FIDA, CEA, & ONUDI. (2010). *ID3A Initiative pour le développement de l'agribusiness et des agro-industries en Afrique Programme Cadre*. Rapport UA, BAD, FAO, FIDA, CEA, & ONUDI. Consulté à l'adresse <http://www.fao.org/docrep/012/i1587f/i1587f00.pdf>
- UE. (2012). *Annexe Programme d'action annuel pour l'appui à la stratégie nationale d'adaptation du secteur sucre de la République du Congo pour l'année 2012*. Annexe de rapport. Consulté à l'adresse : [https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/aap-financing-sugar-congo-af-20121127\\_fr.pdf](https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/aap-financing-sugar-congo-af-20121127_fr.pdf)
- UNDP (2016). *Human development for everyone*. Rapport UNPD. Consulté à l'adresse : [http://hdr.undp.org/sites/default/files/2016\\_human\\_development\\_report.pdf](http://hdr.undp.org/sites/default/files/2016_human_development_report.pdf)
- Vennetier, P. (1963a). *Les hommes et leurs activités dans le Nord du Congo Brazzaville*. Cahiers O.R.S.T.O.M., "Sciences Humaines", 2(1), 1-296.
- Vennetier, P. (1963b). L'urbanisation et ses conséquences au Congo (Brazzaville). *Les Cahiers d'Outre Mer, 16*(63), 263-280.
- Vennetier, P. (1966). *Géographie du Congo-Brazzaville. Enseignement supérieur en Afrique Centrale*. Publications du centre d'enseignement supérieur de Brazzaville. Consulté à l'adresse : [http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins\\_textes/divers11-11/01471.pdf](http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers11-11/01471.pdf)
- Vennetier, P., Auger, A., Codou, A., Gibert, G., Guillot, B., La Cognata, G., ... Zalacain, V. (1977). *Atlas de la République populaire du Congo*. Paris : Éditions Jeune Afrique.
- Vincent, J.F. (1961). *La culture du cacao et son retentissement social dans la région de Souanké*. Rapport ORSTOM, Institut de recherches scientifiques au Congo.
- von Braun, J., & Meinzen-Dick, R. (2009). "Land Grabbing" by Foreign Investors in Developing Countries: Risks and Opportunities. *IFPRI Policy Brief 13*. Consulté à l'adresse [http://www.landcoalition.org/sites/default/files/documents/resources/ifpri\\_land\\_grabbing\\_apr\\_09-2.pdf](http://www.landcoalition.org/sites/default/files/documents/resources/ifpri_land_grabbing_apr_09-2.pdf)
- Wafwana, E.M., & Matschinga, S.L. (2013, octobre). La législation agro-foncière en République du Congo. *Lexology*. Article consulté à l'adresse : <https://www.lexology.com/library/detail.aspx?g=caab56e4-0da8-416d-84f8-6b7490854eba>
- Weaver, J.C. (2006). *La ruée vers la terre et le façonnement du monde moderne, 1650-1900*. Lagny-sur-Marne : Fides édition.
- Wesseling, H.L. (2002). *Le partage de l'Afrique, 1880-1914*. Paris : Gallimard.



World Bank Group. (2018). *Doing Business 2018 Reforming to create jobs*. Rapport WBG. Consulté à l'adresse : <http://français.doingbusiness.org/~media/WBG/DoingBusiness/Documents/Annual-Reports/English/DB2018-Full-Report.pdf>

WRM. (2017). Lutter pour la terre, les forêts et la vie : Non aux monocultures forestières industrielle *Bulletin* 233 WRM. Consulté à l'adresse : <http://wrm.org.uy/fr/files/2017/09/Boletin233.pdf>

Yabbat-Ngo, C.A. (2018, février). Projet «Eau pour tous» Le rêve brisé des Congolais!. *La semaine africaine*. Article de presse consulté à l'adresse : <http://www.lasemaineafricaine.net/index.php/national/15383-projet-eau-pour-tous-le-reve-brise-des-congolais>

Yengo, P. (2016, novembre). Congo-Brazzaville : Coup d'état constitutionnel et restauration autoritaire. *CETRI*. Article de presse consulté à l'adresse : <https://www.cetri.be/Congo-Brazzaville-Coup-d-etat>

Ziavoula, R. (2005). *Le Congo : enjeu territorial et développement local*. Paris : l'Harmattan.

Ziavoula, R. (2006). « Les scènes foncières de Brazzaville ». In R. Ziavoula (Éd.), *Brazzaville une ville à reconstruire*. Edition Karthala, pp. 237-252.

Ziavoula, R. (2008, octobre). Les conflits du Congo-Brazzaville. Stratégies géographiques des populations déplacées. *Poster du colloque Entre guerres et conflits : la planète sous tension, Saint-Dié-des-Vosges*. Consulté à l'adresse <http://archives-fig-st-die.cndp.fr/galleries/index.php?/category/170.hal-01779064>

Zoundi, J.S., Hitimana, L., & Hussein, K. (2005). *Economie familiale et innovation agricole en Afrique de l'ouest : vers de nouveaux partenariats*. Document de synthèse de l'OCDE. Consulté à l'adresse : <http://www.oecd.org/fr/csao/publications/39438252.pdf>

## **ANNEXES**

Annexe 1 : A) Condensés et B) Numérotation des entretiens menés sur le terrain

Annexe 2 : Choix de la méthode de discrétisation pour la carte de densité de population au Congo en 2007 par districts : comparaison des résultats des différentes méthodes

Annexe 3 : Principaux cigles utilisés

Annexe 4 : Tables des illustrations

## Annexe 1 : A) Condensés et B) Numérotation des entretiens menés sur le terrain

### A) Condensés

#### Entretiens 2014

Institution/Entreprise/Village	Nombre de personnes enquêtées	Personnes ressources
Ministère des affaires foncières	1	1
Ministère des finances	1	
Ministère de l'agriculture	6	3
Autorités locales	1	
Eco Oil Energy	7	3
Todi River Farms	6	3
Malolo II/Maniemo	4	1
Atama Plantation	2	
CIB-Olam	3	2
Tolona	2	1
Asperbras	3	1
Coddipa	1	
Lexus	1	
Fruits du Congo	1	
Dihéssé	10	
Yengo	3	
Caisse féminine d'épargne et de crédit mutuel	1	
Planteurs cacao	3	
Agriculteurs polyvalents	3	
CAF	1	
Importateur	1	
Institutions internationales	4	2
Cirad	1	
ONG	2	
Rectorat	1	
Université Marien Ngouabi	1	
<b>Total</b>	<b>70</b>	<b>17</b>

#### Entretiens 2015

Institution/Entreprise/Village	Nombre de personnes enquêtées	Personnes ressources
Ministère de l'agriculture	5	1
RGA	2	
Officiels divers	3	
Eco Oil Energy	11	3
Todi River Farms	9	3
Atama Plantation	1	
CIB-Olam	10	3
Tolona	2	
Asperbras (Mouindi + Oyo)	15	2
Poussins Gertrude	1	
La Poule qui rit	2	
Socomod	4	1
Coddipa	1	
Malolo II/Maniemo	3	1
Mouindi	2	
Planteurs cacao	5	
Organisation paysanne	1	
ONG / Association	1	
Institutions internationales	3	
Investisseurs potentiels	3	
Rectorat	1	
Université Marien Ngouabi	1	
Divers	6	
<b>Total</b>	<b>92</b>	<b>14</b>

Les personnes recensées dans ces tableaux correspondent aux entretiens formels. Les discussions informelles n'ont pas été recensées.

Les personnes dites ressources ont été rencontrées à de nombreuses reprises. Elles m'ont fait faire des visites de terrain, d'exploitations ou encore accompagnée dans des institutions ou entreprises.

## B) Numérotation des entretiens pour référencement dans le corps du texte

### Entretiens 2014

Numéro entretien	Date entretien	Rattachement	Statut	Numéro entretien	Date entretien	Rattachement	Statut
1	22/07/2014	Ministère de l'agriculture	Directeur technique	35	02/09/2014	Ministère de l'agriculture	Secrétaire
2	22/07/2014	Agence Française de Développement	Expert forêt	36	02/09/2014	Ministère des finances	Directeur
3	23/07/2014	Eco Oil Energy	Directeur agricole	37	03/09/2014	Fruits du Congo	Ingénieur agronom
4	23/07/2014	Eco Oil Energy	Employé	38	04/09/2014	FAO	Expert
5	24/07/2014	Congolaise d'Affrètement Fluvial	Directeur	39	06/09/2014	Kouiza II	Fermier
6	25/07/2014	Indépendant import et export	Directeur	40	06/09/2014	Caisse féminine d'épargne et de crédit mutuel	Directeur
7	25/07/2014	Ministère de l'agriculture	Représentant local	41	06/09/2014	Kouiza II	Fermier
8	27/07/2014	Cirad	Chercheur	42	11/09/2014	CIB-Olam	Responsable
9	29/07/2014	Rectorat	Professeure	43	13/09/2014	Eco Oil Energy	Directeur
10	01/08/2014	Programme Alimentaire Mondiale	Expert	44	13/09/2014	Atama Plantation	Manager
11	07/08/2014	Todi River Farms	Fermier SA	45	13/09/2014	Lexus	Directeur
12	07/08/2014	Todi River Farms	Fermier SA	46	16/09/2014	Eco Oil Energy	Responsable local
13	07/08/2014	Todi River Farms	Ingénieur agronome	47	16/09/2014	Eco Oil Energy	Responsable
14	08/08/2014	Todi River Farms	Fermier SA	48	16/09/2014	Eco Oil Energy	Employé
15	08/08/2014	Indépendant	Fermier SA	49	17/08/2014	Ministère de l'agriculture	Représentant local
16	08/08/2014	Malolo II/Maniemo	Chef du village	50	17/08/2014	CIB-Olam	Responsable
17	08/08/2014	Malolo II/Maniemo	Secrétaire du village	51	18/09/2014	Souanké	Planteur de cacao
18	08/08/2014	Malolo II/Maniemo	Ouvrier agricole	52	18/09/2014	Souanké	Planteur de cacao
19	08/08/2014	Malolo II/Maniemo	Infirmier	53	18/09/2014	Sur la route de Sembé	Planteur de cacao
20	08/08/2014	Dihéssé	Chef du village	54	19/09/2014	CIB-Olam	Directeur
21	08/08/2014	Dihéssé	Habitant	55	24/09/2014	Forest Stewardship Council	Expert
22	08/08/2014	Dihéssé	Habitant	56	26/09/2014	WCS Congo	Expert
23	08/08/2014	Todi River Farms	Employé	57	28/09/2014	Tolona	Fermier
24	12/08/2014	Ministère de l'agriculture	Directeur	58	29/09/2014	Loudima	Représentant local
25	20/08/2014	Atama	Ingénieur agronome	59	29/09/2014	Tolona	Fermier
26	20/08/2014	Yengo	Habitante	60	02/10/2014	Asperbras	Ingénieur agronom
27	20/08/2014	Yengo	Chef du village	61	02/10/2014	Asperbras	Ingénieur agronom
28	20/08/2014	Yengo	Ouvrier agricole	62	02/10/2014	Asperbras	Ouvrier agricole
29	25/08/2014	Atama Plantation	Directeur	63	02/10/2014	Asperbras	Vétérinaire
30	26/08/2014	Ministère de l'agriculture	Directeur	64	02/10/2014	Mouindi	Chef du village
31	26/08/2014	Délégation de l'Union européenne	Expert	65	07/10/2014	Université Marien Ngouabi	Professeure
32	26/08/2014	Ministère des affaires foncières	Directeur	24 bis	18/08/2014	Otraci	Ingénieur Polytech
33	28/08/2014	Coddipa	Directeur				
34	29/08/2014	Eco Oil Energy	Directeur				

## Entretiens 2015

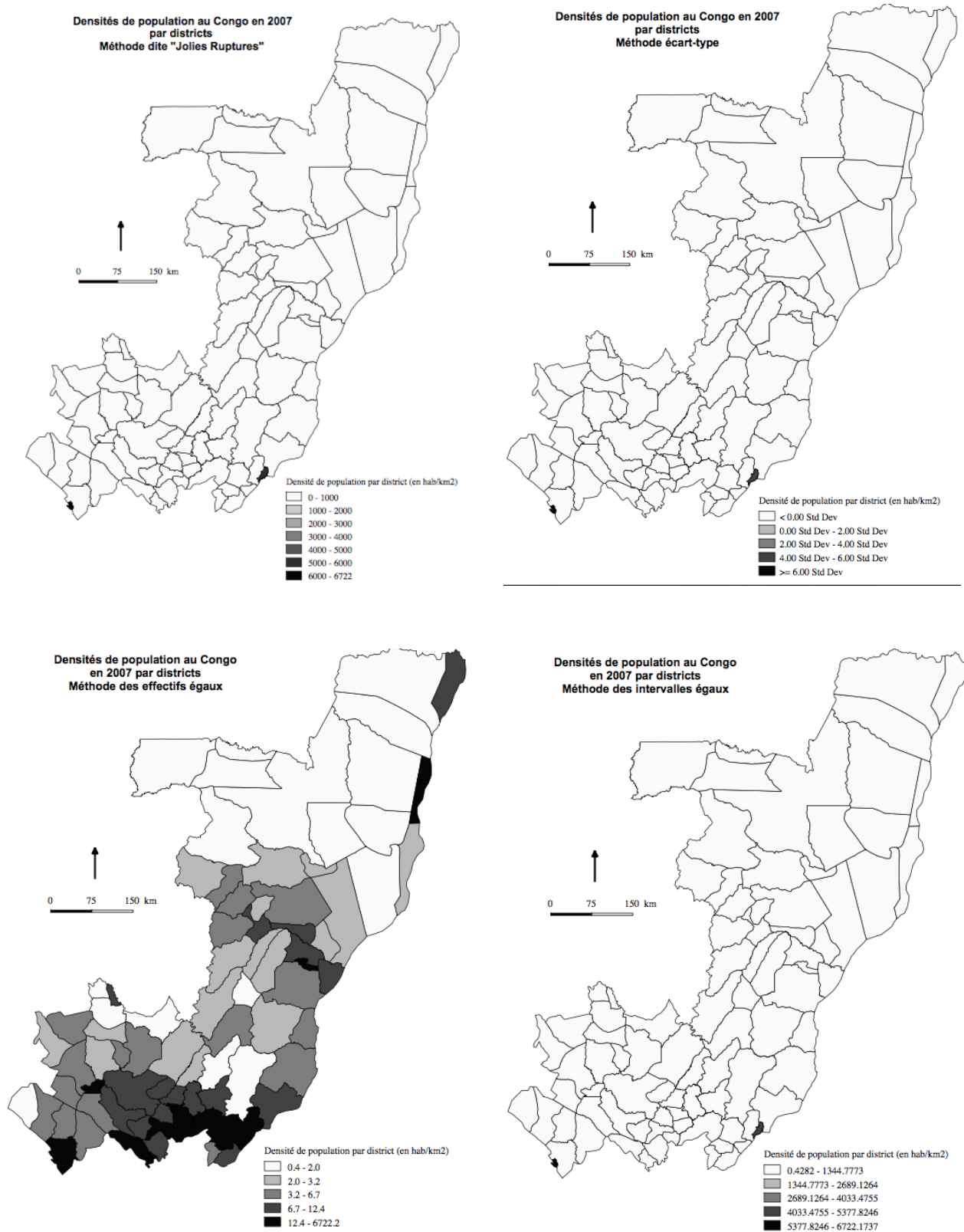
Numéro d'entretien	Date	Rattachement	Statut
1	26/06/2015	Ministère de l'agriculture	Directeur
2	30/06/2015	SEP-D	Expert
3	07/07/2015	Egis	Expert
4	13/07/2015	Otraci	Ingénieur Polytech.
5	13/07/2015	ADAC	Ingénieur agronome
6	17/07/2015	Ministère de l'agriculture	Responsable
7	18/07/2015	ADAC	Directeur
8	19/07/2015	IRA ex-CRAL	Ingénieur agronome
9	20/07/2015	Tolona	Fermier
10	21/07/2015	Tolona	Fermier
11	22/07/2015	Asperbras	Représentant local
12	23/07/2015	Asperbras	Ouvrier agricole
13	24/07/2015	Asperbras	Ouvrier agricole
14	25/07/2015	Asperbras	Ouvrier agricole
15	26/07/2015	Mouindi	Chef du village
16	27/07/2015	Asperbras	Ouvrier agricole
17	28/07/2015	Chef du village de Mouindi	Chef du village
18	29/07/2015	Asperbras	Ouvrier agricole
19	29/07/2015	Asperbras	Ouvrier agricole
20	30/07/2015	Asperbras	Responsable carrière
21	02/08/2015	Asperbras	Représentant local
22	03/08/2015	Indépendant	Ingénieur agronome
23	05/08/2015	RGA	Directeur
24	05/08/2015	RGA	Directeur
25	06/08/2015	AFD	Experte
26	07/08/2015	Nouveaux Villages	Responsable
27	10/08/2015	Ministère du plan	Directeur
28	11/08/2015	Ministère du développement local	Directeur
29	13/08/2015	Nouveau Village Agricole	Coordinatrice
30	13/08/2015	Nouveau Village Agricole	Chef du village
31	13/08/2015	Socomod	Directeur
32	14/08/2015	Socomod	Directeur
33	28/08/2015	Asperbras	Représentant local
34	29/08/2015	Asperbras	Représentant local
35	29/08/2015	Asperbras	Ingénieur agronome
36	30/08/2015	Tolona	Fermier

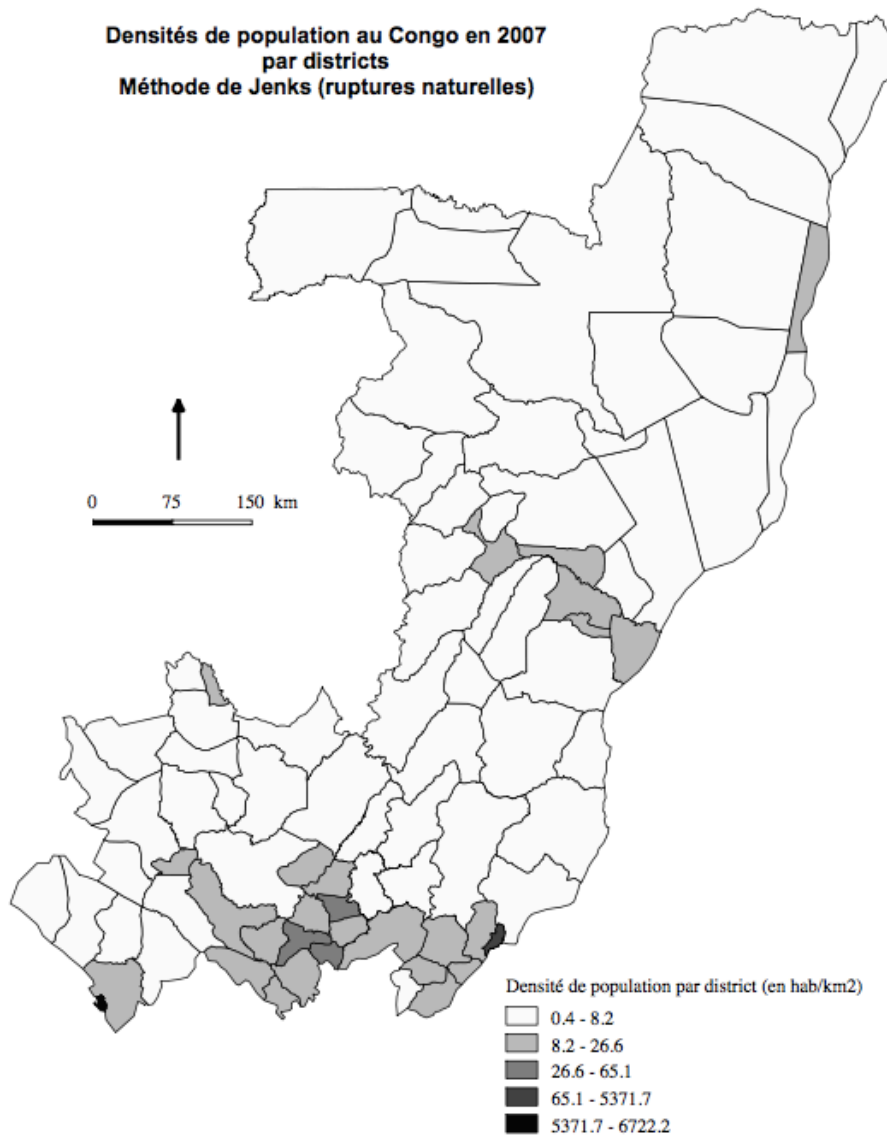
Numéro d'entretien	Date	Rattachement	Statut
37	01/09/2015	Tolona	Fermier
38	11/09/2015	La Poule Qui Rit	Responsable
39	11/09/2015	La Poule Qui Rit	Directeur
40	12/09/2015	La Poule Qui Rit	Directeur
41	14/09/2015	Poussins Gertrude	Manager
42	19/09/2015	Eco Oil Energie	Directeur
43	25/09/2015	Union Européenne	Experte
44	26/09/2015	CIB-Olam	Responsable
45	30/09/2015	Eco Oil Energie	Responsable local
46	02/10/2015	Eco Oil Energie	Employé
47	02/10/2015	Eco Oil Energie	Ingénieur agroalim.
48	02/10/2015	Eco Oil Energie	Responsable
49	02/10/2015	Eco Oil Energie	Responsable
50	02/10/2015	Eco Oil Energie	Responsable local
51	02/10/2015	Eco Oil Energie	Employé
52	03/10/2015	Eco Oil Energie	Ingénieur agroalim.
53	04/10/2015	Eco Oil Energie	Employé
54	05/10/2015	Eco Oil Energie	Responsable local
55	06/10/2015	Eco Oil Energie	Responsable local
56	14/10/2015	CIB-Olam	Responsable
57	15/10/2015	Todi River Farms	Employé
58	16/10/2015	Todi River Farms	Ingénieur agronome
59	16/10/2015	Todi River Farms	Fermier
60	17/10/2015	Malolo II/Maniemo	Secrétaire
61	17/10/2015	Malolo II/Maniemo	Chef du village
62	17/10/2015	Malolo II/Maniemo	Infirmier
63	18/10/2015	Todi River Farms	Fermier
64	19/10/2015	Todi River Farms	Ingénieur agronome
65	19/10/2015	Todi River Farms	Ouvrier agricole
66	29/10/2015	IFO	Directeur
67	30/10/2015	CIB-Olam	Responsable
68	01/11/2015	CIB-Olam	Responsable
69	01/11/2015	CIB-Olam	Technicien
70	01/11/2015	CIB-Olam	Etudiant en stage
71	01/11/2015	Pokola	Planteur de cacao
72	02/11/2015	CIB-Olam	Responsable
73	02/11/2015	CIB-Olam	Responsable
74	03/11/2015	CIB-Olam	Responsable
75	03/11/2015	APVPS	Responsable
76	03/11/2015	APVPS	Responsable
77	03/11/2015	Sembé	Planteur de cacao

## Suite et fin des entretiens de 2015

Numéro d'entretien	Date	Rattachement	Statut
78	03/11/2015	Sembé	Planteur de cacao
79	04/11/2015	Souanké	Planteur de cacao
80	04/11/2015	Souanké	Planteur de cacao
81	05/10/2015	CIB-Olam	Ingénieur forestier
82	07/11/2015	CIB-Olam	Technicien
83	08/11/2015	Asperbras-Oyo	Technicien
84	08/11/2015	Asperbras-Oyo	Ouvrier agricole
85	09/11/2015	Asperbras-Oyo	Vétérinaire
86	10/11/2015	Asperbras-Oyo	Ouvrier agricole
87	11/11/2015	Asperbras-Oyo	Responsable
88	14/11/2015	Asperbras	Technicien
89	14/11/2015	Loutété	Manager
90	15/11/2015	Makabana	Manager
91	18/11/2015	CVTE	Manager
92	19/11/2015	Ministère de l'agriculture	Représentant local
93	19/11/2015	Ministère de l'agriculture	Ministre
94	21/11/2015	Rectorat	Professeur
95	24/11/2015	Atama	Manager
96	25/11/2015	CNOP	Représentant syndical
97	25/11/2015	Coddipa	Directeur
98	26/11/2015	Ministère de l'agriculture	Responsable
99	26/11/2015	Université Marien Ngouabi	Professeure
100	27/11/2015	Otraci	Ingénieur Polytech.
101	28/11/2015	Banque Mondiale	Experte

## Annexe 2 : Choix de la méthode de discrétisation pour la carte de densité de population au Congo en 2007 par districts : comparaison des résultats des différentes méthodes





District	Densité 2
Pikounda	0.42821
Mbomo	0.63122
Souanke	0.82559
Bouanila	0.94793
Mayama	0.99498
Mokeko	1.05109
Epéna	1.06827
Nzambi	1.14008
Enyelle	1.19317
Bambama	1.30973
Sembe	1.355
Moundougou N	1.42598
Mbon	1.60161
Vinza	1.68084
Dongou	1.76858
Loukolela	1.86281
Ngbala	1.88891
Mayoko	1.92398
Okoyo	2.15678
Alleembe	2.24818
Kimba	2.28091
Ngoko	2.28342
Ngo	2.38942
Mossaka	2.60608
Abala	2.74821
Zanaga	2.81502
Moundougou S	2.82526
Tchikapika	2.84907
Liranga	2.88367
Kelle	2.97579
Lekana	3.01795
Ntokou	3.09391
Moutamba	3.12482
Nyanga	3.13141
Makoua	3.14931
Komono	3.17065
Mbama	3.18382
Banda	3.25979
Yaya	3.45143
Kakamoeka	3.45939
Mpouya	3.65096
Divenie	3.93362
Madingo kayes	4.23184
Ngabe	4.50853
Djambala	4.64438
Kibangou	4.78633
Etoumbi	4.90636
Owando	4.95154
Louvakou	5.04198
Ewo	5.61403
Mvouti	5.80879
Gamboma	6.63513
Loumo	6.70833
Igne	6.80529
Kingoué	7.00831
Kindamba	7.37725
Bétou	7.53169
Sibiti	8.15328
Boko Songho	8.58561
Ollombo	9.23385
Makotimpoko	9.24682
Mbinda	9.79441
Boundji	10.0622
Kayes	10.41912
Tsiaki	10.51729
Mayeye	10.7803
Loudima	10.82401
Oyo	11.36413
Madombo	12.06271
Boko	12.32911
Londela Kayes	12.47217
Goma Tse Tse	12.67654
Kimongo	13.44044
Hinda	13.64997
Loungui	13.73906
Yamba	17.82742
Mindouli	20.26972
Kinkala	20.40986
Makabana	21.04456
Impfondo	22.57254
Mbanza Ndoung	22.75922
Ongogni	26.57048
Mfouati	52.21259
Mouyondzi	54.44152
Madingou	65.09822
Mossendjo	941.51953
Brazzaville	5371.6556
Pointe-Noire	6722.1737

La méthode de discrétisation qui a été retenue est celle des « ruptures naturelles – Jenks », les autres méthodes de discrétisation par écart-type, quartiles et quintiles ne sont pas adaptées. Celles par écart-type, par effectifs égaux ou jolies ruptures ne reflètent pas les données, le poids des grandes villes y écrase totalement les faibles densités, contrairement aux ruptures naturelles (Jenks).



### Annexe 3 : Principaux sigles utilisés

ACP	Afrique Caraïbes Pacifique
AEF	Afrique Équatoriale Française
AFD	Agence française de développement
Agri-SA	Agriculture South Africa
AIC	Association internationale du Congo
ANC	African National Congress
API	Agence pour la promotion des investissements
APVPS	Association professionnelle pour valoriser des productions forestières et subsidiaires
ARR	Action de Rénovation Rurale
BAD	Groupe de la Banque africaine de développement
BM	Banque mondiale
C2D	Contrat de désendettement et de développement
CAFI	Initiative pour les forêts d'Afrique centrale
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale
CFCO	Chemin de fer Congo-Océan
CFHBC	Compagnie française du haut et du bas Congo
CIB	Congolaise industrielle de bois
CIRAD	Centre de coopération international en recherche agronomique pour le développement
CIT	Convergence intertropicale
CODDIPA	Congolaise de Développement et de Distribution des Produits Agro-alimentaires
COOPEC	Coopératives d'épargne et de Crédit
CSA	Comité pour la sécurité alimentaire
CSI	Centre de santé intégré
DDA	Direction départementale de l'agriculture
DGA	Directeur Général du ministère de l'agriculture
ECOM	Enquête congolaise auprès des ménages
EDSC	Enquêtes démographiques et de santé du Congo
FAO	Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation
FCFA	Franc de la communauté financière d'Afrique centrale
FCPF	Forest Carbon Partnership Facility
FIDA	Fonds international de développement agricole
FJEC	Forum des jeunes entreprises du Congo
FMI	Fond monétaire international
IDE	Investissements directs étrangers
IDH	Indice de développement humain

IFGE	Investissements fonciers à grande échelle
ILC	International land coalition
INS	Institut national de la statistique du Congo
IPER	Initiative pour la promotion de l'entrepreneuriat rural
IPHD	International Partnership for Human Development
IRAD	Institut de recherche agricole pour le développement
ITIE	Initiative pour la transparence des industries extractives
LMI	Land Matrix Initiative
MAE	Ministère des affaires étrangères
MAE	Ministère de l'agriculture et de l'élevage
MUCODEC	Mutuelles Congolaises d'Epargne et de Crédit
Nepad	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OCC	Office du café et du cacao
OCDE	Organisation de coopération pour le développement économique
OCV	Office des cultures vivrières
ODD	Objectifs de Développement Durables
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
ONCPA	Office national de commercialisation des produits agricoles
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des nations unies
OP	Organisations paysannes
OPEP	Organisation des pays producteurs de pétrole
PADEC	Projet d'appui pour le développement des entreprises et la compétitivité
PADEF	Programme d'appui au développement des filières agricoles
PAM	Programme alimentaire mondial
PARSEGD	Projet d'appui à la réinsertion socio-économique des groupes défavorisés
PDAC	Projet d'appui au développement de l'agriculture commerciale
PDARP	Programme de développement agricole et de réhabilitation des pistes rurales
PDDAA	Programme détaillé du développement de l'agriculture africaine
PDR	Projet de Développement Rural
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PFR	Plans fonciers ruraux
PIB	Produit intérieur brut
PIPC	Plan Intérimaire Post-Conflict
PND	Plan national de développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PRODER	Projets de développement rural
PSTAT	Programme de renforcement des capacités en statistique
RDC	République démocratique du Congo

REDD+	Réduction des émissions liées à la déforestation et la dégradation des forêts dans les pays en développement
RGA	Recensement général de l'agriculture
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
RNPC	Régie nationale des palmeraies du Congo
RSPO	Roundtable on Sustainable Palm Oil
SOFICO	Société des Fibres Coloniales
UA	Union Africaine
UFA	Unités Forestières d'Aménagement
UFE	Unité Forestière d'Exploitation
WWF	Fonds mondial pour la nature
ZDC	Zones de développement communautaires
ZES	Zone Economique Spéciale

## TABLES DES ILLUSTRATIONS

### Cartes :

Carte 1: Localisation des terrains de recherche .....	17
Carte 2 : Pays cibles d'investissements agricoles – Impression d'écran de la Land Matrix .....	48
Carte 3 : Les reliefs du Congo .....	73
Carte 4 : Carte pédologique du Congo extraite de (Mengho et al., 2001).....	76
Carte 5 : Végétation :.....	79
Carte 6 : Précipitations moyennes annuelles .....	80
Carte 7 : Domaines climatiques au Congo.....	81
Carte 8 : Températures moyennes annuelles au Congo.....	83
Carte 9 : Densité de population au Congo par district en 2007 et évolution depuis 1996.....	119
Carte 10 : Répartition de la population congolaise en 2007 par localités : .....	121
Carte 11 : Bassins transfrontaliers de développement :.....	123
Carte 12 : Zone de libre-échange, tracé rouge (à gauche) et limites du bassin du Congo (ci-dessus) tels que définis lors de la Conférence de Berlin en 1885.....	134
Carte 13 : Afrique Occidentale et Équatoriale Française après 1900 .....	136
Carte 14 : Répartition des compagnies concessionnaires en AEF (La Dépêche Coloniale dans Coquery-Viderovitch).....	137
Carte 15 : Exploitations mécanisées au Moyen-Congo (Hauser, 1954).....	145
Carte 16 : La zone cacaoyère au nord du Congo (BDPA, 1973) .....	151
Carte 17 : Localisation des trois entreprises suivies dans le nord : CIB-Olam (Cacao), Atama et Eco Oil (Huile de palme) .....	203
Carte 18: Implantation d'Atama .....	233
Carte 19 : Avancée du déboisement en 2014.....	239
Carte 20 : Huileries mécanisées.....	243
Carte 21: Les sites d'Eco Oil.....	245
Carte 22 : Implantations des ranchs céréaliers dans le sud du pays .....	267
Carte 23 : Vue satellite de l'implantation des céréaliers dans la Vallée du Niari .....	268

Carte 24 : (ci-dessus) Ranch de Louboulou (Gras, 1968) .....	270
Carte 25 : (ci-dessous) Localisation des concessions actuelles sur le périmètre du ranch de Dihessé (Auger, 1970).....	270
Carte 26 : « Mise en place du peuplement dans la boucle du Niari », extraite de (Auger, 1970) .....	271
Carte 27 : Plan de la concession sud-africaine .....	273
Carte 28 : La concession de Congo Agriculture en 2011 division par fermiers.....	279
Carte 29 : Localisation de Tolona.....	288
Carte 30 : Localisation de la concession d’Asperbras .....	295
Carte 31 : Localisation de la ferme présidentielle (vue satellite) .....	326

## Tableaux :

Tableau 1 : Présentation des entreprises ciblées pour la thèse .....	17
Tableau 2 : Publications visant à responsabiliser les investissements .....	31
Tableau 3 : Types d’investisseurs .....	50
Tableau 4 : Répartition des transactions agricoles selon les principaux continents ciblés .....	53
Tableau 5 : Evolution des productions et importations de denrées alimentaires au Congo de 1960 à 2009 .....	90
Tableau 6 : Entreprises pétrolières au Congo en 2014.....	95
Tableau 7 : Indicateurs macroéconomiques .....	98
Tableau 8 : Amélioration de l’éducation entre 2005 et 2011.....	106
Tableau 9 : Un déséquilibre ville campagne en perpétuelle augmentation : évolution du taux d’urbanisation du Congo de 1920 à 2015.....	112
Tableau 10 : Taux d’urbanisation en Afrique subsaharienne de 1960 à 2016: le Congo parmi les plus forts taux du continent .....	113
Tableau 11 : Typologie des localités congolaises en 2007 par ordre de taille .....	120
Tableau 12: Les 5 phases de réalisation du PIPC .....	160
Tableau 13 : Matrice d’assistance et de synergies extrait de .....	201
Tableau 14 : Les objectifs de production du PND-Cacao à n+10 (en t) extrait PND-Cacao .....	209

Tableau 15 : Les objectifs de superficies plantées et de nombres de plants sur la durée du PND-Cacao (en ha et en nb).....	209
Tableau 16 : Evolution de la production de cacao en République du Congo de 1952 à 1987...	211
Tableau 17 : Objectifs de production .....	247
Tableau 18 : Évolution de la demande alimentaire prévisionnelle .....	275

## Figures :

Figure 1 : Une des Dépêches de Brazzaville du 24 février 2015 .....	13
Figure 2: Fluctuations des indices FAO des prix de cinq denrées de base de 1990 à 2016 (viande, produits laitiers, matières grasses/huile, céréales et canne à sucre).....	26
Figure 3 : Impression d'écran des données de la Land Matrix : exemple origines des investissements ciblant le Congo.....	48
Figure 4 : Intentions de valorisation des investisseurs dans le monde et détails des intentions agricoles dans le monde et en Afrique .....	50
Figure 5 : Evolution du marché mondial de l'éthanol de 1990 à 2025 .....	52
Figure 6 : Evolution des cours du baril et du budget de l'Etat entre 2010 et 2017 ; .....	96
Figure 7: Frise politique de la République du Congo .....	102
Figure 8 : Evolution des taux de fécondité et de natalité au Congo de 1960 à 2016 .....	118
Figure 9 : Frise des politiques agricoles au cours de l'histoire moderne du Congo.....	132
Figure 10 : Frise des guerres dans le Pool et le Niari .....	157
Figure 11 : Les conflits au sud Congo, 1998- 1999.....	158
Figure 12 : Catégorisation des terres du domaine rural .....	185

## Extraits d'archives :

Extrait d'archive 1 : Carte postale d'achat de l'ivoire au siège de la compagnie des frères Tréchet en 1897 (collection J. Audema) .....	138
Extrait d'archive 2 : Carte postale tournant en dérision l'enquête menée par Brazza en 1905 (Journal Les Corbeaux). .....	140
Extrait d'archive 3 : Construction du chemin de fer Congo-Océan. Le Petit Journal Illustré (1924) .....	141

Extrait d'archive 4 : L'importance du palmier à huile dans l'économie de la région (Munier, 1957).....	144
Extrait d'archive 5 : Passage de la conclusion du Rapport annuel 1978 par Daniel Boussiengue Direction agricole Niari (Boussiengue, 1979) .....	149
Extrait d'archive 6 : Tableau d'évolution de la production agricole exportable de 1970 à 1975 (Banque africaine de développement, 1978) .....	152

## Photos :

Photo 1 : Répertoire des archives du ministère de l'agriculture (2015).....	12
Photo 2 : La végétation dans le ranch de Dihessé .....	78
Photo 3 : Dans le ranch d'Asperbras à Mouindi : Herbacées à faible valeur fourragère ; Arbuste toxique.....	78
Photo 4 : Champ d'agriculture familiale mixte dans la Bouenza .....	85
Photo 5 : Développement de l'association des agriculteurs de Mossena et de la caisse de microcrédits féminine.....	170
Photo 6 : Visite de terrain pour prospection de terres.....	188
Photo 7 : Pistes entretenues par Todi .....	189
Photo 8: Dispensaire construit, géré et financé par Atama.....	190
Photo 9 : Cabosse de cacaoyer .....	213
Photo 10 : La pépinière de cacaoyer à Pokola .....	216
Photo 11 : Semis de graines.....	217
Photo 12 : Champ semencier de Pokola .....	218
Photo 13 : Chargement des plants pour livraison .....	219
Photo 14 : Etapes de la culture du cacao sur le terrain .....	221
Photo 15 : Achat de fèves de cacao à la sortie du champ .....	222
Photo 16 : Centre de Sembé.....	223
Photo 17 : Analyses qualité au laboratoire de Pokola .....	224
Photo 18 : La pépinière.....	234
Photo 19 : Maladies des plants.....	235
Photo 20 : Ancienne usine.....	246

Photo 21 : Ancienne palmeraie .....	248
Photo 22 : Base vie de Makola en 2014.....	249
Photo 23 : Mise en pot par les femmes, pulvérisation de NPK et habillage par les hommes. ..	250
Photo 24 : Les étapes de fabrication de l’huile de palme dans le modular .....	253
Photo 25 : Usine de conditionnement (Ouessou) et pompe à essence.....	256
Photo 26 : Camp de la Sofico abandonné (au milieu des champs des Sud-Africains) .....	272
Photo 27 : Ancienne maison coloniale servant d’habitation aux fermiers sud-africains.....	273
Photo 28 : Matériel agricole de Todi .....	280
Photo 29 : Conditionnement dans le hangar de maïs .....	281
Photo 30 : Village de Malolo II.....	282
Photo 31 : Le dispensaire en 2012 et en 2015.....	284
Photo 32 : Base vie de Kinguembo .....	289
Photo 33 : Stocks de maïs.....	290
Photo 34 : Jardin, tests, bâche à eau .....	291
Photo 35 : Récolte à la main et séchoir .....	292
Photo 36 : Maisons Asperbras, terrain de foot .....	297
Photo 37 : Récolte de maïs, conditionnement, stockage et transformation.....	298
Photo 38 : La carrière d’Asperbras .....	299
Photo 39: Construction du parc.....	300
Photo 40 : Suivi vétérinaire des vaches : regroupement à cheval, passage dans le bain, médicaments pour les bêtes malades .....	301
Photo 41 : Problèmes de sol : à gauche herbacées révélatrices d’un sol dégradé ; sols lessivés. ....	307
Photo 42 : L’usine de fabrication.....	312
Photo 43 : Couveuse et poussins d’un jour .....	314
Photo 44 : Le village de Nkouo .....	316
Photo 45 : Agencement d’une ferme : Maison, Poulailier, Jardin .....	317
Photo 46 : L’école et l’infirmierie du village .....	318
Photo 47 : Le « centre » de Nkouo / le magasin.....	318



Photo 48 : Poulailier .....	319
Photo 49 : Les œufs marqués .....	320
Photo 50 : Champ à l'arrière d'un poulailier .....	321
Photo 51 : Livraisons de vaches brésiliennes acclimatées, chargement pour Loutété et déchargement à Makabana.....	325
Photo 52 : Le ranch laitier d'Olenda .....	327
Photo 53 : Camion de lait de l'Alima .....	328
Photo 54 : Les pattes dans l'eau .....	328
Photo 55 : La salle de traite .....	328
Photo 56: Les activités à la ferme.....	329



## TABLE DES MATIERES COMPLETE

<b>REMERCIEMENTS .....</b>	<b>1</b>
<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>5</b>
Cadre thématique et géographique .....	6
Les acquisitions foncières agro-industrielles en Afrique : investissements ou « accaparements fonciers ».....	7
Le modèle de l’agrobusiness pour garantir la sécurité alimentaire et faire face à la croissance démographique.....	7
La République du Congo.....	8
Problématique.....	9
Méthodologie.....	10
Insertion dans l’axe TRAMES du Lped .....	10
Le terrain, les terrains de thèse.....	11
Bibliographie historique et archives scientifiques.....	11
Revue de presse .....	13
Recensements démographiques et agricoles.....	14
Les entretiens .....	15
Plan.....	21
<b>PARTIE 1 LE PHENOMENE DES « ACCAPAREMENTS FONCIERS » ET LA SINGULARITE DU CAS CONGOLAIS .....</b>	<b>23</b>
CHAPITRE 1- LES « ACCAPAREMENTS FONCIERS » ET LES REFORMES FONCIERES .....	25
1.1. « Accaparements fonciers » un phénomène hétérogène : discussion sur la terminologie, historicité et caractéristiques.....	28
1.1.1-Terminologie désignant le phénomène (ou processus) : .....	28
La bienveillance des organismes financiers internationaux vis-à-vis des acquisitions de terres à grande échelle : rapports d’expertises et guides de bonne conduite .....	30
Landgrabbing ou accaparement des terres : termes favoris des ONG, en discussion chez les chercheurs.....	38

Terminologie utilisée dans la thèse .....	40
1.1.2- Accaparement des terres, un phénomène récent ? .....	41
Les accaparements dans l’histoire .....	42
Les conquêtes et la colonisation : un accaparement savamment orchestré.....	42
Les fronts pionniers et les concessions : nouveaux modes d’acquisitions de terres ?	44
Les points communs avec le phénomène actuel .....	44
Ce qui distingue le phénomène récent des précédents .....	45
1.1.3- Caractéristiques des acquisitions massives de terres actuelles .....	46
Une diversité des types d’investisseurs à relativiser .....	49
Des intentions ancrées dans le marché mondial : les agrocarburants .....	50
Les cibles ou hôtes en quête de revenus.....	52
Les modalités : formalisation de l’arrivée de ces investisseurs .....	53
1.1.4- Les enjeux liés à l’engouement pour les terres arables.....	54
La sécurité alimentaire comme leitmotiv .....	54
Faire du profit grâce au contrôle des ressources naturelles .....	56
1.2. Les réformes foncières, entre dualité et sécurisation .....	57
1.2.1- Dualité de droit : entre droit foncier coutumier et propriété privée .....	58
Systèmes fonciers précoloniaux .....	58
L’impact colonial.....	59
Principes généraux des systèmes fonciers coutumiers .....	60
Droits coutumiers : représentation standard versus représentation	
« évolutionniste » .....	62
1.2.2- La « sécurisation » foncière pour qui ?.....	62
1.2.3- Les conflits fonciers en Afrique .....	66
Conclusion Chapitre 1.....	70
CHAPITRE 2- CONTEXTE CONGOLAIS SINGULIER : LES CONTRAINTES DU MILIEU ET LE POIDS	
DE LA RENTE, FACTEURS EXPLICATIFS DU PEUPLEMENT .....	71
2.1- L’agriculture au Congo : potentiels, production, consommation.....	72
2.1.1- Contraintes et atouts agroécologiques .....	72
Le relief .....	73
Des sols peu propices à une agriculture mécanisée .....	75
La végétation .....	77
Le climat : régime général .....	80

2.1.2- L'agriculture paysanne au Congo .....	84
2.1.3- Place de l'agriculture dans l'économie congolaise.....	89
Évolution des productions agricoles.....	89
Evolution des importations.....	91
2.2. Etat rentier bâtisseur puis autoritaire, de l'opulence à la chute des cours.....	94
2.2.1- Une économie de rente dépendante des bailleurs .....	94
Le pétrole congolais.....	94
Le pétrole, moteur et frein de l'économie congolaise.....	96
2.2.2- Le spectre des tensions et le paradigme de la gouvernance.....	100
Histoire de la politique congolaise depuis l'indépendance .....	100
Indicateurs internationaux sur le durcissement du régime politique.....	104
2.2.3- Contexte social : les zones rurales abandonnées .....	105
Les indicateurs « de développement ».....	105
L'éducation .....	106
La Santé .....	107
Pauvreté et emploi .....	108
2.3. Le paradigme du sous-peuplement entrave à l'intensification agricole ?.....	109
2.3.1- Une géographie du « sous-peuplement » : histoire d'une tragédie rurale .....	110
Avant l'arrivée des colons.....	110
Bouleversement colonial : début de l'exode rural.....	111
2.3.2- Déstructuration et affaiblissement de la paysannerie congolaise .....	112
Déplacements massifs de populations affamées dans les zones productrices .....	114
2.3.3- Répartition de la population congolaise.....	115
L'accès aux données de peuplement, un enjeu géopolitique.....	115
Répartition de la population au Congo en 2007 .....	118
Conclusion Chapitre 2.....	126
Conclusion Partie 1.....	127

## **PARTIE 2 – EVOLUTION DES POLITIQUES AGRICOLES ET FONCIERES EN REPUBLIQUE**

### **DU CONGO .....129**

#### CHAPITRE 3 - LES POLITIQUES AGRICOLES : DE LA COLONISATION A L'ENTRE-DEUX ..... 131

##### 3.1. La période coloniale, mainmise des entrepreneurs privés sur la production .....133

##### 3.1.1- Le système des compagnies concessionnaires en Afrique Équatoriale Française136

3.1.2- Chute des compagnies, maintien de colons peu entrepreneurs à la tête des exploitations .....	141
3.2. Le régime militaro-marxiste : soupçons sur la paysannerie et nationalisations financées par les débuts de la rente pétrolière .....	147
3.2.1- Nationalisations et persistance d'un entrepreneuriat privé étranger.....	147
Le socialisme scientifique .....	148
Le Plan Quinquennal 1982-1986.....	152
3.2.2- L'échec de la libéralisation .....	156
3.3. Impacts des guerres sur l'agriculture et gestion du post-conflit .....	157
3.3.1- Les guerres .....	157
3.3.2- Le post-conflit.....	159
Les organisations paysannes au Congo : une formalisation externe.....	164
Les programmes de soutien à l'agriculture : l'agriculture, un secteur sous perfusion.....	171
Conclusion Chapitre 3.....	175
 CHAPITRE 4 – GESTION DES TERRES AU CONGO : UN SCHEMA CLASSIQUE .....	 177
4.1. La réforme foncière au Congo entre droit foncier coutumier et « sécurisation foncière » .....	178
4.1.1- Droits coutumiers.....	178
Droits fonciers coutumiers au Congo .....	178
Droit d'usage .....	179
4.1.2- La réforme foncière.....	180
Début de la réforme foncière .....	180
Echec de l'application de la réforme foncière .....	182
Manques de moyens de proximité et coût de l'immatriculation .....	183
4.2. Dispositions récentes pour ouvrir le marché foncier aux investisseurs étrangers dans l'agrobusiness.....	185
4.2.1- Type de concession et terres choisies pour les investisseurs étrangers .....	185
4.2.2- Démarches foncières pour l'obtention d'une concession agro-industrielle.....	187
4.2.3- Les étapes administratives aboutissant à la concession agricole, exemple sud-africain .....	190
Tractations.....	190
Conclusion Chapitre 4.....	194
Conclusion Partie 2.....	196

**PARTIE 3 – LES TERRITOIRES DE L’AGROBUSINESS ETRANGERS AU CONGO, ETUDES**

**DE CAS .....199**

CHAPITRE 5 – LE NORD CONGO, TERRITOIRE FORESTIER DES PLANTATIONS DE RENTE ..... 203

5.1- Un partenariat public-privé pour la relance du cacao.....	206
5.1.1. La cacaoculture au Congo.....	206
La CIB-Olam .....	206
Le PND Cacao : partenariat entre l’État et la CIB-Olam .....	208
Retours sur les prémices chaotiques de la cacaoculture au Congo.....	211
Un contexte local et global, favorable à la relance de la production .....	214
5.1.2. Mise en œuvre du PND.....	215
La pépinière .....	215
Le champ semencier .....	218
Distribution des plants.....	219
Sensibilisation-Vulgarisation.....	220
Achat du cacao et analyse qualité .....	222
Résultats des premières années .....	225
L’intérêt double de la CIB dans le PND Cacao.....	225
5.1.3. Facteurs limitants .....	228
Au niveau local : les freins techniques, agronomiques et économiques .....	228
Au niveau national : réglementation de commercialisation et défaut d’application dans une zone trop éloignée de la capitale .....	229
5.2- A Makoua, Atama ou l’échec de l’investisseur malaisien.....	231
5.2.1-L’entreprise Atama Plantation Sarl.....	232
Ecart entre les objectifs de départ et la réalisation.....	233
La pépinière .....	234
5.2.2- Atama, un échec agronomique et forestier .....	235
Passage d’ONG, prétexte pour une instrumentalisation par le prestataire ?.....	235
Une concession forestière et agro-industrielle dans une zone REDD+ et entre deux espaces protégés .....	237
5.2.3 – Résultats, problèmes et perspectives .....	238
Problèmes.....	239
Perspectives.....	240

5.3- Eco Oil, le fournisseur en pétrole raffiné du Congo se lance dans l'huile de palme dans la Sangha, la Cuvette et la Cuvette-Ouest .....	242
5.3.1- L'entreprise Eco Oil Energie.....	242
Localisation d'Eco Oil sur les ruines de l'ex-Sangha Palm et de l'ex-RPNC.....	243
Les objectifs de départ.....	247
5.3.2- Suivi de l'entreprise entre 2014 et 2015 sur plusieurs sites.....	248
Makola .....	248
Kandéko .....	251
Le modular de Mokeko.....	252
Etoumbi .....	254
Owando .....	255
5.3.3- Perspectives.....	255
L'usine de transformation .....	256
Plantations villageoises.....	256
Développement d'Eco Oil sur l'ensemble du territoire congolais .....	258
Les freins identifiés par Eco Oil.....	258
Conclusion chapitre 5 .....	261
CHAPITRE 6 – LA FILIERE ELEVAGE, LES CERELIERS ET LES RANCHS DU SUD ET LES MODELES DU CENTRE .....	263
6.1. Les céréaliers de la Bouenza et du Niari .....	265
6.1.1- Les Sud-Africains dans la Bouenza, le marasme du maïs .....	272
Le passé des terres concédées dans la Vallée du Niari, la Sofico .....	272
L'arrivée des fermiers sud-africains au Congo, réponse à la demande congolaise ...	274
Le projet initial d'investissement des sud-africains dans l'agriculture congolaise ....	278
Fin de Congo-Agriculture, formation de Todi Rivers Farm .....	279
Malolo II un village de réfugiés.....	282
Les retombées pour le village .....	283
6.1.2 Tolona, l'évolution de « ceux qui plantent » à Loudima.....	286
Un projet initial d'agrocarburant.....	286
Expérimentations et stratégies d'adaptation de Tolona .....	289
6.1.3. Le ranch d'Asperbras à Mouindi, un ranch d'acclimatation éphémère.....	294
Le projet Asperbras à Mouindi .....	295
Le volet production céréalière.....	297



Le volet élevage .....	300
Le ranch .....	300
Trois entreprises céréalières étrangères qui rencontrent des difficultés similaires..	305
6.2. A Brazzaville, l'usine de fabrication d'aliments de bétail bénéficie d'une position et d'un rôle central dans la filière élevage .....	312
6.2.1- Le maillon fragile, la Coddipa .....	312
6.2.2- Une production nationale de maïs inférieure à ses capacités.....	313
6.2.3- Les composants importés augmentent les coûts et contraignent à une production sur commande .....	313
6.3. Les modèles d'inspiration kibboutz et de l'élite productrice .....	315
6.3.1- Nouveaux Villages Agricoles : version israélo-congolaise du Kibboutz .....	315
Fonctionnement du village de Nkouo.....	316
Le concept des Nouveaux Villages Agricoles .....	317
La gestion reste à la Socomod, la production aux habitants .....	318
Les initiatives villageoises .....	321
Un modèle adapté au contexte congolais ? .....	321
6.3.2- La ferme présidentielle modèle pour l'appel au « retour à la terre » des élites congolaises. ....	324
Lancement de l'industrie laitière .....	327
6.3.3- L'agriculture, moyen ou alibi pour accéder à d'autres marchés .....	330
La Socomod : construction et cadastre .....	330
Asperbras : forages, hôpitaux généraux et ZES .....	331
Conclusion chapitre 6 .....	332
Conclusion Partie 3 .....	334
<b><u>CONCLUSION GENERALE .....</u></b>	<b>337</b>
<b><u>BIBLIOGRAPHIE .....</u></b>	<b>337</b>
<b><u>ANNEXES.....</u></b>	<b>368</b>
Annexe 1 : A) Condensés et B) Numérotation des entretiens menés sur le terrain.....	369
A) Condensés.....	369
B) Numérotation des entretiens pour référencement dans le corps du texte.....	370
Annexe 2 : Choix de la méthode de discrétisation pour la carte de densité de population au Congo en 2007 par districts : comparaison des résultats des différentes méthodes.....	373
Annexe 3 : Principaux cigles utilisés .....	375

<b><u>TABLES DES ILLUSTRATIONS .....</u></b>	<b><u>378</u></b>
Cartes.....	378
Tableaux .....	379
Figures .....	380
Extraits d'archives.....	380
Photos.....	381
<b><u>TABLE DES MATIERES COMPLETE .....</u></b>	<b><u>385</u></b>

## RESUME

L'augmentation de la population mondiale nourrit les débats sur l'accès à l'alimentation et interroge sur le rôle de l'agriculture et du foncier pour accéder à l'autosuffisance alimentaire. Les formes d'agriculture et de gestion du foncier privilégiées dans le système économique mondial dominant sont l'agro-industrie, aux dépens de l'agriculture familiale et la propriété privée, aux dépens des communs. Pourtant aujourd'hui, au sein même des organisations financières internationales ce modèle capitaliste, énergivore et au coût environnemental important, est en discussion et des formes hybrides sont de plus en plus encouragées. Dans ce contexte global, cette thèse questionne la stratégie des acquisitions massives de terres par l'agrobusiness comme moyen d'accéder à l'autosuffisance alimentaire au Congo. L'approvisionnement alimentaire de la République du Congo, caractérisée par un faible peuplement rural et une paysannerie déstructurée, dépend depuis les années 1970 des importations grâce aux revenus de la rente pétrolière. Dans ce contexte, depuis une dizaine d'années, le gouvernement congolais fait appel à des investisseurs étrangers pour augmenter la production agricole nationale. Parallèlement, depuis les années 1990, une réforme foncière introduisant la titrisation est progressivement mise en place. Paradoxalement, malgré les faibles besoins en main-d'œuvre de l'agro-industrie, les diverses entreprises étrangères agricoles suivies obtiennent des rendements médiocres. Le faible peuplement, malgré la disponibilité en terres arables, semble constituer indirectement un frein à l'intensification agricole et au développement local. Mais le faible peuplement rural, comme la faiblesse de l'agriculture paysanne résultent tous deux des politiques de l'Etat rentier endetté, autoritaire et patrimonial, qui a abandonné ses zones rurales au profit de ses deux pôles politique et économique, Brazzaville et Pointe-Noire.

**MOTS CLES** : Agrobusiness, accaparement foncier, sous-peuplement, République du Congo.

## ABSTRACT

The increase in the world population feeds debates on access to food and questions the role of agriculture and access to land to achieve food self-sufficiency. The most popular forms of agriculture and land management in the prevailing world economic system are agribusiness at the expense of family farming and private ownership as a land management mode. Yet today, within the international financial organisations, this capitalist model, energy-consuming and with significant environmental costs, is under discussion and hybrid forms are increasingly favoured. In this global context, this thesis questions the strategy of massive land acquisitions by agribusiness as a means to access food self-sufficiency in the Congo. The food supply of the Republic of Congo, characterised by a small rural population and an unstructured peasantry, depends since the 1970s on imports thanks to the income from oil revenue. In this context, for the last ten years, the Congolese government has been calling foreign investors to increase national agricultural production. At the same time, since the 1990s, a land reform introducing securitisation has been progressively put in place. Paradoxically, despite the low labour requirements of agribusiness, the various foreign agricultural companies followed have poor returns. The low population and availability of arable land seem to be an indirect barrier to agricultural intensification and local development. But the weak rural population and the weakness of peasant agriculture both results from the politic of the indebted, authoritarian and patrimonial rentier state, which has abandoned its rural areas in favor of its two major cities, the political centre, Brazzaville and the economic one, Pointe Noire.

**KEY WORDS** : Agribusiness, landgrabbing, overhousing, Republic of Congo.